canada 1975

édition française

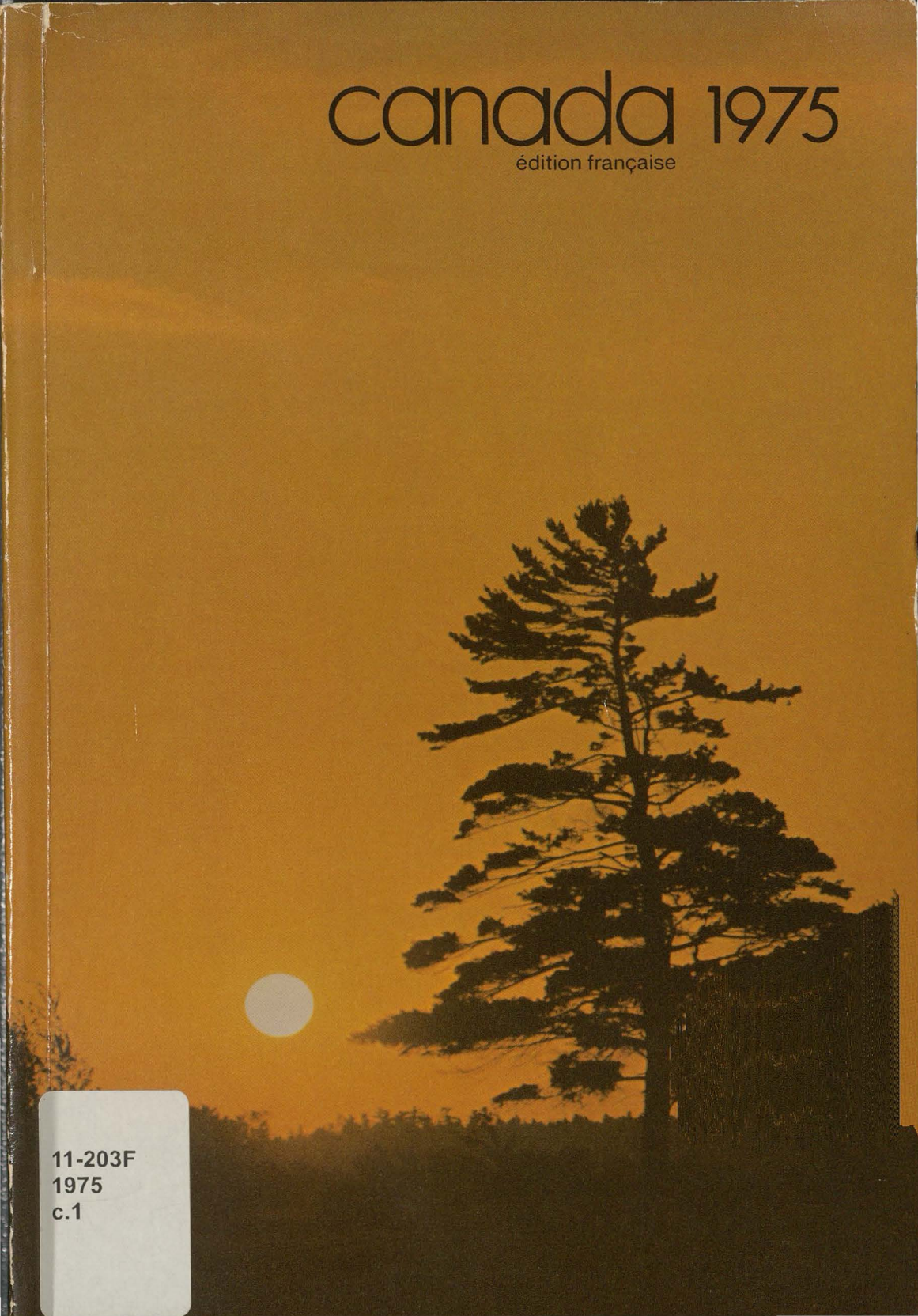

11-203F
1975
c.1

édition
française

canada 1975

canada 1975

La revue annuelle des conditions actuelles et des progrès récents

Préparée à la
Section de l'Annuaire
Division de l'Information
Statistique Canada

Publication autorisée par le Ministre de l'Industrie et du Commerce

© Droits de la Couronne réservés

En vente à Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX
1683, rue Barrington

MONTRÉAL
640 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
393, avenue Portage

VANCOUVER
800, rue Granville

.ou chez votre libraire.

Prix: Canada $2.50 N° de catalogue CS11-203/1975F

Autres pays: $3.00

Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada
Ottawa, 1974
Contrat #45045-5-8162
Ashton — Potter Limited

avant-propos

Canada 1975 est la 44e livraison de la publication *Canada*. Ce document présente un aperçu de la vie dans notre pays ainsi qu'une rétrospective des faits récents dans les divers domaines de l'activité sociale, culturelle et économique. Le texte et les chiffres qu'il renferme ont été fournis par diverses divisions de Statistique Canada, d'autres services de l'État et des collaborateurs spéciaux. Les articles sur la géographie, le climat, le Nord, les arts et la culture, la recherche scientifique, l'histoire et la religion ont été spécialement rédigés pour la présente livraison. Les illustrations ont été puisées à de nombreuses sources gouvernementales, commerciales, journalistiques et privées.

La préparation de la présente édition de *Canada 1975* est l'œuvre de Mme Constance McFarland, rédactrice, de Mme Margaret Johnstone, rédactrice adjointe, et du personnel de le Section de l'Annuaire du Canada de la Division de l'information. La version française a été établie par le Service des traductions à Statistique Canada, sous la direction de M. Michel Cardin du Bureau des traductions du Secrétariat d'État.

Le statisticien en chef du Canada,

Sylvia Ostry

Décembre 1974

table des matières

Le pays et l'environnement viii

Géographie 1
Climat 15
Le Nord canadien 28

Le peuple et son héritage 38

Indiens 39
Inuit (Esquimaux) 42
Histoire 45
Population 53
Situation de la femme 59
Bilinguisme 62
Multiculturalisme 66
Religion 69
Arts et culture 73
Science et technologie 93
Loisirs 117
Mass media 128

Les pouvoirs publics et leurs services 136

Le gouvernement 137
Le droit et la justice 146
Agriculture 152
Citoyenneté 154
Consommation et corporations . 156
Éducation 160
Environnement 176
Relations extérieures 180
Relations extérieures 180
Agence canadienne de développement international 193
Service administratif canadien outre-mer 195
Service universitaire canadien outre-mer 196
Centre de recherches pour le développement international 197
Défense nationale 199
Santé 201
Immigration 207
Industrie et commerce 209
Travail 211
Main-d'œuvre 218
Expansion économique régionale 220
Département d'État chargé des affaires urbaines 221
Affaires des anciens combattants 224
Bien-être social 226

Économie 232

Croissance économique 233
Richesses naturelles 240
Agriculture 240
Pêches 254
Forêts 257
Minéraux 263
Industrie 279
Croissance industrielle 279
Investissements 285
Habitation 288
Industrie manufacturière 291
Travail 296
Finances 301
Finances publiques 301
Banque et épargne 309
Commerce 313
Commerce intérieur 313
Commerce international 323
Balance des paiements internationaux 327
Transports 332
Communications 343
Télécommunications 343
Service postal 349

Remerciements 351

Index 357

le pays et l'environnement

La géographie physique du Canada

Du point de vue de l'étendue, le Canada est le deuxième pays du monde en importance avec une superficie de 3,852,000 milles carrés, et sa configuration générale est simple. L'intérieur du pays revêt l'aspect d'une plaine bornée à l'est, à l'ouest, et au nord par une ceinture de hautes terres, mais sans relief marqué au sud. Cette région de bas relief se déroule sur 2,000 milles à son point le plus large au sud et se rétrécit à environ 1,000 milles au nord. A l'ouest, la région de la Cordillère est une suite presque ininterrompue de montagnes qui s'étendent depuis la frontière américaine jusqu'à la mer de Beaufort. A l'est, l'unité orogénique des Appalaches forme les provinces de l'Atlantique. Au nord, les monts Torngat au Labrador et les montagnes des îles Baffin, Axel Heiberg et Ellesmere constituent une barrière moins continue.

Dans toute analyse de la géographie physique du Canada, le fait que près de 97% de sa surface ait été longtemps recouverte de glaciers durant le dernier million d'années revêt une importance capitale, en ce sens que le modelé des montagnes et des plaines a subi une profonde transformation. La partie centrale du Yukon et une partie peu importante des Territoires du Nord-Ouest ont été les seules régions à échapper à la glaciation. Environ 2% du Canada est encore recouvert de glaciers et en des points si peu épars que probablement les deux tiers des Inuit (Esquimaux), par exemple, n'ont encore jamais vu un glacier. Les glaces s'étendent sur environ

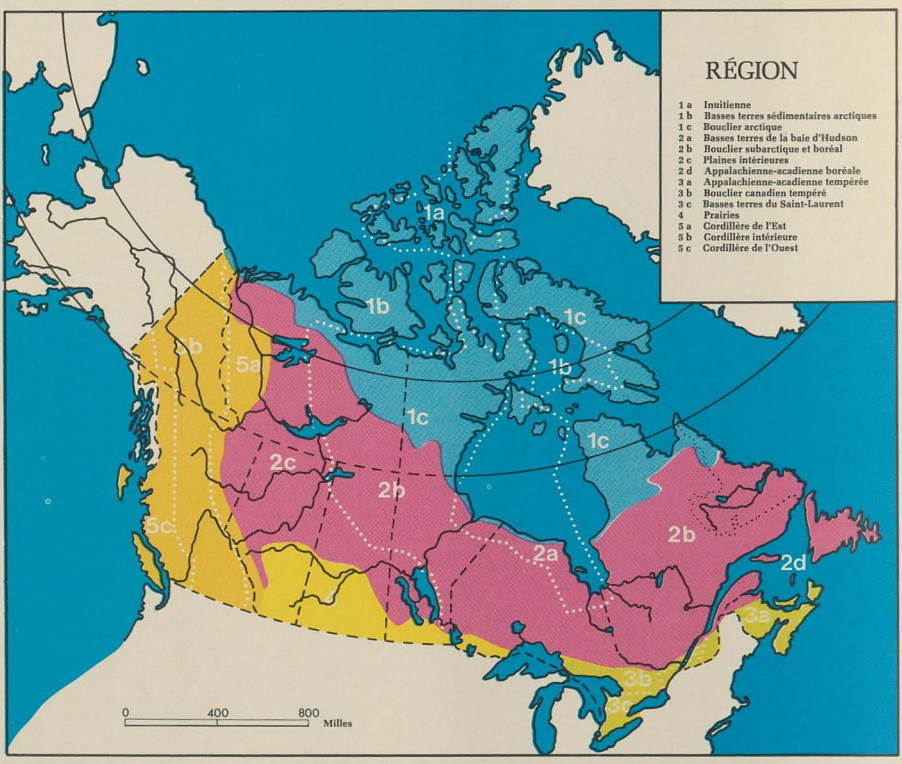

60,000 milles carrés dans les îles de l'Arctique et sur 20,000 milles carrés dans les régions intérieures.

On a établi pour les besoins du présent exposé, quatre grandes zones de végétation et cinq grandes régions géomorphologiques. En règle générale, on peut fort bien décrire les régions d'après les zones de végétation; la région de la Cordillère est la seule où les unités géomorphologiques puissent être considérées comme des plus utiles dans le cadre de notre description. On a donc divisé le Canada en cinq grandes régions: 1) la toundra arctique; 2) la savane subarctique et la forêt boréale; 3) la forêt tempérée de l'Est; 4) les Prairies; 5) la Cordillère. Les sous-régions de ces régions sont établies d'après des facteurs physiographiques.

1. La région de la toundra arctique

La toundra arctique correspond de près à la région située au nord de la limite sud du pergélisol continu. Le pergélisol est l'état thermique des matériaux terrestres qui sont maintenus à moins de 32° F pendant plusieurs années. Les problèmes que pose la construction de bâtiments et de routes, de réseaux d'égout et d'adduction d'eau et d'oléoducs sont amplifiés dans une telle région, ce qui explique les efforts consacrés récemment à la solution de ces problèmes. Environ 26% des terres du globe sont des zones de pergélisol; ce n'est donc pas un problème local. La végétation de toundra qui caractérise cette région est extrêmement variée et elle est décrite dans l'exposé de chaque sous-région.

a) Sous-région inuitienne (146,000 milles carrés)

Située au nord du canal de Parry (74°N), c'est la zone la plus septentrionale du

Canada. Elle comprend les îles Ellesmere, Axel Heiberg, Parry et de la Reine Élisabeth. Le tiers des îles Ellesmere et Axel Heiberg est recouvert de glace (environ 37,000 milles carrés) et ce territoire comprend 12 calottes glaciaires d'une superficie de plus de 1,000 milles carrés chacune. Le relief local s'élevant jusqu'à 4,000 pieds et les plus hautes cimes à environ 8,200 pieds constituent le panorama d'une des terres les plus inhospitalières du globe. Dans ce désert polaire arctique élevé, la végétation se limite à des lichens crustacés. «Par sa diversité, son sol aride et ses glaciers et par-dessus tout son potentiel pétrolier, c'est la région nordique du Canada qui suscite peut-être le plus d'intérêt[1].»

b) Sous-région des basses terres sédimentaires arctiques (158,000 milles carrés)

Cette zone comprend la plupart des îles de l'Arctique situées au sud du canal de Parry: les îles Banks, Victoria, Prince-de-Galles, Somerset et Southampton et les basses terres des îles Devon, Ellesmere et Baffin; elle englobe la plaine côtière de l'Arctique, le delta du Mackenzie compris. Il s'agit de basses plaines et de bas plateaux reposant sur des couches sédimentaires horizontales recouvertes de sédiments glaciaires d'épaisseur variable, ou de sédiments fluviaux dans le cas du delta

[1]J.B. Bird dans *The North* de W.C. Wonders, réd. (Toronto, 1972) p. 24.

De nombreux fiords dentellent la nudité rocheuse de la partie nord-ouest de l'île Ellesmere.

du Mackenzie. Bien que reposant sur du pergélisol continu, le terrain présente une végétation beaucoup plus riche que celle de la sous-région inuitienne. La toundra de mousses-lichens, y compris la cladonie des rennes dans les endroits plus secs, et la toundra humide où poussent herbes et laîches, offrent une végétation presque continue. Le delta du Mackenzie a une végétation extrêmement riche; on y trouve entre autres de l'épinette blanche et noire sur les élévations des îles du fleuve formant barre. On peut également observer des déserts rocheux et des plaines de toundra recouvertes de tourbe mousseuse, qui sont particulièrement étendus dans les îles Southampton, Coats et Mansel dans la baie d'Hudson.

Cette sous-région se distingue surtout par les modelés particuliers qu'ont sculptés les phénomènes périglaciaires. D'imposantes élévations de forme conique appelées «pingos» (hydrodoolithes) se sont formées dans le fond de lacs asséchés situés le long de la plaine côtière arctique. Un sol au tracé polygonal est chose commune; les monticules, dépressions et masses boueuses sont nombreuses; et les terrasses de solifluxion, produites par la saturation des sols et l'action du gel, sont typiques ici. Ces formations reposent sur une couche de pergélisol dont l'épaisseur atteint 1,300 pieds dans le delta et 1,600 pieds dans les îles; on y trouve aussi des couches de glace massives dont l'épaisseur peut atteindre 100 pieds.

c) Sous-région du bouclier arctique (545,000 milles carrés)

Cette partie de la toundra arctique comprend 20% du district de Mackenzie, 80% du district de Keewatin, 35% du district de Franklin (y compris la majeure partie de l'île Baffin), tous situés dans les Territoires du Nord-Ouest, et 15% du territoire québécois. On peut y observer au moins deux panoramas bien distincts. Il y a l'imposante bordure de hautes terres à l'est qui comprend la pointe sud-est de l'île Ellesmere, l'extrémité est de l'île Devon, l'île Bylot, la partie est de l'île Baffin et les monts Torngat au Québec, les élévations pouvant atteindre 6,000 pieds dans les fiords de l'île Baffin. Quelques-unes des formations glaciaires les plus remarquables du continent nord-américain se trouvent sur la côte est de l'île Baffin. Le reste de la sous-région est communément appelé «Barren Grounds» du Canada, et il se caractérise par des bas plateaux, des collines et des basses terres rocheuses.

La rivière Coppermine traverse diverses zones de végétation de toundra dans les Territoires du Nord-Ouest.

La végétation de toundra la plus luxuriante, connue sous le nom de toundra buissonnante, où poussent saules, aulnes et broussailles denses, peut être observée localement dans les «Barren Grounds», notamment sur la rive méridionale des golfes Amundsen et du Couronnement. La toundra humide est la plus répandue dans la partie est de la sous-région où l'humidité est habituellement plus abondante. Dans ces hautes terres, il peut y avoir en été de longues périodes de temps froid, nuageux et humide, mais dans la partie ouest du bouclier arctique, un temps chaud, sec et sans nuages dure des semaines.

Malgré ce climat défavorable, les fiords de l'île Baffin présentent un très large éventail d'écosystèmes arctiques. Les falaises et formations talutées, les plaines fluvio-glaciaires graveleuses, les marais côtiers où abondent laîches et herbes et les calottes de glace éternelle, outre la toundra humide habituelle, donnent une note pittoresque au paysage.

2. La région de la savane subarctique et de la forêt boréale

C'est une région qui repose par endroits sur du pergélisol dans le nord, tout en en étant entièrement libérée dans le sud. Elle s'étend en forme de bande sur la Mackenzie, l'ouest du Keewatin, le nord-est de la Colombie-Britannique, le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, la presque totalité du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve. Les diverses zones de végétation particulières à cette région sont décrites dans la section portant sur la sous-région du bouclier.

a) Sous-région des basses terres de la baie d'Hudson (117,000 milles carrés)

Bien que le pergélisol continu découpe une bande étroite le long du littoral de la baie d'Hudson où la température annuelle moyenne de l'air est inférieure à 25° F, la principale caractéristique de cette sous-région par rapport aux aires géographiques décrites ci-dessus réside dans l'absence de pergélisol par endroits. Dans la partie la plus méridionale des basses terres, il n'y a pas de pergélisol; à la limite sud de la zone de pergélisol discontinu (latitude 53½° N, zone de pergélisol la plus méridionale du Canada hors de la région de la Cordillère), les îlots de pergélisol varient en étendue de moins de 50 pieds à plusieurs acres sur une profondeur de quelques pouces à deux pieds. A Churchill, le pergélisol est continu et atteint 200 pieds de profondeur.

L'uniformité physiographique s'explique par les couches sédimentaires horizontales qui sont recouvertes de drift d'épaisseur variable, mais cette zone tranche très vivement sur la sous-région environnante du bouclier à cause de la présence presque partout de terrain organique et l'absence d'affleurements rocheux.

L'épinette et le tamarac dominent; la première, d'une taille de 2 à 40 pieds, se dresse en groupes parfois clairsemés parfois denses. Les aulnes et les saules forment les sous-bois. La sphaigne, les mousses plumeuses et autres, le thé du Labrador, l'herbe et les laîches de marais composent la végétation au sol.

Le microrelief de monticules (hummocks), de plateaux tourbeux et de «palsa» pouvant atteindre une hauteur de 20 pieds est caractéristique. On estime que la tourbe s'accumule à raison d'un pouce tous les vingt ans.

b) Sous-région du bouclier subarctique et boréal (1,295,000 milles carrés)

Cette zone est la plus étendue de toutes les sous-régions, car elle comprend 40% du Mackenzie, 10% du Keewatin, 35% de la Saskatchewan, 60% du Manitoba, 80%

Terrain accidenté du Bouclier canadien dans la région du lac Redrock et du lac de la Pointe.

du Québec, et 55% de l'Ontario. Le soubassement précambrien du bouclier produit un relief peu accentué, et de grandes étendues de drift sont préservées. Des dépôts fluvio-glaciaires sous forme d'eskers (ôs) sont particulièrement bien dessinés dans le district de Keewatin et l'est du district de Mackenzie. Une autre particularité importante est la date relativement récente des vastes inondations marines post-glaciaires; ainsi, on trouve à l'est de la baie d'Hudson des traces de ce phénomène post-glaciaire jusqu'à 900 pieds au-dessus du niveau actuel de la mer.

Cette sous-région présente trois grandes associations végétales: la toundra-forêt, les boisés du Nord et la forêt boréale intérieure (ou forêt canadienne). La majeure partie de ce territoire repose sur un pergélisol discontinu.

La zone de la toundra-forêt forme une bande de 30 milles de largeur dans le Mackenzie et s'élargit à 100 milles dans le Keewatin et au Québec. L'épinette blanche ou noire, ainsi que le mélèze au Québec, qui se groupent en îlots ou s'allongent en bandes, se dressent en zone abritée, mais lorsque l'on se dirige vers le sud, on les retrouve en nombre sans cesse croissant.

La région boisée du Nord ressemble à une immense savane; au Québec, où elle a su mieux s'étendre, on peut observer des épinettes se dressant à distance comme autant de lampadaires sur un épais tapis de lichen. Le long des principaux cours d'eau et dans les zones abritées, la forêt boréale s'étale avec toutes ses essences.

La forêt boréale, où poussent épinettes, sapins, mélèzes, pruches et pins, s'étend par tout le Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. On trouve moins

d'essences dans la partie est que dans la partie ouest, mais dans l'ensemble, c'est bien la même forêt boréale.

Les ceintures d'argile du bouclier canadien (en particulier la grande ceinture d'argile de l'Ontario) se distinguent par l'absence générale d'affleurements rocheux et par le fait que l'exploitation agricole entraîne une profonde transformation de la forêt boréale.

c) Sous-région des plaines intérieures (571,000 milles carrés)

Cette sous-région comprend 25% du Mackenzie, 10% de la Colombie-Britannique, 80% de l'Alberta, 30% de la Saskatchewan et 30% du Manitoba. Pourvue des trois types de végétation que présente le bouclier immédiatement à l'est, la région des plaines intérieures se distingue surtout de ce dernier par sa physiographie. Collines, plateaux et escarpements principaux sont formés d'affleurements de roches sédimentaires d'inclinaison légère (pierre calcaire, grès et schiste) et contrastent avec les matériaux précambriens du bouclier. Par ailleurs, la glaciation a sculpté le terrain et des régions particulièrement étendues sont sillonnées de chenaux par où se sont écoulées les eaux de fonte des lacs proglaciaires, et parsemées d'une très grande quantité de matières lacustres. La sous-région mesure environ 600 milles de largeur dans le sud, se rétrécit à 200 milles à l'est des monts Franklin et s'élargit de nouveau à 500 milles dans l'ouest du Mackenzie. Le paysage

Transport du minerai de fer près de Sept-Îles (Qué.).

se compose d'immenses plaines ondulées, de quelques vallées profondément encaissées et d'horizons de collines et d'escarpements.

Il n'existe aucune barrière montagneuse pour arrêter les vagues d'air froid descendant de l'Arctique ou les courants d'air chaud venant du golfe du Mexique. On observe donc des écarts considérables de température entre l'hiver et l'été et la température varie souvent brusquement d'une journée à l'autre. Les points qui se trouvent en deça d'une centaine de milles des contreforts des Rocheuses ont à subir les effets du chinook qui peut faire monter en quelques heures la température de −20° à +35° F (voir page 18).

d) Sous-région appalachienne-acadienne boréale (60,000 milles carrés)

Cette région comprend Terre-Neuve et la péninsule gaspésienne au Québec. C'est une région plus ou moins accidentée dont la partie la plus élevé (plus de 4,000 pieds) se trouve dans les monts Shickshock en Gaspésie. La physiographie de Terre-Neuve est extrêmement variée, ce qui restreint considérablement l'agriculture. Près de la moitié de la province est constituée d'affleurements rocheux ou recouverte d'une mince couche de till pierreux, le quart se compose de moraine de fond, le dixième, de moraine terminale, un autre dixième, de terrain organique ou de tourbe de sphaigne dans les dépressions morainiques; le reste, soit 5, est d'origine fluvio-glaciaire et porte des sédiments marins et des alluvions récentes, pouvant ainsi se prêter à la culture.

3. La région de la forêt tempérée de l'Est

La forêt tempérée de l'Est comprend des forêts de feuillus dans le sud-ouest de l'Ontario, une région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent au nord et nord-est de la forêt de feuillus et une zone forestière acadienne propre aux provinces Maritimes. Bien qu'il existe des essences conifères dans cette région, les arbres feuillus se multiplient à mesure que l'on gagne le sud-ouest.

a) Sous-région appalachienne-acadienne tempérée (81,000 milles carrés)

Cette zone comprend les Cantons de l'Est au Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Les bas plateaux forment deux ceintures linéaires; l'une traverse le Sud du Nouveau-Brunswick et le Nord de la Nouvelle-Écosse et l'autre couvre la péninsule de la Nouvelle-Écosse et l'île du Cap-Breton. Les Cantons de l'Est se situent en outre dans les bas plateaux de l'Est du Québec, prolongement sud-ouest des monts Notre-Dame. La zone forestière acadienne s'y dresse dans toute sa richesse. L'épinette rouge, le sapin baumier, le bouleau jaune, l'érable à sucre et le hêtre abondent. On peut également observer la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent où se dressent le pin rouge et blanc, la pruche de l'Est, le bouleau jaune, l'érable à sucre, le chêne rouge, le tilleul d'Amérique et l'orme blanc.

b) Sous-région du bouclier canadien tempéré (62,000 milles carrés)

Sur 15% du territoire ontarien, entre Sault-Ste-Marie et Ottawa, ce qui comprend Sudbury, North Bay et le parc Algonquin, se dressent l'érable à sucre, le tremble, le bouleau jaune, la pruche et le pin rouge et blanc (forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent). Cette région, que caractérisent ses protubérances rocheuses et ses nappes intermédiaires de sable, de limon et d'argile, est très boisée. Le riche et

Symphonie automnale des couleurs dans la région du mont Tremblant au Québec.

Ce paysage verdoyant témoigne de la vocation agricole de l'Île-du-Prince-Édouard.

souple agencement de ses arbres, ses lacs, ses rivières, ses collines et sa faune et la proximité des grands centres urbains du Canada et du Nord-Est des États-Unis en font une région où il fait bon passer ses loisirs.

c) Sous-région des basses terres du Saint-Laurent (70,000 milles carrés)

Cette sous-région peu étendue comprend 10% de l'Ontario et 5% du Québec. Elle renferme les deux plus grandes villes du Canada, Toronto et Montréal, et la Voie maritime du Saint-Laurent, qui relie le centre du Canada à l'océan Atlantique. Situées entre les Appalaches et le bouclier, ces basses terres sont constituées de roches sédimentaires du paléozoïque de très faible inclinaison. A l'ouest des Mille Îles, elles s'étendent sur une largeur de 150 milles; à l'est, elles ne dépassent jamais 75 milles. Le terrain est en grande partie valonneux et demeure à moins de 500 pieds au-dessus du niveau de la mer, mais dans la péninsule Bruce située au-dessus de l'escarpement du Niagara, la plaine atteint 1,800 pieds. Les basses terres ont un terrain diversifié qui a fait l'objet de recherches plus approfondies que celles qui se sont attachées à toute autre région géomorphologique du Canada. Le terrain a été surtout formé par des dépôts glaciaires. Les plaines de till sont étendues et on trouve par endroits des moraines terminales, des drumlins, des plaines d'argile et de sable. La forêt se compose principalement de hêtres et d'érables, mais on y observe également le chêne blanc, l'hickory, le noyer, le tilleul d'Amérique et le cerisier d'automne. Pour ce qui est du nombre de jours de chaleur et de soleil ou de jours de croissance par an, l'extrémité sud-ouest est de loin la région la plus propice

Culture du colza au Manitoba. Plus de 90% de la récolte est exportée, surtout au Japon.

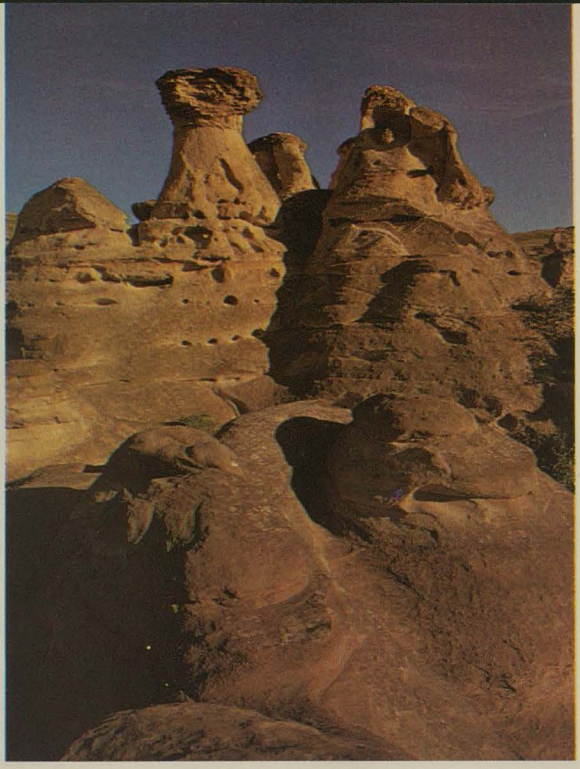

Formations bizarres, souvent grotesques, appelées «hoodoos» dans le parc provincial Writing-on-Stone (Alb.).

à l'agriculture au Canada. La présence d'arbres feuillus prouve que c'est un endroit privilégié. L'influence des Grands Lacs peut réduire de 15° F l'écart de température entre l'hiver et l'été comparativement à des régions du Minnesota où la latitude est à peu près la même.

4. La région des Prairies (130,000 milles carrés)

Le prolongement vers le sud des basses terres intérieures, dont il a été question plus haut, comprend 10% de l'Alberta, 35% de la Saskatchewan et 5% du Manitoba. Cette région se caractérise par l'absence de forêts dans la prairie canadienne, comme on se plaît à l'appeler, et la tremblaie qui la coiffe immédiatement au nord. La majeure partie de la prairie vierge (stipe, bouteloue, agropyre, sporobole et fétuque) a déjà été labourée.

La végétation de la région se compose principalement d'herbes hautes, rases et mixtes. La prairie des herbes hautes, propre à la plaine du lac Agassiz à l'ouest de la rivière Rouge (Man.) s'explique par l'abondance de l'humidité. La prairie à herbe rase où abondent le bouteloue gracile, la koelerie à crête, l'agropyre et le pâturin des prés accuse une pénurie hygrométrique de 8 à 12 pouces. Mais il existe de nombreuses associations herbeuses complexes liées à des conditions particulières de drainage ainsi qu'à des particularités pédologiques et topographiques. La prairie à herbes mixtes présente une végétation plus dense, plus haute et plus diversifiée. Elle se situe entre la prairie à herbe haute et rase et la savane.

La savane est un mélange de prairies et de boisés. Le peuplier faux-tremble prédomine dans la plupart des bouquets d'arbres de la savane, mais le chêne à gros glands et d'autres essences de la forêt des Grands Lacs poussent au Manitoba, et on trouve diverses essences de montagne et subalpines dans les contreforts des Rocheuses.

La moraine en hummock, la moraine terminale, la moraine de fond et les matières lacustres constituent les principaux éléments géomorphologiques. On peut obser-

ver des zones semi-arides dans le sud de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan. En Alberta, une très forte érosion a rendu une certaine partie des terres incultivables.

5. La région de la Cordillère

La région de la Cordillère fait partie d'une des principales unités orogéniques du monde. Cinq des huit grandes zones forestières du Canada (sans compter la zone de la toundra alpine) y sont représentées: boréale, subalpine, d'altitude, côtière et du Columbia. La zone forestière boréale a déjà été décrite et est de belle venue dans la région de la Cordillère dans le Nord de la Colombie-Britannique, et le Sud du Yukon et du Mackenzie. La forêt subalpine se compose d'essences conifères qui poussent sur les hauts versants des montagnes à l'est de la Chaîne côtière. L'épinette d'Engelmann, le sapin de l'Ouest et le pin lodgepole en constituent les principales essences. La forêt d'altitude, où poussent le pin ponderosa, le sapin de Douglas, le pin lodgepole, le tremble (dans le nord) et l'armoise (dans les vallées du sud), prédomine sur le Plateau intérieur de la Colombie-Britannique et s'étend quelque peu à l'est des Rocheuses. La forêt du Columbia est propre à la partie sud-est de l'ensemble géomorphologique intérieur de la Colombie-Britannique, où poussent le cèdre et la pruche de l'Ouest. Enfin, la forêt côtière sur le versant ouest des montagnes côtières et les îles de l'Ouest, constitue la meilleure forêt du Canada. On exploite commercialement sur une grande échelle les futaies de cèdre de l'Ouest, de pruche de l'Ouest, de sapin de Douglas (sud) et d'épinette de Sitka (nord).

a) Sous-région de l'Est (177,000 milles carrés)

Cette région se compose de 60% de montagnes bien découpées (Mackenzie, Richardson, montagnes Rocheuses), de 30% de plateaux et de contreforts (plateaux Porcupine et Liard et contreforts des Rocheuses) et de 10% de plaines (plaines Old Crow, Eagle et du Mackenzie). Le mont Robson est le plus élevé (12,972 pieds). Ce paysage se distingue surtout par ses énormes saillies dans des couches sédimentaires presque horizontales, qui ont été sculptées par la glaciation. Les Rocheuses atteignent rarement plus de 60 milles de largeur, mais jointes aux monts Mackenzie et Richardson, elles forment un ensemble presque ininterrompu de chaînons qui s'étend du 49^{e} parallèle à l'Arctique.

Des zones de végétation se succèdent de façon complexe suivant le niveau d'élévation. Au-dessus de la forêt boréale se trouve la savane subalpine et à un niveau encore plus élevé, une sorte de broussaille où abondent épinettes et pins rabougris. Au-delà de la limite de la végétation arborescente, en toundra alpine, la silène acaule, le saxifrage, les arénaires, les laîches et l'airelle à feuilles membraneuses dominent. En été, il y fait plus chaud que dans l'Arctique, les sols sont plus profonds et la végétation est plus riante.

b) Sous-région intérieure (317,000 milles carrés)

Cette sous-région se compose d'environ 55% de plateaux (Intérieur, Stikine, Hyland et Yukon), de 40% de montagnes véritables (British, Ogilvie, Selwyn, Cassiar, Omineca, Skeena, Hazelton et Columbia) et de 5% de basses terres (Fossés des montagnes Rocheuses, Tintina et de Shakwak). Cette région d'une extrême complexité se caractérise par un relief local moins accentué et un climat plus sec que celui des montagnes environnantes. Un nombre considérable de cimes de la chaîne Columbia dépassent 10,000 pieds. Le Plateau intérieur a de 2,000 à 5,000 pieds d'élévation; le relief local peut atteindre 3-500 pieds et les vallées profondé-

Le mont Forbes s'élève à plus de 11,000 pieds à Banff (Alb.), où a été aménagé le premier parc national du Canada.

On trouve toute la palette automnale dans le Nord, entre Dawson et la frontière de l'Alaska.

ment encaissées, 3,000 pieds de profondeur. Le plateau est à son point le plus étroit et le plus élevé dans le sud, où il se rétrécit à moins de 30 milles entre les chaînes des Cascades et Monashee. Il s'élargit à 200 milles dans la région de Nechako–Prince-George. Ici, le plateau est plus bas, les vallées sont moins profondes et le paysage se caractérise par des collines peu élevées. La végétation change également entre le nord où se dressent des forêts mixtes et le sud où on peut observer des boisés de montagne, des prairies et des terres très pauvres où pousse l'armoise.

c) Sous-région de l'Ouest (121,000 milles carrés)

L'ensemble montagneux de l'Ouest se compose de formations massives de roches plutoniques ou, quoiqu'à un degré moindre, de couches d'origine volcanique et de strates sédimentaires plissées pénétrées çà et là de plutons, qui ont toutes produit un relief accentué et un terrain très élevé. Ces plutons sont des masses ignées à texture grenue; le granit en est un exemple.

Sur le plan longitudinal, l'ensemble se divise en trois zones: la Chaîne côtière de l'intérieur, les chaînons Insulaires formant les îles de la Reine Charlotte et Vancouver et le massif St-Élie; une série de terres basses sépare ces trois zones. Les montagnes côtières et le massif St-Élie portent la majeure partie des 20,000 milles carrés de glaciers que l'on trouve dans les régions intérieures du Canada. Le mont Waddington, qui s'élève à plus de 13,000 pieds, est la plus haute des montagnes côtières et le mont Logan, qui a 19,850 pieds, couronne le massif St-Élie. Sur près de 1,500 milles le long du littoral, entre Vancouver et l'Alaska, il y a d'importants fiords.

La limite de la végétation arborescente passe de 6,000 pieds dans l'île Vancouver à 3,000 pieds dans le nord de la Chaîne côtière. Sur la même distance, le niveau frontal des glaciers s'abaisse de 7,800 pieds jusqu'au niveau de la mer. Ainsi, dans le nord de la Chaîne côtière, glaciers et forêts sont juxtaposés. La forte accumulation de neige est peut-être le trait hydrologique le plus distinctif de cette sous-région.

OLAV SLAYMAKER

Le Grand Glacier du Pacifique s'avance dans le Nord de la Colombie-Britannique en direction de la baie du Glacier, en Alaska.

Influence du climat canadien sur l'agriculture et l'exploitation forestière

Une partie très appréciable du revenu national du Canada provient de l'exportation de produits agricoles et forestiers. Les statistiques révèlent que le climat exerce une influence déterminante sur les rendements céréaliers; les variations annuelles d'éléments climatiques comme la température et les précipitations entraînent une variation d'une année à l'autre du nombre de boisseaux de céréales récoltés sur une superficie donnée. De même, le rendement des forêts du pays est fonction des variations à long terme du climat. Les conditions climatiques propices à la croissance des cultures et des forêts sont bien connues; les agriculteurs doivent s'appuyer sur des facteurs climatiques pour choisir des cultures.

Le Canada est un pays nordique et son agriculture est sans cesse à la merci des éléments. Tous les ans, des dommages sont causés par les rigueurs du climat; les pertes peuvent s'élever à des centaines de millions de dollars. Les principales menaces sont le gel, les inondations, la sécheresse, la chaleur, la grêle et les tempêtes. Pour se défendre, l'homme adopte des mesures de protection contre le gel, établit des digues et des réseaux d'irrigation, adapte ses méthodes culturales et crée, par hybridation ou non, des variétés plus vivaces. L'agroclimatologue, avec le concours de nombreux autres scientifiques, tente par ses recherches de mettre à la disposition des agriculteurs de nouvelles techniques et méthodes. Grâce à ces renseignements, les agriculteurs pourront poursuivre avec plus de succès leur lutte contre les phénomènes atmosphériques et ainsi obtenir progressivement de meilleurs revenus.

Contrôles climatiques

Les climats du Canada sont intimement liés à sa géographie physique. Les montagnes côtières empêchent l'air doux et humide du Pacifique de pénétrer à l'intérieur de la Colombie-Britannique, ce qui crée un ensemble de climats secs et continentaux qui se caractérise en général par des hivers froids et des étés chauds. L'autre barrière, les montagnes Rocheuses, située plus à l'est et plus élevée à certains endroits, accentue cette tendance au point de créer de la sécheresse. Les Prairies sont exposées aussi bien aux vents de l'Arctique qu'aux courants d'air chaud venant du sud. Les Grands Lacs et la baie d'Hudson, produits de la dernière époque glaciaire, constituent d'immenses masses d'eau capables d'emmagasiner la chaleur de l'été et de la libérer ensuite en automne et au début de l'hiver. Ainsi, la venue de la période de temps extrêmement froid est retardée de plusieurs semaines et les écarts de température entre l'hiver et l'été sont réduits de façon appréciable dans les régions voisines de ces réservoirs d'eau, en particulier au sud et à l'est.

Pendant que la brise de l'océan Pacifique limite son action bienfaisante à la région côtière, les provinces de l'Est du Canada peuvent être envahies par des masses d'air de l'Atlantique. Comme les vents viennent habituellement de l'ouest, cette invasion ne se produit pas souvent, mais ajoute une dimension nouvelle au climat de l'Est du Canada. En hiver, la majeure partie des régions septentrionales du Canada et l'océan Arctique englacé sont la source de masses d'air très froid qui se répandent de temps à autre dans les régions méridionales et sur la plus grande partie des États-Unis. En été, la circulation atmosphérique est faible, ce qui donne au soleil l'occasion de réchauffer la terre et les eaux froides ainsi que l'air ambiant. Pendant cette saison, l'intensité et la fréquence des perturbations sont réduites et les systèmes en déplacement lent se situent habituellement à une latitude relativement élevée près de l'océan Arctique.

Région à l'ouest des montagnes Rocheuses

Le climat de la Colombie-Britannique, la province montagneuse du Canada, ne subit que partiellement les effets de l'océan Pacifique. La région métropolitaine de Vancouver, où se concentre la majeure partie de la population, se situe près de l'embouchure du fleuve Fraser vers où s'écoulent les eaux d'une vallée qui est étroite à l'est et s'ouvre à l'approche de la mer vers l'ouest. Des chaînes de montagnes élevées l'abritent des vents nordiques alors que dans la partie méridionale, il n'y a aucune barrière montagneuse. Ainsi, les tempêtes qui se déplacent de l'océan Pacifique vers l'intérieur apportent un vent doux océanique et des pluies abondantes, et c'est pourquoi on peut observer en janvier dans ces régions les températures moyennes les plus élevées de tout le Canada, soit 40° F à Tofino, 37° F à Vancouver et 34° F à Agassiz. On apprécie donc les effets de la chaleur de l'océan Pacifique qui se propage dans la vallée du fleuve Fraser en janvier, qui est le mois le plus froid. Même la température la plus froide au cours des 15 dernières années n'a été que de 5° F à Tofino, comparativement à 0° F à l'aéroport de Vancouver, mais −13° F à Agassiz. C'est une température à peine inférieure à celle qui endommage les bourgeons de fleurs de pêcher à l'état proventif (−12° F). A cause du temps relativement doux, il tombe habituellement très peu de neige.

Toutefois, il arrive que des zones de basse pression gagnent le continent bien au sud de la Colombie-Britannique, causant une circulation d'air froid vers le sud-ouest par les vallées. Si cette situation persiste pendant un certain temps, il en résulte des chutes de neige et des basses températures dans le Sud de la Colombie-Britannique. Mais ces périodes de froid sont habituellement de courte durée et sont suivies immanquablement d'un temps doux et pluvieux qui fait fondre la neige. Ces dernières années, les hivers ont été relativement froids et de nouveaux records de basse température ont été établis. Si on compare les températures normales de la période 1931-60 à celles de la période 1941-70, on constate effectivement une baisse de température.

Durant la saison chaude, l'aire des vents de l'ouest se déplace plus loin vers le nord, entraînant les nuages porteurs de pluie vers le littoral du Nord de la Colombie-Britannique, alors que la partie méridionale jouit d'un climat surtout chaud et sec, tempéré par des brises fraîches près du Pacifique. Ce climat, qui ressemble à celui de la Méditerranée, a tendance à créer de la sécheresse en été et

Les arbres fruitiers abondent dans la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique.

Rassemblement du bétail dans les contreforts albertains, où le sol est propice à la culture céréalière.

ainsi la croissance est plutôt médiocre dans les vallées intérieures méridionales. Seuls les pins peuvent résister aux rigueurs de ce climat et les producteurs de légumes doivent recourir à l'irrigation pour créer l'humidité nécessaire. Des orages éclatent souvent sur les versants élevés et se joignent aux chutes de neige abondantes de l'hiver pour entretenir de riches forêts sur les montagnes les plus élevées dans le sud et une grande zone boisée dans la partie septentrionale de la province. La répartition complexe et variable des essences témoigne de la diversité des climats locaux; les régimes de chaleur et de précipitation sont complexes et dépendent de toute variation de pente, d'élévation et de modelé dans une région aussi accidentée.

L'agriculture se pratique surtout dans la vallée du fleuve Fraser au-dessous de Hope, dans la plupart des vallées intérieures méridionales, dans la partie sud-est de l'île de Vancouver et dans de petites enclaves éparses dans la partie centrale de la province. Le temps doux en hiver a permis l'implantation de vastes vergers dans la partie intérieure méridionale, notamment dans la vallée de l'Okanagan, où on cultive des fruits de choix pour l'exportation et la consommation intérieure. Les travaux d'irrigation servent à accroître les rendements et à protéger les cultures contre le gel du printemps. Dans ces vallées montagneuses, les gelées printanières et automnales constituent une menace constante pour les récoltes de fruits. De plus, le temps froid de certains hivers peut causer des dommages aux arbres fruitiers. Ainsi, la récolte peut être abondante, mais non sans risques.

La durée de la saison de croissance constitue un facteur restrictif important dans le choix des cultures. Le nombre de jours consécutifs où la température moyenne dépasse 42° F donne une bonne idée de cette saison. Dans la partie occidentale de la vallée du fleuve Fraser, on compte chaque année 240 à 260 jours de ce genre; les cultures peuvent donc être très diverses, qu'il s'agisse de grandes cultures, de fruits ou de baies. Dans les vallées intérieures méridionales, on compte 200 jours, et le nombre tombe à 160 dans le nord. Ces chiffres ne valent pas pour l'ensemble du territoire considéré; ils viennent des stations des vallées seulement et ne nous

renseignent guère sur le climat qui règne sur les versants et les cimes. La durée des périodes sans gel s'échelonne entre 200 jours dans la région côtière, 140 dans les vallées intérieures méridionales et 80 jours ou moins dans les régions intérieures septentrionales.

Les Prairies

Le climat de cette région est largement tributaire de la barrière des montagnes Rocheuses qui se dresse à l'ouest. Ces montagnes déchargent l'air doux du Pacifique de son humidité et chauffent par compression les vents d'ouest qui dévalent les versants orientaux. Ce phénomène bien connu s'appelle dans la région le chinook. Au cœur même de l'hiver, il peut faire monter brusquement le mercure de 50° F et même davantage tout en abaissant le degré d'humidité relative de l'air à un point que l'on ne retrouve que dans le désert. Il n'existe aucune barrière montagneuse au nord pour protéger cette région contre l'air arctique et il en est de même au sud; la région est donc exposé à tous les courants d'air sauf à ceux de l'ouest. Pendant l'hiver, les Prairies sont habituellement envahies par l'air de l'Arctique. Seul le chinook s'abat parfois sur la partie méridionale de l'Alberta, phénomène passager, mais tout de même assez puissant pour «avaler» la neige. L'authentique chinook, qui apporte des températures supérieures au point de congélation, n'atteint jamais la frontière occidentale de la Saskatchewan.

Une brèche dans les montagnes Rocheuses à l'ouest de la région de la rivière de la Paix permet aux masses d'air humide du Pacifique de se frayer un chemin à un niveau peu élevé. Habituellement, durant l'hiver, la répartition de la pression atmosphérique est telle que cela se produit rarement, mais en été on observe ce phénomène plus souvent; il en résulte des précipitations plus abondantes qui s'avèrent bienfaisantes pour les cultures céréalières. En été, dans le Sud des Prairies, les précipitations prennent surtout la forme d'averses; 8 à 12 pouces de pluie peuvent ainsi tomber pendant la saison de croissance. Durant la saison froide, les précipitations atteignent environ 4 pouces, surtout sous forme de neige, pour un total d'environ 30 à 40 pouces. Toutefois, l'épaisseur de la neige dépasse rarement 12 pouces.

Le régime des précipitations varie d'une année à l'autre, rendant ainsi le succès de la campagne agricole plutôt aléatoire. Il importe donc au plus haut point que les agriculteurs des Prairies sachent conserver l'humidité apportée par les chutes de neige. Les gelées hâtives de l'automne constituent un autre risque que doivent courir les agriculteurs. La saison de croissance commence tôt, dans la seconde quinzaine d'avril, et se termine habituellement tôt, au plus tard le 15 octobre, à cause de la latitude élevée et de l'absence de grandes influences modificatrices. Elle dure donc de 160 à 170 jours. La période sans gel dure de 100 à 120 jours, voire 80 dans les lieux exposés.

En hiver, la température est très froide; elle se situe en moyenne à près de 0° F dans le sud et à environ −10° F dans le nord. Il arrive même que le mercure tombe à −40° F et plus bas encore. Les régions du nord-est ont tendance à jouir d'une température plus uniforme que celles du sud-ouest. En été, un temps très chaud règne partout dans les Prairies et la température maximum moyenne dépasse les 80° F, mais le temps est frais durant la nuit, ce qui donne pour juillet une température moyenne quotidienne de 65 à 70° F. Le degré d'humidité est ordinairement peu élevé, ce qui rend l'été agréable.

Dans les Prairies, les vents sont relativement violents à cause de l'absence d'obstacles. Les taux d'évaporation sont donc élevés et on a constamment à craindre l'érosion des sols. Les précipitations étant relativement peu abondantes, le taux

élevé d'évaporation abaisse le niveau d'humidité au-dessous de celui exigé pour la croissance des forêts, notamment dans le sud-ouest. Ainsi, le climat ne se prête, quand l'homme n'intervient pas, qu'à la croissance d'une végétation herbacée. L'irrigation est pratiquée dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan en vue de remédier à l'insuffisance des précipitations naturelles. Des rangées d'arbres ont été plantées dans certaines régions pour réduire le vent et l'évaporation.

Presque tous les ans, on signale une ou deux tornades dans les Prairies. A cause de la faible densité du peuplement, il est plutôt rare qu'elles causent des dégâts importants ou des pertes de vie. Les sols des Prairies sont propices à la culture des céréales, principale source de revenu des agriculteurs, mais on y cultive également des plantes fourragères et la betterave sucrière. Bien que la brièveté de la saison de croissance et l'insuffisance de l'humidité viennent restreindre le choix de cultures, les agriculteurs ont su partout accroître sensiblement leur revenu au fil des ans.

Sud de l'Ontario et du Québec

Cette région fait partie du réseau de drainage des Grands Lacs. Sa topographie s'est, en grande partie, formée pendant la dernière période glaciaire qui s'est terminée il y a environ 10,000 ans. Le terrain est relativement élevé dans la région du parc Algonquin et les Laurentides, ainsi que plus au sud où les Appalaches forment une barrière vers l'océan Atlantique. Il s'agit donc d'une région à peu près close, avec les grands avantages climatiques qui s'y rattachent. Pendant que la ceinture de hautes terres au nord atténue le mordant des courants d'air de l'Arctique, les Appalaches détournent de nombreuses tempêtes de neige vers le sud et l'est de la région. Le réseau des Grands Lacs réchauffe et imprègne d'humidité les vents continentaux venant de l'ouest. En raison de ces facteurs topographiques, la température tombe rarement en hiver au-dessous de −30° F dans le Sud de l'Ontario et au-dessous de −40° F dans les Cantons de l'Est au Québec. A proximité des grandes

Du point de vue du rendement à l'acre, le Sud de l'Ontario est l'une des régions agricoles les plus riches du Canada.

étendues d'eau, le temps est encore plus doux en hiver. Du point de vue du climat, la région du Niagara est bien protégée contre les vents du nord par le lac Ontario et l'escarpement du Niagara l'abrite des vents froids de l'ouest. Il en est de même, quoiqu'à un degré moindre, pour la rive orientale du lac Huron et la rive méridionale de la baie Georgienne.

Le schéma synoptique de la région indique que des perturbations se produisent toute l'année, donnant lieu à des précipitations de 30 à 40 pouces réparties assez uniformément sur l'ensemble de l'année. La fréquence de ces dernières est de deux à trois fois plus élevée en hiver qu'en été, saison où les averses sont habituellement moins fréquentes et cèdent la place à une pluie plus abondante. On peut prévoir de 40 à 80 pouces de neige en hiver; la région à l'est et au sud des Grands Lacs est celle qui en reçoit la plus grande quantité. Les orages verglaçants sont fréquents en décembre, mais rares quand vient mars. En avril, les lacs commencent à exercer un

effet dépressif sur la formation des nuages de pluie. En été, il se produit des averses et des orages. Les tornades sont rares.

Le régime de température présente les caractéristiques des régions maritimes: l'amplitude est réduite et le mouvement de la courbe annuelle est retardé. On enregistre habituellement les températures moyennes les plus basses au début de février et les plus hautes vers la fin de juillet. En été, les températures sont plutôt uniformes, mais en hiver elles varient beaucoup. En janvier, la température moyenne s'échelonne entre 25° F dans le sud-ouest et 10° F dans la vallée du Bas Saint-Laurent. En juillet, elle varie entre 72° F et 66° F sur la même distance. Le printemps est retardé par les effets conjugés des Grands Lacs et de la baie d'Hudson. Ainsi, la saison de croissance commence en règle générale le 10 avril dans le sud-ouest, le 15 avril dans la région de Montréal et le 25 avril dans la région de Québec. Retardée par les mêmes facteurs, elle prend fin vers le 21 octobre à Québec, mais se prolonge jusqu'au 10 novembre près de Windsor (Ont.). Sa durée varie entre 180 à 230 jours. Partout, les périodes sans gel dépassent 100 jours, et atteignent même 140 jours près des grandes étendues d'eau. La durée maximale est d'environ 160 jours entre Toronto et St. Catharines le long du lac Ontario, puis de ce point le long du lac Érié jusqu'à la frontière américaine au nord du lac St. Clair.

Le taux d'évaporation est élevé, mais les précipitations sont abondantes pendant la saison de croissance; la pénurie hygrométrique est donc peu importante et varie en moyenne entre un pouce dans le nord et l'est et cinq pouces dans le sud-ouest. L'irrigation n'est que peu pratiquée, car le relèvement des rendements auquel elle donnerait lieu ne serait pas en rapport avec le coût. Toutefois, son emploi peut présenter des avantages secondaires comme la protection contre le gel.

Cette zone climatique compte de nombreuses régions où le sol est fertile et se prête à la culture de toute une gamme de produits agricoles, qu'il s'agisse de fruits tendres, de maïs sucré, de légumes, de céréales, de plantes fourragères ou de petits fruits; elle constitue ainsi une zone d'activité culturale mixte. Les fruits tendres ne sont récoltés que dans la région du Niagara et d'autres petites régions du Sud-Ouest de l'Ontario tandis que les variétés plus vivaces sont cultivées au Québec. On ensemence tous les ans une grande superficie en maïs et en tabac. On cultive commercialement les plantes fourragères. Du point de vue du rendement à l'acre, c'est la région agricole la plus riche du Canada.

Les provinces de l'Atlantique

Le climat de cette région est déterminé par deux facteurs principaux: le grand territoire du Québec–Labrador au nord et l'océan Atlantique au sud. Le courant du Labrador à l'est de Terre-Neuve exerce aussi une influence, tout comme la présence du golfe Saint-Laurent. Les montagnes de la péninsule gaspésienne n'ont qu'une légère influence sur les grands mouvements de l'air. Les zones orageuses ont tendance à converger à proximité de Terre-Neuve, produisant ainsi dans les Maritimes un temps très variable et généralement orageux en hiver. En été toutefois, l'océan et le golfe exercent une action stabilisatrice qui tend à étouffer la formation des tempêtes. Cette influence est de courte durée, car à partir d'octobre on peut observer une hausse appréciable de la fréquence des tempêtes. C'est en novembre et décembre que les orages sont les plus violents et les plus fréquents.

Les précipitations sont abondantes et se répartissent à peu près également sur l'ensemble de l'année. Dans le sud, les précipitations sont plus fortes en hiver qu'en été, ce qui s'explique par l'influence stabilisatrice de l'océan. On n'observe une tendance contraire que dans le Nord du Nouveau-Brunswick où un sommet, modeste, est atteint en juillet. Malgré les grands vents, l'évaporation est fortement

Il y a beaucoup de terres incultivables à Terre-Neuve.

atténuée par la présence persistante de nuages. Ainsi, les précipatations de l'été excèdent partout l'évaporation en importance, et l'humidité des sols est donc plus que suffisante. Les orages verglaçants sont fréquents tout au long de l'hiver. Les pluies fines verglaçantes prédominent, mais la glace formée est habituellement ténue. Il y a du brouillard à peu près tous les mois, plus fréquemment au printemps et au début de l'été, en particulier près du littoral sud de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

Le régime des températures subit l'action modératrice de l'océan à proximité. La température moyenne de février, qui est la plus basse de l'année, s'établit à près de 25° F en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et à environ 20° F dans l'Île-du-Prince-Édouard. Au Nouveau-Brunswick, janvier est le mois le plus froid et la température moyenne se situe entre 10° et 20° F.

L'été tarde à venir dans les provinces de l'Atlantique, où l'action refroidissante de l'océan est des plus vives. La température moyenne est à peu près semblable en juillet et août; elle s'élève à près de 60° F à Terre-Neuve, et à environ 65° F en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Au Nouveau-Brunswick, le retard est réduit dans la succession des saisons, juillet étant le mois le plus chaud avec des températures moyennes qui s'échelonnent entre près de 60° F le long de la baie de Fundy et 65° à 69° F à l'intérieur de la province.

La majeure partie de la région jouit d'une longue période sans gel d'environ 120 jours; la période est plus courte dans la partie intérieure septentrionale du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. La saison de croissance commence habituellement vers le 25 avril dans le sud-ouest, le 5 mai au Cap-Breton, le 10 mai à l'intérieur de Terre-Neuve et le 15 mai dans la région du cap Race. Elle se termine

d'ordinaire vers le 11 octobre dans la partie intérieure septentrionale du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, mais se prolonge au-delà du 5 novembre près du littoral atlantique de la Nouvelle-Écosse. La saison de croissance en Nouvelle-Écosse, qui dure plus de 200 jours, se compare à celle du Sud de l'Ontario alors que sa durée minimum est de 160 jours dans la Grande péninsule du Nord.

La géographie physique des provinces de l'Atlantique ne se prête pas à l'agriculture, notamment à Terre-Neuve où le climat et le terrain accidenté se liguent pour prévenir toute activité agricole. Dans l'île du Cap-Breton, la situation est à peu près la même, et une terre ingrate s'étend également à proximité du littoral sud de la Nouvelle-Écosse. La vallée d'Annapolis forme toutefois une enclave abritée par des élévations au nord et au sud. En outre, la baie de Fundy agit sur l'air de l'Arctique. Les comtés de Cumberland (N.-É.) et de Westmorland (N.-B.) constituent une autre région où les conditions pédologiques et topographiques sont propices à la culture. L'Île-du-Prince-Édouard possède également un sol, une topographie et un climat qui se prêtent bien à l'agriculture. En outre, les régions du Sud-Est et de l'Est du Nouveau-Brunswick ne manquent pas de bonnes terres arables. On en trouve davantage dans la région de Sussex et dans la vallée de la rivière Saint-Jean, mais la superficie totale de terre arable au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse est petite en regard de la superficie de ces provinces. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le terrain se prête à une assez grande diversité de cultures, dont le tabac. C'est pourquoi l'Île, malgré sa faible superficie, jouit d'un revenu agricole comparable à celui des autres provinces de l'Atlantique. Les pomiculteurs obtiennent d'excellents rendements dans la vallée d'Annapolis en Nouvelle-Écosse, qui se trouve à proximité des ports d'où partent les exportations vers le Royaume-Uni. Le choix de cultures au Nouveau-Brunswick est cependant assez restreint à cause du sol et du climat. Là comme dans l'Île, la culture des pommes de terre est très répandue, et la récolte obtenue se vend bien sur les marchés nationaux.

Zone de la forêt boréale

C'est la zone climatique la plus vaste du Canada. Elle est bornée à l'ouest par la frontière de l'Alaska et comprend les régions nordiques de l'Alberta et de la Saskatchewan, la presque totalité du Manitoba, le Nord de l'Ontario, la majeure partie du Québec au nord du Saint-Laurent, le Labrador et Terre-Neuve. Cette forêt se compose essentiellement d'essences à feuillage persistant comme l'épinette, le sapin baumier et le pin gris, auxquelles s'ajoutent en quantité variable le bouleau et le tremble à feuillage caduc. Sa partie septentrionale, qui longe la toundra, renferme principalement de l'épinette blanche et noire et des saules. Ce milieu est bien adapté aux rigueurs du climat. L'interaction des précipitations et de la forêt mérite d'être signalée parce qu'elle assure de bonnes réserves d'eau, permet de réduire l'évaporation et de contrôler le ruissellement; les effets de cet environnement forestier sur le vent et les champs de rayonnement témoignent aussi de l'équilibre écologique presque parfait qui y règne.

Le régime thermique résulte du solde radiatif et des grands mouvements de l'atmosphère; le premier phénomène se manifeste surtout en hiver et le second, en été. Durant la saison froide, le soleil fournit peu d'énergie parce qu'il se trouve à un angle d'élévation très bas, ce qui atténue fortement ses rayons et donne lieu à un albédo élevé (taux de réflexion). Le sol et l'atmosphère continuent cependant à perdre de la chaleur par rayonnement, et on obtient donc un solde négatif qui provoque un refroidissement général jusqu'à ce qu'un équilibre radiatif ait été atteint ou que d'autres phénomènes atmosphériques en viennent à exercer une influence plus déterminante. Ces grands facteurs du régime de température produi-

sent en janvier des températures moyennes qui se situent entre 0° F près de la limite méridionale et −20° F près de la limite de la végétation arborescente de l'Arctique. Ces moyennes nous donnent peu d'idée des températures glaciales de −30° à −40° F qui peuvent sévir pendant plusieurs jours notamment au Yukon. La zone forestière connaît des étés frais; la température moyenne s'échelonne en juillet entre 60° F dans le sud et 55° F au nord. L'isotherme de juillet de 50° F longe en quelque sorte la limite de la végétation arborescente de l'Arctique et indique donc le degré minimum de chaleur estivale qu'exige la forêt boréale.

Alors que la répartition des essences semble être fonction de la température, les rendements paraissent plus immédiatement liés aux précipitations, qui varient considérablement par toute cette zone. Les précipitations annuelles à l'Ouest de l'Ontario s'échelonnent entre 12 et 16 pouces, contre 20 à 40 pouces à l'est. Le régime des précipitations tend à varier davantage d'une année à l'autre dans l'ouest, où le risque de sécheresse est par conséquent plus grand. La sécheresse ne peut qu'attiser les incendies de forêt, qui constituent la pire menace pesant sur l'environnement. Après que l'incendie de forêt a fait rage, l'érosion des sols est à craindre tant qu'une nouvelle végétation n'a pas rétabli le sol et ses vertus de conservation de l'humidité.

La zone de la forêt boréale est importante parce qu'elle constitue une zone tampon climatique entre la zone climatique arctique et les climats plus tempérés du sud grâce au phénomène du solde radiatif, que détermine dans une large mesure la faculté qu'a la forêt de réduire l'importance du rayonnement solaire réfléchi. Elle cause également un solde hydrologique positif en atténuant l'évaporation des précipitations et en contrôlant le ruissellement. Elle sert non seulement d'habitat à de nombreuses espèces animales qui ne pourraient vivre hors de son sein, mais

La forêt boréale se compose avant tout de conifères auxquels s'ajoutent des peuplements variables de feuillus.

Limite de la végétation arborescente entre forêt boréale et toundra au Québec.

procure aussi à l'homme un plaisir esthétique et se prête à nombre d'activités récréatives. La forêt n'est donc pas seulement d'un bon rapport mais constitue un bien précieux sur le plan écologique qu'il importe de sauvegarder.

Climat de l'Arctique

La majeure partie de cette zone climatique se situe au nord du cercle arctique. Ainsi, l'insolation dure à peu près sans interruption du 21 mars au 22 septembre, après quoi tombe la nuit polaire. A proximité de la limite méridionale de cette zone, le crépuscule répand une lumière du soleil faible et diffuse. Le solde radiatif est donc fortement négatif pendant cette période et il en résulte de basses températures. Les orages sont fréquents, mais les précipitations sont légères et tombent habituellement sous forme de neige. Pendant la saison chaude, le régime de rayonnement est positif le jour et la nuit. Cette énergie doit toutefois fondre la neige et la glace avant de réchauffer l'atmosphère. A l'intérieur des terres, les bienfaits de la chaleur peuvent se répandre avant la fin de juin, et le temps est doux en juillet et août. La période de chaleur est trop brève et trop peu intense pour assurer la croissance des arbres, mais herbes, arbrisseaux et lichens peuvent pousser et procurer le gîte et la nourriture à la faune très peu abondante de l'Arctique.

Le tableau est différent dans le cas des îles de l'Arctique: de grandes quantités de glace enserrent les îles et les terres les plus élevées sont ensevelies sous des glaciers. Bien que le climat hivernal soit à peu près identique à celui de la toundra, le climat estival est bien différent. Comme la chaleur solaire ne peut fondre entièrement la glace et la neige, la température de l'air en été ne peut s'élever bien au-dessus du point de congélation. On observe en outre beaucoup de brouillard et de nuages ainsi que les pluies fines. Les plantes ne peuvent donc survivre que dans les lieux abrités. La majeure partie de ce territoire est sans sol et stérile. Même dans la toundra, la couche supérieure du sol ne dégèle que durant le bref été tandis que les couches inférieures demeurent en proie au gel perpétuel. Ainsi, l'exploitation agricole et forestière, comme elle s'exerce dans les régions méridionales du Canada, est impossible dans cette zone climatique.

Données climatiques de certaines stations

Station	Températures moyennes (Fahrenheit)				Jours	Précipitations normales (pouces)			
	Janv.		Juillet		Plus basse observée	Durée de la saison de croissance	Pluie d'avril à septembre	Précipitations annuelles totales	Neige pendant l'année
	Min.	Max.	Min.	Max.					
Terre-Neuve									
Belle-Isle	8.4	21.0	43.0	54.8	−31	98	16.97	35.16	94.5
Buchans	10.6	24.7	49.5	69.9	−35	148	15.98	38.44	122.7
St. Andrew's	19.3	31.8	51.0	66.9	−11	168	18.48	43.79	77.3
Saint-Jean (T.-N.)	20.5	32.4	51.2	69.4	−14	173	19.03	54.58	130.0
Provinces Maritimes									
Charlottetown	13.3	27.2	58.0	74.5	−23	192	18.50	35.47	120.1
Annapolis Royal	17.9	32.0	54.3	75.6	−17	206	20.02	47.42	85.9
Sydney	17.2	30.8	55.3	74.0	−13	186	20.52	52.78	113.4
Truro	12.8	29.7	52.3	74.8	−30	184	18.47	43.33	95.7
Yarmouth	21.0	33.4	54.1	68.9	− 6	206	21.09	**50.52**	80.5
Chatham	6.4	24.1	55.6	77.5	−31	181	17.82	41.38	121.8
Fredericton	6.0	24.7	54.8	77.7	−38	188	19.67	42.68	95.9
Moncton	9.3	26.0	54.6	76.3	−36	185	17.85	43.27	123.5
Saint-Jean (N.-B.)	12.2	28.2	54.0	70.1	−22	194	22.58	51.40	85.4
Québec									
Bagotville	−5.8	13.4	53.5	74.7	−46	169	19.81	36.87	134.5
Normandin	−10.2	9.3	51.2	73.6	−53	162	18.13	31.67	92.5
Québec	5.6	20.1	58.3	77.9	−34	187	24.08	45.80	118.9
Sherbrooke	6.1	23.2	58.3	77.9	−42	198	19.89	38.29	110.0
Trois-Rivières	0.6	20.2	56.5	79.2	−38	189	20.07	39.28	123.8
Ontario									
Kapuskasing	−11.2	9.7	50.7	74.1	−53	160	18.10	34.31	126.7
Ottawa	4.0	20.5	58.6	79.6	−33	196	17.38	33.50	84.9
Parry Sound	5.7	24.0	56.8	76.6	−42	194	18.52	40.16	116.8
Toronto	18.1	30.1	62.3	80.3	−27	218	15.95	31.10	55.5
Trout Lake	−20.8	− 2.0	51.6	69.8	−54	133	14.01	23.51	83.6
Windsor	18.0	30.7	62.1	82.0	−15	221	18.47	32.91	40.8

Provinces des Prairies									
Churchill	−24.6	−10.7	44.5	62.5	−49	94	8.06	15.61	72.4
Le Pas	−17.0	0.4	54.4	74.2	−57	155	11.33	17.70	61.9
Winnipeg	−9.8	7.9	56.3	78.6	−49	179	14.44	21.06	51.7
Regina	−8.6	10.4	52.9	79.1	−58	181	10.92	15.66	45.2
Saskatoon	−11.1	7.7	53.0	78.6	−54	171	9.08	13.88	44.3
Calgary	2.0	22.5	49.1	74.3	−49	174	11.41	17.21	60.6
Edmonton	−2.9	13.8	52.7	74.1	−55	164	12.73	17.58	51.6
Lethbridge	4.8	25.2	52.1	79.6	−45	190	10.12	17.17	71.1
Colombie-Britannique									
Agassiz	29.1	39.0	53.4	75.4	−13	264	19.04	64.87	33.3
Prince-Rupert	30.6	39.9	50.2	62.5	−6	245	36.36	95.06	44.5
Tofino	34.9	45.0	50.4	65.2	5	269	30.04	120.52	16.4
Vancouver	31.2	41.4	54.9	71.9	0	255	11.08	42.05	20.6
Victoria	35.5	43.0	52.3	68.0	4	301	5.57	25.87	12.9
Kamloops	14.7	27.7	56.1	85.3	−35	220	5.17	10.02	30.5
Penticton	21.9	31.5	52.9	83.5	−17	219	5.95	11.66	27.2
Princeton	9.8	24.9	47.2	80.0	−45	190	5.43	14.13	61.8
Atlin	−4.8	9.2	44.7	64.4	−58	137	4.42	11.15	47.8
Barkerville	5.3	23.3	41.3	66.8	−52	136	18.56	45.23	228.9
Dease Lake	−11.3	5.6	42.4	66.9	−60	138	8.09	15.53	73.5
Fort Nelson	−17.6	−1.9	50.7	73.4	−61	152	10.41	17.57	75.4
Prince-George	2.4	19.0	45.9	71.8	−58	168	11.96	24.43	91.9
Yukon									
Whitehorse	−9.5	5.6	46.5	68.1	−62	139	5.27	10.24	50.3
Territoires du Nord-Ouest									
Clyde River	−23.5	−9.3	33.1	47.2	−50	0	2.14	8.12	60.2
Coppermine	−28.0	−14.0	41.3	56.2	−58	65	4.31	8.51	40.1
Frobisher Bay	−22.1	−8.0	39.1	53.4	−50	61	6.75	16.34	97.2
Resolute	−33.1	−20.0	34.9	44.5	−62	0	2.31	5.37	31.0

[1]Quantité totale de pluie, plus 10% de la quantité totale de neige.

Le Nord canadien

L'un des faits géographiques les plus acceptés du Canada consiste dans la localisation des habitants près de la frontière étatsunienne; l'on sait aussi que les régions métropolitaines les plus populeuses du pays, Montréal, Toronto, Vancouver, Ottawa-Hull, sont situées à quelques dizaines de milles seulement du plus puissant pays du monde. Il semble donc nécessaire de considérer la localisation de la population canadienne en fonction des latitudes. De plus à l'occasion de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada s'est engagé dans une nouvelle «frontière» aréale, celle du Nord; cette région est-elle alors devenue plus peuplée qu'auparavant? Est-elle régulièrement occupée? Mais comment individualise-t-on la partie nordique du Canada?

Le Nord et le Sud

Généralement, l'on utilise deux principaux moyens pour différencier le territoire canadien en fonction du Nord. Du côté administratif, l'on distingue d'une part les Territoires-du-Nord-Ouest et le Yukon et d'autre part les Provinces qui sont presque entièrement sises plus au sud; cette façon officielle mais peu satisfaisante de juger des choses porte 40% de l'espace total du Canada et plus de 60 000 habitants dans le Nord.

La deuxième méthode de partager les espaces latitudinaux du pays consiste à distinguer une zone arctique de 20 000 habitants au-delà d'une zone subarctique qui englobe quelques millions de citoyens; cette dernière région, définie seulement par les températures de l'été, a l'inconvénient de rassembler des sections fort différentes, par exemple les Laurentides et le Grand lac de l'Ours.

Par une interprétation personnelle de la nordicité dont les calculs prennent en considération dix critères tant physiques qu'humains, nous suggérons de tracer d'abord une limite fondamentale entre le Sud et le Nord du Canada. Cette frontière géographique, large d'environ 30 milles, équivaut à 200 unités nordiques (par comparaison, le Pôle nord en a 1 000). Comme l'indique la carte, le limbe-frontière traverse l'île de Terre-Neuve et la Côte-Nord du Saint-Laurent, passe au nord du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi dans le Québec de même qu'au nord du lac des Bois en Ontario, coupe la Saskatchewan à l'est de Prince-Rupert, englobe la Rivière-de-la-Paix en Alberta et en Colombie-Britannique pour atteindre le Pacifique à l'extrémité méridionale de l'Alaska.

De part et d'autre de ce large trait s'étendent au sud ce que nous appelons le «Canada de base» et au nord le «Nord canadien». Le tableau nous indique que la population respective de ces deux zones est fort inégale étant donné qu'au Recensement de 1971, l'une comprenait 21 275 609 habitants et l'autre seulement 292 702. Ainsi, 98% des Canadiens habitent le Canada de base même si celui-ci ne couvre que 23% de la superficie terrestre du pays. Malgré leurs différences importantes, Nord et Sud ont intérêt à être reliés. Le Nord fournit l'espace, des réserves fauniques (ours blancs), des matières premières (fer, nickel, uranium et combustibles) et des cultures amérindiennes exclusives (Inuit) alors que le Sud sert de bases au développement tant politique que social et économique.

Entre le Nord proprement dit et les foyers principaux du Canada méridional s'étend une zone de transition, appelée Pré-Nord à laquelle appartiennent l'île de Terre-Neuve, la façade ontarienne du Lac Supérieur, l'Interlac manitobain et la Rivière-de-la-Paix. Par l'âge et l'intensité de son peuplement, par ses structures de transport, le Pré-Nord fait corps avec le Canada méridional.

Évolution du Nord canadien depuis un siècle

Au plan de la localisation de la population, trois périodes: 1° En 1880, les Nordistes canadiens habitaient surtout l'Est du pays. A la fin de la première décennie du vingtième siècle, se trouvent des pelotons de huit mille à dix mille Nordistes (Blancs et Indigènes) dans les Territoires-du-Nord-Ouest (Inuit), au Yukon (or), au Manitoba (Indiens; économie rurale), en Ontario (Indiens) et au Québec (Côte-Nord). Mais Terre-Neuve constituait toujours la principale unité nordique quant au chiffre de population.

2° C'est au cours du vingtième siècle seulement que les pénétrations dans l'ensemble du Nord canadien se feront importantes. De 1911 à 1941, les forces de peuplement modifient de nouveau le *pattern* régional. Par suite de l'exploitation minière et des développements agricoles au long des fronts pionniers du Canada occidental, l'Alsama devient la principale mégarégion démographique du Nord. En 1941, la dénordification de l'Abitibi tant ontarien que québécois accentue encore la proportion «alsamienne» («Alsama» pour Alberta, Saskatchewan et Manitoba) qui accueillait pas moins de la moitié de tous les Nordistes du Canada. Présentement cette position privilégiée de l'Ouest constitue l'un des facteurs de recrutement des nouveaux venus dans le Nord; ceux-ci sont les petits enfants de la vague de 1911 ou les enfants de celle de 1941. Leur origine contribue à «Westerniser» les nouveaux fronts pionniers du Mackenzie. Quant au Yukon, alors déserté des prospecteurs, il constitue la seule unité politique à enregistrer une baisse et une baisse sensible de sa population.

3° Enfin, la troisième période commence après la Deuxième Guerre. Le «pattern» actuel laisse découvrir un Nord d'un nouveau style; avec la dénordification des derniers fronts agricoles — celui de la Rivière-de-la-Paix — apparaissent les nouvelles raisons du peuplement nordique: développements minier, pétrolier, hydroélectrique, administratif et touristique. Ainsi pour l'une seule de ces raisons ou pour plus d'une, le Manitoba et le Québec–Labrador sont devenus les entités nordiques les plus peuplées. Au niveau des mégarégions, cependant, l'Alsama est toujours en tête (41%), suivie par les deux Territoires réunis (18%). Quant aux trois principales Provinces du Canada, elles ne rassemblent que 22% de la population nordique du pays.

Le Nord est toujours en train de se réagencer et les différentes régions en cause, tout en évoluant d'après des voies qui leur sont propres, continuent à refléter des conjonctures pan-canadiennes.

Subdivisions: Nord canadien

Pas plus que le Canada de base, le Nord canadien n'est une région-bloc. D'expérience ou de sens commun, l'on sait que la nordicité s'accentue du sud vers le Nord, généralement; la saison de végétation devient plus courte; le tapis nival, même s'il est plus mince, dure plus longtemps; à l'île de Melville, le sol est gelé jusqu'à 1 600 pieds de profondeur; au fur et à mesure que l'on s'anordit, la forêt forte fait place aux arbres dispersés, ceux-ci aux bouleaux nains, ces derniers à la toundra riche puis à la roche nue. Cette dégradation n'est cependant pas régulière, d'où l'inexactitude d'utiliser des traits fixes comme les degrés de latitude pour marquer les limites respectives des zones nordiques. En géographie globale, les zones sont au nombre de trois: le «Moyen Nord», le «Grand Nord» et l'«Extrême Nord». Ces désignants simples et significatifs ont été créés à dessein. Ayant le double avantage d'utiliser le même tronc et de comporter un spécifique comparatif, ils parlent au lecteur.

Le Moyen Nord

«Au-dessus» du Pré-Nord que le débordement de l'écoumène principal a incorporé au «Canada de Base» s'étend la plus vaste bande nordique individuelle du Canada, celle du Moyen Nord. Suivant l'indice polaire décrit dans un article antérieur (*Canada 1970*), cette zone est limitée par les isonords de 200 et de 500 VAPO. Large d'environ 500 milles, cette auréole s'étire du Labrador au Yukon en englobant la baie de James proprement dite. Climatiquement, la région est surtout subarctique. Économiquement, après avoir été le royaume du castor, elle est devenue le domaine des «lancers pionniers» ou «corridors», par exemple l'écoumène de liaisons qui met en contact la Rivière-de-la-Paix et le Grand lac des Esclaves. Au travers du Québec–Labrador, en aval du Saguenay, depuis environ 20 ans, ce mécanisme de pénétration s'est clairement manifesté: deux raisons principales ont été à l'origine de l'installation de voies pionnières: le fer au droit de Havre-Saint-Pierre, Sept-Îles et Port-Cartier; l'hydroélectricité le long du Betsiamites, de la rivière aux Outardes, du Manicouagan et du Churchill. Les axes de communication, orientés «verticalement», caractérisent donc cette zone. Malheureusement, ni au Québec–Labrador, ni ailleurs dans le Nord canadien, ces avancées linéaires ne sont reliées au travers des longitudes. Dans l'ensemble du Moyen Nord, il n'existe pas de voie transcontinentale, même pas aérienne; voilà l'une des raisons et l'une des manifestations de la très faible structuration proprement économique du Nord. La région subarctique n'a pas de noyau, selon W. Wonders[1].

[1]Dans *Canada: A Geographical Interpretation*, rédigé par J. Warkentin (Toronto, 1968). p. 476.

Le Moyen Nord, de près de 300 000 habitants, groupe 93% de tous les Nordistes canadiens et marque la fin de l'extension linéaire et contiguë des « bases » sudistes. Les capitales «territoriales» de Whitehorse et de Yellowknife, assez bien reliées au Sud, sont situées dans cette bande. Dans le Nord canadien, nordicité moins forte et nombre moins faible d'habitants vont donc de pair.

De l'Atlantique à l'Alaska, l'animation économique du Moyen Nord se présente d'une façon différentielle, fait reflétant la répartition inégale des matières premières et l'initiative des grands pôles urbains de développement auxquels les oasis nordiques sont rattachées. Les répartitions provinciale et territoriale des populations du Moyen Nord soulignent les niveaux respectifs des affaires. Le Moyen Nord est une zone provinciale à 87%, fait insuffisamment perçu en politique. Le Canada occidental domine, surtout si l'on ajoute au Canada provincial de l'Ouest, le Yukon et la partie mackenzienne des TNO; ainsi, sur le plan de la répartition de la population, Canada du Sud et Canada du Nord sont loin d'avoir leur centre démographique sur les mêmes longitudes; le principal écoumène du Nord n'est pas vis-à-vis du principal écoumène du Sud, plutôt développé dans le Centre-Est du pays; vu du Saint-Laurent, le Nord canadien constitue quelque chose qui se passe surtout dans le Nord-Ouest.

Le Grand Nord et l'Extrême Nord du Canada

Ces noms descriptifs annoncent les entités climatiques les plus rudes du pays. Il n'est point étonnant que le chiffre total de la population civile atteint à peine 20 000 habitants et ceux-ci sont presque tous localisés dans le Grand Nord. Ensemble, les deux régions du Grand Nord et de l'Extrême Nord correspondent à l'Arctique pris au sens strict.

Situation

Cette vaste partie du Nord canadien est limitée par les mers de Labrador et de Baffin, l'océan Arctique, l'Alaska, les grands lacs du Mackenzie et le Nord des

Yellowknife, capitale des Territoires du Nord-Ouest, possède deux mines d'or.

1

2

1. Les très nombreuses ramifications de l'embouchure du fleuve Mackenzie dessinent des motifs uniques.
2. Le boeuf musqué fait partie de la faune arctique de l'île Devon.
3. Calotte glaciaire Penny dans l'île Baffin. La glaciation alpine est importante dans l'île.
4. Baie Baillarge, île Baffin (T. N.-O.).

3

4

provinces. A l'intérieur de ces frontières géographiques s'étendent non seulement les plus vastes îles (Baffin, Ellesmere) du Canada mais la plus grande étendue marine de n'importe quel pays. Le territoire, guère plus terrestre que marin, représente près de 40% du Canada (terre et eau). Les chenaux de l'archipel arctique et l'Hudsonie créent des problèmes de propriété ou de juridiction en ce qui concerne non seulement la navigation mais la pêche, la chasse et l'exploitation minière des fonds. La pénétration marine constitue l'un des traits les plus originaux de l'Arctique du Canada.

Par définition, la limite méridionale de l'Arctique (du Grand Nord) correspond à l'isoligne de 500 unités polaires ou VAPO (valeurs polaires). Ce trait ne suit pas la frontière politique des Territoires-du-Nord-Ouest; il s'en écarte particulièrement dans la vallée du Mackenzie qui, par suite du climat de l'été, appartient plutôt à la zone subarctique. C'est donc vers le Centre et l'Est du Canada que les conditions polaires «descendent» le plus vers le sud.

La distance du Canada de base est l'un des plus grands inconvénients de l'Arctique. Alert est situé à plus de 2,500 milles de Toronto (Ont.). Heureusement, le transport aérien a annulé en grande partie l'inconvénient « temps» et le réacteur fait franchir, suivant les horaires réguliers et des escales, la distance de Montréal à Resolute en quelques heures. Cependant, l'inconvénient «coût» demeure et il faut débourser environ $2,000.00 pour aéroporter jusqu'à Baffin une maison préfabriquée dans la vallée du Saint-Laurent. En dehors des agglomérations pouvant être approvisionnées par bateau, l'envoi dans l'Arctique d'un gallon de mazout pourra coûter deux fois plus que le combustible lui-même.

Vastitude, éloignement du Canada de base, forte proportion des eaux et morcellement des terres composent les premières caractéristiques de l'Arctique canadien.

Traits climatiques

Sous diverses formes, la glace témoigne du climat arctique; les glaces sont permanentes ou non, visibles ou non à la surface. Au Canada, la glace sur terre—les glaciers — est beaucoup moins répandue qu'au Groenland voisin et elle n'existe qu'en montagne, surtout au sommet des îles Ellesmere et Baffin; leur inconvénient est limité. Les localisations des deux autres types de glace sont opposées; alors que les parties terrestres sont envahies par la glace dans le sol, les chenaux sont encombrés de glaces flottantes.

La glace dans le sol comprend divers types à partir des pingos (collines à cœur de glace du Mackenzie) jusqu'au ciment de glace qui soude entre elles les particules minérales (le tout créant un pergélisol). Dans l'île de Melville, le sol est gelé jusqu'à environ 1,600 pieds de la surface alors qu'en Sibérie centrale, la colonne permagelée atteint des profondeurs trois fois plus considérables. Durant l'été, fond la tranche supérieure du pergélisol qui, ainsi, atteint quelques pouces ou quelques pieds. Par suite de ce changement saisonnier, les fondations des maisons et des routes perdent de leur solidité; des techniques spéciales de construction ont dû être mises au point; par exemple dans les bases de radar et à Inuvik. En outre, le gélisol empêche les habitants d'enterrer leurs conduites d'eau; aussi ont-ils inventé le système de l'«utilidor», sorte de caissons montés sur pilotis et comportant à l'intérieur les tuyaux qui transportent les eaux propres ou usées; le caisson est bien isolé et chauffé au besoin. Enfin, l'alternance du gel et du dégel à la surface du sol crée des microformes de relief très curieuses tels des cercles parfaits de pierres et d'innombrables mares. Ces figurations montrent la forte sensibilité saisonnière de la couche mince du sol qui, naturellement, vit en équilibre avec son couvert végétal,

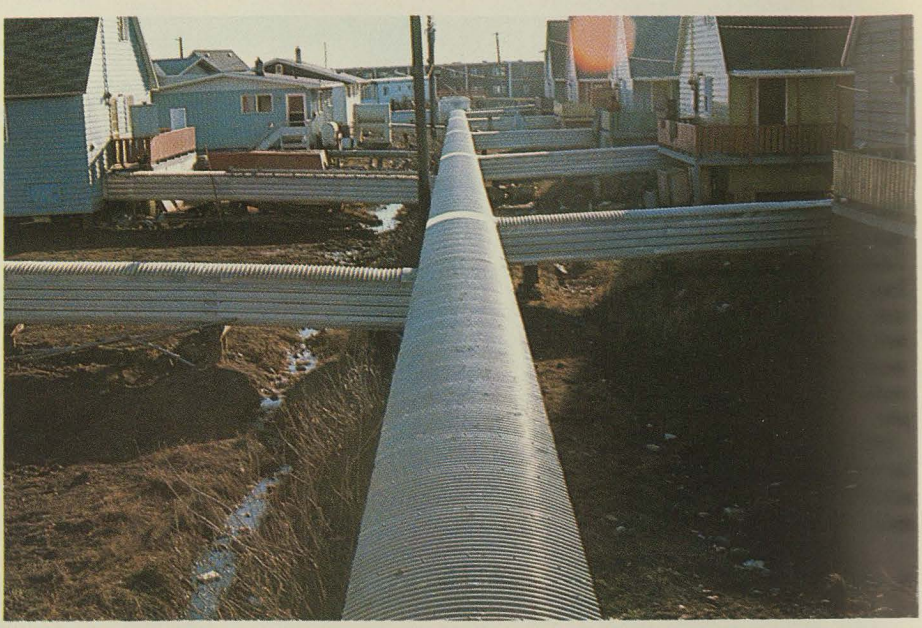

Inuvik (T.N.-O.), bâtie sur du pergélisol, connaît bien le gros tube isolé «utilidor» qui renferme les canalisations d'eau, de vapeur et d'égout.

également délicat. Perturber cette surface fragile, c'est déclencher des mécanismes incontrôlables de fusion ou de regel. A la lumière de ce danger, il a paru souhaitable de faire circuler les véhicules pendant l'hiver alors que la surface du sol, soudée par le gel saisonnier au pergélisol profond, est protégée par un peu de neige.

Entre les parties terrestres s'étend un volume considérable de glaces flottantes, objet d'étude du « glaciel ». En dehors des bandes côtières où la surface des eaux gèle sur place, la banquise ou pack se construit par l'immigration de morceaux de glace libres; ces glaçons et ces floes indépendants, peuvent être soudés entre eux par une glace nouvelle, le tout formant une admirable mosaïque de couleurs et de formes différentes. Sur les côtes basses se produit un impressionnant chevauchement des blocs les uns sur les autres. Le déglacement se fait tardivement mais il réussira partout à l'exception des chenaux de l'Extrême Nord, trop ouverts sur la calotte polaire; c'est ainsi qu'en 1969, le *Manhattan* a été bloqué au nord de l'île de Banks. Pour faciliter la navigation, deux indices glaciologiques ont été mis au point; l'un renseigne le capitaine du navire sur la quantité des glaces et l'autre sur la dimension des floes. Dans l'Arctique canadien, les trois principales voies maritimes de fin d'été sont celle du détroit d'Hudson vers Churchill, celle de Baffin vers Resolute et celle d'Amundsen au nord-ouest du Mackenzie.

La froidure de l'air caractérise l'Arctique, le minimum enregistré ayant été de moins 81° F (−62.8° C) à Snag au Yukon. Mais le froid est a voir relativement. Le minimum mondial serait à Vostok, en Antarctique, où les Soviétiques ont connu −126.9° F (−88.3° C). Par rapport à l'homme, les dispositions mentales, le vent, l'humidité de l'air, l'auto-production de chaleur par métabolisme, la protection fournie par les vêtements et le chauffage modifient les conditions du froid effectif. Le froid n'est pas un élément que les individus partagent également; le Sudiste de passage dans le Nord en souffre davantage que le résident, que ce dernier soit Amérindien ou Blanc..

L'on retrouve partout l'impact du froid. Les masses d'air froides et sèches de

caractère anticyclonal s'opposent à la pénétration de cellules plus humides; c'est ainsi que le froid fait de l'Arctique un désert où le lichen est lent à croître. Par rapport au déficit de chauffe de Montréal celui du nord de l'Arctique est trois fois plus élevé; d'où la nécessité d'adopter pour l'habitation les meilleures techniques d'isolement. A cause du froid, l'eau libre cause de nombreux problèmes; son approvisionnement est difficile et les incendies composent un danger sérieux. Dans l'aménagement des terrains et des routes, les ingénieurs doivent savoir chasser l'eau qui, les saisons suivantes, pourrait être prise par le cycle engel-dégel-regel. Au contact d'une source d'humidité, le froid peut englacer fenêtres, cordages de navire, tours de mines, ailes d'avion et vêtements autour du visage. Les appareils mécaniques, n'étant pas créés pour le climat arctique, ne résistent pas toujours à la contraction gélivale et les bris sont fréquents. Le froid gène aussi la lubrification des pièces.

Comme ailleurs au Canada, le régime climatique saisonnier est fort accentué. Les moments les plus pénibles sont la période sans soleil (au nord du cercle arctique), les demi-saisons durant lesquelles la circulation est difficile et les jours de tempête.

Organisation du territoire

Même si le pouvoir politique est chose récente, il est en voie de restructuration. D'abord, la canadianisation des terres s'est faite au cours du dernier siècle, vers 1870 pour le domaine de la baie d'Hudson et, vers 1880, pour la plus grande partie de l'archipel; des îles ont été découvertes par W. Stefansson en 1916, d'autres ont été achetées à la Norvège vers 1930; à la fin de la Seconde Guerre, la photographie aérienne a permis de préciser le trait des côtes. La découverte des terres est maintenant terminée.

Plusieurs structures politiques se retrouvent dans le Nord; par exemple, au nord du 60^{e} degré de latitude (en dehors de la péninsule du Québec–Labrador), existent deux gouvernements, celui du Canada et celui des Territoires. Dans les TNO, depuis 1967, un important transfert de responsabilités administratives et législatives s'est fait au profit de Yellowknife. Le Conseil législatif des Territoires-du-Nord-Ouest comprend maintenant 15 membres élus et celui du Yukon, 12. Au total, un ministère fédéral (assisté de d'autres), deux députés à la Chambre des communes, deux gouvernements territoriaux et certaines administrations locales assurent les fonctions politiques de cette partie du Nord canadien.

L'équipement administratif ne veut pas dire qu'il s'agit d'un espace structuré à la façon d'un pays développé. Au contraire, le territoire reste légèrement organisé. Les habitants sont en très faible nombre et répartis dans près de 50 agglomérations principales; 60% des foyers de peuplements dits arctiques n'ont pas 300 personnes. Quant aux centres les plus peuplés, Inuvik à l'ouest, Frobisher Bay à l'est, ils ne dépassent pas 4,000 âmes. D'immenses môles répulsifs ou non-attractifs séparent les hameaux: 400 milles entre Baker Lake et Snowdrift sur le Grand lac des Esclaves. Dans ces conditions, la présence politique vient donc peu de la résidence ou de l'exploitation; elle est davantage liée aux fonctions de liaison: parcours aériens, services sociaux, télécommunications (conventionnels, radars ou satellites). Pour une bonne part, la canadianité du Nord est fonction de ces moyens modernes.

Vie économique

Dans l'Arctique proprement dit, les activités économiques ne sont pas inexistantes. Les Esquimaux ont vécu d'auto-consommation, à partir d'une faune marine,

terrestre, ailée ou fluviale. Au début du siècle, le gouvernement canadien émettait des permis de chasse à la baleine. La Compagnie de la Baie d'Hudson maintient encore quelques dizaines de postes de commerce. Un élevage commercial du renne se fait dans le delta du Mackenzie. Du nickel a été extrait du Keewatin et l'on envisage l'exploitation du même minerai sur les rives québécoises du détroit d'Hudson. Des capitaux privés et publics ont facilité la découverte de pétrole et l'on discute d'un gazoduc et d'un oléoduc qui, par le Mackenzie, permettraient aux combustibles de l'Arctique canadien et alaskien de rejoindre les marchés principaux de l'Amérique du Nord. Des coopératives de sculpture, d'artisanat, de pêche ou d'estampes ont vu le jour dans divers postes dont à Cape Dorset et Povungnituk. Rankin possède une conserverie. Le soleil de minuit, les Inuit, le contact d'une nature forte et la chasse à l'ours blanc attirent les touristes. En certains endroits, la région est bien pourvue en équipement et pendant quelques semaines, les ports de Hay River, de Tuktoyaktuk et de Resolute sont fort actifs.

L'Arctique connaît tous les types d'animation économique. Un sous-développement existe là où les richesses naturelles ne sont que partiellement exploitées. Par contre, chaque fois que la chasse sportive met en cause les réserves fauniques, il s'agit de surdéveloppement. Dans ce pays presque vide, il est paradoxal de rencontrer des cas de mauvais développement; il en est ainsi quand se produit une

Des oiseaux de mer nichent sur les falaises verticales de l'île Bylot dans l'Est de l'Arctique.

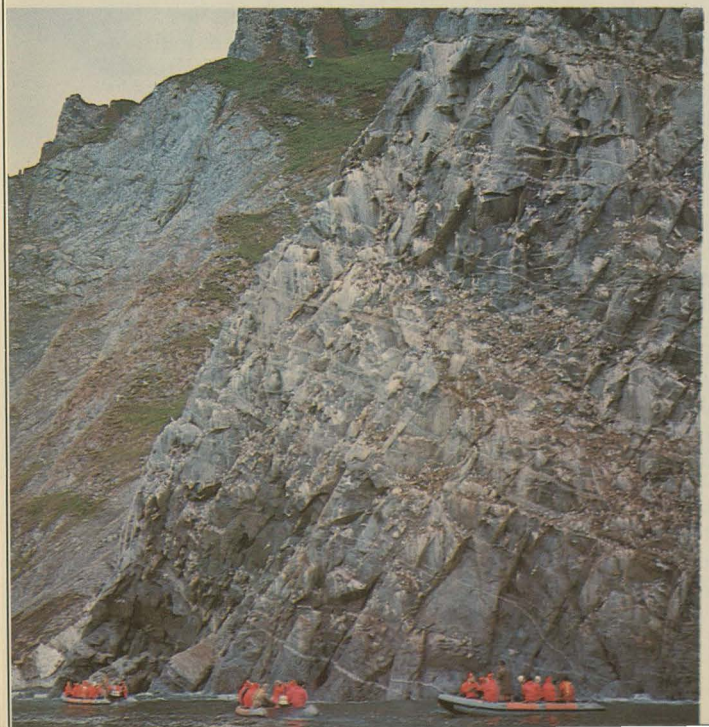

dégradation inutile des terrains ou des cultures indigènes. Heureusement, l'on a pu réaliser dans certains milieux un développement harmonieux ou maximal. Mais c'est le non-développement qui domine, l'Arctique n'étant pas encore révélé sur le plan des ressources; de plus, les problèmes économiques et sociaux de la planification régionale ont rarement reçu des solutions appropriées. Dans l'Extrême Nord surtout, l'état d'inanimation se prolonge. Aussi l'Arctique compte-t-il très peu dans la production nationale; le bilan économique est très déficitaire. Une partie importante des revenus doit venir des salaires ou des allocations versés par les gouvernements. Dans ces conditions, la région est peu en mesure de combattre le chômage dont le taux est très élevé.

Le Grand Nord et l'Extrême Nord sont des mondes à part; la plus grave erreur serait de leur appliquer sans adaptation les pensées et gestes qui ont cours au Canada de base. Pour les Sudistes, s'adapter au Nord reste un objectif presque neuf.

Le Nord est peu peuplé. Cette situation est alarmante à une époque où des pressions populaires massives tendent à devenir l'un des mécanismes de l'orientation des politiques régionales. Le Nord manque immensément d'habitants pour faire porter sa voix originale dans l'oreille souvent distraite du Canadien du Sud.

LOUIS-EDMOND HAMELIN

Population nordique par zone et par entité politique, Canada, 1971

Province ou territoire	Pourcentage de la superficie dans le Nord	Moyen Nord	Grand Nord	Extrême Nord	Total
Manitoba	75	70,895	25[1]	—	70,920
Terre-Neuve et Labrador	77	52,629	—	—	52,629
Territoires du-Nord-Ouest	100	17,546	17,011	250[1]	34,807
Québec	70	30,008	2,501	—	32,509
Alberta	40	28,696	—	—	28,696
Saskatchewan	50	21,821	—	—	21,821
Ontario	40	19,837	—	—	19,837
Yukon	100	18,378	10[1]	—	18,388
Colombie-Britannique	31	13,095	—	—	13,095
Canada	**77**	**272,905**	**19,547**	**250**	**292,702**

[1]Estimation.

—Néant.

Tableau établi à partir du *Recensement du Canada (1971)* en collaboration avec M.C. Cayouette.

le peuple et son héritage

Les Autochtones

Les Indiens

Au début de la colonisation de l'Amérique du Nord, la population amérindienne de ce qui est maintenant le Canada s'établissait, selon les meilleures estimations des anthropologues, à environ 200,000 personnes. Peu après l'arrivée des Européens, cette population a commencé à diminuer au point que l'on a pu croire qu'elle était en voie de disparition. Mais elle a progressivement augmenté depuis et s'élève aujourd'hui à plus de 295,000 personnes.

Il existe 565 collectivités indiennes distinctes, connues sous le nom de « bandes» . A l'exception de certains groupes nomades habitant des régions excentriques et le Nord, ces bandes demeurent dans 2,300 « réserves» , dont l'étendue varie de quelques acres à plus de 500 milles carrés et que le gouvernement du Canada a mis à la disposition des Indiens. Près de 25% de l'ensemble de la population indienne a choisi de vivre hors des réserves au sein de la grande collectivité canadienne.

Bien que l'origine des Indiens demeure obscure, les anthropologues croient qu'ils viennent de l'Asie septentrionale et que, par le détroit de Béring, ils sont parvenus en Amérique par vagues migratoires successives dans les temps préhistoriques.

Les Indiens ne forment pas un peuple homogène. Ils se divisent en un certain nombre de grands groupes linguistiques comptant plusieurs sous-groupes où foisonnent les dialectes. On peut observer 10 groupes linguistiques, dont quatre à l'est des montagnes Rocheuses, à savoir les groupes algonquin, athapascan, iroquois et sioux. Les six autres se trouvent en Colombie-Britannique: kutenai, salish, wakash, tsimshian, haïda et elingit. Quelques bandes indiennes parlant l'athapascan habitent également l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Les Indiens de souche algonquine sont les plus nombreux. Leur territoire s'étend de l'océan Atlantique aux Rocheuses. On y trouve des tribus bien connues comme les Micmacs de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, les Montagnais du Québec et les Ojibwai, les Cris et les Blackfoot de l'Ontario et des provinces des Prairies.

Les Iroquois, y compris les Hurons, habitent l'Ontario et le Québec; les Athapascans demeurent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que çà et là dans la partie intérieure de la Colombie-Britannique. Les tribus Sioux sont disséminées au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

La population indienne du Canada est très dispersée. Ses caractères raciaux et culturels sont multiples et elle jalonne tout le cours de l'évolution économique et sociale, le chasseur nomade y côtoyant le travailleur industriel très spécialisé ou un membre d'une profession libérale. A l'instar de toute autre collectivité canadienne, la bande ou le groupe d'Indiens n'échappe pas à l'influence des caractères socio-économiques et géographiques de la région qu'elle habite.

Dès 1670, sous le règne de Charles II, il avait été enjoint aux gouverneurs des colonies de bien accueillir et de protéger les Indiens désireux de se placer sous la protection britannique. Il s'est plus tard avéré nécessaire d'établir un organe qui se consacrerait uniquement à l'administration des affaires indiennes et en 1755, Sir William Johnson a été nommé surintendant des Indiens; il s'est installé dans la vallée de la rivière Mohawk, dans ce qui est maintenant l'État de New York. Son bureau annonçait déjà les organes d'administration des affaires indiennes qui devaient voir le jour en Amérique du Nord. Après la révolution américaine, le bureau des Indiens s'est transporté au Canada. Depuis ce temps, un organe administratif permanent s'occupe des intérêts des Indiens.

Avant 1860, le gouvernement impérial gérait les affaires indiennes en Ontario et au Québec, mais cette année-là, il a été décidé que la province du Canada assumerait dorénavant cette responsabilité. L'administration des affaires indiennes est passée dans le domaine de compétence du gouvernement du Canada en vertu d'une disposition spéciale de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Depuis la Confédération, cette charge a été confiée à divers ministères fédéraux. Elle appartient aujourd'hui au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'une des principales fonctions de ce ministère est d'aider les Indiens à participer pleinement à la vie socio-économique du pays. A cette fin, il a mis en œuvre tout un faisceau de programmes dans les domaines de l'éducation, du développement économique, du bien-être social et des aménagements sociaux. Il s'occupe de logement, de construction de routes et d'entretien routier, d'aménagements sanitaires, d'éducation des enfants et des adultes, d'entreprises commerciales de bande dans les réserves, etc.

Au nombre des principales attributions de la Direction des affaires indiennes, on compte l'administration des réserves indiennes et des terres cédées, des fonds des bandes, de la transmission des biens et des engagements en vertu des traités conclus

avec les Indiens. Cette direction compte un bureau central à Ottawa et des bureaux régionaux et de district dans chaque province ou territoire. Les services médicaux nécessaires sont assurés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Au début de la colonisation de l'Amérique du Nord, les Britanniques ont reconnu en principe le droit des Indiens aux terres qu'ils occupaient, droit qui ne pouvait être abandonné que par voie d'accord et uniquement au profit de la Couronne, ce qui a donné lieu à une longue suite d'accords, de traités comme on les a ensuite appelés, avec diverses tribus indiennes. Cette pratique a débuté à l'époque coloniale britannique dans la colonie qui est devenue les États-Unis et s'est répandue par la suite au Canada. Aujourd'hui, près de la moitié de la population indienne du Canada est assujettie à des traités.

1

1. **Le masque d'un sorcier compte parmi les objets fascinants que l'on trouve dans le village indien restauré à Port Elgin (Ont.).**
2. **Mâts totémiques dans le parc Stanley à Vancouver (C.-B.).**
3. **Le village indien reconstitué 'Ksan près de Hazelton (C.-B.) est un centre culturel artistique et artisanal.**
4. **Art indien du Nord-Ouest, Territoire du Yukon.**

2

3

4

Les Inuit (Esquimaux)

Les nombreux bouleversements qu'a connus le Nord canadien ces dernières années ont modifié presque tous les aspects de la vie des quelque 18,000 Esquimaux (ou Inuit, nom qu'ils préfèrent) qui y demeurent. Ce peuple du Nord a survécu durant des siècles en dépit de conditions de vie très dures. Récemment, il s'est vu offrir de nouveaux moyens de faciliter sa survivance.

D'après les résultats des recherches archéologiques et les récits des pionniers, les Inuit canadiens vivaient jadis beaucoup plus au sud que maintenant, notamment sur le littoral atlantique. Ils avaient toujours été une population côtière, établie au bord de la mer. Le phoque, le morse, le poisson, l'ours blanc et la baleine constituaient leurs principales sources de nourriture, de combustible et de vêtements. Toutefois, il y a quelques siècles, un groupe se détacha de la masse pour chasser le caribou à l'intérieur des terres et s'y donna une culture très différente. Ces Inuit se nourrissaient de caribous et de poissons des lacs; ils faisaient des feux au moyen d'arbustes, n'utilisaient plus à cette fin du blanc de baleine et se rendaient rarement à la mer.

Les premiers explorateurs de l'Arctique canadien ont rencontré des Inuit de temps à autre, pendant 300 ans, mais n'ont guère frayé avec eux. Dans cette région, le développement a débuté beaucoup plus tard que dans les autres terres arctiques. Ce n'est qu'à l'arrivée des baleiniers et de marchands de fourrures comme ceux de la Compagnie de la Baie d'Hudson au début du XIX[e] siècle que la situation a commencé quelque peu à changer. Par suite des échanges avec les chasseurs de baleines et les marchands, les Inuit en sont venus à dépendre jusqu'à un certain point des produits de l'homme blanc. Déjà, la vie errante de l'Age de pierre leur était devenue moins attrayante.

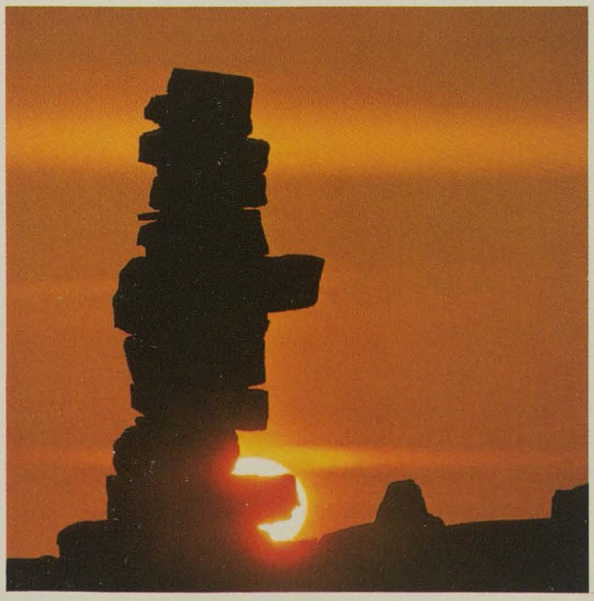

Pierre ancienne esquimaude ayant vaguement forme humaine près de la côte nord-ouest de la baie d'Hudson.

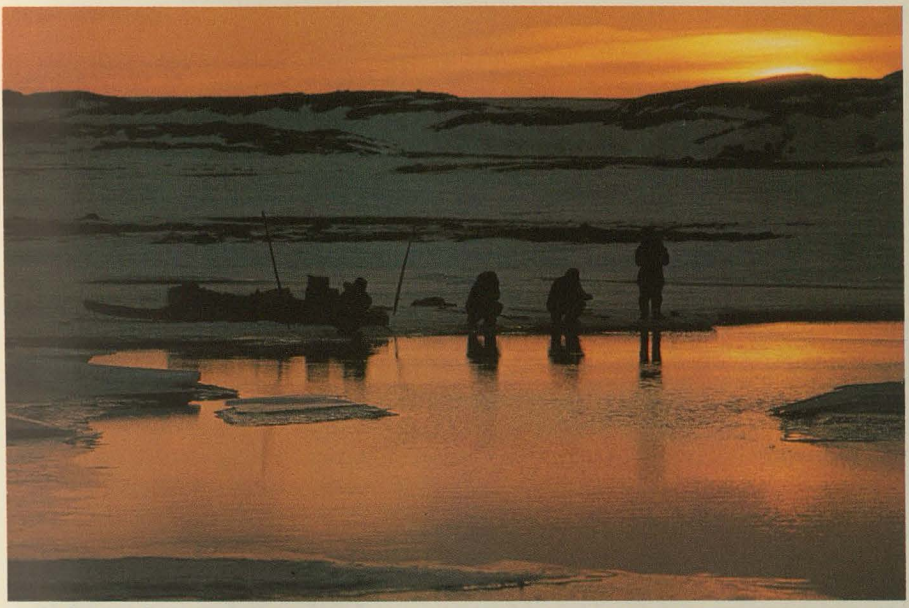

Inuit de Repulse Bay pêchant l'omble au lac Sapotit dans l'isthme de Rae.

Dès 1923, des postes de traite s'échelonnaient le long des deux rives du détroit d'Hudson, vers le bas de la côte est de la baie d'Hudson jusqu'à Port Harrison, et vers le haut de la côte ouest de cette même baie jusqu'à Repulse Bay. Une expansion semblable se produisait dans l'Ouest de l'Arctique. A l'heure actuelle, la Compagnie de la Baie d'Hudson compte une trentaine de postes dans les régions arctiques.

La Seconde Guerre mondiale a amené un développement rapide des communications aériennes, ainsi que la construction d'installations militaires et de stations tant radio que météorologiques. Depuis vingt ans, on a ouvert de grandes brèches dans l'isolement des Inuit. Pour beaucoup de ces gens, le passage de la vie du chasseur nomade à celle du citadin moyen a été difficile, voire dramatique. Ils vivent à l'heure du satellite de communication *Anik* qui leur apporte le téléphone, la radio et la télévision.

Les chiens de traîneau, vieux compagnons naguère indispensables aux Inuit, ont été remplacés par le toboggan automoteur et pour les longs voyages, l'avion est devenu le taxi de l'Arctique. Rares sont les collectivités esquimaudes qui n'ont pas de piste d'atterrissage. La technologie moderne, représentée par les ADAC (avions à décollage et atterrissage courts) et les avions à réaction, a considérablement rétréci les vastes espaces du domaine Inuit.

Divers programmes entrepris par le gouvernement fédéral dans les domaines de l'éducation, des affaires sociales, de l'administration locale et du développement économique ont aussi contribué à cette transformation dramatique de la vie des Inuit. Ainsi, les coopératives fédérales de l'Arctique présentent maintenant un chiffre d'affaires de plus de $8 millions par an, et des écoles ont été construites dans à peu près toutes les collectivités esquimaudes. Après leur 6^{e} année, ou après la 8^{e} en certains endroits, les élèves s'inscrivent à des cours de préparation à la formation professionnelle ou fréquentent l'école secondaire, soit dans l'Arctique soit dans les régions méridionales.

Nombre de collectivités auparavant administrées par un agent résidant du gouvernement sont devenues des villages constitués gérant leurs propres affaires

par l'intermédiaire de conseils élus. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, organe rappelant ceux des provinces, compte trois Esquimaux parmi ses membres élus.

Le souci de la survivance de l'identité et de la culture Inuit a donné naissance en 1971 à *Inuit Tapirisat du Canada* (ITC, la Confrérie esquimaude), une association fondée par le Secretariat d'État dans l'intérêt du peuple Inuit. Guidée dans ses entreprises par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'ITC a établi de nombreux programmes destinés à améliorer le sort des Inuit, notamment une grande étude des droits territoriaux (le point de vue juridique des Inuit en ce qui concerne les terres et les eaux de leur domaine), une étude de l'utilisation et de l'occupation du territoire, entreprise dans le même esprit à l'appui des revendications territoriales, un régime d'assistance juridique et un projet de services juridiques visant à aider les Inuit des régions isolées, une commission linguistique qui étudiera la possibilité de normaliser l'orthographe Inuit, le parrainage d'un organisme culturel Inuit dans l'Arctique et enfin la rédaction d'un document de vulgarisation de la Loi canadienne intitulé «L'Inuit et la Loi». Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a participé à toutes ces entreprises tant par des apports financiers que par ses encouragements.

La recherche très active de pétrole, de gaz et de minéraux dans l'Arctique est l'occasion de faire en sorte que les Inuit trouvent du travail dans l'industrie pétrolière et des secteurs voisins. Malgré tout ce qui se fait dans ce but, certains adultes Inuit vivent encore de la chasse, du piégeage et de la pêche. Une des activités les plus remarquables et les plus lucratives des Inuit repose sur leurs talents créateurs qui s'exercent dans la pierre, l'os et l'ivoire et se traduisent aussi par des dessins vibrants dépeignant leur mode de vie et leur culture. Cette activité s'étend sans cesse, appuyée par les coopératives locales qui assurent une juste rétribution du travail de l'artiste.

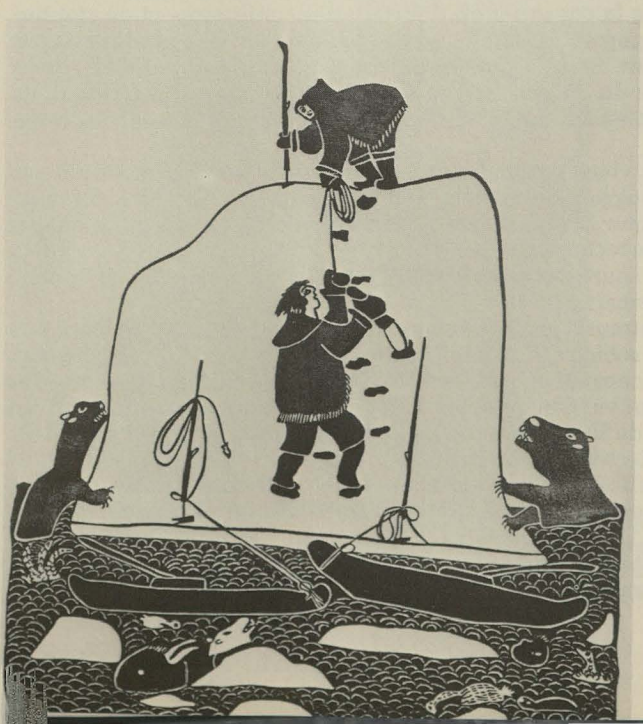

Dessin inuit de Pitseolak, artiste du Cape Dorset.

Histoire

L'histoire du Canada procède de celle de l'Ancien Monde; ses sources sont dans les montagnes de la Mongolie et les steppes de la Sibérie d'où des tribus préhistoriques, à une époque qui nous demeure inconnue, ont pénétré en Alaska en franchissant le détroit et ont gagné les vastes territoires au sud; il y a aussi la Scandinavie, patrie des Vikings qui ont découvert la côte du Labrador au IX^{e} siècle et dont le chef, Thorfinnr Thordarson, a été le premier Européen à tenter de s'établir au Canada, les ports du littoral atlantique de l'Europe méridionale où des marchands ont dressé des plans bien précis en vue de l'exploitation des ressources du Canada en poisson et en fourrures, l'Angleterre où le roi Henri VII a accordé sa sanction à des expéditions qui ont mené à la découverte des Grands Bancs au large de Terre-Neuve, et la France d'où Jacques Cartier a appareillé pour enfin s'engager dans l'estuaire du Saint-Laurent en 1534. L'histoire du Canada remonte au début du XVII^{e} siècle; Amérindiens et Inuit, au nombre d'environ 220,000, occupaient alors le pays depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique et les premiers établissements permanents français et anglais commençaient à se dresser à Terre-Neuve, en Acadie, au Québec et dans la baie d'Hudson. Elle s'étale sur 300 ans, constamment marquée par les politiques et les gens de l'Ancien Monde et par les problèmes du Nouveau Monde.

En sept ans (1603-10), Champlain, Henry Hudson et John Guy ont pris possession des richesses du Canada au nom de leur roi respectif. Ensuite, pendant plus d'un siècle, les empires de France et d'Angleterre se sont combattus et ont lutté contre les Amérindiens. Finalement, après la défaite de Montcalm aux mains de Wolfe à Québec en 1759, l'Angleterre l'emporta. Mais ce sont les Français qui ont donné au Canada le trait distinctif qu'il devait porter, celui d'une petite nation, politiquement enracinée dans l'Ancien Monde, religieuse, isolée derrière les palissades de la

Monument de Samuel de Champlain à Québec.

colonie et défendant ses abondantes ressources naturelles contre des puissances très supérieures en nombre.

Entre 1604 et 1759, les Canadiens français ont fondé des colonies dans les Maritimes, à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal. La population de la Nouvelle-France est lentement passée de 500 habitants vers 1640 à environ 65,000 en 1755. Sous la direction de gouverneurs puissants comme Frontenac, elle a façonné sa propre loi d'après la *Coutume de Paris* et posé sur le droit toutes ses institutions. En même temps, sous Monseigneur de Laval et ses successeurs, elle mettait en place son propre système d'enseignement religieux, établissait les paroisses catholiques comme grandes divisions administratives civiles et, guidée par son esprit missionnaire, envoyait Jean de Brébeuf chez les Wendat et le père Marquette chez les Illinois. Elle a également su prendre possession du continent: Jolliet et LaSalle se sont frayé un chemin vers la Louisiane, Radisson s'est rendu au lac Winnipeg et à la baie d'Hudson, Lamothe Cadillac a jalonné le Niagara et l'Ohio de postes de traite, La Vérendrye a traversé les Grandes plaines au nom de la France. Dès 1712, les Canadiens français avaient tracé sur la carte de l'Amérique du Nord une immense fleur de lys qui joignait la baie d'Hudson à la Nouvelle-Orléans, Terre-Neuve au lac Winnipeg. Et ils exportaient quelque 550,000 livres de peaux de castor par an. Bien que la Conquête leur eût ravi une grande partie de ces territoires et ces ressources, leur identité n'en fut pas affaiblie. Au contraire, elle la confirma. En 1774, le roi Georges III accorda la sanction royale à l'Acte de Québec par lequel on reconnaissait et posait sur le droit constitutionnel toutes les grandes institutions civiles et sociales des Canadiens français ainsi que leur langue, leur religion et leur culture. Deux siècles se sont écoulés depuis et l'essor du Canada est toujours marqué par le caractère et les revendications du Canada français.

En 1774, les Canadiens français n'étaient toutefois pas les seuls propriétaires du Canada. Les marchands de fourrures de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui avaient obtenu une charte à Londres en 1670, régnaient sur toutes les terres du bassin septentrional et depuis une douzaine de petits forts érigés entre 1672 et 1733, ils exerçaient un monopole sur toute la région, avec l'appui fidèle des autochtones. En Nouvelle-Écosse, colonisée d'abord par les Écossais en 1621 pour ensuite passer aux Anglais en 1714, quelque 4,500 pêcheurs et fermiers avaient fondé des villages le long de la côte. A Halifax, établie comme base navale en 1749, une assemblée de représentants élus a été convoquée pour la première fois au Canada en 1758. A Montréal, quelques centaines de marchands britanniques, la plupart écossais, avaient fondé commerce et, en l'espace de quelques années, avaient mis la main sur le commerce des fourrures et avaient fait leur le rêve des rois de France d'établir depuis les établissements du Saint-Laurent un réseau commercial qui alimenterait et contrôlerait le commerce de l'Ouest.

Ni les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ni les habitants de la Nouvelle-Écosse, ni les marchands de Montréal ni les Canadiens français n'ont prisé l'action des insurgés américains lorsque des troubles ont éclaté en 1773. Les Américains ont attaqué sur terre et sur mer, mais ont été repoussés. Halifax et les colons de la Nouvelle-Écosse n'ont pas rompu leur allégeance; au Québec, les Canadiens français et les officiers anglais ont reconduit l'armée rebelle à New York. Malgré cette victoire, le Canada a cependant dû défendre sa frontière pendant plus d'un siècle. Une deuxième invasion militaire a été repoussée en 1812, ainsi qu'une série d'attaques, notamment en 1838, 1842 et 1865. En 1871, les États-Unis ont reconnu par le Traité de Washington l'inviolabilité du territoire canadien; puis en 1911, le règlement du conflit portant sur la frontière de l'Alaska a arrêté définitivement les limites territoriales septentrionales de l'expansion de la jeune république.

Statue d'une famille loyaliste à Hamilton (Ont.).

La guerre américaine a néanmoins exercé une influence profonde sur le Canada. Notre pays a accueilli quelque 40,000 réfugiés loyalistes, qui se sont établis dans les Maritimes et le long du littoral nord du lac Ontario. Pour ces «fidèles sujets», deux nouvelles provinces ont vu le jour, soit le Nouveau-Brunswick en 1783 et le Haut-Canada (plus tard l'Ontario) en 1791. Ainsi, moins de 10 ans après que l'Acte de Québec eut confirmé la nationalité du Canada français, les bases d'une société britannique avaient aussi été jetées. Jusqu'à la décennie 1860, ces quatres provinces, toutes dotées dès 1791 d'organes représentatifs, constitueront désormais le cadre dans lequel s'opérera l'évolution économique, culturelle et politique du Canada.

Les Maritimes et le Centre du Canada ont connu un âge d'or. Au Nouveau-Brunswick, trois générations de grands exploitants forestiers et de bûcherons se sont faits à la fois constructeurs de navires et marins. Les clippers de la Nouvelle-Écosse ont constitué l'une des plus grandes flottes marchandes du monde, et après que Samuel Cunard eut établi un service régulier de navigation en 1839, Halifax s'est pratiquement assuré le monopole des communications transatlantiques. La pêche est toujours demeurée l'une des principales ressources de l'Amérique du Nord britannique. Le long du Saint-Laurent, le bois et ensuite les céréales ont supplanté les fourrures. On a défriché des terres en territoire loyaliste, construit des routes et créé l'industrie manufacturière et la petite industrie. Montréal est devenue une métropole dont la suprématie devait rester incontestée pendant un siècle. La période la plus florissante, et aussi la dernière, du commerce des fourrures devait voir le Montréalais Simon MacTavish passer l'hiver de 1813 sur la côte du Pacifique et y commercer directement avec la Chine. Trente ans plus tard, ses successeurs à Montréal achevaient le grand canal reliant le lac Érié au Bas Saint-Laurent. On pouvait ainsi transporter les céréales de l'Ontario et du Midwest américain vers l'Europe et, après 1854, un accord commercial a été conclu avec les États-Unis qui assurait pour 10 ans de nouveaux débouchés pour remplacer ceux perdus par suite de l'avènement du libre-échange en Grande-Bretagne. Pendant cette période, la population est passée d'environ 500,000 habitants en 1815 à plus de 3 millions en 1850; l'afflux d'immigrants des îles Britanniques a accentué le caractère britannique du pays.

En 1802, le King's College de Halifax a vu le jour et la littérature des Maritimes a commencé à acquérir une réputation internationale grâce aux écrits de Thomas

Haliburton. Dans les provinces centrales, des journaux comme *Le Canadien* de Québec et le *Colonial Advocate* de Toronto ont diffusé dans les villages canadiens-français et les collectivités agricoles du Haut-Canada les dernières œuvres européennes ainsi que les premières chansons et poèmes d'auteurs canadiens. Pendant que les prêtres et les religieuses catholiques mettaient en place le réseau d'écoles et de collèges classiques au Québec, les pasteurs anglicans et méthodistes, notamment l'évêque John Strachan et le révérend Egerton Ryerson, jetaient les bases du système d'enseignement des provinces anglophones. Dans les années 1840, François-Xavier Garneau a fait paraître la première histoire scientifique du Canada, et dès 1860, une pléiade de jeunes écrivains annonçaient l'aurore d'une culture propre au Canada.

Ayant su résister à l'agression américaine, les Canadiens ont commencé à rechercher leur indépendance par rapport à la Grande-Bretagne. Dans les provinces centrales, des hommes politiques radicaux ont préconisé l'indépendance et appelé la violence. On leur a prêté peu d'appui. Des réformateurs modérés dirigés par Joseph Howe, Robert Baldwin et Sir Louis Hippolyte LaFontaine ont réussi à créer un gouvernement autonome en 1848 et LaFontaine est devenu le premier Premier ministre du Canada de l'ère moderne. Ses successeurs, notamment Sir Wilfrid Laurier, Sir Robert Borden et W.L. Mackenzie King, on progressivement étendu les pouvoirs du Parlement du Canada. Le rapport de la Conférence impériale de 1926 et le Statut de Westminster de 1931 ont finalement établi la souveraineté du Parlement du Canada et procuré à la Couronne canadienne tout son sens constitutionnel.

Avant la fin des années 1850 toutefois, la nécessité de créer un nouvel ordre constitutionnel dans l'Amérique du Nord britannique était devenue manifeste. Les très fortes dépenses entraînées par la construction du chemin de fer, la crainte d'une autre invasion américaine, les préoccupations suscitées par le désir de la Grande-

Statue de la reine Victoria à Ottawa.

Statue de LaFontaine à Montréal (Qué.).

Bretagne de réduire ses engagements militaires, la nécessité de coloniser les territoires de l'Ouest que la Compagnie de la Baie d'Hudson, malgré les réalisations de Sir George Simpson, ne pouvait plus prendre en charge, et les demandes des provinces centrales aspirant à une nouvelle répartition des pouvoirs entre francophones et anglophones ont convaincu les dirigeants canadiens de la nécessité de réunir en une fédération les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario). A la suite des conférences de Charlottetown, de Québec et de Londres, les «Pères de la Confédération», dirigés par Sir John Macdonald et Sir George-Étienne Cartier, se sont accordés pour adopter l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Dans ce document, qui fait partie de la Constitution canadienne, ils dressent le cadre de la «nouvelle nationalité», qui vise à concilier pluralité socio-culturelle et unité politique.

Moins de six ans après sa proclamation par la reine Victoria le 1er juillet 1867, le Dominion s'étendait d'un océan à l'autre et avait aménagé son territoire. Les terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson avaient été acquises en 1869 et le Manitoba en avait été retranché à la suite d'un bref soulèvement des colons écossais et canadiens-français dirigés par le métis Louis Riel en 1870. La Colombie-Britannique, qui avait commencé à subir l'influence britannique et canadienne dans les années 1790 par suite des expéditions de Vancouver, Mackenzie et Simon Fraser, entra dans la Confédération en 1871, et la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard, riche par le contrôle qu'elle exerçait sur les pêches du golfe Saint-Laurent, y adhéra en 1873. La Saskatchewan et l'Alberta furent créées en 1905 et en 1949, Terre-Neuve fut la dernière province à être intégrée au Canada.

L'expansion n'était toutefois pas seulement territoriale. Le développement économique, culturel et politique s'est poursuivi, non sans de sérieuses difficultés, pendant tout le siècle qui a suivi la Confédération.

Statue de Joseph Howe à Halifax (N.-É.).

Le chemin de fer Pacifique-Canadien, terminé en 1884, et plus tard le Chemin de fer National du Canada, propriété publique, ont relié les confins du Dominion, assurant ainsi l'hégémonie de Montréal sur les ressources de l'Ouest, comme l'avait fait la «Politique nationale» de protection tarifaire annoncée en 1879. Dès 1914, un dispositif industriel bien rodé était en place et le Sud de l'Ontario, grâce à son abondante énergie hydro-électrique, s'acheminait lui aussi vers le statut de métropole. L'afflux d'immigrants de la Grande-Bretagne et de l'Europe centrale, notamment pendant les périodes 1896-1911 et 1945-60, a fortement contribué à la prospérité du Canada. Ces «nouveaux Canadiens» ont mis en valeur l'Ouest et le Nord, qui ont commencé à produire céréales, papier journal, minéraux et pétrole. Ils ont aussi affermi les liens de vieille date entre le Canada et l'Europe, surtout après les années 1940, lorsque les États-Unis ont supplanté le Royaume-Uni dans la lutte en vue du contrôle des ressources du pays.

La venue des «nouveaux Canadiens», qui veillaient à conserver les principaux traits de leur culture nationale, a donné lieu à une sérieuse réévaluation de l'identité canadienne. Un antinationalisme britannique a tenté d'imposer une uniformité culturelle. Dès les années 1870, une série de traités devait mettre en veilleuse le rôle des peuples autochtones, aussi sûrement que l'échec par lequel s'était soldée la brève rébellion de 1884 menée par le chef cri Poundmaker. Plus tard, le mépris des droits des francophones au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et dans les provinces de l'Ouest a attisé le séparatisme au Québec. Ce n'est que dans les années 1960 que les pressions d'un nationalisme canadien-français renaissant et les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ont mené à une réaffirmation de la «nouvelle nationalité». Le vif appui accordé au bilinguisme et au multiculturalisme par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau découle d'un même effort en vue d'harmoniser le pluriculturalisme et le principe réaffirmé d'un leadership fédéral vigoureux.

L'opposition au contrôle central a levé ses premiers boucliers peu après la Confédération lorsque les premiers ministres Sir Oliver Mowat de l'Ontario et Honoré Mercier du Québec ont arrêté une formule d'«autonomie provinciale». Cette doctrine, que beaucoup de Canadiens français tenaient pour essentielle à leur propre survie comme nation, a trouvé faveur devant les tribunaux. Le gouvernement fédéral en est sorti tellement affaibli qu'il n'a pu aider à soulager la misère et remédier au chômage causés par la crise des années 1930. Cette crise a suscité des demandes très fermes de réforme sociale, qui émanaient notamment des associations religieuses de l'Ouest où le ministre méthodiste J.S. Woodsworth allait fonder en 1933 la C.C.F. socialiste (*Co-operative Commonwealth Federation*), à laquelle devait succéder le Nouveau parti démocratique. On s'attaquait aux deux partis traditionnels, le parti libéral et le parti conservateur, dont la fondation remontait aux débats sur la réforme et la Confédération dans les années 1850. En 1944, la C.C.F. a pris le pouvoir en Saskatchewan, devenant ainsi le premier gouvernement socialiste du Nouveau Monde. A Ottawa, ses membres ont appuyé le libéral W.L. Mackenzie King lorsqu'il s'est agi d'établir un programme de sécurité sociale en régie d'État, qui en dépit de la forte opposition de certaines provinces, a été mené à bonne fin par le très honorable L.B. Pearson en 1965. Depuis lors, dans une série de

Statue de Louis Riel à Winnipeg (Man.).

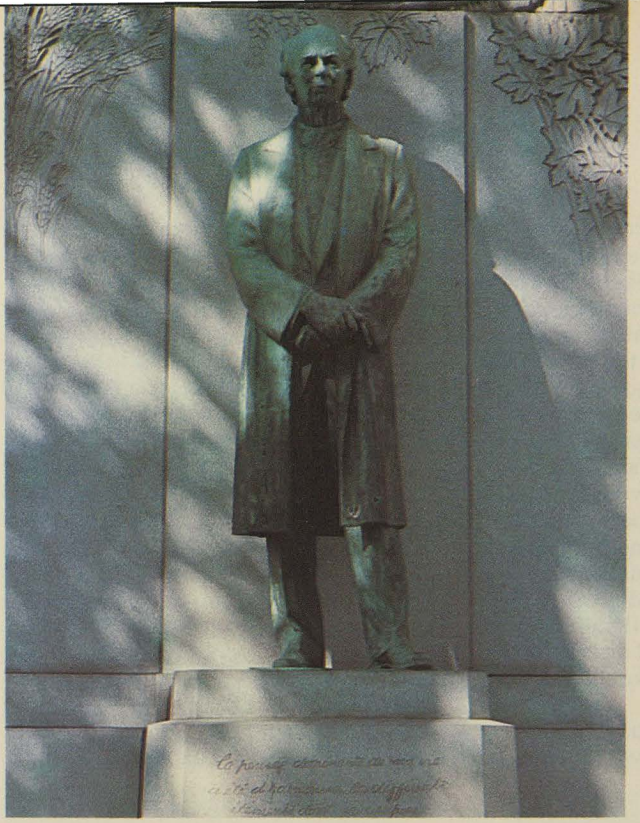

Statue de Sir Wilfrid Laurier à Montréal (Qué.).

conférences fédérales-provinciales, le premier ministre Trudeau a affirmé qu'il importait de mettre les moyens économiques et politiques du gouvernement fédéral au service du progrès culturel.

L'histoire du Canada n'est pas terminée. En regard de son gigantesque voisin et d'une Europe occidentale en pleine relance économique, le Canada demeure une petite collectivité désireuse de sauvegarder son identité dans un territoire qui n'est pas à sa mesure et de bien tenir en main ses ressources naturelles tant convoitées. Les Canadiens sont donc de plus en plus sensibilisés à tout ce qui est susceptible d'accroître la qualité de leur vie. Sa Majesté la reine Élisabeth a rappelé aux Canadiens en 1973 que ces moyens d'amélioration, ils les doivent non seulement à leur propre énergie et à la culture dont ils sont les porteurs, mais à l'héritage reçu de leurs ancêtres pionniers qui ont jadis appris à survivre dans le Nouveau Monde au contact de gens qui de temps immémorial, vivaient en harmonie avec les lacs et les forêts de leur habitat.

Ce texte, rédigé en anglais par JACQUES MONET, S.J. a été traduit par le Service de traduction du Secrétariat d'État.

Population

La statistique démographique du Canada est aussi intéressante qu'unique si on la compare à celle des autres pays du monde. Bien que le territoire terrestre canadien équivaille à 6.8% de la superficie totale des terres du monde, on ne dénombrait vers le milieu de 1971 que 21.6 millions d'habitants, soit 0.6% seulement de la population mondiale (3,706 millions). Cette vaste superficie du Canada qui tranche sur sa population se traduit par une densité de peuplement de 6.1 personnes au mille carré, l'une des plus faibles du monde, qui représente un treizième de celle de l'ensemble des pays. La croissance démographique du Canada a été en moyenne de 1.8% par an entre 1963 et 1971 contre 2% pour l'ensemble du monde. La baisse sensible et assez récente du taux annuel de natalité, qui a commencé à se manifester vers le milieu des années 50, a contribué fortement, tout comme le fléchissement de l'immigration, à ralentir le rythme de croissance de la population. Comparativement à l'Amérique du Nord, qui englobe également les États-Unis, les Bermudes, le Groenland, les îles Saint-Pierre-et-Miquelon, notre taux annuel d'accroissement a été d'environ 0.5% plus élevé entre 1963 et 1971. Toutefois, malgré sa population qui équivaut à un peu plus de 9% de celle de l'Amérique du Nord (230 millions), le Canada a présenté une densité de peuplement d'à peine un cinquième de celle de la région dans son ensemble.

Tableau 1. Répartition absolue et relative de la population du Canada, par province

Province ou territoire	Population en milliers				Répartition en pourcentage			
	Recensement 1961	Recensement 1971	Estimations de 1972	Estimations de 1973	1961	1971	1972	1973
Terre-Neuve	458	522	532	541	2.5	2.4	2.4	2.4
Île-du-Prince-Édouard	105	112	113	115	0.6	0.5	0.5	0.5
Nouvelle-Écosse	737	789	794	805	4.0	3.7	3.6	3.6
Nouveau-Brunswick	598	635	642	652	3.3	2.9	2.9	3.0
Québec	5,259	6,028	6,050[r]	6,081	28.8	27.9	27.7[r]	27.5
Ontario	6,236	7,703	7,824[r]	7,939	34.2	35.7	35.9[r]	35.9
Manitoba	922	988	992	998	5.1	4.6	4.5	4.5
Saskatchewan	925	926	916	908	5.1	4.3	4.2	4.1
Alberta	1,332	1,628	1,655	1,683	7.3	7.5	7.6	7.6
Colombie-Britannique	1,629	2,185	2,247	2,315	8.9	10.1	10.3	10.5
Yukon	14	18	19	20	0.1	0.1	0.1	0.1
Territoires du Nord-Ouest	23	35	36	38	0.1	0.2	0.2	0.2
Canada	**18,238**	**21,569**	**21,820**	**22,095**	**100.0[1]**	**100.0[1]**	**100.0[1]**	**100.0[1]**

[1] Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.
[r] Chiffres rectifiés.

D'après les estimations postcensitaires, la population du Canada, se chiffrait au 1er juin 1973 à 22.1 millions, soit une augmentation de quelque 275,000 sur 1972. L'augmentation annuelle moyenne avait été de 326,000 entre 1961 et 1972 et de 301,000 pendant la période 1966-72. En 1973, plus du tiers (35.9%) de la population vivait en Ontario, plus du quart (27.5%), au Québec et 10% à 11%, en

Tableau 2. Superficie terrestre et densité de la population, par province, années de recensement 1951 à 1971

Province ou territoire	Superficie au mille carré	Population au mille carré				
		1951	1956	1961	1966	1971
Terre-Neuve	143,045	2.53	2.90	3.20	3.45	3.65
Île-du-Prince-Édouard	2,184	45.07	45.46	47.91	49.70	51.11
Nouvelle-Écosse	20,402	31.50	34.05	36.12	37.06	38.67
Nouveau-Brunswick	27,835	18.53	19.93	21.48	22.16	22.80
Québec	523,860	7.74	8.84	10.04	11.04	11.50
Ontario	344,092	13.36	15.71	18.12	20.23	22.39
Manitoba	211,775	3.67	4.01	4.35	4.55	4.66
Saskatchewan	220,182	3.78	4.00	4.20	4.34	4.21
Alberta	248,800	3.78	4.51	5.35	5.88	6.54
Colombie-Britannique	359,279	3.24	3.89	4.53	5.22	6.08
Yukon	205,346	0.04	0.06	0.07	0.07	0.09
Territoires du Nord-Ouest	1,253,438	0.01	0.02	0.02	0.02	0.03
Canada	**3,560,238**	**3.93**	**4.52**	**5.12**	**5.62**	**6.06**

Colombie-Britannique. Depuis 1961, la proportion s'est accrue d'un peu plus de 1.5% en Ontario et en Colombie-Britannique alors qu'au Québec elle diminuait d'un peu moins de 1.5%. La baisse des taux de natalité constituant le principal facteur du ralentissement global de la croissance démographique depuis 10 ans, il semble que la migration nette explique la plupart de ces variations au niveau provincial.

La densité de la population du Canada en 1971, qui était de 6.1 personnes au mille carré, représentait une progression de 0.4 personne depuis cinq ans et de 2.1 personnes depuis 10 ans. L'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite province, présentait la plus forte densité (51.1), beaucoup plus à cause de sa superficie restreinte qu'en raison de l'importance de sa population. La plus faible densité a été observée, bien sûr, dans les Territoires du Nord-Ouest (.03); si on retranchait du Canada ces territoires ainsi que le Yukon presque aussi peu peuplé, la densité moyenne nationale s'élèverait à 10.2 personnes au mille carré.

Bien que dans l'ensemble, la densité paraisse faible, il se trouve des endroits au Canada où elle est extrêmement élevée, par exemple à Montréal et à Toronto, où il y a près de 20,000 habitants au mille carré. L'urbanisation progresse très rapidement au Canada, car 16.4 millions de ses habitants ou un peu plus des trois quarts de la population recensée en 1971 vivent dans des villes et villages constitués de 1,000 habitants et plus ou dans d'autres régions (habituellement périphériques) présentant une densité d'au moins 1,000 personnes au mille carré. En 1951, la proportion de la population urbaine était de 61.6%; elle est passée à 69.6% en 1961 et à 73.6% en 1966. Tout accroissement de la population urbaine s'accompagne d'une réduction correspondante de la population rurale, aux dépens surtout récemment de la population agricole par opposition au secteur rural non agricole. La proportion de la population de ce secteur est en fait passée de 16.9% à 17.3% entre 1966 et 1971. Les régions métropolitaines du Canada (villes de 100,000 habitants et plus), portées de 17 en 1961 et 19 en 1966 à 22 en 1971, groupaient à elles seules en 1971 plus de la moitié de la population du Canada et près des trois quarts des citadins.

La répartition de la population selon le sexe indique qu'en 1973, les hommes étaient moins nombreux que les femmes au Canada (999 hommes pour 1,000 femmes), situation conforme à la tendance qu'ont dégagée les recensements précé-

Tableau 3. Population des régions métropolitaines[1] du Canada, 1961, 1966-72

Régions métropolitaines de recensement	Recense-ment de 1961	Recense-ment de 1966	Estima-tion de 1967	Estima-tion de 1968	Estima-tion de 1969	Estima-tion de 1970	Recense-ment de 1971	Estima-tion de 1972
				(milliers)				
Canada	**18,238**	**20,015**	**20,378**	**20,701**	**21,001**	**21,297**	**21,569**	**21,830**
Population urbaine totale	12,700	14,727	..	..	..	..	16,411	..
Population urbaine en pourcentage	69.6	73.6	..	..	..	..	76.1	..
Régions métropolitaines	9,293	10,684	10,968	11,220	11,444	11,678	11,876	12,043
Pourcentage de la population du Canada	51.0	53.4	53.8	54.2	54.5	54.8	55.1	55.2
Pourcentage de la population urbaine totale	73.2	72.5	..	..	..	..	72.4	..
Calgary	279	331	348	364	378	391	403	417
Chicoutimi-Jonquière	128	133	133	133	133	134	134	135
Edmonton	360	425	439	454	470	484	496	507
Halifax	193	210	214	217	219	221	223	224
Hamilton	401	457	471	480	488	494	499	505
Kitchener	155	192	199	206	213	221	227	232
London	227	254	263	270	276	281	286	290
Montréal	2,216	2,571	2,628	2,669	2,700	2,724	2,743	2,761
Ottawa-Hull	457	529	547	561	574	590	603	613
Québec	379	437	446	452	461	470	481	487
Regina	114	132	134	136	138	139	141	144
St. Catharines-Niagara	258	285	289	293	296	300	303	307
Saint-Jean (T.-N.)	107	118	120	123	127	130	132	133
Saint-Jean (N.-B.)	98	104	105	105	106	106	107	109
Saskatoon	96	116	118	121	123	125	126	128
Sudbury	127	137	140	144	148	152	155	157
Thunder Bay	102	108	109	110	110	111	112	113
Toronto	1,919	2,290	2,366	2,435	2,495	2,567	2,628	2,672
Vancouver	827	933	965	998	1,025	1,059	1,082	1,098
Victoria	156	175	179	183	186	191	196	199
Windsor	217	238	243	248	252	255	259	262
Winnipeg	477	509	512	518	526	533	540	550

[1] Régions délimitées dans le cadre du recensement de 1971.
. . Chiffres non disponibles.

dents: 1,022 en 1961 et 1,002 en 1971. On a dénombré un peu plus d'hommes que de femmes dans chaque groupe d'âge de cinq ans jusqu'aux 40-44 ans, intervalle à partir duquel il y a de plus en plus rupture d'équilibre en faveur des femmes; dans le groupe 65 ans et plus, il n'y a plus que 789 hommes pour 1,000 femmes. Le fléchissement de la proportion de la population du groupe de 0 à 4 ans (12.4% en 1961, 11% en 1966, 8.4% en 1971) ressort encore une fois des estimations de 1973 qui établissent cette proportion à 8%. Cette régression se traduira sans doute par une diminution des effectifs scolaires et des taux d'activité. Les personnes de moins de 15 ans ne constituaient que 28% de la population totale en 1973, contre 29.6% en 1971 et 32.9% en 1966. Une hausse à peu près proportionnelle du pourcentage de la population d'âge actif (15 à 64 ans) a fait écho à la baisse de la proportion du groupe de moins de 15 ans; le premier groupe a représenté 63.7% de la population totale en 1973, une augmentation sur 1971 (62.3%) et sur 1966 (59.4%). L'augmentation qu'a

Répartition de la population selon l'âge et le sexe (estimation), 1973

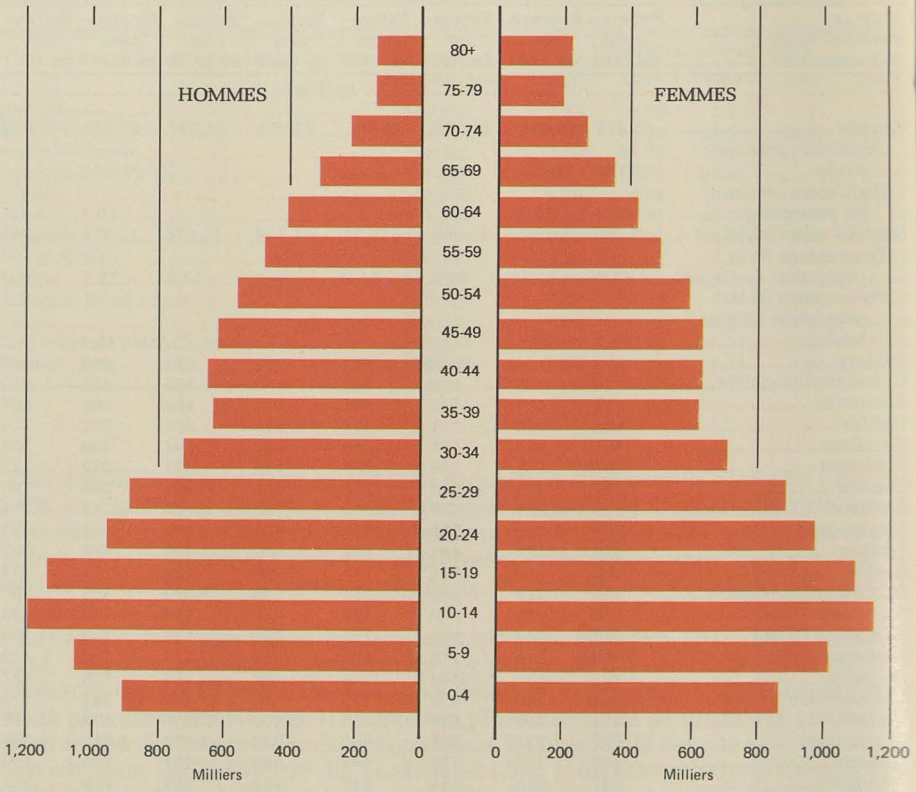

fait apparaître le groupe d'âge 15 ans et plus s'est surtout produite chez les 15 à 24 ans, la cohorte de forte natalité après la Seconde Guerre mondiale. La proportion âgée de 65 ans et plus a présenté le même mouvement pendant cette période, quoiqu'à un rythme moins rapide, pour atteindre 8.3% en 1973. Une autre particularité importante de la répartition de la population du Canada selon l'âge et le sexe est le grand rétrécissement de la pyramide au niveau du groupe 25 à 45 ans, conséquence de la chute de la natalité observée pendant la crise et la Seconde Guerre mondiale.

La population du Canada constitue en quelque sorte une mosaïque pittoresque de nombreux groupes ethniques, qui ont afflué d'Europe par vagues successives, notamment pendant la décennie 1901-11 et les années 50. Le groupe le plus imposant est celui des immigrés des îles Britanniques et de leurs descendants, qui représentaient 44.6% du total en 1971, contre 43.8% 10 ans plus tôt; le deuxième groupe en importance est d'origine française (28.7% en regard de 30.4% en 1961). Outre ces groupes, les Canadiens ou leur ascendance masculine étaient issus de souche européenne dans une proportion de 23%, surtout de souche allemande (6.1%) et italienne (3.4%). Les personnes d'origine asiatique constituaient 1.3% de la population du Canada en 1971, soit à peu près deux fois plus qu'en 1961. Les

Tableau 4. Population selon certains groupes ethniques, 1961 et 1971

Groupe ethnique	1961		1971	
	Nombre	%	Nombre	%
Britannique (Îles)[1]	7,996,669	43.8	9,624,115	44.6
Français	5,540,346	30.4	6,180,120	28.7
Allemand	1,049,599	5.8	1,317,200	6.1
Italien	450,351	2.5	730,820	3.4
Israélite	173,344	1.0	296,945	1.4
Hollandais	429,679	2.4	425,945	2.0
Polonais	323,517	1.8	316,425	1.5
Ukrainien	473,337	2.6	580,660	2.7
Autres groupes européens	1,217,022	6.7	1,291,680	6.0
Indien et Inuit autochtones	220,121	1.2	312,765	1.4
Autres et origine non indiquée[2]	364,262	2.0	491,625	2.3
Total	**18,238,247**	**100.0**	**21,568,310**	**100.0**

[1] Comprend les Anglais, les Irlandais, les Écossais et les Gallois.
[2] Comprend les Asiates, 121,753 et 285,540 en 1961 et 1971 respectivement.

premiers habitants du Canada, les Indiens et les Esquimaux, représentaient 1.5% de la population totale, en hausse légère depuis 1961.

Entre 1951 et 1971, le pourcentage des Canadiens nés au Canada a diminué d'environ 0.5% pour s'établir à 84.7%; la population nouvellement acquise par voie migratoire a donc augmenté d'autant. Les gens nés au Royaume-Uni ont représenté 4.3% en 1971, une baisse par rapport à 1961 (5.3%) et 1951 (6.5%). Les autres immigrants venaient pour la plupart d'autres pays d'Europe, notamment de l'Italie (0.4% à 1.8%), de l'Allemagne (0.3% à 1.0%) et des Pays-Bas (0.3% à 0.6%). Les chiffres des trois derniers recensements révèlent un fléchissement de la proportion des immigrants des États-Unis: 2.0% en 1951, 1.6% en 1961 et 1.4% en 1971.

Les déplacements intérieurs de la population d'une résidence à une autre, à l'instar de l'immigration externe, influent beaucoup sur l'aménagement économique régional et les diverses tendances de la croissance démographique. De 1966 à 1971, près d'un Canadien sur deux (47.4%) ayant cinq ans et plus s'est déplacé une fois, soit dans la même municipalité (23.5%) soit vers une autre municipalité (23.9%), ce qui comprend les 4.2% qui demeuraient auparavant à l'étranger. Les migrants intraprovinciaux ont représenté 14.0% de la population de cinq ans et plus et les migrants interprovinciaux, 4.3% de cette même population.

Selon les estimations de 1972, le nombre de personnes de 15 ans et plus s'est accru d'environ 29% depuis 1961. Pendant la même période, le nombre de personnes mariées (y compris les séparés) dans cette catégorie d'âge a progressé de près de 24%, mais leur proportion par rapport à la population totale de 15 ans et plus est

Tableau 5. Pays de naissance de la population 1961 et 1971
(Population du Canada, 21,568,310)

Canada	84.7%	U.R.S.S.	0.7%
Royaume-Uni	4.3%	Pays-Bas	0.6%
Autres pays du Commonwealth	0.8%	Autres pays d'Europe	2.9%
Italie	1.8%	États-Unis	1.4%
Allemagne	1.0%	Pays asiatiques	0.6%
Pologne	0.7%	Autres	0.4%

Tableau 6. Population âgée de cinq ans et plus, selon le statut migratoire, 1971[1]

Statut migratoire	Nombre	%
Population de 5 ans et plus	19,717,210	100.0
Non-migrants	14,996,620	76.1
Aucun déplacement	10,371,280	52.6
Déplacements dans la même municipalité	4,625,340	23.5
Migrants	4,720,585	23.9
De la même province	2,766,185	14.0
D'une autre province	851,495	4.3
De l'étranger	823,580	4.2
Province de résidence en 1966 non indiquée	279,325	1.4

[1] Sans les Canadiens en poste à l'étranger dans les Forces armées ou le corps diplomatique.

tombée de 66.6% à 64.1%. Bien qu'en valeur absolue, le nombre de mariages ait augmenté, la proportion des femmes mariées du groupe d'âge procréateur (15 à 44 ans) a continué à diminuer, contribuant ainsi également à la baisse des taux de natalité. Le nombre de célibataires a augmenté de 38% depuis 1961; leur proportion au sein du groupe d'âge 15 ans et plus est passée de 26.5% à 28.3%. Le fait le plus marquant ces dernières années sur le plan matrimonial a été le bond des divorces (qui s'explique par un assouplissement de la loi), qui ont augmenté de 170% entre 1966 et 1971, bien que ce groupe ne représente qu'un peu plus de 1% de la population totale de 15 ans et plus.

On estimait en 1972 le nombre total de familles au Canada à 5,140,000, soit 1.6% de plus qu'en 1971; la taille de la famille est néanmoins demeurée en moyenne de 3.7 personnes. En règle générale, la famille est moins nombreuse en Colombie-Britannique (3.5 personnes) que dans les autres provinces; c'est à Terre-Neuve que la famille moyenne est la plus nombreuse (4.4 personnes). En 1972, le nombre de familles sans enfants était de 1,536,000 (−0.5%), contre 1,543,300 en 1971; il s'agissait là de près de 30% de l'ensemble des familles.

Tableau 7. Estimations du nombre de personnes par famille au Canada,[1] 1972

Province ou territoire	Nombre total de familles	Nombre de personnes par famille (moyenne)
Terre-Neuve	108,000	4.4
Île-du-Prince-Édouard	24,000	4.1
Nouvelle-Écosse	182,000	3.8
Nouveau-Brunswick	141,000	4.0
Québec	1,380,000	3.9
Ontario	1,925,000	3.6
Manitoba	240,000	3.6
Saskatchewan	215,000	3.7
Alberta	387,000	3.7
Colombie-Britannique	538,000	3.5
Canada	**5,140,000**	**3.7**

[1] Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest

La Situation de la Femme

Les influences culturelles qui dans le passé ont conféré à la femme un rang inférieur remontent très loin. L'amélioration de la situation de la femme dépend tout d'abord de sa possibilité de participer aux décisions politiques. L'Acte constitutionnel de 1791 avait subordonné le droit de vote à la qualité de propriétaire mais les femmes n'en étaient pas explicitement exclues. Au Québec, la mère de Joseph Papineau vota pour son fils en 1809. Toutefois, une loi adoptée en 1849 enleva le droit de vote aux femmes dans tout comté, cité ou ville.

Les femmes du Canada tout comme celles d'autres pays durent combattre pour obtenir ou retrouver leurs droits de participation à la vie politique de leur pays. Ceci donna lieu au premier mouvement féministe. Un groupe de femmes dites suffragettes s'employèrent à réclamer leurs droits, principalement le droit de vote. Au Canada, les femmes de l'Ouest canadien furent les premières à obtenir ce droit. Le travail de Lillian Thomas, du Dr Mary Crawford, de Nellie McClung et de leurs partisans fut couronné de succès au Manitoba. En 1916, cette province fut la première à accorder le droit de vote aux femmes. En 1918, les femmes obtinrent le droit de voter aux élections fédérales. Toutefois, au Québec, Idola St-Jean, Thérèse Casgrain, Florence Martel et bien d'autres durent continuer leurs efforts près de 20 ans encore. Québec fut la dernière province à accorder le droit de vote en 1940.

La loi des élections fédérales de 1920 affirmait également le droit des femmes à être élues députés. Agnes Macphail, élue aux élections fédérales de 1921, fut la première femme député. Depuis cette date, 27 femmes seulement ont été élues à la Chambre des communes qui compte actuellement neuf femmes dont l'une est membre du Cabinet. Deux autres femmes l'ont précédée à ce titre. Aux niveaux provinciaux il y a actuellement 15 femmes députés.

Hommes et femmes accomplissent les mêmes tâches à la chaîne de montage de l'usine d'autocars de Transcona au Manitoba.

En 1972, la proportion de femmes qui se sont vu décerner un premier grade en médecine a été de 17.3%, contre 12% pour le droit.

Le droit pour la femme de siéger au Sénat fut obtenu par l'intermédiaire des tribunaux. En 1927, cinq femmes de l'Alberta, dont Nellie McClung, demandèrent à la Cour suprême du Canada une interprétation officielle de l'article 24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique derrière lequel se réfugiait le gouvernement lorsque l'on insistait pour qu'il nomme des femmes au Sénat. Le 18 octobre 1929, le Conseil privé à Londres décida que le mot «personne» dans l'article 24 suscité s'appliquait aux représentants des deux sexes et que les femmes pourraient être nommées sénateur. Cairine Wilson devint la première femme sénateur du Canada. Depuis cette date 14 femmes ont été nommées au Sénat, sept y siègent actuellement dont l'Orateur.

Concurremment au travail des suffragettes pour obtenir le droit de vote, des femmes désirant embrasser diverses professions libérales se heurtèrent à des barrières qui s'ouvrirent après de nombreuses démarches et à plus ou moins brève échéance selon les provinces. Vers 1860, l'Université de Toronto avait refusé d'admettre Emily Howard Stove comme étudiante en médecine. Cette dernière qui devait subvenir aux besoins d'un mari invalide et de trois enfants s'inscrivit dans une école médicale américaine et pratiqua illégalement la médecine pendant 20 ans avant que sa fille ne devienne la première femme diplômée d'une école de médecine canadienne — à Toronto. La première femme appelée à la pratique du droit dans l'empire britannique fut Clara Brett Martin appelée au Barreau de l'Ontario en 1897. La dernière province à admettre les femmes à la pratique du droit fut Québec, en 1941. En 1972, le pourcentage de femmes chez les récipiendaires d'un premier grade professionnel en médecine était de 17.3% et en droit de 12%.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale les femmes ont franchi une étape bouleversante dans le domaine du travail. L'industrialisation a contribué cepen-

dant à divers problèmes dont la ségrégation de l'emploi selon le sexe et la rémunération moindre de la femme qui accomplissait le même travail qu'un homme ou un travail de même valeur. Pour répondre à ces problèmes, le gouvernement fédéral a mis sur pied en 1954 le Bureau de la main-d'œuvre féminine, en tant que division du ministère du Travail et lui confia le mandat d'étudier la situation de la main-d'œuvre féminine au Canada, d'exposer les conditions relatives aux femmes en emploi, de renseigner le public sur les mesures législatives adoptées pour combattre la discrimination à leur endroit et promouvoir l'acceptation des femmes dans tous les secteurs d'activité.

En 1967, le gouvernement fédéral, à la demande de nombreuses associations féminines, créa une Commission royale chargée d'enquêter sur la situation de la femme au Canada. En 1970, la Commission a publié un rapport contenant 167 recommandations s'adressant, les unes au gouvernement fédéral, les autres, aux autorités provinciales et municipales.

Le rapport de la Commission s'attaquait aux problèmes nombreux que rencontrent les femmes tant dans leur vie de famille que dans leur vie publique, dans le milieu du travail ainsi que dans celui de l'éducation. Le rapport fut généralement bien reçu par la population canadienne. A la suite de la publication du rapport, le premier ministre dans une importante déclaration de principe, a promis l'appui de son gouvernement à l'élimination de la discrimination envers la femme et à l'obtention de l'égalité de chances et de traitement dans tous les domaines de l'activité pour les femmes au Canada. Le gouvernement a créé un comité interministériel en vue d'étudier les conclusions du rapport, a nommé une coordonnatrice de la situation de la femme et a chargé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de s'occuper des recommandations sur la situation de la femme. D'autres postes ont été créés par la suite dans divers ministères afin de veiller à ce que les politiques des ministères en ce qui concerne la femme concordent avec la politique générale du gouvernement.

Enfin, en 1973, le gouvernement a créé un Conseil consultatif sur la situation de la femme dont le rôle est de conseiller le gouvernement sur les questions intéressant l'amélioration de la situation de la femme. Le Conseil se compose de 30 personnes. Le gouvernement du Québec emboîta le pas et une loi créa le Conseil consultatif du Statut de la femme. L'Ontario et ensuite la Saskatchewan ont mis sur pied des conseils à responsabilité similaire. Aux Nations Unies, le Canada est représenté à la Commission sur le Statut de la femme.

Les associations féminines qui avaient été à l'origine d'une requête pour l'institution d'une Commission d'enquête sur la situation de la femme se sont ralliées d'autres associations en vue de promouvoir la mise en application des recommandations de la Commission. Plusieurs organisations, parmi lesquelles certaines qui avaient exercé leur influence depuis nombre d'années, et d'autres formées spécifiquement pour l'amélioration de la condition féminine continuent de presser le gouvernement de mettre en pratique les recommandations de la Commission royale d'enquête. Enfin, des cellules de femmes se sont formées dans les grandes villes pour permettre aux femmes de se grouper et de prendre conscience de leurs problèmes. On les connaît sous le nom de Centres des femmes.

Le sujet de la situation de la femme prend présentement beaucoup d'ampleur. Le gouvernement a réitéré dans le discours du Trône du 27 février 1974 son objectif d'éliminer toute discrimination. Dans le cadre du débat sur le discours du Trône, le ministre chargé de la situation de la femme a annoncé l'intention du gouvernement de profiter de la proclamation de 1975 comme Année internationale de la femme pour promouvoir l'égalité de chances et de traitement pour les femmes, ainsi que pour renseigner le public quant au rôle de la femme dans la société.

Bilinguisme

Ce n'est qu'il y a un peu plus de 10 ans que les Canadiens ont commencé à se pénétrer de l'incidence importante de l'existence de deux grands groupes linguistiques sur le Canada actuel et à venir. Ils ont constaté la nécessité d'arrêter des mesures spéciales qui assureraient aux deux groupes une pleine participation à la vie du pays fondée sur l'égalité linguistique et réalisée dans un esprit de collaboration. C'est ainsi que pour bien engager cette évolution, on a créé une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui a entrepris d'étudier tous les aspects de la situation dans une perspective nationale et de faire des recommandations à long terme en vue d'améliorer la situation. En se fondant sur les rapports de la Commission et à la lumière des circonstances, le gouvernement fédéral a élaboré des politiques et mis en œuvre des programmes qui visent à bien implanter le bilinguisme dans les secteurs public et privé au Canada et à encourager une participation égale des deux groupes linguistiques. Au milieu de l'année 1969, le Parlement posait la pierre angulaire de cette entreprise en approuvant à l'unanimité la loi sur les langues officielles, qui affirme que « l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada » et qu'ils « ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ».

Plusieurs organes publics s'occupent de questions relatives aux langues officielles: le Secrétariat d'État, le Conseil du Trésor, la Commission de la Fonction publique, la Commission de la capitale nationale et le Bureau du Commissaire aux langues officielles.

Programme d'expansion du bilinguisme

Le gouvernement fédéral a pris diverses décisions en vue de l'établissement d'un programme de grande portée destiné à implanter le bilinguisme dans le domaine de l'enseignement. Ce programme, entrepris en 1970 et qui s'est vu récemment attribuer un nouveau mandat de cinq ans, a pour double objet de permettre aux Canadiens appartenant au groupe linguistique majoritaire de leur province d'accéder plus facilement à la connaissance de l'autre langue officielle et aux Canadiens appartenant au groupe linguistique minoritaire de leur province de faire plus facilement leurs études dans leur propre langue. Les provinces peuvent bénéficier d'une aide financière, dont l'importance est fonction du nombre d'élèves visés par les programmes mis en œuvre dans ce but. On a également prévu des bourses, des versements de soutien de nature diverse, une aide financière aux établissements de niveau postsecondaire et de formation des maîtres et un soutien de projets spéciaux en partage des frais. On aide les provinces et les municipalités à servir le public dans les deux langues officielles.

Dans le secteur privé, on a créé divers programmes qui visent à encourager l'adoption de meilleures méthodes d'apprentissage et d'usage des deux langues officielles. Il peut s'agir d'un service de consultation technique destiné au commerce et à l'industrie, d'une aide aux associations bénévoles en matière de traduction et d'interprétation ou de la diffusion des résultats de recherches, de documents et de renseignements sur le bilinguisme. De concert avec les autres ministères intéressés, le Secrétariat d'État participe avec divers pays et diverses organisations

internationales à l'étude des questions relatives au bilinguisme au sein des institutions et de la population. Tous ces programmes relèvent de la Direction des programmes de langues. Le Programme des minorités de langue officielle de la Direction de la citoyenneté regroupe les programmes qui s'attachent à l'avancement linguistique et culturel des collectivités francophones ou anglophones en minorité dans les régions où elles sont établies.

Le Bureau des traductions

Afin de permettre au gouvernement fédéral d'utiliser efficacement les deux langues officielles dans ses activités, le Bureau des traductions assure des services de traduction et d'interprétation dans toutes les langues, selon les besoins. Il est chargé de traduire les rapports, documents, débats, bills, lois, procès-verbaux ainsi que la correspondance du Parlement et des ministères. Il fournit également un service d'interprétation simultanée des débats de la Chambre des communes, du Sénat et des comités parlementaires. A la demande des ministères et organismes publics, il affecte des interprètes aux conferences nationales et internationales tenues au Canada ou à l'étranger. De concert avec des organismes spécialisés canadiens et étrangers, il organise et appuie la recherche terminologique. Il s'occupe également d'arrêter la terminologie à utiliser de manière à pouvoir répondre aux besoins du Parlement, du gouvernement et de ses organismes et accroître la qualité de la traduction dans les deux langues officielles.

Le Conseil du Trésor

La nouvelle Direction des langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor découle en quelque sorte de l'acceptation par le gouvernement de la plupart des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et de façon plus immédiate, de l'adoption par le Parlement en juin 1973 de la proposition relative à l'application du régime des deux langues officielles au sein de la Fonction publique. Dans ce cadre général, la Direction est chargée de communiquer, d'appliquer et de faire respecter la Loi sur les langues officielles ainsi que les politiques et les programmes qui s'y rattachent dans la Fonction publique. La Direction comporte trois divisions chargées de remplir son mandat: *a)* Politique et planification, *b)* Opérations et *c)* Développement de la formation et de l'information.

Politique et planification

Cette division conçoit, arrête et propose les programmes et les méthodes qui permettront d'appliquer la politique du gouvernement en matière de langues officielles. Ainsi, le Conseil du Trésor établit les exigences linguistiques (unilinguisme ou bilinguisme) de chaque poste dans la Fonction publique fédérale et délimité des secteurs où l'une ou l'autre des deux langues officielles est la principale langue de travail. La division a en outre élaboré des mesures visant à encourager un usage accru du français et une participation égale des anglophones et des francophones dans le cadre de la Fonction publique. Une autre de ses tâches consiste à établir un système statistique d'analyse et de contrôle afin d'évaluer les progrès réalisés. Elle voit enfin à ce que les ministères mettent en application les recommandations du Commissaire aux langues officielles.

Opérations

Cette division aide les ministères et organismes publics à contrôler l'application des principes directeurs du Conseil du Trésor en ce qui concerne les exigences linguistiques des postes et la mise en œuvre des autres politiques et programmes relatifs aux langues officielles. Elle étudie également les demandes d'années-hommes et d'autres ressources dans le cadre des programmes des ministères entrepris à l'appui de la politique du gouvernement en matière de langues officielles. Elle demeure enfin en liaison avec les associations d'employés par l'intermédiaire du Conseil national mixte.

Développement de la formation et de l'information

Cette division assure la coordination, l'élaboration et la réalisation des programmes d'apprentissage des langues officielles ainsi que des politiques et des programmes d'information. Elle répond également aux demandes de renseignements sur les langues officielles.

La Commission de la Fonction publique

C'est à la Commission de la Fonction publique qu'incombe la responsabilité première d'assurer des services d'enseignement du français et de l'anglais au

Laboratoires pour l'étude individuelle des langues.

bénéfice des fonctionnaires fédéraux et des autres intéressés. Au cours de la dernière année, elle a modifié son programme d'apprentissage des langues de façon à mettre davantage l'accent sur une formation linguistique continue, les fonctionnaires intéressés pouvant ainsi suivre des cours pendant 52 semaines sans interruption. On veut par là accroître l'efficacité de la formation et rapprocher cette dernière des exigences linguistiques des postes établies par le Conseil du Trésor. En vertu d'un accord conclu avec le ministère de la Défense nationale, la Commission de la Fonction publique est également chargée d'enseigner les langues officielles aux militaires canadiens. Elle dispense en outre divers cours spécialisés afin de répondre à des besoins particuliers. Bien que ses principales installations de formation se trouvent à Ottawa, elle enseigne aussi les langues au niveau régional; elle a des écoles à Halifax, Québec, à Montréal, à Winnipeg et Vancouver. Les fonctionnaires fédéraux peuvent également suivre des cours à Moncton, Fredericton, Toronto, Sudbury, North Bay, Edmonton, Regina et Banff, des contrats ayant été passés à cette fin.

La Commission de la capitale nationale

Depuis décembre 1971, la promotion du bilinguisme dans la région de la capitale nationale, en dehors de la Fonction publique fédérale, relève de la Commission de la capitale nationale. Les négociations qu'elle a engagées avec l'Ontario et le Québec, qui se partagent cette région, visaient à assurer que les valeurs linguistiques et culturelles des collectivités francophone et anglophone puissent s'y épanouir également. La Commission collabore avec les administrations régionales, les municipalités et d'autres organes publics locaux comme les conseils scolaires en vue de favoriser l'essor du bilinguisme à cet échelon. Avec le concours d'organisations commerciales privées, d'associations bénévoles et de particuliers, elle fait en sorte que la Capitale traduise vraiement la réalité canadienne.

Le Commissaire aux langues officielles

La Loi de 1969 sur les langues officielles a créé le poste de Commissaire aux langues officielles pour le Canada. Le premier mandataire est entré en fonctions le 1er avril 1970.

Eu égard à l'article 2 de la Loi, «il incombe au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la Loi et l'intention du législateur dans l'administration des affaires des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. A cette fin, il procédera à des instructions, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues par lui et fera les rapports et recommandations prévus par la Loi» (article 25).

Il découle de cet article que le Commissaire exerce essentiellement deux fonctions: il agit comme ombudsman aux langues et comme auditeur général linguistique. Il est à noter cependant qu'il n'intervient que dans les domaines de compétence fédérale.

Le Commissaire est nommé par le Parlement qui lui confie un mandat de sept ans, renouvelable pour des périodes d'au plus sept ans chacune, et il doit présenter à ce dernier un rapport annuel sur ses activités de l'année précédente.

Multiculturalisme

En octobre 1971, le premier ministre annonçait la politique fédérale en matière de multiculturalisme. Cette annonce était la réponse du gouvernement aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui avait étudié la pluralité culturelle et ethnique au Canada ainsi que la situation des diverses cultures et langues du pays. Lorsque le principe du multiculturalisme a été présenté à la Chambre des communes, il a été soutenu par les chefs des partis de l'opposition et reconnu comme le moyen le plus efficace d'assurer la liberté culturelle des Canadiens. La nouvelle politique reconnaissait publiquement pour la première fois la richesse que représentent pour le Canada ses groupes culturels nombreux et variés et leur promettait un appui et un encouragement permanents.

En novembre 1972, le poste de ministre d'État responsable du multiculturalisme a été créé pour appliquer cette politique. Au mois de mai suivant, on a établi le Conseil consultatif canadien sur le multiculturalisme, composé de 102 membres, pour conseiller le ministre dans l'application de la politique multiculturelle. Environ 80% des membres du Conseil viennent des groupes ethno-culturels minoritaires du Canada: les autres représentent les collectivités autochtone, francophone et anglophone. Le ministre peut réunir le Conseil en assemblée nationale une fois l'an et en assemblée régionale selon le besoin pour réexaminer la politique et évaluer les programmes de multiculturalisme.

Ce sont les agents du Programme de multiculturalisme du Secrétariat d'État qui sont chargés de l'exécution de la politique de multiculturalisme, ainsi que certains organismes culturels fédéraux qui ont élaboré des programmes spéciaux destinés à susciter le respect des particularismes dans l'ensemble du contexte canadien.

Plusieurs programmes d'appui financier du multiculturalisme sont coordonnés par le Programme de multiculturalisme. Le Programme de subventions au multiculturalisme procure des fonds à des groupes en vue de la réalisation de projets destinés à faire prendre conscience de la diversité culturelle du Canada et à encourager les Canadiens à partager leur patrimoine culturel avec leurs concitoyens. Le Programme de subventions aux centres multiculturels aide à financer l'établissement et l'exposition de centres communautaires multiculturels qui appuient les activités culturelles et l'épanouissement des groupes ethno-culturels du Canada.

Le Programme des entités culturelles canadiennes, mis sur pied au printemps de 1973, vise presque tous les aspects de l'expression culturelle et a pour but de sensibiliser davantage les Canadiens aux différents genres de vie et traditions culturelles qui existent au sein de notre société. Le Programme de multiculturalisme et les organismes culturels fédéraux s'occupent de divers programmes: festivals, théâtre, films, émissions de radio et de télévision, recherche et édition, réunion et exposition de toutes les créations des groupes ethno-culturels (arts, artisanat, produits primitifs).

Pour ce qui est des études portant sur les différentes cultures, le Programme de multiculturalisme demande à des spécialistes d'écrire l'histoire de groupes ethniques du Canada et d'entreprendre des recherches se rattachant à ses programmes multiculturels. Il s'occupe aussi d'établir un service de coordination à l'intention des universitaires qui font des études ethniques et d'envoyer des spécialistes à titre de professeurs invités dans les universités canadiennes.

En ce qui concerne les services aux immigrants adultes, le Programme de multiculturalisme administre, sous le régime d'accords fédéraux-provinciaux, des fonds de participation aux coûts de l'enseignement des langues officielles et des pro-

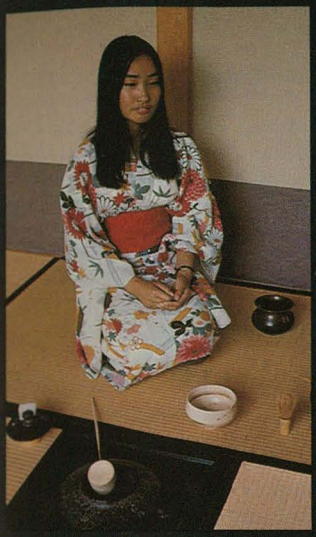

1

2

1. Cérémonie japonaise du thé dans les jardins japonais de Lethbridge (Alb.).
2. Festival ukrainien de Dauphin (Man.).
3. Danse de l'Inde s'inspirant d'une légende religieuse et exécutée à l'occasion de spectacles folkloriques à Ottawa.
4. Danse folklorique d'Israël.
5. Grecs exécutant leur danse nationale lors d'un récent festival multiculturel à Ottawa.

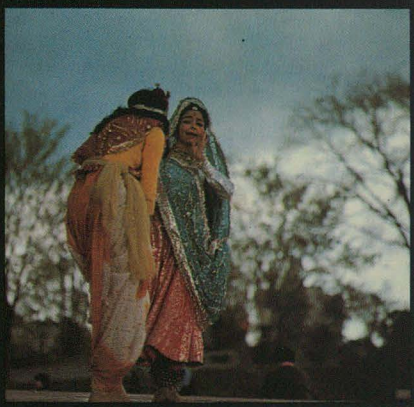

3

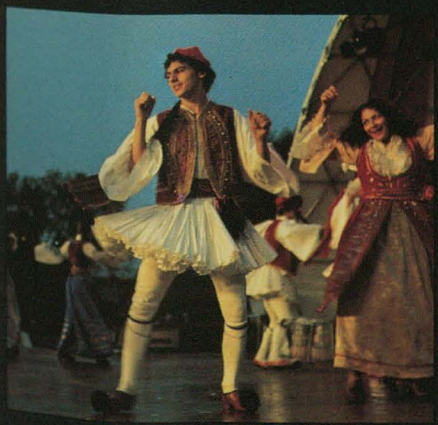

5

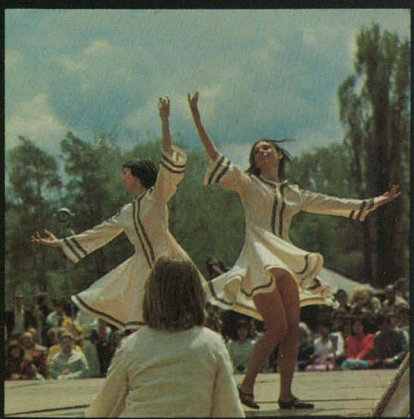

4

grammes d'orientation dans les provinces. De plus, pour renseigner les personnes âgées et les immigrants récents connaissant peu le français ou l'anglais sur les activités et programmes fédéraux qui les concernent, le Programme de multiculturalisme et d'autres ministères et organismes publics utilisent maintenant davantage les organes ethniques pour donner des renseignements détaillés sur les pensions de vieillesse, le règlement de l'immigration, la protection du consommateur, etc.

Pour ce qu'est de l'enseignement d'une troisième langue, le même Programme accorde des subventions aux organismes ethniques en vue de la création de textes et de moyens audio-visuels traduisant la réalité canadienne. Cette mesure découle de discussions avec plusieurs provinces qui ont révélé une grave pénurie d'instruments d'enseignement des langues adaptés aux besoins des enfants qui grandissent au Canada.

Plusieurs organismes fédéraux ont mis sur pied des programmes spéciaux pour appuyer les objectifs multiculturels. L'Office national du film prépare actuellement une nouvelle série de longs documentaires sur les relations interculturelles et sur les manifestations ethno-culturelles spéciales dans diverses régions du Canada. Cette série s'ajoute à celle des films courts mettant en vedette des groupes ethniques particuliers. L'Office réalise et distribue également des versions dans la langue ancestrale de films qu'il avait d'abord produits en français et en anglais. Le Musée national de l'homme, qui réunit des objets façonnés et des données sur les groupes ethno-culturels du Canada, dirige également un programme connexe d'expositions, fixes et itinérantes, et de publications. Les Archives publiques recueillent et exposent de la documentation ethno-culturelle et cataloguent les pièces à caractère ethnique qu'elles découvrent dans les archives multiculturelles partout au pays. La Bibliothèque nationale assure l'exécution d'un programme d'achat et de diffusion de livres en d'autres langues au moyen du réseau de bibliothèques publiques.

Le musée mennonite (Steinbach Man.). Les quakers, les mennonites, les tunkers et les frères moraves comptent parmi les premiers groupements religieux qui se soient établis au Canada.

Religion

La religion a joué un rôle important dans l'histoire du Canada depuis les premiers jours de sa découverte. Ce ne sont pas seulement la quête de richesses et les grandes perspectives de l'exploration qui ont attiré les Français vers le Nouveau Monde, mais aussi une vocation missionnaire, un désir de christianiser les Indiens. Plus tard, les colons francophones et anglophones en sont venus à voir dans leur Église un centre de stabilité sociale, où des activités tant communautaires que religieuses pouvaient s'exercer et qui apportait le réconfort de la foi lorsque l'adversité, la souffrance ou le désespoir les frappait. L'Église institutionnelle guide encore la vie de nombreux Canadiens, et la plupart admettraient sans peine que les valeurs judéo-chrétiennes apportées d'Europe influent sur leur vie nationale.

Malgré le rôle actif des protestants français lorsqu'a débuté le commerce des fourrures en Nouvelle-France, les rivalités religieuses et économiques ont provoqué en 1627 un bannissement général de la colonie, auquel n'ont échappé que les catholiques romains d'origine française. Avant même tout afflux de colons, l'Église catholique romaine avait déjà fondé écoles et hôpitaux, manifestation de sa grande activité missionnaire qu'animait la volonté de convertir les Indiens. Qui ne se rappelle l'héroïsme de Jean de Brébeuf et de Gabriel Lalemant qui au 17e siècle, partis évangéliser l'Huronie à la baie Georgienne, ont succombé à la torture que leur ont infligée les Iroquois. Cinq autres Jésuites ont péri en Huronie et leur nom sanctifié fleurit le martyrologe. C'est un rêve missionnaire semblable qui a donné naissance en ce siècle à la grande ville de Montréal.

Lorsque les Britanniques ont ajouté à leur domaine l'Acadie en 1713 et la Nouvelle-France en 1763, les nouveaux maîtres ont garanti le droit de la population catholique romaine de pratiquer sa religion. L'Acte de Québec de 1774 a sanctionné la politique visant à encourager l'implantation d'une Église catholique «canadienne», et a reconnu cette Église. L'arrivée des loyalistes, presque tous protestants, au Canada devait bientôt rompre cette grande unité religieuse transmise par la Nouvelle-France et ancrer à jamais la pluralité en matière religieuse. Cette diversité ainsi que l'esprit égalitaire qui se propageait, vouaient au départ à l'échec le plan postrévolutionnaire qui prévoyait faire de l'anglicanisme la religion officielle dans les colonies. Les vastes domaines et les privilèges politiques et juridiques de l'Église d'Angleterre devaient tous lui être retirés avant la Confédération, le principe de la séparation de l'Église et de l'État étant devenu dans les faits une règle de fer au Canada.

Les Canadiens comptent ensemble une centaine de pays d'extraction et leurs diverses croyances fleurissent maintenant dans leur pays d'adoption. Les Églises les plus importantes ont créé des paroisses à caractère «ethnique» où l'usage temporaire de la langue maternelle des immigrants aide ces derniers à s'acclimater à la culture canadienne, mais dans des Églises ethniques comme les Églises orthodoxes orientales, où la langue maternelle constitue un élément essentiel de la liturgie, le passage culturel de l'Ancien Monde au Nouveau Monde est quelquefois plus long et plus ardu. D'un point de vue historique, les Églises d'Angleterre et d'écosse peuvent elles aussi être considérées comme des Églises ethniques, mais au Canada, elles ont pu heureusement utiliser une des langues officielles.

Bien que la vaste majorité des Canadiens aient hérité le christianisme de leurs ancêtres et que le Canada ait longtemps été tenu pour une «terre chrétienne», d'autres croyances font également partie intégrante de la trame religieuse du pays. Les Juifs européens ont apporté les deux grandes traditions judaïques et s'assemblent dans des synagogues orthodoxes, conservatrices ou libérales. Le judaïsme au Canada est demeuré essentiellement un phénomène urbain puisque 77% de ses

1

2

1. Église catholique St. Mary de Red Deer (Alb.).
2. Un somptueux paysage automnal encadre une église des premiers temps du Canada près du village St. Margaret dans l'île du Cap-Breton.
3. Église orthodoxe grecque à Winnipeg (Man.).
4. Chapelle Mohawk, Brantford (Ont.).

3

4

adeptes vivent dans les seules villes de Montréal et de Toronto. Depuis les années 40, le Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs a entrepris de rapprocher les fidèles de ces deux religions; il s'est aussi fait le défenseur des droits civils et a prêché l'élimination des préjugés d'ordre religieux par l'éducation. A notre époque, d'autres immigrants venus d'Asie ont également introduit l'islamisme, l'hindouisme, le bouddhisme et le sikhisme, et les Coptes d'Éthiopie, dont la foi chrétienne est très ancienne, ont maintenant une congrégation à Toronto.

Peu après la Confédération, des nationalistes comme George M. Wrong, qui se trouvait à la tête de l'Université Queen's, ont nourri l'espoir de réunir tous les chrétiens en une seule Église canadienne. On a toujours cru avant Vatican II que cette réunion des protestants et des catholiques était impossible, mais depuis l'époque de la Confédération, les diverses confessions protestantes canadiennes se sont acheminées à grands pas vers l'œcuménisme protestant. En 1875, tous les groupements presbytériens du Canada s'unissaient pour ne former qu'une seule Église et, neuf ans plus tard, tous les groupes méthodistes faisaient de même. Ces unions confessionnelles préfiguraient une grande union des anglicans, des méthodistes, des presbytériens, des congrégationalistes et des baptistes. Ce n'est toutefois qu'en 1925, et seulement après qu'une controverse amère eut divisé l'Église presbytérienne, que méthodistes, presbytériens et congrégationalistes se sont unis pour former l'Église Unie du Canada.

Cette Église, qui revêt un caractère unique dans le domaine de l'interconfessionnalité et constitue la principale confession protestante du Canada, s'est jointe récemment aux *Evangelical United Brethren,* qui forment une confession beaucoup moins importante, et discute depuis 1944 d'une union possible avec l'Église anglicane et les Disciples du Christ. Si cette union se réalisait, elle intéresserait près de 30% de la population du Canada et comme les catholiques constituent 46% de cette population, trois personnes sur quatre au pays appartiendraient à ces deux grandes Églises. Les trois confessions qui suivent dans l'ordre de grandeur, soit celles des presbytériens, des luthériens et des baptistes, groupent 12% de la population, et ainsi environ 9 Canadiens sur 10 appartiendraient à seulement cinq églises, le reste de la population se répartissant entre plus de 30 autres confessions, sectes et cultes. Il reste donc que, bien que l'on parle volontiers de pluralisme religieux au Canada, on semble s'acheminer tous les jours davantage vers une situation où un petit nombre de grandes Églises sauront accueillir en leur sein tous les particularismes.

On trouve dans chaque province des fidèles des grandes Églises du Canada (catholique romaine, Église unie et Église anglicane), mais les confessions moins importantes présentent souvent une concentration régionale que l'on ne peut expliquer qu'en se reportant à l'époque du Canada ou à des faits bien particuliers de l'histoire religieuse de notre pays. L'Église presbytérienne du Canada est avant tout urbaine et se concentre en Ontario par suite du schisme provoqué par l'union de 1925. Le nombre de baptistes canadiens n'est que de 667,000 et on les trouve surtout dans les Maritimes où ils se sont séparés de l'Église congrégationaliste au 18^{e} siècle, qui a connu une nouvelle prise de conscience religieuse. Depuis deux siècles, la tradition canadienne de liberté religieuse a attiré de nombreux petits groupes religieux qui étaient persécutés dans d'autres pays. Ils ont formé ici des collectivités fermées, centrées sur les principes religieux et les coutumes qu'ils voulaient sauvegarder. Parmi les groupements les plus anciens, on compte les quakers, les mennonites, les tunkers et les frères moraves; puis sont venus les Huttérites d'expression allemande et les Doukhobors de Russie.

Au 19^{e} siècle, la colonisation rapide par tout le territoire a obligé les Églises à consacrer la majeure partie de leurs ressources au service de leurs fidèles dispersés. Contrairement à l'Église catholique qui avait jadis fondé écoles, hôpitaux, orpheli-

Le blanc manteau de neige rehausse le décor de Noël.

nats et hospices sur le territoire moins étendu de la Nouvelle-France, les Églises du Canada ont dû confier à l'État le soin de mettre en place ces aménagements sociaux et leur activité, notamment celle des confessions protestantes, s'est limitée en grande partie à la seule prestation de services religieux.

Malgré ce rôle de l'État et la séparation de l'ordre religieux et de l'ordre public, les Canadiens ont toujours cru qu'il existe nécessairement un lien entre ces deux ordres. Les Églises organisées ont su se faire la conscience de l'État et faire valoir leurs vues sur des questions comme la tempérance, l'observance du jour du Seigneur, le contrôle des naissances et l'avortement, les conditions de travail et de vie, la peine de mort et la réforme du droit pénal. Dans le domaine des affaires étrangères, elles ont incité le Canada à aider davantage les pays en voie de développement et à reconnaître ou ne pas reconnaître certains gouvernements étrangers. Au Québec, l'Église catholique a continué à jouer un rôle important dans les affaires publiques jusqu'à la révolution tranquille des années 60. Pour leur part, les Églises protestantes ont surtout élevé la voix sur la tribune sociale pendant la période d'immigration massive et d'industrialisation rapide qui a immédiatement précédé la Première Guerre mondiale.

Depuis le début des années 60, la diminution relative de l'influence des vieilles églises sur la vie nationale s'est accompagnée d'une montée des sectes et des cultes qui ont recruté grâce à leur radicalisme un nombre appréciable d'adeptes chez une jeune génération inquiète et avide de tout. La religion traditionnelle pourra peut-être regagner quelque peu le terrain perdu à la faveur du conservatisme religieux qui vient de renaître aux États-Unis et au Canada en réaction contre les incertitudes, la confusion et les défis de la décennie précédente.

JOHN S. MOIR

Arts et culture

Le Canada connaît actuellement l'essor culturel le plus considérable de son histoire: des festivals artistiques sont légion; plus de 1,100 musées accueillent quelque 60 millions de visiteurs par an; et des producteurs internationaux considèrent que le potentiel de production artistique de la région de Toronto équivalent à celui de New York et de Los Angeles. Nous vivons une révolution théâtrale. Le Canada est émaillé de magnifiques théâtres dont la clientèle—quelque 20 millions de spectateurs, par an—ne le cède en rien à celle des événements sportifs.

Théâtre en 1973-74

La compagnie théâtrale à plein temps de Terre-Neuve, la Mummer's Troupe, a effectué une tournée de près de 6,000 milles dans les provinces de l'Atlantique.

Le Neptune Theatre, de Halifax, a célébré son 10e anniversaire en créant le Student Theatre Group. Il a présenté des pièces très variées dont *You're a Good Man Charlie Brown* et *Peer Gynt* et a effectué une tournée dans les provinces de l'Atlantique et au Labrador.

Le Theatre New Brunswick, de Fredericton, dessert toute la province: il a présenté, en 1973-74, quatre pièces dans une tournée de plus de 1,000 milles. Le TNB visita aussi les autres provinces Maritimes, alla présenter *Death of a Salesman* (Mort d'un commis voyageur) au Bastion Theatre de Victoria en échange de *Born Yesterday* et joua *Dracula* au Theatre in Camera de Toronto.

La Sagouine d'Antonin Maillet a été présentée au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, ainsi qu'à Montréal et à Paris.

Le Centaur Theatre, troupe professionnelle de langue anglaise de Montréal, a formé des acteurs canadiens, constitué un répertoire international et attiré des foules considérables dans une ville à majorité francophone. *The Tooth of Crime*, pièce musicale rock de Sam Shepard a été présentée à guichets fermés. Des pièces canadiennes, présentées avec le concours du Tarragon Theatre de Toronto, dominaient dans le répertoire de la saison.

Le Théâtre du Nouveau Monde, une des six principales compagnies théâtrales francophones de Montréal, offre toujours des pièces classiques tout en créant des œuvres originales. Le fait saillant de la saison a été la première de *Mésailliance* au Centre national des Arts.

Cinq autres théâtres, le Théâtre du Rideau Vert, le Théâtre d'Aujourd'hui, le Théâtre de Quat'Sous, la Compagnie des Deux Chaises et la Poudrière, ont présenté une variété de pièces canadiennes et internationales.

Depuis 1969, l'Ontario Youtheatre a initié plus de 1,000 jeunes gens aux arts d'interprétation et financé 44 pièces de théâtre dans 22 municipalités. L'été 1974 a marqué l'inauguration de la troupe The Showcase Company.

Depuis 15 ans, le Toronto Workshop Productions monte des pièces à caractère politique. En 1974, deux piéces de Jack Winters ont été commandées: l'une traitait de l'attitude du gouvernement canadien à l'égard des réfugiés du Chili et l'autre, des Jeux olympiques de 1976. Le groupe a également produit une pièce dramatique de Steven Bush et Rick McKenna sur les Orangistes des Prairies à l'époque de Louis Riel.

La Toronto Arts Foundation du St. Lawrence Centre est un des rares théâtres canadiens qui possède une troupe théâtrale résidante. On lui doit la première version anglaise de la pièce de l'auteur canadien-français Michel Tremblay, *Les belles-sœurs* .

Le Factory Theatre Lab, dont l'objectif est d'encourager les auteurs dramatiques canadiens, a présenté plus de 100 pièces canadiennes en trois ans, organisé un festival de théâtre canadien à Londres, créé un atelier de théâtre subventionné par le Programme d'initiatives locales et ouvert un Factory Theatre West à Calgary (Alb.).

Le Tarragon Theatre de Toronto monte des pièces canadiennes. Les deux auteurs canadiens qui y ont remporté le plus de succès ont été David French, avec *Leaving Home* et *Of the Field Lately*, et David Freeman avec *Creeps* et *Battering Ram*.

Le Theatre Passe Muraille de Toronto s'est spécialisé dans les créations de groupe reflétant la vie communautaire. Le *Farm Show* a été présenté en tournée au Canada et aux États-Unis.

Le Theatre London a été une des rares troupes de théâtre amateur à devenir une troupe professionnelle.

En mars 1973, le Théâtre de l'Homme, compagnie théâtrale expérimentale de Hamilton, a été invité à donner un spectacle à New York pour le directeur polonais Jerzy Grotowski et la faculté d'art dramatique de l'Université de New York, ce qui lui a valu des invitations aux festivals de Belgrade (Yougoslavie), de Wroclaw (Pologne), d'Amsterdam, de Munich et d'Édimbourg.

Le Manitoba Theatre Centre a achevé sa deuxième saison dans une nouvelle salle. Le répertoire de 1973-74 comprenait les pièces *Winnie The Pooh*, *Godspell* ainsi que *The Dybbuk* dirigée par le fondateur du MTC John Hirsch, qui a par la suite été présentée en tournée au Canada.

Depuis sa création en 1966, le Globe Theatre de Regina effectue des tournées dans les écoles de la Saskatchewan. En 1970, une deuxième compagnie a été formée qui présente des spectacles pour adultes dans les mêmes communautés de la province.

Au nombre des autres changements importants, il y a eu la création du Factory Theatre West, la présentation de *Canadian Gothic* par le Pleiades Theatre du Planétarium du centenaire, et la présentation par l'Alberta Theatre Project de quatre pièces canadiennes dans l'ancienne salle d'opéra Canmore, en bois équarri, du parc Heritage. Le principal événement du Theatre Calgary a été la présentation pour la première fois de la pièce de Sharon Pollock *Walsh* évoquant le général Walsh et le chef Sitting Bull, qui fut par la suite jouée au Festival de Stratford.

La compagnie Palisades Arts de Jasper a entrepris sa sixième saison estivale en présentant quatre comédies à Calgary et à Jasper (Alberta).

La troupe du Citadel Theatre d'Edmonton interpréta en mai *Oedipus Rex* au Centre national des Arts. La troupe de théâtre pour enfants, *Citadel on Wheels*, a parcouru plus d'un million de milles en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Studio Theatre a présenté en 1973-74 des artistes en visite et des œuvres expérimentales produites par le département d'art dramatique de l'Université de l'Alberta. La plus récente troupe professionnelle d'Edmonton, Stage 3, a achevé sa cinquième saison.

Le Vancouver Playhouse, qui monte surtout des pièces canadiennes, présenta en première en 1974 *Queer Sights*, puis *Mandragola* et enfin, à Ottawa, *A Doll's House*, une des pièces qui obtint le plus de succès dans les 11 ans d'existence du théâtre. Le City Stage, dont les spectacles de la mi-journée présentent les meilleurs interprètes de Vancouver, a inauguré sa saison estivale par *Hands Across the Sea*. Les clores de la saison de l'Arts Club Theatre ont été *Jacques Brel – Alive and Well* et la première à Vancouver de *Creeps*. Le centre culturel de Vancouver Est, qui était une ancienne église, a été transformé en mini-salle d'opéra de style européen. Les billets coûtent rarement plus de $2.00.

Le théâtre d'improvisation Company I, de Victoria, a effectué une tournée canadienne et le Turnabout Bastion Theatre a présenté *Born Yesterday* en tournée en Colombie-Britannique après l'avoir joué en 1974 au Playhouse de Fredericton.

1

2

1 et 3. *Bonjour là, Bonjour!* **et** *La Sagouine II* **comptent parmi les pièces de théâtre présentées en 1974 au Centre national des Arts à Ottawa.**

2. La pièce *Charley's Aunt* **au festival Shaw de Niagara-on-the-Lake (Ont.).**

4. *Romeo and Juliet* **au Globe Theatre de Regina (Sask.).**

4

3

Len Birman dans le rôle du rabbin Azrielke dans la pièce *The Dybbuk* présentée au Manitoba Theatre Centre.

Festivals

Au nombre des festivals canadiens, le festival d'été de Charlottetown présente tous les ans une comédie musicale canadienne, tout en reprenant la pièce *Anne of Green Gables*. En 1974, une pièce musicale rock, *Hamlet*, a été composée par Cliff Jones et *Anne* a été présentée en tournée transcanadienne.

Le sixième festival annuel d'été de Saint-Jean a été l'une des principales manifestations au programme des célébrations du jubilé d'argent de Terre-Neuve.

Le festival international de Wolfville a présenté, en 1974, les Ballets Bolshoi et Gordon Lightfoot. Le festival des arts de la Nouvelle-Écosse a été un lieu de rendez-vous des talents canadiens et locaux.

Le Carrefour des arts de la Mauricie, nouveau festival d'été de Shawinigan (Qué.) a été lancé durant la saison 1973-74.

L'établissement du Festival Lennoxville, qui a présenté pour la troisième année consécutive des pièces exclusivement canadiennes, est un événement important dans l'histoire du théâtre canadien. A l'affiche de 1974, étaient *Adam's Fall*, *My Brother's Keeper*, et *The Blood is Strong*.

Le deuxième festival annuel de théâtre de l'Ontario a eu lieu en mai 1974 et coïncida avec les célébrations du 50^{e} anniversaire d'Oshawa. L'évocation de la Dépression, *Ten Lost Years*, par le Toronto Workshop a été une production de calibre professionnel.

Le Festival shakespearien de Stratford, créé par Sir Tyrone Guthrie et Tanya Moiseiwitsch, présente surtout des œuvres de Shakespeare. A sa 22^{e} saison en 1974, le Festival de Stratford a monté neuf œuvres dramatiques et musicales. Le théâtre du Festival a joué trois pièces de Shakespeare et le *Malade Imaginaire* de Molière qui a été bien accueilli lors d'une tournée en Australie.

Des œuvres musicales légères ont repris l'affiche à l'Avon Theatre qui a présenté *La vie parisienne* d'Offenbach. Au programme du Third Stage, qui se spécialise dans les œuvres expérimentales de théâtre et de musique, figurait Maureen Forres-

ter dans *The Medium; The Summoning of Everyman, Walsh* et une pièce pour enfants, *Ready, Steady, Go.*

L'année 1974 vit la formation de l'ensemble du Festival de Stratford et la saison musicale a commémoré le centenaire de la naissance d'Arnold Schoenberg en intégrant ses œuvres aux Concerts du samedi. En septembre, Stratford a tenu son 10e Festival international du film.

Les pièces de George Bernard Shaw font régulièrement salle comble au Festival Shaw à Niagara-on-the-Lake, en Ontario.

Depuis 1968, le directeur artistique Nicholas Goldschmidt accueille tous les ans une sélection d'artistes de grand talent au festival du printemps de Guelph. Le Festival de 1973 a été inauguré par Yehudi Menuhin avec un concerto pour violon de Harry Somers. Au programme de 1974, figuraient entre autres un festival du film comique, l'orchestre du Centre national des Arts et le Toronto Mendelssohn Choir.

Le chef de l'orchestre symphonique de Victoria, Laszlo Gati, est le fondateur du Festival d'été de Victoria qui offre au public une exposition d'estampes de la Colombie-Britannique, un festival de films, des concerts de musique de chambre et des concerts d'orchestre dans les parcs de Victoria, de Saanich, d'Oak Bay et d'Esquimalt.

Au Yukon, 1973 a été une année de festivals commémorant le 75e anniversaire du Territoire, la ruée vers l'or du Klondike, le corps expéditionnaire du Yukon, et le chemin de fer Yukon et White Pass.

Au cours de la saison 1973-74, un «festival d'art dramatique de la débâcle» marqua la rupture de la glace du fleuve Yukon. La tournée en mai de l'orchestre symphonique d'Edmonton a été suivie du spectacle annuel des variétés du Palace

La pièce *Walsh* de Sharon Pollock a été présentée pour la première fois à Calgary en 1973.

Grand Theatre de Dawson, d'un mélodrame, *The Fate of the Poor Man's Daughter*, et du spectacle *The Frantic Follies* à Whitehorse.

Les Canadian Puppet Festivals de Toronto ont présenté lors de leur tournée annuelle au printemps de 1974 *The Firebird* dont la première mondiale eut lieu au Detroit Institute of Art. Le Canadian Mime Theatre a effectué une tournée en Europe à l'automne de 1974.

L'École nationale de théâtre du Canada, de Montréal, recrute ses étudiants partout au Canada. Cette école professionnelle s'est donné pour mission de former les acteurs, le personnel de plateau et les concepteurs tant pour le théâtre d'expression française que d'expression anglaise. L'ENT a servi de modèle pour la Julliard School de New York et d'autres programmes de formation en Amérique du Nord.

Festivals multiculturels

Près du tiers de la population canadienne appartient à des groupes ethnoculturels autres que le français ou l'anglais. Depuis 1973, le Secrétariat d'État encourage la politique de multiculturalisme du gouvernement fédéral en parrainant des festivals locaux et régionaux de spectacles folkloriques.

Le premier festival folklorique national du Canada a été le Festival multiculturel de 1974 qui a coïncidé avec Festival Canada et a duré tout le mois de juillet à Ottawa; 41 groupes d'artistes amateurs venant de toutes les provinces ont représenté 32 cultures différentes.

Les festivals multiculturels se sont multipliés partout au pays. Il y a eu un festival de deux jours au Yukon. Le Folkfest '74 de Prince George est un exemple de festivals locaux qui ont abouti au spectacle grandiose du Folkfest '74 de Vancouver. Des danseurs et musiciens de groupes ethno-culturels différents se sont produits dans des petits centres comme Weyburn (Sask.) et Flin Flon (Man.). Depuis 1973, Thunder Bay (Ont.) encourage les arts folkloriques. En 1973-74, de bons spectacles ont été présentés dans des centres tels que Sudbury et Brantford (Ont.).

Le festival annuel Caravan de Toronto comprenait cette année 57 pavillons représentant différentes villes du monde. Dans les Maritimes, un festival du même genre, à Fredericton (N.-B.), a visité six centres. Un festival multiculturel a eu lieu en septembre au Confederation Centre de Charlottetown (Î.-P.-É.). Les festivals de Stephenville, de Marystown et de Gander, suivis d'un gala à Saint-Jean ont commémoré le 25^{e} anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Halifax (N.-É.) a également présenté un programme grandiose d'art folklorique.

Opéra

Une pléiade de vedettes internationales ont participé, en 1973, au 25^{e} anniversaire de la Canadian Opera Company. Cinq opéras classiques et, en première mondiale, *Héloise et Abélard*, étaient à l'affiche.

La saison 1974 de la COC a comporté six soirées différentes d'opéra. Les premières productions ont été *The Flying Dutchman*, *Boris Godunov* et le programme double *L'Heure espagnole* et *Bluebeard's Castle*. Jan Rubes a été nommé directeur des tournées et du développement du programme.

Dans *Otello* qui ouvrit la saison 1973-74 de l'Opéra du Québec, Jon Vickers a réuni Clarice Carson et le chef d'orchestre Zubin Mehta à la tête d'une distribution particulièrement brillante. Pierre Hétu, nouveau directeur musical de l'orchestre d'Edmonton dirigea *Madame Butterfly*.

Du 13 au 24 août 1974, la ville de Québec a accueilli dans ses murs la SUPERFRANCOFÊTE, festival rassemblant 1,800 jeunes de 18 à 35 ans de 25 pays francophones qui ont participé à 692 activités culturelles et sportives. Près de 500,000 jeunes ont envahi la vieille capitale à l'occasion du premier festival international de la jeunesse francophone. Parrainée par l'Agence de coopération culturelle et technique fondée par les pays francophones en 1970 et dont le siège est à Paris, la participation canadienne a été rendue possible par l'action concertée des ministères fédéraux des Affaires extérieures, de la Santé et du Bien-être et du Secrétariat d'État, ainsi que des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba. Grâce au concours financier des provinces représentées et du Secrétariat d'État, peintres, sculpteurs, poètes, chanteurs, musiciens et comédiens canadiens ont pu prendre part aux activités culturelles du festival.

L'Opéra du Québec a inauguré la saison 1973-74 par la présentation d'*Otello*.

Opéra Ouest

Des pourparlers en 1968 entre l'Edmonton Opera et le Vancouver Opera ont abouti à une association profitable entre les deux institutions. En 1971, la Manitoba Opera Association, a été créée et s'est jointe au groupe; 1972 a vu la formation de la Southern Alberta Association et, à une conférence à Vancouver à laquelle ont assisté les quatre compagnies, fut enfin inauguré l'Opéra Ouest. La Vancouver Opera Association, qui débuta en 1960 avec quatre représentations de *Carmen*, produira au cours de la saison 1974-75 quatre spectacles avec un budget de $730,000. Bon nombre de vedettes internationales se sont produites à Vancouver au début de leur carrière, et Joan Sutherland y a fait deux débuts importants. En 1975, l'Association a fondé une compagnie résidante de jeunes artistes qui a joué *Rodelinda* et *La Buona Figliuola*. Richard Bonynge a été nommé directeur artistique de la compagnie.

Musique

En 1973, Elmer Iseler, chef attitré des Festival Singers du Canada et du chœur Mendelssohn de Toronto, a été le premier Canadien à recevoir la médaille d'argent de la Société d'encouragement et d'éducation de Paris pour sa direction des deux groupes lors de tournées en 1971 et 1972 en Europe.

En 1973, le premier conservatoire de musique offrant des cours de tous les instruments de musique et de chant a été inauguré en Colombie-Britannique.

Le Chamber Choir de Vancouver a obtenu les plus hauts honneurs dans la catégorie des voix mixtes au concours choral international de 1973 *Let The People Sing*.

Parmi les orchestres canadiens qui ont joué en 1973-74 devant des auditoires internationaux, citons l'orchestre symphonique de Toronto qui a fait une tournée dans 16 villes d'Europe. Lors de sa tournée européenne, l'orchestre du Centre national des Arts a inauguré le festival de musique de Bath de 1973.

L'orchestre du Centre national des Arts, qui compte 46 musiciens sous la direction de Mario Bernardi, est considéré comme l'un des meilleurs ensembles de sa catégorie dans le monde. L'OCNA s'est produit pour la troisième fois à New York à une première au Carnegie Hall, en décembre 1974.

En avril eut lieu la conférence conjointe de 1974 de l'Association des orchestres canadiens et de la Fédération ontarienne des orchestres symphoniques. Les délégués représentaient les 10 principaux orchestres symphoniques du Canada et plus de 20 orchestres régionaux.

Au printemps de 1974, des orchestres de jeunes de Vancouver (C.-B.), de Calgary (Alb.), de Regina (Sask.), de London et de St. Catharines (Ont.) et de Fredericton (N.-B.) ont participé au premier festival des orchestres de jeunes musiciens au Centre de Banff.

L'Orchestre national de la Jeunesse du Canada initie les jeunes à la musique. Des auditions ont lieu chaque année dans les grands centres du Canada. Le programme de l'ONJ comprend plusieurs concerts, des répétitions, des groupes de musique de chambre, des ateliers, des séances de lecture, des conférences et des concerts d'orchestre.

Dans la péninsule du Niagara, l'orchestre philharmonique de Hamilton présente plus de 500 concerts par an dans des endroits aussi divers que des écoles, des centres commerciaux, des parcs municipaux, voire des foyers pour personnes âgées et des aciéries.

Toute la communauté culturelle a pleuré la disparition de Sir Ernest MacMillan qui a longtemps œuvré au sein de l'orchestre symphonique et du chœur Mendelssohn de Toronto. Le nouveau directeur musical de l'orchestre symphonique de Toronto est Andrew Davis.

L'orchestre symphonique de Winnipeg a salué le 100^{e} anniversaire du Manitoba en mettant en vedette des solistes internationaux du calibre de Van Cliburn ainsi

L'Orchestre symphonique de Montréal a célébré son 40^{e} anniversaire en janvier 1975.

que les plus grands talents canadiens. Parmi les pièces à son répertoire, citons une nouvelle symphonie de Victor Davies, de Winnipeg, qu'il a présentée en première mondiale.

Lors d'une tournée dans le Nord, l'orchestre symphonique d'Edmonton a créé un précédent en donnant un concert à Yellowknife (T. N.-O.) pour les autochtones dont un grand nombre ont parcouru 60 milles en autobus pour y assister.

Dans le domaine de la musique du XX^{e} siècle, les deux principaux groupes à signaler sont le New Music Concerts de Toronto et la Société de musique contemporaine du Québec à Montréal.

En octobre 1973, le Centre national des Arts a été doté d'un nouvel orgue Flentrop, don des Canadiens d'origine hollandaise en reconnaissance du rôle joué par le Canada dans la libération des Pays-Bas en 1945.

Danse

Le ballet canadien a été à l'honneur en 1973-74, tant au Canada qu'à l'étranger. Une étude du Conseil des Arts du Canada, *Le groupe des vingt-neuf*, révèle que le nombre de spectacles donnés par les compagnies de ballet a doublé en cinq ans et que le ballet vient en tête des arts d'interprétation pour ce qui est de la croissance des auditoires qu'il attire.

Principales compagnies de ballet

Les Grands Ballets Canadiens exploitent au Québec 23 écoles et une École supérieure de danse professionelle. Durant la saison 1973-74, la compagnie a

Le ballet de jazz *Mobiles in Motion* exécuté par l'Alberta Ballet Company.

Danseurs du *Royal Winnipeg Ballet* dans *What To Do Till The Messiah Comes.*

Rudolf Noureev et Veronica Tennant dans *Les Sylphides*, Ballet national du Canada.

présenté en tournée au Québec et à Ottawa *Casse-noisette*, *Giselle* et de nouvelles œuvres. Les GBC se sont également produits à Paris avec *Ceremony* et leur célèbre ballet rock *Tommy*, tandis que leur troupe sœur, *Les Compagnons de la Danse*, effectuaient une tournée au Québéc. La fondatrice de la compagnie, M^me^ Ludmilla Chiriaeff, s'est retirée de son poste de directrice artistique pour être remplacée par le chorégraphe canadien Brian Macdonald.

Au nombre des autres troupes de danseurs les plus remarquables de Montréal, on peut citer le *Groupe Nouvel d'Aire*, le *Contemporary Dance Theatre*, *Les Ballets-Jazz*, et le *Groupe de la Place Royale* qui a reçu un accueil chaleureux lors de la semaine du Canada au Mexique et en Belgique.

Le *Ballet national du Canada* a reçu un accueil triomphal aux États-Unis au terme d'un règne de 22 ans de sa directrice artistique Celia Franca. M^me^ Franca, qui a été remplacée à la tête de la troupe par David Haber, a obtenu le prix Molson de $15,000 et a reçu un doctorat honoris causa de l'Université de Toronto. La tournée américaine du Ballet national comportait deux semaines de spectacles au Metropolitan Opera de New York. En 1973, avec le concours de Rudolf Noureev à titre d'artiste invité, la compagnie a parcouru 15,000 milles et visité 36 villes, donnant 158 spectacles en cinq mois. Au concours international de Moscou, Karen Kain gagna la médaille d'argent.

En 1973-74, la troupe du *Toronto Dance Theatre* a repris sa brillante tournée européenne de 1972, présenté trois programmes au Canada, dont une nouvelle œuvre *Atlantis*, dansé à New York et à Londres, puis effectué une tournée en Ontario et, pour la première fois, dans l'Ouest canadien.

Le *Royal Winnipeg Ballet* a donné des spectacles sur trois continents, ainsi que dans des dizaines de villes canadiennes. En 1973-74, il a fait une tournée de neuf semaines en Amérique du Sud.

Contemporary Dancers of Winnipeg. La saison 1973-74 a marqué le 10^e^ anniversaire de la compagnie *Contemporary Dancers* of Winnipeg, qui a présenté sept nouvelles œuvres lors d'une brillante tournée en Amérique du Nord.

La compagnie *Anna Wyman Dance Theatre*, de Vancouver, a reçu un accueil triomphal lors de la présentation du ballet *Here at the Eye of the Hurricane* au Concours des jeunes chorégraphes à Cologne (Allemagne).

La Société Radio-Canada

Depuis sa création il y a 38 ans, la Société Radio-Canada manifeste un intérêt constant pour les arts. En musique, le réseau anglais de radio offre une grande variété d'émissions, faisant intervenir des artistes de calibre international. Des concerts des principaux orchestres canadiens font partie de ses programmes réguliers. Radio-Canada organise des festivals d'été de musique, commande des œuvres de compositeurs canadiens et patronne des concerts publics et des concours annuels d'amateurs.

Le réseau français de radio est tout aussi actif dans sa production musicale et offre aux jeunes artistes et chansonniers l'occasion de se faire valoir à des émissions comme *Feu Vert*. En 1974, le Conseil des Arts du Canada et le réseau français de radio de la Société ont commandité un concours pour les jeunes compositeurs. La Société présente également la musique et les artistes canadiens à des auditoires étrangers par le truchement de programmes, de services de transcription et de festivals internationaux.

La télévision de Radio-Canada a présenté plusieurs ballets et opéras qui ont connu un grand succès. Citons la réalisation par Norman Campbell de l'œuvre *Sleeping Beauty* mettant en vedette le Ballet national du Canada et Rudolf Noureev,

Quelle famille à Radio-Canada. Les émissions de la télévision de langue française sont variées; le sérieux y côtoie la comédie et les feuilletons dramatiques sont nombreux.

qui gagna en 1973 un «Emmy» aux États-Unis dans la catégorie des programmes de musique classique. La série *Musicamera* a mis en vedette des interprètes canadiens célèbres. Parmi les émissions musicales du réseau français, citons l'opéra *Macbeth* de Verdi qui a également été présenté au réseau anglais.

La production théâtrale est le «plat de résistance» de la chaîne française de télévision de Radio-Canada qui a une longue tradition d'émissions sérieuses telles que *Les Beaux Dimanches* et de téléromans populaires présentés sous forme de feuilletons hebdomadaires. Au réseau anglais, une des productions théâtrales les plus importantes en 1973 a été *Vicki*. L'émission *The Play's The Thing* présenta des œuvres originales d'auteurs canadiens de renom, spécialement écrites.

Quant aux documentaires, l'émission *The National Dream* était basée sur l'ouvrage de Pierre Berton évoquant la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique. La chaîne radiophonique de Radio-Canada a présenté une histoire romancée du Canada dans la série *The Bush and The Salon* et *Tuesday Night* est restée fidèle à sa double vocation d'émission théâtrale et documentaire.

Le réseau radiophonique français de Radio-Canada, tout en présentant de nouvelles œuvres d'auteurs canadiens, a diffusé en 1973 une série rétrospective de 25 ans de théâtre canadien- français. Pour la deuxième année consécutive il a organisé un concours d'œuvres dramatiques des écrivains canadiens. Le Service du Nord de Radio-Canada présente dans la langue des Indiens et des Inuit (Esquimaux) des récits, des légendes et des émissions de musique folklorique.

Production cinématographique

L'industrie cinématographique canadienne a pris une expansion considérable ces dernières années. Le Bureau des festivals du film canadien signale que des films canadiens ont participé à 99 événements (festivals de films et six semaines de film) entre janvier 1973 et mars 1974. Le secteur privé a reçu 81 prix pour 66 films, tandis que l'Office national du film en a gagné 69 pour 42 films. Des semaines du film canadien ont eu lieu à Mons (Belgique), à Amiens (France); à Madrid/Barcelone (Espagne) et à Mexico (Mexique) avec la participation de l'ONF et du secteur privé.

Aux festivals européens de 1974, le film *Les Dernières Fiançailles* a obtenu un prix spécial au Festival international des films de langue française à Dinard, en France. Sélectionné pour la quinzaine des metteurs en scène à Cannes, *Les Dernières Fiançailles* figurait au programme du Festival international de Sorrente, en Italie, qui comportait une semaine du cinéma et de l'art canadiens. A Toulon, en France, le film *Monkeys in the Attic* produit à Toronto par Morley Markson a été nommé le meilleur film étranger au Festival international du jeune cinéma. *The Apprenticeship of Duddy Kravitz* gagna l'Ours d'or au Festival international de Berlin. *Alien Thunder*, film de Claude Fournier inspiré du soulèvement du Nord-ouest de 1885, a été présenté au festival de Karlovy Vary (Tchécoslovaquie).

Un film d'animation inuit du metteur en scène Joanasie Salamonie gagna le grand prix au Festival international du film d'animation à Zagreb (Yougoslavie) en juin 1974.

Le Centre canadien du film sur l'art, parrainé par la Galerie nationale du Canada, l'Office national du film et le Centre national des Arts, a célébré en 1974 son 10e anniversaire en publiant *Films sur l'art* n° 10 qui constitue avec le catalogue n° 9 un répertoire de plus de 1,400 films mis à la disposition du public canadien à Ottawa.

L'Office national du film du Canada

Sur les cinq longs métrages commerciaux produits par l'Office national du film, trois sont de langue française: *Taureau, O.K... Laliberté* et *La gammick. Cry of the Wild* (Le chant de la forêt) et *Why Rock the Boat* sont les deux titres anglais de la série.

Les principaux films réalisés pour la télévision ont été: *Grierson, Des armes et les hommes, Ratopolis, Station 10, Tout en l'air, Rock-a-Bye* et *King of the Hill*. La série *West* portant sur les trois provinces des Prairies sera suivie d'une série sur les régions côtières de l'Est et de l'Ouest du Canada.

Un documentaire d'une heure sur le fondateur de l'Office national du film, John Grierson, gagna en 1974 le prix Robert Flaherty. Six films ayant pour titre *Corporation* ont été honorés par le monde des affaires et la presse. Pour la deuxième fois, l'ONF gagna la Palme d'or au Festival de Cannes pour le court métrage d'animation *Balablok*. Le film d'animation, qui est une spécialité de l'Office, a valu à Norman McLaren de nombreux prix, comme en font foi les rétrospectives de Philadelphie, New York, Toronto, Montréal, Berlin et Londres.

OK . . . Laliberté compte parmi les cinq longs métrages produits par l'Office national du film en 1973-74.

Musées nationaux du Canada

Un conseil d'administration comptable au secrétaire d'État administre les quatre Musées nationaux du Canada. La Galerie nationale, partage avec le Musée national des sciences naturelles, le Musée national de l'homme et le Musée national des sciences et de la technologie, la responsabilité de rassembler et d'exposer les produits de la nature et les œuvres de l'homme.

Musée national des sciences et de la technologie

Le Musée des sciences et de la technologie est l'un des musées les plus fréquentés d'Ottawa. Des sections y sont consacrées aux moyens de transport terrestre: locomotives à vapeur, traîneaux, wagons de chemin de fer et automobiles; à l'agriculture: depuis les machines à traction musculaire aux machines motorisées et aux techniques modernes de production; aux communications: depuis la boîte à musique aux techniques perfectionnées de transmission des données; au transport maritime: des modèles de navires montrent l'évolution des navires servant à l'exploration, aux recherches, au transport de marchandises et de passagers; à la physique, où sont explorés les phénomènes naturels que sont le mouvement, la lumière, la force, l'électricité et l'optique; à l'aviation: depuis le premier aéronef jusqu'à l'exploration spatiale. Un grand nombre d'expositions sont itinérantes.

La Collection nationale de l'aéronautique de l'aéroport de Rockcliffe fait partie du Musée des sciences. La collection de plus de 90 aéronefs présente les progrès de l'aviation depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Musée national de l'homme

Le Musée national de l'homme se compose du Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle, de la Commission archéologique du Canada, du Musée de guerre du Canada et des Divisions de l'ethnologie, de l'histoire et des communications.

Le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle est un institut de recherche et de dépôt de la plus importante collection canadienne de documents sur les cultures traditionnelles. En 1973-74 le Centre a aussi réalisé un nombre record de films.

La Commission archéologique du Canada a entrepris plus de 300 projets de recherche sur la préhistoire canadienne, lesquels ont profondément modifié les

L'avion *Nieuport 17* de la Première Guerre mondiale fait partie de la Collection aéronautique nationale.

connaissances acquises sur le passé du Canada. Les travaux se poursuivent à quelque 100 emplacements, surtout dans le but de préserver les lieux menacés dans l'immédiat de destruction par des forces humaines ou naturelles.

La Division de l'ethnologie offre des services consultatifs sur la culture des Indiens, des Inuit et des Métis au Canada. Les recherches de 1973-74 comprennent le programme d'urgence d'ethnologie qui enregistre des cultures et langues traditionnelles en voie de disparition chez les autochtones du Canada.

Le Musée de guerre du Canada renferme une collection de documents et d'objets militaires, depuis les tableaux de guerre jusqu'aux chars d'assaut. L'an dernier, près de 6,000 articles ont été ajoutés à la collection. Les expositions les plus importantes ont été une évocation de la collaboration polono-canadienne au cours de deux guerres mondiales, l'*Overlord Embroidery*, et l'exposition d'art du Jour-J.

La Division de l'histoire a poursuivi des recherches sur la société canadienne et la culture matérielle depuis les débuts de la colonisation. La Division a réuni et restauré plus de 15,000 pièces originales d'ameublement dont la collection Schwartz d'objets canadiens. L'Histoire visuelle du Canada, à laquelle collaborent le Musée national de l'homme et l'Office national du film, était en bonne voie de réalisation en 1974.

La Division des communications planifie et coordonne le programme d'interprétation et d'exposition et monte des expositions itinérantes. En 1973-74, elle a organizé 14 expositions itinérantes et 18 expositions temporaires.

Musée national des sciences naturelles

Le Musée des sciences naturelles comprend des divisions de botanique, de zoologie, de géologie, de minéralogie et de paléontologie. L'an dernier, des milliers de spécimens sont venus grossir sa collection. Le personnel a également entrepris près de 70 grands programmes et 30 programmes plus modestes de recherche. Le Musée a participé à l'étude du plateau continental polaire et aux expéditions de l'Hudson et de Sackville. Il appuie également les programmes entrepris par le personnel et les chargés de recherches des universités, et assure l'aide financière, les installations et les travaux sur place pour plusieurs boursiers du Conseil national de recherches.

Dans le cadre de la politique canadienne en matière de patrimoine culturel, un programme a été lancé dans le but d'étendre à toutes les régions du pays les services du Musée. Par le programme de décentralisation, on a exposé les restes de dinosaures d'Alberta âgés de 80 millions d'années au Musée de la Nouvelle-Écosse à Halifax. Une collection d'os de mammifères de l'âge glaciaire du Yukon, a été exposée lors des *Fêtes de la Découverte* à Dawson, et d'autres expositions itinérantes ont été présentées dans des musées d'un bout à l'autre du Canada.

Galerie nationale du Canada

La collection internationale de la Galerie nationale donne aux Canadiens une idée des origines de leurs traditions. Elle comprend entre autres de nombreuses œuvres de grands maîtres, dont 12 provenant de la célèbre collection de Liechtenstein. La collection canadienne de plus de 12,200 œuvres est la plus importante du pays, et elle ne cesse de s'accroître. Plus de 60% des œuvres acquises depuis 1966 sont canadiennes. La collection d'art contemporain, d'estampes et de dessins, de morceaux de réception à l'Académie royale canadienne des Arts continue à augmenter. La bibliothèque de la Galerie renferme plus de 42,000 volumes et revues d'histoire de l'art et d'autres sujets connexes.

ROBBIN FRAZER

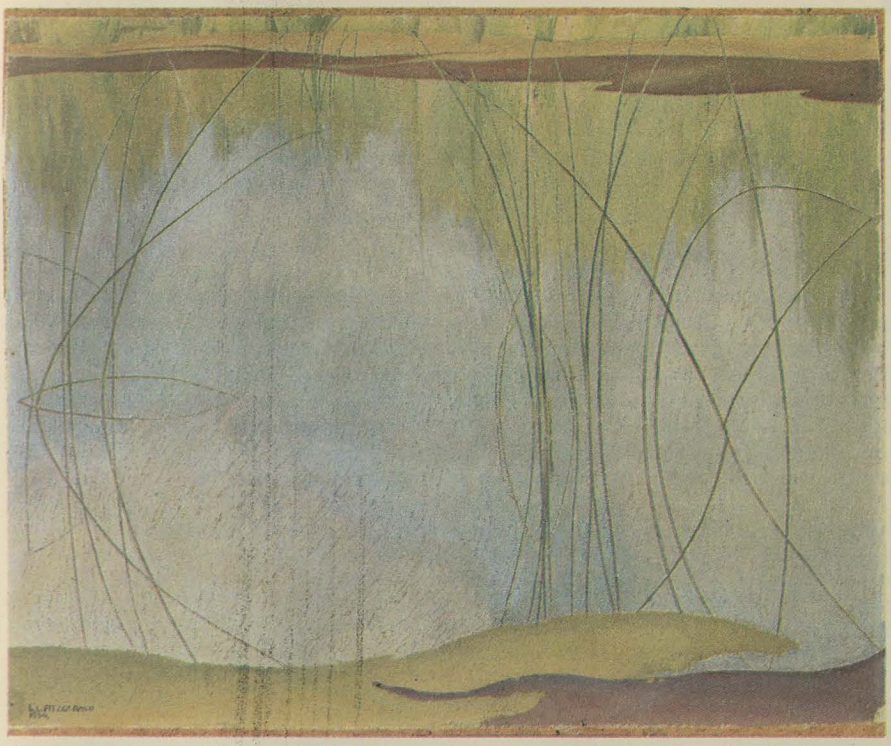

Galerie nationale du Canada

L'étang, œuvre de L.L. FitzGerald récemment acquise par la Galerie nationale du Canada.

Le gouvernement fédéral et les arts

Les gouvernements qui se sont succédés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont accordé une attention croissante à l'importance des activités culturelles et artistiques dans la vie canadienne et à la nécessité d'une aide gouvernementale pour les encourager et en assurer le développement.

Création du Conseil des Arts du Canada

La première manifestation concrète de l'intérêt du gouvernement pour les arts a été l'établissement en 1949 de la Commission Massey. Dans son rapport, celle-ci recommanda la création d'un organisme gouvernemental pour encourager l'expression artistique et culturelle des Canadiens. Le Parlement a mis en œuvre cette recommandation en créant en 1957 le Conseil des Arts du Canada qui est, depuis cette date, une source importante d'aide financière fédérale pour les milieux artistiques du Canada.

Année du Centenaire — 1967

En préparation des Fêtes du Centenaire, des fonds publics ont été affectés à la construction un peu partout au pays de centres culturels consacrés aux arts et, pendant l'année des sommes considérables ont été consacrées aux tournées à

travers le pays de troupes théâtrales. L'expression «explosion culturelle» s'applique fort bien à l'élan pris en 1967 par la créativité artistique au Canada. L'événement marquant de l'année, Expo '67, rassembla les artistes de toutes les régions du pays. A cause de sa large participation dans ces activités, le gouvernement fédéral a créé un climat de collaboration entre les secteurs public et privé pour constituer une sorte d'«envol» culturel.

La Loi sur la radiodiffusion

Une des initiatives du gouvernement a été une nouvelle loi sur la radiodiffusion approuvée par le Parlement en 1968, qui traçait une ligne de conduite en la matière et établissait un réseau national de radiodiffusion d'appartenance canadienne et dont les programmes devaient être en grande partie canadiens. La loi prévoyait la création du Conseil de la radio-télévision canadienne, pour surveiller et régir la radiodiffusion nationale. Le Conseil a d'abord introduit un règlement exigeant que des Canadiens soient propriétaires à 80% des stations de radio et de télévision ainsi que des réseaux de télédistribution sous contrôle étranger.

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

Une autre mesure importante du gouvernement a été la création en 1968 de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, organisme ayant pour mission d'encourager et de promouvoir la production le longs métrages au Canada grâce à des prêts gouvernementaux.

Élaboration d'une politique culturelle

En octobre 1968, le secrétaire d'État annonça l'intention du gouvernement d'élaborer une politique culturelle globale fondée sur les principes de la démocratisation et de la décentralisation. La démocratisation, d'une part, permettrait à toutes les couches de la société canadianne de profiter des richesses culturelles du Canada

En 1973-74, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a contribué au financement de 19 films dont *The Apprenticeship of Duddy Kravitz*.

et d'y contribuer à leur tour, et la décentralisation aiderait d'autre part, à surmonter l'isolement culturel dû aux distances et à la répartition inégale des ressources culturelles.

Entre-temps, le Secrétariat d'État est devenu un foyer des arts à l'échelon fédéral vu que le secrétaire d'État est désormais le porte-parole devant le Parlement des organismes suivants dont il est responsable à divers degrés: la Société Radio-Canada, l'Office national de film, la Bibliothèque nationale et les Archives publiques, le Conseil des Arts du Canada, le Conseil de la radio-télévision canadienne, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et les Musées nationaux du Canada.

L'une des premières mesures prises par le Secrétariat d'État pour réaliser les objectifs de la politique a été de créer les mécanismes nécessaires pour assurer la collaboration entre les divers paliers du gouvernement (fédéral, provincial et municipal) et le monde des arts.

Politique de multiculturalisme

Une autre mesure qui a influencé l'essor artistique et culturel du Canada a été l'annonce par le premier ministre en octobre 1971 d'une politique de multiculturalisme. La nouvelle politique reconnaît pour la première fois la contribution apportée par les nombreux groupes culturels et leur promet aide et encouragement dans leurs efforts de sauvegarder leur patrimoine culturel et de le partager avec d'autres Canadiens.

Politique en matière d'édition

En février 1972, le secrétaire d'État a annoncé la première phase d'un programme d'édition, dont l'objectif principal est de promouvoir le développement d'une industrie canadienne qui serait en mesure d'éditer les œuvres de tout auteur canadien de talent et d'en assurer la plus large diffusion possible.

En vertu de cette politique, l'aide financière a pris la forme de subventions accrues aux éditeurs en vue de la publication d'ouvrages canadiens et des fonds supplémentaires ont été offerts pour la traduction, l'achat et l'exportation de livres canadiens. La politique prévoyait en outre que dorénavant la publication sous les auspices des ministères, organismes fédéraux et sociétés de la Couronne d'ouvrages commerciaux serait confiée autant que possible à des éditeurs privés.

Politique concernant les musées

En 1968, les trois musées nationaux et la Galerie nationale ont été groupés en une seule corporation, les Musées nationaux du Canada, dans le but d'accroître la capacité des grands et des petits musées d'un bout à l'autre du pays de desservir un plus vaste public. Les délibérations en 1971 des directeurs de musées du pays ont abouti à l'annonce en mars 1972 d'une nouvelle politique que les Musées nationaux du Canada seraient chargés d'implanter.

Le programme prévoit entre autres la création d'un réseau de «musées associés» au nombre de 20 environ (y compris les Musées nationaux du Canada) dont les activités, les collections et les normes seraient du même niveau professionnel et qui pourraient faire des échanges d'expositions. Des centres nationaux d'exposition

sont également mis sur pied dans les régions non desservies par un musée et un projet de musée ambulant est envisagé, pour amener des expositions spécialement conçues dans les régions où les collections ne sont pas exposées faute d'installations adéquates.

Le programme affecte également un fonds d'urgence pour l'achat d'objets de valeur culturelle, crée un Institut de conservation à Ottawa et cinq succursales régionales et un Inventaire national et prévoit la formation de muséologues.

Politique concernant l'industrie cinématographique

En juillet 1972, le secrétaire d'État a annoncé la première phase d'une politique cinématographique visant une meilleure coordination de la production et de la distribution de films par les organismes culturels fédéraux et privés et un développement plus rationnel de l'industrie cinématographique en général.

En vertu de la nouvelle ligne d'action, on a doublé les crédits statutaires affectés à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Un comité consultatif composé de représentants de l'industrie et des organismes culturels a été formé pour conseiller le gouvernement sur sa participation aux activités cinématographiques. Un Bureau des festivals du film a été créé pour organiser et coordonner la participation canadienne aux festivals cinématographiques, tant au pays qu'à l'étranger. Des dispositions ont été prises pour que Radio-Canada présente un plus grand nombre de films canadiens et l'Office national du film a été invité à décentraliser sa production dans le but d'encourager les cinéastes régionaux. L'ONF n'aura donc plus l'exclusivité de la production des films patronnés par le gouvernement mais devra affronter la concurrence du secteur privé pour l'obtention de contrats.

Un des premiers effets de la nouvelle politique a été la signature à l'été de 1973 d'un accord avec les deux plus importantes sociétés distributrices de films au Canada, Odeon et Famous Players, qui se sont engagées à projeter un plus grand nombre de films canadiens dans leurs propres cinémas.

Politique concernant les arts d'interprétation

A l'été de 1969 a été inauguré le Centre national des Arts. Créé dans le but d'encourager les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à promouvoir les arts au pays, le Centre connaît un grand succès depuis ses débuts.

La première étape de cette politique d'aide aux arts d'interprétation a consisté en la création, au début de 1972, d'un Bureau national de tournées artistiques, à Ottawa. Faisant fonction d'auxiliaire du Conseil des Arts, le Bureau des tournées dispose d'un comité consultatif composé de professionnels de tous les coins du pays. Il est chargé de l'administration des subventions aux troupes canadiennes en tournée, de l'organisation et de la coordination des tournées et des services d'information et de consultation à l'intention de la communauté artistique du Canada. Outre ces fonctions, le Bureau organise, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, des tournées à l'étranger pour les compagnies canadiennes et prête son concours aux troupes qui viennent au Canada dans le cadre des échanges culturels avec d'autres pays.

Science et Technologie

Le Canada, dont on estime les dépenses brutes en recherche et développement (R.-D.) à $1,145 millions en 1970-71, vient au sixième rang parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à ce chapitre. Cette somme représente 1.2% du produit national brut, pourcentage que huit pays de l'OCDE ont dépassé.

Le taux annuel moyen d'accroissement des dépenses en R.-D., qui a été au Canada de 14.6% entre 1963 et 1967, est tombé à 4.5% entre 1967 et 1969 et à 1.4% entre 1969 et 1971, dernière période pour laquelle nous disposons de chiffres. Tout comme les États-Unis et un ou deux autres pays, le Canada a diminué de façon marquée son aide à la science et à la technologie depuis la période de rapide expansion du début des années 60.

En 1970-71, le personnel scientifique et technique affecté à des travaux de recherche et de développement au Canada se composait d'environ 53,000 personnes. Plus de la moitié étaient des scientifiques et des ingénieurs diplômés.

Politique scientifique

L'OCDE disait en 1963 dans une de ses publications qu'un pays a besoin d'une politique globale et rationnelle s'il veut encourager et faire progresser la science, car il existe plus de perspectives de faire avancer la science et la technologie qu'il n'y a de ressources pour les exploiter toutes. Les pouvoirs publics qui sont constamment sollicités par l'industrie, les universités, les organismes scientifiques, les hommes de science, les étudiants et les organisations scientifiques internationales ainsi que par les consommateurs de la science au sein même des divers ministères et organismes publics, ont besoin d'être guidés dans leur répartition des fonds et de la main-d'œuvre spécialisée. Le but d'une politique nationale en matière scientifique est précisément de servir de guide.

Voilà peut-être la première définition cohérente de la politique scientifique au niveau international. Elle est l'œuvre d'un groupe de conseillers de l'OCDE dont feu M. E.W.R. Steacie, alors président du Conseil national de recherches.

Actuellement en 1975, la politique scientifique comporte de nouvelles dimensions. On se rend compte davantage des retombées de l'application de la science et de la technologie sur le plan social, économique, écologique et politique. En temps de guerre, on a eu recours bien délibérément et avec grand succès à la science à des fins militaires. Tous s'accordent pour admettre que le moment est venu de l'utiliser de façon tout aussi délibérée pour le progrès socio-économique. Bien que de nombreux pays aient adopté cette attitude, le Canada est particulièrement bien préparé pour passer à l'action. Une série de grandes recherches entreprises pendant la seconde moitié des années 1960 et les premières années de la décennie suivante se sont traduites par tout un éventail de rapports précieux parrainés en grande partie par le Conseil des Sciences du Canada et le Comité sénatorial spécial de la politique scientifique. Ce dernier notamment a demandé dans son rapport en trois volumes (1971-73) qu'on procède à une grande réorganisation des organismes publics intéressés pour leur permettre de relever les défis des années 70.

Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie

Le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, créé en 1971, est l'organisme qui arrête les nouvelles politiques dans ce domaine. Une de ses premières initiatives a été de tenter de rétablir l'équilibre entre le secteur public et privé pour ce qui est des travaux de recherche. A quelques exceptions près, les nouveaux

Importance absolue des ressources consacrées à la R.-D. dans les pays membres de l'O.C.D.E., 1970-1971

(dépenses publiques en $É.-U et effectif en milliers)

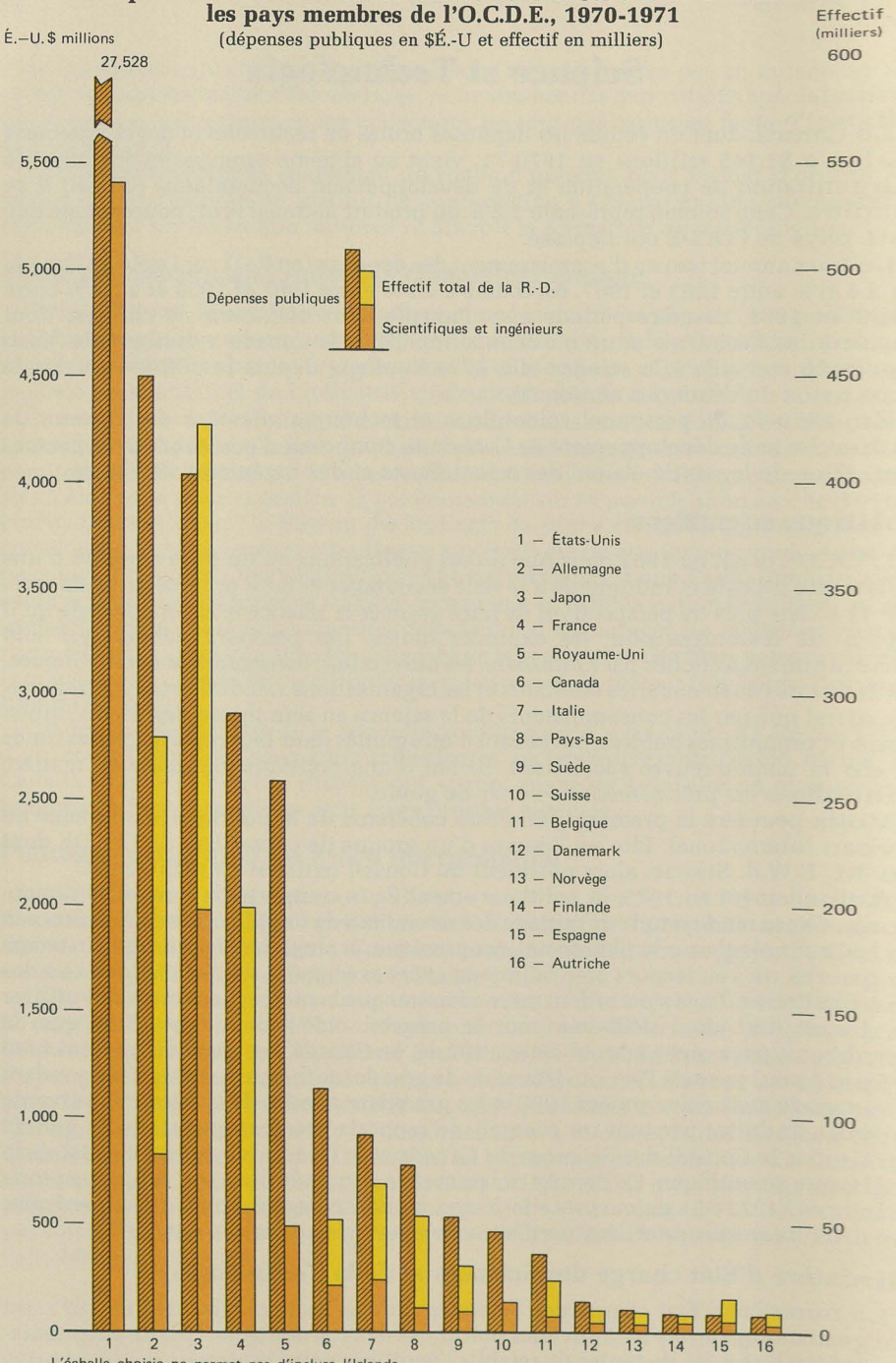

L'échelle choisie ne permet pas d'inclure l'Irlande, le Portugal, la Grèce et l'Islande.

programmes de recherche et de développement du gouvernement seront confiés en régime de contrat à l'entreprise privée au lieu d'être réalisés dans les laboratoires publics. De nouvelles dispositions adoptées récemment permettront à l'État de mieux répondre aux demandes non sollicitées de soutien de travaux précis de R.-D. tant dans l'industrie que dans les universités.

On s'efforce actuellement d'aménager une capacité accrue d'innovation dans l'industrie canadienne, secteur des services compris, afin que le Canada puisse s'appuyer sur un meilleur dispositif technologique national. A cette occasion, les divers obstacles sur le chemin de l'innovation font l'objet d'une analyse; certains peuvent figurer à l'état implicite dans les règlements tarifaires et fiscaux ou dans les mesures législatives relatives aux brevets et aux pratiques restrictives du commerce. On veut également savoir ce qui incite les directeurs d'entreprises à financer des travaux de recherche et de développement.

La formule d'attribution de subventions pour la recherche universitaire est actuellement examinée et de grandes politiques tout à fait nouvelles ont été adoptées dans des domaines d'intérêt national comme les océans, l'espace, l'énergie et les communications.

Des dispositions prévoient maintenant l'examen et l'évaluation périodiques de l'ensemble des activités scientifiques du gouvernement en regard des objectifs nationaux. A cette fin, on a établi un mécanisme qui permet au ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie de conseiller le Conseil du Trésor et les ministères proprement administratifs du gouvernement fédéral en ce qui concerne le budget des sciences et de la technologie.

Le Conseil des Sciences du Canada

Le Conseil des Sciences, organisme quasi indépendant qui conseille le gouvernement en matière de politique scientifique par la publication de rapports sur des questions d'intérêt actuel, a produit en juin 1974 son huitième *Rapport annuel*. Au cours de l'année, il a fait paraître les documents suivants: *Le Canada, les sciences et la politique internationale* et *Stratégies pour le développement de l'industrie canadienne de l'informatique*. Il a également publié un certain nombre d'études de fond dans des domaines aussi divers que les soins médicaux au Canada et les pouvoirs publics et l'innovation industrielle.

Science et Technologie dans l'administration publique

On prévoit que les dépenses du gouvernement du Canada au chapitre de la science et de la technologie atteindront au total $1,300 millions en 1974, soit 7% de l'ensemble du budget fédéral et une augmentation de près de 12% par rapport à l'année précédente. Les sciences naturelles devraient absorber 80% de cette somme et les sciences humaines, 20%. Près de 64% de ces $1,300 millions sont consacrés à la R.-D. Le reste est affecté à d'autres activités scientifiques comme les relevés sismiques et magnétiques ainsi qu'à la collecte et la diffusion de données de fait ou de statistiques.

Comme il est de règle depuis quelques années, le Conseil national de recherches dépensera plus en R.-D. en 1974 que tout autre ministère ou organisme fédéral. Ses dépenses, que l'on a estimées à $127 millions, représentent 15% des crédits affectés par le gouvernement à la R.-D. Les dépenses fédérales de 1974 au titre des activités scientifiques apparentées devraient surtout être engagées par le ministère de l'Environnement et Statistique Canada, qui se chargent ensemble de plus de la moitié des dépenses totales à ce chapitre.

Les dépenses publiques se répartissent habituellement entre onze grandes catégories: 1) Services de l'administration générale, 2) Affaires étrangères, 3) Défense,

Dépenses fédérales au titre des activités scientifiques, par activité, 1972-74

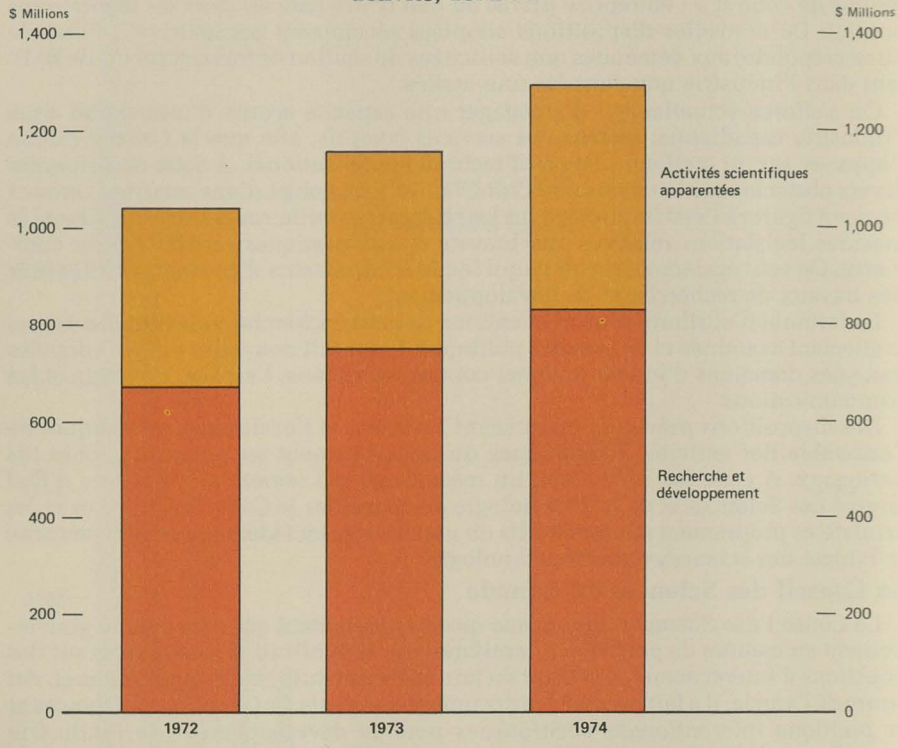

4) Transports et communications, 5) Expansion et soutien économiques, 6) Santé et bien-être social, 7) Aide à l'éducation, 8) Culture et loisirs, 9) Transferts fiscaux, 10) Dette publique, 11) Frais généraux internes.

En 1973, le gouvernement a affecté à neuf de ces postes les $1,160 millions consacrés à l'activité scientifique. L'expansion et le soutien économiques ont absorbé la plus grande partie de ces dépenses, devant les transports et communications et la santé et le bien-être social qu'ils précédaient de près[1].

Le Conseil national de recherches (CNRC), organisme fédéral, exploite un ensemble de laboratoires à Ottawa ainsi qu'un réseau de laboratoires à travers le pays; on s'y voue à la R.-D. fondamentale et appliquée en sciences naturelles et en génie. La collaboration entre les trois secteurs, les travaux de R.-D. et les programmes réalisés à titre conjoint par l'industrie, les universités et le gouvernement constituent les priorités actuelles de CNRC. Ses laboratoires se consacrent à tous les domaines des sciences naturelles. Il est également chargé de financer les recherches des scientifiques universitaires canadiens, d'accorder des bourses doctorales et post-doctorales d'études et de perfectionnement à des étudiants ainsi que des subventions à l'industrie dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle, qui vise à y activer la R.-D.

[1]Des statistiques plus détaillées sont présentées dans le document intitulé « Ressources scientifiques fédérales » et publié par le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Dépenses fédérales au titre des activités scientifiques, par ministère ou organisme, 1972-74

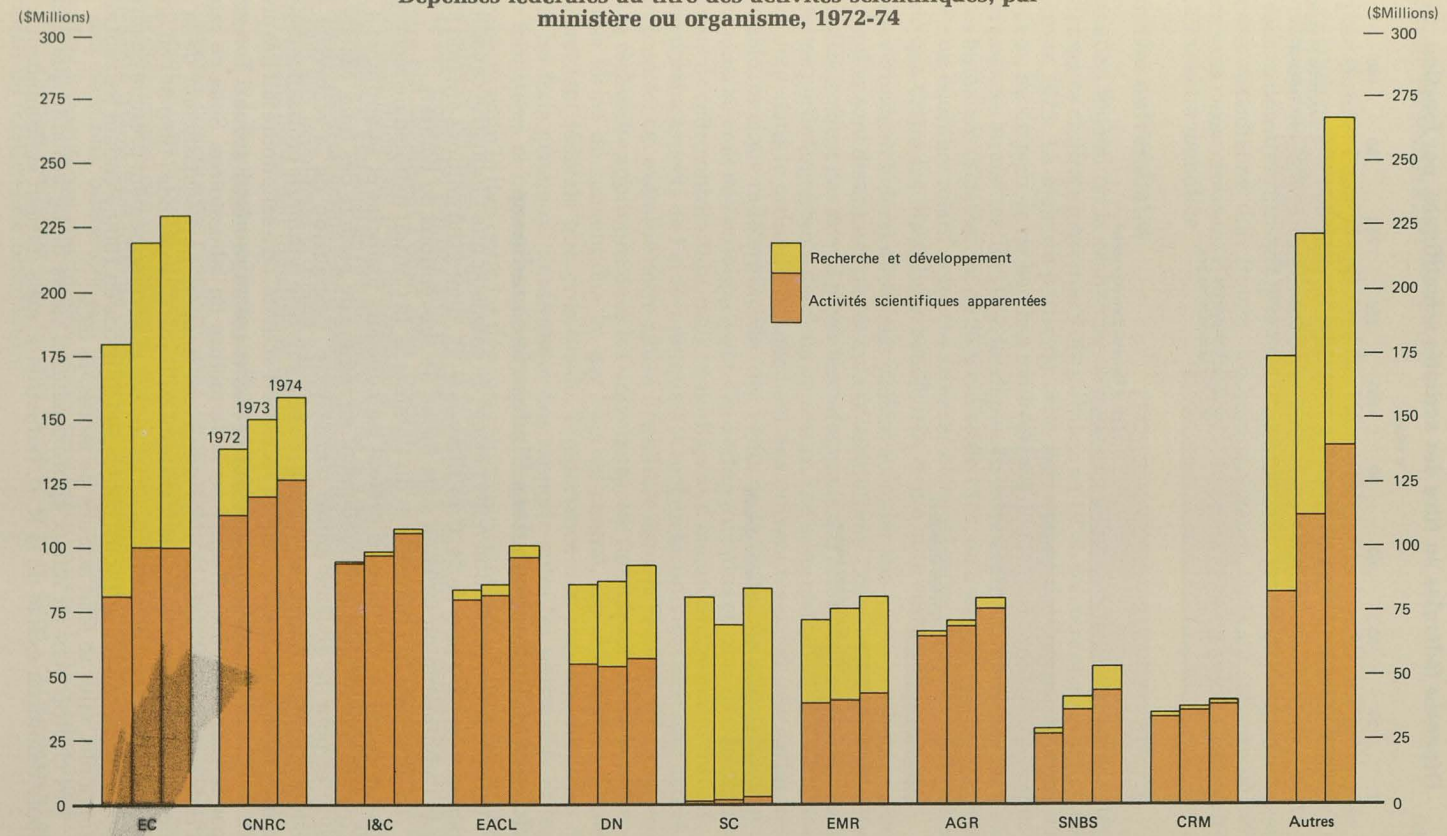

Dépenses fédérales au titre des activités scientifiques, par fonction, 1973

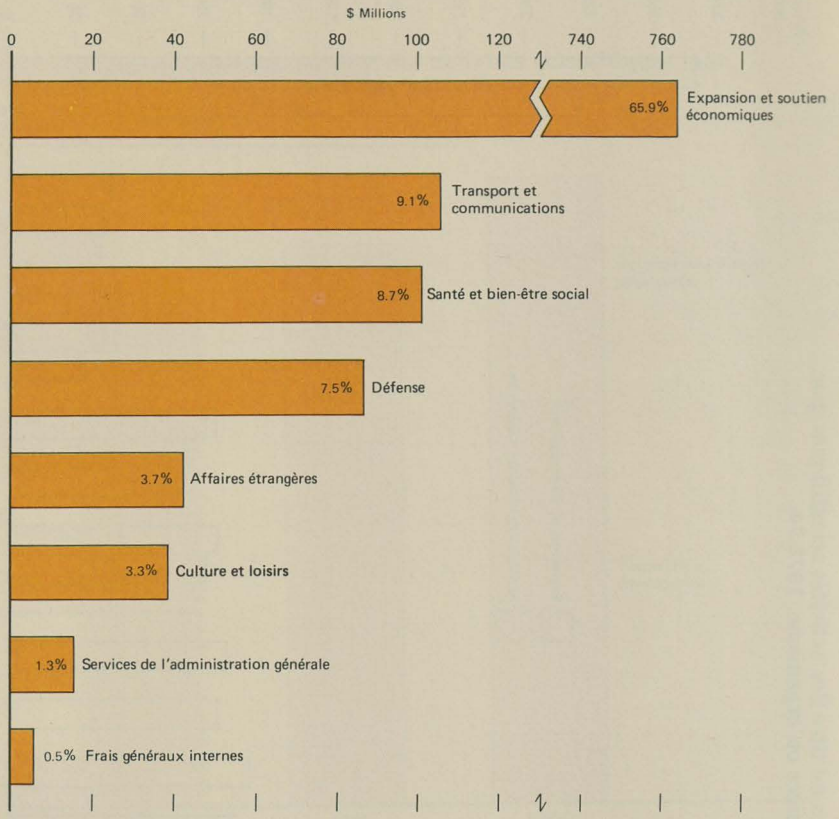

Science et Technologie dans l'industrie canadienne

Une première estimation nous permet de constater que l'industrie canadienne a dépensé en 1973 près de $470 millions en R.-D., dont $160 millions environ fournis par l'administration fédérale sous forme de subventions ou contrats.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Conseil national de recherche et quelques autres organismes prêtent un concours financier et scientifique à la recherche industrielle, habituellement en régime de partage des frais. Malgré cette aide et pour la sixième année consécutive, l'expansion de la recherche et du développement industriels n'a pas réussi à suivre le rythme de croissance des coûts qui s'y rattachent. Dans quelques secteurs d'activité, on a sans doute fait des progrès en R.-D., mais dans beaucoup d'autres, il y eut manifestement recul si l'on en juge par la réduction des effectifs ou la fermeture de laboratoires. Sous ce rapport, l'industrie pétrochimique a été durement frappée. Le fléchissement de la R.-D. industrielle est d'autant plus manifeste qu'il suit une période (1960-67) où on a pu voir les dépenses industrielles en recherche et développement presque quadrupler pour atteindre $300 millions, contre $80 millions en 1960. Pendant les sept années suivantes, elles se sont accrues de moins de 60%.

Ces chiffres sont au mieux approximatifs à cause de la difficulté que présente toute définition exacte de la R.-D. industrielle, mais ils sont suffisamment révéla-

teurs pour justifier l'analyse poussée des causes de ce recul qu'ils ont provoquée. Un des grands problèmes qui se posent tient à la taille même du marché canadien, qui n'offre aucune garantie suffisante de rétribution financière de l'esprit d'entreprise dans ce domaine. En règle générale, on estime dans les milieux industriels que l'industrie canadienne doit trouver un *modus vivendi* dans un univers où un nombre sans cesse croissant d'entreprises sont organisées depuis des points centraux à l'échelle mondiale.

Recherche universitaire

Le soutien fédéral de la recherche en sciences naturelles dans les universités canadiennes se chiffrera à environ $140 millions en 1974, soit une augmentation de 7% depuis 1973. La majeure partie de cette aide émane du Conseil national de recherches, du Conseil de recherches médicales et du Conseil canadien de recherches en sciences humaines. En 1974, les dépenses extra-muros du gouvernement en sciences humaines dépasseront de 26% celles de 1973; on a en effet pris la décision d'établir un équilibre relatif entre ces sciences et les sciences naturelles et de faire en sorte que toutes les disciplines bénéficient d'une aide suffisante.

Le gouvernement fédéral a toujours préféré accorder son appui aux hommes de science qui se sont distingués plutôt qu'aux institutions. Les subventions fédérales n'ont ordinairement pas servi à payer les traitements des scientifiques, ni d'ailleurs couvrir une partie importante des frais généraux. Les administrations provinciales doivent donc dans le cadre du financement des universités payer une partie très appréciable, quoique indéterminable, des coûts de la recherche scientifique, qui s'ajoute ainsi au coût de l'enseignement. On s'efforce de plus en plus de déterminer le montant de cette contribution, mais on ne dispose d'aucun chiffre pour l'instant.

De nombreux aspects de l'aide publique à la recherche universitaire sont actuellement étudiés. On examine entre autres l'équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les universités, les formules d'aide à la recherche, sous forme de subventions ou par voie de contrat, les mécanismes d'aide financière, tant fédérale que provinciale, l'importance des sommes destinées à couvrir les frais généraux, l'uniformité des rapports entre les universités et les divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux en matière d'aide à la recherche, et enfin le lien entre les dépenses publiques au chapitre de la recherche universitaire et les divers objectifs du gouvernement.

L'aide des pouvoirs publics aux étudiants et aux chargés de recherches à titre auxiliaire fait également l'objet d'un examen; on s'attache surtout aux facteurs sociaux qui influent sur leur motivation et leur emploi.

Le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie envisage également la possibilité de dresser une liste d'établissements de recherche à plein temps qui se consacrent aux problèmes d'intérêt national et semblent se prêter à une participation des scientifiques de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux.

Science et Technologie dans les affaires internationales

Le Canada a conclu avec plusieurs pays des accords de coopération en science et en technologie. Ces accords prévoient souvent l'échange de scientifiques pour une période déterminée, des programmes scientifiques conjoints et l'échange de renseignements. Même sans entente officielle, il est possible d'organiser périodiquement des réunions bilatérales ou d'échanger des missions scientifiques. Les conseillers scientifiques affectés en nombre sans cesse croissant auprès des ambassades du Canada à l'étranger joue un rôle de premier plan dans l'établissement et l'entretien de relations de cette nature.

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a dirigé ces derniers mois des missions scientifiques en Chine, au Royaume-Uni, en Belgique et en France. Des hommes de science des administrations fédérales et provinciales, de l'industrie et des universités ont fait partie de ces missions, que l'on organise de manière que toutes les parties intéressées dans le secteur public ou privé en tirent le meilleur parti possible.

Le Canada joue un rôle important au sein des comités pléniers de la science et de la technologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de la Commission économique pour l'Europe (CEE), des Nations Unies et du Commonwealth. Le Comité scientifique de l'OTAN s'est transporté au Canada pour la première fois de son histoire en septembre 1974. Les travaux d'organismes internationaux comme le Club de Rome, qui tentent d'appliquer des techniques scientifiques à l'analyse et à la solution de grands problèmes d'incidence multiple, sont également suivis de très près. Le Canada a pris une part très active à la fondation et au soutien de l'Institut international pour les applications d'analyses des systèmes à Vienne, dont le rôle consiste à développer et à appliquer l'analyse des systèmes et la construction de modèles.

Les hommes de science du Canada participent très souvent à des conférences internationales portant sur des questions scientifiques et technologiques très spécialisées, et ces conférences ont lieu fréquemment au Canada. Ainsi, le Colloque international sur les lignes d'abonnés et les services, tenu à Ottawa en mai 1974, a réuni les principaux spécialistes des télécommunications de nombreux pays.

Activités scientifiques

Voici quelques faits saillants de la recherche et du développement ainsi que d'autres activités scientifiques au Canada dans les principaux secteurs d'intérêt.

Recherches sur l'environnement

On estime qu'il existe des réserves très importantes de pétrole et de gaz naturel sous la mer de Beaufort. Le gouvernement fédéral n'autorisera pas le forage d'exploration dans cette région avant 1976, ménageant ainsi plus de deux ans à une étude poussée des effets de leur exploitation sur l'environnement. Les entreprises pétrolières collaborent avec les pouvoirs publics et contribuent pour plus de $4 millions à la réalisation de 21 études distinctes sur l'environnement. Leur coût global se chiffrera à près de $6 millions et permettra une évaluation de tous les aspects de l'environnement arctique; on étudiera les poissons, les mammifères marins et la faune, on entreprendra des travaux d'océanographie physique et chimique et de météorologie, on observera les fonds marins et on examinera les effets des déversements possibles de pétrole dans les eaux recouvertes de glace.

Un appareil prototype de détection nocturne des nappes de pétrole répandu a été mis au point par les scientifiques du Centre canadien des eaux intérieures du ministère de l'Environnement. Le détecteur utilise la fluorescence du pétrole produite au laser. Lors d'essais récents, des signaux fluorescents très perceptibles des nappes de pétrole brut ont été captés à une altitude de 984 pieds et à une vitesse de vol de 137 milles à l'heure.

Un modèle perfectionné de prévision atmosphérique a été créé par le Service de l'environnement atmosphérique du ministère de l'Environnement pour établir les prévisions atmosphériques courantes. Ce modèle connu sous le nom de Modèle d'équations primitives utilise des méthodes numériques raffinées fondées sur des équations physiques complexes pour déterminer deux fois par jour l'état futur de

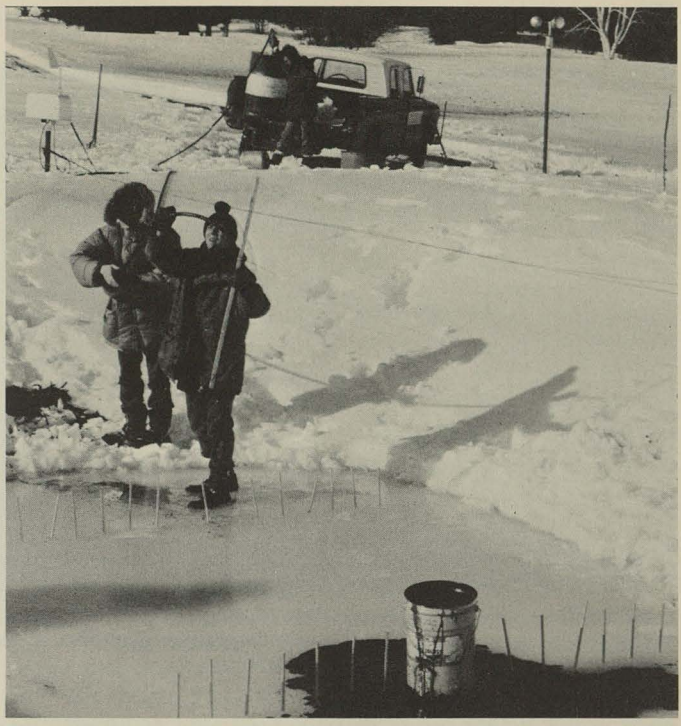

Les résultats des études sur la pollution entreprises à la baie Shirley près d'Ottawa serviront à analyser les effets de déversements contrôlés sur trois petits lacs naturels du delta du Mackenzie; il s'agit de protéger les fragiles écosystèmes de l'Arctique.

l'atmosphère jusqu'à trois ou quatre jours d'avance. Il couvre au-dessus de l'hémisphère nord une grille de 212 milles à cinq niveaux atmosphériques et exige pour l'exploitation à laquelle on le destine une capacité de calcul que seul les plus gros ordinateurs de la génération actuelle possèdent.

L'hiver canadien est une saison difficile pour les automobilistes. C'est aussi la période où les automobiles dégagent le plus de gaz polluants. Les résultats d'une étude spéciale sur la conduite par temps froid effectuée par Environnement Canada ont révélé que les émanations produites par temps froid lors du démarrage d'une voiture (−4°F) sont au moins deux fois plus élevées que par temps chaud (68°F).

On accuse volontiers les dispositifs de contrôle des rejets polluants de la réduction du millage par gallon. Les ingénieurs d'Environnement Canada ont toutefois démontré que les effets de leur emploi étaient relativement peu importants lorsque le véhicule était bien entretenu.

Ressources renouvelables

Des progrès importants ont été faits par la Direction de la recherche du ministère de l'Agriculture et par les divisions des forêts et des pêches d'Environnement Canada dans le domaine de la mise en valeur et de la protection des ressources renouvelables nationales.

Recherche agricole. Le ministère de l'Agriculture du Canada a à son service

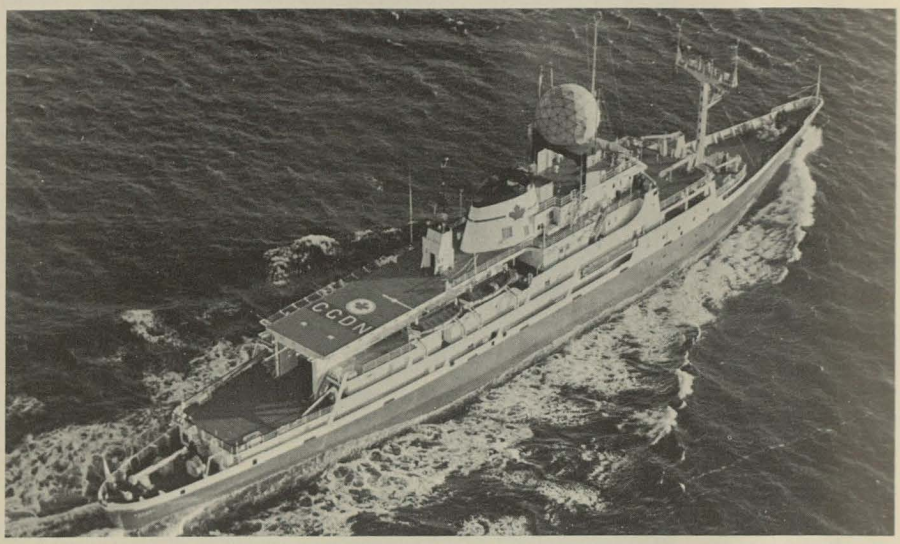

Doté d'ordinateurs et d'instruments d'observation météorologique, le navire *Quadra* de la Garde côtière canadienne a joué un rôle de premier plan dans le Programme de recherche atmosphérique globale GATE dans l'Atlantique.

environ 900 scientifiques répartis dans près de 40 établissements disséminés à travers le pays.

Des conditions agricoles tout à fait particulières au Canada exigent que la recherche en matière de production commence au niveau de la plante ou de l'animal. La création de meilleures variétés ou de meilleures races est essentielle à une bonne production. Grâce à ce genre de recherches, on a pu créer toute une gamme de produits nouveaux ou améliorés. On a ainsi obtenu plusieurs nouvelles herbes fourragères, de nouvelles variétés cultivées de colza et d'autres graines oléagineuses, une nouvelle pomme résistant à la tavelure, le premier doucin nain vivace utilisé comme porte-greffe de couronne, plusieurs pêches de grande qualité, une nouvelle variété de fraises pour l'Est et une autre pour la Colombie-Britannique, une variété améliorée de framboises pour la vallée du Fraser, de nouvelles variétés de légumes, y compris un concombre sans pépins pour culture en serre, une nouvelle variété de pommes de terre de table, de nouveaux arbrisseaux d'ornement, dont un rosier vivace primé et quatre rhododendrons, de nouvelles variétés de blé résistant à la maladie et de meilleure qualité qui permettront d'entretenir la réputation internationale du Canada, une nouvelle variété d'orge fourrager et une autre destinée au maltage, plusieurs variétés d'avoine dont une à teneur élevée en protéines pour transformation, diverses sous-variétés de maïs-grain qu'utiliseront les sociétés commerciales pour produire des hydrides spéciaux, de nouvelles variétés de tabac jaune et à cigare, de nouveaux haricots et pois des champs et même des variétés de sarrasin. On a créé à Summerland (C.-B.) une nouvelle variété de petites cerises douces hermaphrodites Stella, la première au monde à réunir de telles caractéristiques. Il s'agit peut-être d'une voie très prometteuse pour les cerises douces commerciales. Autre fait digne de mention dans la recherche horticole, l'arboretum de plantes vivaces qui s'étend sur 60 acres à Morden (Man.) et compte 7,391 plantes appartenant à 2,776 espèces distinctes, est devenue la plus

grande plantation vivace du continent.

La réalisation la plus remarquable de ces dernières années a probablement été l'emploi de races «exotiques» importées de bovins de boucherie. Les hydrides de premier et de second degré que l'on a obtenus grâce à cet emploi ont apporté un élément nouveau dans l'industrie des cheptels du bovin de boucherie en Amérique du Nord.

D'autres recherches entreprises en zoogénie ovine et porcine visaient à relever le niveau de la reproduction grâce à une étude physiologique approfondie de la productivité de l'activité de reproduction sous le rapport de l'environnement et de l'action hormonale.

D'autres recherches en agrotechnie et en gestion culturale et animale ont permis de trouver de nouveaux ou de meilleurs moyens d'augmenter la croissance et d'améliorer la protection contre les plantes et les animaux nuisibles. Dans ce dernier cas, on recourt habituellement à des pesticides chimiques, mais il importe de tenir compte de certains effets secondaires peu souhaitables, et c'est pourquoi on tâche par des recherches poussées d'établir des programmes intégrés de contrôle qui fassent appel aussi bien à des agents biologiques comme les prédateurs et les parasites qu'à des produits chimiques de formulation plus précise qui ne détruisent que les espèces nuisibles sans s'attaquer aux autres. On a lancé un programme de recherches très complexe en vue de déterminer les effets des pesticides sur l'environnement immédiat et de mettre au point des techniques de destruction et des composés chimiques qui soient moins toxiques et dont l'action soit moins durable, tout en produisant les effets escomptés.

Au laboratoire de Sackville (N.-B.) du ministère de l'Agriculture du Canada, les chercheurs étudient les problèmes des parasites internes des bovins et les pertes économiques que l'ont doit essuyer à cause des animaux qu'ils mènent. A l'Institut de recherche vétérinaire de la région de la Capitale nationale, les travaux des chercheurs ont rendu possible la production commerciale d'un vaccin contre la maladie de Marek, qui constitue un problème grave et coûteux pour l'aviculture. Les essais entrepris à cet endroit de transplantation d'œufs d'une truie à une autre et d'une vache à une autre ont en outre joué un rôle important dans la mise au point d'un programme visant à augmenter la production de races exotiques par transplantation d'œufs. On a entrepris le projet afin d'étudier les risques de transmission des maladies si la transplantation d'œufs devait devenir un moyen répandu d'importer des races exotiques. Pendant ce temps, les scientifiques affectés à Lethbridge (Alb.) expérimentent sur un grand nombre de bovins un produit prometteur mis au point par les chercheurs de l'Institut pour la lutte contre l'abcès du foie chez les bovins d'engraissement.

Recherche forestière. Près de la moitié des recherches sur les forêts et les produits forestiers au Canada sont effectuées par l'entreprise privée et environ 40%, dans les laboratoires du gouvernement. Une partie relativement peu importante de ces travaux est exécutée dans les laboratoires des universités ou des gouvernements provinciaux.

Ces dernières années, au niveau du gouvernement, la recherche s'est surtout attachée aux effets de l'activité forestière sur l'environnement. La recherche dans le secteur forestier porte principalement sur la coupe et les produit forestiers. L'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada, établi à Pointe-Claire (Qué.), s'en charge en grande partie. Les recherches forestières financées dans les universités canadiennes portent surtout sur la biologie, l'entomologie, la dendrométrie, la pédologie, la sylviculture, la science du bois, l'économie et la politique forestières.

Depuis trois ans, les chercheurs du Service canadien des forêts et de l'Université

de Toronto ont collaboré à la création d'une méthode tout à fait nouvelle de lutte contre la maladie de l'orme hollandais, fléau importé accidentellement qui menace d'anéantir tous les ormes de l'Amérique du Nord. La nouvelle méthode agit sur la maladie elle-même par l'injection directe du fongicide CFS-120 dans les racines de l'arbre ou la partie basse du tronc. A la suite d'essais effectués dans la région d'Ottawa, les chercheurs sont satisfaits des résultats du traitement qui empêchera les arbres sains d'être contaminés et arrêtera l'infection dans les arbres dont la cime est à moins de 10% atteinte. Le nouveau traitement, bien qu'encore relativement coûteux, pourra être appliqué aux ormes de grande valeur sans s'avérer trop onéreux. En 1974, les entreprises munies d'un permis ont pu s'en servir.

Recherches sur les pêches. Un certain nombre de programmes piscicoles visent à accroître les stocks de poisson. On effectue entre autres des études sur les maladies et l'alimentation des poissons, notamment des salmonidés, et on s'intéresse à l'élevage d'espèces choisies.

Le gouvernement, par ses travaux de recherche appliquée, aide l'industrie secondaire à mettre au point des techniques de manutention et de transformation des nouvelles espèces et à faire des recherches sur les agents contaminants du poisson, notamment les métaux lourds. Les effets sur l'environnement font l'objet de recherches dans tout le Canada; on s'attache tout particulièrement aux écosystèmes nordiques où une croissance industrielle rapide grève le milieu de nouvelles demandes et pose de nouveaux problèmes. Des tests biologiques des agents contaminants de l'environnement sont en cours d'élaboration.

Grâce à l'emploi d'un extrait hormonal gonadotrope du saumon en vue de hâter la maturité du saumon rose, l'Office des recherches sur les pêcheries a produit des œufs qui permettront l'établissement de montaisons de saumon rose hors saison dans le fleuve Fraser et d'autres cours d'eau du sud de la Colombie-Britannique. Les montaisons naturelles du saumon ont lieu le plus souvent tous les deux ans, celles dans le nord en année paire et celles dans le sud en année impaire. L'hormone a été isolée à partir de la glande pituitaire d'un saumon Chinook ayant atteint la maturité sexuelle. Elle a ensuite servi à accélérer le développement sexuel du saumon rose. Le retour sans encombre des saumons adultes d'année paire éclos en frayère méridionale hors d'œufs de cours d'eau septentrionaux deux ans auparavant a pu être observé, et on a réussi à élever le saumon rose en captivité.

Ressources non renouvelables

Dans un pays aussi vaste que le Canada, on consacre chaque année beaucoup d'efforts aux relevés géodésiques, topographiques, sismiques, géothermiques, gravitationnels et magnétiques ainsi qu'à leur amélioration.

On procède actuellement à l'aménagement d'un nouveau réseau principal de stations construites à des endroits bien précis et devant servir de base à un rajustement complet du contrôle horizontal, qui accroîtra l'exactitude et l'uniformité des données. Les nouvelles techniques de cartographie font appel à l'ordinateur et à une lithographie de précision pour produire des cartes hautes en couleur, claires et relativement peu coûteuses.

L'extension du réseau de stations sismographiques dans la région d'Ottawa est en cours et un relevé entrepris près de La Malbaie (Qué.) s'attache à quelques-unes des secousses qui s'y produisent. Un calculateur numérique en ligne pour la détection automatique des mouvements sismiques a été affecté à la station de sismicité moyenne de Yellowknife.

Les scientifiques du gouvernement et des universités commencent à explorer les ressources énergétiques géothermiques du Canada. Ils apprennent actuellement les

procédés de l'exploitation géothermique auprès des pays où l'énergie géothermique a été mise en valeur (Islande, Nouvelle-Zélande, Italie, États-Unis) et entreprennent les premiers forages sur une échelle restreinte dans la Cordillère canadienne.

Les hommes de science du gouvernement ont de nouveau calculé l'an dernier la position du pôle magnétique nord. A l'aide de données de mesure du champ magnétique obtenues en de nombreux points aux environs de l'île Bathurst, ils ont pu constater que le pôle se déplace vers le nord à une vitesse croissante. Depuis 10 ans, il a traversé l'île Bathurst du sud au nord, soit une distance de 70 milles.

Les paléomagnéticiens des laboratoires publics et universitaires ont fait des progrès appréciables l'an dernier dans la reconstitution de la configuration des continents et des océans aux diverses époques de l'histoire géologique. Ces travaux permettent entre autres à la Direction de la physique du globe et à l'Université Carleton de comprendre la répartition actuelle des réserves connues de pétrole. Par une analyse des données de mesure de la magnétisation naturelle d'échantillons de roches de divers pays, les hommes de science ont pu établir à quelle latitude les gîtes pétroliers se sont formés et reconstituer de façon assez précise les phénomènes géologiques qui se sont produits il y a environ 100 millions d'années, époque de formation de 60% des réserves actuelles.

Les calculs en vue de la création de la première carte géodïale du Canada ont été menés à terme à la Direction de la physique du globe en 1973. Cette carte fait

Les transports modernes et les nouveaux instruments apportent un élément nouveau dans la collecte de données géologiques, mais le rôle traditionnel du géologue demeure important.

intervenir le nouvel étalon de gravité terrestre adopté lors du congrès de Moscou des cartographes de l'Union Géophysique et Géodésique Internationale.

L'usage possible de la vallée du Mackenzie comme corridor de transport et d'acheminement par gazoduc a nécessité l'intégration de la géologie superficielle et de la cartographie géomorphologique à une évaluation des propriétés thermiques des matières non structurées tirée d'études en laboratoire et sur le terrain des zones de pergélisol ainsi qu'à une étude bien étayée de la chaîne des réactions du terrain à l'activité de l'homme. L'évaluation des terrains peut également prendre la forme d'études des effets sur l'environnement de l'exploitation houillère en Alberta, du géo-environnement de certaines villes canadiennes; des recherches ont aussi été mises en route sur l'élimination des déchets radioactifs. Les littoraux font eux aussi l'objet d'études: le littoral pacifique, notamment la région populeuse et industrielle du détroit de Géorgie; le littoral arctique, à propos duquel on a voulu comprendre la répartition du pergélisol au large des côtes et régler les problèmes de l'englacement des rives; le détroit de Canso dans les Maritimes où une chaussée et l'industrialisation qui a suivi sa construction ont modifié le régime et la qualité des eaux littorales.

Un autre élément important du programme de la Commission géologique consiste à trouver des méthodes rapides de mesure des paramètres chimiques et physiques en tant qu'apport à la cartographie géologique et aide à l'exploration minérale. La mise au point de nouvelles méthodes ces dernières années a permis des relevés géochimiques des sédiments lacustres dans la région lac des Esclaves – lac de l'Ours ainsi que des levés spectrométriques de grande sensibilité aux rayons gamma effectués par avion dans le Nord de la Saskatchewan. Les données obtenues dans le cadre de ces deux entreprises ont donné lieu l'an dernier à une prospection considérable. La recherche de nouvelles méthodes a mené à des études aéromagnétiques de haute définition dans les montagnes du sud de la Colombie-Britannique et prouvé que l'on peut obtenir des résultats satisfaisants en volant à une altitude barométrique constante, ce qui permet de réaliser des économies considérables par rapport aux méthodes actuelles de vol. En outre, les résultats sont encourageants en ce qui concerne l'établissement de la cartographie des zones de pergélisol à l'aide d'un dispositif électrique aéroporté.

Recherche minière et métallurgique. Le Centre de recherche minière du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a entrepris un programme quinquennal de $4 millions visant à stabiliser davantage les parois des mines à ciel ouvert. Il s'agit d'abaisser le coût de production des minéraux extraits des mines à ciel ouvert en dégageant des données de recherche des techniques systématiques d'aménagement et de soulèvement des parois en pente. On pourrait ainsi réduire les travaux d'enlèvement des déchets miniers, qui constituent l'élément le plus coûteux de l'exploitation des mines à ciel ouvert. La réalisation de ce projet pourrait faire économiser $50 millions par an à l'industrie minière.

Un domaine important de la R.-D. est celui de l'extraction du charbon dans les régions montagneuses de l'Ouest du Canada. Les gisements houillers profondément faillés et plissés limitent l'emploi des techniques charbonnières ordinaires et posent de graves problèmes au niveau des aménagements auxiliaires. La combustion spontanée du charbon exposé à l'air n'est pas propre à assurer la rentabilité de l'exploitation et agit de façon néfaste sur l'environnement. Les secteurs publics et privés ont entrepris des travaux afin de vaincre ces difficultés.

Les sables bitumineux d'Athabasca dans l'Ouest du Canada commandent de loin les travaux de R.-D. les plus importants et les plus poussés. Ces gisements pétroliers de faible teneur posent une foule de problèmes, qui vont de l'extraction à la séparation du pétrole et du sable, et même à l'emploi du produit. Une société a établi un programme qui à lui seul coûtera $1,000 millions. La Division de chimie

du CNRC a mis au point un procédé d'agglomération sphérique en vue de la récupération du pétrole de sables bitumineux comme ceux d'Athabasca.

Le Centre de recherche sur les combustibles a conçu un brûleur au mazout à flamme bleue qui pourrait réduire de 10% la consommation de combustible et qui n'est pas polluant. Ce brûleur est soumis à de nombreux essais et devrait faire d'ici peu son apparition sur le marché.

La production d'acier est essentielle à l'expansion de tous les secteurs de l'économie canadienne, y compris celui de l'énergie. Trois programmes distincts de R.-D. visent à écarter le besoin du haut fourneau et du charbon cokéfiant. Une société sidérurgique a mis au point un procédé à four rotatif SL/RN pour la réduction directe du minerai de fer. Une autre exploite à Niagara Falls (Ont.) une usine pilote centrée sur un procédé à four rotatif, également pour la réduction directe du minerai de fer. Le Centre de recherche en énergie et réduction des métaux du EMR a expérimenté avec succès une technique dite du four de réduction électrique à collecteur (SERF, *Shaft Electric Reduction Furnace*) qui utilise les gaz de sortie d'un tel four pour chauffer et réduire au préalable le minerai de fer.

Deux sociétés de traitement des minéraux ont participé à un programme de plusieurs millions étalé sur un certain nombre d'années en vue de la mise au point d'une méthode hydro-métallurgique de production commerciale de cuivre. Cette technique ne causerait pas la pollution atmosphérique qui caractérise les fonderies de cuivre, et serait acceptable sous le rapport de l'environnement. Qui plus est, le soufre serait récupéré au lieu d'être dégagé dans l'atmosphère. L'utilisation commerciale de cette technique raffermirait la position de l'industrie canadienne du cuivre à une époque où les préoccupations que suscite la dégradation de l'environnement imposent des restrictions aux fonderies classiques.

Combustibles. Le raffinage du pétrole brut et des sables bitumineux de faible teneur du Canada pose des problèmes à cause de la présence de nickel et de vanadium en combinaison organique et de 5% de soufre qu'il faut enlever. La Direction des mines a mis au point une technique d'hydrocraquage à haute pression qui élimine la majeure partie du nickel et du vanadium et donne un produit de faible viscosité convenant aux raffineries.

Les recherches sur la composition chimique des bitumes d'Athabasca ont mené à la création de techniques analytiques plus perfectionnées qui se sont révélées utiles dans la détection des nappes de pétrole répandu et la caractérisation des pétroles bruts. C'est ainsi que l'on a pu déceler des différences entre les pétroles crétacés de la zone des sables bitumineux. Le degré de maturation thermique du pétrole brut détermine s'il y a possibilité de l'extraire. Il semble que ce sera un instrument utile pour l'exploration pétrolière dans l'Arctique et au large du littoral est.

Recherches énergétiques

Les dépenses courantes du gouvernement fédéral au titre de la recherche et du développement dans le domaine de l'énergie se répartissent en gros de la façon suivante: énergie nucléaire, 75%; houille, 3%; pétrole et gaz (sable bitumineux compris), 17%; énergie hydro-électrique, 2%; autres (y compris ressources renouvelables), 3%.

La majeure partie des travaux de R.-D. en énergie nucléaire sont effectués par Énergie Atomique du Canada, Ltée (ÉACL); cette société de la Couronne finance également de nombreux travaux de R.-D. dans l'industrie et les universités. Actuellement, l'ÉACL se consacre surtout au parchèvement du dispositif nucléaire de réacteurs de puissance CANDU (CANada Deuterium Uranium) et des usines auxiliaires d'eau lourde. La mise en service sans écueil de la centrale nucléaire Pickering et des deux usines d'eau lourde Bruce et de Port Hawkesbury a prouvé hors de

tout doute la viabilité commerciale du système CANDU. Une grande partie des travaux de R.-D. en vue d'améliorer l'appareillage, les pièces et les matériaux des réacteurs CANDU sont entrepris avec le concours de l'industrie canadienne.

Le succès obtenu par les réacteurs nucléaires canadiens a dû sûrement influer sur la décision récente du gouvernement britannique d'adopter un type de réacteur semblable dans son nouveau programme énergétique. Les autorités britanniques ont déjà exprimé leur intention de demander au Canada de prendre une part active à l'établissement d'un tel programme.

L'entreprise privée et les services publics se chargent d'une grande partie des travaux de R.-D. dans le domaine du pétrole, du gaz et de l'hydro-électricité (notamment le transport par pipe-line, la transformation électrothermique, les aménagements hydro-électriques, le matériel industriel électrique), compensant ainsi l'insuffisance relative de l'aide financière fédérale dans ces champs de la recherche.

Plusieurs administrations provinciales soutiennent des conseils de recherches ou des fondations qui participent dans une mesure plus ou moins large aux travaux de R.-D. dans le domaine de l'énergie. Le principal organisme à cet égard est le Conseil de recherches de l'Alberta qui a consacré à ce chapitre $500,000 en 1972. L'Alberta a annoncé un programme quinquennal de recherches de $100 millions sur la production «in situ» des sables pétrolifères profonds. La majeure partie des autres travaux de R.-D. en Alberta consiste en des recherches sur le pétrole, le gaz et la houille d'exploitation classique.

Au sein de l'administration fédérale, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a entrepris d'établir quelles sont les réserves de pétrole et de gaz dont dispose le Canada notamment dans les zones frontalières. Le ministère de l'Industrie et du Commerce joue un rôle important en finançant les travaux de R.-D. relatifs à la mise en valeur, la production et le traitement de ressources énergétiques et c'est de loin le ministère qui s'occupe le plus de R.-D. dans le domaine du transport et de l'entreposage, surtout ceux du pétrole et du gaz.

Examen d'un grappe de combustible du réacteur CANDU après des essais d'usure dans les laboratoires de developpement nucléo-électrique de l'Énergie Atomique du Canada, Ltée à Sheridan Park.

Le CNRC et ce dernier ministère jouent un rôle important dans la R.-D. du transport de l'énergie. Le ministère de l'Environnement domine pour ce qui est de la gestion de l'environnement et s'attache surtout à l'interaction du milieu naturel et des oléoducs et gazoducs.

Le gouvernement fédéral subventionne, par l'entremise de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, la recherche fondamentale en énergie nucléaire dans les universités canadiennes. A titre d'exemple, citons l'aide apportée à l'installation de l'accélérateur TRIUMF de Vancouver, qui est entré en service en 1974. Le cyclotron TRIUMF sera un instrument souple et puissant de recherche fondamentale en physique et chimie nucléaires. Il sera utilisé par les universités de l'Alberta, de Victoria, de la Colombie-Britannique et Simon Fraser.

Océans

Les océans, qui couvrent plus des trois quarts de la surface du globe, ont abrité les premières formes de vie et constituent maintenant un facteur essentiel du maintien de la vie sur terre. La mer produit une grande partie de l'oxygène de l'atmosphère et exerce une influence à des milliers de milles de distance sur le temps qui règne à l'intérieur des terres.

Les fonds marins du Canada représentent le tiers de sa superficie terrestre, soit plus d'un million de milles carrés. Le plateau continental canadien, à une profondeur atteignant 656 pieds, est aussi étendu que le sous-continent indien. Il se déploie en outre dans trois océans distincts, et longe le littoral insulaire et continental sur une distance de près de 60,000 milles.

Le fond des océans renferme des ressources non renouvelables de pétrole, de gaz et de métaux. Les travaux d'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique et au large des provinces de l'Atlantique n'ont pas encore permis de découvrir des gîtes assez importants pour appeler une exploitation immédiate, mais le rythme des découvertes correspond à celui du début de la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz dans la mer du Nord. Il y a dans l'exploitation minière des fonds marins une technologie et une industrie nouvelles qui influeront sur les débouchés qui s'offrent aux exportations de minéraux du Canada.

Les ressources renouvelables que constitue la faune marine valaient près de $500 millions aux usines côtières de transformation du poisson en 1972 et ont procuré un gagne-pain du moins sur une base saisonnière, à 60,000 pêcheurs et 18,500 travailleurs d'usine. Environ 95% des prises canadiennes de poisson viennent des eaux côtières. D'autres pays font encore meilleure figure à cet égard dans les pêcheries hauturières canadiennes des Grands Bancs et de la côte du Pacifique.

L'eau reste la voie de transport la plus économique. Aux 250 ports du Canada sur lesquels on dispose de chiffres, on a dénombré plus de 176,000 arrivées et départs de navires en 1972. Le fret international manutentionné dans les ports canadiens s'est chiffré à 177,500 millions de tonnes en 1972 et celui acheminé entre ports canadiens, à 126 millions de tonnes. Le Canada a formé le projet hardi de construire des ports en eau profonde pour superpétroliers, mais il s'intéresse également à la navigation, notamment aux pétroliers, dans l'Arctique et le long de la côte du Pacifique.

Les travaux de recherche du Canada dans le domaine des sciences et des techniques de la mer ont été effectués dans des établissements permanents comme l'Institut Bedford du gouvernement fédéral à Halifax (N.-É.), l'Institut océanographique de l'Université de la Colombie-Britannique, la station de l'Office des recherches sur les pêcheries à St. Andrews (N.-B.) et le laboratoire marin Huntsman à proximité, créé en 1970 par un consortium de 20 universités de l'Est. Il y en a d'autres, notamment l'établissement de l'Office des recherches sur les pêcheries à

Montréal, l'Université McGill, l'*Arctic Institute of North America* à Montréal, le Centre océanographique de Halifax, les établissements de recherches pour la défense de Victoria et d'Ottawa, la station des sciences de la mer de l'Université Memorial et le GIROQ (Groupe inter-universitaire de recherche en océanographie du Québec).

La pénétration de l'homme dans un univers étranger incompatible avec son mode d'existence exige qu'il emporte dans ses expéditions une grande partie des éléments de son environnement qui assurent sa survivance sur terre, comme l'air qu'il respire et la chaleur destinée à son métabolisme. Des séjours prolongés dans un milieu étranger comme l'océan exercent des effets physiologiques et psychologiques sur l'organisme humain. Le gouvernement fédéral et l'entreprise privée financent les recherches qui se poursuivent sur l'architecture océanique sous l'angle de l'habitation humaine et les réactions physiologiques et autres des humains sous la mer. L'architecture océanique a donné naissance à une sorte d'igloo sous-marin, habitacle de forme sphérique en matière plastique posé sur de longues pattes et qui sert de station de recherches au fond de l'océan. Vers le milieu de 1974, une expédition a établi au fond de l'océan une station en forme de «sub-igloo» au pôle nord géographique. On a étudié longuement les effets physiques et mentaux sur l'être humain de plongées de saturation dans les eaux recouvertes de glace du pôle arctique. Ce genre de recherches est conforme à la politique du gouvernement qui désire que des activités puissent s'exercer dans les eaux recouvertes de glace.

La technologie océanique est en voie de constituer l'assise d'une toute nouvelle industrie au Canada destinée principalement à répondre aux besoins d'instruments et de nouvelles techniques des sociétés pétrolières et gazières. Quelques-unes des sociétés exerçant ce nouveau genre d'activité se situent à Dartmouth (N.-É.), Toronto (Ont.), Montréal (Qué.), Calgary (Alb.) et Vancouver (C.-B.). C'est aussi à Vancouver que les Canadiens ont construit la série de sous-marins de recherche Pisces, qu'ils ont réussi à déployer dans trois océans.

Pour encourager et appuyer la croissance des connaissances techniques dans ces secteurs d'activité, le ministère de l'Industrie et du Commerce a annoncé en mai 1973 l'attribution d'une subvention de $525,000 répartie sur trois ans au Conseil de recherches de la Colombie-Britannique en vue de la construction d'un centre technique océanographique. Le ministre de l'Industrie et du Commerce s'est vu confier dans le cadre de la politique nationale relative aux océans le soin d'encourager l'implantation de nouvelles entreprises canadiennes dans ce domaine ainsi que l'activité de ces dernières.

Le Conseil national de recherches s'occupe très activement des sciences de la mer depuis 1959, année où on lui a demandé de participer au programme intergouvernemental du plateau continental polaire. Sa mise au point de nouveaux instruments a entraîné l'établissement d'au moins une nouvelle société de fabrication d'instruments en propriété canadienne.

Le matériel de lutte contre la pollution appartient à un domaine où le besoin immédiat peut entraîner la création d'un produit commercial. Le «lèche-mazout» inventé par les chercheurs du Conseil de recherches pour la défense pendant les années 60 a été réalisé rapidement pour nettoyer les déversements d'hydrocarbures de la baie Chédabouctou en 1970. Pendant les deux années suivantes, on a vendu 45 de ces racleuses de pétrole. Depuis lors, une société de Halifax a mis au point pour le compte du Centre canadien des eaux intérieures un filtre pour l'eau contaminée par les hydrocarbures.

Un nombre sans cesse croissant de Canadiens vont vers la mer pour leurs loisirs: la voile, la pêche à la ligne et la plongée sous-marine sont plus en vogue. On a proposé la création de nouveaux parcs nationaux sous-marins pour les régions

touristiques des littoraux atlantique et pacifique.

A cause de la nature complexe et de l'importance des océans sur le plan biologique, géologique, géophysique, économique, industriel et récréatif, le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie a rendu publique en juillet 1973 la nouvelle politique du gouvernement fédéral concernant les océans. En vertu de cette politique, le gouvernement fédéral s'engage à établir et à réaliser tout un faisceau de programmes relatifs aux sciences et aux techniques de la mer, à faire en sorte de parvenir à l'excellence dans ses activités sur et sous les eaux recouvertes de glace, à accroître les connaissances industrielles et technologiques nécessaires à l'exploitation des ressources au large des côtes et à établir et entretenir un fonds de renseignements actuels sur ses ressources renouvelables et non renouvelables au large des côtes.

Le Comité canadien d'océanographie, qui se compose actuellement de directeurs scientifiques du gouvernement et de représentants des universités et de l'industrie, est chargé aux termes de la nouvelle politique de coordonner les activités relatives aux sciences de la mer et à la technologie marine.

Le Canada a joué un rôle clé parmi les quelque 148 pays qui ont envoyé près de 5,000 délégués à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui compte parmi les plus grandes conférences à avoir eu lieu dans le monde.

Recherches sur les communications et l'espace

On estime à $35 millions les dépenses totales du gouvernement au titre de la recherche spatiale en 1974. Le ministère des Communications a consacré près des deux tiers de cette somme à la mise en place de son réseau de satellites. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources devait en dépenser environ un sixième pour son Centre de télédétection, devant le Conseil national de recherches qui est également très actif dans ce domaine et exploite entre autres la base de lancement de fusées de Churchill.

Télésat Canada a été créé en 1969 en vue d'établir et d'exploiter un dispositif national de télécommunications par satellite. Les satellites ANIK ont été réalisés aux États-Unis suivant des spécifications canadiennes, mais un grand nombre d'organes ont été conçus et fabriqués dans des entreprises canadiennes.

Le dispositif a été inauguré en janvier 1973 par un appel téléphonique d'Ottawa à Resolute Bay via ANIK I. Avant la fin de la même année, ANIK II était également mis en orbite. Les deux satellites fonctionnent de façon satisfaisante; on n'a signalé que de légères défectuosités qui ne devraient pas réduire dans une mesure appréciable leur durée ou leur utilité. On a estimé à six ans la durée utile de ces satellites.

Le Centre de recherches sur les communications (CRC) du ministère des Communicatons est à mettre au point un satellite expérimental de télécommunications; il s'agit de frayer la voie à la construction de satellites opérationnels dans un avenir plus ou moins lointain. On a terminé les essais portant sur les modèles mécaniques et thermiques de ce satellite de télécommunications et les grands contrats ont été attribués pour le modèle de vol qui doit être lancé en décembre 1975. Le CRC a installé de gros appareils pour la réalisation des schémas de montagne de l'engin au *David Florida Laboratory* de Shirleys Bay.

Le Réseau téléphonique transcanadien et les Télécommunications CN-CP ont établi de nouveaux réseaux de communications reposant sur les ordinateurs pour répondre à la demande sans cesse croissante dont fait l'objet ce genre de service.

Satellites scientifiques. Avec le lancement du satellite Alouette I en 1962, le Canada a fait œuvre de pionnier dans l'emploi de satellites pour la recherche scientifique. Ce satellite de sondage de crête et ses successeurs, Alouette II et ISIS I et II, sont dotés d'appareils spéciaux destinés à étudier les propriétés de la haute

atmosphère et de dispositifs électroniques comme des antennes dans un tel environnement physique. Aucun nouveau satellite scientifique n'a été lancé l'an dernier, mais ISIS I et ISIS II fonctionnent toujours normalement et procurent une foule de renseignements aux scientifiques de huit pays qui participent à l'analyse des données. Le 3 juin 1973, le satellite Alouette II a été mis en veilleuse après sept ans et demi d'activité fructueuse.

Les appareils optiques dont est muni ISIS II ont permis d'obtenir les premières photos spatiales de l'aurore polaire. Les vertus synoptiques de ces instruments leur permettent de fournir des renseignements sur la luminescence nocturne de l'air et les aurores, qui sont pratiquement insaisissables pour les appareils des stations terrestres. Qui plus est, comme ce satellite peut observer les aurores et les particules énergétiques magnétosphériques qui leur donnent naissance, on obtient nombre de nouvelles données sur les phénomènes auroraux.

Une autre caractéristique du satellite ISIS II est sa capacité de mesurer à de très basses fréquences l'impédance de l'antenne de sondage. Dans un plasma comme l'ionosphère, les antennes réagissent de façon tout à fait particulière. L'étude des données sur l'impédance des antennes-sondes a fourni de nouveaux renseignements très précieux sur le rendement d'une antenne montée sur un engin spatial.

Essais de fusées. Bien que la base de lancement de fusées qu'exploite le CNRC à Churchilll (Man.) ait ralenti son activité ces dernières années, 14 des 16 fusées-charge utile de fabrication canadienne lancées en 1973 ont quitté la base de Churchill. Une a été lancée à Kauai (Hawaii) et une autre, à Gillam (Man.). L'astronomie des rayons X de faible énergie constituait l'objet du lancement de Kauai; il fallait donc que la zone de lancement se situe à une latitude géomagnétique peu élevée pour que l'on n'ait pas à subir l'interférence des particules énergétiques que l'on trouve à des latitudes supérieures. On a par ailleurs conjugué le lancement de la base de Gillam et deux de Churchill. Les fusées ont procuré des renseignements très utiles sur les variations spatiales et le mouvement des aurores, ainsi que sur les particules et les phénomènes qui les produisent. On a lancé dans un intervalle de 24 heures cinq petites fusées depuis la base de Churchill pour étudier les caractéristiques de l'oxygène à l'état atomique dans la haute atmosphère. Ces essais nous ont permis de mieux comprendre les phénomènes qui créent la luminosité aurorale.

Télédétection. Le Centre canadien de télédétection, qui fait partie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est actuellement en pleine activité. Il est chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion des données transmises par les détecteurs dont sont munis les avions et les satellites en vue de leur emploi dans le cadre de la gestion des ressources et du contrôle de l'environnement des terres et eaux canadiennes. Le Centre dispose de quatre avions dotés de divers appareils photographiques et d'autres dispositifs de détection qui lui permettent d'obtenir des données de télédétection aérienne pour le compte des chercheurs de tout le pays. Les données obtenues ont de multiples applications, qu'il s'agisse d'agriculture, des sciences forestières, de géologie, d'océanographie, de glaciologie ou d'exploration des glaces.

La station réceptrice de Prince-Albert (Sask.) a été transformée en station de poursuite pour le satellite américain de technologie et de détection des ressources terrestres ERTS I. Des installations spéciales à Ottawa traduisent les données reçues en images, qui sont distribuées au Canada par la Photothèque nationale de l'air.

Recherche et développement en informatique

L'informatique fait l'objet de beaucoup de travaux de R.-D. aussi bien au Canada qu'ailleurs dans le secteur industriel, tant chez les fournisseurs que chez les utilisateurs, ainsi qu'au sein du gouvernement et des universités.

Un événement important au Canada en 1974 a été la création d'une famille d'ordinateurs puissants Cyber 170, que seront fabriqués à Mississauga. Ce groupe d'ordinateurs, mis au point dans le cadre du programme fédéral pour l'avancement de la technologie industrielle (PATI), comporte un dispositif logique de grande vitesse ECL, une mémoire à semi-conducteurs et un système d'exploitation multi-tâches en fonction de réseau.

Des micro-processeurs et des micro-ordinateurs ont été mis au point au Canada par quatre sociétés.

Dans le secteur de l'utilisation, on trouve constamment de nouvelles applications, notamment dans les secteurs manufacturier, bancaire et financier. D'après les résultats des enquêtes périodiques de l'Association canadienne de l'informatique, environ 10% des ordinateurs du Canada sont utilisés dans des systèmes en temps réel articulés autour de détecteurs ou d'indicateurs. Des enquêtes menées récemment dans les secteurs des mines, des aciéries et des établissements de pâtes et papiers ont permis de constater qu'environ 30% des dépenses totales en informatique dans ces industries primaires étaient destinées à des dispositifs de contrôle par détecteurs ou indicateurs.

De nombreux ministères et organismes publics utilisent ou mettent au point des systèmes informatiques perfectionnés en vue d'applications spécialisées. A titre d'exemple, citons le programme du Conseil national de recherches qui étudie les modes électronisés d'enseignement; il s'agit là d'activité multidisciplinaire qui appelle la collaboration des milieux de l'enseignement et de l'industrie. Depuis 1969, le CNRC s'est servi d'un ordinateur central à Ottawa pour assurer des services de recherche au bénéfice de tous les enseignants canadiens au moyen de téléterminaux et de circuits téléphoniques. Plus de 12 universités et collèges, de Calgary à Montréal, participent à la préparation et à l'évaluation des cours, le CNRC apportant pour sa part le soutien technique nécessaire sur le plan du logiciel, des communications et de la création de terminaux spécialisés.

Un des principaux objectifs du programme est l'établissement de normes susceptibles de permettre une utilisation économique des ordinateurs à tous les niveaux de l'enseignement, y compris ceux de l'éducation permanente et de l'enseignement spécialisé destiné aux handicapés. Pour ce faire, le CNRC prête son concours à la

La mise au point d'une famille d'ordinateurs puissants du type Cyber 170 a constitué un événement important en 1974.

création d'un langage normalisé et participe à l'établissement des normes essentielles de l'exploitation de terminaux et des communications.

Outre les travaux en cours aux Universités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de Toronto et de Montréal, un nouveau programme important de recherche en informatique a été lancé en 1973 à l'Université de Waterloo, où un groupe étudie les communications informatiques, nouvelle technique comportant l'emploi d'ordinateurs et la transmission de données informatiques par satellite et par d'autres moyens de télécommunication. Les recherches visent à procurer des services informatiques aux utilisateurs dans des régions éloignées et à joindre les ordinateurs disséminés dans l'espace physique en des réseaux permettant un partage des données et des programmes au profit des machines utilisatrices. Le programme de recherches de l'Université de Waterloo s'est vu attribuer une subvention de $709,000 par le CNRC et est réalisé avec la collaboration étroite des milieux commerciaux et industriels du Canada.

Recherches sur les transports

Le ministère des Transports a inauguré à titre expérimental un service de transport ADAC (Avion à décollage et à atterrissage courts) pour mettre en évidence cette nouvelle conquête de la technologie canadienne et la mettre à l'essai. On utilise pour ce service l'aéronef Twin Otter, les adacports aménagés dans les centres-villes, un matériel de navigation tout temps et un service de radioguidage de l'atterissage sur micro-ondes. Un autre projet d'envergure est l'établissement d'un nouveau réseau automatisé transcanadien de contrôle de la circulation aérienne connu sous le nom de JETS (Joint Enroute Terminal System). Ce programme prévoit la conception, l'essai et une implantation étalée sur plusieurs décennies d'un matériel modulaire de collecte, de traitement et d'affichage des données qui puisse s'adapter aux conditions très variables de l'espace aérien du Canada.

On accélère les recherches entreprises dans plusieurs secteurs de la navigation maritime de l'Arctique, notamment la conception de navires et de brise-glace, en prévision d'un accroissement des besoins.

Par l'entremise de son Centre de développement des transports, le ministère des Transports subventionne également la recherche et le développement destinés à améliorer les transports de surface. On conçoit déjà des trains très rapides de voyageurs, un réseau sur voie de transport de passagers de grande vitesse à sustentation magnétique ou sur coussin d'air, l'utilisation de la technique du coussin d'air pour le transport tout terrain et la rupture des glaces, et des réseaux perfectionnés de transport urbain.

Le prototype de train de voyageurs de 120 m/h LRC (léger-rapide-confortable) subit actuellement des essais. Le secteur ferroviaire considère comme prioritaires les recherches sur la dynamique des voies et des trains pour un service sûr et plus rapide.

Le Centre parraine également des recherches visant à reduire des effets peu souhaitables sur l'environnement, comme ceux du bruit, des vibrations et des rejets de gaz polluants. A titre d'exemple, on peut citer les recherches entreprises à l'Institut des études aérospatiales de l'Université de Toronto sur le phénomène de la détonation transsonique.

Trois paliers d'administration publique ont collaboré au programme d'essai du télébus de Regina; les habitants de cette ville ont pu faire venir par téléphone un minibus qui les a déposés à un point quelconque de l'un des principaux itinéraires des transports en commun. Ce service de télébus a suscité beaucoup d'intérêt et un service permanent a été établi à Regina.

Essais sur le terrain de grands véhicules tractés de transport sur coussin d'air au Québec.

Un système expérimental de transport urbain, à propulsion par moteur linéaire, à sustentation magnétique et de fonctionnement automatique est à l'étude en Ontario. Il placera le Canada à l'avant-garde du progrès dans ce domaine.

Recherches en sciences médicales et en hygiène publique

Comme semblent en témoigner l'enquête Nutrition Canada et la diffusion de la déclaration du ministre au sujet de la santé des Canadiens, un changement d'orientation s'est manifestement produit l'an dernier. On s'attache davantage à la prévention de la maladie, de l'infirmité et de la mort par opposition au traitement en établissement. En portant la prévention au premier plan, le gouvernement s'est rendu compte de la nécessité de changer les habitudes alimentaires, les comportements de l'acheteur d'aliments et les divers modes de vie qui ne semblent pas laisser une place aux loisirs et à l'exercice et favoriser une suppression plus ou moins complète d'habitudes néfastes comme celles de fumer et de consommer de façon excessive des boissons alcooliques.

Les recherches entreprises par la Direction des programmes de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social ont donné naissance à une préparation en vue de l'administration lente du médicament isoniazide contre la tuberculose; ainsi, de plus fortes doses pourront être administrées sans danger aux Esquimaux chez qui les cas de tuberculose sont plus fréquents. On a pu également observer un progrès appréciable des expériences de vaccination contre la rubéole ainsi qu'une accélération des recherches sur les problèmes de rééducation tant mentale que physique.

De concert avec l'Institut national du cancer, on a accru les efforts d'identification et d'encouragement des travaux de recherche épidémiologique sur toutes les formes de cancer. Un comité de coordination des recherches sur le cancer a été créé en vue d'accroître et de mieux faire valoir la collaboration qui s'est établie entre le

Conseil de recherches médicales, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Fondation de recherches et de traitement anticancéreux de l'Ontario et l'Institut national du cancer du Canada. Actuellement le comité s'occupe notamment des essais en collaboration à l'échelle nationale de l'immunothérapie BCG pour le traitement de certains types de cancer.

Au cours de l'année, le Conseil de recherches médicales a constitué trois nouvelles équipes dans les universités canadiennes: une à l'Université du Manitoba pour l'étude des allergies, une autre pour l'endocrinologie moléculaire à Laval et une enfin pour la physiologie périodontale à l'Université de Toronto. On compte maintenant neuf équipes de ce genre au pays.

Le secteur des techniques biomédicales, qui est relativement nouveau au Canada, a à son crédit plusieurs réalisations récentes. Il a mis au point des appareils de lecture pour les aveugles, des prothèses de membres perfectionnées, un analyseur pour la détection des gaz atmosphériques à l'état de trace et un nouveau type de rein artificiel.

Recherches sur le Nord

Le Nord canadien est depuis longtemps reconnu comme une région qui suscite beaucoup d'intérêt sur le plan scientifique et revêt une importance particulière pour le Canada. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a donc élaboré un programme à long terme visant à favoriser d'une façon spéciale les recherches sur le Nord. La formation d'étudiants de niveau universitaire supérieur est soutenue par subventions spéciales du ministère, qui exploite également un laboratoire de travaux généraux à Inuvik dans le delta du Mackenzie au bénéfice des scientifiques du gouvernement, des universités et de l'industrie. Un deuxième laboratoire est en voie d'achèvement à Igloolik dans l'est de l'Arctique, et on projette l'établissement d'un troisième à Whitehorse au Yukon. Ces mesures ne peuvent toutefois répondre aux besoins de recherches à l'appui des grands projets et notamment en vue d'obtenir les données détaillées qu'exigent le soutien et le contrôle de la mise en valeur des ressources non renouvelables et la construction de grands aménagements de transport. C'est pourquoi on a créé d'importants programmes à court terme de recherche appliquée, axée sur la solution des problèmes qui se posent, notamment le programme socio-environnemental de la route du Mackenzie et des pipe-lines du Nord. Une mise en œuvre de nouvelles politiques est à prévoir dans un avenir proche pour cette région importante.

Recherches sur l'environnement urbain

Bien que le Canada soit un pays vaste, il a à résoudre une grande partie des problèmes urbains qu'on retrouve dans les autres pays industrialisés. La population est concentrée dans un très petit nombre de villes. Les problèmes urbains harcelants du paupérisme, de la pénurie de logements et du renchérissement foncier, des transports et des services urbains sont liés les uns aux autres et il est impossible de les résoudre séparément ou d'isoler géographiquement à cette fin une ville de ce qui l'environne.

En matière de politique urbaine, le ministère d'État chargé des Affaires urbaines a instauré un vaste programme de recherches portant sur un certain nombre de secteurs prioritaires, notamment la croissance urbaine, l'économie urbaine, le sol et l'espace, les transports, l'environnement, les systèmes d'information et l'urbanisme. Ce programme de recherches fait partie intégrante des travaux d'établissement de politique du ministère.

Loisirs

La productivité élevée attribuable à l'industrialisation et aux conquêtes de la technologie s'est traduite au Canada par une semaine de travail plus courte, des vacances payées de plus longue durée, une retraite moins tardive et un temps accru à consacrer aux loisirs et aux divertissements.

Les définitions des loisirs sont nombreuses et traduisent tout un éventail de points de vue. Par loisirs, on peut tout simplement entendre le faisceau d'activités que l'on exerce hors du travail. On a également assimilé les loisirs à l'ensemble des activités auxquelles l'on peut s'adonner de son plein gré; il peut s'agir de se reposer, de s'amuser, de parfaire ses connaissances ou ses aptitudes au d'améliorer sa santé physique et mentale par la pratique des sports et l'exercice d'activités culturelles, ou encore d'œuvrer bénévolement dans l'intérêt commun. Toutefois, de nombreuses définitions des loisirs écartent des activités comme le sommeil, les repas, le trajet travail – foyer, les travaux ménagers et les soins personnels. On peut voir dans les programmes officiels d'éducation permanente un épanouissement personnel ou une nécessité, double facette de choix et de nécessité qui caractérise le sommeil ou les repas et peut nous contraindre aussi à les exclure des loisirs. On peut prétendre par ailleurs que le partage du temps en dehors du travail est laissé à la discrétion de chacun et que tout ce temps libre peut être consacré aux loisirs. Néanmoins, la majorité des gens s'accorderont pour dire que le sommeil, les repas et les soins personnels demandent un minimum de temps qui ne peut en aucun cas être considéré comme libre sous le rapport des loisirs.

On ne sait donc pas exactement ce que recouvre le mot« loisirs», mais on s'accorde volontiers pour y rattacher certaines activités. Il s'agit de celles qui procurent un plaisir à celui qui les exerce, par exemple, jouer au tennis ou se promener dans un parc. Il arrive que d'ingrats travaux ménagers deviennent une source de divertissement dans certaines circonstances. A titre d'exemple, nous pourrions citer l'action de tondre la pelouse, de cuisiner, de coudre ou de repeindre la maison. Donc, récréation et loisirs sont des termes qualitatifs dont l'évaluation diffère selon les goûts et les penchants de chacun. Ceux-ci peuvent varier non seulement d'une personne à l'autre mais aussi selon les circonstances pour une même personne.

Travail et loisirs présentent un lien de réciprocité. Quand le travail augmente, les loisirs diminuent. Lorsque la durée du premier s'allonge, le revenu augmente, mais un accroissement de la durée des loisirs se traduit habituellement par une augmentation des dépenses. Théoriquement, le partage du temps entre travail et loisirs est une question de choix. Toutefois, dans la pratique, la plupart des salariés ne peuvent personnellement déterminer que dans une certaine mesure quelle sera la durée de leur travail. Au Canada, les jours ouvrables et les jours chômés sont habituellement fixés par les employeurs ou dans le cadre de la négociation collective conformément aux lois en vigueur et aux normes adoptées; par conséquent, les travailleurs canadiens sont le plus souvent tenus de travailler un nombre fixe d'heures par jour et de jours par semaine.

La semaine normale de travail au Canada compte 40 heures ou un peu moins pour les employés de bureau, réparties sur cinq jours de travail. La plupart des salariés ont droit à au moins neuf jours fériés payés par an ainsi qu'à un congé annuel de deux semaines, ou de trois ou quatre semaines après un certain nombre d'années au service d'un même employeur. Si l'on compte les fins de semaine, les jours fériés payés et les congés annuels rétribués, la majorité des salariés canadiens disposent d'au moins 123 jours libres du travail par an. La valeur nette du temps libre à la disposition des Canadiens dépend aussi de la proportion de la population qui fait

partie de la population active et de la répartition de cette proportion entre occupés et chômeurs en quête de travail. Par définition, les inactifs ne travaillent pas et ont donc plus de temps libre à leur dispostion. C'est le cas des gens qui ont pris leur retraite tôt et des personnes âgées.

Récréation

La nature des activités auxquelles les gens s'adonnent pendant leurs loisirs est fonction de l'âge, du sexe, du revenu et de la profession qu'exerce une personne. Statistique Canada a mené en 1972 une enquête sur les activités récréatives qui a révélé que parmi une gamme choisie d'activités physiques, la marche est la plus répandue et devance la natation, la chasse et la pêche à cet égard. Depuis quelques années, la bicyclette a été de plus en plus adoptée par les adultes et les familles dans de nombreuses régions du Canada. En 1972, près de 12% de la population adulte déclarait aller régulièrement à bicyclette.

Amateurs de football à Regina (Sask.).

Chaque année, un nombre sans cesse croissant de Canadiens découvrent les plaisirs des sports d'hiver. D'après les résultats de l'enquête, les sports hivernaux les plus en vogue sont le patinage à l'intérieur, les randonnées en motoneige, le ski alpin et le ski de fond. La faveur que connaît actuellement le ski de fond n'est pas sans rappeler la vogue de la bicyclette en été. Le hockey amateur est un sport qui fait partie des mœurs canadiennes et auquel s'adonnent volontiers bon nombre de jeunes. Le curling a également recruté de nombreux adeptes dans la plupart des régions du Canada. Parmi les autres activités qu'exercent souvent les Canadiens pendant leurs loisirs, on compte les travaux manuels au foyer, les quilles, la fréquentation du cinéma, des spectacles sportifs, des concerts et autres spectacles musicaux, des expositions, des foires et du théâtre.

Tous les échelons de l'administration publique veillent activement à enrichir les loisirs des Canadiens. Plusieurs organismes fédéraux ont établi des programmes importants à cette fin, notamment la Direction générale de la santé physique et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social. Cette dernière s'occupe au premier chef des activités récréatives de plein air et du conditionnement physique et réalise un certain nombre de programmes visant à encourager les Canadiens à participer, quel que soit leur âge, à des activités de conditionnement physique. Elle aide financièrement et conseille des organismes récréatifs comme la YMCA, les clubs destinés aux garçonnets, les groupements de scouts et de guides et les auberges de la jeunesses. Elle aide aussi les autochtones du Canada à participer davantage aux sports et aux activités récréatives.

Les attributions du ministère de l'Environnement portent sur diverses facettes de la récréation comme la pêche sportive, la protection du gibier à plume migrateur, la mise en place de centres d'information sur la faune ainsi que la construction et l'entretien de quais pour petits bateaux de plaisance.

L'Office du tourisme du gouvernement du Canada, qui se rattache au ministère de l'Industrie et du Commerce, a pour mission de favoriser l'expansion du tourisme. Non seulement fournit-il une aide directe à cette activité économique, mais il joue aussi un rôle de premier plan en invitant les touristes étrangers à se rendre au Canada et les Canadiens à visiter leur pays. Il peut ainsi exercer une grande influence sur la nature des voyages entrepris et la façon dont les gens passent leurs vacances au Canada. Il cherche enfin à attirer au Canada les grandes assemblées et les grands congrès.

Le ministère d'État chargé des Affaires urbaines voit à coordonner tous les programmes fédéraux qui intéressent les régions urbaines et s'occupe à ce titre, des loisirs dans les espaces libres. Dans la région d'Ottawa-Hull et les environs, la Commission de la Capitale nationale joue un rôle important de conservation et d'aménagement dans le domaine des loisirs de plein air. Les aménagements qu'elle offre comprennent le parc de la Gatineau, qui s'étend sur 138 milles carrés et se compare aisément à un parc national ou provincial, un réseau de promenades panoramiques, des pistes cyclables et une zone de verdure en demi-cercle au sud d'Ottawa où tous peuvent s'ébattre.

Le soin premier des aspects culturels et artistiques de la récréation a été confié au Secrétariat d'État. Ce ministère parraine les arts visuels et d'interprétation ainsi que tout un éventail d'activités culturelles auxquelles il encourage les Canadiens à participer.

Parcs nationaux

La conservation des biens naturels uniques et précieux du Canada ainsi que de ses lieux historiques relève de la Direction des parcs nationaux et historiques du

1

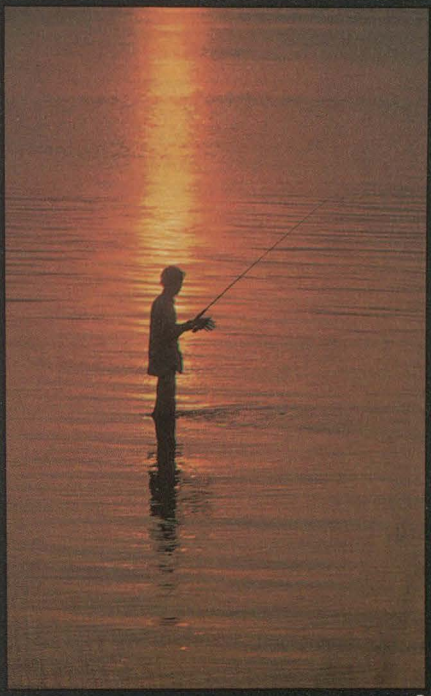

2

3

4

5

1. Course de canoës sur la rivière des Outaouais.
2. Silhouette d'un pêcheur solitaire au coucher du soleil sur la rivière des Outaouais.
3. Terrain de golf près de Clear Lake (Man.).
4. Plus de 20 pays ont participé aux épreuves de yachting en 1974 à Kingston (Ont.), lieu des prochaines rencontres olympiques dans ce sport.
5. Excursion familiale au mont Ste-Marie (Qué.).
6. Course de canoës-kayaks près de Rocky Mountain House (Alb.).
7. Les mordus de la course ne reculent devant rien, même la poussière.

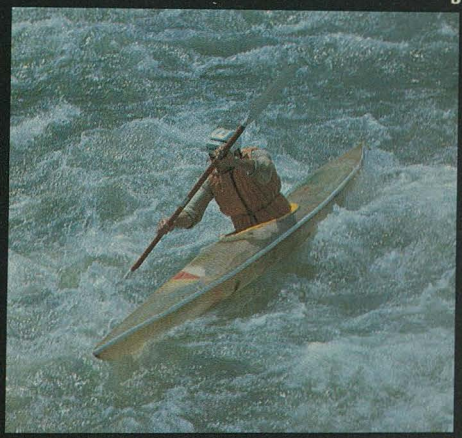

6

7

ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui non seulement administre parcs nationaux et lieux historiques, mais entretient et aménage sur terre et sur eau un réseau de voies présentant un intérêt touristique ou historique.

En 1974, ce ministère administrait 28 parcs nationaux et plus de 50 grands parcs historiques nationaux, ainsi que des centaines de lieux historiques. Le premier parc national, Banff, fut créé en 1885 dans le territoire qui constitute la province d'Alberta d'aujourd'hui. Depuis 1968, pas moins que 10 parcs ont vu le jour.

Le réseau de parcs nationaux du Canada s'étend sur près de 50,000 milles carrés, où abondent forêts, cours d'eau, lacs et montagnes. Il joint Terra Nova sur la côte orientale de Terre-Neuve au littoral ouest de l'île de Vancouver et Pointe Pelée dans le Sud de l'Ontario à l'île Baffin chevauchant le cercle arctique.

Les grands usages récréatifs des parcs nationaux sont liés aux plaisirs de la nature; il peut s'agir de visites touristiques, de camping, de pêche, d'excursions à pied ou de photographie. La majorité des parcs ont prévu des visites guidées, des documents descriptifs et explicatifs et des terrains de camping et de pique-nique. Chaque parc national présente des attraits particuliers et offre au visiteur des emplacements naturels remarquables. La montagne la plus élevée au Canada, le mont Logan (19,850 pieds), se trouve dans l'angle sud-ouest du parc national Kluane au Yukon. Les deux chutes naturelles les plus élevées au Canada se situent toutes deux dans des parcs nationaux; il s'agit des chutes Virginia du parc national Nahanni dans les Territoires du Nord-Ouest et des chutes Takakkaw du parc national Yoho en Colombie-Britannique. Dans l'Ouest, Banff et Jasper, qui rehaussent l'Ouest de l'Alberta, présentent le panorama vertigineux des Rocheuses. Ces deux parcs sont réputés pour leurs sources d'eau chaude minérale et leur faune qui comprend l'orignal, l'élan, le grizzli, les chèvres et les moutons de montagnes. Les parcs nationaux du centre du Canada sont tout à fait différents. Ainsi, le parc des îles de la baie Georgienne en Ontario se distingue par ses installations d'aquacamping, ses lieux propices au camping et aux activités récréatives et ses formations géologiques singulières.

Parcs historiques nationaux

Des parcs nationaux n'ont pas uniquement été aménagés en vue de la conservation physique du patrimoine naturel du pays, et notamment de ses éléments les plus précieux; on a voulu également sauvegarder le patrimoine humain et historique du Canada. Un chapelet de monuments, de cairns et de constructions qui s'étend par tout le pays porte les annales du Canada. Le premier lieu historique à être aménagé a été Fort Anne à Annapolis (N.-É.), que l'on a consacré parc historique national en 1871. On compte maintenant plus de 100 parcs et lieux historiques dont beaucoup ont été restaurés. Il s'agit entre autres de postes de traite des fourrures, de champs de bataille, de fortifications, de vieilles maisons et de baraquements militaires. Les maisons de trois premiers ministres du Canada et de trois Pères de la Confédération ont aussi été restaurées. D'anciennes fermes toutes simples dont certaines ont été occupées par des gens qui sont plus tard devenus célèbres, et des postes du siècle dernier de la Police montée du Nord-Ouest ont été préservés des ravages du temps pour que les générations à venir puissent revivre l'histoire de leur pays et en contempler les œuvres.

Pendant l'année financière 1973-74, on a relevé près de 22 millions de visites dans les parcs nationaux, les parcs historiques et les principaux lieux historiques au Canada. Le nombre total de nuitées dans les parcs nationaux a été d'environ 3 millions.

Parcs provinciaux

La plupart des provinces ont arraché à l'emprise de notre civilisation de vastes étendues, où elles veillent à conserver l'environnement naturel au bénéfice des Canadiens et des touristes étrangers. Si l'on ajoute la superficie des parcs provinciaux (environ 106,000 milles carrés) à celle des parcs nationaux, on obtient plus de 4 acres (1.6 hectare) pour chaque résident du Canada.

Quelques-uns des premiers parcs du Canada on été aménagés par les provinces. Au Québec, le souci du gouvernement de la province d'assurer la survivance du caribou a entraîné en 1895 la création du parc des Laurentides, qui jouxte la ville de Québec au nord à une distance d'à peine 30 milles. En Ontario, le premier parc a été le parc Algonquin, créé en 1897. D'une superficie de 2,910 milles carrés, il s'étend d'en deçà de 150 milles de la limite nord de Toronto jusqu'à moins de 100 milles de la Capitale nationale. A l'instar de nombreux autres parcs de l'Ontario et des autres provinces, il se prête au camping, au canotage et à la pêche sportive.

En 1972, d'après les estimations, le nombre total de visites dans les parcs provinciaux s'est élevé à plus de 40 millions et le nombre total de nuitées, à près de 9 millions.

Les gouvernements provinciaux assurent en outre une gamme de programmes récréatifs; ils s'occupent de gestion des ressources naturelles, de la chasse et de la pêche et de mise en place d'aménagements soit directement soit par le moyen de programmes municipaux.

Manifestations et attractions

Chaque année, manifestations et attractions attirent un grand nombre de vacanciers et de touristes de toutes les régions du Canada en quête de divertissements, de sensations fortes ou de repos. On organise partout des manifestations centrées sur des faits historiques, sociaux ou culturels. Le Carnaval d'hiver de Québec et le Stampede de Calgary appartiennent à cette catégorie. Par contre, les attractions consistent en des éléments matériels naturels ou créés par l'homme qui présentent un caractère permanent et se distinguent par des traits architecturaux ou géographiques qui s'offrent à l'admiration de tous ou par l'usage récréatif ou culturel auxquels ils se prêtent. Les musées, les parcs, les montagnes et la vie nocturne des villes font partie de cette catégorie. A titre d'exemple, citons le phénomène naturel des chutes Niagara ou une attraction attribuable à l'homme comme la Forteresse de Louisbourg au Cap-Breton (N.-É).

Chaque année, des manifestations marquantes ont lieu dans chaque province et territoire. En 1974, Terre-Neuve a célébré le 25^{e} anniversaire de son entrée dans la Confédération canadienne par de multiples manifestations qui se sont déroulées un peu partout dans la province. Le concours international annuel du thon, qui attire les pêcheurs de nombre de pays, a eu lieu près de Yarmouth (N.-É.). Le signal du départ de la course automobile internationale Grand Prix Molson a été donné à Trois-Rivières (Qué.). Il s'agit là de la seule course en Amérique du Nord à avoir lieu dans les rues d'une ville. Une autre grande épreuve a été la course Grand Prix Canadienne à Mosport en juin. A St. Catharines, on a célébré pendant la dernière semaine de septembre le festival de la vigne du Niagara marqué par des manifestations sportives et des concerts «ethniques».

Dans l'Ouest du Canada, d'importantes manifestations ont eu lieu en 1974 à l'occasion du centenaire de Winnipeg; les spectacles et autres activités ont été très variés. En 1975, cet honneur reviendra à la ville de Calgary. Un autre centenaire a été fêté en 1974 à Maple Ridge, (C.-B.). On y avait organisé un pique-nique style 1874, un banquet destiné aux vieilles de la région et un défilé historique. Toujours

1

2

1. Skieur de compétition à Banff (Alb.).
2. Randonnée en motoneige le long de la rivière Tobique à Nictau (N.-B.).
3. Course d'embarcations sur la glace à Québec.
4. Ski nordique à Inuvik (T. N.-O.).
5. Course de traîneaux tirés par des chiens à Ottawa.

6 et 7. Le ballon-balai et les modelages en neige comptent parmi les activités hivernales les plus répandues au Canada.

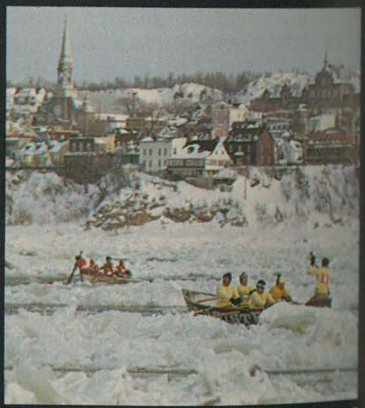

3

4

5

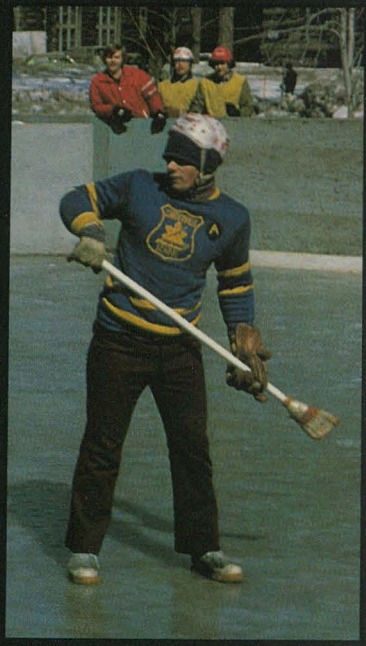

6

7

en Colombie-Britannique, un festival printanier des sports, qui a eu lieu en juin par toute la province, a attiré des participants de toutes les provinces, ainsi que des États-Unis et des pays d'outre-mer. Quelque 125,000 athlètes ont pris part à 322 manifestations dans 91 collectivités.

Des manifestations spéciales ont lieu chaque été dans les Territoires. A Yellowknife (T. N.-O.), un tournoi annuel de golf débute vers minuit tard en juin. En août, à Dawson City au Yukon, on célèbre l'anniversaire de la découverte de l'or en 1896 par des courses de radeaux sur la rivière Klondike, des danses, des spectacles sportifs et des divertissements qui rappellent l'époque de la ruée vers l'or.

Les manifestations sportives les plus importantes qu'aura connues le Canada seront les Olympiades d'été de 1976. Les jeux auront lieu à Montréal, à l'exception des épreuves nautiques dont l'organisation a été confiée à Kingston (Ont.). Près de 8,000 athlètes d'environ 30 pays se livreront la lutte à cette occasion. Visiteurs et amateurs de sport de toutes les régions du Canada, des États-Unis et de nombreux autres pays se rendront à Montréal pour assister aux jeux. On a construit pour la circonstance un certain nombre d'installations sportives permanentes. La plus imposante est sans doute le complexe unique stade-piscine-mât. Le mât de 18 paliers est de la hauteur d'un édifice de 50 étages. Il sert de point d'appui à une enveloppe qui couvrira au besoin toute la superficie aménagée du stade.

Les Jeux d'hiver du Canada, qui auront lieu à Lethbridge (Alb.) au début de 1975, constituent une autre manifestation sportive importante. Cette même année, les athlètes canadiens participeront aux Jeux panaméricains à São Paulo, Brésil.

Voyages

Les Canadiens comptent parmi les peuples qui voyagent le plus au monde. En 1973, 1.4 million de Canadiens sont rentrés au pays en provenance des pays d'outre-mer et 30.8 millions sont revenus des États-Unis, 8.6 millions y avant passé une nuit ou plus. Les pays d'outre-mer qu'ont visités le plus volontiers les Canadiens sont le Royaume-Uni, l'Italie, la France et l'Espagne. Le nombre de voyages des Canadiens dans des pays autres que les États-Unis ont augmenté de 19% en 1973; dans le cas des États-Unis, il n'y a eu qu'un léger accroissement. En 1972, la durée moyenne du séjour des résidents du Canada dans des pays autres que les États-Unis a été de 27 nuits et les dépenses moyennes par voyage se sont élevées à $329, sans les tarifs payés aux transporteurs aériens étrangers. Les Canadiens voyageant aux États-Unis y sont restés en moyenne 2.9 jours et ils ont dépensé $7 par jour en moyenne.

Les Canadiens voyagent également beaucoup dans leur propre pays. On estime qu'en 1971, les Canadiens ont fait 43.5 millions de voyages à une distance de 100 milles on plus de leur demeure. Pendant ces voyages, ils ont passé au total 170 millions de nuits hors du foyer. Plus de la moitié de ce total a été enregistrée en juillet, août et septembre, mois où la majorité des Canadiens sont en vacances. Par contre, les voyages d'affaires ont été plus nombreux au deuxième trimestre de l'année. D'après les estimations, les dépenses totales des Canadiens au cours de voyages sur une distance de 100 milles ou plus à l'intérieur du Canada se sont élevées à près de $2,000 millions, dont 20% pour les transports. L'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont les provinces qui ont attiré le plus grand nombre de Canadiens des autres provinces.

Le nombre de visiteurs au Canada en provenance des pays d'outre-mer a constamment augmenté, passant de 12,000 seulement en 1946 à plus d'un million en 1973. En 1973, par ordre décroissant d'importance, ils sont surtout venus du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, de la France et du Japon. Les

Recettes et paiements au compte des voyages entre le Canada et les autres pays, 1969 – 73

(millions de dollars)

Pays	1969	1970	1971	1972	1973[1]
États-Unis					
Recettes	934	1,054	1,092	1,023	1,124
Paiements	862	898	898	919	1,047
Solde	+72	+156	+194	+104	+77
Autres pays					
Recettes	113	152	154	207	270
Paiements	399	524	550	545	637
Solde	−286	−372	−396	−338	−367
Tous les pays					
Recettes	1,047	1,206	1,246	1,230	1,394
Paiements	1,261	1,422	1,448	1,464	1,684
Solde	−214	−216	−202	−234	−290

[1]Chiffres provisoires, donc susceptibles d'être rectifiés.

provinces de destination le plus souvent indiquées par ces visiteurs ont été l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. La vaste majorité des visiteurs continue cependant à venir des États-Unis. En 1973, le nombre de visiteurs américains s'est élevé à 37.2 millions; 13.4 millions ont passé une nuit ou plus au Canada.

En 1972, les visiteurs en provenance des pays d'outre-mer sont restés en moyenne 16.8 nuits au Canada et ont dépensé $195. La durée moyenne du séjour des voyageurs américains au Canada a été en 1972 de 2.6 jours et leurs dépenses moyennes se sont établies à $10.70 par jour. La plupart des voyageurs venaient des états du littoral atlantique et des Grands Lacs. Les principales destinations indiquées ont été l'Ontario et le Québec. Ces dernières années, les voyageurs étrangers ont le plus souvent déclaré à leur entrée au Canada qu'ils venaient visiter des amis ou des parents. Cette situation s'explique sans doute par le fait que d'après les résultats du recensement de 1971, 3.3 millions de Canadiens sont nés à l'extérieur du Canada. Il convient également de noter que suivant les données du recensement américain de 1970, près d'un million de résidents des États-Unis sont nés au Canada.

Les estimations provisoires de la balance canadienne des paiements portant sur les voyages internationaux en 1973 indiquent que les résidents du Canada ont dépensé $1,683 millions en voyages dans le monde, dont $1,047 millions lors de voyages aux États-Unis. Pendant la même année, le Canada a receuilli $1,394 millions au titre des voyages internationaux, dont 80.6% attribuables à des voyages américains.

Les dépenses canadiennes au titre des voyages internationaux ont dépassé celles des voyageurs étrangers au Canada et ce déséquilibre a laissé en 1973 un déficit net de $290 millions au compte des voyages dans la balance canadienne des paiements; on prend en compte ici tous les pays sauf les États-Unis. Depuis 10 ans, les résidents des États-Unis dépensent plus au Canada que les résidents du Canada ne dépensent aux États-Unis. Par contre, les Canadiens dépensent plus pendant leurs voyages au Royaume-Uni et dans d'autres pays que les voyageurs de ces pays ne dépensent au Canada. Les paiements des Canadiens au titre des voyages internationaux comprennent les frais de transport payés aux transporteurs étrangers.

Mass Media

Le Conseil de la radio-télévision canadienne

La Loi sur la radiodiffusion de 1968 confiait au Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) le soin de réglementer et de surveiller tous les aspects du dispositif de diffusion du Canada (radio, télévision et télédistribution).

Pendant l'année financière 1973-74, le CRTC a délivré des permis d'exploitation à 16 nouvelles stations AM et 9 nouvelles stations FM ainsi qu'à 54 nouvelles stations de télévision et 22 nouveaux réseaux de télédistribution, étendant ainsi par des services additionnels son dispositif de diffusion à un plus grand nombre de régions et à un public plus nombreux à travers le pays. Le 31 mars 1974, on comptait 1,733 entreprises de diffusion en activité au Canada, dont 365 stations radiophoniques AM et 101 FM, 283 émetteurs-relais de faible puissance, 588 stations de télévision, 387 entreprises de télédistribution et 9 émetteurs sur ondes courtes en plus des réseaux auxquels ils sont affiliés.

Le mandat du CRTC ne se limite pas à la délivrance de permis de diffusion; cet organisme s'occupe aussi des répercussions socio-culturelles de l'emploi des organes de diffusion. Comme il croit fermement qu'un dispositif de communications bien implanté et sain est essentiel à la santé générale d'un pays et constitue un facteur important de toute unité nationale, le Conseil a arrêté et mis en œuvre diverses politiques qui découlent de cette conviction.

Depuis six ans, le Conseil a énoncé et appliqué des politiques qui ont permis d'éliminer la propriété et le contrôle étrangers des entreprises canadiennes de diffusion; cette élimination progressive fort complexe a visé 80 entreprises partout au Canada et a coûté $149.5 millions aux nouveaux investisseurs canadiens. Elle s'est soldée par un rapatriement complet de l'industrie de la diffusion, a étendu les services canadiens de radio et de télévision à tout le pays et, dans la mesure du possible, a fait en sorte qu'auditeurs et téléspectateurs puissent exercer un choix multiple. Ainsi, à l'heure actuelle, plus de 97% des habitants du Canada peuvent capter des signaux clairs. Le CRTC a délivré un permis d'exploitation à de nouveaux réseaux de télévision afin que dans un avenir qu'il souhaite proche, les Canadiens puissent choisir parmi divers réseaux dans une même langue celui qui leur plaît. Il a en outre défini le rapport qui existe entre télédistribution et diffusion classique. Outre ces principes directeurs, il a mis en application des décisions qui ont posé, avec plus de précision que dans le passé, les conditions de l'expansion et de l'amélioration d'un dispositif canadien unique et bien intégré de diffusion. Le Conseil a toujours été soucieux de favoriser l'établissement de programmations mieux adaptées aux besoins et aux goûts des Canadiens, d'encourager nos propres talents et de mettre en valeur nos propres ressources créatives.

Ce souci s'est traduit par l'établissement de normes fixant la proportion d'émissions canadiennes et d'émissions étrangères à la radio et à la télévision; les bienfaits de ce nouveau règlement se sont immédiatement répandus dans toute l'industrie de la diffusion, notamment dans le secteur anglophone. Dans le cas de la musique diffusée par stations radiophoniques AM, les résultats ont été particulièrement renversants et rapides; plus de 12 studios d'enregistrement de calibre international ont vu le jour à travers le pays, un grand nombre d'artistes canadiens ont signé des contrats d'enregistrement et leur musique a fait l'objet d'une large diffusion tant au Canada qu'à l'étranger. Le Canada a pu ainsi passer au troisième rang pour la production de musique populaire, derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne. Les droits ont rapporté au Canada des millions de dollars, qui sont allés aux interprètes, compositeurs et éditeurs canadiens. Dans le cas de la télévision, il en est

A 13 ans, René Simard est déjà une vedette de la chanson au Canada.

résulté des émissions plus abondantes et de meilleure qualité ainsi que l'établissement progressif d'une production indépendante canadienne dans ce domaine. Jamais les débouchés qui s'offrent dans le monde aux émissions canadiennes n'ont-ils été aussi nombreux, et de nombreuses émissions ont conquis le monde en remportant diverses distinctions internationales prestigieuses du domaine de la diffusion.

Autre entreprise tout aussi importante, le Conseil a arrêté des politiques visant à encourager la réalisation d'émissions locales sur canal communautaire en système de télédistribution et établi des principes directeurs destinés à accroître, par un encouragement des coproductions, la production canadienne d'émissions de télévision. Il a également diffusé un ensemble de propositions variées et hardies en vue de l'amélioration des émissions radiophoniques FM. Après s'être doté des politiques voulues, il a délivré des permis d'exploitation à des associations d'étudiants dans les cités universitaires du pays pour qu'elles puissent, à l'aide de leurs propres installations, assurer des services de formation professionnelle et de diffusion. Il a favorisé et autorisé la création de diverses stations de diffusion à vocation communautaire et délivré même un permis à des coopératives à but non lucratif. Il a autorisé la mise en service de deux nouvelles stations de radiodiffusion « ethnique» à Vancouver et à Winnipeg, où il existe des noyaux ethniques importants. Il a enfin prêté son appui à des entreprises de radiodiffusion en milieu autochtone, qui s'adressent à un grand nombre de collectivités en langues inuit et indiennes.

D'autres politiques du CRTC en matière de publicité veillent à ce que les enfants ne soient pas manipulés par les fabricants et vendeurs de jouets par le jeu d'une réclame qui abuse de leur crédulité. Il s'agit également d'assurer que la publicité n'est pas diffusée à doses massives et que les réclames sont le plus souvent produites au Canada par des Canadiens.

Le Conseil, qui compte 15 commissaires dont cinq à plein temps, y compris le président et le vice-président, et 10 à temps partiel choisis dans les régions, tient des audiences publiques chaque année dans divers centres du pays. Pendant

l'année financière 1973-74, les commissaires ont tenu 23 audiences de Vancouver à Saint-Jean (T.-N.). Le Conseil s'assure ainsi que toute décision ou politique est débattue sur la place publique et que le mandat national des ondes est sauvegardé dans l'intérêt du peuple canadien.

La Société Radio-Canada

Radio-Canada est une société publique établie par la loi sur la radiodiffusion «afin de fournir le service national de radiodiffusion» au Canada. Elle a été créée le 2 novembre 1936, en remplacement d'un autre organisme public, la Commission canadienne de la radiodiffusion, en activité depuis 1932. Elle est comptable au Parlement par l'entremise du secrétaire d'État. Elle est financée en grande partie par des crédits votés chaque année par le Parlement, et, pour le reste, elle compte sur les recettes que lui apporte la publicité commerciale. Les administrateurs et agents de la Société sont comptables de ses politiques et de ses activités.

Les installations de Radio-Canada s'étendent de l'Atlantique au Pacifique et ont même pénétré le Cercle arctique. La Société a son siège à Ottawa. Le centre de production de ses réseaux de radio et de télévision de langue anglaise est à Toronto, et on compte des centres de production dans chacune des grandes régions du pays. Les réseaux de langue française ont leur centre à Montréal et on trouve de leurs stations dans d'autres agglomérations du Québec et dans la plupart des autres provinces.

Le Service du Nord de Radio-Canada diffuse au bénéfice des collectivités du Grand Nord des émissions de radio nationales et locales; il diffuse également sur ondes courtes et fait bénéficier ces collectivités de la télévision nationale. Le

Appelez-moi Lise, émission du réseau français de télévision de Radio-Canada à Montréal.

programme des réseaux de télévision parvient en direct à quelque 25 collectivités au moyen du satellite de communications Anik. La télévision communautaire s'implantera dans le Nord à mesure que seront contruits des installations locales.

Radio-Canada International, qui est le service ondes courtes de Radio-Canada, a son siège à Montréal et ses émetteurs à Sackville (N.-B.). Il diffuse quotidiennement en 11 langues vers l'Europe, l'Afrique, l'Amérique latine, les Antilles, l'Amérique du Nord et l'Australasie. Il distribue aussi des enregistrements musicaux et parlés aux organismes de radiodiffusion d'autres pays.

Radio-Canada vend par ailleurs un certain nombre de ses émissions à d'autres pays, remporte souvent des prix internationaux pour ses productions et fait partie d'organismes internationaux de radiodiffusion comme la Communauté des télévisions francophones et la *Commonwealth Broadcasting Conference*. Le Service des Forces armées de Radio-Canada, de concert avec le ministère de la Défense nationale, offre des émissions radiophoniques enregistrées et sur ondes courtes aux militaires canadiens en poste à l'étranger. Radio-Canada a des bureaux à Londres, Paris, New York et Washington ainsi que des services de nouvelles en Extrême-Orient et à Lima (Pérou).

Les émissions de Radio-Canada sont variées; elles se conforment au principe énoncé dans la Loi sur la radiodiffusion de 1958 selon lequel «le service national de radiodiffusion devrait être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertit des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation». Les émissions sont en majeure partie canadiennes; la proportion atteint 70% à la télévision et dépasse habituellement ce niveau à la radio; un choix d'émissions étrangères complète la programmation. Radio-Canada est le principal employeur des artistes canadiens et les cachets qu'elle verse excèdent $20 millions par an. Elle apporte un appui constant aux arts en diffusant de la musique, des œuvres dramatiques et de la poésie canadiennes; en commandant des œuvres spéciales, en parrainant des concours de jeunes talents et en insérant des films canadiens dans sa programmation. Elle présente des concerts publics locaux en maints endroits et participe à des concours et festivals internationaux; elle prête son concours en matière de coproduction à des producteurs canadiens indépendants et prépare des livres et enregistrements à partir d'émissions choisies. Dans ses activités, elle peut s'appuyer sur un effectif de près de 9,000 salariés.

Le rayonnement de Radio-Canada dans le pays est à peu près complet; sa radio parvient à 98.7% de la population et sa télévision, à 97.5%. La radio de Radio-Canada compte plus de 440 stations (stations propres, affiliées privées et émetteurs-relais auxiliaires) et sa télévision, plus de 400. Un plan de rayonnement accéléré a été approuvé; il coûtera $50 millions. Pendant les cinq prochaines années, il apportera la radio et la télévision à quelque 300 collectivités éloignées qui en sont actuellement totalement ou en partie privées.

Radio et télévision privées

L'Association canadienne des radio-diffuseurs (ACR) groupe environ 90% de toutes les stations privées de radio et de télévision du Canada. En 1973, l'ACR a entrepris une restauration très importante de ses activités, s'est donnée un nouveau président et a centralisé à son siège social à Ottawa certaines activités qu'exerçaient auparavant ses succursales de Toronto et de Montréal. L'ACR constituée en 1926, compte parmi ses membres 258 stations AM, 59 stations FM, 53 stations de télévision, deux réseaux, de nombreuses stations de retransmission et environ 80 stations associées. Les stations privées du Canada emploient près de 11,000 personnes. Plus

de 97% des foyers Canadiens sont munis d'au moins un poste de radio et un téléviseur; 41% ont au moins un télécouleur et 73%, une radio FM. Les Canadiens demeurent à l'écoute de la radio ou de la télévision 60 heures par semaine en moyenne.

Une des principales fonctions de l'ACR consiste à réunir et à distribuer un grand nombre d'émissions canadiennes et quelques émissions étrangères. L'Association réalise en outre «Rapports de la Colline parlementaire», série radiophonique non partisane où les députés sont invités à prendre la parole. Réalisée depuis 1944 et diffusée par 80 stations, cette série est la doyenne des émissions d'intérêt public de la radio privée. L'ACR a parrainé également pendant nombre d'années le Festival d'Art dramatique du Canada. Chaque année, les stations membres de l'ACR reçoivent des prix pour la qualité et l'originalité de leur programmation, le caractère exceptionnel de leurs émissions d'information et leurs réalisations sur le plan technique.

Un des soucis premiers des radiodiffuseurs privés a été l'adoption de normes bien senties en matière de publicité destinée aux enfants. Le code, qui a été établi avec la collaboration de l'Association canadienne des annonceurs, est entré en vigueur en septembre 1973.

Au cours de la dernière année, l'ACR a organisé, de concert avec d'autres associations nationales, deux colloques de portée nationale; le premier portait sur l'avenir de la radio FM et le second, sur les réalisations attendues dans le domaine de la radiodiffusion. Le colloque sur l'avenir de la radiodiffusion FM, colloque qui a eu lieu en novembre 1973 et a duré deux jours, découle du mémoire présenté par l'ACR au Conseil de la radio-télévision canadienne. Les radiodiffuseurs, au nombre de 150, ont discuté du rôle de la radio FM dans la radiodiffusion canadienne et de l'importance de la musique, des nouvelles et de la parole, et ont également parlé des réalisations techniques à venir.

Discussion familiale animée à l'émission *Excuse My French* au réseau de télévision CTV.

Le film canadien-français *Bingo*, qui a attiré les foules, a bénéficié du concours financier de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

Cinéma et télévision privés

Depuis trois ans, l'industrie privée du cinéma et de la télévision s'est de plus en plus affirmée sur le plan de la production. Au 31 juillet 1974, près de 300 sociétés au Canada s'occupaient dans une mesure quelconque de cinéma et de télévision. Cette croissance que l'on peut juger rapide est attribuable au grand nombre de techniciens, d'auteurs et de réalisateurs qui travaillent dans ce secteur à titre indépendant; il faut aussi tenir compte des nombreuses personnes qui ont suivi des cours de cinéma et de télévision. Nombre de ceux qui n'ont pu trouver un emploi dans une maison de production établie ont pu fonder leur propre société.

Du 1er août 1973 au 31 juillet 1974, on a réalisé plus de 5,000 films et enregistrements sur bande magnétoscopique qui ont rapporté plus de $40 millions au total. Bien que la production de longs métrages ait beaucoup fléchi, la réalisation de messages publicitaires télévisés et de documentaires commandés a augmenté de façon appréciable. Les contrats de films et d'émissions de télévision accordés par les gouvernements fédéral et provinciaux au secteur privé expliquent en partie cet accroissement.

Un fait est particulièrement digne de mention. Dans le passé, les producteurs privés d'émissions de télévision et de films ont toujours travaillé chacun de leur côté. Récemment, les deux groupes se sont unis au sein de l'Association canadienne de cinéma-télévision, auparavant appelée l'Association des producteurs et des laboratoires de films du Canada. Cette nouvelle association, qui peut s'appuyer sur de nombreux membres, se chargera de tous les rapports de l'industrie avec les pouvoirs publics, d'une partie de la négociation collective, des relations avec les établissements d'enseignement ainsi que de l'expansion générale de la production de films et d'émissions de télévision au Canada.

L'Office national du film

L'Office national du film du Canada continue à jouer son rôle traditionnel, qui consiste à produire et à distribuer des films dans l'intérêt national. Il s'en tient à cet égard au principe de l'engagement par rapport aux affaires de notre temps adopté lors de sa fondation en 1939. Les productions de l'ONF témoignent toujours de son vif souci de mieux asseoir l'unité nationale. Les films qu'il produit actuellement s'attachent tout particulièrement aux questions relatives aux ressources énergétiques, à l'écologie et à l'environnement en général.

L'ONF réalise chaque année près de 150 films en anglais et en français; toute la gamme y passe, depuis le créneau publicitaire d'une minute jusqu'aux documentaires de deux heures et aux longs métrages. Pour ses réalisations, il s'est vu décerner plus de 1,300 distinctions.

Les membres de son personnel ont su souvent se tailler une réputation enviable. Ainsi, Norman McLaren, cinéaste canadien de renommée internationale, continue à cueillir tous les honneurs dans le monde du cinéma et des rétrospectives McLaren sont présentées à Philadelphie, New York, Toronto, Montréal, Berlin et Londres. Sydney Newman, commissaire du gouvernement du Canada à la cinématographie et président de l'Office national du film, s'est vu rendre hommage par la *Motion Picture Pioneers of Canada* pour sa contribution remarquable à l'essor de l'industrie cinématographique canadienne. L'ONF et son personnel reçoivent chaque année des centaines d'invitations à participer à des festivals, colloques et ateliers internationaux portant sur la production et la distribution des films et des supports voisins de diffusion, ainsi que sur les questions techniques qui s'y rattachent. Le

Cry of the Wild (Le Chant de la Forêt), production de l'Office national du film.

British Film Institute a rendu hommage à l'ONF en 1974 en présentant une rétrospective de deux semaines au *National Film Theatre* de Londres. L'Université de Miami a tenu pour sa part à lui accorder une distinction pour sa contribution insigne aux arts de la communication.

Pendant l'année financière 1973-74, près de 766 millions de gens ont vu dans le monde les films de l'ONF. Environ 400,000 films ont été réservés auprès de ses cinémathèques établies dans 27 grandes villes du Canada. Afin de favoriser la création de services de distribution de films au niveau des communautés à travers le pays, l'Office a mis en route un nouveau programme prévoyant un rabais pour les cinémathèques et bibliothèques qui achètent des films en grand nombre et un libre service dans un certain nombre de ses cinémathèques au bénéfice des diverses communautés qu'elles alimentent. Les films de l'ONF prêtés par le ministère des Affaires extérieures ont été vus par plus de 70 millions de gens dans 81 pays.

L'Office continue à assurer et à étendre la distribution commerciale de ses films dans une centaine de pays au moyen de la télévision et des salles de cinéma. Au Canada seulement, l'Office a établi un record en 1973-74 pour le nombre de réservations commerciales en salle de courts métrages, soit plus de 17,000.

Afin d'aider les Canadiens qui enseignent ou apprennent l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, l'Office a réalisé une série de films d'aide à apprentissage des langues, qu'il distribue avec des documents d'appui à l'intention des enseignants. Désireux de mettre en relief la pluralité culturelle du Canada, il produit également des films sur les principaux groupes ethniques. Il distribue au Canada près de 900 enregistrements de 356 films distincts en 19 langues. Les films ont été déposés dans cinq grandes cinémathèques régionales et on peut se procurer un répertoire complet des titres.

Avec la collaboration du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social, l'Office a réuni tout un assortiment de films sur l'usage non médical des drogues. On peut obtenir ces films en s'adressant aux cinémathèques de l'ONF ou à d'autres cinémathèques à travers le Canada. D'autres films sur l'abus de l'alcool et du tabac viendront compléter cet assortiment.

On déconcentre actuellement les aménagements de production du siège d'exploitation de Montréal pour rapprocher davantage les cinéastes et réalisateurs de la population des diverses régions du Canada. Le centre de production de Vancouver a pris de l'expansion, un bureau a été ouvert à Halifax en 1973 et un autre à Winnipeg à l'automne de 1974.

Le Service de la photographie encourage et aide les photographes canadiens en organisant des expositions itinérantes de photographies et en publiant les œuvres les plus remarquables dans des recueils dont le plus récent, intitulé *Canada*, est éblouissant de couleurs et de richesses. Il a en outre établi une galerie photographique permanente à Ottawa.

Le programme *Société nouvelle/Challenge for Change* continue à favoriser et appuyer l'action sociale des collectivités. Son influence s'exerce souvent au moyen d'enregistrements magnétoscopiques et des services de télédistribution. Au nombre de ses nouvelles productions, on compte la série *Urba 2000*, qui constitue un prolongement de la populaire série en 15 parties intitulée *Urbanose* et portant sur l'avenir des grandes villes modernes; *Promises, Promises*, qui examine les problèmes des petites villes; *Chasseurs Cris de Mistassini*, une étude des Indiens Cris de la région de la baie James; *En tant que femmes*, série de cinq films réalisés par les femmes et portant sur elles; une série de courts métrages en huit parties intitulée *Working Mothers*. Le responsable de *Société nouvelle/Challenge for Change* et chef du programme Vidéographe, Robert Forget, s'est vu conférer le prix Grierson pour sa contribution importante sur le plan de la réalisation de documentaires.

les pouvoirs publics et leurs services

Le gouvernement

Le Canada est un État fédératif, créé en 1867, à la demande des trois colonies indépendantes (le Canada Uni, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), par le Parlement britannique. Celui-ci adopta alors l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui réunissait les colonies en une «Union fédérative» pour ne former qu'« . . . une seule et même Puissance (*Dominion*) sous le nom de Canada». A part une modification prévoyant la nomination de sénateurs supplémentaires pour rompre une impasse entre les deux chambres du Parlement, la loi impériale ne faisait qu'exprimer les décisions auxquelles les délégués des colonies, les «Pères de la Confédération», en étaient eux-mêmes arrivés.

L'Acte divisait le pays en quatre provinces. La partie appelée jusqu'alors la «province du Canada» devenait le Québec et l'Ontario; les limites de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick restaient inchangées. En 1870, le Manitoba fut créé par le Parlement du Canada; en 1871, la Colombie-Britannique se joignait à l'union fédérative, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873. En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta furent érigées en provinces; enfin, en 1949, Terre-Neuve est devenue la dixième province.

L'A.A.N.B. conférait au Canada l'autonomie complète pour son administration intérieure, et graduellement le pays devait obtenir aussi le parfait contrôle de ses affaires extérieures. C'est aujourd'hui un État souverain, sauf pour certaines dispo-

sitions peu nombreuses mais très importantes de sa constitution, qui ne peuvent être modifiées que par le Parlement britannique. Toutefois, cette restriction est purement théorique, puisque le Parlement britannique vote invariablement tout amendement proposé par le Parlement canadien. La seule raison pour laquelle le plein pouvoir de modifier sa constitution n'a pas été transféré au Canada est que les Canadiens n'ont pu encore se mettre d'accord sur une formule d'amendement.

L'A.A.N.B. donnait au Parlement canadien le pouvoir de faire des lois pour « . . . la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets exclusivement assignés aux législatures des provinces». Par précaution supplémentaire et pour éviter les possibilités de malentendu, l'Acte énumérait des exemples de ce pouvoir général: la défense; le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation; la réglementation du commerce; la navigation et les bâtiments ou navires (shipping); les pêcheries; la monnaie et les banques; la faillite et l'insolvabilité; le taux d'intérêt; les brevets d'invention et les droits d'auteur; le mariage et le divorce; la loi criminelle, y compris la procédure en matière criminelle; les pénitenciers; les lignes de bateaux à vapeur ou autre bâtiment interprovincial et international, les traverses, les chemins de fer, les canaux et le télégraphe reliant la province à une autre ou à d'autres provinces ou s'étendant au-delà des limites de la province; puis, enfin, tous les «travaux» considérés par le Parlement comme étant «pour l'avantage général du Canada». A cette énumération on a ajouté, par voie d'amendement, l'assurance-chômage et le pouvoir de modifier la constitution, sauf en ce qui concerne le partage des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales, les droits acquis aux langues française et anglaise, les droits constitutionnels de certaines confessions religieuses en matière d'enseignement, la nécessité d'une session annuelle du Parlement et la durée maximum du Parlement.

Pour l'agriculture et l'immigration, en vertu de l'Acte de 1867, le Parlement et les législatures provinciales obtenaient des pouvoirs concurrents, mais en cas de conflit la loi fédérale devait l'emporter. Des amendements ont établi une compétence concurrente pour les pensions, mais avec préséance de la loi provinciale en cas de conflit.

Divers arrêts du Comité judiciaire du Conseil Privé britannique (la plus haute Cour d'appel pour le Canada jusqu'en 1949) ont, à toutes fins pratiques, substitué les exemples découlant du pouvoir de légiférer au nom de «la paix, l'ordre et le bon gouvernement », au pouvoir général qu'ils étaient censés illustrer. Ce pouvoir en est alors venu à ne plus signifier que la compétence pour adopter des lois temporaires d'urgence en temps de guerre. En revanche, des interprétations judiciaires ont également arrêté que la compétence du Parlement s'étendait aux lignes téléphoniques et à la circulation routière interprovinciales et internationales, de même qu'à toute la navigation aérienne et à toute la radiodiffusion.

L'A.A.N.B. imposait un bilinguisme officiel circonscrit à certains secteurs. Dans les débats du Parlement, les députés peuvent prendre la parole en français ou en anglais; les documents, archives, procès-verbaux et journaux et les lois du Parlement doivent être publiés dans les deux langues; enfin, l'une ou l'autre langue peut être utilisée devant les tribunaux créés par le Parlement. Les mêmes dispositions s'appliquent à la législature et aux tribunaux du Québec.

En fait, le gouvernement et le Parlement du Canada, de même que les gouvernements et les législatures provinciales au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, ont dépassé les exigences constitutionnelles en matière de bilinguisme. En 1969, le Parlement canadien a adopté la Loi sur les langues officielles proclamant que l'anglais et le français ont un statut égal et sont officielles au Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada. Le

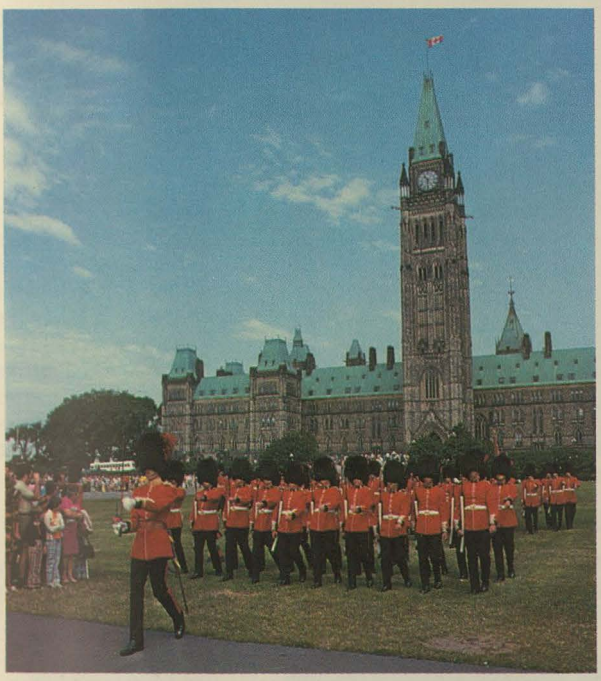

La relève de la garde sur la Colline parlementaire à Ottawa est une cérémonie estivale qui depuis 1959, attire chaque année des milliers de touristes.

bilinguisme est en voie de se généraliser dans l'administration centrale, dans la capitale nationale et partout où la minorité francophone ou anglophone est suffisamment importante. Telle est aussi la tendance au Nouveau-Brunswick. Le Québec, en principe comme en fait, est bilingue depuis fort longtemps.

Sauf pour un bilinguisme officiel dans certains secteurs et pour certains droits d'ordre éducatif accordés à quelques minorités religieuses, la constitution canadienne ne garantit d'aucune façon spécifique les droits fondamentaux comme la liberté de culte, de presse ou de réunion. Ces droits sont protégés par la loi ordinaire et peuvent être diminués ou supprimés par le Parlement fédéral ou les législatures provinciales. De telles mesures seraient cependant contraires à la tradition canadienne. En 1960, d'ailleurs, le Parlement a adopté une Déclaration canadienne des Droits et le gouvernement actuel a proposé d'insérer dans la constitution canadienne une Charte des Droits de l'Homme qui placerait ces droits à l'abri du pouvoir du Parlement et des législatures provinciales.

Chaque législature provinciale a un pouvoir exclusif dans les matières suivantes: modifier sa constitution (sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur, chef de droit de l'exécutif provincial); les ressources naturelles; la taxation directe à des fins provinciales; les prisons; les hôpitaux, asiles et œuvres de bienfaisance; les institutions municipales; les licences pour prélever un revenu aux niveaux provincial et municipal; les entreprises et les travaux locaux; la constitution des compagnies provinciales; la célébration du mariage; la propriété et le droit civil; l'administration de la justice (y compris la création de tribunaux civils et criminels et la procédure civile); les questions de nature purement locale ou privée;

enfin, l'enseignement, sous réserve de certaines garanties accordées à des écoles confessionnelles à Terre-Neuve, et à des écoles catholiques ou protestantes dans les autres provinces. Les arrêts judiciaires ont donné une portée très grande à la juridiction sur «la propriété et le droit civil», allant jusqu'à y inclure presque toute la législation ouvrière et une grande partie de la sécurité sociale.

La constitution canadienne

L'A.A.N.B. et ses amendements constituent la base de la constitution canadienne. Il ne s'agit, toutefois, que d'un schéma de gouvernement qui est complété par l'interprétation judiciaire, par diverses lois du Parlement et des législatures et surtout, par la coutume ou les usages, c'est-à-dire les conventions généralement admises en égard au fonctionnement des lois. Quiconque prendrait à la lettre les dispositions de l'A.A.N.B. croirait que le Canada est gouverné par une monarchie absolue. De fait, les pouvoirs du monarque sont exercés, ainsi que le disaient les Pères de la Confédération, «selon les principes bien compris de la constitution britannique», c'est-à-dire, selon les usages et les interprétations qui ont graduellement transformé la monarchie britannique en une démocratie parlementaire. Le Canada a hérité de ces conventions et les a adaptées à ses besoins.

Le gouvernement du Canada

Le pouvoir exécutif. Par un choix libre et réfléchi des Pères de la Confédération, le Canada est une monarchie constitutionelle. Le pouvoir exécutif est «attribué à la

Portrait officiel de Sa Majesté la Reine Élisabeth.

Le gouverneur général du Canada, le très hon. Jules Léger, et son épouse à l'ouverture du Parlement.

reine» du Canada (qui est aussi la reine de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). Au sens strict de la loi, ses pouvoirs sont très étendus. De fait, ils sont exercés sur la recommandation d'un Cabinet, responsable devant la Chambre des communes élue par le peuple.

Dans presque tous les cas, la reine est représentée par le gouverneur général (maintenant toujours un Canadien) qu'elle nomme, sur la recommandation du gouvernement canadien, normalement pour une période de cinq à sept ans. Le gouverneur général peut agir de sa propre initiative, dans des circonstances très extraordinaires. Par exemple, advenant le décès du premier ministre, le gouverneur doit en choisir un nouveau dans le parti détenant la majorité au Parlement pour occuper le poste jusqu'à ce que le parti majoritaire élise un nouveau chef. D'autre part, si un gouvernement se retrouvait, après une élection, avec moins de la moitié des sièges au Parlement et s'il demandait alors de nouvelles élections immédiatement le gouverneur général devrait refuser de les accorder, car tout Parlement nouvellement élu doit au moins siéger et tenter d'administrer les affaires publiques.

Toutefois, sauf dans ces circonstances extraordinaires, la reine ou le gouverneur général doit agir sur la recommandation du Cabinet ou, dans certains cas, sur celle de son chef, le premier ministre. Celui-ci nomme les membres du Cabinet, fixe la date de réunion du Parlement, décide normalement à quel moment un nouveau Parlement doit être élu (bien que des élections doivent avoir lieu au moins tous les cinq ans, à moins que la guerre, une invasion ou une révolte ne rendent la chose impossible). Le Cabinet nomme les membres du Sénat (chambre haute du Parlement), les juges des cours supérieures, les juges de district et de comté, de même que les lieutenants-gouverneurs des provinces. Il peut annuler toute loi provinciale dans l'année qui suit son adoption. Il commande aux Forces armées, nomme les fonctionnaires, gracie les criminels, déclare la guerre, fait la paix, nomme les ambassadeurs, conclut ou ratifie les traités, et établit des règlements dans les limites fixées par des lois du Parlement.

La loi ne fait pas mention du Cabinet et elle ne parle guère du premier ministre. L'A.A.N.B. ne fait que créer un «Conseil privé de la Reine pour le Canada», nommé par le gouverneur général pour «l'assister et le conseiller». En fait, ce Conseil privé

Le premier ministre du Canada, le très hon. Pierre E. Trudeau.

est inactif. Il est composé de tous les ministres du Cabinet, de tous les anciens ministres, des anciens Orateurs des deux chambres, du juge en chef, des anciens juges en chef et de certaines personnalités qui y ont été appelées à titre honorifique. Sa seule importance concrète est de constituer la base légale du Cabinet, lequel n'est, légalement, que le «comité du Conseil privé».

Le Cabinet se compose des membres du Conseil privé que le premier ministre invite à ses réunions. Il s'agit, en fait, des titulaires de tous les ministères et, en général, de quelques ministres «sans portefeuille», c'est-à-dire sans ministère. En novembre 1972, le Cabinet comptait 30 membres: le premier ministre, 27 titulaires de ministère et 2 ministres sans portefeuille. Habituellement, un sénateur est nommé ministre sans portefeuille. La coutume veut que chaque ministre occupe un siège dans l'une ou l'autre des Chambres, ou qu'il en obtienne un dans un délai relativement court. La durée d'un Cabinet n'est pas déterminée. Il est au pouvoir jusqu'à ce que le premier ministre meure ou démissionne. Le Cabinet de Sir Wilfrid Laurier est demeuré au pouvoir plus de 15 ans et le second Cabinet de Sir John A. Macdonald, près de 13 ans.

Si un parti d'opposition remporte plus de la moitié des sièges aux élections générales, le Cabinet démissionne et le gouverneur général invite le leader de ce parti à former le gouvernement. Le nouveau premier ministre choisit son Cabinet parmi les membres de son propre parti. L'usage veut, pour autant que le permet la représentation parlementaire, que le Cabinet compte au moins un ministre de chaque province, les provinces plus peuplées ayant une plus forte représentation.

Le Cabinet doit faire bloc sur toute question de politique gouvernementale. Un ministre qui ne peut soutenir cette politique doit démissionner. Chaque ministre doit répondre de son ministère devant la Chambre des communes, et l'ensemble du Cabinet est responsable devant la Chambre de la politique du gouvernement et de l'administration en général. Si le Cabinet est renversé en Chambre sur une motion de censure il doit ou bien démissionner (le gouverneur général invitera alors le chef de l'Opposition à former un nouveau Cabinet), ou bien demander la dissolution du Parlement et provoquer de nouvelles élections générales (ce qui se produit le plus souvent de nos jours).

La défaite d'un projet de loi important du gouvernement est généralement consi-

dérée comme un vote de censure et conduit aux mêmes conséquences. Toutefois, le Cabinet peut décider de ne pas considérer une telle défaite comme décisive et il appartient alors à la Chambre de procéder à un véritable vote de censure.

Seul le Cabinet peut présenter des projets de loi pour lever des impôts ou prévoir la dépense des fonds publics. Les simples députés peuvent proposer une réduction des impôts ou des dépenses projetés, mais jamais une augmentation. En vertu de ses règlements, la Chambre consacre aux affaires du Cabinet la majeure partie de son temps et, actuellement, presque toute la législation émane du Cabinet. De même, le Cabinet a le pouvoir exclusif de proposer la clôture des débats, et si les partis ne sont pas d'accord, il peut proposer de fixer un calendrier pour chaque étape d'un projet de loi. Mais les règlements voient aussi à ce que l'Opposition dispose de tout le temps voulu pour interroger, critiquer et attaquer le gouvernement. Au cours de chaque session parlementaire, 25 jours sont alloués spécifiquement à l'Opposition pour débattre toute question qui lui convient et, au cours de six de ces jours, elle peut proposer une motion de censure.

Le pouvoir législatif

Le Parlement. Le Parlement est composé de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Le Sénat se compose de 102 membres nommés par le Cabinet: 24 de l'Ontario, 24 du Québec, 24 des Maritimes (10 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick et 4 de l'Île-du-Prince-Édouard), 24 des provinces de l'Ouest (6 chacune) et 6 de Terre-Neuve. Les sénateurs prennent leur retraite à 75 ans.

L'A.A.N.B. donne au Sénat exactement les mêmes pouvoirs qu'à la Chambre des communes, sauf pour les projets de loi touchant les deniers publics qui doivent venir de la Chambre des communes. Le Sénat peut rejeter tout projet de loi, mais il le fait rarement. Il accomplit presque tout le travail concernant les bills privés (incorporation des compagnies, etc.) et soumet la législation générale à un examen minutieux en comité. Certain comités spéciaux du Sénat ont aussi étudié des problèmes majeurs d'intérêt public et présenté des rapports d'une grande valeur. En octobre 1973, le Sénat comptait 73 libéraux, 1 libéral-indépendant, 17 conservateurs-progressistes, 1 Crédit social et 2 indépendants; il y avait 8 sièges vacants.

La Chambre des communes, devant laquelle seul le Cabinet est responsable, compte 264 membres: 7 de Terre-Neuve, 11 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick, 4 de l'Île-du-Prince-Édouard, 74 du Québec, 88 de l'Ontario, 13 du Manitoba, 13 de la Saskatchewan, 19 de l'Alberta, 23 de la Colombie-Britannique, 1 du Yukon et 1 des Territoires du Nord-Ouest. Les députés sont élus à raison de un par circonscription et, à toutes fins pratiques, en proportion de la population de chaque province, mais aucune province ne peut avoir moins de représentants aux Communes qu'au Sénat. Le nombre total de députés est redistribué après chaque recensement décennal. Tout citoyen canadien adulte (sauf quelques exceptions évidentes, comme les prisonniers) peut voter. En novembre 1974, les Communes comptaient 141 libéraux, 95 conservateurs-progressistes, 16 membres du Nouveau parti démocratique, 11 membres du Crédit social et 1 indépendant.

Tout projet de loi subit trois «lectures». La première est une simple formalité. A la deuxième lecture, la Chambre donne au projet de loi une considération préliminaire qui porte sur le principe de la loi et, si elle est satisfaite, elle le renvoie à un comité qui l'étudiera article par article. Les projets de loi financiers et certains autres projets lorsque la Chambre le juge à propos, sont renvoyés au Comité plénier, c'est-à-dire à la Chambre elle-même qui se transforme en comité et qui siège selon

Vue de Saint-Jean (T.-N.); à l'arrière-plan, l'édifice de l'assemblée législative. Terre-Neuve célèbre en 1974 le 25e anniversaire de son entrée dans la Confédération.

des règles spéciales facilitant la discussion. Tous les autres bills sont renvoyés à l'un des 18 « Comités permanents» (composés chacun de 12 à 30 députés) qui se spécialisent dans un ou plusieurs sujets. Le Comité renvoie le projet de loi à la Chambre, avec ou sans amendements; à ce stade, n'importe quel député peut proposer des amendements sujets à discussion. Alors vient la troisième lecture. Si le projet de loi passe cette épreuve, il est envoyé au Sénat, où il est soumis à peu près à la même procédure.

La constitution canadienne serait inopérante sans les partis politiques. Pourtant, les lois canadiennes ignorent presque complètement les partis, ce qui est une excellente illustration de l'importance des conventions dans la constitution. Les partis rendent possible un gouvernement stable, capable d'appliquer ses politiques. Ils assurent une critique permanente et organisée et permettent des changements de gouvernement qui s'opèrent dans l'ordre. Ils contribuent à éduquer l'électorat sur les affaires publiques et à concilier les intérêts des divers éléments du pays.

L'origine du parti libéral remonte aux partis réformistes d'avant la Confédération qui, vers 1840, luttèrent pour le gouvernement responsable. Le parti conservateur-progressiste remonte à la coalition des conservateurs modérés et des réformateurs modérés de la Province du Canada, en 1854, six ans après l'accession au gouvernement responsable. Il est devenu un parti national en 1867, lorsque Sir John A. Macdonald, le premier des Premiers ministres du pays, a formé un Cabinet avec huit conservateurs et cinq libéraux ou réformateurs, dont les partisans ont été vite connus sous le nom de «libéraux-conservateurs». L'appellation actuelle a été adoptée en 1942. Le Nouveau parti démocratique date de 1961, lorsque la plus importante fédération syndicale (le Congrès du Travail du Canada) et le parti CCF ont uni leurs forces pour lancer un nouveau parti. (Le CCF—Fédération du Commonwealth Co-opératif—avait été fondé en 1932, et groupait alors les mouvements agricoles et ouvriers des provinces de l'Ouest.) Le parti Crédit social du Canada est fondé sur les théories monétaires du Major Clifford Douglas, et présentement tous ses membres à la Chambre des communes viennent du Québec.

Gouvernement provincial et territorial

Les structures de gouvernement dans les provinces sont sensiblement les mêmes qu'au fédéral, sauf qu'aucune province n'a de chambre haute.

La plus grande partie du Nord canadien, à l'ouest de la baie d'Hudson, n'est rattachée à aucune province. Elle est organisée en deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui relèvent du gouvernement et du Parlement du Canada, mais qui jouissent d'une autonomie grandissante.

Le Yukon est administré par un commissaire nommé par le gouvernement du Canada, assisté d'un conseil élu de sept membres. Le commissaire en conseil peut adopter des lois sur les impôts directs pour des fins locales, et sur l'établissement de bureaux territoriaux, la vente de spiritueux, la conservation de la faune, les institutions municipales, les permis, l'incorporation de compagnies locales, la célébration des mariages, la propriété et le droit civil et autres questions de nature locale ou privée.

Les Territoires du Nord-Ouest sont administrés par un commissaire, nommé par le gouvernement du Canada, assisté d'un conseil de 14 membres, dont 4 nommés par le gouvernement central et 10 élus. Le commissaire en conseil a sensiblement les mêmes pouvoirs qu'au Yukon.

Gouvernement municipal

Le gouvernement municipal, étant de compétence provinciale, varie considérablement. Toutes les municipalités (cités, villes, villages et municipalités rurales) sont administrées par un conseil élu. En Ontario et au Québec, il y a aussi des comtés qui groupent pour certaines fins des municipalités plus petites; les deux provinces ont entrepris la création de municipalités régionales pour les régions métropolitaines.

En général, les municipalités sont responsables des services de police et d'incendie, des prisons locales, de l'entretien des rues, des hôpitaux, des services d'aqueduc, des services sanitaires, et enfin des écoles qui sont souvent administrées par un conseil distinct, élu à cette fin. Leurs revenus proviennent surtout de l'impôt foncier, des permis et licences et des subventions provinciales. Le nombre total des municipalités est actuellement d'environ 4,500.

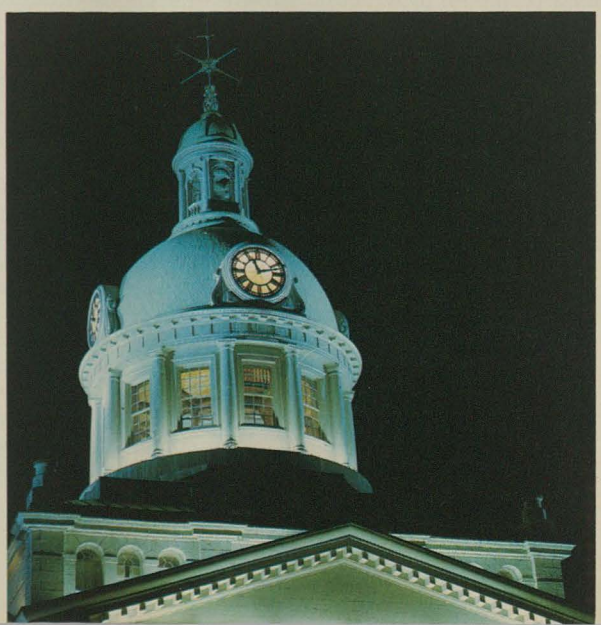

Hôtel de ville de Kingston. De 1841 à 1844, cette ville a été la capitale de la province du Canada.

Le droit et la justice

Le système juridique et judiciaire constitue un élément important de l'administration publique. Comme le Canada est un état fédératif aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le droit et la justice s'y agencent en un appareil quelque peu complexe.

Le droit et sa genèse

Le droit canadien consiste en statuts et en décisions judiciaires. Le Parlement et les assemblées législatives des provinces adoptent les statuts, qui énoncent par écrit et avec beaucoup de précision les règles juridiques à observer. Le Canada dispose également d'un important recueil de jurisprudence fondé en grande partie sur le droit coutumier anglais et qui renferme les principes de droit découlant des jugements rendus par les tribunaux supérieurs pendant plusieurs siècles.

Les premiers colons anglais nous ont apporté le droit coutumier de leur pays. Ce dernier constitue l'assise d'une grande partie du droit aux niveaux provincial, territorial et fédéral. Dans la province de Québec, les colons français ont apporté un droit civil puisé à des sources françaises. Ainsi, au Québec, les principes du droit civil s'appliquent aux rapports personnels et familiaux et aux liens de propriété. Le Québec a élaboré son propre Code civil ainsi qu'un Code de procédure civile qui régissent ces rapports et d'autres encore; de fait, il a réussi à adapter le droit civil français aux besoins québécois.

Outre les statuts du Parlement fédéral et des assemblées législatives des provinces, les règles adoptées par les pouvoirs compétents et les règlements municipaux sont une grande source de droit. Cette activité législative subordonnée, comme on l'appelle, s'exerce en vertu d'un pouvoir conféré par le Parlement ou les assemblées législatives provinciales.

Les statuts votés par le Parlement fédéral s'appliquent bien sûr à tout le pays; ceux adoptés par les provinces n'ont effet que dans les limites territoriales de la province. Les règles juridiques présidant à une activité qui ressortit à la législation provinciale peuvent donc varier d'une province à l'autre.

La majeure partie du droit pénal du Canada, de ressort fédéral, s'applique de façon uniforme dans tout le pays. Bien que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère au Parlement une compétence exclusive en matière de droit pénal, les provinces ont le pouvoir de frapper d'une peine pécuniaire ou non toute violation des lois provinciales. Ainsi, on peut qualifier de délit «provincial» une infraction à une loi provinciale réglementant la circulation routière.

La plus grande partie du droit pénal canadien figure dans le Code criminel, puisé presque entièrement à des sources anglaises. Les infractions criminelles se répartissent selon le Code entre actes criminels appelant une sentence sévère et contraventions de simple police, punies moins sévèrement. Le droit pénal statutaire fédéral ne figure pas tout entier dans le Code criminel. D'autres statuts fédéraux prévoient une répression des actions qu'elles proscrivent au moyen d'amendes ou de peines d'emprisonnement, ou par ces deux moyens conjugués. Quoi qu'il en soit, qu'une infraction soit grave ou non, il est un principe fondamental du droit pénal canadien qui veut que personne ne soit déclaré coupable et condamné à moins qu'il n'ait été prouvé, hors de tout doute fondé et à la convenance d'un juge ou d'un jury, qu'il est coupable.

Ouverture du Parlement.

Réforme du droit

A mesure que la société évolue, que ses besoins et même ses normes changent, la loi doit épouser la transformation qui s'opère. C'est ainsi que de nombreuses provinces ont créé une Commission de réforme chargée d'étudier des questions liées à la réforme du droit et de faire des recommandations à cet égard. Au niveau fédéral, la Commission de réforme du droit du Canada examine la somme juridique fédérale en vue de présenter des propositions de révision.

Les tribunaux et le pouvoir judiciaire

L'appareil judiciaire joue un rôle clé dans l'administration du pays. Forts d'un pouvoir judiciaire indépendant, les tribunaux disent ce qu'est la loi et l'appliquent pour trancher les litiges entre les particuliers, entre les particuliers et l'état ou entre les parties constituantes de l'État fédératif.

Le pouvoir judiciaire

Étant donné la fonction particulière qu'exercent les juges au Canada, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique garantit l'indépendance des tribunaux supérieurs. Ainsi, les juges ne sont pas comptables envers le Parlement ou le pouvoir exécutif des décisions qu'ils prennent. Au fédéral, un juge est inamovible, mais en cas d'indignité, il peut être démis de ses fonctions par le Gouverneur en Conseil sur requête du Sénat et de la Chambre des communes; il est mis à la retraite à l'âge de 75 ans. La durée de la charge des juges de juridiction inférieure nommés par les provinces est fixée par les lois provinciales qui ordonnent en la matière. Aucun

juge, de niveau tant fédéral que provincial, ne peut être l'objet de poursuites judiciaires à l'égard d'actes commis ou de paroles prononcées en justice dans l'exercice de sa charge.

La nomination et les vacations des juges traduisent la double action découlant de la division des pouvoirs dans le régime constitutionnel canadien. C'est l'administration fédérale qui nomme et rémunère tous les juges des tribunaux fédéraux ainsi que ceux des cours supérieures provinciales et des cours de comté; par contre, les juges des tribunaux provinciaux de rang inférieur sont nommés et rétribués par les administrations provinciales.

Les tribunaux

Au Canada, il y a répartition du pouvoir de créer des tribunaux. Certains sont créés par le Parlement, par exemple, la Cour suprême du Canada, et d'autres émanent des provinces, par exemple, les cours supérieures, les cours de comté et nombre d'autres tribunaux provinciaux de nature diverse. Toutefois, la Cour suprême du Canada et les cours provinciales forment un tout organisé; ainsi, il est

La Cour suprême, créée en 1875, se compose de neuf juges et constitue l'ultime cour d'appel du Canada en matière civile et pénale.

possible de saisir la Cour suprême d'un appel depuis le plus haut tribunal de la province. En règle générale, les tribunaux fédéraux et provinciaux n'ont pas nécessairement un mandat différent à l'égard des lois dont l'application leur est confiée. Ainsi, bien que le droit pénal soit établi par le Parlement du Canada, ce sont surtout les tribunaux des provinces qui veillent à son exécution.

Les tribunaux fédéraux. Au nombre des tribunaux fédéraux, on compte la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale du Canada et divers tribunaux de juridiction spéciale comme la Commission de révision de l'impôt, le Tribunal d'appel des cours martiales et la Commission d'appel de l'immigration, qui sont tous constitués par le Parlement.

La Cour suprême, créée en 1875, est le tribunal d'ultime appel en matière civile et criminelle. Elle se compose de neuf juges, dont au moins trois du Québec à cause des particularités du droit civil de cette province. Les conditions d'appel devant ce tribunal sont déterminées par le droit écrit émanant du Parlement. La Cour entend les appels visant les arrêts des cours d'appel provinciales et de la Cour fédérale. Elle conseille également le gouvernement fédéral à propos de questions qui lui ont été spécialement déférées. Habituellement, cinq juges siègent pour entendre une cause; lorsqu'il s'agit d'affaires importantes, il est d'usage que la Cour siège au complet.

La Cour fédérale du Canada, comme elle se présente actuellement, a été créée en 1970; elle avait été précédée de la Cour de l'échiquier du Canada, établie en 1875. Elle compte deux divisions, la Division de première instance et la Division d'appel. Cette cour tranche les litiges d'ordre fiscal, les demandes mettant en cause l'administration fédérale (par exemple, les réclamations pour dommages causés par ses employés), les affaires portant sur les marques de commerce, les droits d'auteur et les brevets d'invention ainsi que les causes ressortissant au droit maritime et aéronautique. La Division d'appel entend les appels interjetés par suite de jugements rendus par la Division de première instance de la Cour ou par divers organismes et commissions fédéraux.

Tribunaux provinciaux. Les tribunaux provinciaux sont établis par le pouvoir législatif des provinces; leur désignation varie donc d'une province à l'autre, quoique leur structure soit à peu près semblable.

Il existe trois échelons de tribunaux provinciaux. Chaque province dispose de tribunaux de rang inférieur comme les tribunaux de la famille, les tribunaux pour enfants et adolescents, les tribunaux de police correctionnnelle (*Magistrate's Courts*) et les cours des petites créances. C'est dans ces tribunaux, qui s'occupent des menues affaires d'ordre civil et pénal, que sont entendus pour la première fois et habituellement tranchés la presque totalité des litiges. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont une juridiction de comté ou de district. Il s'agit là d'une juridiction intermédiaire qui tranche les litiges pécuniaires débordant la compétence des cours des petites créances bien que sa propre compétence soit également restreinte. Elle connaît aussi des affaires criminelles, sauf les plus graves. Elle œuvre enfin au second degré, dans un champ limité, ayant vocation à entendre les appels visant les décisions des tribunaux de police correctionnelle *(Magistrate's Courts)*. Au niveau provincial, les tribunaux les plus élevés sont les cours supérieures qui connaissent des affaires civiles portant sur des sommes d'argent importantes et des affaires criminelles graves. Elles siègent en première instance et en appel. Les cours d'appel, à part quelques exceptions, entendent les appels interjetés depuis tous les tribunaux de première instance d'une province et peuvent également être appelées à donner leur avis sur certaines questions que leur a spécialement déférées le gouvernement de la province.

Le carrousel musical de la GRC, vestige des vieilles traditions. En 1973, l'effectif de la GRC s'établissait à plus de 12,255 gendarmes.

La GRC reçoit des empreintes digitales par téléphoto.

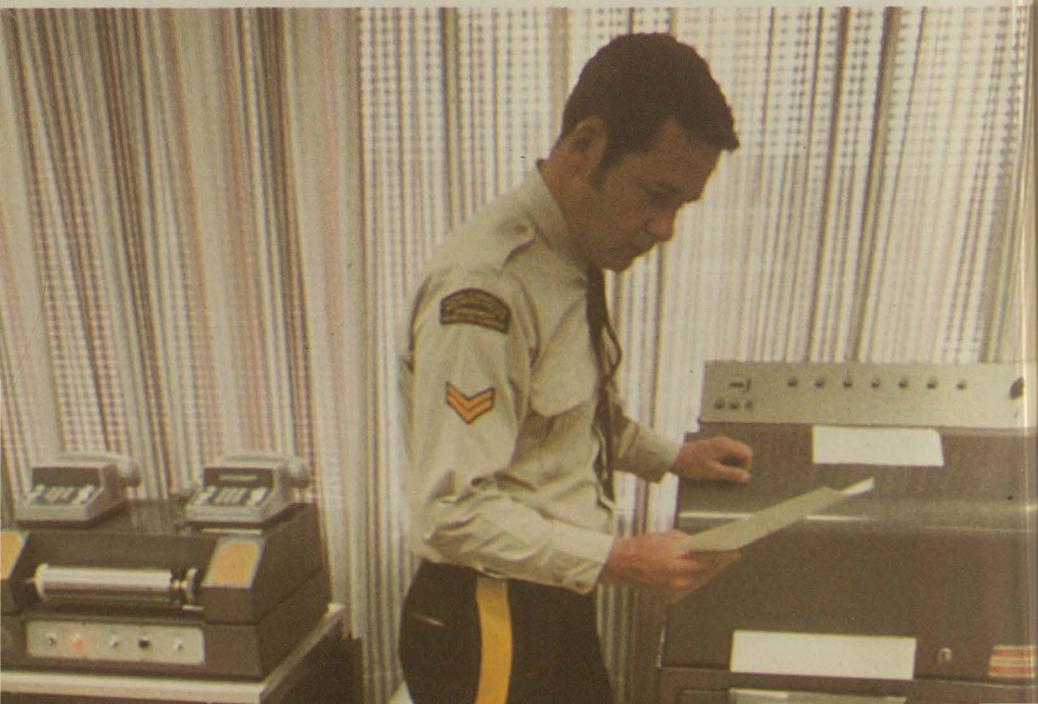

La profession d'homme de loi

Dans les régions du Canada où s'applique le droit coutumier, les avocats de pratique sont à la fois *barristers* et *solicitors*. Au Québec, les hommes de loi peuvent être soit avocats soit notaires. Dans tous les cas, l'autorisation d'exercer est du ressort de la province.

L'appareil policier

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique confie aux provinces la responsabilité de l'administration de la justice sur leur territoire; les administrations fédérale, provinciales et municipales ont cependant toutes constitué des corps policiers. Dans les régions suffisamment peuplées où il existe une évaluation foncière, les sûretés municipales, s'il en existe, assurent des services généraux de police. Les municipalités qui n'ont pas établi leur propre sûreté font appel aux forces de police fédérales ou provinciales.

L'Ontario et le Québec ont constitué des sûretés provinciales qui maintiennent l'ordre public dans les parties de ces provinces non desservies par des sûretés municipales. La sûreté provinciale veille à l'ordre public et ordonne la circulation sur les grandes routes de la province, aide les sûretés municipales dans leurs enquêtes sur des délits graves et assure un service central d'information s'occupant d'empreintes digitales, de dossiers criminels et de biens volés et recouvrés.

La Gendarmerie royale du Canada est une gendarmerie civile relevant du gouvernement fédéral. Établie en 1873 sous le nom de Police montée du Nord-Ouest, son rôle était de maintenir l'ordre public dans les territoires peu peuplés d'alors qui sont maintenant en grande partie des provinces. La G.R.C. demeure encore aujourd'hui la seule force de police du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les provinces qui n'ont pas créé leur propre sûreté ont recours à la G.R.C.

La G.R.C. est également chargée de faire respecter de nombreuses lois fédérales, qu'il s'agisse de drogues, de contrebande, de fraudes commerciales ou d'immigration. Elle s'occupe enfin de sécurité intérieure, de protection des biens publics ainsi que des grands personnages. Depuis 1949, elle représente le Canada auprès de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol).

Assistance judiciaire

Ces dernières années, la plupart des administrations provinciales ont institué des programmes d'assistance judiciaire soutenus par les deniers publics et destinés à aider les gens à faible revenu à exercer leurs droits en justice avec tout le concours souhaitable dans un certain nombre de causes criminelles et civiles; grâce à ces programmes, ils n'ont rien à payer, ou peu, selon leurs moyens. Le régime varie d'une province à l'autre. Certains programmes résultent d'une mesure législative, d'autres sont le fruit d'accords officieux entre le gouvernement de la province et l'association provinciale du barreau. Les uns visent à peu près toutes les affaires civiles et criminelles, les autres se bornent au criminel. Dans certains cas, le fédéral subventionne l'élaboration ou l'extension de ces programmes. Tous visent à faire bénéficier les gens du concours d'un avocat ou des officiers ministériels, quelle que soit leur situation financière.

Agriculture

Depuis l'établissement d'un service d'inspection vétérinaire en 1869 et d'un service de fermes expérimentales en 1886, l'importance des fonctions du ministère de l'Agriculture du Canada a crû au même rythme que l'agriculture elle-même.

Aujourd'hui, plus de 30 lois fédérales président à l'action du ministère dans divers domaines. Il peut s'agir de l'inspection et du classement des produits agricoles, de recherches portant sur les problèmes physiques et économiques de l'agriculture, de la protection des cultures et du bétail contre les maladies et les insectes nuisibles, ou de l'application des lois régissant la vente d'aliments pour animaux, d'engrais et de pesticides. Le ministère administre le programme de soutien des prix, le régime d'assurance-récolte et d'autres programmes d'aide aux agriculteurs. Il assure en outre des services de commercialisation, y compris des rapports et des prévisions de marché et des services de consultation alimentaire à l'intention du consommateur. Il surveille enfin les paris aux courses.

Il compte sept directions: économie, hygiène vétérinaire, production et marchés, circuits alimentaires, recherche, affaires financières et administratives et personnel.

Organismes spécialisés

La Commission canadienne des grains, qui est comptable envers le sous-ministre de l'Agriculture, exécute la Loi sur les grains du Canada. Ses fonctions comprennent l'attribution de permis aux élévateurs à grains, le contrôle de la teneur en protéines du blé et la surveillance du classement et de la manutention des céréales au Canada.

La Commission canadienne du lait et l'Office canadien des provendes relèvent du ministre de l'Agriculture. La Commission du lait soutient le cours sur le marché des principaux produits laitiers de transformation et fait l'appoint du produit des ventes au moyen de paiements directs aux producteurs. L'Office des provendes assure la disponibilité de céréales secondaires et la stabilité des prix de ces produits au bénéfice des éleveurs de bétail.

La Société du crédit agricole, organisme de la Couronne qui rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture, consent des prêts aux agriculteurs et à des groupes exploitants constitués en syndicats.

Le Conseil national de commercialisation des produits agricoles, comptable envers le ministre de l'Agriculture, surveille l'établissement et le fonctionnement des offices nationaux de commercialisation de divers produits agricoles.

Programmes et politiques

L'importation de bovins d'Europe, qui a débuté en 1966, se poursuit; on désire par là améliorer les cheptels canadiens. On a délivré en 1973 des permis en vue de l'importation de plus de 876 têtes de bétail. Les bovins parviennent au Canada de l'Autriche, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse en passant par les stations de quarantaine de Grosse Île et de Saint-Pierre. On retient le bétail importé pendant une période d'observation et d'examen obligatoire de 90 jours avant de le livrer aux acheteurs.

Au début de 1973, le gouvernement fédéral a annoncé que le Canada avait exporté en 1972 des produits agricoles pour une valeur record de $2,135 millions; c'était la première fois que l'on franchissait le cap des $2 milliards.

Un organisme national de commercialisation des dindons a été établi le 18 décembre 1973.

Les bovins Chianina comptent parmi les races exotiques élevées au Canada.

En mars 1973, le gouvernement fédéral a supprimé la limite de 4 millions d'acres pour ce qui est de la superficie totale visée par le programme triennal de primes à la production herbagère destiné à encourager les éleveurs de bétail qui désirent accroître leurs cultures fourragères. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement verse $10 l'acre pour toute la superficie admissible de production fourragère supplémentaire.

Trois autres provinces, soit le Manitoba, le Québec et la Saskatchewan, ont conclu avec le gouvernement fédéral des accords relatifs au Programme de développement des petites fermes, établi en février 1972. Neuf provinces participent à ce programme, qui fournit des services de gestion et de consultation agricoles aux agriculteurs participants et consent du crédit aux petits exploitants agricoles en vue de l'achat des terrains qui leur permettront de rentabiliser leur exploitation.

Un Fonds d'établissement de nouvelles cultures venait en tête d'un programme d'action en 15 points présenté à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, qui a eu lieu à Calgary (Alb.), à l'été de 1973. Le gouvernement fédéral a contribué pour $1 million à la création de ce fonds qui vise à favoriser l'établissement de nouvelles cultures, l'acclimatation culturale de nouvelles variétés et la mise en valeur de nouvelles sources de protéines.

Un nouveau système de classement des carcasses d'agneau a été adopté par le ministère. Il prévoit l'emploi d'un facteur de facilité de coupe pour répartir les carcasses d'agneau de catégorie A du Canada selon quatre «niveaux» de graisse, A1 désignant la quantité la moins élevée de graisse au corps (extérieure) et A4, la quantité la plus élevée. Les échelles de poids restrictives de l'ancien règlement ont été supprimées et les producteurs pourront ainsi élever des agneaux plus lourds, plus charnus, sans craindre les amendes.

On a annoncé l'établissement d'un programme national de stabilisation visant les porcs d'indice 88 ou plus mis en marché entre le 1er avril 1974 et le 31 mars 1975. Il garantit aux producteurs une marge de $22.41 le cwt. de porc entre le prix de gros des céréales secondaires ou grains de provende et le prix des porcs.

Pour que l'on puisse être sûr que les viandes importées n'ont pas été traitées à l'hormone diethylstilbestrol (DES), les pays étrangers livrant du bœuf, de l'agneau ou du mouton au Canada, ou des bovins ou des moutons, doivent produire un document attestant que les viandes et les animaux n'ont pas subi ce traitement.

L'indemnité relative à l'abattage imposé de bovins à titre de mesure de contrôle des épidémies sous le régime de la Loi sur les épizooties a été portée de $200 à $450 pour les animaux de race pure et de $120 à $200 pour les animaux de catégorie.

Citoyenneté et civisme

La Direction de la citoyenneté et du civisme du Secrétariat d'État s'occupe de renforcer l'unité et l'identité canadiennes en favorisant l'entente collective et la participation accrue de tous les citoyens à la vie de leur collectivité sur le plan local et national. Ses attributions englobent tous les aspects de la citoyenneté et civisme, depuis l'octroi du statut de citoyen jusqu'aux programmes visant à encourager les citoyens à contribuer à la définition et à la solution des problèmes sociaux qui influent directement sur leur vie.

Outre son bureau central à Ottawa, la Direction de la citoyenneté et du civisme compte des bureaux régionaux ainsi que des cours de citoyenneté dans les grands centres urbains de tout le pays.

Promotion du civisme

Les programmes de la Direction ont pour objectif commun d'encourager les citoyens à favoriser le caractère multiculturel du Canada et à créer une société qui respecte les droits de tous ses citoyens et répond à leurs besoins et aspirations. Aucun programme de base ne saurait toutefois servir de guide à cette action partout au Canada, quel que soit le contexte dans lequel elle s'exerce. Elle doit prendre la forme des mesures que prennent les citoyens pour relever la qualité de leur vie. C'est pourquoi la Direction de la citoyenneté et du civisme met à la disposition des organisations de citoyens et des groupements sociaux non structurés les ressources financières qui leur permettront de poursuivre leur action et d'atteindre leurs objectifs.

Dans le cadre de ses activités, la Direction a récemment accordé une aide très appréciable aux associations autochtones et aux centres d'accueil des centres urbains. Le programme de Multiculturalisme soutient également les centres socio-culturels et encourage les groupes ethniques à se maintenir et à mieux se comprendre entre eux. Dans le même esprit, le programme des Groupes minoritaires de langue officielle vise les objectifs suivants: une meilleure compréhension entre les deux principaux groupes linguistiques et une meilleure appréciation de tous les Canadiens du bilinguisme officiel de leur société, et le progrès linguistique et culturel des collectivités parlant l'une ou l'autre des langues officielles dans les régions où elles constituent la minorité.

Le programme des Droits et libertés des citoyens permet à la Direction de s'occuper de recherche et d'éducation et d'accorder des subventions aux associations bénévoles dans le but de promouvoir et de protéger le droit de tous les Canadiens de participer au même titre à la vie de leur société. Parallèlement, le programme des Organisations féminines s'intéresse avant tout aux droits de la femme et accorde son assistance aux centres et associations qui, par diverses activités, améliorent la situation socio-culturelle des femmes. Le programme des Organisations de citoyens étend son action à un très grand nombre d'associations bénévoles de cette nature établies ou récemment créées. De nombreuses organisations et groupements de jeunes bénéficient également d'une aide dans le cadre du programme des Voyages-échanges au titre de projets encourageant des échanges personnels entre Canadiens de différentes régions du pays, afin de leur permettre de mieux connaître la diversité culturelle et géographique du Canada, son histoire et ses institutions politiques. Le programme de Promotion du civisme vise des objectifs semblables en collaborant à des projets d'ordres éducatif et culturel qui favorisent le développement d'un sentiment d'appartenance canadienne. Qui plus est, pour permettre aux immigrants de connaître au moins une des langues officielles, la Direction réalise

des programmes d'apprentissage des langues, partage les frais de programmes semblables avec les gouvernements provinciaux ou accorde des subventions à des associations bénévoles en vue de l'enseignement des langues.

Enregistrement de la citoyenneté

Le Canada a été le premier pays du Commonwealth à se doter d'une Loi distincte sur la citoyenneté, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1947. Elle avait pour objet de donner une définition claire et simple de la citoyenneté canadienne et de procurer à tous les Canadiens un statut commun qui les rende plus unis.

Aux termes de la Loi, un citoyen canadien est une personne née au Canada ou naturalisée dans ce pays. Un enfant né à l'étranger de parents canadiens peut devenir citoyen canadien par l'enregistrement de sa naissance auprès du registraire de la citoyenneté canadienne. Tous les sujets britanniques qui, avant le 1er janvier 1947, avaient résidé au Canada pendant 20 ans ou avaient leur domicile au Canada, ou les femmes que avaient épousé des citoyens canadiens et avaient élu domicile au Canada, sont devenus automatiquement citoyens canadiens à ce moment-là.

En règle générale, quiconque désire devenir citoyen canadien doit être âgé d'au moins 21 ans, jouir du statut d'«immigrant reçu» et résider au Canada depuis cinq ans. Il doit avoir de bonnes mœurs, comprendre les droits et les obligations de la citoyenneté, connaître suffisamment le français ou l'anglais et avoir l'intention de demeurer au Canada en permanence.

L'octroi de la citoyenneté relève de l'Enregistrement de la citoyenneté, qui comprend le bureau du registraire de la citoyenneté canadienne, les divisions de l'examen et de l'administration à Ottawa, et les cours de citoyenneté canadienne situées dans les grandes villes du pays. Il est également possible d'obtenir la citoyenneté par l'intermédiaire des cours itinérantes de citoyenneté, des tribunaux ou, dans les régions isolées, des personnes désignées à cette fin.

Chœur à Queen's Park, Toronto, à l'occasion de la fête du Canada le 1er juillet.

Consommation et Corporations

Le ministère de la Consommation et des Corporations a été créé en décembre 1967; sa mission est de veiller au bon fonctionnement des marchés intérieurs au bénéfice de tous les Canadiens.

On a pu ainsi réunir, sous la direction d'un seul ministre, la plupart des lois fédérales régissant les opérations commerciales. Le ministère est né en quelque sorte de la conviction du Parlement que l'économie nationale ne peut vraiment jouer son rôle sans un marché concurrentiel, que l'on peut par ailleurs structurer de manière que tous, consommateurs, hommes d'affaires et investisseurs, en tirent un avantage égal.

Les lois et les politiques appliquées par le ministère visent aussi bien à favoriser la productivité de ceux qui alimentent le marché en biens qu'à assurer un traitement économique équitable de tous ceux qui participent à des opérations commerciales. Les activités du ministère ont permis de faire valoir l'idée que les consommateurs ont des droits et qu'ils doivent être protégés et qu'une information commerciale plus complète doit parvenir au plus grand nombre possible de consommateurs.

Quatre bureaux et le Service des opérations extérieures sont chargés d'atteindre les objectifs du ministère.

Le *Bureau de la consommation* arrête des propositions de loi et des programmes visant à protéger et à informer le consommateur pour tout ce qui est de l'emballage, de l'étiquetage, des poids et mesures et des produits dangereux. Il assure le service *Le consommateur, case postale 99, Ottawa,* un centre postal de communication directe entre le public et le gouvernement fédéral en matière de consommation. Ce service a reçu plus de 70,000 plaintes et demandes en 1973. Le bureau réalise également des programmes de recherche dans le domaine de la consommation et procure aux consommateurs une information abondante au moyen d'un bulletin mensuel *Contact,* ainsi que d'autres organes de diffusion.

Le *Bureau des corporations* est chargé de la plus grande partie du cadre juridique fédéral régissant la conduite ordonnée des affaires. Il accorde des chartes de constitution en corporation aux nouvelles entreprises postulantes, préside aux dispositions relatives à la faillite des sociétés et accorde des permis aux syndics de faillite.

La Loi sur l'étiquetage des textiles oblige les vendeurs à fixer une étiquette permanente à la plupart des articles et à y indiquer le nom générique des fibres qu'ils contiennent par ordre d'importance ainsi que leur nom et leur adresse postale ou leur numéro d'identification. On peut obtenir le nom et l'adresse postale d'une société utilisant un numéro d'identification en écrivant à Le consommateur, case postale 99, Ottawa, K1N 8P9.

En ce qui concerne les précautions à prendre, l'étiquetage n'est pas obligatoire et s'exprime en symboles colorés. Les articles portant ces symboles sont de plus en plus nombreux, car les consommateurs les préfèrent. Cinq symboles ont été adoptés pour le lavage, le blanchiment, le séchage, le repassage et le nettoyage à sec. Les feux de circulation servent à indiquer le degré de précaution: rouge signifie arrêter, jaune, avancer avec prudence et vert, voie libre.

Presque tous les produits chimiques ménagers, qu'il s'agisse de javellisants, de cire à parquet ou de produits de nettoyage de canalisations, peuvent être nocifs si on en fait un mauvais usage. Le règlement arrêté en vertu de la Loi sur les produits dangereux exige l'emploi d'étiquettes destinées à prévenir les utilisateurs du danger possible.

Quatre symboles désignent les principaux dangers: crâne et os croisés (toxique), flamme (matière inflammable), grenade qui explose (explosif) et main de squelette (corrosif).

Le ministère a monté un spectacle de marionnettes pour mettre en garde les jeunes enfants contre les dangers à la maison.

Indications pour le nettoyage

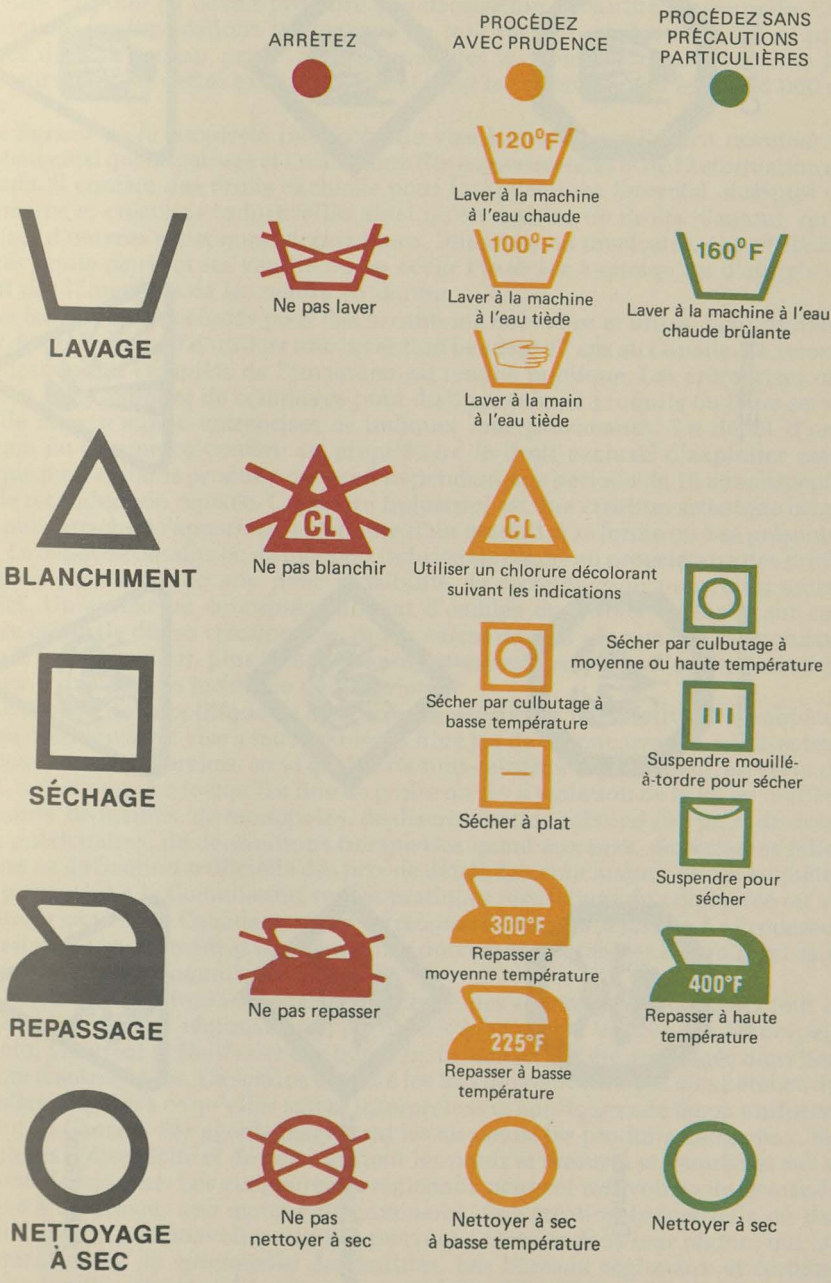

Symboles relatifs aux produits dangereux

	Poison	Inflammable	Explosif	Corrosif
Danger				
Avertissement				
Attention!			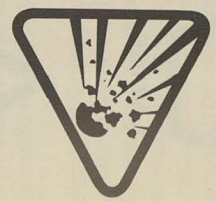	

La Direction des faillites du ministère a étendu son programme aux particuliers endettés au point de devoir produire une déclaration de faillite personnelle. Elle administre les liquidations moyennant un tarif de $50, contre les $500 et plus exigés dans le secteur privé. Sont admissibles au bénéfice de ces services les débiteurs dont les dettes excèdent $500 et dont le revenu annuel est de $5,000 au plus.

Le *Bureau de la propriété intellectuelle* vise à encourager l'esprit novateur et créateur ainsi que le partage et l'utilisation des connaissances et de l'information au Canada. Il confère des droits exclusifs pour les inventions (brevets), marques de commerce et créations industrielles ainsi qu'en matière de droits d'auteur, qu'il s'agisse d'œuvres artistiques, dramatiques, littéraires ou musicales. Les titulaires de ces droits peuvent les vendre ou en céder l'exercice à quelqu'un d'autre s'ils n'ont pas l'intention de les mettre en œuvre.

Des *brevets* sont accordés pour des inventions nouvelles et utiles. Leur titulaire jouit du droit exclusif d'utiliser une invention pendant 17 ans au Canada. En retour, une description complète de l'invention est rendue publique. Les entreprises ont recours à des *marques de commerce* pour distinguer leurs produits ou leurs services de ceux d'autres entreprises et indiquer leur provenance. Le dépôt d'une marque de commerce confère au propriétaire le droit exclusif d'exploiter cette marque pour certains produits ou services pendant une période de 15 ans susceptible de reconduction répétée. Un *dessin industriel* est une création artistique originale qui s'attache à l'apparence extérieure d'un produit, à sa forme ou à sa présentation. Le dépôt de dessins ou de modèles industriels donne au propriétaire des droits exclusifs pendant cinq ans, avec possibilité de reconduction pour cinq autres années. Un auteur ou concepteur détient d'emblée des droits exclusifs sur son œuvre originale dès sa création. Ces droits valent dans la plupart des cas pendant toute la vie de l'auteur, plus 50 ans. L'enregistrement des droits d'auteur munit ce dernier d'une preuve juridique de propriété.

Le *Bureau de la politique de concurrence* exécute la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui vise à sauvegarder le libre jeu de la concurrence. Le directeur des enquêtes et recherches, en sa qualité de sous-ministre adjoint, peut, en vertu de la loi, mener enquête lorsqu'il a lieu de croire qu'il y a violation de la loi en matière d'accords, de fusions, de monopoles, de discrimination relative aux prix, de dotations publicitaires, de déclarations trompeuses quant aux prix, de réclames fallacieuses ou de fixation artificielle des prix de détail. Les conclusions de ces enquêtes sont présentées à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce ou au Procureur général du Canada en vue d'un recours éventuel à la justice. Le Procureur général décide également si des poursuites doivent être intentées lorsqu'il est saisi des rapports de la Commission.

Le *Service des opérations extérieures* dirige des agents extérieurs dans tout le Canada; des bureaux régionaux ont été établis à cette fin à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax et des bureaux de district ont été aménagés dans bon nombre d'autres villes. Ce service exécute les lois qui relèvent de la compétence du ministère et veille à ce qu'elles soient interprétées et appliquées de façon uniforme partout au Canada. Ses agents inspectent les aliments, les produits dangereux, les compteurs d'électricité et de gaz, vérifient les poids et mesures et enquêtent sur la publicité fallacieuse. Les cinq bureaux régionaux peuvent recevoir toute demande relative à un brevet, une marque de commerce, une création industrielle ou des droits d'auteur. Les nouvelles sociétés peuvent s'inscrire dans leur région, qui est également dotée de spécialistes des faillites. Les bureaux régionaux et certains bureaux locaux offrent enfin aux consommateurs des services de consultation et d'information, qui s'occupent aussi de plaintes et de demandes d'enquête.

Éducation

L'ère de la société postindustrielle commence à poindre. Comme l'a indiqué entre autres Daniel Bell, la société postindustrielle se caractérise par la création d'une économie de services et la prééminence des activités professionnelles et techniques[1]. Ainsi, la formation d'une main-d'œuvre professionnelle et technique suffisante devient un problème pour le monde de l'enseignement.

Un autre problème capital en matière d'éducation est l'acquisition des connaissances. Qu'il suffise de considérer que l'enfant d'aujourd'hui au sortir du primaire, a déjà accumulé à bien des égards plus de connaissances que les plus grands philosophes de l'antiquité. Il faut donc mettre au point de nouvelles méthodes d'enseignement pour permettre à l'élève d'absorber un tel volume de données et de renseignements fondamentaux, mais la valeur que la société occidentale accorde à l'individualisme rend la tâche fort difficile, car on exige des techniques d'enseignement assouplies.

Au Canada, on a amorcé des solutions par la mise en place de structures d'enseignement au niveau tertiaire, tandis qu'au primaire et au secondaire on s'oriente de plus en plus vers le décloisonnement, la progression par matières, l'abolition des examens ministériels et l'évaluation continue. Les nouvelles méthodes comprennent l'usage du matériel audio-visuel (télévision en circuit fermé et télévision éducative, magnétophones, rétroprojecteurs) qui facilite et enrichit le processus d'apprentissage au profit de chaque élève.

En même temps est apparu le besoin de relever la compétence du personnel enseignant à tous les niveaux, d'où la prise en charge par les universités des programmes de formation des maîtres et la diminution du nombre des écoles normales.

Compétence en matière d'éducation

L'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique établit que l'enseignement relève en général des provinces, sauf dans le cas des écoles fédérales pour les Indiens et les Inuit (Esquimaux), les enfants des membres des Forces armées en Europe, et les détenus des pénitenciers fédéraux. De plus, le gouvernement fédéral contribue au financement de l'enseignement tertiaire, participe à l'éducation extra-scolaire et accorde des subventions à la recherche.

Il est résulté de cette autonomie provinciale des systèmes d'enseignement distincts, mais non entièrement dépourvus de points communs. Chaque province a créé un ministère de l'Éducation relevant d'un ministre qui est membre du Cabinet, et dirigé par un sous-ministre qui, à titre de fonctionnaire, conseille le ministre et applique les lois concernant l'éducation. Le ministère de l'Éducation contrôle la qualité des systèmes d'enseignement, accorde les brevets aux enseignants, aide financièrement les conseils scolaires et détermine les programmes d'études et les listes de manuels scolaires.

Dans certaines provinces, un second ministère a été créé qui s'occupe exclusivement de l'enseignement postsecondaire. Ces provinces sont au nombre de quatre: Alberta, Manitoba, Ontario et Saskatchewan. Au Québec, le ministère de l'Éducation comprend deux grandes directions générales dont l'une s'occupe des universités et l'autre, des collèges.

[1]Daniel Bell, « Notes on the Post-Industrial Society » *The Public Interest*, hiver 1967 et printemps 1968.

Enseignement primaire et secondaire

Administration scolaire. Les provinces ont délégué d'importantes fonctions concernant l'administration des écoles primaires et secondaires publiques à des conseils scolaires locaux, élus ou nommés, et régis par la loi. Ces conseils sont chargés de construire et d'entretenir les écoles, d'engager les enseignants et d'établir un budget. A mesure qu'on s'oriente vers la décentralisation dans la plupart des provinces, les autorités locales interviennent davantage en ce qui intéresse les examens de fin d'année ou d'études au secondaire ainsi que les programmes et les manuels scolaires.

La restructuration des administrations scolaires locales compte parmi les changements capitaux des dix dernières années. Elle a entraîné la création de districts scolaires élargis qui administrent de plus grandes écoles. L'élargissement des divisions administratives permet d'assurer l'uniformité des niveaux d'enseignement dans toutes les régions d'une province, et les écoles, du fait qu'elles sont plus grandes et jouissent d'une meilleure situation financière, sont davantage en mesure de fournir le personnel enseignant et administratif nécessaire et du matériel didactique moderne.

A Terre-Neuve, conformément aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'éducation et la jeunesse présentées en 1964, les districts scolaires ont été regroupés. Les quelque 300 conseils «confessionnels» ont été réduits à 35 districts, et en janvier 1971 il y avait 12 districts scolaires catholiques, 21 conseils protestants intégrés, un pentecostal et un adventiste du septième jour. Dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, on procède également à l'intégration des petites divisions scolaires. Dans la première, une nouvelle Loi scolaire prévoit le fusionnement d'environ 300 petites divisions locales en 5 conseils régionaux. En Nouvelle-Écosse, on a amorcé récemment la refonte des conseils scolaires en formant 3 conseils régionaux de municipalité, et on prépare actuellement le fusionnement de tous les conseils scolaires de la province en une vingtaine de

Des jeunes de la Nouvelle-Écosse apprennent à mesurer selon les méthodes d'«enseignement ouvert» qu'adoptent actuellement de nombreuses écoles canadiennes.

Élèves Inuit dans les Territoires du Nord-Ouest.

conseils régionaux. De la même façon, le Nouveau-Brunswick a remplacé ses 422 districts scolaires par 33 districts élargis.

Au Québec, une loi votée en 1961 a créé de grandes divisions administratives pour le secteur secondaire, et par une loi adoptée en 1972, le nombre des conseils scolaires du primaire a été réduit de 1,100 à 250.

En Ontario, une loi adoptée vers la fin des années 60 a donné lieu à une réorganisation administrative importante. Des milliers de petites divisions, gérées par des conseils de trois membres, ont été remplacées par quelque 200 conseils de comté élargis responsables des niveaux primaire et secondaire. Les grandes villes sont considérées à part et peuvent administrer leurs propres systèmes scolaires. Les administrations catholiques ont été pour la plupart intégrées dans ces conseils de comté, mais de par leur propre décision.

Dans les quatre provinces de l'Ouest, les districts scolaires ont été regroupés. En fait, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont été les précurseurs de cette tendance au fusionnement au Canada. En Alberta, depuis 1937, la gestion des districts scolaires relève en grande partie de divisions administratives élargies (regroupement de districts scolaires désignés) et peu à peu l'organisation par comté supplante celle par division. Vers le milieu des années 40, la Colombie-Britannique a réduit de 650 à 74 le nombre des districts scolaires. Dans les années 60, l'administration scolaire au Manitoba a été remaniée. En janvier 1971, plus de 90% de l'effectif des écoles publiques de cette province relevait de 44 conseils unitaires qui administraient l'enseignement primaire et secondaire dans leurs districts; le reste était régi par quatre conseils de division pour le secondaire et 44 conseils de district plus petits pour le primaire. En Saskatchewan, on étudie actuellement des recommandations en vue d'intégrer les districts scolaires.

Organisation scolaire. Les écoles publiques offrent des classes de maternelle pour les enfants de cinq ans dans toutes les provinces sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Alberta. Toutefois, il est à noter que ces cours se donnent surtout dans les grands centres urbains. Partout au Canada un nombre croissant de maternelles et de prématernelles privées s'occupent des enfants de trois à cinq ans.

L'organisation traditionnelle du système scolaire comporte les années 1 à 8 au primaire et 9 à 12 au secondaire. Cette répartition a cependant été modifiée par l'apparition de l'école secondaire de premier cycle, qui existe actuellement dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve, au Québec et en Saskatchewan; elle comprend en général les années 7, 8 et 9, alors que le secondaire du second cycle comprend les années 10, 11 et 12, et 13 en Ontario.

La plupart des écoles secondaires offrent dans leurs programmes d'études un certain nombre de matières techniques et commerciales à option. Les écoles secondaires de formation professionnelle, technique et commerciale, qui à une certaine époque n'existaient que dans les grandes villes, font maintenant partie intégrante du système d'enseignement secondaire d'un bon nombre de provinces. En outre, la multiplication des écoles polyvalentes, qui offrent des programmes optionnels de formation générale ou technique (agriculture, économie domestique et commerce), permet de répondre davantage aux intérêts et aptitudes de chacun.

Un changement important qui s'est produit ces dernières années au Canada est la tendance croissante au décloisonnement ou progression continue, de façon que les élèves avancent à leur propre rythme. Nombre de provinces cherchent actuellement de nouvelles formules d'application de ce principe.

Les provinces de l'Atlantique accélère la mise sur pied d'une organisation scolaire fondée sur la promotion par matières plutôt que par classe, grâce à un système de «crédits». La Nouvelle-Écosse a établi en outre un programme permettant aux élèves du secondaire dont les notes sont supérieures à la moyenne de suivre un ou plusieurs cours supplémentaires.

Au Québec, les programmes à options orientées et la promotion par matières prennent de plus en plus d'envergure.

L'Ontario généralise également l'application du régime de «crédits», ce qui entraîne de plus en plus dans les écoles secondaires des programmes individuels souples, des cours à option variés et la promotion par matières.

Les provinces de l'Ouest encouragent aussi l'assouplissement du système de classes. En Saskatchewan, les 12 années traditionnelles sont en voie d'être remplacées par quatre cycles de trois ans chacun pour l'élève qui progresse normalement. Dans les cycles I et II, on a adopté le principe du décloisonnement avec évaluation continue et promotion souple. Les programmes du cycle III ont été spécialement conçus en fonction des problèmes propres au jeune adolescent. Actuellement, on travaille encore à la mise au point des cycles III et IV. Les nouveaux programmes mettent l'accent sur la souplesse afin de mieux tenir compte des différences individuelles. On encourage les élèves à découvrir et à penser par eux-mêmes, car on juge qu'il vaut mieux qu'ils développent des valeurs, des aptitudes et des idées ou concepts qui soient le fruit de leurs propres efforts plutôt que le résultat de mémorisations.

Depuis 1969, la Nouvelle-Écosse a pris des dispositions pour que ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires puissent obtenir un diplôme si ils réussissent les examens préparés par la *Commission of Accreditation* de *l'American Council*

on Education. De même, l'Alberta permet aux adultes qui ont relevé leur niveau d'instruction, grâce à l'éducation permanente ou par d'autres moyens, d'obtenir le diplôme d'études secondaires.

Dans bon nombre de provinces, l'enseignement en français au primaire dans les écoles publiques tend de plus en plus à s'implanter. En Ontario, une loi adoptée récemment autorise les élèves francophones à faire toutes leurs études primaires et secondaires en français. En 1970, le Manitoba votait dans le même sens une loi permettant aux écoles de dispenser leur enseignement en français. Cette même loi prévoit l'enseignement dans d'autres langues aux niveaux primaire et secondaire.

Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, les systèmes d'enseignement sont d'abord établis en fonction des besoins des Inuit (Esquimaux), des Indiens et des Métis qui vivent dans des villages isolés. L'autorité en matière d'éducation, exercée auparavant par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, appartient maintenant au nouveau ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest. Le transfert officiel s'est effectué dans le district de Mackenzie en avril 1969 et dans ceux de Franklin et de Keewatin en avril 1970. Le ministère de l'Éducation des Territoires poursuit l'œuvre du gouvernement fédéral en offrant un système scolaire d'envergure, moderne et solidement établi; il a rapidement entrepris la construction de nombreuses écoles et l'adaptation de la matière d'enseignement au milieu culturel des élèves. Les écoles ont choisi de suivre les programmes de l'Alberta et du Manitoba.

La plupart des écoles du Yukon sont depuis toujours classées comme écoles publiques; elles relèvent directement du ministère de l'Éducation du Yukon, à Whitehorse. Le Yukon suit le programme scolaire de la Colombie-Britannique, mais l'adapte au patrimoine des autochtones.

Le fait qu'un plus grand nombre d'enfants fréquentent l'école et y restent plus longtemps, terminant même leur 12^{e} année, témoigne des efforts des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon en vue de bien les préparer à soutenir la concurrence dans la société canadienne actuelle.

Effectifs scolaires. Depuis vingt ans, on observe une augmentation assez rapide de l'effectif des écoles publiques primaires et secondaires, augmentation attribuable à la forte natalité de l'après-guerre. L'effectif des écoles publiques primaires a commencé à décroître en 1971-72 en raison du fléchissement de la natalité vers le milieu des années 60. Il est à prévoir que ce fléchissement aura des répercussions sur l'effectif du secondaire dans l'avenir, mais dans l'immédiat, les inscriptions au secondaire devraient continuer à augmenter, à mesure que les cohortes issues de l'époque de forte natalité, qui étaient au primaire vers le milieu et la fin des années 60, arrivent au secondaire et tendent à prolonger leurs études.

Au début des années 50, la proportion des effectifs scolaires par rapport à la population totale était d'environ 18%. Au début des années 70, le pourcentage était monté à environ 26%, toujours à cause de la natalité élevée du début des années 60 et de la persévérance scolaire. De 1970-71 à 1971-72, la proportion a légèrement diminué dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest, où il s'est produit une légère augmentation; en Saskatchewan, elle est demeurée stationnaire. On prévoit que la proportion diminuera dans l'avenir, à cause surtout de la baisse de la natalité, lors même que les élèves étudieront plus longtemps.

De 1972-73 à 1973-74, l'ensemble des effectifs des écoles publiques primaires et

Aire ouverte à l'école Dieppe de Regina (Sask.).

secondaires sont passés de 5,571,319 à 5,493,557, soit une diminution d'environ 1.4%. C'est au Québec, où les inscriptions ont baissé de 48,535, qu'on a enregistré la plus forte diminution au cours de cette période, tandis qu'en Ontario il s'est produit une augmentation de 10,441 élèves. La diminution de l'effectif global résulte principalement d'un fléchissement au niveau primaire, mais non au secondaire. Il y a eu baisse dans toutes les provinces sauf en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Nouvelle-Écosse.

L'augmentation au niveau préscolaire ne s'explique pas par l'accroissement de la population, mais par la multiplication des classes de maternelle. L'effectif au primaire a régressé de 1.1% de 1971-72 à 1972-73, tandis qu'au secondaire il n'a baissé que de 0.1%. L'effectif au niveau primaire a continué à fléchir (3.6%) entre 1972-73 et 1973-74, alors qu'au secondaire, il augmentait de 0.3%.

De 1971-72 à 1972-73, le nombre d'enseignants est tombé de 262,517 à 261,638, une baisse de 0.3% pour l'ensemble du primaire et du secondaire.

Formation professionnelle et technique

Au cours de la dernière décennie, la formation professionnelle et technique s'est développée rapidement au Canada. Dans le présent contexte, la formation professionnelle comprend toute formation (pour laquelle on n'exige pas dans la vaste majorité des cas des études secondaires complètes) en vue d'une profession exigeant divers degrés de qualification qu'on acquiert normalement en moins d'un an et où l'accent est mis sur l'habileté manuelle et l'utilisation de méthodes bien

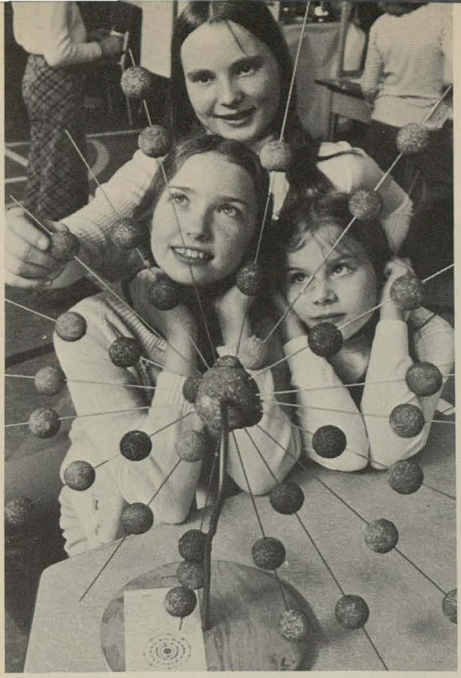

Des élèves de Vancouver-Ouest examinent le modèle d'une molécule de krypton présenté lors d'une exposition scientifique scolaire.

déterminées plutôt que sur l'application d'idées et de principes. L'enseignement technique, par contre, exige le diplôme d'études secondaires et offre une formation qui dure au moins un an (généralement deux ou trois). Ces cours préparent à un emploi semi-professionnel comportant l'application d'idées et de principes.

La formation professionnelle se donne dans les écoles de métiers publiques et établissements analogues, dans les écoles de métiers et écoles commerciales privées, dans le cadre de programmes provinciaux d'apprentissage, de programmes de formation dans l'industrie subventionnés par l'État à l'intention des salariés, et de programmes de formation en cours d'emploi créés pour endiguer le chômage. Parmi les établissements analogues aux écoles de métiers publiques (en régie provinciale) figurent les centres de formation professionnelle des adultes, les divisions des métiers des collèges communautaires et des écoles spécialisées comme les écoles d'aides-infirmières, les écoles de sciences forestières et les établissements de formation pour policiers et pompiers. Sont exclues les écoles secondaires de formation professionnelle et polyvalentes. Bien que dans certaines provinces les cours offerts dans ces écoles secondaires continuent de mener directement à un emploi, l'évolution des objectifs et de l'organisation scolaire a presque éliminé les distinctions entre les élèves de formation générale et ceux de formation professionnelle.

Lorsque les candidats au programme de formation professionnelle n'ont pas la scolarité requise, on leur donne des cours de rattrapage. De nombreux centres de formation professionnelle dispensent aussi des cours de langue aux candidats qui n'ont pas une maîtrise suffisante du français ou de l'anglais pour suivre les cours. On offre également de brefs cours d'orientation qui guident les candidats dans leur choix et les aident à se remettre à jour. Un programme de formation en cours d'emploi institué par le gouvernement fédéral à l'automne de 1971 a permis la création de 40,000 emplois au cours de la première année.

Éducation permanente

L'éducation permanente au Canada revêt aujourd'hui de multiples formes. Beaucoup d'organes des niveaux secondaire et tertiaire, entre autres les conseils scolaires, les écoles provinciales et privées, les associations commerciales et professionnelles, les collèges communautaires et les universités, offrent un très large éventail de cours par correspondance ou postscolaires, ou les deux. Les programmes sont variés et les intéressés peuvent s'inscrire à des cours du jour ou du soir à temps partiel. C'est ainsi que des centaines de milliers d'adultes suivent actuellement des cours de formation générale, professionnelle ou culturelle en vue d'un titre ou par goût.

Enseignement tertiaire

La dernière décennie a connu une progression extraordinaire de l'effectif du niveau tertiaire, essor qui a dépassé l'expansion des niveaux primaire et secondaire pendant la même période. Le niveau tertiaire comprend deux secteurs principaux: les établissements ne décernant pas de grades (collèges communautaires et établissements assimilés, écoles normales et écoles de sciences infirmières) et les établissements décernant des grades (universités et collèges affiliés). Au cours de la décennie, l'accroissement des effectifs a été particulièrement marqué dans les universités et les collèges communautaires, bien qu'à l'heure actuelle il y ait une légère diminution dans les universités.

Plusieurs facteurs expliquent cette expansion importante et soutenue, notamment la forte natalité de l'après-guerre qui a provoqué une augmentation des effectifs au primaire et au secondaire, puis au tertiaire, ainsi que le taux plus élevé de persévérance dans les écoles secondaires. Parmi les autres facteurs, on peut citer la diversification croissante des établissements et des programmes post-secondaires qui s'attachent à la multiplicité des intérêts et des aptitudes, et l'étroite corrélation que l'on voit entre une formation post-secondaire et un accroissement de la mobilité sociale.

Collèges communautaires et établissements assimilés

Les collèges communautaires visent à répondre au besoin de toute une gamme de programmes d'études et à accueillir le nombre accru d'élèves qui cherchent à obtenir une formation post-secondaire ailleurs qu'à l'université. Grâce à la souplesse de ces établissements, les inscriptions y augmentent rapidement. De plus, le besoin de personnel semi-professionnel dans un système qui s'oriente tous les jours davantage vers une économie de services a favorisé récemment les inscriptions. Ces établissements sont considérés ici sous l'angle de ce besoin.

Les collèges offrent l'équivalent des premières années du programme universitaire; leurs diplômés peuvent ensuite adresser une demande d'admission à un établissement qui décerne des grades, ou suivre d'autres cours dotés ou non de crédits. On compte dans ce groupe les collèges régionaux de la Colombie-Britannique, les collèges publics de l'Alberta, un *College of Applied Arts and Sciences* de la Saskachewan, les *Colleges of Applied Arts and Technology* de l'Ontario, les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) du Québec et, en règle générale, les collèges techniques agricoles, les instituts de technologie, les instituts techniques et les écoles de technologie paramédicale.

La plupart des collèges sont subventionnés par les provinces et sont plus ou moins autonomes. L'inscription aux programmes d'études postsecondaires exige un diplôme de fin d'études secondaires, mais bon nombre de collèges offrent une année préparatoire à l'intention des personnes qui ne remplissent pas cette condition. De plus, ou encore, certains acceptent des candidats adultes qui n'ont pas les titres exigés et les classent comme élèves «mûrs».

Les programmes techniques durent deux ou trois ans, très rarement quatre; ils se répartissent en trois grandes catégories: arts appliqués, commerce et études techniques, et mènent à un diplôme en technologie ou en arts appliqués. S'il s'agit d'un programme d'un an, un certificat le couronne habituellement.

Les collèges communautaires dans les provinces

Dans les provinces de l'Atlantique, les collèges communautaires comprennent le *College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics* et le *College of Trades and Technology* à Terre-Neuve; le *Holland College* dans l'Île-du-Prince-Édouard; un collège agricole, deux instituts de technologie et un institut de géodésie en Nouvelle-Écosse et deux instituts de technologie au Nouveau-Brunswick. Tous ces établissements dispensent une formation axée sur l'emploi. Le collège agricole de la Nouvelle-Écosse a récemment intégré à son programme des cours de formation professionnelle et de niveau universitaire, et on a également créé dans cette province un collège bilingue à l'intention de la population acadienne.

Au Québec, les Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), qui offrent des programmes terminaux de formation technique d'une durée de trois ans et des programmes de formation générale de deux ans (requis pour entrer à l'université) ont été créés au milieu des années 60, par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Le nouveau système a intégré divers genres d'établissements post-secondaires, dont un grand nombre d'écoles normales, d'écoles de sciences infirmières et d'instituts de technologie. Quelques collèges classiques et instituts techniques publics et établissements assimilés demeurent toutefois indépendants des CEGEP. Durant l'année scolaire 1970-71, il y avait plus de 30 CEGEP. Outre les deux établissements qui existaient en 1970-71, deux nouveaux CEGEP anglophones, *Sir John Abbott* et *Champlain College*, ont ouvert leurs portes au début des années 70.

En Ontario, en 1965, des «Colleges of Applied Arts and Technology» (CAAT) ont été établis dans 20 régions pour dispenser un enseignement professionnel et technique. Ce secteur comprend également d'autres établissements dont l'*Ontario College of Art*, le *Ryerson Polytechnical Institute*, quatre écoles de technologie agricole et une école d'horticulture. En 1972-73, les CAAT et établissements assimilés comptaient 42,091 élèves.

Au Manitoba, lors de la mise sur pied des collèges communautaires en 1969, le *Manitoba Institute of Technology and Applied Arts* est devenu le *Red River Community College* et deux centres de formation professionnelle sont devenus l'*Assiniboine Community College* et le *Keewatin Community College*.

En Saskatchewan, deux des trois collèges qui existent actuellement n'offrent que des programmes de formation professionnelle. Le *St. Peter's College*, établissement confessionnel, offre un programme de niveau universitaire qui dure un an.

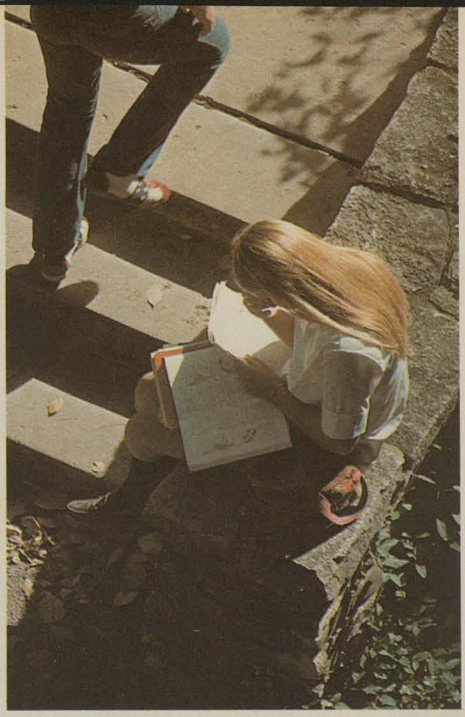

L'accroissement spectaculaire des effectifs du niveau tertiaire pendant la dernière décennie a dépassé la hausse observée au niveau primaire-secondaire pendant la même période.

L'Alberta a incorporé à la structure des collèges communautaires, formée récemment et relevant du ministère de l'Éducation supérieure, les deux instituts de technologie, les trois collèges agricoles et de formation professionnelle, et les cinq collèges publics. Ces derniers, qui à l'exception d'un seul offrent des programmes d'études universitaires et techniques, étaient auparavant appelés *junior colleges*. De plus, deux collèges privés offrent des programmes de niveau universitaire d'une durée d'un ou deux ans.

En Colombie-Britannique, il existe huit collèges régionaux (y compris le *Vancouver City College*) offrant des cours terminaux ou des programmes d'études techniques de deux ans, ainsi que des programmes de passage à l'université. Certains programmes d'études techniques sont liés à ceux du *British Columbia Institute of Technology*, où les élèves font leur deuxième année. En plus de ces neuf établissements, il existe deux collèges privés offrant des programmes de passage à l'université, deux écoles de beaux-arts, et le *Vancouver Vocational Institute* qui offre des programmes classés comme post-secondaires par la province. Le *College of Art* et le *Vancouver Vocational Institute* font partie du *Vancouver City College*.

Écoles de sciences infirmières

Les titres de compétence en sciences infirmières vont du diplôme d'infirmière autorisée, traditionnellement décerné par les écoles d'hôpital mais de plus en plus aujourd'hui par les écoles régionales de sciences infirmières et les collèges communautaires, aux baccalauréats et grades supérieurs en sciences infirmières offerts par les universités. En outre, certaines universités offrent aux diplômés un grade universitaire après une ou deux années d'études supplémentaires.

En 1972-73, l'effectif total des programmes de sciences infirmières menant à un diplôme d'I.A. dans les écoles d'hôpital, les écoles infirmières régionales et les collèges communautaires a été de 24,088 élèves.

Depuis 1964, année où le *Ryerson Polytechnical Institute* a incorporé à son programme des cours menant au diplôme d'infirmière autorisée, les écoles régionales de sciences infirmières et les collèges communautaires dispensent de plus en plus l'enseignement des sciences infirmières. Outre l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan où tous les programmes de sciences infirmières sont offerts hors des hôpitaux, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique décernent une partie des diplômes dans ce domaine hors hôpital. Dans bon nombre de provinces, le cours a été comprimé en deux ans au lieu de trois.

En 1972-73, 24,088 élèves préparaient le diplôme d'infirmière autorisée dans les écoles d'hôpital, les écoles régionales de sciences infirmières et les collèges communautaires. Il s'agit là d'une diminution de 1,946 élèves (7.5%) par rapport à 1971-72.

Formation pédagogique

Depuis quelques années l'école normale, jadis le principal établissement post-secondaire non universitaire, tend à disparaître. Autrefois seuls les enseignants du secondaire devaient posséder un diplôme universitaire, mais aujourd'hui cette exigence s'applique également aux enseignants du primaire et du secondaire, et ce dans toutes les provinces sauf en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Même dans ces deux provinces on abandonne progressivement l'école normale en faveur de l'université.

Enseignement universitaire

Au Canada, l'université existe depuis longtemps, grâce aux efforts des gouvernements provinciaux, du clergé et d'associations de particuliers qui ont contribué à la création d'universités et de collèges francophones et anglophones. Le Canada compte aujourd'hui plus de 60 universités décernant des grades, et un grand nombre de collèges affiliés à une université.

Actuellement, les universités et les collèges diffèrent quant à la langue d'enseignement, la taille, le nombre de facultés, etc. Un certain nombre d'universités francophones décernent des grades, mais la plupart dispensent leur enseignement en anglais; il existe en outre quelques établissements bilingues, dont l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne à Sudbury (Ont.). Les établissements varient quant à la taille et au nombre de facultés, depuis ceux comptant moins de 1,000 étudiants à plein temps et une seule faculté jusqu'aux universités de plus de 10,000 étudiants comptant de nombreuses facultés et offrant un large éventail de programmes. Face à l'augmentation vertigineuse de l'effectif étudiant depuis vingt ans, un grand nombre d'universités ont pris de l'expansion. En outre, plusieurs nouvelles universités ont été constituées, dont les Universités Simon Fraser, Brock, Lethbridge et Trent; d'autres ont été autorisées à conférer des grades, par exemple l'Université de Victoria et l'Université Notre-Dame à Nelson (C.-B.).

Selon la province, l'étudiant doit détenir un certificat d'immatriculation ou d'immatriculation supérieure pour être admis au cours menant au premier grade. De plus, bon nombre d'universités exigent ou recommandent que le candidat se soumette également à des tests d'aptitudes. La durée du programme varie de trois à quatre ans pour le baccalauréat sans spécialisation, à cinq ans ou plus pour la médecine, la théologie, l'architecture et le droit. La maîtrise, qui suit le baccalauréat, exige au moins une année d'études supplémentaires, et le doctorat, au moins deux années d'études et de recherches intensives après la maîtrise. En 1972-73, 321,417 étudiants étaient inscrits à plein temps à des programmes menant à un grade, diplôme ou certificat, dont 202,425 (63.0%) du sexe masculin. Fait à noter, depuis dix ans les inscriptions à temps partiel augmentent plus rapidement que celles à plein temps.

Une tendance intéressante s'est amorcée en 1970-71 concernant les inscriptions à temps plein dans les universités. Dans les provinces de l'Ouest, le taux d'accroissement a été beaucoup moins élevé que ce qu'on avait prévu. En 1971-72 on a fait la même observation, non seulement dans l'Ouest mais presque partout au Canada. L'expansion rapide des années 60 était chose du passé et les projections pour la première moitié des années 70 indiquaient des augmentations beaucoup plus modestes.

A première vue, ces faits semblent contredire certains propos déjà cités de Daniel Bell, mais ce n'est pas le cas. Quoique l'augmentation des inscriptions à temps plein n'ait pas été aussi importante que ce qu'on prévoyait, et qu'il y ait même eu des diminutions, l'enseignement post-secondaire dans son ensemble présente une image différente. A l'heure actuelle, il semble que le collège communautaire prendra de plus en plus d'envergure. Les universités continueront à former des professionnels, alors que les collèges communautaires se spécialiseront dans la formation d'une main-d'œuvre technique qui, dans certains cas, constituera le personnel de soutien des cadres.

Contrairement aux collèges communautaires, les universités ont accusé une légère baisse des inscriptions à temps plein, soit .5% entre 1971-72 et 1972-73,

tandis que dans les années 60, les augmentations annuelles étaient de l'ordre de 12% à 14% et pour l'année de 1969-70 à 1970-71, de 5.7%. Toutes les provinces sauf Terre-Neuve, le Québec et l'Ontario ont vu leur effectif universitaire diminuer.

D'après les projections, dès 1974-75 l'ensemble du secteur post-secondaire au Canada comptera 580,957 élèves au lieu de 475,041 en 1970-71, soit une augmentation d'environ 22%. Cette progression du secteur tertiaire est en partie liée à l'avènement de la société post-industrielle, caractérisée par une économie des services et une expansion de la main-d'œuvre professionnelle et technique.

Financement

En 1969, 1970 et 1971, les dépenses globales au titre de l'enseignement se sont élevées à $6,573,894,000, $7,408,860,000 et $8,023,569,000 respectivement, soit des hausses de $834,966,000 (12.7%) et $614,709,000 (8.3%). Les proportions de ces montants affectées par les conseils scolaires publics au financement de l'enseignement primaire et secondaire dans tout le Canada ont été de 55.4%, 55.8% et 55.7% en 1969, 1970 et 1971 respectivement.

Les dépenses fédérales au titre de l'enseignement primaire et secondaire ont été de $204,089,000 en 1969, $194,403,000 en 1970 et $188,783,000 en 1971, ce qui représente 27.7%, 24.2% et 23.3% respectivement des dépenses fédérales totales, abstraction faite des transferts. C'est dans les domaines de la formation universitaire et professionnelle que le gouvernement fédéral a dépensé le plus. Aux termes

L'Université de Lethbridge (Alb.).

de la Loi de 1967 sur la formation professionnelle des adultes, il assume la totalité des frais engagés par les provinces pour la formation professionnelle des adultes dans le cadre d'un cours organisé par un Bureau fédéral de main-d'œuvre ou d'un programme d'apprentissage; il assume également une partie du coût des immobilisations nécessaires. En 1969, 1970 et 1971; les dépenses fédérales dans ce domaine se sont chiffrées à $296,855,000, $357,475,000 et $350,391,000 respectivement. Ces mêmes années le gouvernement fédéral a affecté aux universités $199,581,000, $205,044,000 et $220,545,000.

La contribution fédérale aux dépenses de l'enseignement au Canada est importante. En 1969, 1970 et 1971 le montant total, y compris les transferts, s'est établi à $1,386,128,000, $1,621,110,000 et $1,739,001,000 respectivement. Ceci représente environ 21% de tous les fonds consacrés à l'enseignement au cours de ces années.

Tableau 1. Dépenses des conseils scolaires publics au titre de l'enseignement, années civiles 1971-72

Province		Impôts locaux	Administration provinciale	Administration fédérale	Frais de scolarité	Autres	Total
		(milliers de dollars)					
Terre-Neuve	1971[r]	747	61,874	—	1,871	2,475	66,967
	1972	915	71,229	—	1,826	2,261	76,231
Île-du-Prince-Édouard	1971[r]	4,732	12,739	—	—	50	17,521
	1972	2,500	16,558	—	—	60	19,118
Nouvelle-Écosse	1971[r]	54,364	68,935	967	6	911	125,183
	1972	58,339	76,693	743	13	683	136,471
Nouveau-Brunswick	1971[r]	—	89,903	—	21	186	90,110
	1972	—	96,412	—	26	902	97,340
Québec	1971[r]	444,033	695,337	7,173	10,143	13,981	1,170,667
	1972	458,863	787,651	7,847	11,096	15,295	1,280,752
Ontario	1971[r]	766,848	1,016,266	7,183	3,837	26,327	1,820,461
	1972	829,275	1,098,900	7,770	4,150	28,465	1,968,560
Manitoba	1971[r]	77,527	98,321	751	995	1,244	178,838
	1972	88,624	105,036	903	1,211	1,245	197,019
Saskatchewan	1971[r]	82,258	77,787	2,597	750	2,643	166,035
	1972	84,555	88,261	2,389	760	3,278	179,243
Alberta	1971[r]	145,500	214,800	5,184	2,517	4,481	372,482
	1972	159,438	225,376	6,902	2,719	5,695	400,130
Colombie-Britannique	1971[r]	210,724	171,433	5,335	160	12,602	400,254
	1972	231,577	187,853	5,563	170	13,103	438,266
Yukon	1971	—	5,212	550	73	115	5,950
	1972	—	5,906	623	83	130	6,742
Territoires du Nord-Ouest	1971	600	610	22,269	—	35	23,514
	1972	720	730	25,410	—	42	26,902
Canada	1971[r]	**1,787,333**	**2,513,217**	**52,009**	**20,373**	**65,050**	**4,437,982**
	1972	**1,914,806**	**2,760,605**	**58,150**	**22,054**	**71,159**	**4,826,774**

[r] Chiffres rectifiés.

Tableau 2. Profil statistique de l'enseignement public primaire et secondaire[1], 1972-73 (automne), 1973-74

Province		Effectif global[2]	Effectifs[2]			Enseignants à temps plein[1,6]			
			Préscolaire	Primaire[3]	Secondaire[4]	Divers	Primaire[5]	Secondaire[5]	Total
Terre-Neuve	1972-73	161,723	12,618	85,347	59,676	4,082	4,910	1,983	6,893
	1973-74	160,430	12,289	84,177	59,111	4,853			
Île-du-Prince-Édouard	1972-73	29,340	...	16,171	12,755	414	1,120	510	1,630
	1973-74	28,370	...	15,408	12,669	293			
Nouvelle-Écosse	1972-73	211,262	14,587	104,135	89,309	3,231	6,563	3,524	10,087
	1973-74	214,401	14,496	102,402	94,399	3,104			
Nouveau-Brunswick	1972-73	173,851	...	90,538	81,975	1,338	5,130	2,840	7,970
	1973-74	170,179	...	87,170	80,932	2,077			
Québec	1972-73[6]	1,526,586	95,034	713,327	650,732	67,493	50,400	26,700	77,100
	1973-74[7]	1,478,051	91,692	673,141	643,585	69,633			
Ontario	1972-73	2,028,114	157,919	922,238	915,268	32,689	56,720	35,820	92,540
	1973-74[8]	2,008,610	162,067	891,805	922,313	32,425			
Manitoba	1972-73	238,861	14,903	114,210	103,569	6,179	7,200	4,425	11,625
	1973-74	234,569	15,441	110,028	106,120	2,980			
Saskatchewan	1972-73	234,152	4,338	116,953	108,356	4,505	7,207	3,643	10,850
	1973-74	225,732	5,363	109,858	106,675	3,836			
Alberta	1972-73	425,251	2,918	216,195	201,260	4,878	12,843	7,493	20,336
	1973-74	419,737	...	210,220	204,314	5,203			
Colombie-Britannique	1972-73	526,061	22,681	250,441	246,381	6,558	13,740	7,995	21,735
	1973-74	536,502	31,417	249,064	247,759	8,262			
Yukon	1972-73	4,749	—	2,812	1,904	33	182	76	258
	1973-74	4,957	—	2,863	2,080	14			
Territoires du Nord-Ouest	1972-73	11,369	1,185	7,296	2,842	46	514	100	614
	1973-74	12,019	1,280	7,370	3,060	309			
Total, Canada	**1972-73**	**5,571,319**	**326,183**	**2,639,663**	**2,474,027**	**131,446**	**166,529**	**95,109**	**261,638**
	1973-74	**5,493,557**	**334,045**	**2,543,506**	**2,483,017**	**132,989**			

[1]Y compris les écoles séparées. [2]Sont exclus, en 1972-73, les effectifs suivants: 155,910 dans les écoles primaires et secondaires privées; les jardins d'enfants et les écoles maternelles; 28,990 dans les écoles relevant du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien; dans les écoles de la Défense nationale outre-mer; et 3,410 et 660 respectivement dans les écoles pour sourds et pour aveugles. [3]Sont exclus, enseignants des écoles primaires et secondaires privées; les jardins d'enfants et écoles maternelles; les enseignants des écoles du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien; les enseignants des écoles de la Défense nationale outre-mer; et 643 et 133 enseignants respectivement des écoles pour sourds et pour aveugles. [4]Les chiffres pour le primaire représentent les années 1 à 6; pour le secondaire les années 7 à 12/13. [5]Les chiffres pour le primaire représentent les années 1 à 8; pour le secondaire les années 9 à 12/13. [6]Comprend des estimations dans certains cas. [7]Chiffres provisoires fournis par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. [8]Estimation. . .Chiffres non disponibles. . . .N'ayant pas lieu de figurer. —Néant ou zéro.

Tableau 3. Effectifs à plein temps au niveau tertiaire, 1972-73[1]

Province	Collèges communautaires et établissements assimilés[2]		Écoles normales	Secteur non universitaire	Secteur universitaire	
	Programmes de formation technique[3]	Programmes de passage à l'université		Écoles de sciences infirmières[4]	Universités et collèges affiliés	
	Total	Total	Total	Total	Total	Hommes
Terre-Neuve	820	—	—	671	7,308	4,569
Île-du-Prince-Édouard	313	—	—	177	1,581	888
Nouvelle-Écosse	985	130	548	814	16,098	9,576
Nouveau-Brunswick	668	—	412	761	10,230	6,294
Québec	36,701	55,314	213	7,999	65,430	42,024[5]
Ontario	42,091	—	2,082	8,348	135,024	85,974
Manitoba	2,133	—	—	1,118	17,022	10,413
Saskatchewan	1,609	48	—	804	13,380	8,307
Alberta	9,074	2,347	—	1,909	27,762	17,322
Colombie-Britannique	5,751	5,380	—	1,487	27,585	17,055
Total, Canada	**100,145**	**63,219**	**3,255**	**24,088**	**321,420**	**202,422**

[1]Comprend les effectifs du secteur non universitaire (cours postsecondaire des collèges communautaires et établissements assimilés), des écoles normales (hors des universités) et des écoles de sciences infirmières ainsi que ceux du secteur universitaire (universités et collèges affiliés). [2]Les établissements assimilés comprennent un certain nombre de collèges privés, le *Nova Scotia Agricultural College*, l'*Ontario College of Art*, etc. [3]Sont exclus les élèves inscrits à des programmes menant au diplôme d'I.A. [4]Comprend les élèves inscrits dans les écoles de sciences infirmières régionales et offrant le diplôme ainsi que les élèves des collèges communautaires étudiant en vue du diplôme d'infirmière autorisé. [5]387 étudiants de l'Université du Québec n'ont pas été dénombrés selon le sexe. . .Chiffres non disponibles. —Néant ou zéro.

L'environnement

Un nouveau ministère fédéral, Environnement Canada, a été créé en juin 1971 pour diriger la lutte contre la pollution et assurer une gestion et une exploitation rationnelles des ressources naturelles renouvelables du Canada. Il est chargé de lancer de vastes programmes à l'échelle du gouvernement et de coordonner les activités relatives à la protection de l'environnement. Il donne aussi à d'autres ministères, par l'intermédiaire de ses spécialistes, des conseils en matière d'élaboration de programmes et de règlements dans le cadre des lois fédérales appliquées par d'autres ministères.

Le travail à accomplir au Canada consiste à fournir des renseignements et des services et, au besoin, à entreprendre des recherches qui permettront de mieux comprendre l'environnement naturel et de mieux l'utiliser et le protéger. Il s'agit également de gérer les ressources renouvelables de manière à accroître la production tout en veillant à ce que les activités humaines contribuent à rendre à jamais l'environnement naturel sain et intéressant.

Organisation

Le ministère de l'Environnement comprend deux grandes divisions: le Service des pêches et des sciences de la mer et les Services de l'environnement. Chacune de ces divisions relève d'un sous-ministre adjoint principal. Le Service des pêches et des sciences de la mer est chargé de la gestion des pêches, de concert souvent avec les provinces et d'autres pays. Ainsi, on entreprend des recherches poussées sur lesquelles s'appuient les programmes destinés à protéger, voire à accroître les ressources exploitables. Le ministère aide l'industrie de la pêche à étendre ses marchés et à hausser ses ventes. Parmi les activités du service, on compte des travaux d'hydrographie et d'océanographie dans trois océans et toutes les eaux intérieures. Il est aussi chargé de l'organisation et de l'administration de 2,000 installations portuaires pour petits bateaux.

Les Services de l'environnement comprennent le Service de l'environnement atmosphérique, le Service de la protection de l'environnement et le Service de la gestion de l'environnement. Ces trois services ont des fonctions bien distinctes.

Le Service de l'environnement atmosphérique s'occupe principalement de météorologie, science qui étudie les phénomènes de l'atmosphère. Elle s'attache à la physique, la chimie et la dynamique de l'atmosphère et des effets directs de celle-ci sur la surface de la terre, les océans et la vie en général. Depuis 1958, le S.E.A. nous renseigne sur l'état de la glace dans les artères navigables du Canada.

Le Service de la protection de l'environnement exécute les mesures législatives fédérales relatives à l'environnement en établissant et en imposant des règlements, des normes, des protocoles, etc. Il renseigne également les autres ministères fédéraux qui appliquent des lois se prêtant à la formulation de règlements relatifs à l'environnement. Il établit, après avoir consulté les provinces et l'industrie, des normes nationales régissant les effluents et les gaz polluants et c'est à lui que s'adresse le public lorsqu'il est question de la protection de l'environnement.

Le Service de la gestion de l'environnement vise à coordonner les activités relatives aux ressources renouvelables intérieures, leur utilisation et l'incidence de leur emploi sur l'environnement. Il se compose de quatre directions générales: eaux intérieures, forêts, faune et terres, et est chargé de fournir des données quantitatives

L'ensemble autocar—plate-forme de 13 tonnes d'Environnement Canada parcourt le pays pour vérifier si les véhicules automobiles sont conformes aux normes du gouvernement en matière de lutte contre la pollution de l'air.

et qualitatives sur les ressources, de faire des recherches sur les méthodes de conservation et d'assurer une pleine utilisation rationnelle des ressources renouvelables du pays comme le prescrit la loi fédérale.

Conseils consultatifs

Le Conseil consultatif de l'environnement est chargé de conseiller le ministre dans quatre domaines généraux: l'état de l'environnement et les menaces qui pèsent sur lui, les priorités pour les programmes fédéraux ou fédéraux-provinciaux, l'efficacité des mesures prises par Environnement Canada pour rétablir, conserver ou relever la qualité de l'environnement, et les autres questions dont le ministre peut juger utile de le saisir.

Le Conseil consultatif des forêts et le Conseil consultatif des pêches ont été créés pour faire rapport au ministre sur certaines sphères d'attributions intéressant nos ressources renouvelables.

Ces organes consultatifs examinent les programmes, en évaluent l'incidence et assurent la liaison avec des organismes privés. On y retrouve des Canadiens éminents des milieux industriels, universitaires et scientifiques ainsi que des responsables du ministère de l'Environnement.

Environnement Canada ne peut à lui seul accomplir toutes les tâches ayant pour objet les ressources renouvelables et l'environnement, mais il peut en accomplir certaines, exercer une influence sur d'autres et agir à titre de chef de file.

Les divers centres de décision doivent pouvoir compter sur des connaissances et des données qui leur permettront de protéger l'environnement et assurent un rapport de convenance entre ce dernier et les besoins qui s'y rattachent. Il existe de nombreuses sources de renseignements sur l'environnement. Le ministère doit déterminer les lacunes de l'information et veiller à ce qu'elles soient comblées le mieux possible par l'organisme le plus apte à le faire. Les éléments clés de cette entreprise sont une collecte de données, des enquêtes et des inventaires, des évaluations, des travaux de recherche, des contrôles, des analyses et des prévisions, auxquels s'ajoutent des services de consultation et un échange de renseignements

Un terminal informatique portatif dans une malette, d'un poids de 22 livres, est le dernier-né des dispositifs dans la guerre contre les déversements. Au moyen d'un téléphone, on peut avoir accès aux ordinateurs éloignés renfermant les systèmes de gestion d'urgence de l'environnement.

avec d'autres pays. Ainsi, le Service de l'environnement atmosphérique, à l'occasion de la diffusion de données météorologiques et de la prestation de services de consultation au profit du public canadien, des ministères, de l'industrie, etc., a établi progressivement des mécanismes efficaces de collecte, de stockage, d'extraction, de diffusion et d'échange international de données sur les conditions atmosphériques. Cette activité nécessite l'emploi de systèmes informatiques complexes.

Une autre tâche consiste à formuler des exigences destinées à conserver et accroître la qualité et la productivité de l'environnement dans certaines conditions. Il faut, par exemple, arrêter des principes directeurs qui présideront à l'évaluation des effets sur l'environnement, aux aménagements de ce dernier, aux objectifs écologiques de qualité, qui s'appliqueront aux codes et zones, aux contingentements et autres restrictions imposés, entre autres, aux prélèvements sur la faune marine et terrestre.

Environnement Canada conseille aussi les négociateurs internationaux et intergouvernementaux pour ce qui est de l'environnement ou, lorsque les circonstances s'y prêtent, fait fonction de négociateur par le jeu de ses relations avec les Affaires extérieures, le Bureau du Conseil privé et d'autres organismes. Avec la collaboration des provinces, il fournit les données nécessaires à une bonne gestion des ressources que constituent l'air, l'eau, la terre, la forêt et la faune. Ces ressources relèvent toutes en grande partie de la compétence des provinces, mais la question déborde souvent les frontières. Environnement Canada met aussi en œuvre des programmes qui intéressent les provinces et les territoires, et veille au besoin à l'application de règlements comme ceux concernant le raffinage du pétrole, la lutte contre la pollution, l'inspection du poisson ou diverses mesures de conservation ou de protection.

Là où il incombe aux provinces de faire respecter les normes, par exemple, celles régissant les rejets polluants, Environnement Canada compte sur elles pour agir au nom des deux paliers de gouvernement. Il offrira également des services de soutien dans des secteurs comme le contrôle et la surveillance. Mais le gouvernement fédéral doit intervenir directement, dans la mesure de sa compétence, si les provinces ne peuvent assurer une protection suffisante ou négligent de le faire.

Par expérience, on peut dire sans grand risque si des projets ou des produits conviennent du point de vue financier. Environnement Canada doit être en mesure de dire s'ils sont bien conçus du point de vue de l'environnement. Depuis le 1er avril 1974, les activités fédérales ont été analysées dès leur première planification; il s'agissait de s'assurer qu'elles causent le moins de dommages possible à l'environnement. A l'avenir, ministères fédéraux, organismes et entreprises relevant de l'administration fédérale devront faire connaître les effets possibles de leurs projets sur l'environnement. Les rapports qu'ils présenteront seront étudiés par une équipe d'évaluateurs ou par des comités d'examen de l'extérieur, qui pourront exiger qu'on modifie un projet avant d'y consacrer des sommes importantes ou avant que la construction ne commence. Le gouvernement fédéral doit donner l'exemple.

Plus de 5,000 personnes ont visité récemment à Toronto l'exposition internationale de trois jours consacrée à la lutte contre la pollution et à laquelle participaient plus de 250 sociétés.

Relations extérieures

Ministère des Affaires extérieures

Créé en 1909 et dirigé par un ministre portant le titre de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministère des Affaires extérieures vise trois objectifs principaux: 1° renseigner et conseiller le gouvernement en matière de politique étrangère; 2° aider les autres gouvernements et nations à mieux comprendre le Canada et les Canadiens; 3° aider les Canadiens voyageant hors du Canada et les citoyens des pays étrangers. En décembre 1973, le Canada entretenait des missions diplomatiques, consulaires et (ou) commerciales dans 134 pays. (L'astérisque indique une représentation non résidante et le pays où réside le représentant canadien accrédité figure entre parenthèses.)

*Afghanistan (Pakistan)
Afrique du Sud
Algérie
Allemagne, République fédérale d'
*Antilles, États associés (Trinité)
*Arabie Saoudite (Liban)
Argentine
Australie
Autriche
*Bahamas (Jamaïque)
Bangladesh
*Barbade (Trinité)
Belgique
*Belize (Jamaïque)
*Birmanie (Malaisie)
*Bolivie (Pérou)
*Botswana (Afrique du Sud)
Brésil
*Bulgarie (Yougoslavie)
*Burundi (République du Zaïre)
Cameroun
Chili
Chine, République populaire de
*Chypre (Israël)
Colombie
*Congo, République populaire du (République du Zaïre)
*Corée
Costa Rica
Côte-d'Ivoire
Cuba
*Dahomey (Ghana)
Danemark
Égypte, République arabe d'
*El Salvador (Costa Rica)
*Équateur (Colombie)
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
*Fidji (Australie)
Finlande
France
*Gabon (Cameroun)
*Gambie (Sénégal)
Ghana
Grande-Bretagne
Grèce
Guatemala
*Guinée (Sénégal)
Guyane
Haïti
*Haute-Volta (Côte-d'Ivoire)
*Honduras (Costa Rica)
Hong Kong
Hongrie
*Île Maurice (Tanzanie)
Inde
Indonésie
Iran
*Iraq (Liban)
Irlande
*Islande (Norvège)
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
*Jordanie (Liban)
Kenya
*Koweït (Iran)
*Lesotho (Afrique du Sud)
Liban
*Libéria (Côte-d'Ivoire)
*Libye (Tunisie)
*Luxembourg (Belgique)
*Macao (Hong Kong)
Malaisie
*Malawi (Zambie)
*Mali (Sénégal)
*Malte (Italie)
*Maroc (Espagne)
*Mauritanie (Sénégal)
Mexique
*Monaco (France)
*Mongolie (U.R.S.S.)
*Népal (Inde)
*Nicaragua (Costa Rica)
*Niger (Côte-d'Ivoire)
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
*Ouganda (Kenya)
Pakistan
*Panama (Costa Rica)
*Paraguay (Argentine)
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
*République arabe syrienne (Liban)
*République centrafricaine (Cameroun)
*République Dominicaine (Venezuela)
*République Malgache (Éthiopie)
*République de Somalie (Tanzanie)
*Roumanie (Yougoslavie)
*Rwanda (République du Zaïre)
*Samoa occidentales (Nouvelle-Zélande)
*Saint-Marin (Italie)
Saint-Siège
Sénégal
*Sierra Leone (Nigéria)
Singapour
*Soudan (République arabe d'Égypte)
Sri Lanka
Suède
Suisse
*Swaziland (Afrique du Sud)
Tanzanie, République unie de
*Tchad (Cameroun)
Tchécoslovaquie
Thaïlande
*Togo (Ghana)
*Tonga (Nouvelle-Zélande)
Trinité et Tobago
Tunisie
Turquie
Union des républiques socialistes soviétiques
*Uruguay (Argentine)
Venezuela
*Viet-nam, République démocratique du (République populaire de Chine)
Viet-nam, République du
Yougoslavie
Zaïre, République du
Zambie, République unie de

Le Canada a des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York et à Genève, auprès de la Communauté économique européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à Bruxelles, auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et aux entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces à Vienne, auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, de la Conférence du Comité du désarmement et auprès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Genève et auprès de l'Organisation des États américains à Washington.

Aspects fédéraux-provinciaux des relations internationales du Canada

La Direction de la coordination fédérale-provinciale du ministère des Affaires extérieures demeure en contact étroit avec les provinces et facilite les activités internationales de celles-ci de manière que les objectifs provinciaux soient atteints en accord avec une politique étrangère unifiée pour l'ensemble du Canada.

La Direction assure la participation des provinces aux conférences internationales et à l'activité des organisations internationales dans un grand nombre de domaines présentant un intérêt pour les provinces en invitant les fonctionnaires provinciaux intéressés à faire partie des délégations canadiennes et en s'enquérant auprès des gouvernements provinciaux de leur avis au sujet de la position que le gouvernement du Canada pourrait prendre dans ces domaines sur le plan international.

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures et de ses ambassades et hauts-commissariats, aide les provinces à organiser les visites de représentants provinciaux à l'étranger, en se chargeant des arrangements et en ménageant des rencontres, et à coordonner les visites de personnalités étrangères dans les provinces.

Le gouvernement fédéral consulte les provinces lorsque se négocient entre le Canada et l'étranger des traités, des conventions ou d'autres accords officiels portant sur des questions qui ressortissent aux provinces ou aux provinces et à l'administration fédérale à la fois.

Le Canada et les Nations Unies

Un des éléments clés de la politique étrangère du Canada est de contribuer activement à faire des Nations Unies un instrument toujours plus efficace de coopération internationale et, en particulier, d'accroître son aptitude à s'acquitter des fonctions définies dans sa charte. A cette fin, le Canada s'est fixé 11 grands objectifs: contribuer au développement économique et social; aider à freiner la course aux armements; promouvoir l'établissement et le maintien de la paix par l'intermédiaire des Nations Unies; harmoniser les objectifs du Canada dans le sud de l'Afrique; prendre des mesures de protection de l'environnement; favoriser la coopération internationale dans l'usage pacifique des réseaux de satellites et dans l'utilisation des fonds marins extraterritoriaux; promouvoir le respect des droits de l'homme, notamment par l'adhésion aux diverses conventions des Nations Unies et leur mise en pratique; contribuer à l'élaboration et à la codification progressive du droit international; faire valoir le caractère bilingue du Canada aux Nations Unies; travailler au développement des Nations Unies en tant qu'organisme apte à créer

Drapeaux des Nations Unies.

l'harmonie entre les nations. Le Canada entretient des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York et à Genève, tandis qu'à Ottawa le Bureau des Affaires des Nations Unies l'appuie de ses conseils et coordonne la mise en œuvre de la politique canadienne à l'égard de l'ONU.

Le Canada est membre de toutes les organisations spécialisées de l'ONU dont l'une, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), a son siège à Montréal. Le Canada occupe le huitième rang parmi les pays qui contribuent au budget ordinaire de l'ONU: depuis 1946, il a fourni plus de $500 millions.

Le Canada et les États-Unis

Il est peu probable qu'il existe ailleurs deux pays dont les liens soient aussi étroits. Les États-Unis sont le principal partenaire du Canada. Canadiens et Américains vont les uns vers les autres à tous les niveaux de la société, qu'il s'agisse de touristes, de chefs de gouvernement, d'hommes d'affaires, d'artistes, de fonctionnaires ou d'étudiants. Il va sans dire que des divergences et des frictions peuvent parfois se manifester dans le cadre de relations aussi complexes, mais les rapports restent avant tout amicaux et reposent sur un effort constant de compréhension mutuelle et de collaboration.

Les deux gouvernements expédient la plupart de leurs affaires courantes par voie officielle, mais ils ont également créé, au fil des ans, un certain nombre d'organisations bilatérales permanentes, dont la Commission mixte internationale. Cette dernière est devenue le creuset des efforts concertés en vue de combattre la pollution et de régler les problèmes écologiques le long de la frontière commune. Des organismes permanents analogues existent dans d'autres domaines, entre autres la coopération pour la défense (Commission permanente canado-américaine de défense). Législateurs canadiens et américains se rencontrent chaque année au sein du Groupe interparlementaire Canada—États-Unis pour étudier des questions d'intérêt commun.

Les deux pays sont l'un pour l'autre le meilleur client. Les États-Unis absorbent environ 70% de l'ensemble des exportations canadiennes et le Canada, environ 21% des exportations américaines. En outre, ils dépendent largement l'un de l'autre sur le plan financier, vu l'importance des investissements américains au Canada, qui relativement ne le cèdent que de peu à ceux du Canada aux États-Unis.

Enfin, il y a un va-et-vient continuel de Canadiens et d'Américains à la frontière: en 1973, les Américains ont fait 37.2 millions de voyages au Canada et les Canadiens, 30.8 millions de voyages aux États-Unis.

Le Canada et le Commonwealth

Le Canada est un membre actif du Commonwealth depuis sa création et a contribué de façon appréciable à son évolution ainsi qu'aux changements successifs de ses buts. Le Commonwealth, qui comptait cinq membres à l'origine, groupe maintenant 33 États souverains. Tout à fait indépendant depuis 1968, Nauru bénéficie d'un statut spécial qui lui donne droit à tous les avantages, sauf à celui d'être représenté aux réunions des chefs de gouvernement. Les Bahamas et la Grenade, les deux nouveaux venus, ont adhéré au Commonwealth dès leur accession à l'indépendance le 10 juillet 1973 et le 1er février 1974. Les États du Commonwealth s'étendent sur près du quart de la surface terrestre du globe et leurs peuples de races, couleurs, croyances et langues diverses représentent environ le quart de la population mondiale. Ils comprennent des pays industrialisés et des pays en voie de développement. Chacun participe à titre distinct et à des degrés divers au travail des organisations internationales, mais l'ensemble du Commonwealth tire profit de ces initiatives individuelles.

Le Canada considère le Commonwealth comme une vaste association, unique en son genre, groupant des nations de six continents et de cinq océans, qui présentent à un degré exceptionnel des attitudes et des institutions semblables, des valeurs sociales et politiques analogues, un héritage politique et historique semblable et une langue commune. Cette solide assise communautaire facilite singulièrement la coopération et la consultation entre les membres de l'association dans l'intérêt commun de leurs populations respectives et favorise une plus grande compréhension à l'échelle internationale. Dans un monde de plus en plus partagé entre pays industrialisés et pays en voie de développement, scindé sur le plan racial et porté à considérer les associations régionales ou continentales comme les agents d'une transformation ou d'une solution des problèmes, le Commonwealth apporte une perspective multilatérale et multiraciale à nombre de grandes questions internationales. Grâce à la communauté de valeurs et de traditions forgée au cours de l'histoire, les rapports entre dirigeants et représentants du Commonwealth sont empreints d'une aisance naturelle qui confère à cette association un caractère unique. Les pays membres entretiennent des relations fondées sur la compréhension et un sentiment d'appartenance; ils cherchent à se consulter et à collaborer le plus possible afin de favoriser pleinement le progrès politique, économique et social. Dans chaque cas, il s'agit d'une démarche purement volontaire. Le sol canadien a accueilli de nombreuses réunions importantes du Commonwealth, dont celle des Chefs de gouvernement du Commonwealth en 1973 et celle des ministres des Finances du Commonwealth en 1974.

Les pays en voie de développement du Commonwealth continuent à recevoir du Canada des sommes considérables sous forme d'aide bilatérale dans le cadre du Plan de Colombo mis en œuvre en 1960 et qui vise maintenant des pays hors du Commonwealth, du Programme spécial d'aide à l'Afrique du Commonwealth (PSAAC) et du Programme canadien d'aide aux Antilles du Commonwealth. En

1973-74, le Canada a procuré, sous forme d'aide bilatérale, plus de $200 millions aux pays membres du Commonwealth, $131 millions en Asie, $62 millions en Afrique et $15 millions aux Antilles. Plus de 600 enseignants et conseillers ont été envoyés dans ces régions du monde tandis que 1,279 étudiants et stagiaires venaient poursuivre leurs études au Canada pendant cette période. Au total, l'aide du Canada aux pays membres du Commonwealth se chiffre à plus de $300 millions en 1974-75. En outre, le Canada contribue au Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth et au Programme spécial du Commonwealth pour les Africains de Rhodésie, qui est administré par le canal du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique. En 1973, 283 étudiants poursuivaient leurs études au Canada dans le cadre du Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth. Pendant l'année financière 1973-74, le Canada a fourni environ $4,750,000 aux divers programmes et institutions du Commonwealth dont la Fondation du Commonwealth, le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique et le Programme du Commonwealth pour la jeunesse.

Le Canada a contribué pour $21 millions sous forme de prêts au programme d'aménagement hydro-électrique de Kerala en Inde, dont naîtra un des plus grands réservoirs artificiels du monde.

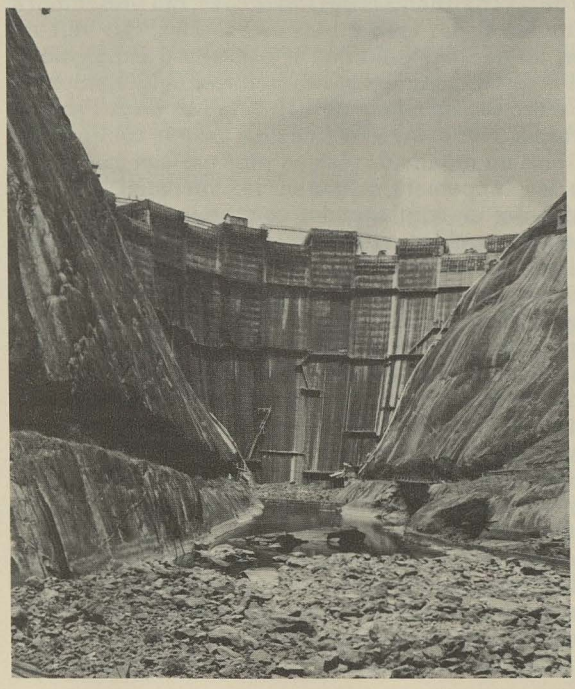

Relations avec les Antilles du Commonwealth

Les relations actuelles entre le Canada et les Antilles du Commonwealth sont le fruit d'une évolution logique des liens historiques. Des relations commerciales étroites existent depuis plusieurs siècles, renforcées par les intérêts commerciaux et les investissements considérables du Canada dans cette région. Leur association au sein du Commonwealth a également contribué, grâce aux traditions, aux institutions et aux valeurs communes, à créer une meilleure compréhension et à accroître leurs rapports. Ces dernières années, les communications se sont présentées sous un jour encore plus favorable en raison du mouvement important de touristes, d'étudiants, d'hommes d'affaires et d'immigrants entre les Antilles et le Canada.

La Conférence du Canada et des Antilles du Commonwealth, qui a eu lieu à Ottawa en juillet 1966, a inauguré l'ère actuelle de leurs relations et a établi les grandes lignes dont s'inspirent ces rapports; l'application des recommandations de la conférence est en très bonne voie. Dans le cadre du processus permanent de consultation et d'examen des relations mutuelles, une mission canadienne spéciale a visité, à l'automne de 1970, 13 pays et territoires des Antilles du Commonwealth pour discuter en détail d'un grand nombre de questions d'intérêt commun.

D'après les estimations, les investissements canadiens dans cette région s'élevaient à plus de $500 millions à la fin de 1973. Cette même année, sur un plan bilatéral, les importations canadiennes ont atteint $69,995,000 et les exportations, $128,909,000. L'aide canadienne directe au développement des Antilles a débuté en 1958 et s'est élevée en moyenne à environ $20 millions par an au cours des dernières années. Cette aide, sous forme de prêts et de subventions, s'est surtout dirigée vers les secteurs de l'éducation, du transport aérien, de l'adduction d'eau et de l'agriculture. Des fonds sont aussi parvenus aux Antilles sur une base multilatérale par le canal de diverses organisations, notamment les Nations Unies et la Banque de développement des Caraïbes.

Plus de 3,000 Canadiens demeurent dans cette région et, chaque année, au-delà de 200,000 visitent les îles. En 1973, environ 21,900 Antillais ont immigré au Canada. On trouve un haut-commissariat canadien en Jamaïque, à Trinité et Tobago, en Guyane et à la Barbade; ces quatre pays ont un haut-commissariat à Ottawa. Le commissaire des Antilles orientales à Montréal représente les cinq États associés des Antilles (Antigua, Dominique, Saint-Christophe–Nièves–Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent), Montserrat et la Grenade.

Le Canada et l'Europe

Bien que le Canada manifeste un intérêt croissant pour la plupart des régions du globe, ses relations avec l'Europe conservent une importance particulière. Profondément ancrées dans les origines du Canada, elles tiennent à l'héritage culturel qu'il partage avec la Grande-Bretagne et la France et aux liens qui l'attachent à d'autres pays européens d'où est issue la population canadienne. Ces relations contribuent à enrichir la vie nationale du Canada et à diversifier ses liens avec le monde extérieur. Elles ont été affermies par la participation importante du Canada, en Europe, aux deux guerres mondiales et par son apport soutenu à la sécurité de l'Europe en vue de la sauvegarde de la paix internationale. En outre, en juillet 1972, le Canada est devenu membre à part entière de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Les étroites relations que le Canada entretient, par tradition, avec la Grande-Bretagne et la France sont particulièrement importantes, puisque l'adhésion de la

Le premier ministre Trudeau et le président de la France Giscard d'Estaing.

Grande-Bretagne au Marché commun a de grandes répercussions pour le Canada et que nombre de Canadiens s'intéressent de plus en plus à leur patrimoine français. La Grande-Bretagne et plusieurs autres pays d'Europe occidentale comptent parmi les principaux partenaires commerciaux du Canada et lui fournissent le plus d'immigrants. Sur le plan économique et politique, l'Europe occidentale devient de plus en plus importante pour le Canada, surtout depuis que le gouvernement canadien a décidé de diversifier ses relations économiques avec l'étranger.

Le Canada travaille sans cesse à améliorer ses relations avec les pays communistes de l'Europe de l'Est, non seulement à cause des avantages liés à un accroissement de la collaboration commerciale, scientifique et technique ainsi que des échanges culturels mais aussi en vue d'une plus grande détente en Europe. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a débuté à Helsinki en juillet 1973 et à laquelle le Canada a pris une part active, devrait contribuer vraiment par une multiplication des échanges et des contacts, à créer un climat de détente.

Une nouvelle ère dans les relations canado-soviétiques, fondée sur un climat plus cordial et plus franc et sur le principe de l'avantage réciproque, s'est ouverte en 1971 par la signature du Protocole de consultation, de l'Accord de coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, et de l'Accord général d'échanges, qui prévoient une collaboration suivie et de longue durée entre le Canada et l'U.R.S.S. En même temps, le Canada a cherché à améliorer ses relations avec les autres pays de l'Europe de l'Est dans l'espoir de conclure des accords analogues mutuellement avantageux. A l'heure actuelle, il a des missions diplomatiques résidantes à Moscou, Prague, Varsovie, Belgrade et Budapest et il entretient des rapports diplomatiques avec la Roumanie et la Bulgarie par l'entremise d'ambassadeurs non résidants.

Le Canada et le Moyen-Orient

La reprise des hostilités au Moyen-Orient en octobre 1973 mettait fin à la trêve précaire qui avait régné dans cette région depuis 1967. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait part de la possibilité d'une participation canadienne à une nouvelle opération de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, si une telle opération était susceptible de mener à un règlement négocié fondé sur la résolution 242 du Conseil de sécurité. Le 22 octobre, le Conseil a approuvé la résolution 338 parrainée par les États-Unis et l'U.R.S.S. et prévoyant un cessez-le-feu et l'amorce de négociations en vue d'un règlement juste et durable. Le 25 octobre, il a autorisé la mise sur pied d'une force de maintien de la paix, et le Parlement canadien a agréé la demande du Secrétaire général qui désirait que le Canada fournisse l'élément logistique de la force. Environ 1,000 Canadiens ont pris position le long de la ligne du cessez-le-feu entre les forces égyptiennes et israéliennes et ont ensuite été envoyés dans la zone de désengagement négociée entre les deux pays. Après le désengagement sur le front israélo-syrien, environ 150 militaires se sont joints à la Force d'observation des Nations Unies sur les hauteurs du Golan.

Avant la guerre, le Canada s'était employé à accroître sa représentation au Moyen-Orient. En mai 1973, il nouait des relations diplomatiques avec l'Arabie Saoudite. Il était également résolu à établir des relations diplomatiques avec les pays du golfe Persique, la République arabe du Yémen et la République démocratique populaire du Yémen. Le Canada entretient maintenant des relations diplomatiques avec tous les pays du Moyen-Orient. La politique canadienne visant à renforcer la représentation du pays au Moyen-Orient a pris un nouvel essor lorsqu'on a annoncé le 21 décembre 1973 l'ouverture d'une ambassade en Arabie Saoudite.

Nos échanges commerciaux ont beaucoup augmenté avec la plupart des pays du Moyen-Orient en 1973 et au premier semestre de 1974, et les perspectives d'une croissance rapide et soutenue sont excellentes. Des délégués commerciaux canadiens sous la direction du ministre de l'Industrie et du Commerce ont visité le Liban, l'Arabie Saoudite, l'Iraq et l'Iran au printemps de 1974. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a aussi visité la région au début de 1974.

En août 1974, le roi Hussein de Jordanie s'est rendu au Canada et a eu des entretiens avec le Premier ministre et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le problème palestinien n'ayant toujours pas été résolu, le Canada a continué d'appuyer le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA). L'apport canadien a été augmenté de $500,000 en 1973, ce qui a porté notre contribution annuelle totale à $2.05 millions; la contribution du Canada à cet organisme depuis sa création est la troisième en importance.

Le Canada et l'Afrique

Dans le passé, le Canada a manifesté un certain intérêt latent pour l'Afrique, en raison de l'activité missionnaire et commerciale des Canadiens. Depuis 10 ans, des relations officielles ont été rapidement établies avec l'accession à l'indépendance de la majorité des anciennes colonies. La participation croissante de ces nouveaux États indépendants aux affaires internationales, la conscience de leurs problèmes

de développement et l'importance des questions politiques pesant sur l'ensemble du continent africain expliquent cette évolution.

Des relations directes ont d'abord été établies avec les anciennes colonies britanniques dès leur accession à l'indépendance au sein du Commonwealth. Les contacts et les relations diplomatiques avec les nouveaux États francophones d'Afrique sont ensuite passés au premier plan par suite de l'importance croissante qu'attachait le gouvernement canadien à la culture française au pays et de l'influence des pays francophones d'Afrique dans les affaires de leur continent. Le Canada entretient des relations avec presque tous les États indépendants d'Afrique et il y compte 15 missions résidantes. Les relations diplomatiques et commerciales avec l'Afrique ont évolué de pair avec l'application d'un programme d'aide plus complet. C'est ainsi qu'en 1972-73, plus de $113 millions ont été mis à la disposition des pays francophones et anglophones d'Afrique, et $131 millions en 1973-74.

Le Canada et la francophonie

Dans son désir de faire valoir les divers aspects de la société canadienne et de faire rayonner le bilinguisme canadien à l'échelle internationale, le gouvernement fédéral encourage l'établissement de liens étroits avec la francophonie ou les pays partiellement ou entièrement francophones. Ces dernières années, les relations avec les pays francophones de l'Europe se sont remarquablement multipliées et diversifiées, notamment dans le domaine scientifique et technique. A ces relations sont venus s'ajouter de nombreux contacts avec les pays francophones du Tiers-Monde. Outre l'aide au développement, qui demeure l'activité principale, il y a progression des échanges culturels et économiques.

Le Canada joue également un rôle très important au sein d'organisations multilatérales comme l'Agence de coopération culturelle et technique dont il est un membre fondateur. Avec le concours du gouvernement du Québec, l'Agence a parrainé le premier Festival international de la Jeunesse francophone, qui a eu lieu à Québec en août 1974. Le Canada participe également à la Conférence des ministres de l'Éducation et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones; leur assemblée annuelle a eu lieu en 1974 à Montebello (Qué.).

Le gouvernement fédéral n'est pas seul à favoriser le rapprochement des pays francophones. Sur le plan bilatéral, les provinces sont invitées à participer aux travaux des commissions conjointes et à la mise en œuvre des programmes d'aide du Canada. Sur le plan multilatéral, outre la participation du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba à quelques-unes des activités de l'Agence de coopération culturelle et technique, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont conclu un accord qui permet à ce dernier de participer aux activités, programmes et institutions de l'Agence.

Le Canada et l'Amérique latine

Le Canada entretient des relations diplomatiques avec tous les pays de l'Amérique latine par l'intermédiaire de 13 missions résidantes et par voie d'accréditation double ou multiple depuis ces missions. Comme le prévoyait l'exposé sur la politique étrangère en Amérique latine paru en 1970, l'établissement et le développement des relations avec ces pays et avec les organisations interaméricaines ont progressé.

En 1972, le Canada est devenu l'une des premières nations auxquelles l'Organisation des États américains (OEA) ait accordé officiellement le statut d'observateur permanent: on a établi, à Washington, une mission canadienne d'observation permanente sous la direction d'un ambassadeur accrédité auprès de l'OEA. Déjà membre de cinq organisations interaméricaines rattachées à l'OEA (l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, l'Institut interaméricain de statistique, le Centre interaméricain d'administration fiscale, le Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine et l'Union postale des Amériques et de l'Espagne), le Canada s'est joint à trois autres organisations: l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Institut interaméricain des sciences agricoles et la Banque interaméricaine de développement.

L'adhésion du Canada comme membre de plein droit à la Banque interaméricaine de développement (BID) en 1972 a constitué son engagement le plus important envers le développement de cette région. Le Canada a contribué pour É.-U. $100 millions, à verser sur une période initiale de trois ans. Avant l'adhésion du Canada à la BID, cet organisme avait administré sur une période de huit ans des prêts canadiens d'un montant de $74 millions pour le développement de l'Amérique latine.

Le Canada a également accru ses relations bilatérales avec les pays de cette partie du monde. Bien que de création récente, le programme canadien d'aide bilatérale au développement destiné aux pays d'Amérique latine n'a cessé de prendre de l'ampleur pour atteindre $14.4 millions en 1973; les prévisions à ce titre pour 1974-75 sont de l'ordre de $20 millions. Grâce aux programmes permanents, les pays qui ont le plus besoin de l'assistance technique canadienne et qui peuvent en tirer le meilleur parti reçoivent une très grande partie des ressources disponibles. Les autres pays de la région peuvent bénéficier d'une aide spéciale pour des projets donnés: en 1972, Cuba et Haïti ont été inclus dans ce groupe. On a mis l'accent sur les projets relatifs à l'enseignement, l'agriculture, la pêche, les forêts et l'administration publique, c'est-à-dire aux secteurs où le bagage technique canadien est le plus susceptible d'aider vraiment la région. Le Canada offre aussi des fonds par l'entremise d'organisations de secours d'urgence et d'organismes privés au Canada qui se consacrent à des activités humanitaires et au développement dans les pays pauvres de l'Amérique latine.

Les relations bilatérales ont également pris d'autres formes récemment. Au printemps de 1973, le président du Mexique et M^{me} Echeverria ont visité le Canada; des accords d'échange de jeunes techniciens et d'assistance consulaire ont été conclus à ce moment entre les deux pays. Les échanges commerciaux avec le Brésil et les investissements canadiens dans ce pays continuent de progresser, ainsi que l'activité dans les secteurs de l'information, de la culture et de l'assistance technique. Des délégations ministérielles se sont rendues en 1973 au Venezuela, pays qui revêt une importance croissante comme exportateur de pétrole pour le Canada. A la suite du coup d'État au Chili, le Canada a établi un programme spécial d'immigration pour les réfugiés et les autres personnes touchées par les événements. Le Canada a su ménager une meilleure consultation et une meilleure liaison avec les pays d'Amérique latine en vue de l'examen d'un éventail sans cesse plus large de questions d'intérêt commun, qu'il s'agisse du droit de la mer, de l'amélioration de l'environnement, du contrôle des stupéfiants, de mesures pour combattre la piraterie aérienne, de secours d'urgence ou du désarmement.

L'année 1973 a connu une progression des relations économiques et commerciales entre le Canada et les pays d'Amérique latine. D'après les statistiques dont nous disposons, les exportations canadiennes sont passées à $681 millions et les

importations, à $889 millions, contre $629 millions et $661 millions en 1972. En valeur, il s'agit là d'une augmentation de 8.4% des exportations et de 34.4% des importations. Les produits semi-fabriqués et entièrement fabriqués ont figuré pour près de trois quarts des exportations canadiennes vers l'Amérique latine. Les matières brutes ou premières, et notamment le pétrole du Venezuela, ont constitué la majeure partie des importations canadiennes en provenance de cette région. Les facilités à long terme accordées par la Société pour l'expansion des exportations ont favorisé les exportations canadiennes vers l'Amérique latine et contribué indirectement au progrès économique de cette partie du monde.

L'Asie et le Pacifique

Depuis de nombreuses années, le Canada entretient d'importantes relations, tant privées qu'officielles, avec plusieurs États d'Asie. Pendant la dernière décennie, le Canada est devenu de plus en plus conscient de son statut de pays du Pacifique autant que de l'Atlantique. Grâce au progrès des transports et des communications, l'océan Pacifique a cessé d'être une barrière et, étant donné l'intérêt toujours croissant manifesté pour l'Asie et l'importance de ce continent, les contacts avec les peuples de l'Asie et du Pacifique se multiplient et se diversifient rapidement. Depuis l'été de 1974, le Canada entretient des relations diplomatiques avec 24 pays de l'Asie et du Pacifique et il a des missions diplomatiques résidantes dans 15 pays.

Bien que quelques-uns de ces contacts soient le fruit de liens historiques et traditionnels, comme dans le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, bon nombre de nouvelles relations ont été de nature économique; ces relations se sont traduites par une intensification du commerce et une aide au développement. L'importance de l'Asie sur le plan du commerce ressort nettement lorsque l'on considère qu'en importance, le Japon est depuis 1973, le deuxième partenaire commercial du Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne occupant respectivement le premier et le troisième rang. En 1973, le commerce bilatéral canado-nippon s'est chiffré à plus de $2.8 milliards. Le Canada a également cherché à exploiter les vastes possibilités commerciales qu'offrent l'Asie et la région du Pacifique en participant à des foires commerciales en République populaire de Chine, dont la plus récente a été une exposition de matériel électronique canadien à Shanghai en 1974; dans cette optique, il a également signé un accord commercial avec la Chine en octobre 1973, conclu des accords de commerce bilatéral préférentiel avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie en 1973, et engagé des consultations d'ordre économique avec l'Inde en novembre 1973 à la suite de la visite du Premier ministre, M^{me} Gandhi, en juin de la même année. En outre, un nombre croissant de missions commerciales canadiennes, officielles et privées, se rendent dans cette région.

Les relations du Canada avec les pays de l'Asie et du Pacifique ne cessent de s'étendre et de s'approfondir, traduisant ainsi le souci de notre pays de diversifier ses relations internationales, comme en témoigne le nombre croissant de rencontres entre les ministres et fonctionnaires canadiens et leurs homologues asiatiques. Sans une coopération et un développement régionaux, il ne peut y avoir ni croissance ni stabilité. C'est pourquoi le Canada participe au Plan de Colombo, est membre de la Banque asiatique de développement et s'est vu conférer le statut d'observateur officiel auprès de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. Une partie importante de l'aide au développement, dont l'Inde a toujours été le principal bénéficiaire, continue d'être versée aux pays en voie de développement de la région. Toutefois, l'explosion nucléaire indienne de mai 1974

Chou En-Lai et le premier ministre Trudeau à la table de conférence lors d'une visite en Chine.

a mis à rude épreuve les relations de vieille date que le Canada et l'Inde entretiennent dans ce domaine.

Pendant plus d'un quart de siècle, certaines régions de l'Asie ont été un foyer de tension et de conflits. Le Canada a pris part à diverses tentatives des Nations Unies en vue de rétablir ou de maintenir la paix en Asie et a participé aux opérations des Nations Unies en Asie méridionale, en Corée et en Indonésie. En 1954, le Canada est devenu membre des Commissions internationales de surveillance et de contrôle au Cambodge, au Laos et au Viet-nam. Cet aspect de son engagement a pris fin au Cambodge à la fin de 1969, lors du renvoi *sine die* de la Commission du Cambodge, et au Viet-nam, par suite d'un renvoi semblable de la Commission de surveillance et de contrôle au début de 1973, qui a été suivi du retrait du Canada, après six mois de participation, de la CISC actuelle au Viet-nam le 31 juillet 1973. Au Laos, un nouvel accord à mis fin à toutes fins utiles à la mission du Canada et, le 15 juin 1974, la délégation canadienne auprès de la CISC du Laos, établie par l'accord de Genève de 1962, a quitté Vientiane. Bien qu'il ait abandonné son rôle de surveillant des trêves en Indochine, le Canada continue à s'intéresser activement à cette région, intérêt qui se traduit notamment par son désir de contribuer au relèvement économique d'une Indochine pacifiée et par l'extension de ses relations diplomatiques avec les pays de cette région.

Contrôle des armes et désarmement

Le Canada s'intéresse vivement aux négociations internationales portant sur le contrôle des armes et le désarmement, comme en témoigne son rôle actif à la Conférence du Comité du désarmement (CCD) depuis la création de celle-ci, ainsi qu'aux discussions sur le désarmement aux Nations Unies. Le 17 mai 1972, le Canada ratifiait un traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur les fonds marins. Ce traité entrait en vigueur le

jour suivant. Le 10 avril 1972, le Canada signait la convention interdisant la mise au point, la production et le stockage d'armes bactériologiques (biologiques) et toxiques, et en prévoyant la destruction, et le 18 septembre 1972, il devenait le cinquième État à ratifier le traité. Le but ultime du Canada, lors des négociations sur le désarmement à la CCD, aux Nations Unies et ailleurs, demeure le désarmement général et complet sous la surveillance effective d'un organisme international de contrôle.

Le Canada participe également aux pourparlers de réduction mutuelle des forces et des armements et de mesures connexes en Europe centrale, qui ont débuté officiellement à Vienne, le 30 octobre 1973. Les autres pays participants sont les États-Unis, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, l'Union soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la République démocratique d'Allemagne.

Politique étrangère et défense

Conformément aux objectifs premiers de sa politique étrangère, le Canada cherche, en matière de défense, à garantir sa souveraineté et à contribuer à la sauvegarde de la paix mondiale en épousant le principe de la sécurité collective. Le Canada œuvre sur le plan de la sécurité collective en concluant des accords avec d'autres États qui tâchent de réaliser des idéaux démocratiques fondamentaux comme la liberté individuelle, le respect des particularismes et la protection des institutions politiques démocratiques.

Le Canada est toujours membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), tout comme les États-Unis et plusieurs pays de l'Europe occidentale. L'influence stabilisatrice de l'OTAN a su atténuer le risque d'un conflit général en Europe. Le Canada attache également de l'importance au rôle que joue l'OTAN en tant qu'artisan de la détente Est-Ouest, notamment par d'importantes conférences entre pays de l'Est et pays de l'Ouest qui se déroulent à l'heure actuelle et qui témoignent d'un passage de l'affrontement à la négociation, à savoir les entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que par le canal d'organes non militaires de l'OTAN comme le Comité sur les défis de la société moderne et le Comité des sciences. Ces activités constituent pour le Canada un moyen précieux de consultation permanente et d'action commune, non seulement dans le domaine militaire et politique mais aussi sur le plan économique, social et écologique.

Le Canada collabore également avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord, notamment par ses activités au sein de l'OTAN et du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Le Canada estime que cette coopération est essentielle à la sauvegarde de sa souveraineté et à sa sécurité. La Commission permanente canado-américaine de défense constitue un organe de consultation important en matière de collaboration militaire canado-américaine.

Conscient de ses responsabilités au sein de la communauté internationale, le Canada s'en tient à la politique qui consiste à étudier sérieusement toute demande de participation à des entreprises de maintien de la paix lorsqu'une telle action est susceptible à la sauvegarde de la paix et de la stabilité. Ainsi, le Canada participe à un certain nombre d'opérations des Nations Unies (la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, la Force des Nations Unies à Chypre), ainsi qu'aux activités de plusieurs autres organisations de maintien de la paix.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Bien que l'Europe et le Moyen-Orient aient reçu des secours du Canada après la Seconde Guerre mondiale, ce n'est qu'en 1951 que le Canada, en sa qualité de membre fondateur du Plan de Colombo, a commencé réellement à œuvrer dans le domaine de l'aide au développement international. Établi pour venir en aide aux États nouvellement indépendants de l'Asie du Sud et du Sud-Est, région qui compte encore parmi les principaux bénéficiaires de l'aide à l'étranger, le Plan de Colombo a bénéficié, depuis 23 ans. d'apports canadiens s'élevant à plus de $2,306 millions.

Au cours des 13 dernières années, le programme d'aide canadien s'est élargi de façon à englober à la fois l'aide technique et l'aide à l'équipement au profit de près de 70 pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Antilles du Commonwealth. Les affectations de crédits du Canada au développement international ont plus qu'octuplé, passant de $64.4 millions pendant l'année financière 1963-64 à $565 millions en 1973-74, sans compter les prêts de la Société pour l'expansion des exportations destinés à aider les pays en voie de développement à acheter du matériel auprès de sociétés canadiennes.

En 1969, l'ACDI entreprenait un examen global des politiques canadiennes en matière d'aide au développement international dans le cadre d'une étude de l'ensemble de la politique étrangère du pays. En accord avec les conclusions de cette étude, le gouvernement du Canada a renouvelé par la suite ses engagements à l'égard du développement international.

Écolier de la Fédération de Malaysia. Dans ce pays, l'aide de l'ACDI au développement s'est surtout dirigée vers les secteurs de l'enseignement, des communications, de l'énergie et des ressources naturelles.

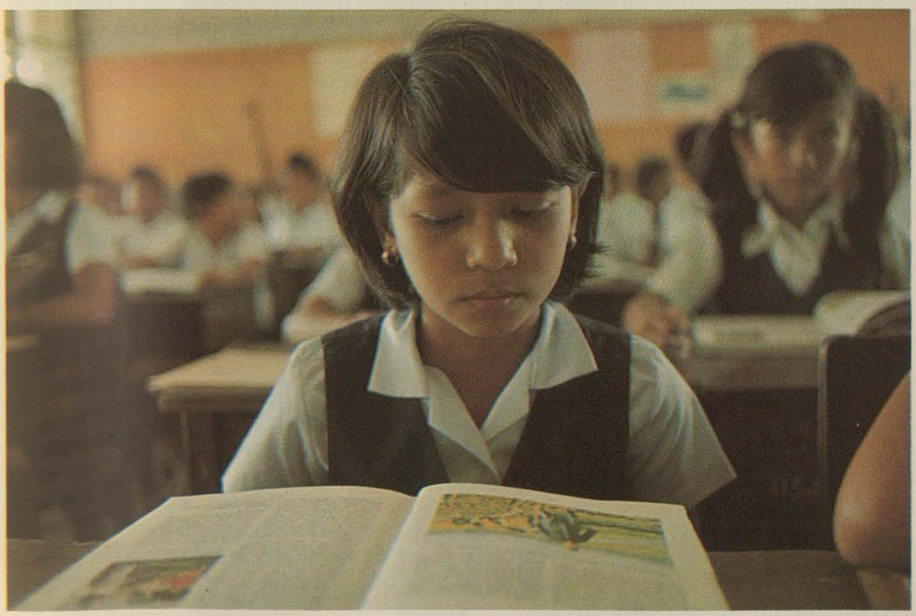

Environ 26% de l'aide canadienne se présente sous la forme d'une assistance multilatérale, c'est-à-dire que des sommes sont soit données soit prêtées pour soutenir des programmes de développement d'organismes internationaux comme les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Association internationale de développement et les banques régionales de développement.

L'aide bilatérale du Canada est surtout accordée sous forme de biens et de services et les principaux pays bénéficiaires en sont l'Inde, le Bangladesh, le Sri Lanka, la Malaisie, l'Indonésie, le Nigéria, le Ghana, la Tanzanie, l'Afrique francophone, l'Amérique latine et les Antilles du Commonwealth. Le programme canadien d'aide bilatérale peut prendre diverses formes, entre autres celle de projets d'équipement prévoyant la construction d'écoles, de barrages, de routes et de lignes de transport d'énergie; celle de la fourniture de produits de base comme les aliments, les engrais, des équipements et des matières premières industrielles; ou celle de l'assistance technique et de l'aide à l'enseignement. En vertu de ce dernier programme, 293 conseillers et 561 éducateurs canadiens œuvraient dans les pays en voie de développement en 1974 tandis que 1,567 étudiants et stagiaires du Tiers-Monde poursuivaient leur formation au Canada.

L'examen de la politique étrangère de 1969 a eu pour résultat de donner un nouvel élan aux programmes d'aide bilatérale à l'Amérique latine et à l'Afrique francophone. Ainsi, l'aide à l'Amérique latine est passée en valeur de $3.98 millions en 1969-70 à $13.07 millions en 1972-73. Le Canada a également adhéré à l'Organisation panaméricaine de la santé et est devenu membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement, acceptant de souscrire pour É.-U. $40 millions au capital-actions de la Banque et de doter de É.-U. $60 millions son fonds d'opérations spéciales sur une période de trois ans. Consciente du fait que l'Afrique francophone groupe quelques-uns des pays les moins développés du monde, l'ACDI a accru aussi bien la portée que l'ampleur de son programme, portant ses affectations de crédits de $21.66 millions en 1969-70 à $59.08 millions en 1972-73. La zone sub-saharienne ou sahélienne de l'Afrique francophone est en proie à une grave sécheresse depuis cinq ans. Afin de soulager la famine qui en est résultée, l'ACDI a fourni en 1973 pour quelque $10 millions de vivres, d'argent liquide, de services de transport aérien et d'autres biens et services d'urgence aux six pays frappés.

Outre l'aide bilatérale et multilatérale qu'elle accorde, l'ACDI œuvre en faveur des organismes d'aide privés et agit dans les milieux commerciaux et industriels. Pendant l'année financière 1968-69, elle a versé $5 millions à des organismes bénévoles et privés afin de les aider à accroître leur contribution au développement international; ces affectations ont atteint $16 millions en 1973-74. On estime à $50 millions la valeur totale de l'aide privée que des organismes canadiens apportent chaque année aux pays en voie de développement. Nombre de ces organismes sont des pionniers du développement; par son apport financier, l'ACDI cherche uniquement à étendre et à renforcer les excellents programmes qu'ils ont déjà entrepris de réaliser.

L'ACDI veille également à aider le secteur économique privé des pays en voie de développement et favoriser l'implantation et l'expansion d'entreprises canadiennes appropriées à l'étranger, contribuant ainsi au mouvement de connaissances commerciales et de capitaux d'investissement vers ces pays. C'est pourquoi elle collabore étroitement avec le milieu canadien des affaires, le ministère de l'Industrie et du Commerce, les sociétés financières internationales, les banques de développement et les sociétés étrangères en vue de définir et de soutenir des projets d'investissement valables dans tous les secteurs de l'industrie secondaire des pays en voie de développement.

Service administratif canadien outre-mer (SACO)

Le SACO a été constitué sous les auspices de l'Agence canadienne de développement international vers la fin de 1967. Il a réuni des hommes d'affaires et des membres des professions libérales qui comptent parmi les plus éminents du Canada et qui sont conscients de la nécessité de conseiller et de guider les pays en voie de développement, où s'entassent près des deux tiers de la population mondiale dans l'attente de ce que l'avenir apportera. L'ACDI, dont l'action s'exerce avant tout au niveau des gouvernements, a toujours admis qu'il importe de mettre, sans passer par tous les canaux officiels, des spécialistes à la disposition des entreprises et organismes privés et publics des pays en voie de développement.

C'est justement ce que prévoit le mandat du SACO, qui recrute des volontaires disposés à travailler six mois ou moins outre-mer à titre de conseils, sans aucune rétribution, SACO acquittant les frais de transport du volontaire ainsi que de son conjoint lorsque la durée du séjour à l'étranger doit excéder deux mois. Les frais de subsistance à l'étranger sont à la charge de l'entreprise ou de l'organisme pour qui le volontaire travaille. Ainsi, personne n'obtient rien sans rien, ce qui est un grand principe du SACO. Ce dernier vise à aider les gens à s'aider eux-mêmes de manière que les avantages liés au séjour d'un spécialiste canadien subsistent après son départ. Le SACO s'en tient enfin au principe du volontariat: des spécialistes canadiens offrant leurs services peuvent ensuite accepter ou refuser toute affectation. De même, l'organisme bénéficiaire doit d'abord adresser une demande au SACO et peut ensuite accepter ou refuser les volontaires qu'on lui désigne.

Tout semble indiquer que l'activité du SACO porte ses fruits. Près de mille Canadiens, la plupart accompagnés de leur conjoint, ont travaillé ou travaillent actuellement comme volontaires du SACO dans 46 pays. Chaque année, le nombre

Un volontaire du SACO aide par ses conseils une entreprise de produits céramiques du Brésil à relever la qualité de sa production.

de projets entrepris augmente; on en comptait 181 il y a deux ans et 209 l'an dernier. Tous les volontaires s'intègrent nécessairement à la collectivité qui les accueille; ils se mêlent aux travailleurs et à leurs surveillants dans un milieu dont les caractères socio-économiques offrent intérêt, défi et possibilité de faire œuvre utile. Souvent, leur affectation les conduit bien loin des lieux fréquentés par les touristes, là où on ne connaît le Canada que très peu. C'est pourquoi les qualités personnelles du volontaire comptent autant que ses qualités professionnelles et font, comme ces dernières, l'objet d'un examen minutieux. Lorsque les volontaires réussissent, ce qui est la règle, le SACO, au nom du Canada, enrichit de liens d'amitié et de partage de ressources humaines la trame des relations internationales.

Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

La fondation du SUCO date de 1961, année où 17 volontaires représentant sept professions ont été envoyés dans quatre pays d'Asie et d'Afrique en voie de développement. Leur travail consistait à combler le manque de main-d'œuvre professionnelle et technique jusqu'à ce que des autochtones puissent être formés et prendre la relève. En 1974, le SUCO compte non pas sur 17 diplômés universitaires, mais sur près de 1,000 volontaires représentant 70 catégories et travaillant dans 44 pays depuis la Jamaïque jusqu'à l'archipel Tonga.

La plupart des volontaires sont encore des diplômés des universités, mais non pas tous. On fait de plus en plus appel aux services de techniciens, d'ouvriers spécialisés et d'agriculteurs qui savent allier formation et expérience. L'âge des

Un enseignant des arts industriels du SUCO dans un atelier de menuiserie à Antigua.

volontaires varie entre 22 et 79 ans; l'âge moyen est 25 ans environ mais on observe une augmentation du nombre des volontaires de 40 à 60 ans. Deux choses n'ont pas changé: les relations entre SUCO et le pays-hôte se modèlent sur les plans et les priorités de ce dernier et les volontaires sont payés par leurs hôtes au taux local pratiqué.

Depuis sa fondation, le SUCO a étendu son mandat à la réalisation de projets avec le concours des pays hôtes. Ainsi, envoyé comme directeur de la production dans une usine du Bangladesh, un volontaire propose qu'on effectue un investissement pour remplacer les outils et les pièces de rechange volés ou détruits pendant la guerre. Une physiothérapiste constate que les enfants handicapés de la région ont besoin d'un terrain de jeu et elle demande à SUCO d'aider à en aménager un. Le propriétaire d'une clinique s'aperçoit qu'une connaissance des rudiments de l'hygiène et de la nutrition aiderait beaucoup les mères à réduire le taux local de mortalité infantile, qui s'élève à 55%. Le SUCO se charge donc d'obtenir des capitaux pour construire un centre de nutrition. Les projets reposent sur le principe qui guide le SUCO tout entier: les projets entrepris respectent les priorités du pays hôte et font appel au concours de tous, depuis le ministère intéressé jusqu'au briquetier de village.

Organisme indépendant sans but lucratif, le SUCO reçoit une aide financière directe et indirecte de trois sources principales. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) lui procure 52% des fonds nécessaires à titre de subvention; les employeurs des pays hôtes ajoutent 36% sous forme de salaires et d'avantages et gratifications versés aux volontaires, et les autres 12% viennent du secteur privé au titre du programme de subventions privées et à l'occasion des «Marche des millions». Une aide indirecte, qui serait au bas mot de plus de $500,000 chaque année, est puisée à de nombreuses sources. Les organes de diffusion font gratuitement la publicité du recrutement. Les sociétés pharmaceutiques donnent des trousses médicales. Les universités et collèges fournissent gracieusement des locaux, du matériel et du personnel de bureau pour les besoins du recrutement et de la sélection au niveau local. A Ottawa, un accès peu onéreux aux aménagements de l'Association des universités et collèges du Canada permet de restreindre les frais d'administration.

Centre de recherches pour le développement international

Le CRDI a été créé en 1970 par une loi du Parlement du Canada; il est né de la nécessité de pouvoir compter sur un organisme d'aide plus souple qu'un ministère du gouvernement pour soutenir la recherche qui s'attache aux problèmes des pays en voie de développement. L'objectif du Centre est de favoriser le progrès socio-économique de ces régions, et notamment le bien-être de leur population rurale, grâce à des recherches visant à adapter les connaissances scientifiques et techniques à leurs besoins particuliers.

Ces recherches sont faites presque entièrement par les scientifiques et les technologues des pays et régions en cause, conformément à leurs propres priorités. Le rôle des directeurs du Centre consiste à aider à mieux définir les propositions de recherches, à recommander des projets pour fins de financement, à en surveiller la réalisation et à assurer aux données de recherche la plus large diffusion possible. Le financement des travaux des chercheurs des pays en voie de développement, qui sont ainsi appelés à orienter eux-mêmes leurs propres recherches et trouver le moyen de résoudre leurs propres problèmes, n'est possible que parce que le CRDI, contrairement à d'autres organismes publics, est en mesure d'offrir une «aide non liée».

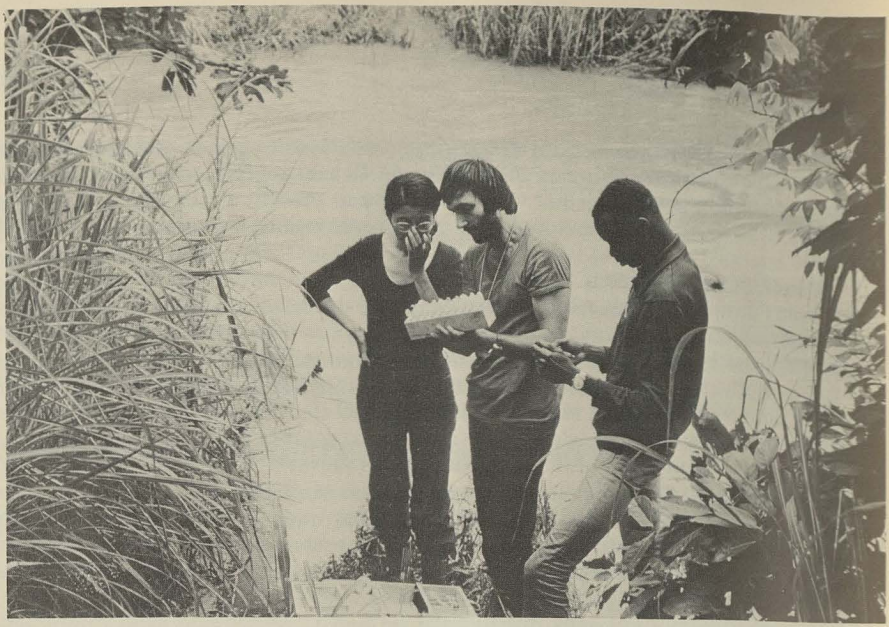

Des entomologistes étudient l'environnement de la mouche noire d'Afrique. Le CRDI parraine ces recherches portant sur le contrôle biologique de cet insecte.

Programmes de recherches

Dans la perspective d'un relèvement des populations rurales, les recherches entreprises s'attachent à quatre domaines: l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, l'information, la population et la santé, la société et les ressources humaines. En voici quelques exemples.

1. Un faisceau de programmes de phytogénie visant à implanter de meilleures variétés de sorgho et de millet dans les terres semi-arides du Sénégal, de l'Éthiopie, de la Tanzanie, et de l'Inde, et à cultiver ces plantes de première nécessité en alternance avec variétés de haricots et de pois.
2. La réunion de tous les documents utiles sur le manioc en vue de l'établissement d'un centre d'information sur cet arbrisseau en Colombie au bénéfice des chercheurs et des travailleurs spécialisés de tous les continents.
3. Un programme pilote dans le sud de l'Iran visant à former un travailleur de la santé dans chaque village de manière qu'il puisse donner rapidement des soins médicaux simples et enseigner l'hygiène préventive.
4. Une étude du rôle des colporteurs et des vendeurs dans la mise en marché des produits agricoles dans six villes de l'Asie afin de pouvoir proposer aux autorités municipales des solutions permettant d'améliorer leur rôle au sein de la collectivité.

Lors de l'examen des projets, il faut établir s'ils conviennent à l'ordre de priorité des pays en voie de développement, s'ils peuvent être utiles à l'extérieur du pays en cause, si les recherches entreprises contribueront à rapprocher les niveaux de vie

dans les pays bénéficiaires, si les projets feront pleinement appel aux ressources et à la population locales et enfin s'ils se traduiront par la formation de chercheurs mieux préparés ou plus expérimentés.

Le Centre est une corporation publique dotée d'un conseil d'administration et d'un personnel internationaux. Le président, le vice-président et 9 autres parmi les 21 administrateurs doivent être citoyens canadiens, mais le Conseil de 1974-75 compte parmi ses membres des représentants de l'Éthiopie, du Zaïre, de l'Inde, de l'Indonésie, du Brésil, de la Jamaïque ainsi que de la Grande-Bretagne, de la France, des États-Unis et de l'Australie. Le président du conseil est M. Louis Rasminsky et le président du Centre, M. W. David Hopper. Des bureaux régionaux du CRDI ont été établis à Singapour, à Bogota et à Dakar.

Tout le financement a pris jusqu'à ce jour la forme de subventions annuelles du gouvernement du Canada. En 1973-74, les subventions se sont élevées à $14 millions; dans l'avenir, elles augmenteront sans doute et représenteront environ 5% de l'aide extérieure du Canada. Au 31 décembre 1973, le CRDI avait approuvé au total 190 projets intéressant 142 bénéficiares de 75 pays, pour un montant de $23.2 millions.

Défense nationale

Comme en faisait état le Livre blanc sur la Défense, paru en août 1971, une guerre dévastatrice entre les superpuissances constitue la seule grande menace militaire pour le Canada. Comme le Canada ne pourrait guère à lui seul, en de telles circonstances, assurer directement sa propre défense, il est essentiel qu'en matière de défense nationale, il cherche à prévenir une guerre nucléaire en soutenant la réconciliation politique, en favorisant le contrôle des armes et le désarmement et en appuyant activement un processus stable de dissuasion réciproque. La politique du gouvernement est donc de contribuer un maintien de la paix par une participation à des accords de sécurité collective.

Le rôle militaire du Canada dans la défense de l'Amérique du Nord consiste notamment à contribuer à la stabilité de la dissuasion en aidant les États-Unis à maintenir un vaste réseau d'alerte et en se défendant activement contre toutes les forces terrestres, aériennes ou navales qui pourraient se révéler hostiles dans les limites du continent nord-américain. Le gouvernement du Canada a décidé que, dans toute la mesure possible, les opérations de défense sur son propre territoire en temps de paix seront normalement exécutées par les Forces armées canadiennes. Toutefois, s'il se produisait une crise internationale, des dispositions spéciales seraient prises pour renforcer la protection de l'Amérique du Nord et contribuer au maintien du processus de dissuasion réciproque. Le Canada a donc conclu avec les États-Unis certains accords bilatéraux énonçant les modalités de collaboration en vue de la défense du territoire, de l'espace aérien et des eaux du Canada.

Le contrôle et la gestion de toutes les activités de la Défense nationale, des Forces armées canadiennes, du Conseil de recherches pour la défense et de la société Construction de Défense (1951) Limitée incombent au ministre de la Défense nationale. Jusqu'en octobre 1973, il était aussi chargé de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada qui, depuis le 1er avril 1974, porte le nom de Centre national de planification des mesures d'urgence et dont le mandat a été étendu à la coordination de la planification des mesures d'urgence civiles. A des fins administratives, cet organisme continuera à faire partie du ministère, mais sera comptable au Bureau du Conseil privé. Le ministère de la Défense nationale demeurera néanmoins chargé de certaines fonctions et tâches relatives aux mesures d'urgence civiles.

Policiers militaires finlandais et canadiens de la Force d'urgence des Nations Unies au canal de Suez.

Les effectifs des Forces armées ont été réduits progressivement depuis huit ans. Ils sont passés d'environ 120,000 en 1974 à près de 82,000 vers la fin de 1973, et on prévoit qu'ils resteront à peu près à ce niveau. En 1973, le budget de la défense était de $2,156 millions.

Les Forces canadiennes affectées en Europe pour appuyer l'OTAN relèvent du commandement des Forces canadiennes en Europe. Ces forces, cantonnées dans la région de la Forêt-Noire dans le sud de l'Allemagne, à Lahr et à Baden-Soellingen, se composent d'un effectif terrestre, le 4e Groupement tactique mécanisé canadien, et d'un effectif aérien, le 1er Groupe aérien canadien. Ces deux forces relèvent du Commandant des Forces canadiennes en Europe. Le Groupe aérien comprend trois escadrons d'avions CF-104 dotés d'armes classiques.

Un aspect important de la politique militaire et étrangère du Canada est l'appui qu'il prête aux opérations de maintien de la paix et de surveillance des trêves notamment celles entreprises sous les auspices des Nations Unies.

Pour sa contribution la plus notable au maintien de la paix en 1974, le Canada a choisi comme théâtre le Moyen-Orient, où près de 1,100 militaires canadiens se sont joints à la Force d'urgence des Nations Unies.

Pendant six mois en 1973, le Canada a détaché un contingent d'environ 250 militaires auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Viet-nam. Ce contingent a rempli son rôle d'observateur et fait rapport sur l'application de l'accord de cessez-le-feu.

Depuis mars 1964, un contingent de militaires canadiens fait partie de la Force des Nations Unies à Chypre. Il y avait été dépêché par suite du conflit intestin qui y avait éclaté.

Comme le succès de ces opérations peut dépendre de la rapidité avec laquelle de telles missions peuvent être dépêchées sur les lieux, les Forces canadiennes disposent toujours d'un groupe de militaires prêt à intervenir à bref délai.

Santé

L'administration des services de santé relève principalement des provinces, mais les municipalités jouissent souvent à cet égard d'une autorité déléguée très appréciable. Le gouvernement fédéral s'occupe de diverses questions de santé de portée nationale et appuie d'une aide financière importante les programmes de santé provinciaux. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social comprend cinq grandes directions pour ce qui est de la santé: la Protection de la santé, les Programmes de la santé, les Services médicaux, la Santé et le sport amateur et la Planification à long terme (santé). Le Conseil de recherches médicales est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social. Statistique Canada, le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère de l'Agriculture exercent aussi une activité spécialisée dans le domaine de la santé.

Chaque province confie la santé à un seul ministère bien que dans certains cas, la santé et les services sociaux soient regroupés. Dans quelques provinces, les régimes d'assurance-maladie et un certain nombre de programmes de santé relèvent de commissions semi-autonomes. Dans chaque province, le ministère de la Santé procure des soins aux tuberculeux et aux malades mentaux et s'attache de plus en plus à la prévention. Des programmes relatifs au cancer, à l'alcoolisme et aux autres toxicomanies, aux maladies vénériennes et à l'hygiène dentaire ont été élaborés, souvent avec la collaboration d'associations bénévoles. D'autres programmes provinciaux viennent en aide à des groupes particuliers comme les mères et les enfants, les vieillards, les nécessiteux et les personnes en attente de réadaptation. La responsabilité de l'hygiène du milieu se répartit souvent entre les ministères de la santé et d'autres organismes. Les services d'hygiène publique et de santé communautaire, généralement décentralisés, comprennent l'éducation sanitaire, l'hygiène scolaire et les soins organisés à domicile. Quelques provinces ont créé des commissions de coordination des services de santé au niveau du district et de la région.

Services assurés

Soins médicaux publics

En vertu de la Loi sur les soins médicaux, en vigueur depuis 1968, le gouvernement fédéral assume pour chaque province participante la moitié du coût national par personne des services médicaux assurés pour toute personne assurée dans cette province. Toutes les provinces et les territoires participent au programme; la quote-part fédérale s'est élevée à $631 millions pendant l'année financière 1972-73. Les régimes provinciaux doivent comprendre tous les services médicaux nécessaires que les médecins sont appelés à rendre et être accessibles à titre égal à tous les résidents admissibles; ils doivent couvrir dans les faits au moins 95% de la population admissible, assurer une transférabilité entre les provinces et être administrés par un organisme à but non lucratif. Au début de 1972, la presque totalité de la population était assurée pour tous les services médicaux nécessaires rendus par le médecin. Les provinces utilisent diverses méthodes pour acquitter leur partie des frais. Des primes sont perçues en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Yukon.

Les patients ont le droit de choisir leur médecin et les médecins, le droit de choisir leurs patients. Dans toutes les provinces, on paie habituellement les consultations au cabinet du médecin en acquittant le tarif fixé pour chaque service assuré rendu. Certains régimes provinciaux assurent les résidents pour des soins non prévus par le régime de partage des frais comme les services des optométristes, des chiropracteurs, des podiatres (pédicures), des ostéopraticiens et des médecins naturistes.

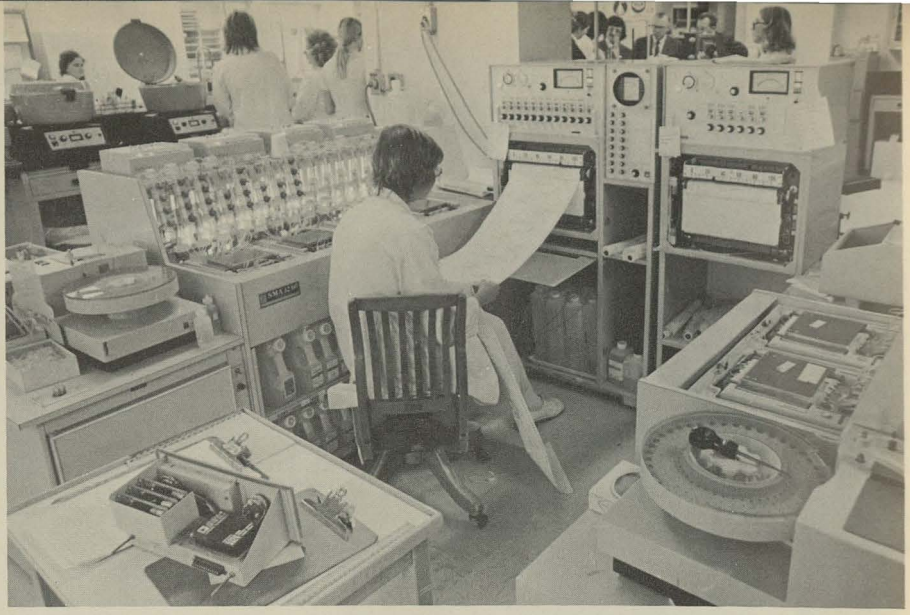

Un ordinateur Clindata Série 400 de $240,000 du laboratoire scientifique de Berkeley, le plus gros de sa catégorie en Amérique du Nord et le seul du genre au Canada, est utilisé à l'hôpital universitaire d'Edmonton (Alb.).

Soins hospitaliers et en établissement

Les programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation couvrent 99% de la population du Canada. En vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques de 1957, le gouvernement fédéral acquitte environ la moitié du coût de la prestation de certains services hospitaliers autres que ceux des hôpitaux pour tuberculeux et des hôpitaux psychiatriques et les services dans les maisons de soins. Les services assurés destinés aux malades hospitalisés doivent comprendre l'hébergement, les repas, les soins infirmiers nécessaires, les examens diagnostiques, les produits pharmaceutiques, l'usage des salles d'opération et d'accouchement, les services d'anesthésie ainsi que les services de radio-thérapie et de physiothérapie, lorsqu'il y en a. Des services analogues peuvent être prévus à l'intention des malades externes; toutes les provinces en assurent un certain nombre. Pendant l'année financière 1972-73, les contributions fédérales aux provinces (y compris le Québec où la contribution revêt la forme d'un allègement fiscal) en vertu de ce programme se sont chiffrées à $1,355 millions.

Les régimes d'assurance-hospitalisation, mis en route à Terre-Neuve, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique avant la proclamation de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques en 1957, s'étendaient dès 1961, à tout le Canada. Dans la plupart des provinces, tous les résidents sont assurés d'emblée. Certains régimes assurent des services hors du régime de partage des frais comme les soins dans les hôpitaux psychiatriques et les maisons de repos, les services d'ambulance, les services de physiothérapie, d'ergothérapie et de rééducation de la parole dans des établissements non hospitaliers et les soins dans les maisons et les hospices pour personnes âgées.

Les provinces acquittent leur partie du coût des soins hospitaliers au moyen des recettes générales, de primes, de l'imposition des ventes ou de l'imposition foncière, ou d'une combinaison variable de ces méthodes. L'Ontario et l'Alberta perçoivent des primes, mais les personnes âgées de 65 ans et plus n'en versent pas.

Autres programmes et services

Administration fédérale

Main-d'œuvre sanitaire et perfectionnement. Ce programme du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social vise à accroître et à maintenir à un niveau

souhaitable la qualité des services rendus par les travailleurs de la santé. Il exécute la Loi sur la Caisse d'aide à la santé de 1966, qui prévoit une aide de $500 millions, répartie sur une période de 15 ans (1966 à 1980), à la planification, l'acquisition, la construction, la rénovation et l'équipement d'installations de formation et de recherche dans le domaine de la santé.

Le 31 décembre 1972, il y avait 34,508 médecins civils actifs au Canada, y compris les internes et les résidents. Plus du tiers, soit 13,364, exerçaient leur profession en Ontario. Cette province et la Colombie-Britannique présentaient les nombres les moins élevés de personnes par médecin, soit 591 et 595 respectivement, contre 637 à l'échelle nationale.

Services d'hygiène aux Indiens et dans le Nord. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social aide les bandes indiennes et les organisations des autochtones à assurer des services de santé et à promouvoir l'hygiène. Des aménagements sanitaires ont été construits dans près de 200 collectivités qui en seraient sans cela dépourvues. Le ministère administre de nombreux services de santé au bénéfice de tous les résidents des Territoires, qu'il s'agisse d'hygiène publique, de communications spéciales pour consultation médicale ou de transport des malades vers les centres médicaux appropriés.

Aliments et nutrition. Le ministère entreprend aussi des recherches en laboratoire sur les aliments, inspecte les établissements de fabrication du secteur alimentaire et exerce un contrôle sur les additifs chimiques dans les aliments. L'activité sur le terrain dans le cadre de Nutrition Canada, la première enquête menée au pays avec la collaboration des provinces sur l'alimentation des Canadiens, a pris fin à l'automne de 1972. Elle a permis de déceler une fréquence très élevée de l'obésité ainsi qu'une insuffisance de fer, de vitamines C et D, de calcium et d'acide folique.

Contrôle de la qualité des drogues. Les inspecteurs du ministère de la Santé et du Bien-être visitent périodiquement les fabricants de produits pharmaceutiques pour s'assurer que les drogues produites sont conformes aux normes de qualité exigées pour leur vente au Canada. Le ministère contrôle avec soin les nouvelles drogues et même après leur entrée en circuit commercial, leur vente peut être interdite si elles sont jugées dangereuses. Le ministère évalue les propriétés annoncées et l'équivalence clinique des marques rivales et publie ses conclusions, permettant ainsi au consommateur d'acheter des produits de grande qualité au prix le plus bas possible.

Usage non médical des drogues. Ce programme combat l'abus des drogues, cherche des moyens de traiter ses effets et de réadapter ses victimes et réalise des programmes d'information et d'éducation afin de prévenir cet abus et de convaincre les fumeurs d'arrêter de fumer et les jeunes gens de ne pas commencer.

Santé internationale. Le Canada apporte aide et collaboration à l'Organisation mondiale de la santé et à l'Organisation panaméricaine de la santé. Des gens viennent au Canada chaque année pour y entreprendre un stage de formation sanitaire en vertu des programmes de bourses de perfectionnement OMS/OPAS et des experts canadiens de la santé se voient confier des travaux spéciaux à l'étranger à la suite de demandes internationales. Le ministère veille à l'application de l'accord international relatif aux mollusques et aux crustacés conclu avec les États-Unis, s'occupe de la sauvegarde des normes établies pour les produits biologiques au nom de l'OMS, exécute la Convention sur les stupéfiants de 1961 et représente le Canada au sein de la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

Santé et sport amateur. Ce programme fédéral vise à accroître le nombre des personnes qui s'adonnent aux activités physiques et à développer leurs aptitudes. Il désire assurer non seulement l'excellence des athlètes canadiens en compétition mais aussi une participation de tous à tous les niveaux de l'activité physique.

Plus de 3,000 athlètes ont participé en 1973 aux Deuxième Jeux d'été du Canada à Burnaby-New Westminster (C.-B.).

Autres services. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social examine tous ceux qui arrivent de l'étranger afin de prévenir la propagation de maladies au Canada et il détermine l'état de santé de tous ceux qui désirent venir s'établir dans notre pays. Il est responsable de la santé au travail des fonctionnaires fédéraux et conseille le ministère des Transports en matière de santé et de sécurité dans l'aviation civile; il assure également des services de rééducation prothétique et orthétique et étudie les demandes en raison d'invalidité adressées à la Commission d'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada. Il conseille en outre les provinces en matière de santé; il implante grâce à la publicité des principes d'hygiène souhaitables au sein de la collectivité et établit des services de santé d'urgence. Il étudie les effets néfastes de la pollution et veille à ce que les gens ne soient pas trop exposés aux radiations. Ses laboratoires de lutte contre la maladie s'attaquent aux maladies transmissibles, s'occupent de dépistage des maladies et étudient les phénomènes épidémiologiques.

Administrations provinciales

Services d'hygiène mentale. Parmi les services de santé assurés par les provinces, les services d'hygiène mentale occupent une place importante; en 1971, les établissements de traitement des troubles mentaux ont coûté $436 millions et employaient 52,000 travailleurs. En 1973, le nombre de malades hospitalisés s'est élevé à 58,000; il y a eu cette année-là 121,000 admissions dans les hôpitaux psychiatriques. Près de 233,000 patients ont été traités dans des dispensaires d'hygiène mentale et des services de consultation psychiatrique externe. Les services psychiatriques des hôpitaux généraux contribuent à la santé mentale en intégrant la psychiatrie aux autres soins médicaux et en soignant les malades dans leur propre collectivité; en 1973, les 115 services psychiatriques en activité, qui comptaient 3,980 patients à la fin de l'année, ont accueilli 44% de tous les gens admis dans les divers établissements de traitement des troubles mentaux. Des services spécialisés assurés par les hôpitaux psychiatriques et les organismes communautaires permettent de rééduquer les anciens patients.

L'alcoolisme fait ses ravages chez au moins 2% des Canadiens d'âge adulte. Des organismes officiels et bénévoles se chargent de l'éducation du public, du traitement de cette toxicomanie, de la réadaptation de ses victimes et de la recherche dans ce domaine. Au nombre de ces organismes, on compte les Alcooliques ano-

nymes, la *Alcoholism and Drug Addiction Research Foundation* de l'Ontario, la *Alcoholism Foundation* de la Colombie-Britannique, la *Alcoholism Foundation* du Manitoba et la *Alcoholism Research Foundation* de la Nouvelle-Écosse. Des programmes communautaires de traitement à l'intention des narcomanes ont été établis sous les auspices de la *Narcotic Addiction Foundation* de la Colombie-Britannique et de la *Alcoholism and Drug Addiction Research Foundation* de l'Ontario surtout grâce à des fonds provinciaux.

Les installations et services destinés aux attardés mentaux comprennent des écoles ou des classes de jour, des colonies pour la période estivale, des ateliers protégés ainsi que des soins en établissement.

Cancer. Le cancer est responsable d'environ un décès sur cinq; les gens d'âge moyen et d'âge plus avancé sont ses victimes de prédilection. Des organismes provinciaux spécialisés se consacrent au dépistage et au traitement du cancer, à l'éducation du public, à la formation professionnelle et à la recherche. Des programmes de lutte contre le cancer établis dans toutes les provinces assurent toute une gamme de services gratuits de diagnostic et de traitement tant en régime d'hospitalisation qu'en consultation externe. Les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-soins médicaux couvrent dans le cas des victimes du cancer la radiologie diagnostique, les analyses de laboratoire, la radiothérapie et les services médicaux et chirurgicaux.

Tuberculose et maladies respiratoires. En 1972, le nombre de décès causés par la tuberculose s'est élevé à 453. Au total, 9,019 Canadiens atteints de la tuberculose ont été soignés en 1972 et 12,865 personnes susceptibles d'être atteintes ont pris des médicaments prophylactiques à titre préventif.

Maladies vénériennes. Les autorités médicales publiques estiment que la fréquence réelle des maladies vénériennes pourrait dépasser de 3 à 4 fois le nombre de cas signalés. En 1972, le nombre de cas de syphilis, soit 3,064, excédait largement celui observé en 1971, soit 2,489. Le nombre total de cas de blennorragie était de 41,467 en 1972, une augmentation marquée depuis 1970. Les ministères provinciaux de la santé ont donné plus d'expansion à leurs dispensaires antivénériens, qui assurent des services gratuits de diagnostic et de traitement à des heures propices.

Cigarettes subissant des tests de teneur en goudron et nicotine.

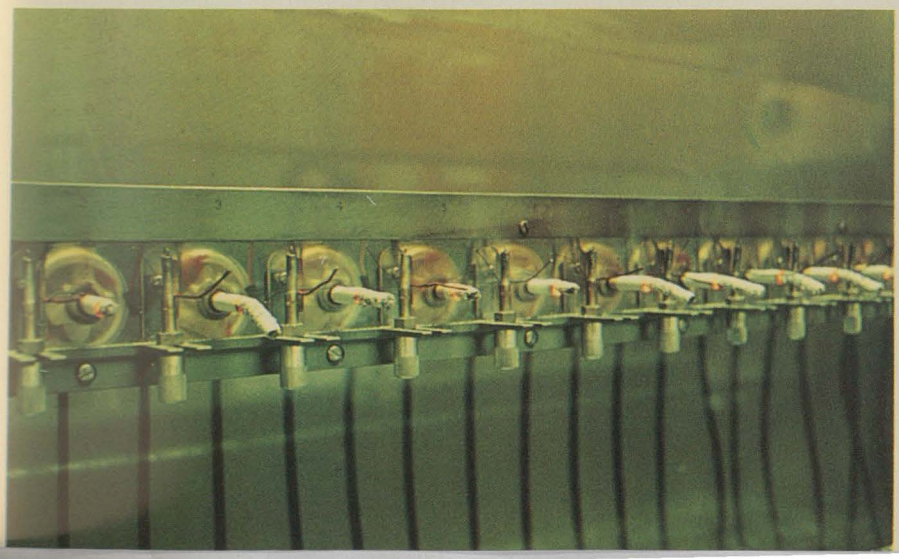

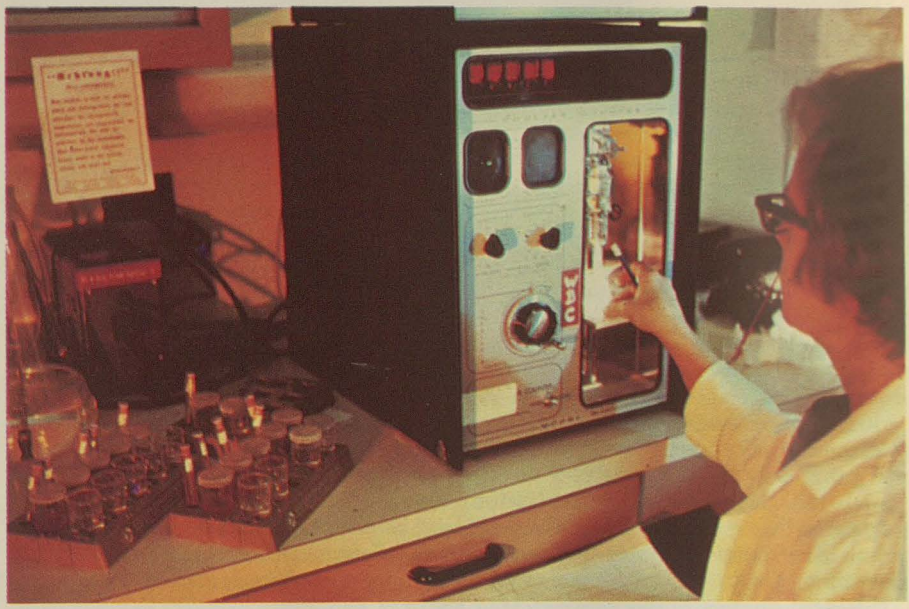

Hémoglobinomètre du ministère de la Santé et du Bien-être comptant les globules du sang.

Services d'hygiène publique. Les ministères provinciaux de la santé assurent de concert avec les autorités régionales et locales de la santé des services relatifs à la salubrité du milieu, la lutte contre les maladies transmissibles, l'hygiène maternelle et infantile, l'hygiène scolaire, la nutrition, l'hygiène dentaire, la santé au travail, les laboratoires d'hygiène publique, et la statistique de l'état civil. La constatation des cas, le dépistage, le diagnostic, le renvoi ainsi que l'éducation sanitaire demeurent à la charge des autorités locales.

Recherche

En 1972-73, les dépenses fédérales au titre de la recherche dans le domaine de la santé se sont élevées à $69 millions répartis ainsi: Conseil de recherches médicales, $37.4 millions; ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, $30.4 millions; autres organismes fédéraux, $1.2 million. Le ministère des Affaires des anciens combattants et le Conseil national de recherches parrainent des études cliniques. Parmi les organismes bénévoles nationaux qui soutiennent la recherche médicale, on compte la Société canadienne contre l'arthrite et le rhumatisme, l'Association canadienne pour les arriérés mentaux, la Fondation canadienne de la fibrose kystique, la Fondation canadienne des maladies du cœur, l'Association canadienne pour la santé mentale, la Société canadienne de la sclérose en plaques, l'Association canadienne contre la dystrophie musculaire et l'Institut national du cancer. Les provinces financent la recherche au moyen de conseils, de fondations et de subventions.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être dépense la plus grande partie des fonds fédéraux affectés à la recherche médicale intra-muros. Il a distribué en outre $6.5 millions en 1972-73 dans le cadre des régimes de subventions nationales à la santé et à la recherche en hygiène publique pour des projets de recherche appliquée et de développement et des activités scientifiques apparentées.

Immigration

Depuis la Confédération, plus de 10 millions d'immigrants sont venus s'établir au Canada et ont largement contribué à la croissance du pays. La politique d'immigration libérale et universelle du Canada facilite l'accès au pays des travailleurs spécialisés dont l'économie canadienne a besoin. A cause de la conjoncture économique dans les pays d'origine des immigrants et de l'évolution de la demande de main-d'œuvre au Canada, le mouvement migratoire varie d'une année à l'autre. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a accueilli plus de 3.6 millions d'immigrants, venus principalement de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des États-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas. Les années de pointe depuis la guerre ont été 1957 (282,164 personnes) et 1967 (222,876).

En 1973 le Canada a accueilli 186,200 immigrants, soit 64,194 de plus qu'en 1972. L'Ontario a continué d'attirer le plus d'immigrants (103,187). La Colombie-Britannique venait au second rang avec 27,949, puis le Québec avec 26,871.

Le 1er octobre 1967 entrait en vigueur un nouveau Règlement sur l'immigration dans lequel étaient clairement énoncés les principes de sélection des immigrants. Un système d'évaluation permet aux agents d'immigration d'appliquer uniformément les mêmes normes à l'égard des aspirants immigrants de tous les pays. En rattachant les normes de sélection aux conditions existantes au Canada, le règlement vise à assurer un mouvement d'immigration adapté aux exigences de l'économie et aux besoins de main-d'œuvre du pays. Il établit une nette distinction entre les personnes à charge et les autres parents qui se destinent au marché du travail. Il y a trois catégories d'immigrants: les «personnes à charge parrainées», les «parents désignés (non à charge)» et les «candidats indépendants», qui ne sont ni parrainés ni désignés.

Les personnes à charge parrainées, un conjoint et des enfants de moins de 21 ans par exemple, doivent avoir un lien de parenté direct avec des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada, qui verront à leur procurer le logement, l'entretien et les soins nécessaires. Ces personnes sont admises au Canada à condition d'être en bonne santé et de bonnes mœurs. Les parents désignés comprennent les fils et les filles de 21 ans et plus, les fils et les filles mariés de moins de 21 ans, les frères et sœurs, les parents ou grands-parents de moins de 60 ans, les neveux,

Au total, 92,228 immigrants se sont joints à la population active du Canada en 1973.

nièces, oncles, tantes et petits-enfants, mais non les cousins. Les candidats indépendants doivent satisfaire à certaines normes d'évaluation fondées sur l'instruction et la formation, l'emploi garanti, les qualités personnelles, la compétence professionnelle, l'âge, la connaissance du français ou de l'anglais, la présence de parents au Canada et les possibilités d'emploi dans la région de destination.

Le Règlement de l'immigration de 1967 permettait aux visiteurs de faire une demande en vue d'obtenir le statut d'immigrants reçus une fois au Canada. A cause d'abus, ce privilège a été temporairement révoqué le 3 novembre 1972.

Le 1er janvier 1973 entrait en vigueur le nouveau Règlement sur les dossiers d'entrée et les visas d'emploi des non-immigrants, qui visait à contrôler l'embauchage de visiteurs au Canada. Tous les non-immigrants qui entrent au Canada pour une période de plus de trois mois doivent s'inscrire à un port d'entrée, à un Centre d'immigration du Canada ou à un Centre de main-d'œuvre du Canda. De plus, ceux qui ont l'intention de travailler pour un temps doivent obtenir un visa d'emploi. Les visiteurs en quête de travail ne sont pas admis au Canada à moins de fournir la preuve qu'un emploi leur a été offert de bonne foi. Si aucun Canadien ou immigrant reçu n'est qualifié ou disponible pour le poste, on accordera au candidat non immigrant un visa d'emploi.

Un nouveau Règlement de l'immigration, entré en vigueur en février 1974, lie plus étroitement l'entrée des immigrants non parrainés aux besoins des employeurs canadiens. Les immigrants qui songent à entrer dans la population active doivent répondre à au moins une des exigences suivantes: une offre d'emploi en bonne et due forme d'un employeur canadien, une profession en forte demande dans la région du Canada où ils songent à s'établir.

De nouvelles dispositions facilitent également l'entrée collective au Canada des familles comptant des enfants adoptifs, des demi-frères ou des demi-sœurs.

On permet à certains non-immigrants de travailler au Canada. C'est le cas des diplomates et des militaires étrangers; il en va de même pour les journalistes, les hommes d'affaires de passage, les membres du clergé et les athlètes professionnels, qui n'ont besoin d'aucun visa d'emploi, mais qui doivent s'inscrire s'ils comptent demeurer au Canada plus de trois mois.

Le Canada a un bureau d'immigration, ou tout au moins un agent d'immigration dans 37 pays: Allemagne, Australie, Argentine, Autriche, Belgique, Colombie, Corée, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Malaisie, Mexique, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, Trinité et Yougoslavie. Dans le cadre d'un programme d'extension à l'échelle mondiale des services canadiens d'immigration, les bureaux de Séoul (Corée), Rabat (Maroc), Varsovie (Pologne) et Singapour (Malaisie) ont été ouverts en 1973. Cette même année également, neuf nouveaux bureaux ont été ouverts aux États-Unis, soit à Boston, Buffalo, Détroit, Minneapolis, Seattle, Los Angeles, Nouvelle-Orléans, Dallas et Atlanta. Ces bureaux s'ajoutent à ceux que le Canada comptait déjà à San Francisco, New York et Chicago et portent à 12 le nombre de nos bureaux dans ce pays. En 1974, deux autres bureaux ont été établis, soit à Bogota en Colombie et à Mexico. Une entente prévoit également des services d'immigration pour la République populaire de Chine, depuis Hong Kong. Les 165 agents d'immigration canadiens en poste dans ces pays visitent périodiquement les pays voisins où le Service de l'immigration n'est pas représenté afin d'étudier les demandes des aspirants immigrants.

Industrie et commerce

Le ministère de l'Industrie et du Commerce est chargé au premier chef de développer l'industrie, les marchés et le tourisme, de formuler des politiques en matière de commerce international et de veiller à la commercialisation des céréales et des graines oléagineuses. Il a à son service plus de 2,500 employés à Ottawa ainsi que dans 10 bureaux régionaux disséminés à travers le Canada et 84 missions dans 60 pays. Son budget s'élève à près de $342 millions.

Les activités du ministère s'articulent autour de trois programmes, qu'il ne faut pas confondre avec les divers programmes d'aide qu'il administre. Ce sont le Programme commercial et industriel, le Programme du tourisme et le Programme des céréales et des graines oléagineuses. Le premier comporte les deux sous-programmes présentés ci-après.

Expansion de l'industrie

Par cette activité, le ministère cherche à 1) créer une industrie manufacturière et une industrie secondaire de transformation capables de soutenir la concurrence au pays et à l'étranger, 2) réaliser et maintenir un emploi maximal dans l'industrie canadienne, 3) augmenter le revenu national et réduire les disparités économiques, 4) accroître la mise en valeur et la transformation des ressources naturelles, 5) assurer un meilleur contrôle national de l'économie canadienne ainsi que son expansion future par des Canadiens, et 6) continuer à accroître la qualité de la vie au

Représentants en mission au Canada des services d'électricité de la Colombie et de Panama à l'usine de la *Canadian General Electric* à Peterborough (Ont.).

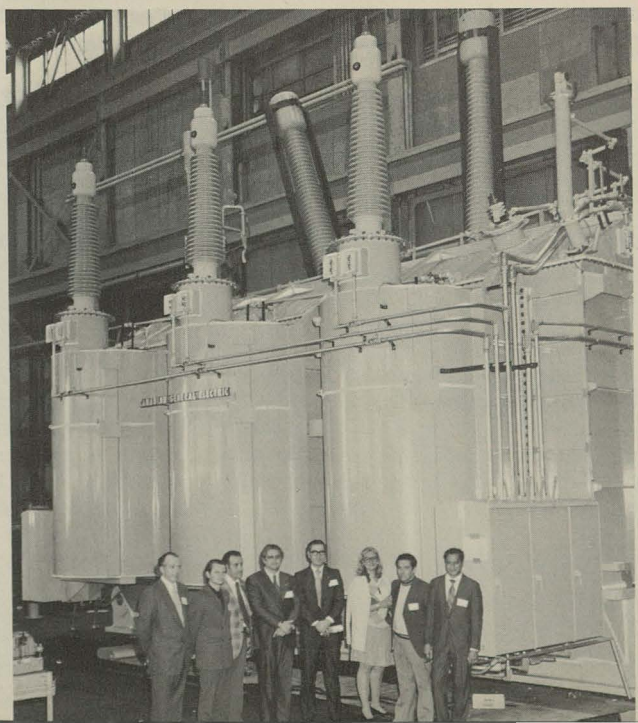

Canada en créant des emplois satisfaisants pour les Canadiens et en réduisant les effets néfastes de l'activité industrielle sur l'environnement naturel et social.

Expansion du commerce international

Il s'agit d'accroître les débouchés qui s'offrent aux biens et services produits au Canada. Par cette activité, qui laisse une place au secteur privé, le ministère cherche également à favoriser la progression de la vente des biens et des services canadiens en renseignant les intéressés sur les possibilités d'exportation et en appuyant activement le processus de vente. Il négocie en outre des ententes commerciales pour que les producteurs canadiens puissent accéder aux marchés mondiaux, met au point des stratégies commerciales, procure une aide financière et affecte des représentants commerciaux canadiens à l'étranger.

Programme du tourisme

Ce programme vise à assurer une croissance constante et ordonnée du tourisme et de l'industrie touristique au Canada. Il comporte trois activités: commercialisation touristique, expansion de l'industrie touristique et politique, planification et relations avec l'industrie.

Commercialisation touristique

Par cette activité, le ministère cherche à encourager les Canadiens et les visiteurs à explorer le Canada. Il fournit des renseignements, procède à des études de marchés, planifie la commercialisation et entreprend diverses campagnes de promotion touristique dans tous les organes d'information.

Expansion de l'industrie touristique

Cette activité vise à étendre les services destinés aux voyageurs. Pour ce faire, le ministère évalue les conditions et les voies d'expansion de l'industrie touristique et réalise divers programmes à l'appui de cette expansion.

Politique, planification et relations avec l'industrie

Dans le cadre de cette activité, le ministère oriente par des principes directeurs le programme du tourisme et coordonne les efforts que consacrent le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé à l'expansion de l'industrie touristique.

Programme des céréales et des graines oléagineuses

Les objectifs de ce programme sont la mise en place d'un système bien rodé de commercialisation des céréales et des graines oléagineuses produites au Canada et l'extension des débouchés qui s'offrent à ces produits.

La gestion de ce programme fait partie des charges du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, mais c'est au sous-ministre de l'Industrie et du Commerce que l'on a confié la responsabilité des paiements prévus par le programme et des activités de commercialisation. Ces dernières visent à donner plus de poids à l'activité du secteur privé dans ce domaine. On arrête des normes de production et on établit des paiements initiaux pour les céréales dont la commercialisation relève de la Commission canadienne du blé. Le secteur privé bénéficie d'une aide qui revêt diverses formes: renseignements sur les marchés, concours financiers, etc.

Travail

Législation ouvrière

Le Parlement du Canada et les assemblées législatives provinciales ont le pouvoir de légiférer en matière de travail. Le Parlement peut adopter des lois ouvrières relatives aux ouvrages, entreprises ou affaires qui ressortissent à l'administration publique fédérale, comme le transport aérien, la navigation ou d'autres domaines réputés être à «l'avantage général du Canada» ou être utiles à plus d'une province.

Normes du travail

Les normes minimales concernant l'âge d'emploi, le salaire, les heures de travail et le temps supplémentaire, les congés annuels et les jours fériés pour les travailleurs relevant du fédéral figurent au Code canadien du travail. D'autres normes y ont été insérées en 1971 qui intéressent le congé de maternité, l'égalité des salaires, l'avis de cessation d'emploi et l'indemnité de départ. Des normes analogues dans la plupart de ces domaines sont également établies par des lois provinciales.

Dans chaque province, une loi sur la scolarité obligatoire interdit d'embaucher des enfants d'âge scolaire pendant les heures de classe. En général, il faut avoir au moins 18 ans pour travailler dans une mine et 15 ou 16 ans pour travailler ailleurs. Un salaire minimum a été fixé pour la plupart des travailleurs par chaque autorité. Les lois régissant le versement des salaires et les perceptions salariales ont fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années.

Onze autorités ou organes publics, à savoir le gouvernement fédéral, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont une loi générale régissant la durée du travail; celle-ci fixe le nombre maximum d'heures au-delà duquel il est interdit de travailler, sauf en vertu d'un règlement spécial ou d'un permis, ou le nombre normal d'heures au-delà

Tables de coupe dans un atelier de confection à l'aiguille de pantalons de treillis bleu à Winnipeg.

Salaire minimum général des travailleurs adultes expérimentés, le 2 avril 1974,

Organe public	Taux horaire
Gouvernement fédéral	$2.20 à compter du 1er avril 1974
Alberta	$2.00 à compter du 1er avril 1974
Colombie-Britannique	$2.25 à compter du 3 décembre 1973
	$2.50 à compter du 3 juin 1974
Manitoba	$1.90 à compter du 1er octobre 1973
Nouveau-Brunswick	$1.75 à compter du 1er janvier 1974
	$1.90 à compter du 1er juillet 1974
	$2.15 à compter du 1er janvier 1975
	$2.30 à compter du 1er juillet 1975
Terre-Neuve	$1.80 à compter du 1er janvier 1974
	$2.00 à compter du 1er juillet 1974
	$2.20 à compter du 1er janvier 1975
Nouvelle-Écosse	$1.65 à compter du 1er juillet 1973
	$1.80 à compter du 1er juillet 1974
	$2.00 à compter du 1er octobre 1974
	$2.20 à compter du 1er janvier 1975
Ontario	$2.00 à compter du 1er janvier 1974
Île-du-Prince-Édouard	$1.65 à compter du 1er janvier 1974
	$1.75 à compter du 1er juillet 1974
Québec	$1.85 à compter du 1er novembre 1973
	$2.00 à compter du 1er mai 1974
	$2.15 à compter du 1er novembre 1974
Saskatchewan	$2.00 à compter du 1er décembre 1973
Territoires du Nord-Ouest	$2.50 à compter du 1er avril 1974
Yukon	$2.30 à compter du 1er avril 1974

Durée du travail, avril 1974

Organe public	Durée maximale du travail quotidien et hebdomadaire
Gouvernement fédéral	Durée normale: 8 h. (quot.) 40 h. (hebd.) après quoi l'employé est rémunéré au taux normal majoré de moitié
Alberta	Durée maximum: 8, 44 après quoi l'employé est rémunéré au taux normal majoré de moitié
Colombie-Britannique	Durée maximum: 8, 44; l'employé est rémunéré au taux normal majoré de moitié après 8 et 40 heures
Manitoba	Durée normale: 8, 44 après quoi l'employé est rémunéré au taux normal majoré de moitié
Nouvelle-Écosse	Durée maximum: 48 après quoi l'employé est rémunéré au taux minimum majoré de moitié
Ontario	Durée maximum: 8, 48 après quoi l'employé est rémunéré au taux normal majoré de moitié
Île-du-Prince-Édouard	Durée maximum: 48 après quoi l'employé est rémunéré au taux minimum majoré de moitié
Québec	Durée normale: 45 après quoi l'employé est rémunéré au taux minimum majoré de moitié
Saskatchewan	Durée normale: 8, 40 après quoi l'employé est rémunéré au taux normal majoré de moitié
Territoires du Nord-Ouest	Durée normale: 8, 44 après quoi l'employé est rémunéré au taux normal majoré de moitié
Yukon	Durée normal: 8, 48 après quoi l'employé est rémunéré au taux normal majoré de moitié

duquel s'applique le taux de rémunération des heures supplémentaires. La durée du travail dans les industries particulières est régie par d'autres lois adoptées par chaque administration.

Tous les salariés du Canada ont légalement droit à un congé annuel payé. La norme générale est de deux semaines rémunérées. En Saskatchewan et au Manitoba, la durée augmente en fonction des années de service (trois semaines après cinq ans). Celui dont l'emploi prend fin avant une année complète de service reçoit le montant auquel il a droit pour son congé annuel.

En vertu des lois du gouvernement fédéral, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, les salariés ont droit à huit jours fériés payés. Le Manitoba en prévoit sept et a arrêté des dispositions spéciales pour le jour du Souvenir: quant à la Nouvelle-Écosse, elle en a ménagé cinq. Les salariés qui travaillent un jour férié reçoivent une prime en plus de leur salaire normal pour la journée. En Ontario, ceux qui travaillent quatre jours fériés sur les sept désignés, à savoir le Vendredi saint, la fête du Dominion, la fête du Travail et Noël, ont droit à la prime. Les employés qui travaillent les trois autres jours fériés, soit le premier de l'an, le congé de la Reine et le jour de l'Action de grâces, sont payés suivant le taux de rémunération des heures supplémentaires.

Toutes les autorités ont adopté des lois visant à assurer l'équité dans l'emploi: elles proscrivent la discrimination en matière d'emploi et de participation syndicale pour des motifs fondés sur la race, la couleur, la religion ou la nationalité. Dans la plupart des provinces, ces lois sont pratiquement devenues un code des droits de l'homme. Neuf provinces et territoires (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest) interdisent la discrimination dans l'emploi fondée sur le sexe des travailleurs; cinq provinces (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique) interdisent la discrimination en raison de l'âge.

Des dispositions sur la parité des salaires sont en vigueur partout au Canada, sauf au Québec. Le gouvernement fédéral et un certain nombre de provinces ont renforcé ces lois en précisant les critères permettant d'établir s'il y a égalité du travail ainsi que le mode de mise en application.

Le gouvernement fédéral et huit provinces (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont adopté des lois obligeant l'employeur à donner au salarié un préavis de cessation d'emploi. Dans les entreprises du ressort fédéral, la norme est de deux semaines. En Ontario et en Nouvelle-Écosse, la période varie, selon les années de service, entre une et huit semaines. Dans les autres provinces, il est d'usage de donner un préavis d'une semaine ou d'une durée égale à la période normale de paie.

Au niveau fédéral, en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et au Manitoba, la loi exige que l'employeur donne un préavis de licenciement collectif pour permettre aux pouvoirs publics d'établir des programmes de réaffectation des travailleurs en cause. Le délai de préavis varie selon l'effectif à licencier. En vertu du Code fédéral, une indemnité de départ doit être versée au salarié dont l'emploi prend fin après cinq ans ou plus de service continu auprès du même employeur.

Une employée a droit à un congé de maternité d'au moins 17 semaines (11 avant et 6 après l'accouchement) au gouvernement fédéral, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba et d'au moins 12 semaines (6 avant et 6 après) au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britannique. La Saskatchewan prévoit un congé de maternité de 18 semaines au maximum (12 avant et 6 après). La loi de l'Ontario s'applique aux employeurs comptant 25 employés ou plus. Pour pouvoir obtenir un congé de maternité en vertu des lois du gouvernement fédéral, de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse, l'employée doit être au service de son

Préavis de licenciement collectif

Organe public	Conditions	Délai	Destinataire
Gouvernement fédéral	50 travailleurs ou plus congédiés d'ici 4 semaines	50-99 travailleurs: 8 semaines 100-300: 12 semaines Plus de 300: 16 semaines	Ministre du Travail, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et syndicat ou travailleur
Nouvelle-Écosse	10 travailleurs ou plus congédiés d'ici 4 semaines	10-99 travailleurs: 8 semaines 100-299: 12 semaines 300 ou plus: 16 semaines	Ministre du Travail et chaque travailleur
Québec	10 travailleurs ou plus congédiés d'ici 2 mois	10-99 travailleurs: 2 mois 100-299: 3 mois 300 et plus: 4 mois	Ministre du Travail et de la Main-d'œuvre
Ontario	50 travailleurs ou plus congédiés d'ici 4 semaines	50-199 travailleurs: 8 semaines 200-499: 12 semaines 500 ou plus: 16 semaines	Ministre du Travail, syndicat et chaque travailleur
Manitoba	50 travailleurs ou plus devant être congédiés en même temps d'ici 4 semaines	50-100 travailleurs: 8 semaines 100-300: 12 semaines Plus de 300: 16 semaines	Ministre du Travail et syndicat ou travailleur; affiche dans l'établissement

L'installation récente d'écrans-témoins des messages télévisés facilite le travail des techniciens.

employeur depuis au moins un an. Elle ne peut être congédiée pour des motifs liés à son congé de maternité pendant une période déterminée ou durant sa grossesse, et l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral garantissent qu'à son retour, elle sera rétablie dans ses fonctions sans perte d'avantages.

Les lois sur la sécurité au travail établissent des normes minimales de sécurité et d'hygiène aux lieux de travail. Ces lois sont constamment révisées en fonction de nouvelles conditions. Les lois sur l'indemnisation des travailleurs prévoient des indemnités d'invalidité attribuable aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles. Dans toutes les provinces des mesures législatives prévoient l'apprentissage sous la surveillance du gouvernement et l'attribution de titres de compétence aux ouvriers qualifiés.

Négociation collective

Toutes les autorités publiques ont des lois régissant la négociation collective. Ces lois reconnaissent aux travailleurs le droit de se syndiquer et exigent que l'employeur et le syndicat accrédité négocient une convention collective qui arrête les salaires et les autres conditions d'emploi. Sauf au Québec, une commission des relations du travail représentative est chargée de l'accréditation d'un syndicat comme agent négociateur exclusif pour un groupe de travailleurs. Au Québec, les fonctions d'accréditation sont assumées par des agents spéciaux du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, et il est possible d'en appeler au tribunal du travail. Des dispositions concernant les pratiques injustes imposent des restrictions aux employeurs et aux travailleurs et à leur syndicat, prévenant ainsi toute ingérence relativement aux droits de chacun.

Aux termes de toutes les lois, les parties à un différend peuvent faire appel aux services de conciliation du gouvernement: toute grève, ou lock-out, est interdite pendant la période de conciliation. La convention collective lie les parties en cause. Tant qu'elle est en vigueur, la grève est interdite et les litiges doivent être réglés par dépôt d'un grief et, au besoin, par voie d'arbitrage.

Dans quelques provinces, la loi interdit à certaines catégories de travailleurs assurant des services essentiels, par exemple les pompiers, les policiers ou les travailleurs des hôpitaux, de faire la grève; ils doivent soumettre à l'arbitrage exécutoire tout différend non réglé. Certaines autorités ont adopté des lois spéciales et permanentes pour mettre fin aux grèves jugées préjudiciables à l'intérêt public.

Dans la plupart des provinces, les fonctionnaires ont le droit de négocier collectivement, et ce droit s'étend de plus en plus à divers groupes professionnels. Dans certaines provinces, il existe une loi adaptée aux caractères particuliers de l'industrie de la construction. Dans plusieurs, des organisations d'employeurs peuvent être accréditées comme agents négociateurs; les dispositions à cet égard ressemblent à celles régissant l'accréditation des syndicats.

Assurance-chômage

L'assurance-chômage fait partie de la vie socio-économique du Canada depuis l'adoption de la Loi sur l'assurance-chômage en 1940. Depuis lors, la structure fondamentale de la Loi n'a pas changé, mais par suite de diverses modifications, le régime a été étendu à de nouvelles catégories de travailleurs et les taux des cotisations et des prestations ont été haussés suivant l'évolution économique.

En 1968, lorsque le Parlement a approuvé une hausse des cotisations et des prestations et élargi le champ d'application du régime, la Commission d'assurance-chômage a été chargée de procéder à un examen complet du programme et de recommander tout changement susceptible d'en améliorer les principes directeurs et la structure. La Loi sur l'assurance-chômage de 1971 a été le fruit d'études approfondies. Elle vise à aider les travailleurs dont le chômage vient tarir les gains, y compris celui consécutif à la maladie, et à ménager une collaboration avec d'autres organismes s'occupant de la promotion sociale.

En 1973, les prestataires ont reçu $2,004 millions sous le régime de cette loi.

En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971, tous les actifs à l'égard desquels on peut observer une relation employeur-salarié sont couverts par le régime. Un seul cas ne peut être retenu, celui des personnes gagnant moins de 20% du maximum hebdomadaire assurable ou moins de 20 fois le salaire horaire minimum provincial, suivant le montant le moins élevé. L'universalité s'applique depuis janvier 1972. Lorsqu'une personne atteint l'âge de 70 ans, elle n'est plus couverte; elle ne paie plus de cotisations et n'a plus droit aux prestations.

Employeurs et salariés acquittent le coût des prestations de période initiale ainsi que les frais d'administration; le taux de l'employeur représente 1.4 fois celui du salarié. La participation de l'État se limite au coût des prestations de prolongation et au coût supplémentaire des prestations initiales découlant d'un taux de chômage national supérieur à 4%. Il n'existe pas de caisse, et les cotisations des employeurs et des salariés sont rajustées tous les ans. Le ministère du Revenu national (Impôt) a commencé à recueillir les cotisations au début de 1972. Les personnes qui ne payaient pas de cotisations auparavant, soit en raison de leur profession, soit parce que leur traitement dépassait le plafond salarial, paieront un taux préférentiel pendant les trois premières années. Pour les personnes qui avaient été exclues en raison de leur profession, le taux préférentiel s'applique systématiquement. Pour celles qui étaient exclues en raison du plafond salarial, le taux préférentiel ne s'applique qu'aussi longtemps que le salarié travaille pour l'employeur qu'il avait le 2 janvier 1972. Il se peut que l'on introduise en 1974 un taux fondé sur l'expérience de l'employeur qui tiendra compte des prestations supplémentaires imputables aux gros employeurs ayant un niveau de licenciement supérieur à la moyenne.

Selon le nouveau programme, la durée des prestations n'est pas uniquement fonction de la durée de l'emploi. Un prestataire peut obtenir un maximum de 51 semaines suivant ses antécédents de travail et la conjoncture économique à condition d'avoir payé au moins 8 semaines de cotisations au cours des 52 dernières semaines et d'être disponible, capable de travailler et à la recherche d'un emploi. Les personnes comptant 20 semaines ou plus de gains assurés (dites «prestataires de la première catégorie») ont droit à un éventail plus large de prestations, dont un versement anticipé de trois semaines de prestations ordinaires pour licenciement dû à un manque de travail, le versement de prestations lorsque la perte des gains a été causée par la maladie ou la grossesse, et trois semaines de prestations de retraite pour les travailleurs âgés. Le requérant ne peut recevoir aucune prestation avant la fin d'un délai de carence de deux semaines commençant par une semaine de chômage pour laquelle une prestation devrait sans cela être versée.

Les prestataires de la première catégorie dont les gains ont été interrompus à cause d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine (à l'exclusion des travailleurs indemnisés par la Commission des accidents du travail) peuvent toucher des prestations de maladie pendant au plus 15 semaines. Si une personne tombe malade pendant qu'elle reçoit des prestations de chômage, elle a droit aux

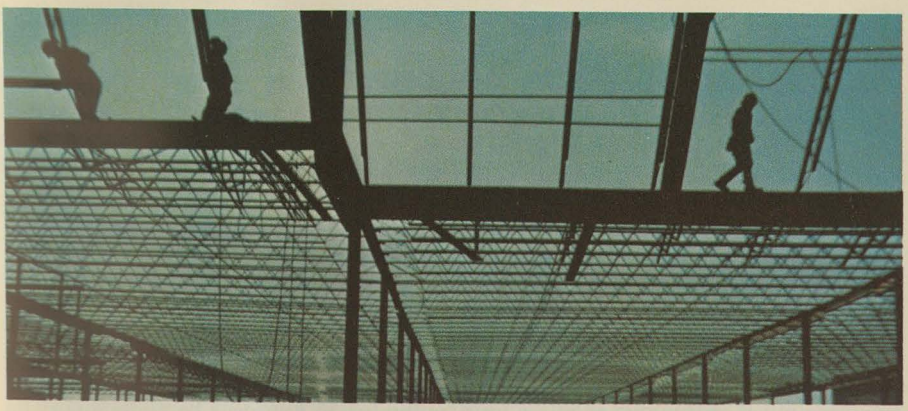

Les lois sur la sécurité sont constamment modifiées en fonction des besoins nouveaux.

prestations de maladie, mais la durée totale des prestations pendant la période initiale ne peut dépasser 15 semaines. Les prestations de grossesse sont payables pendant les huit semaines qui précèdent l'accouchement, la semaine de l'accouchement et les six semaines qui suivent, aux prestataires de la première catégorie. Celles-ci doivent également avoir été actives pendant au moins 10 des 20 semaines précédant la 30e semaine avant la date prévue de l'accouchement.

Les prestations de retraite sont payables pour trois semaines. Elles sont versées en un montant global aux prestataires de la première catégorie âgés de 65 à 70 ans et qui ont déclaré avoir cessé d'être actifs en faisant une demande au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, ainsi qu'aux personnes de plus de 70 ans. Ces dernières doivent faire leur demande dans les 32 semaines qui précèdent leur 70e anniversaire de naissance, car les semaines d'emploi ne comptent plus après cette date. Les prestations sont versées sans délai de carence et sans égard aux gains ou à la disponibilité.

Le taux des prestations sera dans tous les cas égal aux deux tiers de la moyenne des gains assurés durant la période de référence, le maximum en 1974 étant de $113 par semaine et le minimum, de $20 par semaine. Pour les prestataires comptant des personnes à charge et dont la moyenne des gains admissibles ($170 en 1974) est égale ou inférieure au tiers des gains hebdomadaires assurables maxima, le taux des prestations est de 75%. Durant les dernières étapes du versement des prestations, tous les prestataires ayant des personnes à charge reçoivent un montant égal à 75% des gains admissibles, jusqu'à concurrence de $113. Les gains assurables maxima, et par conséquent les prestations maxima, font l'objet d'un rajustement annuel fondé sur un indice visant les gains des salariés canadiens.

Tout revenu de l'emploi dépassant 25% du taux des prestations est déduit du montant des prestations à verser. Dans le cas d'une maladie ou d'une grossesse, on déduit l'indemnisation pour perte de salaire des prestations de chômage après le délai de carence. Tout revenu lié au travail est porté en déduction durant et après le délai de carence.

Main-d'œuvre

Le souci premier du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est de procurer à tous les Canadiens les meilleurs services possibles de main-d'œuvre. Plus de 4,000 conseillers, répartis dans environ 400 Centres de Main-d'œuvre du Canada à travers le pays aident les personnes en quête d'un emploi et les employeurs à la recherche de travailleurs compétents.

Le 1er février 1973, une nouvelle méthode a été adoptée pour rapprocher emplois et travailleurs. Cette méthode, qu'incarne le Centre d'information sur l'emploi, ou Banque d'emplois, permet à ceux qui sont prêts à travailler de choisir eux-mêmes les emplois qui leur conviennent, libérant ainsi les conseillers en main-d'œuvre qui peuvent alors consacrer plus de temps aux cas spéciaux. Le Centre a recours aux ordinateurs pour inscrire, répartir et coordonner les postes vacants, qui sont portés sur imprimé d'ordinateur et mis à jour toutes les 24 heures. Les demandeurs de travail consultent les listes et s'ils choisissent un emploi, ils en parlent à un conseiller en main-d'œuvre qui peut fixer un rendez-vous avec l'employeur s'il juge qu'ils sont aptes à le solliciter.

Services aux employeurs

Le ministère assure divers services destinés à aider l'employeur à obtenir, former et utiliser efficacement une main-d'œuvre qualifiée.

Le Service consultatif de la main-d'œuvre du Canada a mission d'aider les employeurs et les travailleurs à surmonter les problèmes d'adaptation dans les usines et les industries touchées par une modernisation d'envergure.

Le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada est un programme d'encouragement à l'intention des employeurs qui vise à activer l'économie canadienne, réduire le chômage et accroître la productivité. Il regroupe d'anciens programmes, ceux de la formation dans l'industrie et en cours d'emploi (pénurie de main-d'œuvre compétente et désavantagée) et incite les entreprises canadiennes à étendre et améliorer leurs programmes de formation des salariés.

Il s'agit d'encourager les employeurs à embaucher et à former de nouveaux

Des listes mises à jour quotidiennement des offres d'emploi sont affichées dans les «banques d'emplois» des Centres de main-d'œuvre.

employés en prévision de leurs besoins futurs et à profiter des services complets de recrutement et de consultation qu'offrent partout au pays les Centres de Main-d'œuvre du Canada. Les CMC sont tous reliés par un réseau de télécommunications qui leur procure constamment des renseignements sur le marché du travail.

Services aux salariés

Dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada, les travailleurs sans formation professionnelle peuvent, sur la recommandation d'un conseiller en main-d'œuvre, suivre des cours de formation pour les adultes. Sont admissibles à ces cours et aux allocations les personnes qui ont dépassé d'au moins un an l'âge normal de fin de scolarité de leur province et qui n'ont pas fréquenté l'école depuis un an.

Le Programme de mobilité de la main-d'œuvre prévoit pour les gens qui n'ont que peu de chance, sinon pas du tout, de trouver un emploi approprié dans leur région, des subventions qui leur permettent de suivre un cours de formation ou d'exercer un emploi qu'on leur aura désigné ailleurs au Canada.

Le ministère s'efforce d'éliminer la discrimination dont sont victimes les femmes, les jeunes et les autochtones à la recherche d'un emploi. Des programmes spéciaux d'emploi ont été établis pour les étudiants, les travailleurs âgés, les membres retraités des Forces armées et les saisonniers. En outre, le ministère assure des services au bénéfice des travailleurs désavantagés qui désirent travailler, mais dont les besoins débordent le cadre et la portée des programmes réguliers d'orientation professionnelle, de formation, de mobilité et de placement. Des services spécialisés de diagnostic et de consultation professionnelle sont prévus, et le ministère subventionne à cette fin des organismes provinciaux autorisés qui aideront à reconnaître les clients qui ont besoin d'une assistance spéciale. De brefs cours de formation, que prévoit le Programme d'adaptation au travail, permettent aux personnes qui manquent d'expérience et d'assurance de développer leurs aptitudes professionnelles.

La Formation de préparation à l'emploi est un programme de rattrapage qui vise à préparer les indaptés « fonctionnels » d'âge adulte au monde du travail, à la formation professionnelle ou à la formation en cours d'emploi.

Le Programme des initiatives locales (P.I.L.) et celui de Perspectives-Jeunesse sont des programmes spéciaux mis en œuvre lorsque le chômage saisonnier atteint un niveau inacceptable. Le premier invite les Canadiens à concevoir et à réaliser des projets créateurs d'emplois et utiles à la collectivité. Perspectives-Jeunesse lui ressemble tant dans sa structure que dans ses buts, mais s'adresse aux étudiants pendant la période estivale. Qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre, le gouvernement fédéral offre des sommes d'argent qui servent à couvrir les salaires et certains frais généraux qu'exige la réalisation des projets.

Le Programme d'aide à la création locale d'emplois est un programme pilote qui permet aux chômeurs chroniques de se préparer à travailler, de prendre de l'assurance et d'acquérir de l'expérience. Les divers programmes d'aide à la création locale d'emplois peuvent durer de 2 à 3 ans.

Pour venir en aide à ceux qui ne peuvent bénéficier des programmes et services réguliers de main-d'œuvre, le ministère a créé le Programme d'extension des services de main-d'œuvre du Canada. L'aide prévue prend la forme d'une affectation d'agents supplémentaires lorsqu'il s'agit de rendre des services spéciaux, ou d'un concours financier dans le cas de projets d'organismes extérieurs.

Cinq bureaux régionaux, situés à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, coordonnent l'action des Centres de Main-d'œuvre du Canada et veillent à la réalisation de tous les programmes de main-d'œuvre.

Expansion économique régionale

Le ministère de l'Expansion économique régionale, créé en avril 1969, a mission de réaliser, avec le concours des provinces, un programme dynamique et bien coordonné de réduction des disparités économiques régionales au Canada. Les programmes mis en œuvre par le ministère sont des entreprises à long terme, car les disparités régionales ne sont pas un phénomène récent et de ce fait ne peuvent être éliminées du jour au lendemain. Les activités du ministère se répartissent en trois grandes catégories étroitement liées: subventions à l'industrie, aide à l'établissement de l'infrastructure et relèvement social et développement rural.

Au début de 1972, le ministère a procédé à un examen complet de ses programmes et de son organisation. C'est ainsi qu'on a pris la décision de décentraliser et, en même temps, de négocier des ententes-cadres de développement avec chaque province. Ces ententes (ECD) constituent la voie légale permettant une collaboration plus étroite entre les gouvernements provinciaux et le fédéral en matière de développement. Ultérieurement, des possibilités bien précises de développement détermineront la nécessité de signer des accords subsidiaires. Les ententes en vigueur seront conservées et intégrées selon ce qu'indique l'expérience.

A dessein de faciliter cette collaboration plus étroite, on a créé des bureaux régionaux à Moncton, Montréal, Toronto et Saskatoon. On dote ces quatre bureaux en personnel de manière qu'ils puissent s'occuper de la plus grande partie des travaux de planification et de réalisation des programmes, exécutés auparavant à Ottawa.

Le programme des subventions à l'industrie vise à créer des emplois productifs permanents en incitant les industries viables à s'établir dans les régions à croissance relativement lente. La Loi de juin 1969 sur les subventions au développement régional (modifée en décembre 1970) prévoit un régime de subventions et de garanties de prêts pour les entreprises privées qui veulent s'implanter, s'agrandir ou se moderniser dans certaines régions désignées de chaque province.

L'aide à l'établissement de l'infrastructure, accordée aux termes du programme des zones spéciales, permet de poser les bases nécessaires au développement industriel dans certains centres propices. Pour attirer de nouvelles industries créatrices d'emplois, ces centres doivent être en mesure d'offrir les installations et les services voulus, ainsi que des aménagements de base (logements, écoles, réseaux de distribution d'eau et transports) qui permettent de répondre aux besoins d'une population croissante. Le ministère a conclu dans le cadre de ce programme des accords avec sept des 10 provinces.

Les efforts du ministère en vue de favoriser le relèvement social et l'aménagement rural revêtent plusieurs formes. Sous le régime de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, de la Loi sur le Fonds de développement économique rural, de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, du Programme de relocalisation de Terre-Neuve et d'autres accords fédéraux-provinciaux, des programmes visent à résorber les problèmes sociaux et humains que la lenteur chronique de la croissance économique a inévitablement créés. Il s'agit d'accroître les possibilités d'emploi de la population rurale et de relever son revenu grâce à une utilisation plus fructueuse des ressources rurales. Les planificateurs du ministère et des provinces cherchent ensemble de nouvelles solutions au problème sans cesse présent des disparités économiques régionales.

Affaires urbaines

Le département d'État chargé des Affaires urbaines, créé par proclamation le 30 juin 1971, a mission d'aider le gouvernement fédéral à relever le défi que pose la forte accélération de l'urbanisation.

Le département est un organisme d'apport de politiques conçu expressément pour planifier, élaborer, favoriser et coordonner des politiques et des programmes qui permettront au gouvernement fédéral d'exercer une influence féconde sur les centres urbains du Canada, avec la collaboration étroite des pouvoirs publics des autres paliers et d'organisations privées. L'établissement de politiques pour les villes du Canada ne saurait être fructueuse si on ne veille pas à introduire des considérations purement urbaines dans le processus d'élaboration et de réalisation d'autres politiques et programmes fédéraux et à favoriser le rapprochement des administrations publiques pour que politiques et programmes soient bien coordonnés en matière urbaine. Le département œuvre dans plusieurs secteurs.

Croissance urbaine. Il élabore et recommande des politiques et des programmes fédéraux visant à faire obstacle à la concentration excessive de la croissance dans un nombre relativement restreint de villes et de régions urbaines. Lors de la deuxième conférence tripartite (trois niveaux d'administration publique) nationale tenue à Edmonton en octobre 1973, l'appel fédéral en faveur d'un effort concentré tripartite en vue de régler la croissance urbaine a enlevé tous les suffrages.

Économie urbaine. Il élabore et propose des politiques de rechange et des programmes en matière de finances publiques urbaines; il propose divers moyens de financer l'expansion urbaine au Canada et participe à un examen tripartite des finances publiques. Le groupe de travail tripartite établit actuellement un ensemble

Voilier au dock à Toronto.

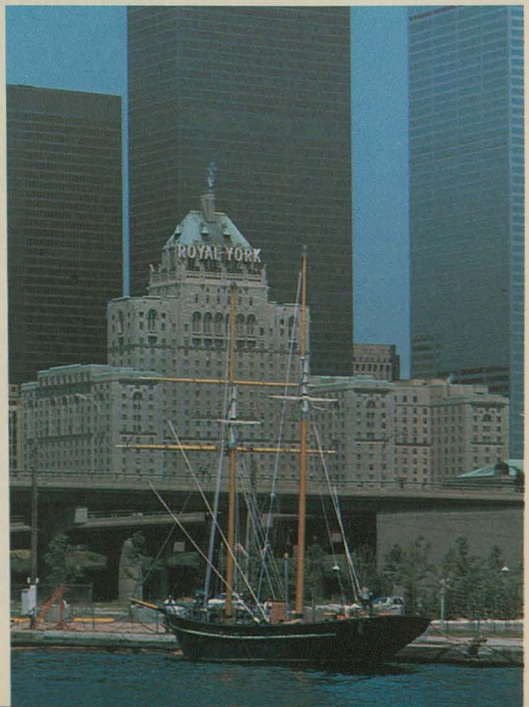

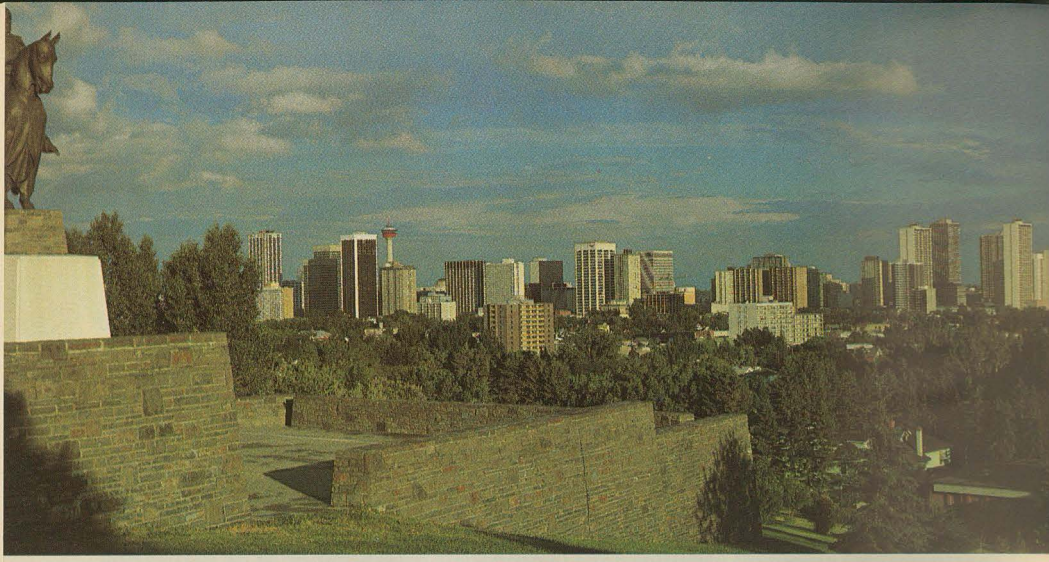

Calgary (Alb.).

commun de données de faits sur la situation financière de chaque niveau d'administration afin de produire une base comparative de données acceptable à tous les paliers.

Sol et espace urbains. Il élabore une politique d'utilisation des terrains domaniaux fédéraux et participe à sa mise en œuvre. Le gouvernement fédéral possède des millions d'acres de terrain dans tout le Canada, y compris quelque 200,000 acres d'excellents terrains urbains dans les principaux centres. La nouvelle politique fédérale de gestion foncière vise à concilier, dans la mesure du possible, la planification et l'utilisation des terrains fédéraux avec les buts et les stratégies d'aménagement des collectivités locales et des régions. Règle générale, les terrains dont ne sait que faire un ministère ne seront plus vendus, mais resteront désormais dans le domaine public, et lorsque des terrains urbains ne seront d'aucune utilité pour le gouvernement, le département d'État chargé des Affaires urbaines verra à déterminer la meilleure façon de les utiliser à des fins urbaines. Tous les principaux fonds de terre fédéraux feront l'objet d'un examen périodique afin que l'on puisse être sûr que leur usage est celui qui convient le mieux dans le cadre de la nouvelle politique.

Transport urbain. Il élabore et recommande des politiques en matière de transport urbain, ce qui englobe la Société nationale de développement des transports urbains; il met au point le programme de déplacement des voies ferrées et participe à sa réalisation.

Environnement urbain. Il élabore et recommande des politiques et des programmes fédéraux visant à agir sur la configuration et la «qualité» des villes canadiennes; il établit des plans et des projets en vue d'une utilisation judicieuse et novatrice des propriétés et des terrains fédéraux comme instruments de transformation urbaine et il participe à leur réalisation. Un certain nombre de projets, regroupés sous la désignation «URBEX» (expériences urbaines), sont réalisés dans tout le Canada afin de montrer comment le réaménagement des fonds de terre fédéraux dans les centres urbains peut activer la transformation d'un quartier ou d'une zone commerciale.

Information urbaine. Il évalue les principaux programmes fédéraux qui ont des répercussions sur le plan urbain et propose des modifications s'il y a lieu; il tâche de trouver des moyens de déterminer l'incidence des programmes fédéraux sur l'urbanisation et les régions urbaines.

Planification et intervention en matière urbaine. Il appuie l'établissement de plans régionaux et de stratégies par les provinces en vue d'orienter le développe-

ment des régions urbaines du Canada. Ainsi, on a entrepris de dresser un plan régional pour Vancouver, Halifax–Dartmouth, Québec et d'autres centres.

Institutions urbaines. Au nom du gouvernement fédéral, il collabore avec les pouvoirs publics des deux autres niveaux à la création d'organismes tripartites provinciaux et métropolitains.

Exemples d'activités actuelles du DÉCAU

Coordination tripartite. Deux conférences tripartites nationales ont eu lieu en 1972 et 1973 et on s'y est entendu sur la nécessité d'un effort concerté de tous les niveaux d'administration publique en vue de résoudre les problèmes qu'a suscités la croissance urbaine. Au niveau régional-provincial, on a constitué un organe de consultation permanente, le comité tripartite ontarien, et plusieurs autres provinces ont manifesté leur intérêt pour un tel mécanisme. Des groupes métropolitains de consultations ont été créés à Vancouver, Regina, Winnipeg, Halifax et Québec, et d'autres verront le jour bientôt. Les comités tripartites métropolitains se sont attachés à des problèmes locaux particuliers comme la planification, les routes, le logement, les aéroports, les immeubles publics, les parcs en territoire métropolitain, ainsi qu'aux problèmes que pose la croissance au niveau local. On a également établi des comités intergouvernementaux auxquels le ministère participe et qui s'efforcent de régler des problèmes urbains bien précis comme la coordination des plans d'aménagement en zone portuaire à Toronto, de réaménagement du canal Welland et du canal Lachine ainsi que de la bordure maritime de Vancouver et de Halifax.

Déplacement des voies ferrées. La Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer est entrée en vigueur le 1er juin 1974. En vertu de ses dispositions, le gouvernement fédéral a pour la première fois le pouvoir d'exproprier les emprises ferroviaires, permettant ainsi aux villes de vraiment réaliser leur programme de réaménagement urbain. Le département d'État chargé des Affaires urbaines applique la Partie I de la Loi, qui vise à favoriser un meilleur équilibre entre le besoin de services de transport ferroviaire efficaces et les effets néfastes des chemins de fer sur la qualité de l'environnement urbain et l'aménagement des villes. Le programme s'applique avant tout aux villes où les installations ferroviaires, voies, cours et gares, font obstacle à la réalisation des plans de réaménagement urbain. La Partie I de la Loi permet au gouvernement fédéral de soutenir la planification et la réalisation du déplacement de voies ferrées et du déroutement du transport ferroviaire proposés par les provinces et les municipalités de manière qu'entre autres entreprises, les travaux d'extension relatifs aux moyens de transport rapide, au logement et aux aménagements récréatifs puissent être menés à bien.

Programme des projets témoins urbains du Canada. Un programme quinquennal de projets témoins urbains a été établi par le département d'État chargé des Affaires urbaines en vue de définir et d'appuyer des projets qui permettent d'aborder sous un angle nouveau les problèmes importants qu'auront à résoudre les agglomérations urbaines du Canada pendant la prochaine décennie. Dans le cadre du programme, des projets, des procédés et des réalisations de la recherche technologique prometteurs seront mis en œuvre et des renseignements sur les innovations et leur utilité seront diffusés dans tout le pays. Les divers pouvoirs publics et le secteur privé, que ce soit à titre distinct ou ensemble, seront appelés à acquitter le coût de base de ces projets pilotes. Le gouvernement fédéral fournira toute l'aide supplémentaire nécessaire au moyen d'un fonds de $100 millions établi à l'appui du programme. Ce fonds vise à catalyser et à faire l'appoint des sommes à engager et ne doit pas être considéré comme une source immédiate de financement.

Affaires des anciens combattants

Le ministère des Affaires des anciens combattants ainsi que les quatre organismes qui s'y rattachent, soit la Commission canadienne des pensions, le Conseil de révision des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants et le Bureau de services juridiques des pensions, continuent à offrir un large éventail de services à environ un million d'anciens combattants canadiens, qu'il s'agisse de soins médicaux, d'aide à l'établissement sur des terres et à la construction d'habitations, de services de bien-être (consultation et aide), de pensions, d'allocations ou d'aide à l'éducation des enfants des morts de la guerre et autres.

En mars 1974, le gouvernement a adopté une mesure prorogeant jusqu'au 31 mars 1975 l'application de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants admissibles de déposer une demande. En vertu de la loi précitée, les anciens combattants qui s'occupent d'exploitation agricole à plein temps ou à temps partiel ou de pêche commerciale, ou qui entreprennent eux-mêmes de se bâtir une maison peuvent obtenir des prêts et bénéficier de l'aide du ministère. Depuis l'adoption de la Loi en 1942, plus de 139,000 anciens combattants, dont 4,000 en 1973-74, ont obtenu des prêts ou des subventions du ministère. Depuis le début du programme jusqu'à la fin de l'année financière 1973-74, les prêts consentis se sont élevés à environ $1,295 millions dont 55% ou $713 millions, ont été remboursés.

Le Canadien Billy Bishop a abattu comme pilote de chasse pendant la Première Guerre mondiale plus d'avions ennemis que tout autre pilote du Commonwealth britannique, soit 72.

Pendant l'année financière 1973-74, plus de 32,000 anciens combattants ont reçu des soins, sur longue période ou non, aux frais du ministère soit dans un des huit hôpitaux et des trois foyers d'anciens combattants relevant du ministère, soit dans des hôpitaux locaux.

Le ministère des Affaires des anciens combattants a autorisé la parution de deux ouvrages en 1973. Oeuvre de Joseph Schull, *Hommage à la vaillance* évalue la Charte des anciens combattants et l'importance qu'elle revêt pour les anciens combattants canadiens et le Canada en général. *Nous nous souviendrons*, œuvre du colonel G.W.L. Nicholson, C.D., décrit les monuments érigés outre-mer à la mémoire des soldats canadiens tombés au champ d'honneur.

L'application de la Loi sur les pensions relève de la Commission canadienne des pensions. En 1973, cet organisme a versé des pensions d'un montant global de $290 millions à plus de 150,000 bénéficiaires, anciens combattants et personnes à leur charge, à l'égard d'invalidités et de décès survenus principalement au cours du service en temps de guerre. En outre, en vertu d'une modification importante à apporter à la Loi sur les pensions avec effet le 1er juillet 1974, la pension de base d'un pensionné célibataire bénéficiaire à 100% doit correspondre au traitement moyen versé à cinq catégories de fonctionnaires. Cette nouvelle disposition s'est traduite par un relèvement moyen de 24% des pensions servies.

Le Conseil de révision des pensions représente la juridiction de dernière instance pour les questions concernant l'admissibilité, le montant des prestations et l'interprétation des dispositions de la Loi sur les pensions. En 1973, le Conseil a étudié 233 appels visant des demandes de pension d'invalidité; 88 ont fait l'objet d'un arrêt favorable et 216 ont été rejetés. Le Bureau de services juridiques des pensions fournit aux requérants des services de consultation et d'assistance juridique gratuite en vue de la préparation et de la présentation de leur demande de pension.

Pendant l'année financière, le Bureau a présenté 8,994 demandes à la Commission canadienne des pensions, en vertu de divers articles de la Loi sur les pensions. Sur les 9,840 décisions de la Commission, 3,662, soit 37.2% du total, étaient favorables. En outre, 1,928 cas ont été soumis par les avocats des pensions aux comités d'examen ou d'évaluation. Sur les 1,642 décisions prises à cet égard, 567, soit 34.5% étaient favorables. En matière d'appels, le Conseil de révision des pensions constitue la plus haute juridiction en vertu de la Loi sur les pensions. En 1973-74, les avocats spécialisés du Bureau de services juridiques attachés au Bureau central ont présenté 226 demandes, dont 78 ont été agréées.

La Loi sur les allocations aux anciens combattants prévoit le versement de prestations aux anciens combattants qui ont vieilli prématurément par suite des rigueurs du service en temps de guerre. Les veuves et orphelins d'anciens combattants peuvent également obtenir des prestations en vertu de la Loi. En outre, selon les dispositions de la Partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, des prestations analogues peuvent être versées aux civils qui ont soutenu activement les forces armées. En avril 1973, le principe directeur du versement de ces prestations a été modifié et, à l'heure actuelle, on ne se fonde plus sur «une évaluation des ressources», mais sur un «examen du revenu modifié». La Commission des allocations aux anciens combattants, organisme quasi-judiciaire, administre les programmes d'allocations aux anciens combattants et d'allocations de guerre pour les civils. En 1973-74, elle a versé des prestations d'un montant de $112 millions environ à quelque 85,000 allocataires. Par ailleurs, les modifications apportées récemment aux lois et règlements régissant ces allocations ont aboli toutes les restrictions en matière de propriété ou de cession de biens immobiliers ou mobiliers et indexé en quelque sorte les taux d'allocation et les revenus maxima à l'indice des prix à la consommation.

Bien-être social

Au Canada, toute une gamme de prestations de garantie du revenu et de services sociaux est fournie par le gouvernement fédéral, les provinces, les administrations locales et des organismes bénévoles. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social joue le rôle principal au niveau fédéral en matière de bien-être social et de sécurité du revenu. Parmi les autres organismes fédéraux appelés à œuvrer beaucoup dans le domaine de la sécurité sociale, on compte la Commission d'assurance-chômage, le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'administration des services d'assistance sociale et de bien-être au bénéfice des personnes nécessiteuses relève principalement des provinces et, par délégation de pouvoirs, des municipalités. A ces services publics s'ajoute tout l'éventail des services offerts par les organismes bénévoles.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social administre un certain nombre de programmes de sécurité sociale, dont le Régime de pensions du Canada, les pensions de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les allocations familiales. Le ministère soutient également, au moyen du Régime d'assistance publique du Canada, les programmes provinciaux d'assistance sociale, les services de bien-être de l'enfance et les services destinés aux personnes âgées, y compris les soins en établissement.

Le Régime de pensions du Canada

Avec sa contrepartie, le Régime de rentes du Québec, le Régime de pensions du Canada s'étend à la majeure partie de la population active. Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans. Le salarié et l'employeur contribuent chacun pour 1.8% des gains compris entre $700 et le maximum des gains ouvrant droit à

pension, soit $7,400 à compter du 1er janvier 1975. A partir de 1974, on a supprimé le plafond de 2% imposé à l'augmentation des prestations à verser en vertu de la loi et celles-ci ont été indexées à l'indice des prix à la consommation en vue de tenir compte de ses progressions annuelles. Les travailleurs indépendants versent 3.6% de tout revenu supérieur à $700, pourvu qu'il atteigne au moins $900 par an. Les prestations mensuelles de retraite destinées aux retraités âgés de 65 ans ou plus correspondent à 25% de la moyenne des gains mensuels du cotisant ouvrant droit à pension. Ces prestations seront versées à un taux inférieur jusqu'en 1976, année où elles seront versées intégralement. Le régime prévoit également des prestations aux survivants et des pensions d'invalidité.

Sécurité de la vieillesse (SV)

Le gouvernement fédéral verse une pension mensuelle à toute personne âgée de 65 ans et plus qui remplit les conditions de résidence, c'est-à-dire qui a habité au Canada pendant au moins les 10 années précédant l'approbation de sa demande; toute interruption de résidence au cours de cette période peut être compensée par des périodes de résidence antérieures, après l'âge de 18 ans, équivalant à trois fois la durée des absences. Il faut toutefois avoir vécu au Canada pendant l'année précédant la demande de pension. En septembre 1973, la Loi sur la sécurité de la vieillesse a été modifiée et prévoit maintenant un relèvement trimestriel des prestations en rapport avec l'augmentation du coût de la vie. Ainsi, la pension de base a été portée à $112.95 à compter du 1er juillet 1974.

Supplément de revenu garanti (SRG)

Les pensionnés de la sécurité de la vieillesse qui, hors leur pension, n'ont qu'un modeste revenu, voire aucun, ont droit à un supplément en vertu du programme de supplément de revenu garanti instauré en 1967. Le supplément maximal est réduit d'un dollar par mois pour chaque montant de $2 de revenu mensuel en sus de la pension de sécurité de la vieillesse. La SV et le SRG sont tous deux indexés à l'indice des prix à la consommation. Lorsque cette indexation est devenue trimestrielle en octobre 1973, les prestations maximales du SRG ont été portées, au 1er juillet 1974, à $79.23 pour un pensionné seul et à $140.72 pour un couple. Ainsi, à compter du 1er juillet 1974, la pension, à laquelle se joint le supplément, assure un revenu mensuel maximal de $192.18 pour un pensionné seul et de $366.62 pour un couple.

Les prestations du supplément de revenu garanti sont calculées d'après la déclaration annuelle de revenu du bénéficiaire au cours de l'année précédente. Le revenu est déterminé conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et, pour chaque requérant marié, est considéré comme la moitié des revenus combinés des conjoints.

Allocations familiales

La nouvelle Loi sur les allocations familiales est entrée en vigueur le 1er janvier 1974. Le programme a pour but d'assurer « . . . le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants . . . ». Ce régime remplace les allocations familiales, les allocations aux jeunes, l'allocation scolaire du Québec et les programmes d'assistance familiale. Il s'applique aux enfants à charge de moins de 18 ans, que ceux-ci fréquentent ou non un établissement scolaire.

La Loi prévoit le versement d'une allocation mensuelle de $20 par enfant, qui sera indexée en redressement annuel à l'indice des prix à la consommation. Elle permet

également à chaque province d'adopter un système de taux d'allocation selon l'âge de l'enfant, le nombre d'enfants dans la famille, ou les deux. L'allocation minimale ne doit cependant pas être inférieure à $12 par enfant, compte tenu de l'indexation à l'indice des prix à la consommation. Il faut que dans l'ensemble, les allocations atteignent une moyenne mensuelle de $20 par enfant dans la province. Des prestations peuvent également être versées pour les enfants considérés comme résidents au Canada et au nom des enfants d'immigrants dès que ces derniers sont légalement reçus. La Loi prévoit également le versement d'allocations spéciales de $20 par mois pour les enfants pris en charge par un établissement ou un foyer nourricier; ce montant est le même dans toutes les provinces, qu'elles aient ou non adopté un système de taux d'allocation.

Les allocations sont imposables et doivent être déclarées aux fins de l'impôt sur le revenu par la personne qui demande une exemption pour l'enfant.

Deux provinces, l'Alberta et le Québec, ont choisi de modifier le taux des prestations fédérales de $20 par enfant. Le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard versent une allocation supplémentaire. Au Québec, ce supplément est versé à tous les enfants, tandis que dans l'Île-du-Prince-Édouard, il n'est versé qu'à partir du cinquième enfant.

Assistance sociale

Les nécessiteux et les personnes à leur charge peuvent bénéficier d'une aide financière que leur accordent les ministères provinciaux et les services municipaux de bien-être social. Le gouvernement fédéral partage les frais de cette aide et de certains services de bien-être destinés aux personnes nécessiteuses dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Cette assistance est destinée notamment aux veuves et aux mères nécessiteuses ayant des enfants à leur charge, aux personnes incapables de travailler à cause de leur âge ou d'une incapacité physique ou mentale, aux chômeurs et aux personnes qui ne disposent pas d'un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins. Les allocations accordées couvrent les principaux frais de logement, de nourriture, d'habillement et de soins personnels et permettent de répondre à des besoins particuliers (articles d'ameublement, fournitures scolai-

res, services d'auxiliaires familiales le cas échéant). L'aide peut également prendre la forme de soins en établissement aux personnes âgées incapables de s'occuper elles-mêmes de soi.

Dans certaines provinces, les programmes fédéraux-provinciaux spéciaux qui prévoyaient le versement d'une allocation mensuelle spéciale de $75 à tout aveugle ou invalide nécessiteux ont été abandonnés en faveur des programmes provinciaux d'assistance sociale dont les frais sont partagés par le gouvernement fédéral dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Services de bien-être de l'enfance

L'expression «bien-être de l'enfance» désigne particulièrement des services obligatoires pour la protection et le soin des enfants négligés ou privés temporairement ou en permanence des soins de leurs parents. Ces services comprennent la protection des enfants dans leur foyer, les soins en foyer nourricier, l'adoption et l'aide aux parents non mariés. Ils relèvent de la compétence des provinces et sont administrés par les ministères provinciaux de bien-être social ou par des organismes bénévoles, habituellement des associations d'aide à l'enfance. Ces programmes ont pour but de renforcer les liens familiaux et, dans le cas de foyers brisés, de veiller à ce que les enfants reçoivent les soins nécessaires.

Services de bien-être social

Les services de bien-être social sont assurés par des organismes provinciaux, municipaux et bénévoles. Ils comprennent les programmes pour les personnes âgées, les services de réadaptation et d'orientation, les services d'auxiliaires familiales, de garderies, de développement communautaire ainsi que les services destinés à des groupes particuliers (jeunes, handicapés et immigrants).

On trouve dans les grands centres des garderies publiques et bénévoles.

Outre les services habituels destinés aux personnes âgées, les clubs et les centres organisent des activités sociales.

Il existe dans les grands centres des services de garderie pour les enfants dont la mère travaille, qui fonctionnent sous les auspices d'organismes publics ou bénévoles. Les dispositions du Régime d'assistance publique du Canada permettent au gouvernement fédéral de partager les frais engagés par les provinces et les municipalités au titre de services de garderie au profit des familles nécessiteuses ou qui seraient sans doute dans le besoin si elles ne pouvaient bénéficier de ces services.

Services aux personnes âgées

Les organismes publics et bénévoles mettent divers services communautaires à la disposition des personnes âgées, comme les services d'information, d'orientation et de consultation, les visites amicales, les répertoires de logements et les auxiliaires familiales. Outre ces services habituels, des clubs et des centres organisent des activités sociales et récréatives à leur intention. Certains centres ont même établi un service de livraison de repas à domicile. Des logements à prix modique spécialement conçus pour les personnes âgées ont été construits grâce à des prêts fédéraux à faible intérêt et des fonds fournis par les provinces, les municipalités et des organismes bénévoles. Des établissements destinés aux personnes âgées incapables de veiller à leur propre entretien, comme les foyers et les maisons de repos, sont exploités par des organismes publics, religieux ou bénévoles.

En septembre 1972, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a lancé le programme Nouveaux Horizons qui permet d'offrir des subventions en espèces à des groupes de retraités pour financer des activités de leur choix organisées à leur profit ou celui de la collectivité.

Subventions nationales au bien-être social

Pour favoriser le développement et le renforcement des services de bien-être au

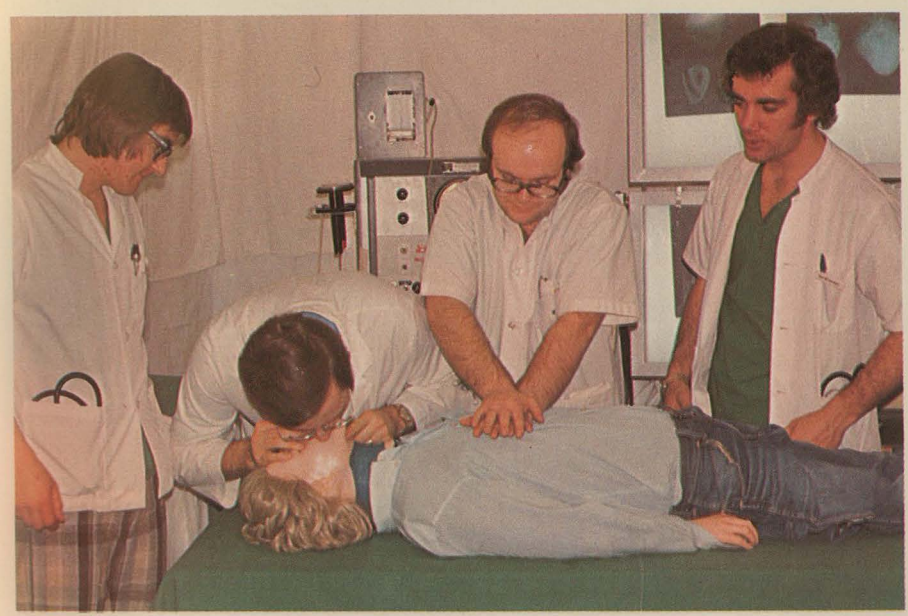

Des étudiants en médecine de l'Université du Manitoba font une démonstration de réanimation cardiaque.

Canada, le gouvernement fédéral accorde des subventions aux services provinciaux et municipaux de bien-être, aux organismes et groupements bénévoles nationaux et locaux, aux écoles de service social et aux établissements de recherche en vue de la réalisation de projets pilotes, de projets de recherches, d'étude de la main-d'œuvre, d'action sociale ainsi que d'autres projets jugés d'intérêt national.

Des subventions de formation et des bourses de perfectionnement sont également accordées à des Canadiens pour leur permettre de faire des études professionnelles et de se perfectionner en service social. Le faisceau de dispositions du programme, de même que les différents services consultatifs qui s'y rattachent, en font un instrument souple qui permet de développer les services de bien-être social et de favoriser les activités expérimentales et novatrices dans le domaine du bien-être.

Sécurité sociale et bien-être internationaux

Le Canada joue un rôle de premier plan en matière de bien-être social international aux Nations Unies en participant aux travaux du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et du conseil de direction du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il prend également une part toujours plus active aux travaux du comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Des administrations publiques de tous les paliers, des organismes bénévoles et des particuliers participent aux activités d'organismes privés comme le Conseil international de l'action sociale et l'Union internationale des organismes familiaux. Des accords sur la sécurité sociale sont négociés avec d'autres pays afin d'assurer que les gens qui quittent le Canada ou viennent s'y établir ne perdent pas les droits qu'ils ont acquis en vertu des programmes de sécurité sociale. Le Canada aide enfin d'autres pays sur le plan technique à mettre en place un régime approprié de bien-être social.

l'économie

Croissance économique en 1973

L'expansion vigoureuse de l'économie canadienne que l'on peut observer depuis le début de 1971, s'est poursuivie en 1973 à un rythme accéléré. L'accroissement de 6.8% de la production s'est accompagné d'une majoration encore plus rapide des prix et de la plus importante progression qu'ait connue l'emploi en pourcentage. Comme il y a eu également expansion record de la population active, le taux de chômage est demeuré élevé en 1973, quoiqu'il soit tombé depuis 1972 de 6.3% à 5.6%. La très forte accumulation de commandes en carnet au cours de l'année, ainsi que l'allongement des délais de livraison, semblent indiquer qu'un certain nombre d'industries ont dû faire face à une insuffisance de leur capacité installée de production (installations et matériel) et à une pénurie de certaines matières et de certaines compétences.

L'inflation a particulièrement sévi en 1973, notamment au niveau de produits essentiels comme les matières premières et les denrées alimentaires. Le renchérissement s'explique surtout par les pressions exercées par la demande partout dans le monde, demande bien supérieure à une offre déjà dégarnie, notamment dans le secteur agricole. La situation s'est aggravée au dernier trimestre de l'année par suite de la crise internationale de l'énergie, qui s'est traduite par une flambée du prix du pétrole brut provoquée par tous les pays producteurs. Bien que cette crise n'ait pas vraiment affecté l'économie canadienne en 1973, l'avenir de l'économie mondiale paraît sombre.

Rapport entre le produit national brut, le revenu national net[1] au coût des facteurs, le revenu personnel, le revenu personnel disponible et l'épargne personnelle nette, 1973

LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE = LE PRODUIT NATIONAL BRUT, qui est la valeur marchande de tous les biens et services produits par les résidents canadiens durant l'année.

LE REVENU NATIONAL NET AU COÛT DES FACTEURS mesure l'ensemble des gains provenant du travail et des équipements consacrés à la production de biens et services.

LE REVENU PERSONNEL équivaut au total du revenu de toutes sources des résidents canadiens.

LE REVENU PERSONNEL DISPONIBLE correspond au revenu personnel, diminué des impôts directs personnels et des autres paiements de transfert aux administrations publiques; c'est le revenu dont les particuliers disposent pour fins de consommation ou d'épargne.

PLUS

MOINS

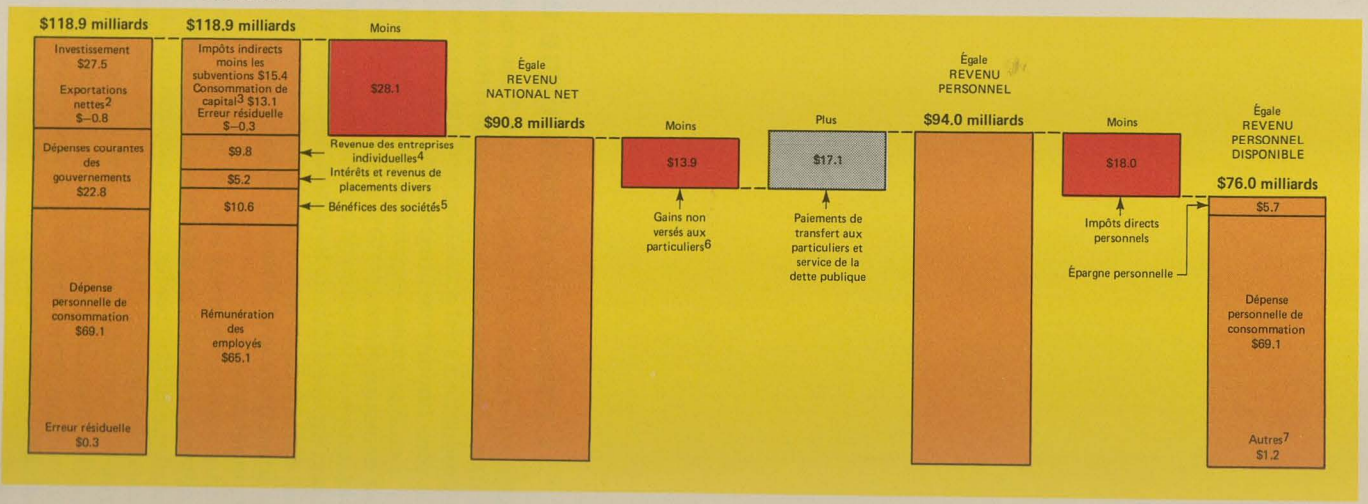

1 Au coût des facteurs, c.-à-d. au coût du travail et du capital utilisé.
2 Exportations de $30,491 millions, moins des importations de $31,276 millions.
3 Et divers adjustements de valeur.
4 Englobe le revenu net courant que les exploitants agricoles tirent de leur production, et le revenu net des entreprises individuelles non agricoles.
5 Comprend l'ajustement de valeur des stocks, moins les dividendes versés aux non-résidents.
6 Se compose surtout des bénéfices non distribués des sociétés, des impôts sur les bénéfices des sociétés et des revenus d'investissement des administrations publiques.
7 Intérêts sur la dette des consommateurs et les remises personnelles aux non-résidents.

Les chiffres de certaines colonnes ayant été arrondis, leurs sommes ne correspondent pas aux totaux indiqués.

Le produit national brut (P.N.B.) aux prix du marché a augmenté de $15,400 millions, ou 14.9%, pour atteindre $118,900 millions; il s'agit là de la plus forte progression en pourcentage que l'on ait pu observer depuis le début des années 50, où l'expansion avait été liée à un renchérissement rapide pendant la guerre de Corée. La hausse exceptionnelle de 7.6% de l'indice implicite d'ensemble des prix en 1973 éclipse en quelque sorte celles de 4.8% et de 3.1% enregistrées respectivement en 1972 et en 1971. Par ailleurs, la croissance de 6.8% du P.N.B. en termes réels, c'est-à-dire après déduction de la partie de l'augmentation attribuable à la montée des prix, dépasse nettement toutes celles que l'on a observé depuis 1966 où l'accroissement a été de 6.9%. Le taux réel de croissance s'est établi à 5.8% en 1972 et à 5.6% en 1971.

A l'instar des deux années précédentes, l'année 1973 a vu les dépenses des consommateurs, notamment en automobiles et autres biens durables ainsi qu'au titre de la construction domiciliaire, alimenter l'expansion. La forte poussée ascendante des immobilisations des entreprises sous forme d'ouvrages non résidentiels et de machines et de matériel a activé l'économie encore plus. La hausse de 17.6% de ces investissements suit six années de dépenses relativement peu élevées à ce titre. La situation observée en 1973 laissait présager une activité tout aussi intense en 1974 pour ce qui est des installations et du matériel. Par contre, pour l'ensemble de l'année, la cadence des investissements sous forme de stocks non agricoles n'a présenté qu'une légère accélération. Le secteur extérieur est demeuré ferme, et les exportations et les importations de biens et de services ont fait apparaître une progression importante. La croissance économique s'est traduite du côté des revenus par une forte poussée de toutes les composantes; les bénéfices des sociétés et le revenu agricole ont marqué une avance exceptionnelle.

La marche de l'activité économique a été irrégulière en 1973. La demande a été ferme partout au premier trimestre, qui a été témoin d'un bond spectaculaire de 3.0% de la croissance réelle dépassant la forte hausse de 2.5% observée au dernier trimestre de 1972. Cet essor en début d'année, qui a porté l'économie à un niveau de beaucoup supérieur au niveau moyen de 1972, a été suivi de deux trimestres de croissance relativement lente, en partie à cause d'un fléchissement progressif de l'offre et des effets néfastes d'une grève du rail et d'autres conflits du travail au premier trimestre. Le rebondissement au quatrième trimestre, où l'on a enregistré un accroissement de 2.6% en termes réels, a été général; on a pu observer une accumulation appréciable de stocks non agricoles dans le commerce de gros et le commerce de détail, sans doute par suite de la reprise des livraisons ferroviaires après la grève.

Dépenses de consommation

Faisant écho à de très fortes augmentations du revenu personnel disponible et de l'encours du crédit à la consommation, les dépenses des consommateurs en biens et services ont enregistré une hausse exceptionnelle pour la deuxième année consécutive. Les dépenses personnelles ont augmenté de $8,800 millions, ou 14.5%, et sont intervenues pour presque 57% de l'accroissement du P.N.B. Cette progression de 8.0% en termes réels, qui relègue celles de 6.9% et de 5.3% observées respectivement en 1972 et en 1971, est de loin la plus élevée depuis 1955. L'accroissement des dépenses de consommation a excédé celui du revenu personnel disponible, réduisant ainsi le taux de l'épargne (épargne personnelle en proportion du revenu personnel disponible) de 8.3% en 1972 à 7.4% en 1973, valeur encore très élevée si l'on se reporte au passé.

L'augmentation de 18% des dépenses personnelles en biens durables a été très

étalée. Près d'un tiers de cette hausse de $1,700 millions est attribuable aux dépenses en automobiles neuves. La fermeté générale de la demande de voitures, que l'on avait constatée depuis deux ans, a de nouveau été observée au premier trimestre de 1973, où le taux d'accroissement a été de 14% contre 11% au quatrième trimestre de 1972. La demande a ensuite fléchi pendant le reste de l'année. Par ailleurs, les dépenses en biens durables, sans les automobiles, ont augmenté de 18%. On a observé une forte hausse des dépenses en meubles et en appareils ménagers, progression faisant pendant à l'essor du secteur de l'habitation. Comme la montée des prix a été d'à peine 1.3% pour toute la catégorie des biens durables, l'augmentation réelle des dépenses de cette catégorie s'est chiffrée à 16.8%, contre 14.7% l'année précédente.

Les dépenses en biens semi-durables et non durables ont également augmenté à un rythme exceptionnel, le taux d'accroissement étant respectivement de 17.1% et de 16.2%. La hausse des prix a joué un rôle important dans ces catégories, notamment dans celle des biens non durables où l'inflation a figuré pour 10.1% surtout par suite d'un renchérissement des aliments et du combustible. En volume, la demande s'est accrue de 11.8% dans le cas des biens semi-durables et de 5.6% dans celui des biens non durables. Dans le premier cas, on a observé de très forts gains au chapitre des vêtements et des chaussures. La croissance des dépenses au titre des

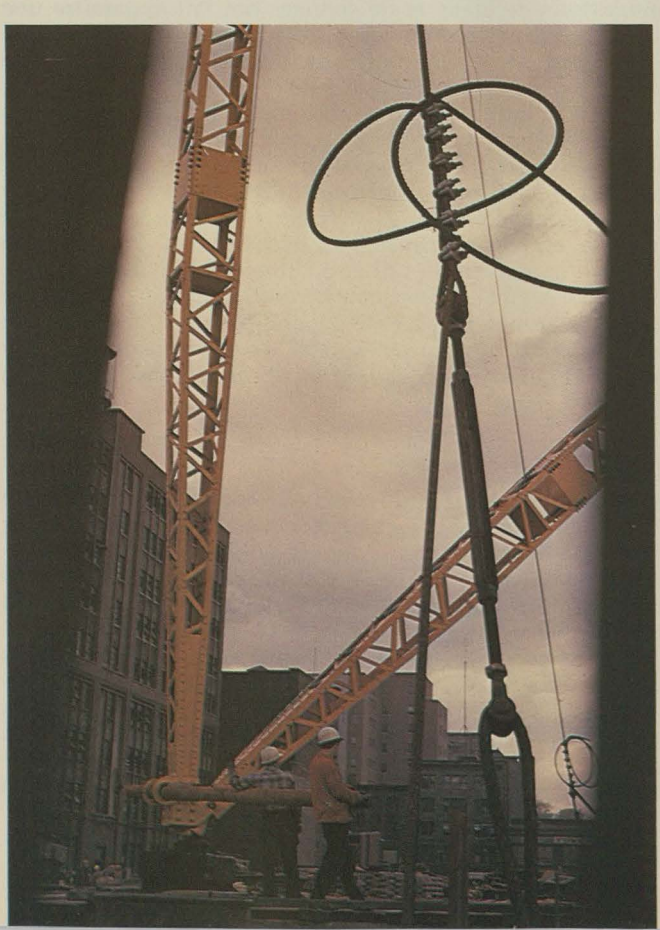

Les dépenses en ouvrages non résidentiels et en machines et matériel ont augmenté à un rythme accéléré en 1973.

services s'est accélérée, le taux d'accroissement passant de 8.8% en 1972 à 10.8% en 1973.

Investissements

Tous les éléments de la formation brute de capital fixe ont été vigoureux en 1973. Contrairement aux premières prévisions, le secteur de l'habitation a enregistré une importante progression de 23% après de fortes poussées en 1971 et 1972. Même en volume, la hausse d'environ 13% est considérable. Les mises en chantier se sont accrues de plus de 7% pour atteindre le chiffre record de 269,000 unités. Cette hausse, comme celle de l'année précédente, est surtout attribuable aux maisons individuelles (non attenantes).

Les immobilisations des entreprises sous forme d'installations et de matériel ont augmenté de près de 18% en valeur et d'environ 11% en volume. Les dépenses tant en ouvrages non résidentiels qu'en machines et en matériel ont progressé à un rythme accéléré, surtout dans cette dernière catégorie où la hausse a été de 19%. L'augmentation des dépenses en machines et en matériel a été étalée; les gains ont été particulièrement appréciables dans l'industrie manufacturière et les services publics et dans le cas des machines agricoles et des véhicules utilitaires.

Les investissements sous forme de stocks commerciaux non agricoles n'ont augmenté que de $159 millions pour s'établir à $923 millions, la hausse se répartissant à peu près également entre les trois principaux groupes d'activité économique, à savoir la fabrication, le commerce de gros et le commerce de détail. Dans l'industrie manufacturière, les stocks des industries de biens durables se sont accumulés de façon appréciable, alors que ceux des industries de biens non durables étaient en sortie pour la deuxième année consécutive. Dans le commerce de gros et de détail, il y a eu augmentation à peu près égale des stocks de biens durables et de biens non durables. Le rapport stocks-livraisons a accusé, comme en 1971 et 1972, une baisse prononcée.

Le secteur extérieur

Le rythme de l'activité dans le secteur extérieur s'est accéléré de façon marquée en 1973. La valeur des exportations de marchandises a progressé de 26.1%, tranchant ainsi vivement sur la hausse de 12.6% observée en 1972. Ce sont les exportations de bois d'œuvre (sciages), de pétrole brut, de pâte de bois et d'automobiles qui ont le plus augmenté. Toute cette accélération, si l'on exclut les exportations d'automobiles et de leurs pièces, s'explique par un fort renchérissement de certains produits de base. Compte tenu d'une majoration de 16.0% des prix, le taux de croissance des exportations de marchandises, en volume, a quelque peu fléchi depuis 1972, passant de 9.1% à 8.7%. La valeur des importations de marchandises a augmenté à peu près au même rythme que celle des exportations. Toutefois, comme le renchérissement (8.9%) y a été beaucoup moindre, la progression, appréciable, a été d'environ 15% en volume. On a observé une augmentation particulièrement élevée des importations de machines et de matériel, à rapprocher de l'accroissement des investissements, ainsi que des importations d'automobiles et de pièces.

L'augmentation de $586 millions de l'excédent du commerce de marchandises a été quelque peu neutralisée par une détérioration du déficit au compte des services, imputable en partie à une hausse des paiements au titre des voyages et des sorties d'intérêts et de dividendes. Le déficit pour l'ensemble des opérations sur biens et services avec les non-résidents a diminué de $160 millions pour s'établir à $785 millions.

Le mail de la rue Sparks à Ottawa.

Revenus

L'expansion économique s'est traduite du côté des revenus par une forte progression de la presque totalité des composantes. Le revenu du travail, qui figure pour plus de la moitié du P.N.B., a augmenté de plus de 12%, les bénéfices des sociétés, d'environ 36% et le revenu comptable agricole, de 92%. Cette montée en flèche du revenu agricole s'explique par une forte hausse des prix sur les marchés céréaliers internationaux.

L'accélération de la croissance du revenu du travail (plus de 12% contre 11.0% en 1972) découle d'une progression de l'emploi et d'un relèvement des gains moyens semblable à celui observé l'année précédente. Les salaires et traitements ont augmenté au même rythme dans les industries de biens et dans les industries de services. Dans le premier secteur, la progression de 12.5% dépasse nettement celle de 9.2% enregistrée l'année précédente; dans l'industrie manufacturière, le gain a été de 12.8%, sommet que la fabrication n'avait pas atteint depuis longtemps. Dans les industries de services, les secteurs du commerce et des finances, des assurances et des affaires immobilières ont fait apparaître une progression des salaires et traitements, qui s'explique par une augmentation importante du nombre de salariés de ces secteurs.

D'après les premières estimations, il y a eu hausse de 35.7% des bénéfices des sociétés, ce qui représente une forte accélération de l'accroissement après les gains très importants de 12.9% et de 21.1% enregistrés respectivement en 1971 et en 1972. Depuis 1971, cet élément croît plus rapidement que le revenu total engendré et représente maintenant 12.0% du P.N.B., la proportion la plus élevée depuis 1952. Bien que presque toutes les industries aient vu les bénéfices augmenter, ce sont la fabrication et les mines qui ont le plus progressé à cet égard. Dans le secteur de la fabrication, les textiles, le bois, le papier et activités annexes, les métaux de première transformation, les métaux de fabrication, les minéraux non métalliques et les produits pétroliers raffinés ont présenté des gains particulièrement importants. Dans tous les groupes extractifs (métaux de base, pétrole et gaz, et autres), on a observé une augmentation appréciable.

Comme l'année précédente, une partie importante de la progression des bénéfices des sociétés et du revenu des entreprises individuelles non agricoles s'explique par des gains sur stocks résultant de leur renouvellement à des prix

supérieurs. L'ajustement de la valeur des stocks, qui vise à retrancher du revenu les bénéfices qui ne se rattachent pas à la production courante, a augmenté en 1973 de près de $1,500 millions.

Provenance du revenu personnel, 1950, 1960, 1970, 1972 et 1973

Catégorie	1950	1960	1970	1972	1973
	(millions de dollars)				
Rémunération des salariés	8,998	19,582	46,706	56,976	64,108
Solde et indemnités militaires	154	559	914	979	1,039
Revenu net des exploitants agricoles au titre de la production agricole	1,165	1,023	1,119	1,597	2,972
Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris	1,882	3,192	5,424	6,359	6,803
Intérêts, dividendes et revenus divers de placements	983	2,029	5,220	6,254	7,467
Transferts courants					
De l'administration publique (sans les intérêts)	1,025	3,099	6,995	9,935	11,225
Dons de charité des corporations	40	81	148	164	177
Versements personnels de non-résidents	15	30	107	176	201
Revenu personnel	**14,262**	**29,595**	**66,633**	**82,440**	**93,992**

Emploi du revenu personnel, 1950, 1960, 1970, 1972 et 1973

Catégorie	1950	1960	1970	1972	1973
	(millions de dollars)				
Dépenses personnelles en biens et services de consommation:					
Biens durables	1,576	3,236	6,799	9,062	10,718
Biens semi-durables	2,162	3,577	6,645	8,108	9,497
Biens non-durables	4,896	9,002	16,186	19,387	22,528
Services	3,848	9,664	20,697	23,780	26,351
Total, dépenses personnelles en biens et services de consommation	12,482	25,479	50,327	60,337	69,094
Impôts directs des particuliers et autres déductions:					
Impôts sur le revenu	612	1,979	8,811	11,410	13,308
Droits successoraux et impôts sur les biens transmis par décès	66	158	266	231	205
Impôts divers	62	234	1,077	1,043	1,069
Cotisations des employeurs et des salariés à l'assurance sociale et aux régimes publics de pensions	237	657	2,470	3,016	3,433
Total, impôts directs des particuliers et autres déductions	977	3,028	12,624	15,700	18,015
Autres transferts courants					
Aux corporations	29	123	641	706	1,009
Aux non-résidents	36	98	169	178	214
Total, autres transferts courants	65	221	810	884	1,223
Épargne personnelle	738	867	2,872	5,519	5,660
Revenu personnel	14,262	29,595	66,633	82,440	93,992
Revenu personnel disponible	**13,285**	**26,567**	**54,009**	**66,740**	**75,977**

Richesses naturelles

Agriculture

Bien que le Canada soit en grande partie un pays urbain et industriel, l'agriculture demeure un secteur extrêmement important de l'économie et représente environ 30% de l'industrie primaire.

Au total, les investissements agricoles dépassaient $29,000 millions en 1973, dont 69% environ en biens immobiliers, 15% en machines et matériel, et 16% en cheptels. L'exportation de produits agricoles est une source importante de devises pour le Canada, qui est l'un des cinq principaux exportateurs de denrées agricoles au monde. En 1973, ces exportations ont dépassé $3,000 millions; elles constituaient ainsi près de 12% de toutes les exportations canadiennes de cette année-là.

En ce qui concerne l'emploi, l'agriculture demeure à la tête des industries primaires canadiennes et précède les forêts, la pêche, les mines et la production pétrolière. En 1973, la main-d'œuvre directe ou indirecte de l'agriculture dépassait plus de deux fois l'effectif de toutes les autres industries primaires réunies.

Toutefois, en raison de l'expansion d'autres industries capables d'attirer directement la main-d'œuvre et de la mécanisation poussée de l'agriculture, le nombre de travailleurs agricoles a diminué. D'après les estimations, il est passé de 681,000 en 1961 à 467,000 en 1973. Le nombre d'exploitations agricoles a aussi accusé une baisse, passant de 480,903 en 1961 à 340,370 (estimation) en 1973.

L'Ouest du Canada possède 82% des terres agricoles du pays.

Andainage du blé près de Portage-la-Prairie (Man.).

Bien qu'il y ait eu recul du nombre de travailleurs et d'exploitations, la production alimentaire totale est en hausse constante. Depuis 1960, la production par travailleur ou productivité agricole s'est accrue de 95% contre 39% dans le cas des industries non agricoles commerciales. On estime que l'exploitant actuel produit assez d'aliments pour nourrir 50 personnes alors qu'au début du siècle, la production était environ 10 fois moindre.

La ferme familiale demeure le type d'exploitation le plus répandu au Canada. Un nombre relativement peu élevé de fermes constituent des sociétés ou sont exploitées en association; la plupart sont des entreprises individuelles. A mesure que le nombre d'exploitations diminue, la taille moyenne des fermes existantes augmente par le jeu d'achats ou de locations. Relativement peu d'exploitants louent toutes leurs terres. En 1971, une superficie agricole de 170 millions d'acres se répartissait entre 366,128 exploitations dont 69% étaient la propriété de l'exploitant et 31% avaient été louées. Au total, 11% des fermes étaient mises en valeur par des exploitants qui n'y demeuraient pas.

Souvent la superficie cultivée est déterminée par le genre de production et la main-d'œuvre disponible, qu'elle soit familiale ou engagée. La superficie d'exploitations spécialisées comme celle de l'industrie maraîchère est petite, mais la main-d'œuvre doit être abondante. A l'opposé, les fermes céréalières mécanisées des Prairies peuvent n'employer que très peu de travailleurs même si la superficie ensemencée atteint 1,000 acres.

Bien que 82% des terres agricoles se situent dans l'Ouest du Canada, on trouve des exploitations agricoles dans toutes les provinces et même en quelques endroits épars au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

On compte cinq principaux types d'exploitations: laitière, élevage non laitier, céréalière, l'exploitation mixte céréales-cheptel et culturale spéciale. Les élevages généraux se trouvent surtout en Alberta et en Ontario, et dans une moindre mesure au Québec et en Saskatchewan. Ce sont le Québec et l'Ontario qui comptent le plus d'exploitations laitières mais 40% des fermes de la Nouvelle-Écosse se consacrent à l'exploitation laitière. Les exploitations céréalières générales (blé, colza, avoine, orge et lin) se situent en majeure partie en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba et ces mêmes provinces comptent également le plus grand nombre d'exploitations mixtes céréales-cheptel. L'Ontario vient au premier rang — devant le Québec et la Colombie-Britannique — pour le nombre d'exploitations culturales spéciales. Celles-ci tirent la plupart de leurs recettes de la production de légumes, de fruits, de pommes de terre, d'autres cultures-racines et de tabac.

L'agriculture donne plus à notre pays que les aliments nécessaires à la population canadienne et les devises apportées par les exportations. La transformation des produits agricoles et la fabrication d'équipement de ferme, d'aliments pour animaux et d'engrais créent une partie des emplois dans l'industrie canadienne. De plus, des milliers d'emplois dans le commerce de détail se rattachent à l'écoulement de la production et du matériel agricoles. L'agriculture constitue enfin un important débouché pour les produits pétroliers, les matériaux de construction, l'énergie électrique et d'autres produits.

Grandes cultures

Le blé de printemps constitue la principale culture des Prairies; on en a semé sur plus de 23 millions d'acres en 1974. Depuis toujours, le blé prend rang parmi les richesses naturelles. Son importance dans l'économie canadienne, notamment dans l'Ouest, remonte à l'époque des premiers grands progrès de l'agriculture dans les Prairies à la suite de l'avènement des chemins de fer pendant la seconde moitié du 19^{e} siècle. L'évolution qui a marqué cette époque est tributaire en majeure partie du blé, produit exportable. La culture du blé rapporte tous les ans près de $782.5 millions aux agriculteurs canadiens. Elle constitue aussi un moyen très appréciable d'acquérir des devises, car près de 75% de la récolte est exportée. Le Canada compte parmi les cinq ou six grands exportateurs de blé du monde.

Le blé n'est toutefois pas la seule céréale cultivée au Canada; l'avoine et l'orge cultivés dans les Prairies notamment et le maïs de l'Ontario sont indispensables à l'industrie canadienne du bétail. En 1973, les agriculteurs des Prairies ont récolté près de 722 millions de boisseaux d'avoine et d'orge; la production totale de ces céréales dans tout le Canada a atteint un peu plus de 800 millions de boisseaux. En 1973-74, les approvisionnements totaux en avoine et en orge se sont élevés ensemble à 1,074.2 millions de boisseaux. Sur ce total, 128.3 millions de boisseaux ont été exportés, 667.2 millions ont été affectés à l'utilisation intérieure et 278.7 millions ont été reportés.

Au nombre des principales grandes cultures, on compte ensuite les graines oléagineuses; le colza et le lin poussent dans les Prairies et le soya en Ontario. On tire de ces cultures des huiles végétales destinées à la consommation humaine ou industrielle; on produit également des tourteaux à teneur élevée en protéines pour les animaux. Bien que relativement nouveau comme culture, le colza a été cultivé sur 5.3 millions d'acres en 1971. Cette superficie s'est toutefois rétrécie à 3.2 millions d'acres en 1973 par suite de l'essor des marchés du blé. Environ 94% de la récolte de colza est exportée, surtout au Japon.

Estimation de la superfice, du rendement et de la production des principales grandes cultures, 1972 et 1973

Culture	Superficie		Rendement à l'acre		Production	
	1972	1973	1972	1973[1]	1972	1973[1]
	(acres)				(boisseaux)	
Blé d'hiver	365,000	375,000	43.5	39.5	15,878,000	14,812,000
Blé de printemps[2]	20,984,700	24,385,700	24.7	25.2	517,410,000	613,926,000
Tout blé	21,349,700	24,760,700	25.0	25.4	533,288,000	628,738,000
Avoine-grain	6,104,000	6,698,000	49.2	48.8	300,208,000	326,880,000
Orge-grain	12,508,900[r]	11,958,200	41.4	39.7	518,316,000[r]	474,570,000
Seigle d'automne	593,000	591,500	21.6	22.9	12,784,000	13,517,000
Seigle de printemps	41,500	42,000	17.8	18.2	740,000	765,000
Tout seigle	634,500	633,500	21.3	22.5	13,524,000	14,282,000
Lin	1,321,000	1,450,000	13.3	13.4	17,617,000	19,400,000
Céréales mélangées	2,064,900	2,001,500	50.5	48.5	104,285,000	97,013,000
Maïs-grain	1,327,000	1,286,000	75.0[r]	84.7	99,538,000[r]	108,941,000
Sarrasin	102,800	89,000	16.6	12.7	1,711,000	1,129,000
Pois secs	67,600	68,600[r]	23.5	24.0	1,587,000	1,649,000
Haricots secs	134,200	133,200[r]	24.1[r]	21.7	3,233,000[r]	2,885,000
Soya	405,000	470,000	34.0	31.0	13,770,000	14,570,000
Colza	3,270,000	3,150,000	17.5	16.9	57,300,000	53,200,000
			cwt.	cwt.	cwt.	cwt.
Pommes de terre[3]	244,100[r]	262,200[r]	179.8[r]	178.5	43,886,000[r]	46,803,000
			livres	livres	livres	livres
Graine de moutarde	180,000	335,000	842	782	151,500,000	262,000,00
Graine de tournesol	217,000	129,000[r]	783	705	170,000,000	90,900,00
			tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Foin cultivé	12,859,000	13,200,000	1.86	2.00	23,929,000	26,448,00
Maïs fourrager	812,200[r]	892,500	12.36[r]	12.63	10,042,000[r]	11,276,00
Plantes-racines	10,400	10,500	12.31	10.67	128,000	112,000
Betterave sucrière	77,610	69,031[r]	13.78	14.40	1,069,744[r]	993,925

[1]D'après les conditions existantes vers le 22 octobre. [2]Comprend le blé dur ainsi que des quantités relativement faibles de blé d'hiver dans toutes les provinces sauf en Ontario. [3]Les superficies de 1972 et 1973 ne visent que les pommes de terre cultivées principalement pour la vente. [r]Chiffres rectifiés.

Le maïs-grain, une culture fourragère, se prête aussi à des usages industriels.

Ailleurs au Canada, les grandes cultures sont beaucoup plus diversifiées. Leur choix dépend de l'importance accordée à l'élevage et une grande partie des terres est consacrée aux cultures fourragères et aux céréales secondaires ou sert de pâturage. On cultive le maïs-grain autant pour l'alimentation du bétail que pour les utilisations industrielles; cette culture est devenue importante en Ontario où la production a atteint 100 millions de boisseaux par an. L'importance du maïs-grain s'accroît également au Québec. Le maïs fourrager compte beaucoup en Ontario, où la production dépasse 8 millions de tonnes chaque année.

Le tabac, bien qu'il soit cultivé sur une superficie relativement restreinte, a une valeur marchande élevée. La culture du tabac se concentre principalement en Ontario, mais on la retrouve aussi au Québec et à un degré moindre dans les Maritimes. Le blé d'hiver et les légumes représentent d'autres sources importantes de revenu pour les agriculteurs ontariens. Les légumes au Québec et les pommes de terre au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard sont les principales sources de revenu au titre des grandes cultures pour les agriculteurs de ces provinces.

Horticulture

Les fruits et légumes occupent une place importante dans les secteurs agricole et alimentaire de l'économie. Frais ou traités, ils constituent plus du tiers de tous les aliments consommés au Canada. On compte plus de 25 cultures fruitières et légumières (sans la pomme de terre) commerciales dont la valeur annuelle à la production dépasse $200 millions.

La pomme demeure le fruit le plus cultivé au Canada. On trouve des pommeraies commerciales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans le sud du Québec, presque partout en Ontario et dans la partie intérieure de la Colombie-Britannique, notamment dans la vallée de l'Okanagan. En Ontario, on récolte aussi des fruits tendres de verger comme les poires, les pêches, les cerises et les prunes, surtout dans la péninsule de Niagara et dans le comté d'Essex. On cultive également ces fruits, ainsi que l'abricot, sur une grande échelle dans le sud de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique.

Outre les fruits de verger, les fraises et les framboises font l'objet d'une culture commerciale dans les Maritimes, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Les arboriculteurs fruitiers de la Colombie-Britannique cultivent aussi la mûre de Logan commercialement dans le sud de la province et dans l'île de Vancouver. On pratique beaucoup la viticulture dans la région du Niagara, en Ontario, et, sur une moindre échelle, en Colombie-Britannique. Notre bleuet pousse à l'état sauvage dans nombre de régions du Canada; on en fait la cueillette commerciale dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario. Une variété cultivée croît en Colombie-Britannique.

La culture maraîchère de plein champ au Canada est saisonnière. Au cours de l'hiver où seule la culture de serre est possible, la plus grande partie des légumes frais viennent en franchise des États-Unis. Pendant la saison de croissance, la production canadienne répond dans une large proportion à la demande intérieure. Le Canada exporte certains légumes aux États-Unis, en particulier vers quelques grands centres urbains, voisins de la frontière.

Du point de vue des revenus, la pomme de terre est le principal légume cultivé au Canada. La production dépasse légèrement la consommation et 5% environ de la récolte est habituellement exportée.

L'industrie de la transformation joue un rôle de premier plan dans la commercialisation des fruits et légumes cultivés au Canada. Peu à peu, on a construit des

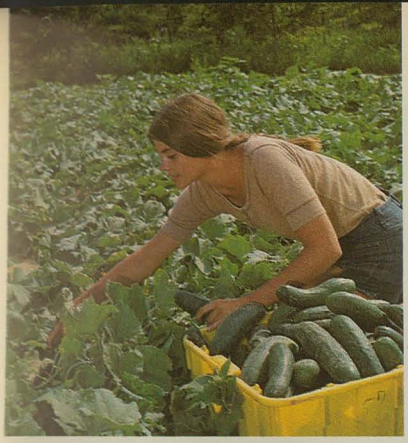
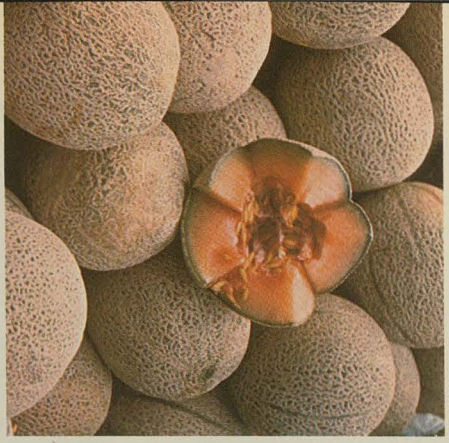
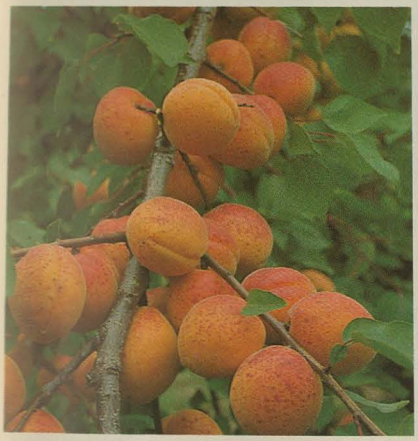
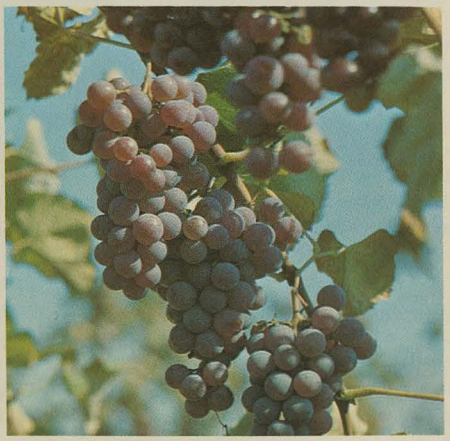

usines de conditionnement dans la plupart des grandes régions agricoles et, chaque saison, une partie considérable des fruits et légumes, notamment les asperges, les haricots, le pois, le maïs et les tomates, est mise en conserve, congélée ou conditionnée d'autres façons. La congélation a vu son importance s'accroître ces dernières années. La plus grande partie des légumes destinés à la transformation est produite aux termes d'un contrat annuel liant la conserverie et le cultivateur pour la récolte d'une superficie donnée.

Toutefois, la mise en conserve des fruits tendres de verger a diminué considérablement, tandis que les importations progressaient rapidement. Au cours des 25 dernières années, les exportations de légumes ont beaucoup fluctué en quantité et en valeur; on constate cependant une légère tendance à la hausse, mais les importations de légumes ont doublé pendant la même période.

Ces dernières années, la quantité de fruits mise à la disposition des consommateurs au Canada n'a pratiquement pas varié alors que l'offre de légumes diminuait. La consommation intérieure par habitant de l'ensemble des fruits a été de 247.1 livres (en équivalence fruits frais) en 1972, c'est-à-dire à peu près semblable à la moyenne quinquennale (1966-70) de 247 livres. Dans ce total, on compte 109.3 livres de fruits frais, 51.8 en conserve, 3.3 congelés et 60.3 consommés en jus. La consommation de légumes par habitant (sans pomme de terre) pendant la même période a été de 109 livres, soit 6% de moins que la moyenne quinquennale de 116 livres. La consommation moyenne par personne en 1972 a été de 64.2 livres de légumes frais, 25.2 en conserve et 9.7 congelés (en équivalence légumes frais). En d'autres termes, 519.3 livres de fruits et de légumes, pommes de terre comprises, ont été mises à la disposition de chaque consommateur canadien en 1972.

Livraison de betteraves sucrières à une usine de Taber (Alb.). L'an dernier, sur 37,000 acres, la récolte a atteint 561,600 tonnes, qui ont produit 140,000,000 livres de sucre.

La superficie totale exploitée sous verre et sous plastique en 1971 et 1972 s'est élevée respectivement à 32.1 millions et 35.6 millions de pieds carrés, tandis que la valeur totale des ventes des serristes s'établissait à $64.6 millions en 1971 et $74.1 millions en 1972.

En 1972, les recettes totales des pépinières se sont élevées à $55 millions. Environ 44% de ce total constitue le produit de la vente des fruits et des plants de repiquage habituels, et on en a perçu 34% en répondant à la demande croissante de services à forfait.

La culture commerciale de la betterave sucrière se pratique au Québec, au Manitoba et en Alberta, provinces qui possèdent des établissements industriels de sucre de betterave. Au Québec, la production commerciale se concentre dans la région de Saint-Hilaire dans les Cantons de l'Est. La betterave sucrière est cultivée en terrain irrigué en Alberta, où la production est la plus élevée.

Il y a production commerciale de sirop d'érable en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. La plus grande partie du sirop produit vient des Cantons de l'Est au Québec, région réputée tant au Canada qu'aux États-Unis comme centre des produits de l'érable. Les États-Unis constituent pratiquement l'unique marché d'exportation, surtout pour le sucre, bien qu'une quantité appréciable de sirop soit aussi exportée. Au Canada, le sirop se vend habituellement en bidons d'un gallon directement du producteur au consommateur, mais une très grande quantité de sucre et de sirop est expédiée chaque année aux usines de transformation.

La production de miel en 1972 a été inférieure à celle de 1971. Il y a production commerciale du miel dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve, et les rendements varient bien sûr quelque peu d'une année à l'autre. La première place revient presque de droit à l'Alberta, qui a rendu compte de près de 41% de la production totale en 1972. L'apiculture se pratique dans certaines régions pour fins de pollinisation des arbres fruitiers; on retrouve une même pollinisation dans certaines régions productrices de graines de semence. Pour faciliter l'entreposage et l'expédition et assurer une qualité uniforme, de grandes quantités de miel canadien sont pasteurisées. Les apiculteurs exploitent des coopératives de vente dans plusieurs provinces. En 1971, le Canada a exporté 24.2 millions de livres de miel d'une valeur

de $4.3 millions, soit plus de deux fois et demie la quantité exportée en 1970. Les exportations étaient destinées principalement à la Grande-Bretagne, aux États-Unis, à la République fédérale d'Allemagne, au Japon et aux Pays-Bas.

Bétail

D'après les estimations provisoires pour 1973, les recettes monétaires totales au titre de la vente des produits agricoles se sont élevées à $6,741 millions, dont $4,011 millions (60%) comme produit de la vente de bestiaux et de produits animaux, soit une augmentation depuis 1972 (57%). En 1973, les ventes de bovins (veaux compris) et de porcins ont rapporté respectivement $1,576 millions et $835 millions, soit 23% et 12% des recettes monétaires totales. Le produit pécuniaire de la vente de moutons et d'agneaux est passé d'environ $9.1 millions en 1972 à près de $11.6 millions en 1973.

Le 1er juin 1973, on estimait à 14,158,500 le nombre de bovins et de veaux dans les fermes canadiennes (à l'exception de Terre-Neuve qui comptait 7,138 têtes lors du recensement du 1er juin 1971), soit 4% de plus que les 13,656,500 au 1er juin 1972 et un record pour les bovins à cette époque de l'année. Le nombre de vaches laitières, estimé à 2,177,000, a diminué de 2% par rapport aux 2,210,800 relevées en juin 1972; par contre, le nombre de génisses laitières a augmenté de 3%, passant de 524,300 à 539,800. Le nombre de vaches de boucherie, estimé à 3,940,600, s'est accru de 7% tandis que le nombre de génisses de boucherie ne variait pratiquement pas de 1972 à 1973. Le nombre de bouvillons n'a augmenté que de 1%; par contraste, le nombre de veaux a progressé de 6%. D'après les chiffres d'Agriculture Canada, le nombre d'abattages inspectés de bovins n'a pas varié, s'établissant à 2,878,016, mais les abattages de veaux (291,524) ont accusé une baisse de 28% depuis 1972.

Agriculture Canada signale également que les exportations de bovins d'abattage (200 livres et plus) se sont élevées à 16,146 têtes, soit une augmentation de 50% par rapport à 1972, et que celles de bovins d'engraissement (200 livres et plus) ont monté en flèche, passant de 52,084 en 1972 à 128,167 en 1973.

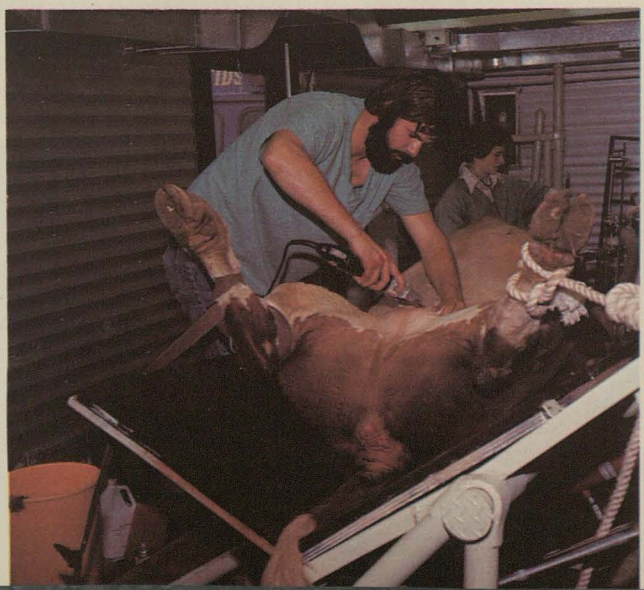

La transplantation d'ovules devrait permettre d'accroître la production de races bovines supérieures.

Estimation de la production et disparition de viande, 1972 et 1973

	1972	1973	1972	1973
	Bœuf		Veau	
Animaux abattus.....nombre	3,392,700	3,411,700	644,600	482,200
Exportation de viande.....milliers de lb	83,829	88,241	[2]	[2]
Production de viande.....milliers de lb	1,898,328	1,910,575	80,525	65,857
Disparition intérieure.....milliers de lb	2,021,750	2,030,365	75,662	69,676
Consommation par habitant.....lb	92.5	91.8	3.5	3.1
	Porc		Mouton et agneau	
Animaux abattus.....nombre	10,564,700	10,398,800	446,300	501,100
Exportation de viande.....milliers de lb	115,517	125,614	676	156
Production de viande.....milliers de lb	1,392,607	1,360,418	19,850	21,893
Disparition intérieure.....milliers de lb	1,332,239[1]	1,274,687	101,687[1]	82,183
Consommation par habitant.....lb	61.0[1]	57.6	4.7[1]	3.7
	Abats			
Production.....milliers de lb	127,023	125,461		
Disparition intérieure.....milliers de lb	88,741	79,982		
Consommation par habitant.....lb	4.1	3.6		

[1]Chiffres rectifiés.
[2]Compris avec le bœuf.

D'après Agriculture Canada, le prix moyen pondéré le cwt des bouvillons des catégories A1 et A2 était de $46.56 à Toronto en 1973, donc bien supérieur au prix de 1972 ($37.20). Le prix moyen pondéré des bouvillons d'engraissement de plus de 750 livres était de $46.54 contre $39.75 en 1972. Ces cours de 1973 dépassent nettement les moyennes quinquennales de $32.66 et $33.10. Le prix moyen des veaux de boucherie de choix et de bonne qualité était de $56.37 en 1973 et de $45.35 en 1972, la moyenne quinquennale s'établissant à $39.85.

Au 1er juin 1973, le nombre de porcs dans les fermes canadiennes (sans Terre-Neuve qui en comptait 14,639 au recensement du 1er juin 1971) n'avait pas varié depuis un an, s'établissant à 7,022,000. Selon Agriculture Canada, le nombre d'abattages inspectés de porcs s'est élevé à 9,041,420 en 1973, soit 3% de moins qu'en 1972. La diminution de l'abattage a fait monter les prix; ainsi, à Toronto, le cours moyen pondéré le cwt a grimpé à $54.66 pour les porcs d'indice 100, contre $37.40 en 1972. Malgré la hausse des prix et la baisse de la production, Agriculture Canada a signalé que les exportations de viande de porc ont encore évolué en hausse en 1973, passant de 114,053,411 têtes en 1972 à 117,169,311, une progression de 3%.

Le nombre de moutons et d'agneaux au Canada (sans Terre-Neuve qui en comptait 9,384 au recensement du 1er juin 1971) a de nouveau fléchi, passant de 845,000 en juin 1972 à 832,500 en juin 1973, une baisse de 2%. L'Ouest a essuyé une perte de moins de 1%; dans l'Est, la diminution a été de près de 3%. Le cheptel reproducteur ovin d'un an et plus a baissé de 4%. Les abattages inspectés de moutons et d'agneaux ont progressé, passant de 214,769 en 1972 à 234,206 en 1973. Selon Agriculture Canada, les exportations de moutons et d'agneaux vers les États-Unis sont tombées de 12,443 en 1972 à 7,216 en 1973. Les importations d'animaux vivants en provenance des États-Unis se sont chiffrées à 56,227 en 1973, contre 40,696 en 1972. Le cours moyen pondéré des agneaux de bonne qualité à Toronto, qui s'établissait à $34.73 en 1972, a bondi à $42.87 en 1973. La moyenne de 1973 était également bien supérieure à la moyenne quinquennale de $32.30.

Disparition de viande par habitant selon le poids de la carcasse habillée et refroidie

Année	Bœuf	Veau	Mouton et agneau	Porc	Abats	Viande en conserve	Total
				(livres)			
1935	53.6	9.8	6.0	39.3	5.5	1.5	115.7
1940	54.5	10.8	4.5	44.7	5.5	1.3	121.3
1945	65.4	12.4	4.3	52.8	5.6	3.3	143.8
1950	50.8	9.4	2.2	55.0	4.9	5.1	127.4
1955	69.1	8.4	2.6	49.2	5.3	4.2	138.8
1960	70.0	6.9	2.9	52.6	4.8	6.4	143.6
1966[1]	84.0	6.9	3.9	47.0	3.6	4.2	149.6
1967[1]	83.2	7.0	4.2	54.5	3.9	4.7	157.5
1968[1]	85.1	6.8	4.9	53.5	3.7	4.7	158.7
1969[1]	85.6	5.1	5.0	51.4	3.8	4.6	155.5
1970[1]	84.4	4.6	4.6	58.7	3.4	4.7	160.4
1971[1]	89.2	4.7	3.3	68.3	4.4	..	169.9
1972	92.5	3.5	4.7[r]	61.0[r]	4.1	..	165.8
1973	91.8	3.1	3.7	57.6	3.6	..	159.8

[1]Révisions intercensitaires.
. .Chiffres non disponibles.
[r]Chiffres rectifiés.

Industrie laitière

D'après les estimations du 1er juin 1973, on comptait au Canada 2.3 millions de vaches laitières qui ont produit au total 16,886 millions de livres de lait au cours de l'année. Bien qu'on élève des vaches laitières dans toutes les provinces du Canada, la production tend à se concentrer dans les régions populeuses du Québec et de l'Ontario, où les vaches laitières ont fourni 73% des approvisionnements de lait du pays en 1973.

Les produits laitiers de fabrication les plus importants ont été le beurre, le fromage, les produits de lait concentré et les mélanges pour crème glacée; environ 60% du lait disponible a servi à la fabrication de ces produits. Les ventes de lait à l'état liquide ont figuré pour 33% dans le total et le reste, soit 7%, a été utilisé dans les fermes. Cette autoconsommation comprend l'alimentation du bétail, la consommation humaine et la fabrication du beurre fermier.

Le Canada a produit en 1973 environ 17,000 millions de livres de lait.

Les fermes laitières au Canada sont moins nombreuses, mais plus grandes qu'il y a 10 ans. D'après les recensements de 1961, 1966 et 1971, le nombre de fermes comptant des vaches laitières était respectivement de 309,000, 222,000 et 145,000. Les principales races bovines laitières au Canada sont les suivantes: Holstein, Ayreshire, Guernesey et Jersey. Il convient également de noter qu'une petite quantité de lait provient de races élevées à la fois pour la production laitière et la boucherie. En 1973, la valeur à la ferme de la production de lait a été d'environ $912 millions. La valeur à la production du lait destiné à la transformation était de $447 millions et celle du lait de consommation, de $411 millions.

Production et utilisation du lait au Canada, par région, 1971-73

Région	Année	Production totale de lait	Lait destiné à la fabrication de produits laitiers	Ventes de lait de consommation	Lait utilisé à la ferme
		(milliers de livres)			
Maritimes	1971	781,150	357,593	367,278	56,279
	1972	784,831	355,319	375,902	53,610
	1973	744,677	318,343	378,730	47,604
Québec et Ontario	1971	12,783,247	8,650,794	3,503,616	628,837
	1972	12,992,439	8,793,083	3,561,524	637,832
	1973	12,307,825	8,020,099	3,632,639	655,087
Prairies	1971	2,933,686	1,659,381	824,071	450,234
	1972	2,921,996	1,639,589	853,856	428,551
	1973	2,847,385	1,561,429	878,728	407,228
Colombie-Britannique	1971	971,110	345,006	579,679	46,425
	1972	976,937	330,205	603,137	43,595
	1973	986,146	314,195	626,092	45,859
Total, Canada	1971	**17,469,193**	**11,012,774**	**5,274,644**	**1,181,775**
	1972	**17,676,203**	**11,118,196**	**5,394,419**	**1,163,588**
	1973	**16,886,033**	**10,214,066**	**5,516,189**	**1,155,778**

Holstein, Ayreshire, Guernesey et Jersey sont les principales races de vaches laitières au Canada.

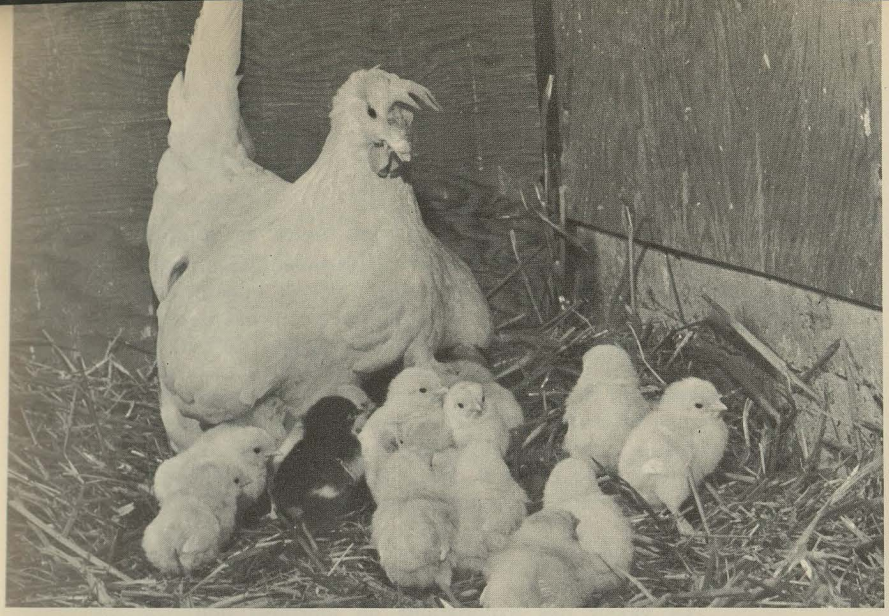

Plus de 80% des œufs produits au Canada sont fournis par environ 5% des producteurs.

Volaille et œufs

Récemment, l'aviculture a atteint un degré élevé de spécialisation et de concentration, notamment dans l'industrie des œufs, du poulet à griller et du dindon. Ainsi, l'industrie des œufs même se spécialise dans des domaines comme ceux des œufs de couvée, des poulettes mises à la ponte et des œufs en coquille destinés à la consommation. Plus de 80% des œufs sont produits par environ 5% des producteurs. Il en va de même pour la production de poulets de gril et de dindons; des grandes entreprises produisent la majeure partie des oies et des canards.

Les producteurs d'œufs, de dindons et de poulets à griller dirigent leur exploitation conformément aux programmes de gestion de l'offre des offices de commercialisation provinciaux pour les producteurs. Les activités des producteurs d'œufs et de dindons au niveau provincial sont coordonnées par des organismes nationaux (l'Office canadien de commercialisation des œufs et l'Office canadien de commercialisation des dindons respectivement) assujettis à une charte fédérale.

Sommaire des approvisionnements et de l'emploi de la viande de volaille et des œufs au Canada, 1973

Détail	Total, viande de volaille	Poule	Poulet	Dindon	Oie	Canard	Œufs
	(milliers de livres de viande éviscérée)						milliers de douzaines
Stocks au 1er janvier	56,454	4,688	26,882	24,292	191	401	6,307
Production	1,042,941	72,180	728,990	230,330	4,299	7,142	461,720
Importations	17,572	1,096	7,644	7,861	—	971	4,084
Total	**1,116,967**	**77,964**	**763,516**	**262,483**	**4,490**	**8,514**	**472,111**
Exportations	4,931	37	4,045	848	—	1	12,014
Stocks au 31 décembre	75,899	5,106	33,814	36,418	335	226	3,393
Œufs de couvée	—	—	—	—	—	—	26,575
Disparition intérieure	1,036,137	72,821	725,657	225,217	4,155	8,287	430,129
	(livres)						(douzaines)
Consommation par habitant	46.9	3.3	32.8	10.2	0.19	0.37	19.4

Fourrures

Des données sur les fourrures sont recueillies et publiées tous les ans depuis 1920. Pendant la saison 1972-73, on a produit 3,956,463 peaux, soit 7% de moins qu'en 1971-72 (4,274,599). Toutefois, la valeur des peaux est passée de $32,733,913 à $46,659,186. La valeur des peaux d'animaux sauvages s'est élevée en 1972-73 à $29,942,031, soit 64.2% de la valeur totale. La valeur des produits des fermes d'élevage a progressé en 1972-73, passant de $14,703,702 à $16,717,155. La valeur des peaux de vison a été de $16,619,053, soit près de 59% seulement du sommet de 1965-66 ($28,279,404). La valeur des peaux non apprêtées exportées pendant la saison 1972-73 a atteint $41,159,000, contre $29,773,000 la saison précédente. Les importations ont également augmenté, passant de $30,020,000 en 1971-72 à $39,648,000.

La valeur des exportations de fourrures non apprêtées s'est élevée à $41,159,000 en 1972-73.

Nombre et valeur des peaux produites, par espèce, Canada, 1971-72 et 1972-73

Espèce	1971-72			1972-73		
	Nombre	Valeur	Valeur moyenne	Nombre	Valeur	Valeur moyenne
		(dollars)			(dollars)	
Animaux sauvages						
Blaireau	2,121	23,384	11.02	5,170	68,131	13.18
Ours:						
Noir ou brun	2,522	59,111	23.44	3,008	146,788	48.80
Grizzli	7	915	130.71	19	3,230	170.00
Blanc	389	128,000	329.05	472	289,685	613.74
Castor	375,213	6,444,713	17.18	452,275	9,912,695	21.92
Coyote ou loup des prairies	46,500	727,258	15.64	78,148	2,192,763	28.06
Hermine (belette)	39,016	25,060	0.64	82,127	92,413	1.13
Pécan	8,278	242,963	29.35	13,798	508,651	36.86
Renard:						
Bleu	133	1,651	12.41	119	2,520	21.18
Croisé et roux	53,731	869,806	16.19	48,215	1,411,441	29.27
Argenté	470	7,730	16.45	392	9,263	23.63
Blanc	33,655	383,819	11.40	10,146	196,059	19.32
Non précisé	2,243	22,442	10.01	10,542	292,916	27.79
Lynx (Loup-cervier)	53,589	2,040,085	38.07	53,400	4,739,826	88.76
Martre	56,231	468,280	8.33	61,109	831,745	13.61
Vison	72,946	857,547	11.76	100,049	1,770,456	17.70
Rat musqué	1,798,025	3,168,382	1.76	1,506,810	3,720,005	2.47
Loutre	15,261	511,877	33.54	18,411	828,659	45.01
Lapin	10,021	1,009	0.10	7,743	784	0.10
Raton laveur	28,755	156,750	5.45	61,290	637,136	10.40
Phoques						
A fourrure, Pacifique Nord[1]	9,138	310,728	34.00[2]	8,228[3]	373,753	45.42[2]
A poil rude[3]	**109,154[3]**	**1,123,334[3]**	**10.29[3]**	**94,572[3]**	**1,155,081[3]**	**12.21[3]**
Mouffette	179	67	0.37	224	196	0.88
Écureuil	390,893	217,974	0.56	291,492	304,770	1.05
Chat sauvage	3,837	81,729	21.30	3,682	149,116	40.50
Loup	3,804	115,628	30.40	4,208	217,119	51.60
Glouton	561	39,969	71.25	1,022	86,830	84.96
Total partiel	**3,116,672**	**18,030,211**	...	**2,916,671**	**29,942,031**	...
Élevage:						
Renard	1,405	54,950	39.11	1,473	98,102	66.60
Vison	1,156,522	14,648,752	12.67	1,038,319	16,619,053	16.01
Total partiel	**1,157,927**	**14,703,702**	...	**1,039,792**	**16,717,155**	...
Total	**4,274,599**	**32,733,913**	...	**3,956,463**	**46,659,186**	...

[1]Communément appelé loutre de l'Alaska. Les chiffres relatifs à la valeur représentent les sommes nettes versées au gouvernement fédéral pour les peaux vendues. [2]Le prix brut moyen pratique par peau vendue était de $73.59 en 1971-72 et de $90.82 en 1972-73. [3]Les données sur les peaux de phoque à poil rude sont présentées selon l'année civile pour 1972 et 1973; pour les Territoires du Nord-Ouest, il s'agit de l'année se terminant le 30 juin. ... N'a pas lieu de figurer.

Pêches

Les eaux situées au large des côtes canadiennes, qui comptent au nombre des pêcheries les plus poissonneuses du monde, alimentent la plus ancienne industrie primaire du pays. Sur les côtes du Pacifique et de l'Atlantique, ainsi que dans les eaux intérieures du Canada, la pêche fait vivre environ 60,000 pêcheurs qui utilisent 35,500 bateaux de pêche allant du petit doris au grand chalutier à rampe arrière. En outre, la pêche procure un emploi à 18,500 autres personnes dans les usines de transformation du poisson.

En 1973, les prises totales des pêches maritimes du Canada, qui se sont élevées à 21,800 millions de livres, ont été légèrement inférieures à celles de l'année précédente, mais des prix plus élevés ont fait bénéficier les pêcheurs d'une hausse de 37%, portant la valeur débarquée à $300 millions pour une valeur marchande de près de $700 millions.

Le Canada est l'un des principaux exportateurs de l'industrie mondiale de la pêche; en effet, sa production, contrairement à celle de nombreux autres pays pêcheurs, est surtout destinée au commerce international. Notre pays occupe la onzième place parmi les quelque 15 pays qui pêchent plus d'un million de tonnes courtes de poisson par an, mais il vient au quatrième rang pour ce qui est de la valeur de ses exportations de produits de la pêche. En 1973, ces dernières se sont élevées à près de $500 millions, soit environ les deux tiers de la production totale du pays et une augmentation de $150 millions par rapport à 1972.

En 1973, on a continué à se soucier de la conservation, préoccupation avivée dans une large mesure par la concentration de flottilles de pêche étrangères au large des côtes du Canada. Afin de corriger la baisse des prises d'espèces comme le hareng, la

Établissement piscicole près de Topley Landing, lac Babine (C.-B.).

Le Canada occupe le quatrième rang dans le monde pour la valeur des exportations de produits de la pêche. Les débarquements de saumon sur la côte ouest ont atteint la valeur record de $100.2 millions.

morue, le saumon de l'Atlantique et le flétan et de rationaliser davantage les pêches au Canada, le gouvernement fédéral a institué un régime complexe de contingentements et de restrictions. A l'échelle internationale, le Canada a réussi jusqu'à un certain point à faire réviser les contingentements et ainsi assurer la conservation de la faune marine exploitable. D'autres mesures visent à accroître l'exploitation d'espèces plus ou moins négligées dans le passé bien qu'un grand nombre constituent un bon produit alimentaire pour l'homme, qui n'y est cependant pas habitué.

Pour la cinquième année consécutive, les débarquements totaux sur le littoral atlantique ont baissé par rapport à l'année précédente. Les facteurs expliquant cette baisse sont l'exploitation hauturière ininterrompue des ressources du plateau continental par les flottilles de pêche étrangères et le régime peu propice des glaces à l'ouverture de la pêche dans le Nord.

Les poissons de fond constituent la principale partie des prises de l'Atlantique, figurant pour près de la moitié de la valeur totale des débarquements. Dans cette catégorie, la pêche de la morue a fléchi de 19% depuis 1972, baisse compensée par une augmentation de 47% de la pêche du sébaste, pour un record de 356 millions de livres.

En volume et en valeur, le hareng demeure l'espèce de poisson pélagique la plus importante de la côte atlantique bien que les débarquements aient diminué de 26% pour tomber à un peu moins de 500 millions de livres. Les prises de maquereaux et de capelans ont présenté des hausses appréciables.

La prise du homard a augmenté de 7% pour une valeur totale au débarquement de $40.5 millions, alors que celle de pétoncles (deuxième produit de l'Atlantique en ce qui concerne les mollusques et les crustacés) diminuait d'autant pour atteindre une valeur de $16.3 millions.

Un pêcheur de capelan tend ses seines à bonnets dans le détroit de Belle-Île au Labrador. Les prises de capelan dans l'Atlantique ont augmenté en 1973.

Sur le littoral pacifique, les débarquements ont augmenté pour la sixième année consécutive, la prise totale de 388.8 millions de livres représentant une valeur débarquée de $130 millions. Les débarquements de saumon, qui alimentent la principale industrie de transformation du poisson de la côte ouest, se sont chiffrés à 185 millions de livres, un sommet depuis 1958; il s'agit là d'une valeur record de $100.2 millions.

La prise du flétan a accusé une très forte baisse au cours de l'année pour tomber à un peu plus de 14 millions de livres, incitant le Canada à chercher de plus belle à obtenir un accord international visant la conservation de ce poisson dans les latitudes du golfe d'Alaska et de la mer de Béring.

Le contingentement de 55,000 tonnes imposé par le Canada sur les prises de hareng du Pacifique a été maintenu en 1973. Toutefois, le fait que les pêcheurs de hareng aient pu prendre le contingent entier, plus 5,500 tonnes autorisées en vertu d'un programme gouvernemental de réduction de la population de roussettes, prouve que les mesures de conservation visant à rétablir les stocks de hareng ont porté leurs fruits.

D'après les estimations, les débarquements des pêches en eaux intérieures se sont élevés à environ 90 millions de livres, d'une valeur de $16 millions.

Forêts

Les forêts du Canada comptent parmi ses principales ressources renouvelables. S'étendant à travers le continent en une ceinture ininterrompue de 600 à 1,300 milles de largeur, elles alimentent en matières premières les grandes industries des sciages, des pâtes et papiers et du contre-plaqué ainsi que les autres industries du bois, si essentielles à l'économie du pays. De plus, les forêts canadiennes régularisent le ruissellement des eaux, empêchent l'érosion, abritent la faune, pourvoient à ses besoins, et offrent des possibilités sans pareilles sur le plan récréatif.

Les forêts susceptibles de fournir du bois utilisable s'étendent sur près de 800 millions d'acres. On estime à 630,000 millions de pieds cubes la quantité totale de bois qu'elles renferment. Les conifères en constituent les quatre cinquièmes et les feuillus, le reste.

La forêt dite boréale représente les trois quarts de l'aire forestière productive du Canada. Elle s'étend vers l'ouest, puis vers le nord-ouest en une large ceinture, depuis la côte Atlantique jusqu'à l'Alaska. Dans cette zone, les conifères prédominent, les essences les plus communes étant l'épinette, le sapin baumier et le pin. La forêt boréale comporte aussi de nombreux feuillus, notamment le peuplier et le bouleau à papier (blanc).

Les régions forestières Grands Lacs–Saint-Laurent et Acadienne se situent au sud de la zone boréale. Là, les peuplements sont mixtes; on y trouve de nombreuses essences, dont le pin blanc et le pin rouge, la pruche, l'épinette, le cèdre ou thuya et le sapin, comme principaux conifères, tandis que le bouleau jaune, l'érable, le chêne et le tilleul d'Amérique dominent chez les feuillus.

La région côtière de la Colombie-Britannique présente un aspect totalement différent. Ses forêts se composent exclusivement de conifères et, en raison d'un climat doux et humide et des fortes précipitations, des arbres de très grande taille—200 pieds de haut et plus de six pieds de diamètre — y abondent. Cette région représente moins de 2% de la superficie forestière du pays, mais produit presque le quart du bois abattu. Les principales essences sont le thuya, la pruche, l'épinette, le sapin et le sapin de Douglas.

Les forêts de conifères des régions montagneuses de l'Alberta et de l'intérieur de la Colombie-Britannique sont mixtes; la répartition et les caractéristiques des essences dépendent du climat local, qui varie du sec au très humide. Par suite de l'installation de nombreuses nouvelles usines de pâtes et papiers, la production dans cette région s'est rapidement accrue ces dernières années.

Les seules forêts canadiennes réellement composées de feuillus occupent une superficie relativement restreinte dans l'extrême sud de l'Ontario, zone à prédominance agricole.

Propriété et administration des forêts

Au total, 80% des forêts productives canadiennes appartiennent à l'État. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les gouvernements provinciaux jouissent du droit exclusif de légiférer en ce qui concerne la gestion et la vente des terres domaniales, forêts et bois compris, au sein de leur territoire propre. Dans le Nord, qui ne contient qu'environ 8% des forêts productives du pays, la gestion est dévolue au gouvernement fédéral.

Pendant longtemps, les gouvernements fédéral et provinciaux ont eu pour politique de conserver au domaine public les terres non indispensables à l'agriculture. Toutefois, dans quelques-unes des régions de colonisation plus ancienne, la proportion de terres d'appartenance privée est forte, notamment dans les trois provin-

1

2

1. Terrain du Bouclier canadien en Ontario. Les forêts du Canada s'étendent sur près de 800 millions d'acres.
2. La forêt boréale en Alberta. Les trois quarts des forêts productives du Canada appartiennent à la forêt boréale.
3. Exploitation d'arbres de Noël près de Médoctec (N.-B.).

4 et 5. Transport de billes par camion en C.-B. et par voie d'eau sur la rivière Gatineau au Québec.

6. Port Alberni, île Vancouver (C.-B.). La région côtière de la C.-B. fournit près du quart du bois coupé au Canada.

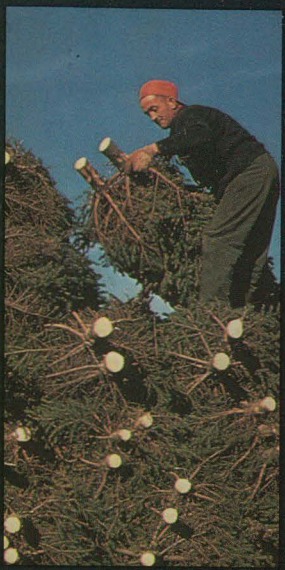

3

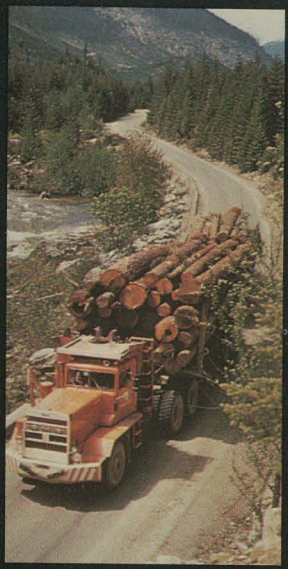

4

5

6

Des bombes brise-incendie sont larguées depuis des avions en Colombie-Britannique.

ces Maritimes, où près des deux tiers des forêts productives appartiennent à des particuliers ou à des compagnies. L'administration et la protection de la majeure partie des terres forestières productives du Canada incombent donc aux divers gouvernements provinciaux, qui mettent les forêts à la disposition de l'industrie privée au moyen de baux à long terme ou selon d'autres modalités.

Industries forestières

Ce groupe d'industries est intervenu pour près de 18.2% de toutes les exportations canadiennes en 1973. Il comprend l'exploitation forestière, les industries primaires du bois et du papier dont la matière première est surtout le bois rond, et les industries secondaires du bois et du papier qui transforment les sciages, la pâte de bois, le papier de base et d'autres matières en une foule de produits divers.

Exploitation forestière. La production canadienne de billes de sciage et de placage, de bois à pâte, de poteaux et d'autres formes de bois rond en 1972 a été estimée à 4,384 millions de pieds cubes. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport aux 4,227 millions de pieds cubes produits en 1971. La Colombie-Britannique a figuré pour environ 46% de la production totale, devant le Québec (22%) et l'Ontario (14%).

Dans les provinces à l'est des Rocheuses, la production de bois à pâte a augmenté de 4% en 1972 pour atteindre 1,357 millions de pieds cubes. Cette hausse est attribuable à une progression de la demande de bois rond de l'industrie des pâtes et papiers par suite d'une amélioration du marché.

Bien que la production de bois rond ait sensiblement augmenté dans la partie intérieure de la Colombie-Britannique (994 millions de pieds cubes en 1971 à 1,116 millions en 1972), celle de la région côtière est tombée de 1,003 millions de pieds cubes à 872 millions pendant la même période. Il y a donc eu diminution nette d'environ 0.5% de la production de la Colombie-Britannique de 1971 à 1972.

La tendance à la baisse des exportations de bois rond a de nouveau été observée en 1972; leur valeur est passée de $47 millions en 1971 à $34 millions en 1972.

La valeur des livraisons du secteur de l'exploitation forestière a grimpé de $1,630 millions en 1971 à $1,873 millions en 1972. L'effectif de l'industrie a continué à baisser, passant de 40,126 à 39,052 salariés; par contre, les salaires ont augmenté pour atteindre $367 millions contre $344 millions en 1971, par suite d'un relèvement des taux de rémunération.

Scieries et ateliers de rabotage. Cette industrie dépend beaucoup de la conjoncture économique générale et de l'état des marchés étrangers, notamment du marché américain. Par suite d'une nouvelle amélioration de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, la construction résidentielle ayant fait un bond dans ces deux pays en 1973, le marché du bois d'œuvre s'est affermi considérablement, en volume et au niveau des prix. La production canadienne de bois d'œuvre a donc évolué de nouveau en hausse pour atteindre un total d'environ 15,465 millions de pieds-planche en 1973, augmentation de près de 10% par rapport aux quelque 14,017 millions de 1972. La tendance à long terme à l'expansion des diverses scieries et à la progression de leur automatisation se maintient, notamment dans la partie intérieure de la Colombie-Britannique où l'industrie des sciages s'intègre de plus en plus à celle des pâtes et papiers. Les scieries et les ateliers de rabotage ont versé à leurs effectifs $447,712,000 sous forme de salaires et de traitements en 1972. Cette même année, la valeur totale des livraisons de leurs produits a été de $1,893,573,000, le bois d'œuvre figurant pour $1,631,668,000 dans ce montant et les copeaux à pâte, pour $131,496,000. Les exportations de bois d'œuvre sont passées en valeur de $1,173,990,000 en 1972 à $1,628,414,000 en 1973.

Autres industries du bois. Ce groupe comprend les usines de bardeaux, de placages et contre-plaqués et de panneaux de particules qui, comme les scieries et les usines de pâtes et papiers, sont des industries primaires du bois. Il englobe les industries secondaires du bois qui transforment le bois d'œuvre, le contre-plaqué et les panneaux de particules en parquets, portes, châssis, produits lamellaires, immeubles préfabriqués, caisses, tonneaux, cercueils, ustensiles, etc. En 1972, ces

Balles de papier à pâte destinées au recyclage.

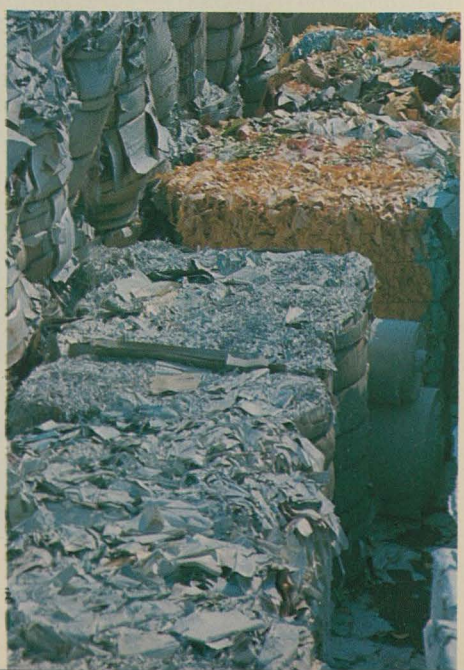

industries ont versé $323,189,000 sous forme de salaires et traitements et livré de leurs produits pour $1,184,034,000. L'industrie des placages et contre-plaqués est intervenue pour $393,336,000 dans ce dernier montant et celle des châssis, portes et bois ouvrés (parquets de bois dur, immeubles préfabriqués et armoires de cuisine en bois compris), pour $508,898,000.

Pâtes et papiers. La fabrication des pâtes et papiers constitue depuis longtemps la première industrie du Canada. Bien que son expansion ne soit pas aussi rapide que celle d'autres industries manufacturières canadiennes, elle se classe encore la première pour l'emploi, les rémunérations versées et la valeur ajoutée par la fabrication. La valeur ajoutée de cette seule industrie représente 1.3% du produit national brut; elle a figuré pour 11.3% dans la valeur totale des exportations canadiennes en 1972, contre 11.9% en 1971. Le Canada est en importance le deuxième producteur de pâte de bois au monde (19,239,086 tonnes en 1972), après les États-Unis (46,604,000 tonnes), et en est le principal exportateur. Il est de loin le plus grand producteur de papier journal, ayant produit 8,905,680 tonnes en 1972, soit près de 40% de la production mondiale.

L'industrie canadienne des pâtes et papiers fabrique surtout des pâtes de bois ainsi que des papiers et cartons de base, mais produit également des papiers et cartons façonnés et même des produits chimiques, de l'alcool et d'autres sous-produits. Plus de 68% des pâtes fabriquées en 1972 ont été transformées au Canada en d'autres produits, surtout en papier journal. Le reste a été exporté.

Le Québec domine l'industrie des pâtes et papiers au Canada; on peut en effet lui attribuer 35.4% de la valeur totale de la production de 1972. Il est suivi de l'Ontario avec 25.0% et de la Colombie-Britannique avec 23.7%. En Colombie-Britannique, cette industrie prend rapidement de l'expansion depuis quelques années grâce à l'implantation d'un certain nombre d'usines de pâtes et papiers kraft, notamment dans la partie intérieure de la province. Dans l'Est du Canada, la croissance du secteur des pâtes et papiers kraft a également été des plus rapides.

Industrie de la transformation du papier. Cette catégorie comprend les fabricants de papier-toiture asphalté, de boîtes et sacs en papier et d'autres produits de transformation du papier. En 1972, elle groupait 513 établissements (500 en 1971), employait 41,789 personnes (40,312 en 1971) et versait $326,430,000 sous forme de salaires et traitements ($293,698,000 en 1971). La valeur des livraisons des habitants a atteint un nouveau sommet de $1,286,995,000 ($1,168,584,000 en 1971). Contrairement à l'industrie des pâtes et papiers de base, les industries de transformation du papier s'appuient surtout sur le marché intérieur.

Statistiques principales de l'industrie des pâtes et papiers, 1970-72

Détail		1970	1971	1972
Établissements	(nombre)	139	142	141
Salariés	(nombre)	80,371	79,397	78,969
Salaires et traitements	(milliers de dollars)	701,395	745,608	808,869
Valeur des livraisons de produits de propre fabrication	(milliers de dollars)	2,850,836	2,832,267	3,127,821
Valeur ajoutée-activité manufacturière	(milliers de dollars)	1,323,278	1,272,551	1,374,129
Pâte livrée	(milliers de tonnes)	6,665	6,419	7,383
	(milliers de dollars)	913,287	878,132	976,147
Papier et carton livrés	(milliers de tonnes)	12,118	11,939	12,848
	(milliers de dollars)	1,757,215	1,751,847	1,925,194
Papier journal exporté	(milliers de tonnes)	8,090	7,798	8,102
	(milliers de dollars)	1,110,393	1,084,282	1,157,509

Minéraux et énergie

Le Canada est très riche en minéraux; il compte parmi les plus grands producteurs au monde. Depuis les chimériques recherches d'or entreprises par Frobisher au XVI[e] siècle, l'histoire du Canada est intimement liée à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minérales. Dès les XVII[e] et XVIII[e] siècles, on a découvert et exploité des gisements de houille en Nouvelle-Écosse et de minerai de fer au Québec. La Commission géologique du Canada, fondée en 1842, a encouragé l'élargissement des connaissances sur les minéraux du pays. Dans la décennie suivante, la première ruée vers l'or a attiré les prospecteurs à Barkerville, dans le district de Cariboo (C.-B.). Plus tard on a découvert de l'argent, du zinc et du plomb dans le district de Kootenay. Des équipes de dynamiteurs travaillant à la voie ferrée du Canadien Pacifique dans le nord de l'Ontario ont été les premiers à mettre à jour les riches gisements de cuivre et de nickel de la région. Le plus célèbre événement de l'histoire minière du Canada est sans conteste la ruée vers l'or du Klondike en 1896, mais les découvertes de cobalt, d'argent, d'uranium, d'amiante et de potasse au XX[e] siècle, ainsi que de nouveaux gisements de cuivre, de nickel et de fer, revêtent une importance plus grande.

L'accroissement de la valeur de la production minérale, de $499 millions en 1945 à $8,238 millions en 1973, illustre bien l'essor remarquable de l'industrie minière canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale. Les chiffres suivants témoignent de son importance dans l'économie canadienne: en 1971, plus de $1,340 millions ont été consacrés par les compagnies d'extraction et d'exploration (les industries du pétrole et du gaz naturel non comprises) à l'exploration, la mise en valeur, l'investissement et la réparation; exportation de produits minéraux d'une valeur supérieure à $5,000 millions, soit plus du quart du commerce d'exportation du Canada; plus de 100,000 Canadiens employés dans l'industrie, et environ 300 mines en

Un géologue examine un prélèvement de minerai à la mine Ruttan à Leaf Rapids (Man.).

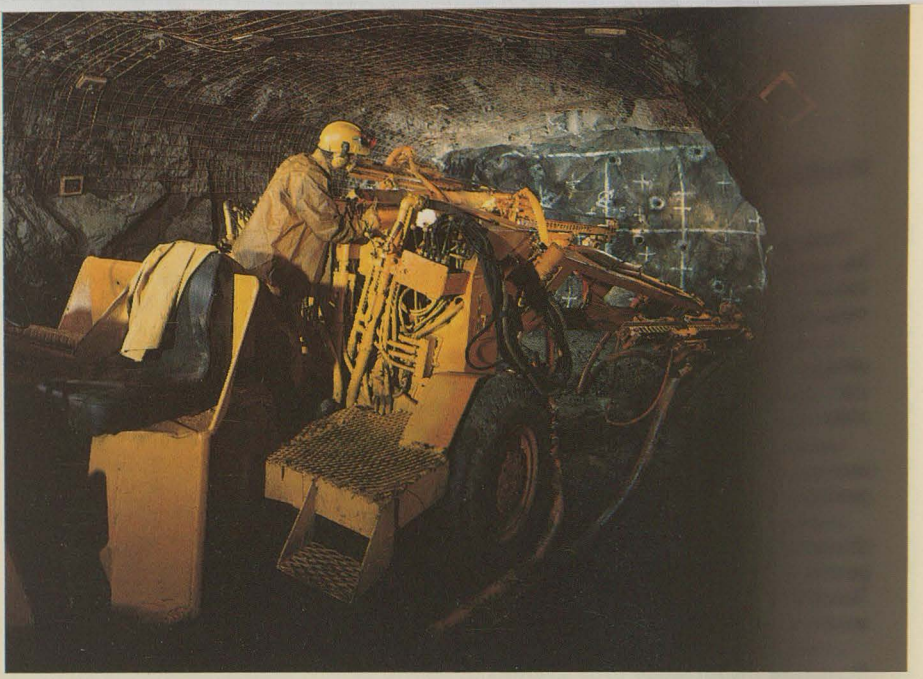

Forage dans une mine de nickel de la région de Sudbury (Ont.).

activité. Des villes comme Sudbury (Ont.) et Trail (C.-B.) vivent presque exclusivement des richesses minérales de la région, tandis que Toronto et Calgary sont, pour les industries minières et pétrolières, des centres financiers où la vie de bien des gens dépend de l'activité extractive.

La valeur de la production minérale au Canada s'est chiffrée à $8,238 millions en 1973, contre $6,403 millions en 1972 et $5,963 millions en 1971. En 1973, les minéraux métalliques représentaient 46% de cette valeur. Les principaux sont par ordre d'importance le cuivre, le nickel, le zinc, le minerai de fer, l'or, le plomb et l'argent. Les combustibles minéraux, pétrole brut et gaz naturel en tête, figuraient pour 39% de la valeur totale de la production, les minéraux non métalliques et les matériaux de construction, pour 7% chacun. Les principaux matériaux de construction sont le ciment, le sable et le gravier, et la pierre; dans le groupe des minéraux non métalliques, l'amiante domine, suivie de la potasse, du sel et du soufre élémentaire. En 1973, le principal produit minéral a été le pétrole brut dont la production a atteint en valeur $2,246 millions comparativement à $1,569 millions en 1972 et $423 millions en 1960.

En 1973, la production de cuivre s'est élevée à 899,475 tonnes, d'une valeur de $1,148 millions. Ces chiffres, pour 1972, étaient 793,303 tonnes et $806 millions. Le Canada est au quatrième rang des producteurs de cuivre parmi les pays non communistes. Les principales provinces productrices sont la Colombie-Britannique (354,272 tonnes), l'Ontario (277,262 tonnes) et le Québec (155,345 tonnes).

La production canadienne de nickel s'est élevée en 1973 à 268,908 tonnes pour une valeur de $785 millions, soit une hausse sur les 258,987 tonnes et $717 millions de 1972. La hausse des coûts de main-d'œuvre ces dernières années explique en partie la majoration du prix du nickel, qui est passé de $1 la livre en 1968 à $1.46 en 1973. La majeure partie du nickel produit au Canada vient des mines de l'International Nickel Company et de la Falconbridge Nickel Mines Ltd. dans la région de Sudbury (Ont.).

Le zinc est le quatrième minéral en importance au Canada. La production de ce minéral s'est élevée à 1,362,648 tonnes en 1973, d'une valeur de $653 millions; en 1972, elle était de 1,244,142 tonnes, valant $4 millions.

Pour la valeur de la production, le minerai de fer occupe le cinquième rang parmi les minéraux extraits au Canada. En 1973, la production a été de 55 millions de tonnes, d'une valeur de $613 millions; en 1972, on a extrait 43 millions de tonnes valant $489 millions.

La production de gaz naturel a continué à s'accroître de façon appréciable, atteignant 3,152,410 millions de pieds cubes d'une valeur de $482 millions. En 1972, la production était de 2,913,537 millions de pieds cubes ($397 millions) et en 1960, elle ne se chiffrait qu'à 523,000 millions de pieds cubes ($52 millions).

Les sous-produits du gaz naturel (propane, butanes et pentanes plus) sont demeurés au septième rang parmi les principaux minéraux du Canada. En 1973, leur production s'élevait à $341 millions, contre $251 millions l'année précédente.

La production d'amiante se chiffrait en 1973 à 1,974,000 tonnes, d'une valeur d'environ $241 millions. Plus de 80% de l'amiante produit au Canada vient de la province de Québec; le reste vient de la Colombie-Britannique, du Yukon, de Terre-Neuve et de l'Ontario. Le Canada est le premier producteur d'amiante au monde, fournissant plus de 40% de la production mondiale.

Le ciment est le principal matériau de construction produit au Canada; il occupe le neuvième rang parmi les minéraux. Près des deux tiers du ciment canadien viennent de l'Ontario et du Québec.

La potasse, le molybdène, le soufre élémentaire, l'or et le charbon comptent parmi les minéraux de moindre importance dont la production s'est beaucoup accrue depuis 10 ans.

La production canadienne de potasse est passée de moins de $1 million en 1960 à $151 millions en 1973, plusieurs mines ayant été ouvertes en Saskatchewan entre 1962 et 1970. Près de 95% de la potasse produite dans le monde sert d'engrais.

Métal en fusion dans une mine du cuivre de Sudbury (Ont.).

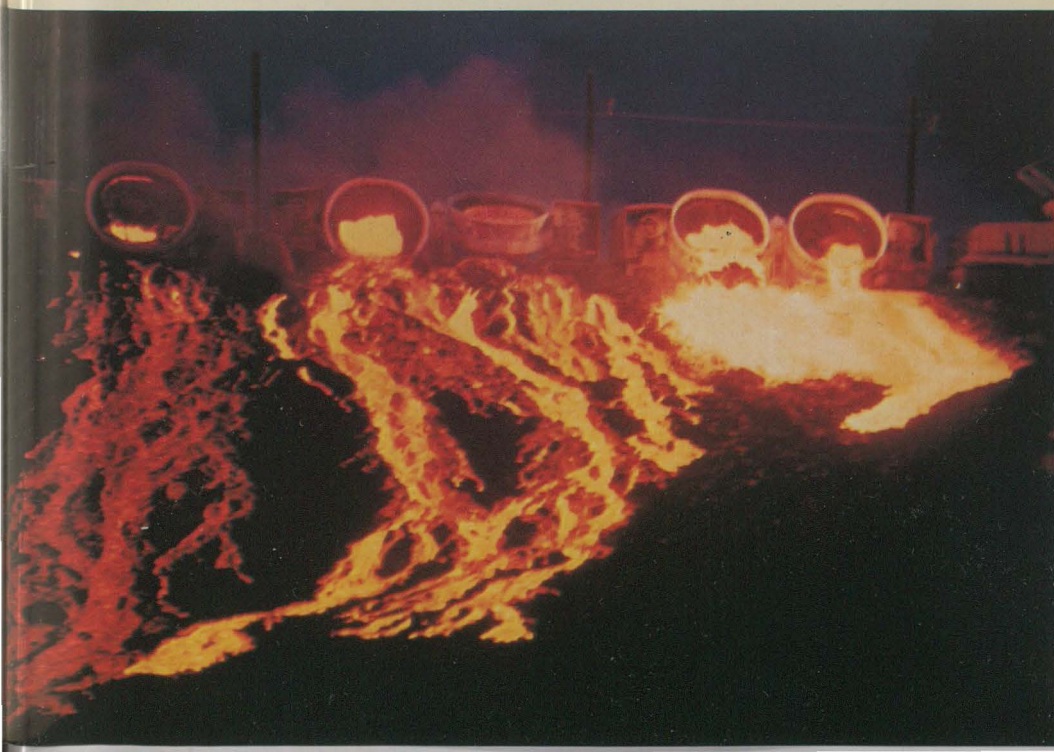

Valeur de la production minérale du Canada, par catégorie, 1963-73

Année	Métaux	Minéraux non métalliques	Combustibles fossiles	Matériaux de construction	Total
			(millions de dollars)		
1963	1,510	253	885	379	3,027
1964	1,702	287	973	403	3,365
1965	1,908	327	1,045	434	3,714
1966	1,985	363	1,152	481	3,980
1967	2,285	406	1,234	455	4,380
1968	2,493	447	1,343	440	4,722
1969	2,378	450	1,465	443	4,736
1970	3,073	481	1,718	450	5,722
1971	2,940	501	2,014	512	5,968
1972	2,952	513	2,368	570	6,403
1973[1]	3,793	590	3,246	609	8,238

[1]Estimations provisoires.
Les chiffres ayant été arrondis, le total indiqué peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

Le Canada n'est dépassé que par les États-Unis comme producteur de molybdène. La valeur de la production est passée de $1 million en 1960 à $39 millions en 1973. Plus de 75% de la production canadienne vient de la Colombie-Britannique.

La production du soufre élémentaire est passée de 3,635,631 tonnes en 1972 à 4,545,000 tonnes en 1973 et sa valeur a atteint $22.6 millions cette dernière année.

Une grande partie du soufre est transformée en acide sulfurique et sert à la fabrication d'engrais.

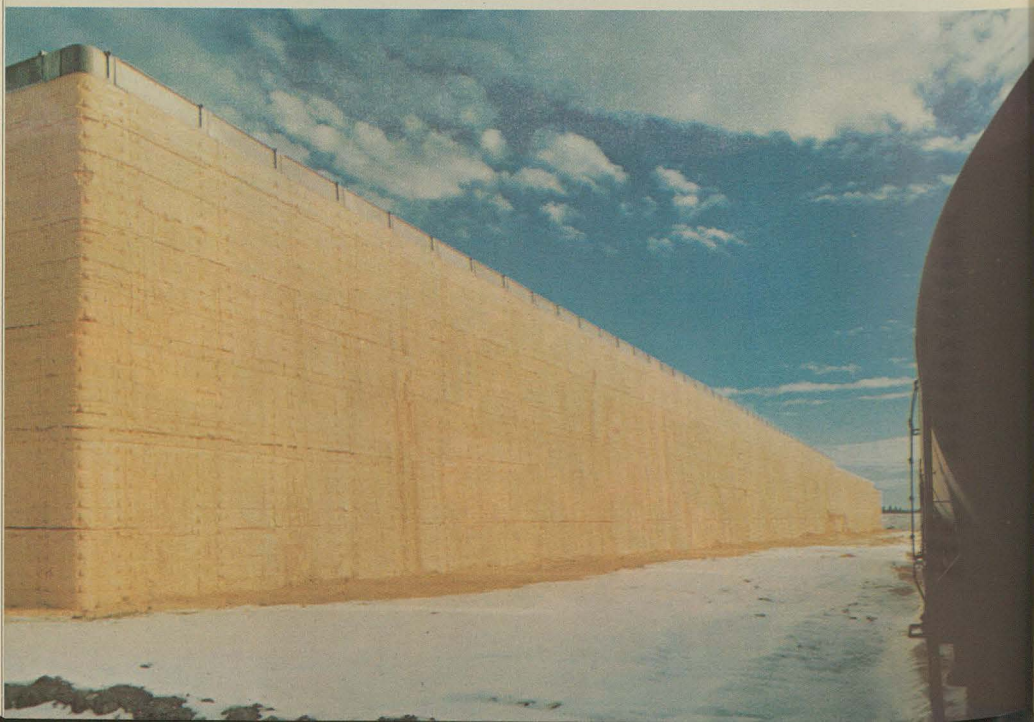

La mine Con de la Cominco à Yellowknife, la première mine d'or des Territoires du Nord-Ouest, a commencé à produire en 1938.

contre $19.6 millions en 1972. Le gaz naturel étant la principale source de soufre élémentaire au Canada, la production de ce minéral, quel que soit le prix du soufre, est directement liée à celle du gaz naturel. Presque tout le soufre est transformé en acide sulfurique, dont la moitié sert à la fabrication des engrais.

La production d'or est tombée de 2,078,567 onces troy en 1972 à 1,930,000 onces en 1973, mais sa valeur a grimpé de $120 millions à $186 millions pendant la même période par suite d'une hausse de prix sur les marchés internationaux.

La production de houille a légèrement augmenté, passant de 20.7 millions de tonnes en 1972 à 22.0 millions en 1973; sa valeur a grimpé de $150.6 millions à $177.0 millions.

Production minérale du Canada par province, 1971-73

Province ou territoire	1971		1972[r]		1973[1]	
	$	%	$	%	$	%
Terre-Neuve	343,431,278	5.7	290,610,467	4.5	377,151,000	4.6
Île-du-Prince-Édouard	978,000	—	1,097,000	—	1,200,000	—
Nouvelle-Écosse	60,137,535	1.0	57,520,458	.9	62,502,000	.8
Nouveau-Brunswick	107,133,849	1.8	119,930,339	1.9	156,644,000	1.9
Québec	769,857,462	12.9	782,640,843	12.2	903,040,000	10.9
Ontario	1,554,153,901	26.1	1,534,754,060	24.0	1,779,271,000	21.6
Manitoba	329,913,482	5.5	323,291,463	5.0	404,914,000	4.9
Saskatchewan	408,853,455	6.8	409,619,706	6.4	499,091,000	6.1
Alberta	1,641,222,509	27.6	1,978,605,603	30.9	2,747,508,000	33.3
Colombie-Britannique	543,655,735	9.1	677,994,571	10.6	990,879,000	12.0
Yukon	93,110,570	1.6	106,780,867	1.7	145,594,000	1.8
Territoires du Nord-Ouest	115,554,416	1.9	120,336,970	1.9	170,308,000	2.1
Total	**5,968,002,192**	**100.0**	**6,403,182,347**	**100.0**	**8,238,102,000**	**100.0**

[r]Estimations rectifiées.
[1]Estimations provisoires.
Les chiffres ayant été arrondis, le total indiqué peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

Production minérale du Canada par genre, 1972 et 1973

Minéraux	1972		1973[1]	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
		$		$
Métalliques				
Antimoine ..... livres	..	1,243,542	..	3,219,000
Argent ..... onces troy	44,792,209	74,802,988	48,843,000	122,107,000
Bismuth ..... livres	275,029	849,675	90,000	444,000
Cadmium ..... livres	4,267,987	10,798,008	4,285,000	15,592,000
Calcium ..... livres	469,378	337,609	617,000	446,000
Cobalt ..... livres	3,351,108	8,320,722	3,946,000	11,667,000
Columbium (Cb_2O_5) ..... livres	3,873,787	3,868,448	2,867,000	3,720,000
Cuivre ..... livres	1,586,606,832	806,427,128	1,798,950,000	1,147,629,000
Étain ..... livres	351,043	473,908	280,000	638,000
Fer refondu ..... tonnes	..	41,543,927	..	41,423,000
Indium ..... once troy	462,000		700,000	..
Magnésium ..... livres	11,847,671	4,537,125	11,660,000	4,319,000
Mercure ..... livres	1,112,412	..	943,000	..
Minerai de fer ..... tonnes	42,698,462	489,023,459	55,107,000	613,112,000
Molybdène ..... livres	28,493,007	44,067,885	27,450,000	39,188,000
Nickel ..... livres	517,974,549	717,485,105	537,816,000	785,213,000
Or ..... onces troy	2,078,567	119,742,087	1,930,000	186,111,000
Platinides ..... onces troy	406,048	34,656,545	288,000	34,274,000
Plomb ..... livres	738,849,301	113,989,670	771,728,000	124,556,000
Sélénium ..... livres	582,060	5,186,155	598,000	5,430,000
Tantale (Ta_2O_5) ..... livres	41,120	246,658	115,000	785,000
Tellure ..... livres	45,649	271,155	45,000	266,000
Tungstène (WO_3) ..... livres	4,447,316	..	5,793,000	..
Uranium (U_3O_8) ..... livres	9,762,700	..	9,328,000	..
Zinc ..... livres	2,488,284,385	474,540,715	2,725,297,000	652,981,000
Total, métalliques	...	**2,952,412,514**	...	**3,793,120,000**
Non métalliques				
Amiante ..... tonnes	1,687,051	206,088,535	1,974,000	241,001,000
Azote ..... milliers pi[3]	..	..	..	..
Barytine ..... tonnes	77,261	804,096	98,000	1,020,000
Bioxyde de titane, etc ..... tonnes	..	40,828,421	..	46,318,000
Dolomie et brucite ..... tonnes	..	2,928,942	..	3,109,000
Feldspath ..... tonnes	11,684	232,383	—	—
Gypse ..... tonnes	8,099,480	19,335,891	8,316,000	21,998,000
Pierre gemme ..... livres	703,725	305,218	..	325,000
Potasse (K_2O) ..... tonnes	3,852,120	135,512,850	4,432,000	151,123,000
Pyrite, pyrrhotine ..... tonnes	125,897	456,157	22,000	147,000
Quartz ..... tonnes	2,663,836	9,536,318	2,800,000	10,250,000
Sel ..... tonnes	5,416,925	40,143,665	5,327,000	45,185,000
Soufre, gaz de fonderie ..... tonnes	678,844	5,118,483	742,000	9,641,000
Soufre élémentaire ..... tonnes	3,635,631	19,587,807	4,545,000	22,630,000
Spath fluor ..... tonnes	..	5,432,151	..	5,505,000
Stéatite, talc, pyrophyllite ..... tonnes	80,946	1,462,507	110,000	2,162,000
Sulfate de sodium ..... tonnes	507,275	6,200,598	525,000	6,930,000
Syénite néphélinique ..... tonnes	559,483	5,902,063	576,000	7,372,000
Tourbe mousseuse ..... tonnes	375,725	13,612,326	390,000	14,855,000
Total, non métalliques	...	**513,488,411**	...	**589,562,000**

Production minérale du Canada, par genre, 1972 et 1973 (fin)

Minéraux	1972		1973[1]	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
		$		$
Combustibles				
Gaz naturel ..... milliers pi³	2,913,537,215	397,185,830	3,152,410,000	482,155,000
Houille ..... tonnes	20,709,316	150,600,310	21,960,000	176,979,000
Pétrole brut ..... barils	561,976,934	1,568,827,606	649,868,000	2,246,149,000
Sous-produits du gaz naturel ..... barils	108,586,704	250,940,075	118,732,000	341,127,000
Total, combustibles	...	**2,367,553,821**	...	**3,246,410,000**
Matériaux de construction				
Chaux ..... tonnes	1,730,311	26,732,421	1,826,000	28,421,000
Ciment ..... tonnes	9,975,762	209,221,337	10,884,000	228,094,000
Pierre ..... tonnes	80,202,524	103,326,155	85,500,000	107,000,000
Produits argileux (briques, tuiles, etc.)	..	52,347,688	..	57,995,000
Sable et gravier ..... tonnes	225,194,000	178,100,000	228,000,000	187,500,000
Total, matériaux de construction ...	...	**569,727,601**	...	**609,010,000**
Total général	...	**6,403,182,347**	...	**8,238,102,000**

[1]Estimations préliminaires.
..Chiffres non disponibles.
...N'ayant pas lieu de figurer.
–Néant ou zéro.

Billettes encore rouges sur le point d'être expédiées à l'usine de laminage de Dofasco, Hamilton (Ont.).

Pétrole et gaz naturel

L'industrie pétrolière est le principal producteur de minéraux au Canada. En 1973, elle a extrait des hydrocarbures pour une valeur d'environ $3,069.4 millions, soit une augmentation de 38.5% sur 1972. Le pétrole brut, le premier minéral du pays, a figuré dans ce total pour $2,246.1 millions (649.9 millions de barils), le gaz naturel, pour $482.2 millions (3,152,410 millions de pieds cubes) et le propane, les pentanes et les butanes, pour $341.1 millions (118.7 millions de barils). Qui plus est, le soufre élémentaire, récupéré sous forme de sous-produit du gaz naturel, a une grande valeur. L'Alberta a fourni 85% de la production totale, la Saskatchewan, 10%, la Colombie-Britannique, 4%, et toutes les autres provinces, 1%.

En 1973, les livraisons intérieures et les exportations vers les États-Unis ont augmenté dans toutes les catégories. Les exportations de gaz naturel se sont élevées à 1,030.9 millions de mi pi^3 (milliers de pieds cubes) d'une valeur de $350.7 millions, soit une augmentation de 14.3% par rapport à 1972. Le Canada a exporté 420 millions de barils de pétrole brut d'une valeur de $1,483.1 millions, soit une augmentation de 47.2% en valeur sur l'année précédente. Les importations se sont chiffrées à 327.6 millions de barils. Les raffineries situées à l'est de la «ligne énergétique» (tracé allant de Pembroke vers le sud jusqu'à Brockville en Ontario) traitent depuis toujours le pétrole brut importé, qui vient surtout du Venezuela, mais aussi du Moyen-Orient et de l'Afrique. Le pétrole brut canadien, qui provient en majeure partie de l'Ouest canadien, est utilisé à l'ouest de la ligne de partage. Vers la fin de 1973, le prix du brut étranger a augmenté considérablement et certains pays exportateurs ont même contingenté leurs livraisons en volume. Certaines quantités de pétrole brut de l'Ouest ont dû être acheminées par pipe-line jusqu'à Sarnia (Ont.), puis par bateau jusqu'à Montréal (Qué.). Du pétrole de l'Ouest a également été acheminé vers Vancouver (C.-B.) par pipe-line pour être transporté par bateau vers le littoral est, via le canal de Panama.

Réservoirs de gaz.

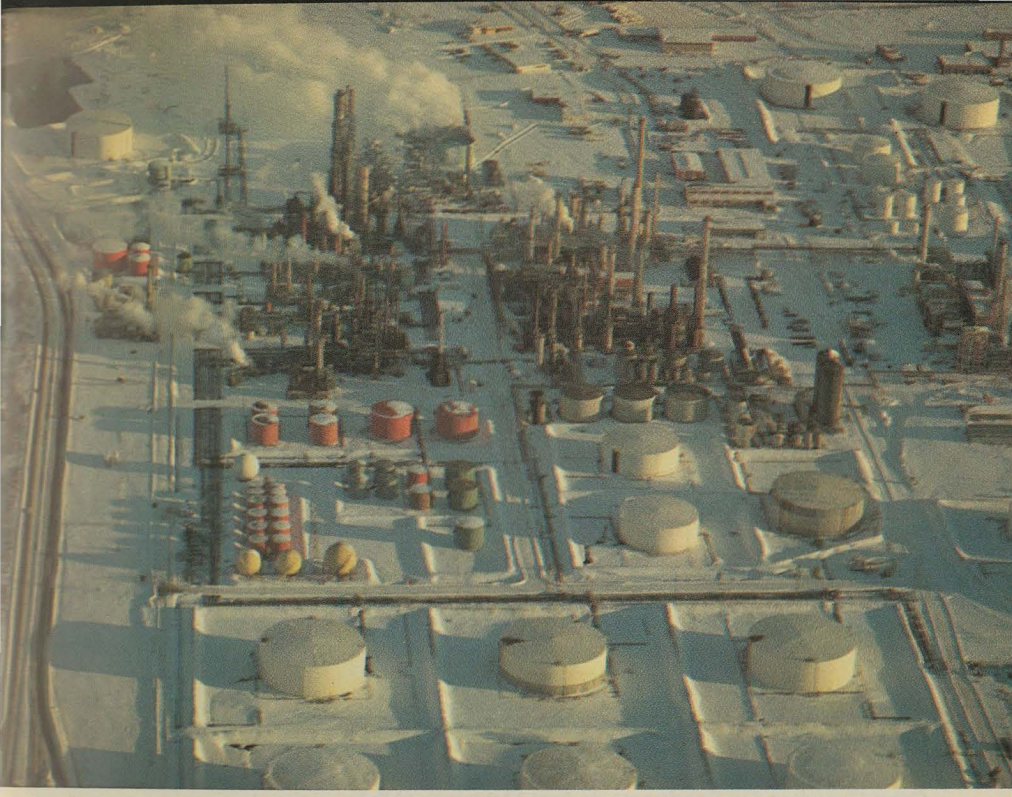

Raffinerie de pétrole à Montréal.

Pour corriger la situation causée par le fait que le pétrole brut de l'Ouest du Canada était exporté à des prix relativement bas alors que l'Est du Canada devait payer à prix fort le pétrole brut importé, le gouvernement fédéral a imposé le 1er novembre 1973 une taxe à l'exportation. Le produit de cette taxe permettra de soutenir les consommateurs de l'Est du Canada.

Les ventes de produits pétroliers raffinés se sont chiffrées au total à 581.2 millions de barils, ce qui comprend 203.1 millions de barils d'essence (à moteur), 186.4 millions de barils de distillats moyens, 112.7 millions de barils de mazout lourd et 78.9 millions de barils d'huiles et de graisses lubrifiantes, d'asphalte et d'autres produits.

L'acheminement du pétrole et du gaz naturel vers diverses régions du continent exige un vaste réseau de pipe-lines. Les oléoducs et gazoducs sont donc devenus un moyen de transport important. En 1973, le volume de pétrole brut et de ses produits et dérivés, les gaz liquéfiés et les produits du raffinage du pétrole, transporté par canalisation a été de 558,089 millions de milles-barils pipe-line, soit une augmentation de 16.8% sur 1972, et le volume de gaz naturel, de 1,843,026 millions de milles-mi pi^3, soit 15.4% de plus qu'en 1972.

En 1972, les dépenses d'exploitation et d'investissement de l'industrie pétrolière se sont chiffrées au total à $1,865.6 millions. L'industrie a fait de grands efforts pour trouver de nouvelles réserves et accroître sa production d'hydrocarbures depuis 1961, année où elle n'avait investi que $716.2 millions. En 1972, les travaux géologiques et géophysiques ont coûté $200.1 millions, l'acquisition de terrains et de concessions, $176.9 millions, les forages d'exploration et de mise en valeur, $431.3 millions, les immobilisations d'adjonction, $329.3 millions, les travaux de chantier et de puits et l'exploitation des usines de gaz naturel, $335.9 millions, les

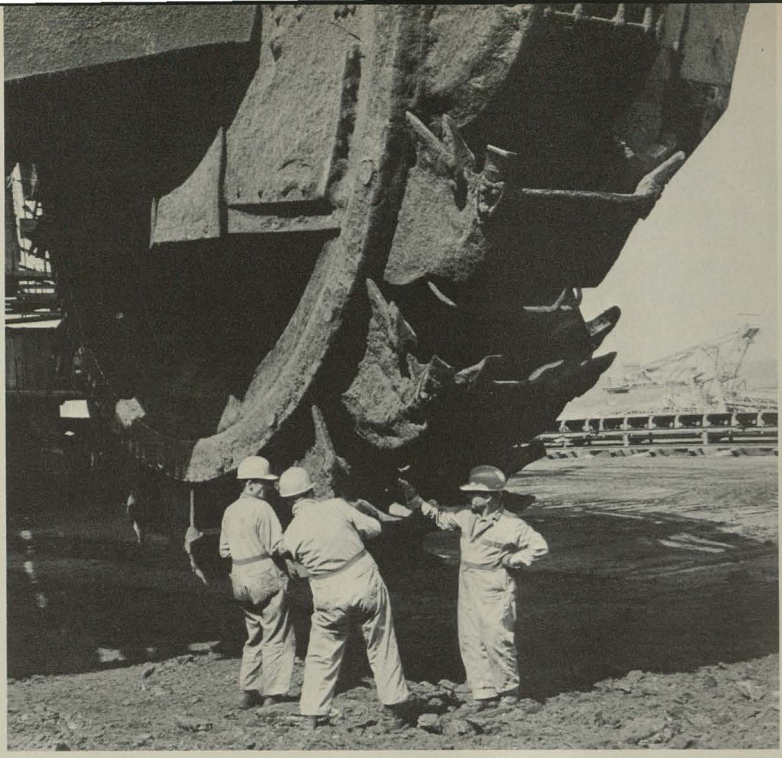

Machine gigantesque servant à extraire le sable pétrolifère à l'établissement de la *Great Canadian Oil Sands* près de Fort McMurray (Alb.).

redevances, impôts et charges diverses, $392.1 millions. Sur le montant global des dépenses, 66% ($1,227.2 millions) a été dépensé en Alberta, 13% dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans les îles de l'Arctique, 8% en Colombie-Britannique et 6% en Saskatchewan.

La crise énergétique de 1973 a eu pour effet de sensibiliser davantage la population au fait que la consommation d'énergie, notamment de pétrole et de gaz, augmentait à un rythme plus rapide que celui de la découverte de nouvelles sources d'énergie. Le Canada est l'un des rares pays au monde à posséder des ressources énergétiques qui soient en rapport avec ses besoins. Le Canada a des réserves connues de pétrole brut «naturel» pouvant durer environ 12 ans, et ses réserves de gaz naturel sont suffisantes pour lui durer 24 ans s'il maintient sa consommation à son niveau actuel. Toutefois, l'approvisionnement à long terme en pétrole et en gaz naturel est lié à la mise en valeur des immenses réserves de pétrole brut «synthétique» que renferment les sables bitumineux d'Athabasca, et à la découverte d'autres réserves aux confins du Canada. La *Great Canadian Oil Sands* est actuellement la seule compagnie à avoir entrepris des travaux d'exploitation dans la région des sables bitumineux, mais plusieurs autres compagnies se proposent de faire de même. Les sables bitumineux contiennent environ 300,000 millions de barils de pétrole brut synthétique récupérable par extraction ou par procédé thermique, mais seulement 6,000 millions de barils environ sont récupérables au moyen des procédés actuels. On attache également de plus en plus d'importance aux travaux d'exploration dans l'Arctique et au large des côtes, et on tâche à cet égard de déterminer quelle est la meilleure façon de transporter l'énergie que l'on pourra trouver, quelle qu'en soit la forme.

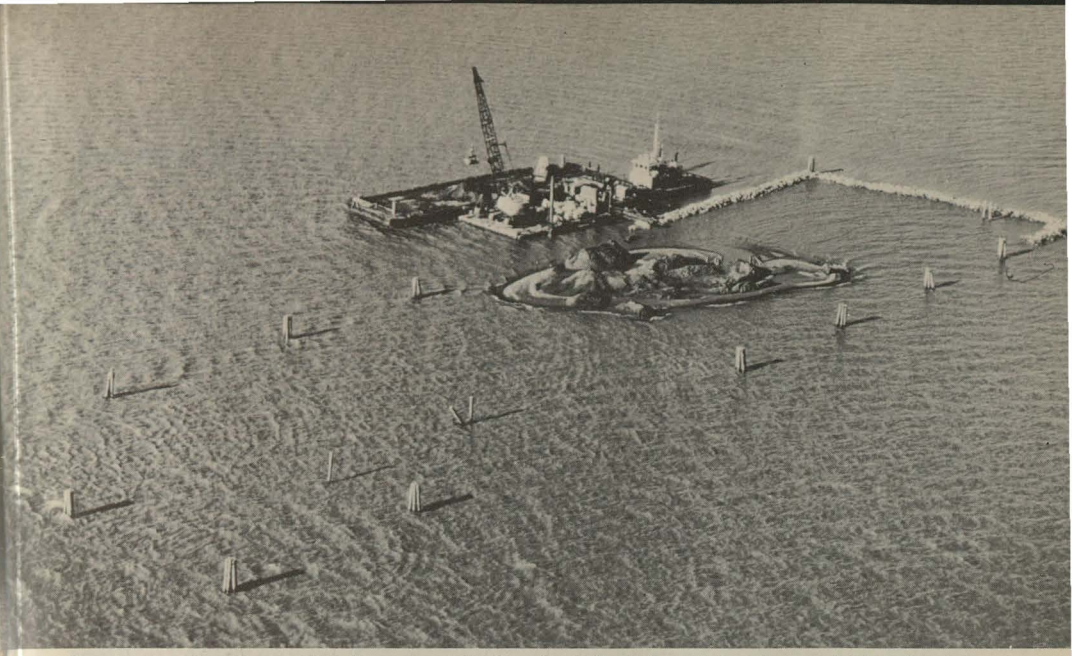

Les travaux de construction d'une seconde île artificielle de forage dans la mer de Beaufort ont débuté.

Immenses amas de charbon aux aires Neptune de Vancouver-Nord; leur destination est le Japon.

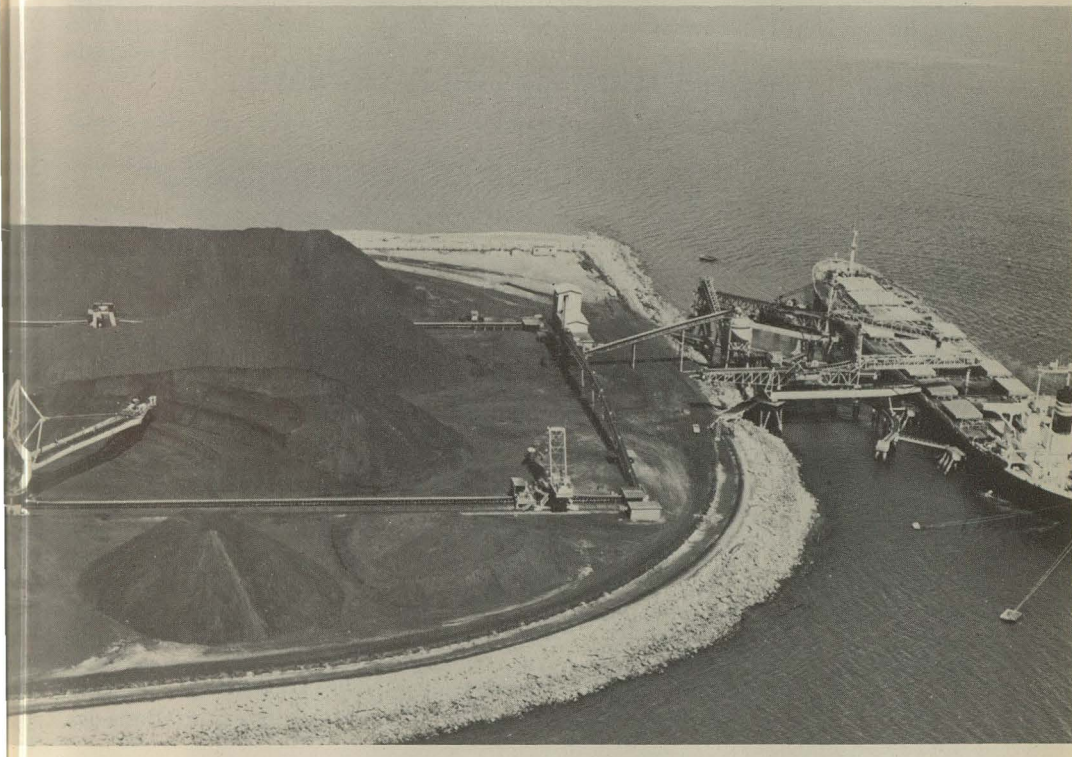

Houille

En 1973, la production de houille grasse (charbon bitumineux) de l'Ouest canadien a atteint 12.1 millions de tonnes, comparativement à 10.7 millions en 1972. Cette augmentation est attribuable en grande partie à la solution partielle des problèmes techniques et financiers qui s'étaient posés à nombreux producteurs depuis quelques années. Quelques-uns des contrats de fourniture de houille de cokéfaction de catégorie élevée aux aciéries japonaises ont été renégociés en 1973. Les nouveaux contrats comportaient des changements sur le plan des quantités et des prix; ainsi, on prévoit que les exportations des houillères au Japon dépasseront 13 millions de tonnes par an au cours des prochaines années, tranchant par conséquent sur les 11.1 millions de tonnes exportées en 1973. Qui plus est, on s'attend à ce que les exportations de houille grasse de l'Ouest du Canada vers les États-Unis et les pays d'Europe et les livraisons intérieures à destination de l'Ontario se traduisent en 1974 par un accroissement de la production d'au moins un million de tonnes.

L'expansion soutenue des centrales thermiques de houillère de la Saskatchewan a porté la production de houille brune de 3.3 millions de tonnes en 1972 à 4 millions en 1973. Cette tendance à la hausse devrait durer, car l'aménagement hydroélectrique des quelques emplacements propices qui restent en Saskatchewan en Alberta ne saurait répondre entièrement à la demande croissante d'énergie électrique. Bien que la production de charbon subbitumineux en Alberta soit demeurée en 1973 au niveau de 1972 (4.9 millions de tonnes) on prévoit que cette production augmentera à l'avenir. La production houillère totale de l'Alberta s'est accrue, passant à 9.2 millions de tonnes courtes.

Production houillère par province, 1972 et 1973

Province	1972	1973[1]
	(tonnes courtes)	
Nouvelle-Écosse	1,425,439	1,175,587
Nouveau-Brunswick	429,544	394,219
Saskatchewan	3,282,798	4,028,280
Alberta	9,024,437	9,196,397
Colombie-Britannique	6,547,098	7,772,866
Total, Canada	**20,709,316**	**22,567,349**

[1]Estimations provisoires.

Dans l'Est du Canada, la poursuite de la rationalisation de l'industrie de la houille grasse de la Nouvelle-Écosse a causé une autre baisse appréciable de la production, qui est tombée de 1.4 million de tonnes en 1972 à 1.2 million en 1973. La New Brunswick Coal Ltd., société provinciale d'exploitation houillère au Nouveau-Brunswick, a également vu sa production tomber de 0.43 à 0.39 million de tonnes.

La production houillère canadienne s'est établie en 1973 à 22.6 millions de tonnes, soit 9.0% ou 1.9 million de tonnes de plus qu'en 1972. D'après les premières estimations et si l'on ne tient pas compte des subventions, la valeur de cette production a été de $182 millions, contre $151 millions en 1972. Les importations, dont 90% vont aux aciéries et aux centrales thermiques de l'Ontario, sont tombées en 1973 de 18.6 millions de tonnes à 16.6 millions, tandis que les exportations des houillères atteignaient 11.3 millions de tonnes.

Électricité

L'aménagement canadien de production d'énergie électrique s'est développé constamment et à un rythme remarquable depuis le début du siècle. D'une puissance plutôt restreinte de 133,000 kW en 1900, il était passé à près de 53,300,000 kW à la fin de 1973.

Bien que les ressources hydrauliques aient été de tout temps la principale source d'énergie électrique du Canada et le demeurent, les ressources thermiques voient leur importance s'accroître, et l'on prévoit que cette tendance restera. Le choix entre l'implantation d'une installation hydro-électrique et la construction d'une centrale thermique doit s'appuyer sur un certain nombre de considérations complexes, dont les plus importantes sont d'ordre économique. Il est vrai que la construction d'une centrale hydro-électrique exige des investissements très élevés, mais en revanche les frais d'entretien et d'exploitation sont de beaucoup inférieurs à ceux d'une centrale thermique. La longue durée de la centrale hydro-électrique ainsi que la sécurité et la souplesse de son fonctionnement militent également en sa faveur, sans compter que l'eau est une ressource renouvelable; par contre, la centrale thermique peut être construite à proximité de la région à desservir, ce qui réduit les frais de transport de l'électricité. On commence cependant à s'inquiéter des problèmes de pollution que posent ces installations.

La tendance marquée en faveur de la construction de centrales thermiques qui s'est dessinée dans les années 50 s'explique dans une certaine mesure par le fait que dans bien des régions du Canada, et pour des raisons d'économie, la plupart des emplacements hydro-électriques assez rapprochés des centres de distribution étant déjà aménagés, les organismes intéressés ont dû trouver d'autres sources d'énergie électrique. Le progrès récent des techniques de transport du courant à très haute

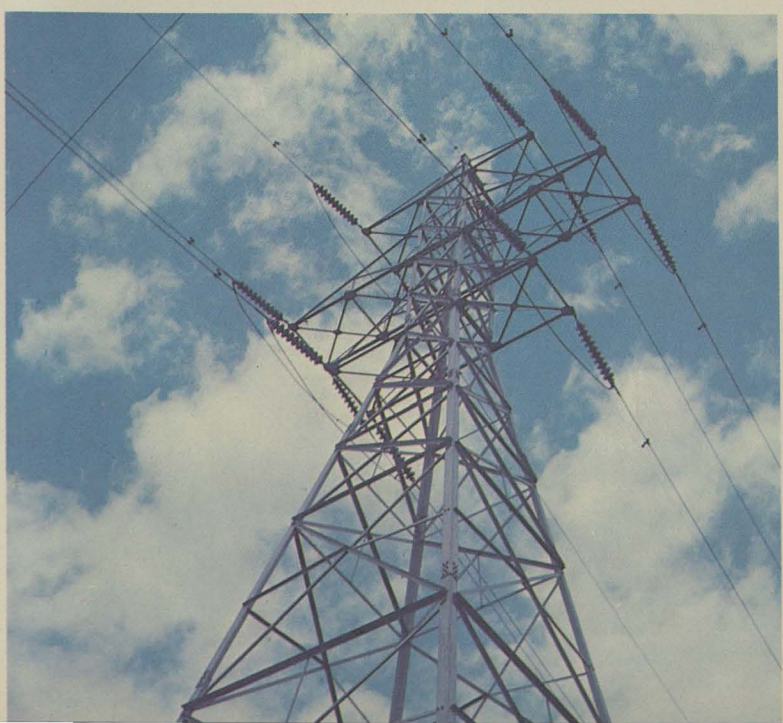

tension a cependant encouragé la construction d'installations hydro-électriques à des endroits considérés auparavant comme trop éloignés. L'avenir est néanmoins aux centrales thermiques.

Ressources hydrauliques et aménagements hydro-électriques. Les ressources hydrauliques sont exploitées en quantité appréciable dans toutes les provinces sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'existe pas de grands cours d'eau. A Terre-Neuve, où les ressources seraient considérables, la topographie et le ruissellement des eaux sont propices aux aménagements hydro-électriques. En fait, c'est aux chutes Churchill, dans le Labrador, que l'aménagement hydro-électrique le plus imposant jamais réalisé a été achevé en 1974. Il a une puissance de 5,225,000 kW, ce qui en fait la plus grande installation au monde destinée à la production d'électricité. Les ressources hydrauliques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, qui ne se comparent guère à celles des autres provinces, n'en représentent pas moins une source précieuse d'énergie. Les nombreux cours d'eau d'importance moyenne fournissent l'énergie nécessaire aux villes et servent à l'exploitation des ressources forestières et minérales. La province de Québec est la mieux pourvue en ressources hydrauliques (plus de 40% du total national) et possède la puissance installée la plus élevée. Ce chiffre, si impressionnant soit-il, pourra doubler lorsque les projets de harnachement de certaines rivières se déversant dans la baie James se concrétiseront et donneront lieu à un accroissement de 12 à 15 millions de kW. A l'heure actuelle, la plus grande centrale hydro-électrique de la province de Québec est celle de Beauharnois sur le Saint-Laurent, qui est exploitée par l'Hydro-Québec et présente une puissance de 1,574,260 kW. Il convient également de mentionner la centrale Bersimis I, d'une puissance de 912,000 kW, et celle de l'Aluminium du

Barrage harnachant les rapides Kettle au Manitoba.

Barrage W.A.C. Bennett en Colombie-Britannique, province qui occupe le deuxième rang pour l'importance des ressources hydrauliques.

Canada Limitée, à Chute-des-Passes (742,500 kW). Le complexe Manicouagan–Outardes de l'Hydro-Québec est un autre aménagement électrique d'envergure qui, une fois achevé, produira 5,540,000 kW sur les deux rivières. Il compte déjà une puissance installée de 3,900,000 kW. En Ontario, presque toutes les ressources hydrauliques utilisables à proximité des centres de distribution sont aujourd'hui exploitées, et on étudie l'aménagement d'emplacements plus éloignés. La majeure partie de l'énergie hydro-électrique de la province est produite par l'Hydro-Ontario, le plus grand service d'utilité publique au Canada. Ses principales centrales, d'une puissance globale de 1,804,200 kW, se trouvent à Queenston, sur la rivière Niagara. Le Manitoba est la mieux nantie des provinces des Prairies, avec les immenses ressources des rivières Winnipeg, Churchill et Saskatchewan et du fleuve Nelson. En Alberta, la plupart des installations se situent sur la rivière Bow et ses affluents. La Colombie-Britannique vient au second rang pour les ressources hydrauliques disponibles, et au troisième rang pour la puissance installée. Les aménagements en cours sur la rivière de la Paix et le fleuve Columbia fourniront d'immenses ressources énergétiques. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les ressources hydrauliques revêtent une importance particulière pour la mise en valeur des régions minières, comme Mayo et Yellowknife. Au Yukon, le fleuve du même nom et ses affluents procurent la plus grande partie des ressources. Bien que le relevé en soit encore incomplet, les cours d'eau se jetant dans le Grand Lac des Esclaves, et la rivière Nahanni-Sud qui se déverse dans le Mackenzie, offrent un potentiel considérable.

Énergie thermique classique. Environ 90% des génératrices installées dans des centrales thermiques ordinaires au Canada sont actionnées par des turbines à vapeur, et le reste par des turbines à gaz et des moteurs à combustion interne. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest dépendent surtout des centrales thermiques pour leur approvisionnement en énergie. L'abondance des ressources hydrauliques du Québec a jusqu'ici limité à des fins locales l'utilisation de l'énergie thermique dans cette province. Le projet d'aménagement de la baie James devrait maintenir la puissance hydraulique au premier rang. Le Manitoba et la Colombie-Britannique disposent toutes deux d'une puissance thermique appréciable, mais pour le moment, l'accent y est mis sur l'exploitation des ressources hydrauliques.

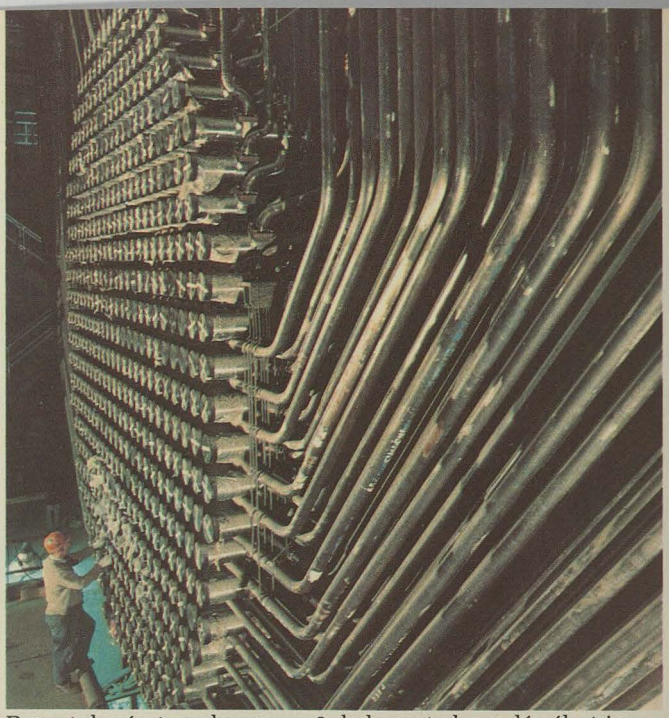

Devant de réacteur du groupe 2 de la centrale nucléo-électrique Bruce (Ont.).

Énergie thermo-nucléaire. La production commerciale d'énergie électrique par des centrales utilisant la chaleur produite par réaction nucléaire constitue l'un des principaux apports du Canada à la technologie des ressources énergétiques. L'expérience s'est concentrée sur le réacteur CANDU, alimenté à l'uranium naturel et ralenti à l'eau lourde. L'utilisation de l'eau lourde comme modérateur assure un rendement énergétique élevé et facilite le contrôle du combustible consommé. Le premier réacteur expérimental, d'une puissance de 20,000 kW, a été mis en service en 1962 à Rolphton (Ont.). Depuis lors, on a entrepris la construction de quatre grandes centrales nucléaires. La première centrale nucléaire pleine grandeur se trouve à Douglas Point, sur les rives du lac Huron, et a été achevée en 1967. Elle comprend un seul groupe de 220,000 kW. La deuxième centrale, construite à Pickering, à l'est de Toronto, comprend quatre groupes d'une puissance globale de 2,160,000 kW. Ces quatre groupes ont été mis en service de 1971 à 1973. Les centrales de Douglas Point et de Pickering utilisent toutes deux l'eau lourde comme caloporteur. La troisième centrale nucléaire se trouve à Gentilly, au Québec. Elle est formée d'un seul groupe de 250,000 kW et utilise l'eau légère bouillante comme caloporteur. Il y a enfin la centrale Bruce à Douglas Point (Ont.), d'une puissance de 3,200,000 kW et qui devrait être achevée en 1978. Une pénurie d'eau lourde a malheureusement entravé l'exploitation des centrales nucléaires existantes. Les programmes en cours devraient corriger la situation d'ici peu.

Production et consommation d'énergie. En 1972, les centrales du Canada ont produit 240,213 millions de kWh d'énergie électrique dont 75% grâce aux installations hydro-électriques. Les exportations vers les États-Unis ont dépassé les importations de 8,656 millions de kWh ce qui a laissé aux consommateurs canadiens un total de 231,557 millions de kWh. En 1972 toujours, l'industrie a absorbé environ 54% de toute l'énergie disponible au Canada, les maisons et les fermes, 22% et les clients commerciaux 15%. La consommation ménagère et agricole moyenne continue à augmenter chaque année: en 1972, elle était de 7,814 kWh, variant entre 4,753 kWh dans l'Île-du-Prince-Édouard et 10,017 kWh au Yukon. Le coût annuel moyen par consommateur ménager et agricole s'élevait à $126.23.

Industrie

Croissance industrielle

Au début des années 60, l'économie canadienne est sortie de la période de stagnation relative qui avait caractérisé la fin des années 50. A quelques exceptions près, les années 60 ont connu des taux de croissance presque aussi élevés que ceux du début des années 50. Dans la période entre le premier trimestre de 1961 et le dernier de 1969, la production réelle a augmenté de 68.6%, soit un taux trimestriel moyen de 1.5%. En 1970 le taux de croissance a diminué; cette baisse reflétait, dans une certaine mesure, les restrictions monétaires et la situation financière de l'année précédente. Du premier trimestre de 1969 au dernier trimestre de 1970, la production réelle globale a augmenté en moyenne de 0.5% par trimestre. Du dernier trimestre de 1970 au dernier de 1973 le taux de croissance globale s'est accéléré pour dépasser celui de 1961 à 1969.

Comme l'indique le tableau, les hausses trimestrielles moyennes de 2.2% et 2.4% de la production de biens durables au cours des deux plus récentes périodes d'expansion ont été les plus élevées, pour toutes les grandes sphères d'activité

Taux de croissance trimestriels[1]

Détail	4e T 1957-1er T 1960	1er T 1960-1er T 1961	1er T 1961-4e T 1969	4e T 1969-4e T 1970	4e T 1970-4er T 1973
Produit national réel	1.1	−0.3	1.5	0.5	1.6
Industries productrices de biens	1.2	−0.9	1.6	0.1	1.7
Agriculture	0.7	−3.7	0.9	0.0	0.4
Forêts	3.5	−2.0	1.2	−2.3	1.9
Pêche et Piégeage	1.6	8.4	0.2	−1.7	1.0
Mines	1.7	−1.0	1.4	3.9	1.5
Industrie manufacturière	1.4	−0.6	1.7	−0.7	2.0
Biens non-durables	1.5	0.1	1.4	0.4	1.5
Bien durables	1.3	−1.6	2.2	−1.9	2.4
Construction	0.5	0.5	1.3	0.4	1.3
Services d'électricité, de gaz et d'eau	2.8	1.0	1.7	2.1	2.1
Industries productrices de services	1.0	0.5	1.5	0.8	1.4
Transports, entreposage et communications	1.1	0.9	1.6	0.8	2.1
Transports	1.0	0.9	1.6	1.5	2.1
Commerce	1.1	–	1.4	0.3	1.5
Gros	1.8	−0.9	1.7	0.3	1.4
Détail	0.8	0.4	1.2	0.3	1.6
Finances, assurances et affaires immobilières	1.0[2]	[2]	1.5	1.0	1.3
Services communautaires, commerciaux et personnels	1.3	0.5	1.7	1.0	1.1
Administration publique et défense	0.5[2]	[2]	0.6	1.0	1.3

[1]D'après la formule du taux d'intérêt composé des années terminales.

[2]Avant 1961, il n'existe pas de données basées sur l'année 1961 en raison d'une solution de continuité chronologique par suite de l'application de la Classification type des industries de 1960 et de la base de référence et de pondération de 1961 pour l'établissement des indices. De 1957 à 1960, les données sont basées sur la Classification type des industries de 1948 et sur la base de référence et de pondération de 1948.

entre 1970 et 1973. L'industrie des biens durables connaît une expansion supérieure à la moyenne; c'est là, en effet, une des caractéristiques les plus remarquables de l'essor économique depuis 1961. La croissance s'est surtout manifestée dans le matériel de transport, les appareils et le matériel électriques et les métaux de première transformation.

Une comparaison des deux dernières périodes d'expansion avec celle de la fin des années 50 révèle que certains secteurs ont progressé plus lentement que pendant la période antérieure. Le phénomène de décélération observé dans les services d'électricité, de gaz et d'eau — qui figuraient encore parmi les secteurs les plus dynamiques — ainsi que dans l'industrie minière et le commerce de gros, a semblé rétablir un meilleur équilibre entre le taux de croissance de ces secteurs et celui de l'économie en général. Immédiatement après la guerre, ces secteurs avaient subi des pressions expansionnistes exceptionnelles.

La forte demande internationale pour les produits miniers canadiens, l'ampleur des aménagements hydro-électriques, l'exploitation de gaz naturel dans l'Ouest et sa commercialisation dans l'Est du pays exigeaient d'énormes investissements, lesquels ont atteint leur maximum entre 1955 et 1958. Chaque fois qu'un nouveau projet se réalisait, l'industrie intéressée voyait sa production augmenter brusquement. Ces industries sont très sensibles aux innovations et aux changements technologiques, mais une fois le processus achevé il ne faut pas s'étonner que leur taux de croissance baisse graduellement. Cependant, l'année 1973 a été exceptionnelle pour l'ensemble du secteur minier, où les investissements se sont accrus, en partie

Produit intérieur réel selon la branche d'activité, par trimestre, Indice 1961 = 100, corrigé des variations saisonnières

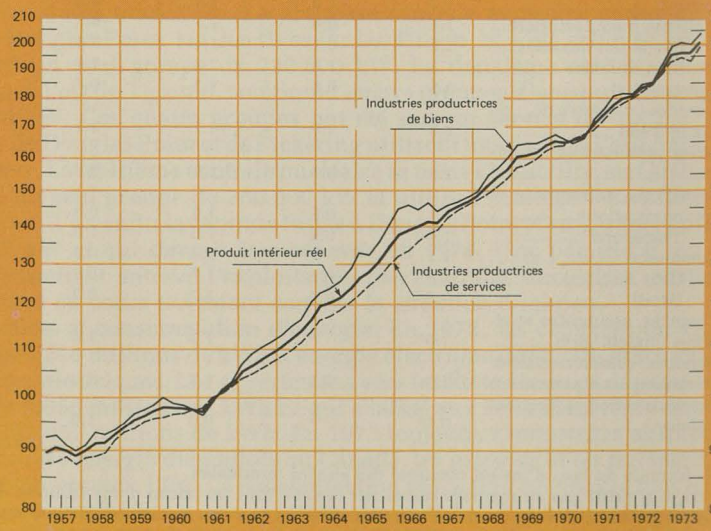

grâce aux modifications apportées au régime, et du côté financier, au niveau de fabrication.

Le graphique montre la croissance du produit intérieur réel total depuis 1957 avec une répartition détaillée entre les secteurs producteurs de biens et les secteurs de services. L'essor de la production de biens depuis 10 ans est surtout attribuable à la fabrication de biens durables. Les services ont progressé moins rapidement au cours de la dernière période d'expansion, passant de 1.5% en moyenne entre 1961-69 à 1.4% entre 1970-73.

Le principal facteur à l'origine de cet accroissement de la production de biens durables est l'augmentation sans précédent de la production de véhicules automobiles et de pièces de véhicules automobiles qui, à la fin de 1973, atteignait 587% et 444% respectivement par rapport au premier trimestre de 1961. Abstraction faite des arrêts de production imputables aux conflits du travail, la production de véhicules automobiles a progressé sans interruption importante jusqu'au deuxième trimestre de 1966, où elle s'est affaissée sensiblement. La baisse temporaire de production dans ce secteur, tant au Canada qu'aux États-Unis, est liée sous différents aspects aux fluctuations de la conjoncture économique de l'Amérique du Nord en général, et aux restrictions monétaires et à l'inflation en particulier. De plus, on estime généralement que le souci chez la population d'une plus grande sécurité automobile a contribué à la diminution des ventes. Il est évident qu'aucun de ces facteurs n'explique, à lui seul, cette situation.

Au second trimestre de 1967 la production automobile avait enregistré une reprise par rapport à l'année précédente. Elle bénéficiait d'une liquidité accrue, d'une demande extérieure soutenue et de la confiance renouvelée du consommateur. Toutefois, en 1968 et 1969 divers facteurs négatifs tels que les grèves et les pénuries de pièces ont directement ou indirectement entravé la production automobile qui, en 1970, s'est effondrée par suite d'un resserrement de la demande de la part du consommateur et de la popularité croissante des véhicules fabriqués outre-mer. C'est ce qui explique que, pour la première fois depuis 1958, la production manufacturière totale a diminué et que l'augmentation du volume du commerce de détail a été la plus faible depuis 1957. En 1971, la production automobile a redépassé son niveau de 1969. Elle a enregistré d'autres gains intéressants au cours de 1972, malgré une interruption au second semestre afin de permettre à un producteur important de modifier ses chaînes de production. Elle n'a établi aucun nouveau record en 1973 puisque son taux de croissance pour l'année a été inférieur au taux annuel moyen de 15.5% enregistré entre 1961 et 1973.

La sidérurgie a également contribué pour une bonne part à la croissance industrielle: elle a en effet progressé de 136% depuis le premier trimestre de 1961. Après avoir atteint sa pleine capacité de production en 1965 l'industrie sidérurgique s'est stabilisée en 1966-67, mais depuis la fin de 1967 elle a fait des gains remarquables, si l'on fait abstraction des effets causés par les conflits du travail vers la fin de 1969 et en 1970. Cette forte expansion s'est poursuivie au cours des deux années suivantes. A la fin de 1973, la production des usines sidérurgiques était de 30% supérieure à ce qu'elle était au premier trimestre de 1971.

L'augmentation du volume de la construction, malgré les conflits du travail survenus en 1969, 1970, 1972, et surtout en 1973, est un des éléments remarquables de la croissance industrielle depuis 1961. En 1962 elle a dépassé pour la première fois son niveau record de 1958. Dans l'intervalle, sa production s'est située sensiblement au même niveau qu'en 1957. Néanmoins, des capitaux considérables ont été investis dans les équipements sociaux et industriels au milieu des années 60, entre autres dans les pâtes et papiers, l'aménagement de centrales hydro-

Voitures neuves sur le point de quitter l'usine Ford d'Oakville (Ont.).

électriques (ce qui a permis la relance de la construction non résidentielle), la construction d'hôpitaux et surtout d'écoles. L'industrie de la construction a également été stimulée par les projets commémorant le Centenaire du Canada et par les installations d'Expo 67. Toutefois, face à ce rythme d'activité, certains éléments de l'industrie étaient en train d'épuiser les ressources disponibles dans bien des régions, d'où un certain ralentissement de la construction non résidentielle au début de 1967. La pénurie de capitaux, même à prix élevé, jointe aux coûts toujours croissants, aux grèves et à la décision de différer, en juin 1969, les déductions pour amortissement des projets commerciaux dans trois provinces, sont autant de facteurs qui ont provoqué un certain affaiblissement dans ce secteur depuis le début de 1970.

La demande croissante de logements suscitée par l'exode rural, l'arrivée massive d'immigrants dans les grands centres urbains et, dans une moindre mesure, l'entrée sur les marchés du travail et de l'habitation de personnes nées durant la période de forte natalité du milieu des années 40, a produit une expansion considérable de la construction résidentielle, accompagnée d'une forte poussée dans la construction de logements multiples. Le taux des mises en chantier a atteint un sommet au début de 1969 pour diminuer ensuite jusqu'au troisième trimestre de 1970, reflétant ainsi la pénurie des fonds hypothécaires et la hausse des taux d'intérêt et des coûts de construction. Depuis lors il est demeuré ferme, tout particulièrement au cours des trois derniers trimestres de 1973. La détente du côté de l'offre s'est manifestée directement par la forte augmentation de la construction résidentielle au dernier trimestre de 1970. L'élan repris dans ce domaine s'est poursuivi en 1971 et en 1972 malgré les conflits de travail; en 1973 la construction a maintenu sa position ferme, même au cours du quatrième trimestre.

De 1961 à 1973, les services ont constitué une source importante d'augmentation de la production globale de l'économie canadienne. Entre le premier trimestre de 1961 et le dernier de 1969 les transports, le commerce de gros et les services communautaires, commerciaux et personnels ont enregistré des taux de croissance trimestriels supérieurs à la moyenne. Les transports avec un taux trimestriel moyen de 2.1% entre le quatrième trimestre de 1970 et le dernier de 1973, malgré un ralentissement dans le commerce de gros, se sont particulièrement signalés. Le transport ferroviaire a contribué à lui seul pour près de 38% du gain réalisé dans les transports, même si la production des transports par air et par pipe-line a progressé plus rapidement. En général, les transports ont joué un rôle clé en permettant au Canada de respecter ses engagements considérables et toujours croissants en matière d'exportation comme l'indique l'accroissement marqué de l'activité ferroviaire et maritime à l'époque où les livraisons de céréales outre-mer ont atteint leur sommet, soit en 1963 et 1964. En 1966 et 1969, les principaux systèmes de transport ont été gravement touchés, directement et indirectement, par des grèves. Du début de 1970 à la fin du premier trimestre de 1973 il n'y a pas eu de graves conflits du travail, sauf dans le transport ferroviaire, ce qui n'a toutefois pas empêché ce secteur d'atteindre un taux de croissance nettement supérieur à celui de 1969, continuant ainsi sa forte contribution à l'évolution de la production totale en 1971 et 1972. Dès 1973, les transports avaient plus que doublé leur production avec une avance de près de 123% par rapport à 1961.

Les conflits du travail ont freiné la croissance industrielle en 1973 mais de façon beaucoup moins accentuée qu'en 1972, année record jusque-là. Le nombre de jours-hommes perdus en 1973 était de 26% inférieur à ceux enregistrés en 1972 ou

Dans les transports, la production a augmenté de 123% de 1961 à 1973.

1969. Les industries les plus éprouvées ont été les transports, les papiers et produits connexes, la construction, le matériel de transport (rail), et les appareils et matériel électriques.

Soumise à de très fortes distorsions sur les marchés canadiens et internationaux, la hausse des prix a donné lieu à une situation beaucoup plus inquiétante qu'en 1972. En 1973, le taux d'emploi a connu l'augmentation la plus rapide en quatre ans, dépassant ainsi le record établi en 1971. Cette augmentation, jointe à une croissance affaiblie de la population active, s'est traduite par une légère diminution du taux de chômage (6.3% en 1972 à 5.6% en 1973). Les prix ont cependant continué à s'accroître de façon désordonnée, comme l'indique notamment l'indice des prix à la consommation qui a augmenté de 7.6% par rapport à 4.8% en 1972 et 2.9% en 1971.

De façon générale, l'économie canadienne s'est très bien maintenue depuis 1961, sauf vers la fin de 1969 et au début de 1970. Malgré la hausse des prix, la demande des consommateurs s'est accrue considérablement en 1973 avec un regain d'activité dans le secteur manufacturier. Il en a été de même pour le volume du commerce extérieur qui a affiché une avance de 9% dans les exportations et de 12.5% dans les importations contre 10% et 16% respectivement en 1972.

Mise en place du carter d'un transformateur dans une usine de produits électriques de Fort Garry (Man.).

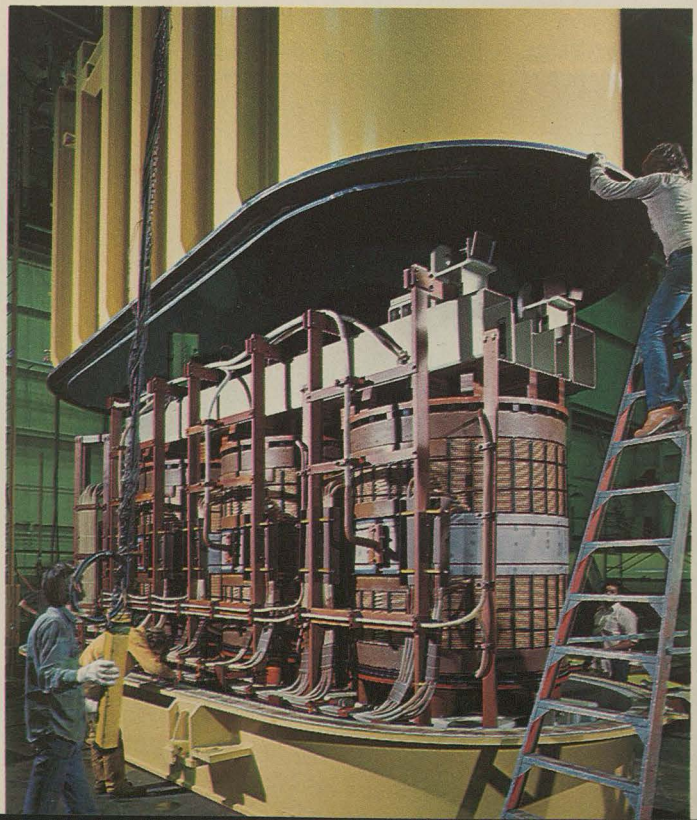

Investissements

La progression constante du revenu au Canada dépend entre autres de la capacité de production et de vente de biens et de services. Cette capacité et sa mise en œuvre efficace sont elles-mêmes largement tributaires de l'importance de l'investissement «neuf» dans les mines, les usines, les magasins, les installations de production d'énergie, le matériel de communication et de transport, les hôpitaux, les écoles, les routes, les parcs et tous les autres biens d'équipement qui favoriseront la production de biens et de services, dans l'avenir.

Chaque année, les investissements font l'objet d'enquêtes périodiques, dont les résultats paraissent sous forme de statistiques décrivant les dépenses engagées par tous les secteurs de l'économie canadienne au chapitre de l'habitation, de la construction non résidentielle, et des machines et du matériel. Une enquête sur les intentions d'investissement menée au début de 1974 auprès de tous les agents économiques a révélé que les dépenses à ce titre atteindraient probablement $30,318 millions pour l'année, soit une augmentation de près de 16% par rapport aux $26,131 millions de 1973 (estimation provisoire). Si le chiffre établi pour 1974 se vérifie, il s'agira là d'une valeur presque record qui viendra couronner la progression rapide des investissements observée en 1973.

D'après le tableau qui suit, il y aura encore augmentation en 1974 du taux de croissance des investissements des entreprises. Les dépenses projetées dans ce secteur comprennent une avance de 19% sur celles de 1973; au début de cette dernière année, on avait prévu un taux d'accroissement des investissements d'un peu plus de 13%. Selon les prévisions, les dépenses au titre du capital social, logement compris, devraient augmenter de près de 12%, taux qui contraste vivement avec le maigre 2% prévu en 1973. A la différence de la tendance dégagée au début de 1973 et ces dernières années en règle générale, les investissements projetés, sans le logement, devraient progresser plus rapidement en 1974 dans le secteur des biens que dans celui des services. Les intentions d'investissement des producteurs de biens en 1974 excèdent de près de 25% les dépenses qu'ils ont engagées en 1973. Dans le secteur des services, on prévoit qu'il y aura hausse d'environ 14% par rapport à 1973.

Toutes les principales branches du secteur des biens, et notamment les mines et l'industrie manufacturière, ont contribué à l'accroissement plus rapide des investissements prévus en 1974. On a pu observer une forte poussée ascendante des dépenses se rattachant aux mines non métalliques et à l'extraction du pétrole des schistes et des sables, aux usines de gaz naturel et au forage pétrolier et gazier. Le secteur minier présente la seule exception à cet égard puisque l'on prévoit pour 1974 une diminution des dépenses dans les mines de fer.

Dans l'industrie manufacturière, l'augmentation appréciable d'environ 28% des dépenses de capital prévue en 1974 fait suite à la hausse réelle de 19% enregistrée en 1973. Auparavant, on avait observé pendant un certain nombre d'années un manque de vigueur des immobilisations des fabricants sous forme d'installations neuves de production. Les dépenses projetées des fabricants marquent presque partout une avance appréciable. Au nombre des exceptions à signaler, on compte la bonneterie et l'industrie du vêtement. Les producteurs de métaux de première transformation ont engagé des investissements importants en installations neuves de production. Les investissements sont également abondants dans le secteur des produits du pétrole et du charbon, l'industrie chimique, les secteurs du matériel de transport et de la fabrication du papier, l'industrie textile et l'industrie du tabac. Dans la plupart des cas, on prévoit une forte augmentation dans ce groupe, notamment chez les producteurs de papier et d'acier.

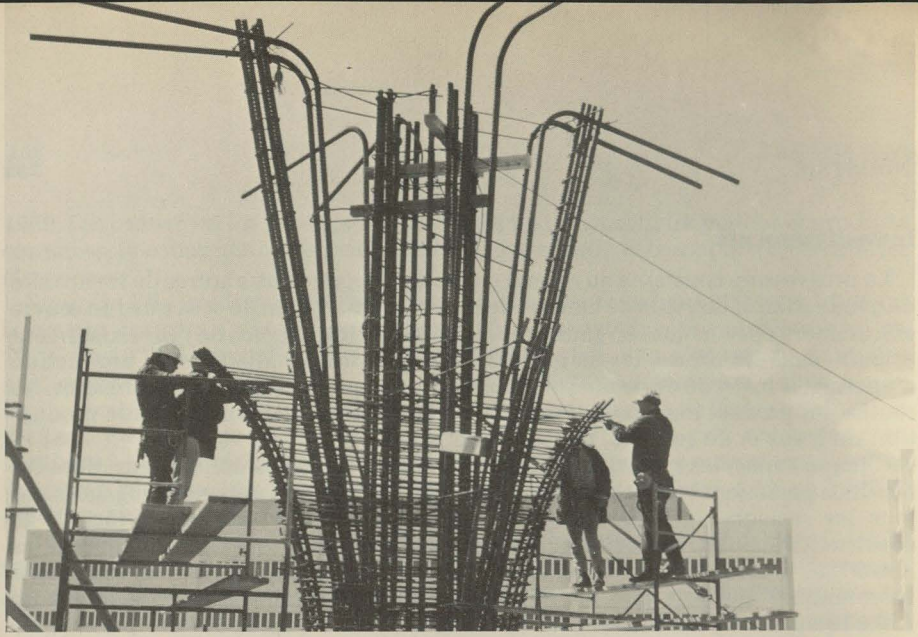

Dans le secteur des services, la croissance relativement lente des investissements projetés par les services publics, l'administration publique, les écoles, les universités, les autres institutions et le commerce de gros et de détail a atténué quelque peu l'expansion observée. Ce manque de vigueur est en partie compensé par les augmentations prévues dans le secteur de la banque, des assurances et des affaires immobilières et celui des services commerciaux. Ainsi, les dépenses de capital projetées en 1974 sont inférieures à celles de 1973, mais elles n'en demeurent pas moins considérables si l'on tient compte de l'évolution qui s'est opérée ces dernières années.

On prévoit une progression de 18% des investissements à tous les paliers d'administration publique. L'augmentation devrait être de 16% dans le cas du gouvernement fédéral, contre 25% en 1973. Les taux d'accroissement prévus se chiffrent à 18% et 19% dans le cas des provinces et des municipalités; en 1973, ces taux avaient été de 8% et de 17%.

Dans les services publics, la hausse des investissements projetés au titre des transports urbains et ferroviaires a été en partie neutralisée par un fléchissement des dépenses prévues dans la navigation, les transports aériens et les oléoducs et gazoducs. Le taux d'accroissement devrait être de 11% dans ce secteur, comparativement à une hausse réelle de près de 20% en 1973.

A la suite d'une année de croissance supérieure à la moyenne des investissements dans toutes les régions et plus particulièrement dans les Prairies, progression qui n'était pas sans rappeler l'expansion du milieu des années 60, des dépenses de capital tout aussi importantes sont projetées partout au pays. Dans la région des Prairies, on s'attend à une augmentation de 19%. Dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, on prévoit qu'en 1974 les investissements dépasseront d'environ 14% ceux engagés l'année précédente. En Ontario, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, on prévoit une hausse de 16%.

La forte expansion prévue dans les provinces des Prairies se présente ainsi: 14% au Manitoba, 17% en Saskatchewan et 22% en Alberta. Dans tous les cas, les industries de biens, sans le logement, font preuve d'une extrême vigueur. Dans la région de l'Atlantique, les augmentations attendues sont les suivantes: 2% à Terre-Neuve, 12% dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse et 28% au Nouveau-Brunswick. Au Québec, on s'attend à une progression globale de 14% des investissements; l'accroissement devrait être plus rapide dans le secteur des services que dans celui des biens et ce, malgré une avance importante d'environ 26% des

dépenses projetées par les fabricants. En Ontario, les intentions d'investissement pour 1974 excèdent de 16% les dépenses de 1973; les principales augmentations devraient se produire dans le secteur des biens (sans le logement), notamment dans l'industrie manufacturière. Les dépenses de capital prévues en Colombie-Britannique marquent une avance de près de 17%, notamment dans les industries productrices de biens. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest on prévoit une augmentation globale d'environ 7%.

Investissements, Canada, capital d'entreprise et capital social, 1969-74

Capital d'entreprise et capital social	1969	1970	1971	1972	1973[1]	1974[2]
	(millions de dollars)					
Capital d'entreprise (sans le logement):						
Agriculture et industrie alimentaire	1,277	1,189	1,282	1,558	1,970	2,412
Industries d'exploitation des ressources forestières et minérales	1,570	1,852	2,121	1,924	1,985	2,296
Secteur secondaire et construction	1,496	1,760	1,639	1,675	2,040	2,538
Combustible et énergie (distribution comprise)	2,531	2,939	3,290	3,451	4,032	4,819
Commerce, finances et services commerciaux	1,656	1,745	1,915	2,641	3,214	3,833
Transports, entreposage et communications	1,547	1,620	1,706	1,882	2,356	2,669
Total partiel	**10,077**	**11,105**	**11,953**	**13,131**	**15,597**	**18,567**
Logement et capital social:						
Logement	3,384	3,138	4,025	4,820	5,939	6,504
Services institutionnels	1,343	1,311	1,435	1,218	1,106	1,118
Ministères du gouvernement et services des eaux	2,123	2,244	2,771	3,049	3,489	4,129
Total partiel	**6,850**	**6,693**	**8,231**	**9,087**	**10,534**	**11,751**
Investissements totaux[3]	**16,927**	**17,798**	**20,184**	**22,218**	**26,131**	**30,318**
	Répartition en pourcentage					
Capital d'entreprise (sans logement):						
Agriculture et industrie alimentaire	7.5	6.7	6.4	7.0	7.6	7.9
Industries d'exploitation des ressources forestières et minérales	9.3	10.4	10.5	8.7	7.6	7.6
Secteur secondaire et construction	8.8	9.9	8.1	7.5	7.8	8.4
Combustible et énergie (distribution comprise)	15.0	16.5	16.3	15.5	15.4	15.9
Commerce, finances et services commerciaux	9.8	9.8	9.5	11.9	12.3	12.6
Transports, entreposage et communications	9.1	9.1	8.5	8.5	9.0	8.8
Total partiel	**59.5**	**62.4**	**59.3**	**59.1**	**59.7**	**61.2**
Logement et capital social:						
Logement	20.1	17.6	19.9	21.7	22.7	21.5
Services institutionnels	7.9	7.4	7.1	5.5	4.2	3.7
Ministères du gouvernement et services des eaux	12.5	12.6	13.7	13.7	13.4	13.6
Total partiel	**40.5**	**37.6**	**40.7**	**40.9**	**40.3**	**38.8**
Investissements totaux	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**

[1]Chiffres provisoires. [2]Intentions. [3]A des fins analytiques, on peut également répartir les industries entre le secteur des biens (agriculture, pêche, forêts, mines, industrie manufacturière et logement) et le secteur des services (services publics, commerce, finances, services commerciaux, institutions et ministères de l'administration publique).

Habitation

La construction de logements a atteint un sommet en 1973. On a en effet dénombré 268,529 mises en chantier, une augmentation de 7% par rapport au chiffre record de 249,914 de l'année précédente. Ce nombre dépasse largement celui du Conseil économique du Canada, qui avait prévu qu'il faudrait chaque année 245,000 mises en chantier pour répondre aux besoins des Canadiens. Ce sont les mises en chantier de logements unifamiliaux qui ont le plus augmenté; on a également observé une hausse dans le cas des multiples.

Le secteur privé a financé la majorité des mises en chantier, soit 240,000. Au total, 75,000 logements ont été construits sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation (L.N.H.). En outre, près de 30,000 ont fait l'objet d'un financement direct de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le cadre des programmes de la L.N.H. qui prévoient des prêts à moindres frais et d'autres genres d'aide à l'intention des Canadiens à faible revenu qui désirent acquérir une habitation.

Les modifications apportées à la L.N.H. en 1973 ont engendré un faisceau de programmes de construction de logements et de relèvement du milieu, qui traduisent le souci croissant du gouvernement et de la S.C.H.L. ces dernières années de la dimension sociale de l'habitation et des besoins particuliers des Canadiens à revenu faible ou modeste. Ainsi, les gens à faible revenu, grâce à ces nouveaux programmes, se voient offrir un choix plus vaste de logements et de modes d'occupation. Ils sont également les principaux bénéficiaires du nouveau programme d'amélioration des quartiers, qui vise à protéger les milieux urbains de la dégradation et de la destruction, voire à les relever.

Les «townhouses» *Heritage Hills* à Toronto (Ont.).

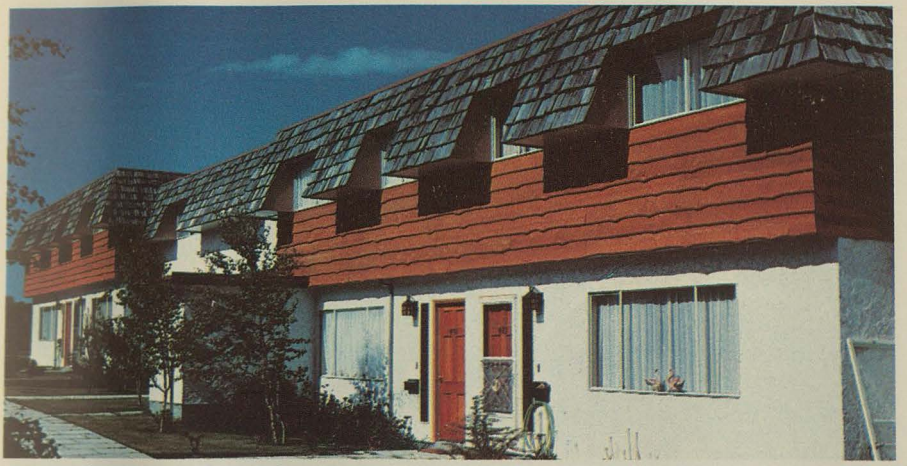

Les condominiums *The Market Court* à Victoria (C.-B.).

Maison de repos «The Good Samaritan» à Edmonton (Alb.).

Maison pour personnes âgées à Rivière-des-Prairies, Montréal (Qué.).

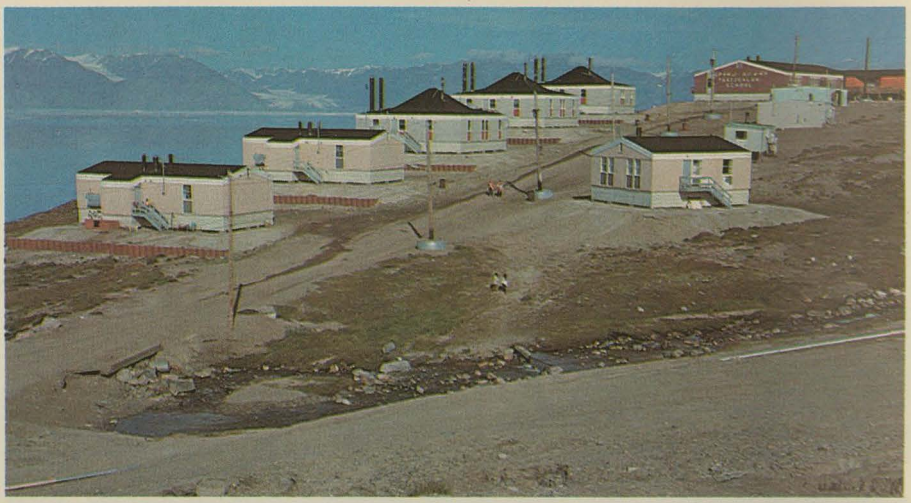

Logements du gouvernement à Pond Inlet dans le nord de l'île Baffin.

On a aussi arrêté un large éventail de mesures fédérales destinées à appuyer la planification et l'aménagement de nouvelles collectivités. Conformément aux politiques provinciales d'aménagement, ces dernières peuvent être rattachées aux régions métropolitaines, prendre rang parmi les noyaux de croissance, ou encore être des collectivités éloignées centrées sur l'exploitation des richesses naturelles.

On a étendu et accru l'aide au regroupement de terrains à bâtir à des fins domiciliaires afin d'encourager les provinces et les municipalités à faire davantage l'acquisition de terrains. Ainsi, elles pourront accroître la réserve de terrains viabilisés à bâtir, mieux planifier et contrôler l'expansion urbaine et la croissance de l'habitat et freiner la hausse du prix des maisons.

Depuis la mise en route des nouveaux programmes jusqu'à la fin de 1973, la Société a consenti pour plus de $130 millions de prêts aux familles admissibles à l'aide à l'acquisition d'une maison. Plus de $160 millions sont parvenus à des entrepreneurs, à des organismes sans but lucratif et à des coopératives prêts à construire ou à acquérir des logements destinés aux gens à faible revenu.

Les programmes d'amélioration des quartiers et de remise en état des logements doivent faire l'objet d'accords fédéraux-provinciaux avant d'être réalisés. A la fin de 1973, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario avaient signé des accords de cette nature et on pouvait prévoir que les autres provinces feraient de même dans un avenir plus ou moins proche.

Pendant les derniers mois de 1973, le regroupement foncier public allait bon train. La S.C.H.L. avait approuvé à cette fin des crédits de plus de $185 millions.

Les logements ont de nouveau renchéri en 1973, les grandes régions urbaines en expansion rapide en subissant le plus vivement le contrecoup. Les taux d'intérêt hypothécaire ont été plutôt élevés, mais sont demeurés assez stables. A cet égard, la Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles devrait ralentir la poussée ascendante des taux en favorisant l'afflux de capitaux privés sur le marché hypothécaire.

En 1973, on a pu revoir entièrement le programme d'aide à l'épuration des eaux-vannes et on compte présenter un projet de loi qui étendra l'éventail de l'aide offerte et assurera une répartition plus équitable des fonds, en faveur notamment des collectivités moins importantes dont cette opération grève indûment le budget.

Industrie manufacturière

L'industrie manufacturière est l'industrie de biens la plus importante au Canada. Cette place de choix ainsi que l'importance de sa contribution à la croissance de la productivité nationale, sa forte demande de biens d'équipement et son apport sur le plan des exportations lui permettent de jouer un rôle clé dans l'économie.

D'après un sondage mensuel des ménages, l'industrie manufacturière employait en moyenne 1,928,000 salariés en 1973 sur un total de 7,757,000 pour l'ensemble des industries.

Les premiers résultats d'une enquête mensuelle indiquent que les fabricants canadiens ont livré en 1973 pour $65,361 millions de leurs propres produits, soit une augmentation de 17.8% par rapport au chiffre de la même enquête pour 1972. (L'indice moyen annuel des prix de vente dans l'industrie manufacturière a progressé de 12% pendant la même période.)

On n'établit aucune mesure périodique exacte des exportations du secteur de la fabrication. Toutefois, si l'on considère à cet égard les demi-produits et les produits finals comme l'équivalent approximatif des produits fabriqués, on constate qu'en 1973 les produits canadiens ont subi un traitement manufacturier au Canada dans une proportion de près de $5 sur $7 de leur valeur à l'exportation. Les exportations nationales de demi-produits se sont chiffrées à $8,532 millions, contre $8,950 millions dans le cas des produits finals. Cette quasi-égalité indique l'importance des demi-produits destinés à l'exportation.

Toutefois, les produits finals, qui correspondent en gros aux biens fortement fabriqués, bien que comprenant des produits non fabriqués en quantité très légère, dépassaient en 1973 douze fois et demie en valeur ceux observés en 1961 ($706 millions seulement); par contre, les exportations de demi-produits n'avaient que triplé depuis 1961, où elles s'établissaient à $2,916 millions. Cet écart témoigne de façon frappante de la croissance des secteurs manufacturiers canadiens qui produisent des biens présentant un degré de fabrication plus élevé. Pour diverses raisons, ces valeurs ne sont pas rigoureusement comparables à la valeur globale des livraisons des industries manufacturières, mais elles donnent un aperçu de l'importance des exportations, comme la mesurent les livraisons. La production destinée à l'exportation serait bien plus importante s'il était possible d'utiliser une mesure de

Une carrosserie d'autobus franchit les derniers stades du montage à l'usine de Transcona au Manitoba.

Assemblage de commodes dans un atelier de meubles de Winnipeg (Man.).

la valeur ajoutée exportée par les industries manufacturières au Canada, car les livraisons globales de ces dernières renferment nécessairement un élément de double compte de leur production à cause des livraisons entre fabricants à titre d'entrées.

La presque totalité de l'activité manufacturière au Canada est hautement mécanisée; c'est pourquoi le secteur de la fabrication constitue un important débouché pour les biens d'équipement. Cela s'explique en partie par le fait que de nombreux secteurs de la transformation des ressources naturelles ne peuvent être que des secteurs de capital, c'est-à-dire des industries qui utilisent beaucoup de machines, de matériel et de bâtiments par rapport au nombre de salariés. Les industries produisant des biens fortement fabriqués comme les machines et les automobiles voient leur importance croître sans cesse. En outre, les niveaux de vie élevés, dont témoignent les salaires élevés versés, amènent les entreprises à diminuer le nombre de leurs employés, souvent par un accroissement de la mécanisation.

D'après les résultats d'une enquête sur les intentions d'investissement, on peut prévoir qu'en 1974 l'industrie manufacturière interviendra pour 29% de toutes les immobilisations des entreprises et des administrations sous forme de machines et de matériel neufs. Ces dépenses représentent, bien entendu, non seulement un accroissement de la capacité de production mais aussi une «intensification» du capital, c'est-à-dire une augmentation de l'équipement par salarié ou par unité de production.

La croissance du capital dans la production explique sans doute au premier chef la progression de la productivité du salarié dans l'industrie manufacturière. Au cours de la période 1961-72, on a pu observer dans cette industrie un taux moyen de croissance de 4.3% du volume physique de la production par heure-homme.

L'industrie automobile constituait en 1973 le secteur manufacturier le plus important, comme l'indique la valeur des livraisons de ses propres produits. Totalisant $4,655 millions de livraisons, elle a dépassé à cet égard de plus de $1,000 millions l'industrie des pâtes et papiers, son plus proche rival, qui occupait toutefois le premier rang pour le nombre de salariés. (Les données sur les livraisons sont tirées d'une enquête mensuelle sur les livraisons, les stocks et les commandes des

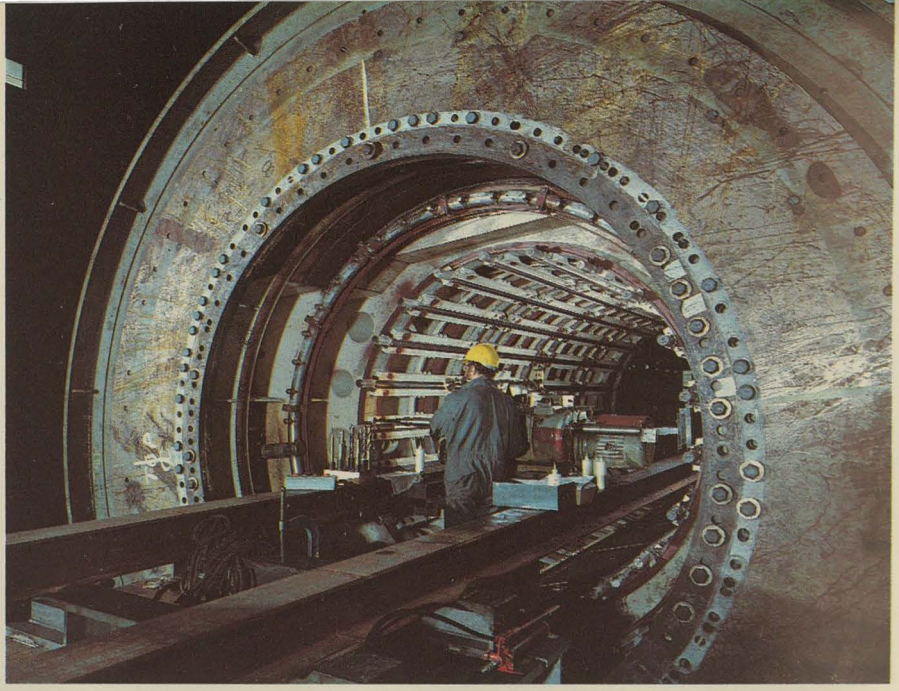

Fabrication d'un stator de grosse turbine à vapeur à Peterborough (Ont.).

fabricants, et peuvent être considérées comme des premières estimations des faits que dégagera le recensement annuel des manufactures.)

Le secteur de l'abattage et du conditionnement de la viande, qui a connu de fortes hausses de prix, occupe la troisième place en 1973 devant l'industrie du raffinage du pétrole, où l'on a observé une importante accélération de la majoration des prix vers la fin de l'année. Dans la première industrie, les livraisons se sont chiffrées à $3,087 millions, contre $2,798 millions dans celle du raffinage du pétrole. On retrouve au cinquième rang les scieries et ateliers de rabotage, dont les livraisons se sont établies à $2,422 millions en 1973. Deux autres industries ont fait apparaître des livraisons de plus de $2,000 millions en 1973; ce sont la sidérurgie et les fabricants de pièces et accessoires de véhicules automobiles. Au nombre des industries dont les livraisons s'échelonnent entre $1,000 et $2,000 millions, on compte l'industrie laitière, les secteurs de la fabrication de machines et de matériel divers, de la fonte et de l'affinage, de la fabrication de produits chimiques industriels, de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement des métaux et les industries diverses de traitement des aliments (non dénommées ailleurs).

Les quatre entreprises ou groupes de sociétés anonymes les plus importants ne possédaient que 39 établissements de fabrication en 1968, bien qu'intervenant pour 10% de l'ensemble des livraisons des fabricants, 7.7% de la valeur ajoutée par l'activité manufacturière et 4.6% de tous les salariés. Les 16 premières entreprises en importance figuraient pour plus de 60% des livraisons. (Ces chiffres ne paraissent pas tous les ans contrairement à ceux sur la taille des établissements de fabrication.) En 1971, la «taille» moyenne était de $1.6 million de livraisons de produits de propre fabrication ou de près de 51 personnes, soit l'importance de l'effectif de l'établissement. Le grand nombre de petits établissements exploités par des entrepreneurs locaux ou régionaux dans nombre d'industries à travers le Canada influe cependant beaucoup sur ces moyennes. De fait, plus de la moitié de l'effectif total des industries manufacturières se trouve dans des établissements comptant 200 salariés et plus. En 1971, 127 établissements de fabrication avaient plus de 1,000 personnes à leur service.

La proximité des États-Unis, l'intérêt manifesté par les entreprises étrangères pour les demi-produits destinés à leur industrie et la rentabilité générale de l'activité manufacturière canadienne pendant de nombreuses années ont amené les sociétés situées à l'extérieur du Canada à investir beaucoup au pays dans le secteur de la fabrication. Une analyse spéciale du recensement des manufactures visant l'année 1970 a cependant révélé que les entreprises contrôlées par des Canadiens groupent tout de même 55.8% de tous les salariés des industries manufacturières; la proportion de la valeur ajoutée est quelque peu moindre (47.1%).

En 1973, les bénéfices des entreprises constituées en corporation classées comme entreprises manufacturières ont représenté 8.1% des recettes totales, avant impôts et certains revenus extraordinaires. Selon une estimation provisoire visant janvier 1974, les salaires et traitements hebdomadaires dans l'industrie manufacturière canadienne s'élevaient en moyenne à $174.57.

Statistiques manufacturières, certaines années, 1920 à 1973

Année	Salariés	Salaires et traitements	Valeur ajoutée par l'activité manufacturière	Valeur des livraisons de produits de propre fabrication[1]
	nombre		milliers de dollars	
1920	598,893	717,494	1,621,273	3,706,545
1929	666,531	777,291	1,755,387	3,883,446
1933	468,658	436,248	919,671	1,954,076
1939	658,114	737,811	1,531,052	3,474,784
1944	1,222,882	2,029,621	4,015,776	9,073,693
1949	1,171,207	2,591,891	5,330,566	12,479,593
1953	1,327,451	3,957,018	7,993,069	17,785,417
1954	1,267,966	3,896,688	7,902,124	17,554,528
1955	1,298,461	4,142,410	8,753,450	19,513,934
1956	1,353,020	4,570,692	9,605,425	21,636,749
1957	1,340,948	4,778,040	..	21,452,343
1958	1,272,686	4,758,614	9,454,954	21,434,815
1959	1,287,810	5,030,132	10,154,277	22,830,836
1960	1,275,476	5,150,503	10,380,148	23,279,804
1961	1,352,605	5,701,651	10,434,832	23,438,956
1962	1,389,516	6,096,174	11,429,644	25,790,087
1963	1,425,440	6,495,289	12,272,734	28,014,888
1964	1,491,257	7,080,939	13,535,991	30,856,099
1965	1,570,298	7,822,919	14,927,753	33,889,425
1966	1,646,024	8,695,890	16,351,740	37,303,455
1967	1,652,827	9,254,190	17,005,696	38,955,389
1968	1,642,352	9,905,504	18,332,204	42,061,555
1969	1,675,332	10,848,340	20,133,593	45,930,438
1970	1,637,001	11,363,712	20,047,801	46,380,935
1971	1,628,404	12,129,897	21,737,514	50,275,917
1972	1,657,000[2]	13,331,000[3]	24,350,000[4]	55,489,000[5]
1973	1,750,000[2]	15,053,000[3]	28,630,000[4]	65,360,000[5]

[1]Avant 1952, les données visent la valeur brute de la production. [2]Données fondées sur les indices de l'emploi publiés dans *Emploi, gains et durée du travail* (n° 72-002 au catalogue de Statistique Canada). [3]Estimations fondées sur des données courantes sur les gains dans l'industrie manufacturière. [4]Estimations fondées sur le rapport entre la « valeur ajoutée par l'activité manufacturière » et la « production brute manufacturière » des années précédentes. [5]Chiffres établis d'après les résultats du relevé mensuel des livraisons des fabricants.

.. Chiffres non disponibles.

La population active

En 1973, la population du Canada âgée de 14 ans et plus était active dans une proportion moyenne de 57.5%, ce qui représente 9,279,000 personnes. Sur ce nombre, 8,759,000 travaillaient et 520,000 étaient en quête d'un emploi. On peut voir au graphique ci-dessous l'évolution de la population active au cours de la période 1964-73.

Population active, personnes occupées et chômeurs, par mois, 1964-73

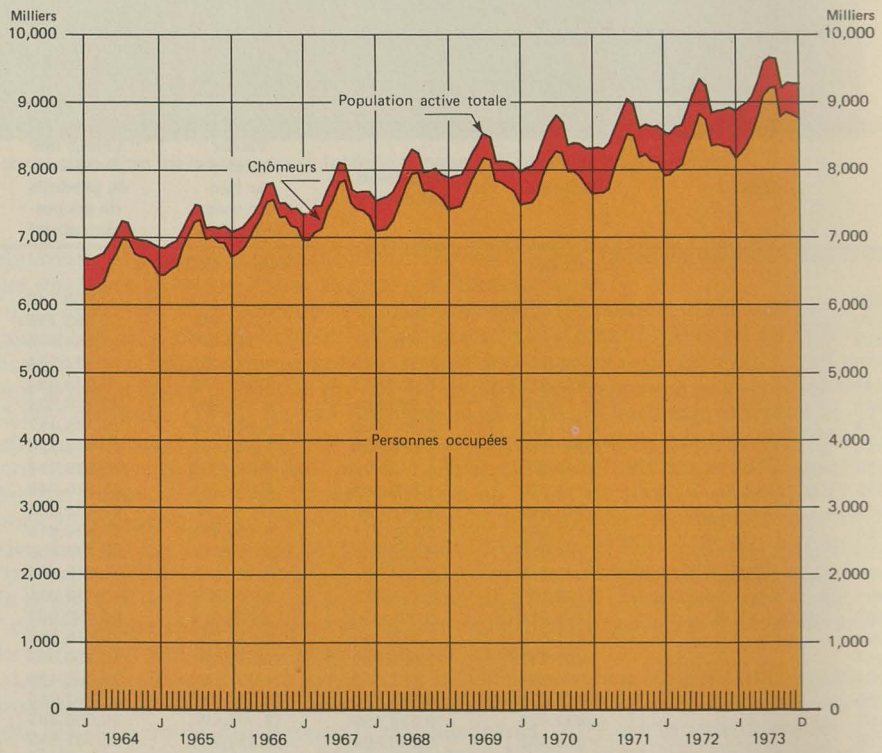

Ainsi qu'on peut le constater au tableau suivant, l'accroissement de la population active au cours de ces dix années est dû à la fois à la croissance démographique (la population âgée de 14 ans et plus passant de 12,817,000 en 1964 à 16,125,000 en 1973) et à la hausse du taux d'activité des jeunes âgés de 14 à 24 ans et des femmes de 25 ans et plus (au cours de ces 10 années, le taux d'activité est passé de 47.6 à 54.1 chez les 14-24 ans et de 27.8 à 35.7 chez les femmes de 25 ans et plus).

Population et population active selon les principaux groupes d'âge-sexe, Canada, moyennes annuelles 1964 et 1973

	Total	14-24 ans	25 ans et plus		
			Total	Hommes	Femmes
	(milliers)				
Population de 14 ans et plus					
1973	16,125	4,658	11,466	5,600	5,867
1964	12,817	3,313	9,504	4,694	4,810
Population active					
1973	9,279	2,518	6,760	4,666	2,094
1964	6,933	1,578	5,356	4,016	1,339
Personnes occupées					
1973	8,759	2,268	6,491	4,470	2,021
1964	6,609	1,452	5,156	3,844	1,312
Chômeurs					
1973	520	251	270	197	73
1964	324	125	199	172	27
Taux d'activité					
1973	57.5	54.1	59.0	83.3	35.7
1964	54.1	47.6	56.4	85.6	27.8
Taux de chômage					
1973	5.6	10.0	4.0	4.2	3.5
1964	4.7	7.9	3.7	4.3	2.0

Le graphique suivant illustre comment la répartition des chômeurs parmi les principaux groupes d'âge-sexe a évolué au cours de ces 10 années. Ainsi, alors

Répartition selon les principaux groupes d'âge-sexe des chômeurs au Canada, 1964 et 1973

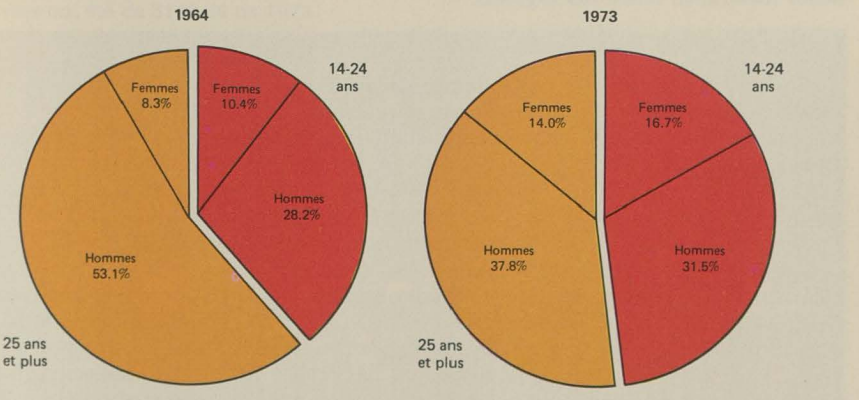

Taux de chômage selon les régions, 1964 et 1973

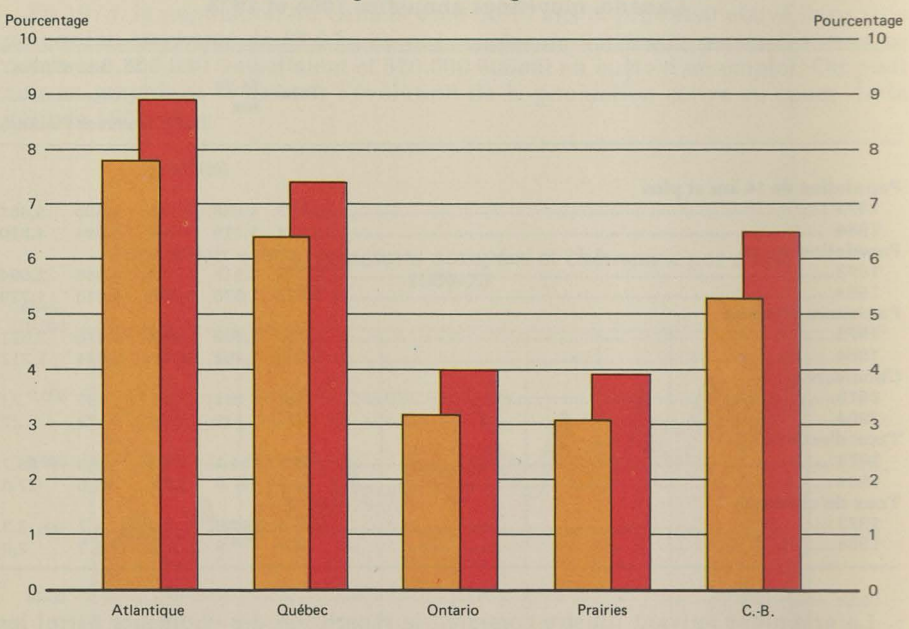

qu'en 1964, les personnes de 14-24 ans ne figuraient que pour 39% du nombre de chômeurs, elles constituaient en 1973 près de la moitié de l'ensemble des chômeurs (48%).

Le graphique ci-dessus présente les taux régionaux de chômage pour 1964 et 1973. Il en ressort que les taux étaient plus élevés en 1973, avec des différences tout aussi marquées entre les régions.

Gains et durée du travail

Statistique Canada recueille des renseignements sur les gains hebdomadaires moyens, les heures hebdomadaires moyennes de travail et les gains horaires moyens à l'aide de son enquête mensuelle sur l'emploi, les gains et la durée du travail, qui est menée auprès d'environ 51,000 unités de déclaration (le plus souvent des établissements) au Canada comptant 20 salariés et plus pendant un mois quelconque de l'année. On peut attribuer à ces unités déclarantes près de 75% de l'emploi total dans le secteur non agricole commercial du Canada.

Gains hebdomadaires moyens. Les gains hebdomadaires moyens de tous les salariés de l'ensemble des activités économiques prises en compte se sont élevés à $160.24 en 1973, une hausse de 7.4% depuis 1972. Les augmentations se sont échelonnées entre 6.8% dans les transports, les communications et les autres services publics et 14.3% dans le secteur des forêts. Au niveau des provinces, les hausses ont varié entre 6.8% au Manitoba et en Saskatchewan et 10.8% à Terre-Neuve.

Gains hebdomadaires moyens de l'ensemble des salariés, certaines activités économiques du Canada et ensemble des activités prises en compte par province[1], moyennes annuelles, 1961, 1972 et 1973

Activité économique et province	1961	1972[2]	1973[2]	Variation 1961 à 1973	Variation 1972 à 1973
	$	$	$	%	%
Activité économique					
Forêts	79.02	172.92	197.66	150.1	14.3
Mines, broyage compris	95.57	190.29	211.51	121.3	11.2
Industrie manufacturière	81.55	156.10	167.53	105.4	7.3
Biens durables	88.22	168.09	180.42	104.5	7.3
Biens non durables	76.17	144.64	154.79	103.2	7.0
Bâtiment et travaux publics	86.93	209.90	225.67	159.6	7.5
Transports, communications et autres services publics	82.47	167.94	179.29	117.4	6.8
Commerce	64.54	117.58	126.71	96.3	7.8
Finances, assurances et affaires immobilières	72.82	140.95	154.43	112.1	9.6
Services	57.87	107.32	114.70	98.2	6.9
Ensemble des activités prises en compte[1]	78.24	149.22	160.24	104.8	7.4
Ensemble des activités par province					
Terre-Neuve	71.06	134.60	149.07	109.8	10.8
Île-du-Prince-Édouard	54.91	101.02	111.14	102.4	10.0
Nouvelle-Écosse	63.72	123.20	135.46	112.6	10.0
Nouveau-Brunswick	63.62	125.08	133.96	110.6	7.1
Québec	75.67	142.86	153.11	102.3	7.2
Ontario	81.30	154.92	165.62	103.7	6.9
Manitoba	73.66	135.59	144.83	96.6	6.8
Saskatchewan	74.38	133.18	142.28	91.3	6.8
Alberta	80.29	149.94	161.27	100.9	7.6
Colombie-Britannique	84.99	165.08	178.28	109.8	8.0

[1] Comprend toutes les activités sauf agriculture, pêche et piégeage, enseignement et services annexes, services médicaux et sociaux, organisations religieuses, ménages (privés), administration publique et défense. Toutes les statistiques sont établies d'après les déclarations des employeurs comptant au moins 20 salariés pendant un mois quelconque de l'année.

[2] Les données de 1972 et 1973 sont provisoires.

Les gains hebdomadaires moyens de l'ensemble des salariés des activités économiques observées ont été de $160.24 en 1973.

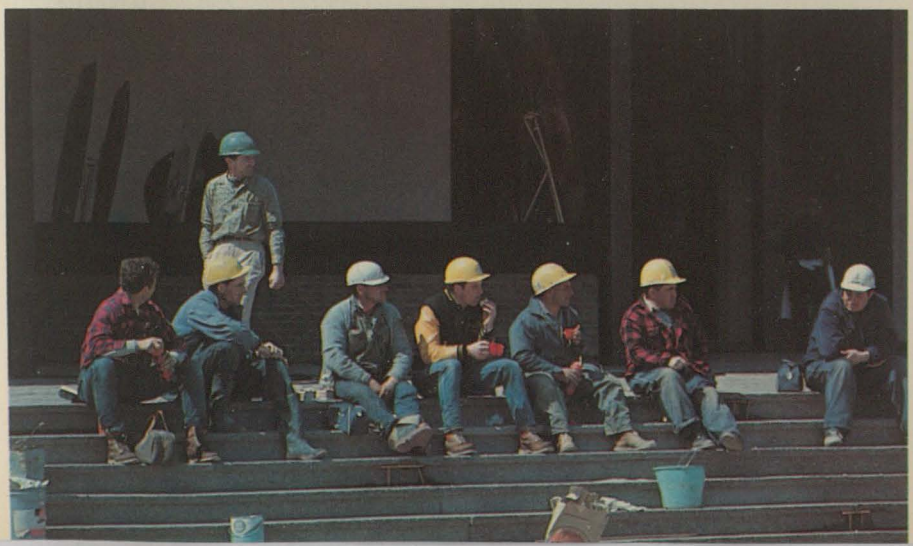

Gains horaires moyens et heures hebdomadaires moyennes de travail des salariés rémunérés à l'heure, moyennes annuelles, 1961, 1972 et 1973

Activité économique et province	Gains horaires moyens			Heures hebdomadaires moyennes de travail			Variations des G.H.M.		Variations des H.H.M.T.	
	1961	1972[1]	1973[1]	1961	1972[1]	1973[1]	1961 à 1973	1972 à 1973	1961 à 1973	1972 à 1973
	$	$	$	(nombre)			%	%	%	%
Activité										
Mines, broyage compris	2.13	4.34	4.82	41.8	40.3	40.9	126.3	11.1	−2.2	1.5
Industrie manufacturière	1.83	3.54	3.96	40.6	40.0	39.6	110.9	9.0	−2.5	−1.0
Biens durables	2.00	3.82	4.17	40.9	40.5	40.3	108.5	9.2	−1.5	−0.5
Biens non durables	1.69	3.25	3.52	40.3	39.4	38.9	108.3	8.3	−3.5	−1.3
Bâtiment et travaux publics	2.06	5.15	5.67	40.9	40.1	39.5	175.2	10.1	−3.4	−1.5
Bâtiment	2.16	5.34	5.89	38.9	38.3	37.9	172.7	10.3	−2.6	−1.0
Génie civil	1.90	4.83	5.33	44.8	43.9	42.7	180.5	10.4	−4.7	−2.7
Industrie manufacturière par province[2]										
Terre-Neuve	1.69	2.98	3.31	40.5	39.9	41.0	95.9	11.1	1.2	2.8
Nouvelle-Écosse	1.58	2.98	3.30	40.3	39.5	39.1	108.9	10.7	−3.0	−1.0
Nouveau-Brunswick	1.55	2.92	3.23	40.9	40.1	39.3	108.4	10.6	−3.9	−2.0
Québec	1.65	3.09	3.35	41.5	40.6	40.1	103.0	8.4	−3.4	−1.2
Ontario	1.94	3.74	4.06	40.5	40.2	40.0	109.3	8.6	−1.2	−0.5
Manitoba	1.67	3.15	3.45	39.7	38.7	38.4	106.6	9.5	−3.3	−0.8
Saskatchewan	1.98	3.68	3.94	39.0	38.7	38.6	99.0	7.1	−1.0	−0.3
Alberta	1.96	3.74	4.11	39.7	38.9	38.5	109.7	9.9	−3.0	−1.0
Colombie-Britannique	2.23	4.49	4.91	37.7	37.6	37.3	120.2	9.4	−1.1	−0.8

[1]Les données de 1972 et 1973 sont provisoires.
[2]On ne peut disposer de données pour l'Î.-P.-É.

Organisations ouvrières au Canada

L'effectif des organisations ouvrières au Canada était d'environ 2,370,600 travailleurs au début de 1972. Au total, 27.6% de la population active totale faisait partie d'un syndicat. Environ 72.8% des syndiqués appartenaient à des syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada (CTC); 9.2% étaient affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et .05%, au Conseil canadien des syndicats (CCS). Les 17.5% restants faisaient partie de syndicats nationaux et internationaux non affiliés et d'organisations locales indépendantes.

Sur l'effectif total des syndicats, 59.6% appartenait à des syndicats internationaux, surtout au FAT-COI/CTC. Les syndicats nationaux groupaient 40.4% de l'effectif syndical au Canada.

Vingt syndicats ont déclaré un effectif d'au moins 30,000 membres lors de l'enquête de 1972. Voici les cinq principaux syndicats: les Métallurgistes unis d'Amérique (165,100 adhérents); le Syndicat canadien de la Fonction publique (158,000); l'Alliance de la Fonction publique du Canada (129,700); le Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique, de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique (103,000); la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique (74,400).

Finances

Finances publiques

Pouvoirs et obligations des divers niveaux d'administration publique

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère au Parlement du Canada le droit de prélever des «deniers par tout mode ou système de taxation» et restreint l'activité fiscale des assemblées législatives des provinces aux contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales. Contrairement au gouvernement fédéral, les provinces ne peuvent donc recourir qu'à l'imposition directe. L'Acte accorde également aux assemblées législatives provinciales le pouvoir de légiférer en ce qui concerne les «institutions municipales dans la province». Il s'ensuit que les municipalités relèvent du gouvernement provincial intéressé pour leur constitution et les pouvoirs qui s'y rattachent, d'ordre fiscal ou autre. Ainsi, les municipalités sont elles aussi limitées à l'imposition directe.

On entend habituellement par impôt direct un impôt «qui est exigé de la personne même à qui on compte ou désire le faire payer». A la suite de jugements rendus par les tribunaux, ce principe peut être interprété assez librement et permet aux gouvernements provinciaux de lever, outre un impôt direct sur le revenu, des taxes indirectes comme celles sur le carburant ou le tabac ou encore une taxe de vente générale. A leur tour, les municipalités peuvent imposer les biens immobiliers, la consommation de l'eau et les locaux d'affaires. Le gouvernement fédéral perçoit des impôts directs sur le revenu et des impôts indirects sur les objets en douane et les ventes des fabricants, sans oublier les droits d'accise.

Le gouvernement fédéral a la charge exclusive des dépenses au titre de la défense nationale et des services postaux. Il verse des sommes importantes au chapitre des transports et des communications, de la santé, du bien-être social, de l'éducation et

Cour de triage à Winnipeg (Man.).

de la protection des personnes et des biens, activités auxquelles les provinces participent sur le plan financier et administratif dans une mesure plus ou moins large. Les dépenses des provinces sont particulièrement élevées dans le domaine des transports et des communications, de la santé, du bien-être social, de l'enseignement, de la protection des personnes et des biens, des ressources naturelles et des industries primaires. Les dépenses des administrations locales visent surtout la protection des personnes et des biens, l'éducation, les travaux publics, la salubrité et les services des eaux.

Organisation des administrations publiques

Le schéma de structure des administrations varie d'un niveau à l'autre et même entre pouvoirs publics d'un même palier. Chaque gouvernement gère ses affaires de la façon qu'il juge souhaitable. Il en résulte des différences qui rendent difficile toute comparaison des administrations publiques et de leurs structures.

On veille à ne pas prendre en compte dans la consolidation des opérations des divers éléments de l'univers public les organismes dont les activités sont d'un caractère essentiellement commercial. Ces organismes produisent et (ou) vendent, à un prix en rapport avec le coût, des biens et des services en circuit commercial. Le consommateur est normalement libre d'acheter leurs produits ou de passer outre. A moins qu'elles ne soient protégées par un régime de monopole, ces entreprises exercent leur activité dans des secteurs où elles font face à la concurrence des entreprises privées. Les Chemins de fer Nationaux du Canada, Air Canada, la Société Radio-Canada, la Société Polymer, l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, les régies provinciales des alcools et les sociétés provinciales d'énergie hydro-électrique et de téléphone comptent parmi les entreprises publiques ainsi exclues.

Gestion de l'imposition et accords entre administrations

La répartition inégale des revenus selon les régions du Canada et le déséquilibre de vieille date entre les ressources et les responsabilités des gouvernements provin-

En 1973, les aéronefs ont transporté 17.7 millions de voyageurs.

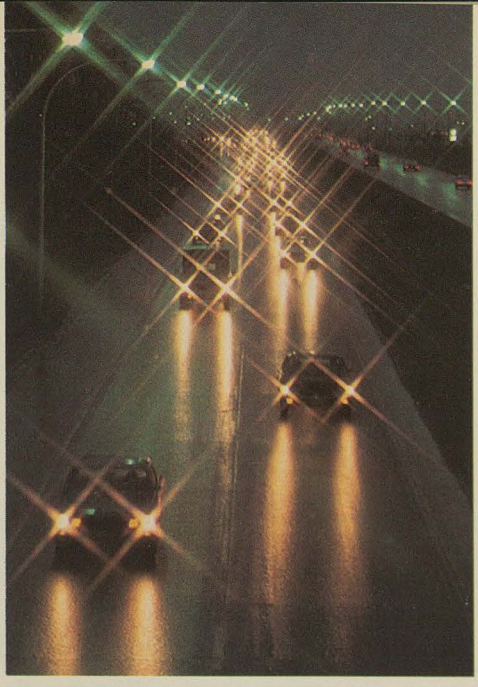

Vue de la circulation nocturne sur le Queensway à Ottawa (Ont.); la lumière des phares danse sur la chaussée humide.

ciaux et locaux n'ont pu que donner naissance à des accords fiscaux entre administrations publiques et des transferts importants de recettes entre niveaux d'administration. Ainsi, le gouvernement fédéral verse aux provinces des sommes appréciables. Les provinces font de même en faveur des administrations locales. Ces dernières reçoivent également des transferts directement du gouvernement fédéral.

Les accords fédéraux-provinciaux sont assez complexes. Ils portent dans une large mesure sur des transferts d'affectation générale comme les subventions statutaires versées aux termes de l'A.A.N.B. ou sous le régime d'autres lois, les paiements de péréquation en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et les paiements visant la remise aux provinces de certaines parts d'impôt fédéral. En vertu de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), le Québec reçoit des paiements spéciaux car cette province a pris entièrement en charge des programmes ressortissant au régime fédéral de partage des frais dans d'autres provinces. Les accords fiscaux fédéraux-provinciaux prévoient également des transferts à des fins déterminées qui sont souvent assujettis à des normes bien précises. Ces transferts se rattachent habituellement à des programmes conjoints fédéraux-provinciaux, notamment dans le domaine de la santé (hospitalisation et soins médicaux) et du bien-être social (Régime d'assistance publique du Canada).

En vertu de certains accords fiscaux fédéraux-provinciaux le gouvernement fédéral perçoit certains impôts provinciaux. Ainsi, en vertu des accords actuels (lesquels s'étendent sur la période avril 1972 — 31 mars 1977), le gouvernement fédéral perçoit les impôts provinciaux sur le revenu des particuliers dans toutes les provinces sauf Québec où le gouvernement lève et recouvre lui-même un impôt progressif sur le revenu assujetti. Le gouvernement fédéral recueille également l'impôt sur le revenu des sociétés pour le compte de toutes les provinces à l'exclusion du Québec et de l'Ontario, et il conserve le dégrèvement de 10% relatif à cet impôt que prévoyaient les accords de 1967-72 de manière que les provinces puissent percevoir leur propre impôt auprès des sociétés.

Le gouvernement fédéral a cessé complètement depuis le 31 décembre 1971 d'imposer les successions et les donations. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui prélevaient pour leur propre compte des droits successoraux, ont maintenu leur propre régime et ont entrepris en 1972 de frapper les donations d'un impôt. L'Ontario et la Colombie-Britannique confient au gouvernement fédéral le soin de percevoir cet impôt. Les autres provinces (à l'exception de l'Alberta qui n'impose ni les biens transmis par décès ni les donations) ont adopté une loi appelée à régir ces champs fiscaux à compter du 1er janvier 1972. Par la suite, l'Île-du-Prince-Édouard a abrogé ses statuts dans ce domaine avec effet rétroactif au 1er janvier 1972; le Nouveau-Brunswick a rendu ses lois inopérantes dans le cas des successions et des donations postérieures au 31 décembre 1973 et la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont fait de même en avril 1974. Le gouvernement fédéral n'agit actuellement à titre de percepteur qu'au nom de la Saskatchewan et du Manitoba pour les biens transmis par décès et les donations, puis la Colombie-Britannique et l'Ontario pour les donations seulement.

Les accords fédéraux-provinciaux actuels conservent les dispositions de 1967-72 qui prévoient la remise aux provinces de 95% du produit fédéral de l'imposition du revenu des sociétés privées d'énergie électrique. Un nouvel aspect du présent régime est le partage fiscal étendu à l'imposition des bénéfices non répartis des sociétés; 20% des recettes fédérales puisées à cette source sont remises aux provinces.

Les administrations locales doivent leur existence, leurs pouvoirs et leurs charges aux gouvernements des provinces. Quand les ressources fiscales d'une municipalité, d'un conseil scolaire ou d'un autre organisme d'administration locale ne sont plus en rapport avec ses dépenses, la province lui apporte habituellement l'aide nécessaire aux moyens des transferts. Ainsi, par la nature même des rapports

Des écoliers de 5e année de la Colombie-Britannique examinent un mètre, dont l'emploi a été imposé en mathematiques.

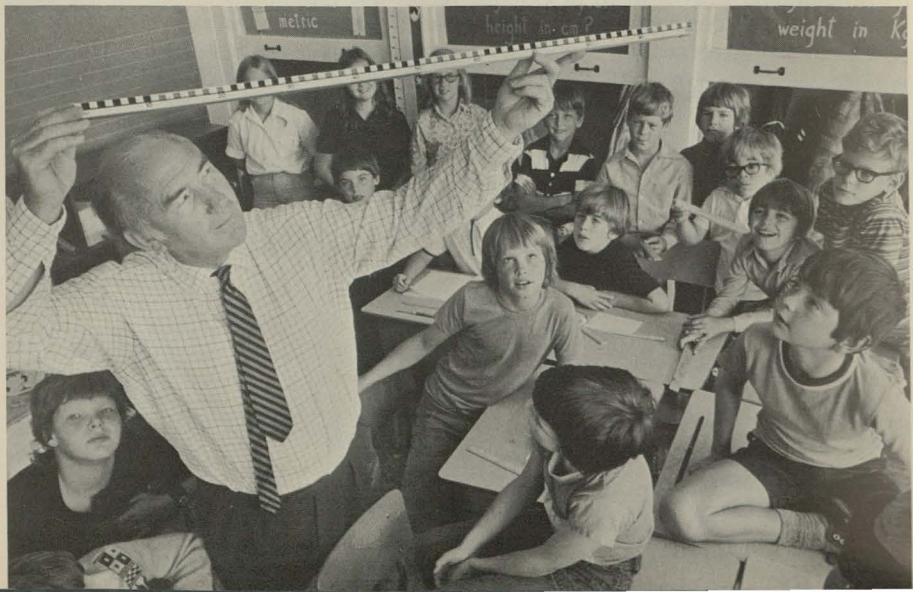

L'hiver canadien n'est pas une saison de tout repos pour les municipalités.

entre les deux niveaux, les arrangements fiscaux entre administrations provinciales et locales ne découlent pas tant d'accords que de l'acceptation par le gouvernement provincial d'une ultime responsabilité pour les services qu'assurent depuis toujours les administrations locales. La province doit veiller à ce qu'il y ait vraiment prestation de ces services et c'est pourquoi elle effectue les transferts aux administrations locales. Certains sont de nature générale qui ne se rattachent à aucune activité particulière; ils sont des subventions générales d'exploitation destinées aux organes locaux, et notamment aux municipalités. Toutefois, les transferts provinciaux-locaux importants se dirigent vers des secteurs bien précis dont l'éducation, les transports et communications et le bien-être social.

Opérations financières des divers niveaux d'administration publique pendant l'année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1971

Les tableaux 1 à 4 présentent les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des divers niveaux d'administration publique pendant l'année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1971. La période visée s'étend du 1er avril 1971 au 31 mars 1972 dans le cas des gouvernements fédéral et provinciaux et du 1er janvier 1971 au 31 décembre 1971 dans le cas de la plupart des administrations locales.

Les chiffres sont des données de gestion financière tirées principalement des états financiers des diverses administrations et présentées après normalisation des opérations pour fins de comparaison entre pouvoirs publics et entre niveaux d'administration. Ainsi, les présentes statistiques diffèrent des données des états financiers des diverses administrations, l'univers public du système de la gestion financière étant plus étendu que celui de ces dernières.

Tableau 1. Recettes des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(Année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1971)

Catégorie de recettes	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales[1]	
	Montant	Part des recettes totales	Montant	Part des recettes totales	Montant	Part des recettes totales
	milliers de $	%	milliers de $	%	milliers de $	%
1. Impôts:						
a) Impôts sur le revenu des particuliers	7,227,382	39.0	2,967,097	17.7	...	...
b) Impôts sur le revenu des sociétés	2,395,632	12.9	785,824	4.7	...	...
c) Taxe de vente générale	2,653,240	14.3	2,009,048	12.0	...	...
d) Impôts fonciers[2]	...	...	50,130	0.3	3,374,271	38.2
e) Droits de douane	988,599	5.3	...	...	...	...
f) Taxes sur les carburants	...	...	1,167,748	7.0	...	...
g) Primes d'assurance-maladie	...	...	763,996	4.5	...	...
h) Cotisations d'assurance sociale[3]	570,594	3.1	339,587	2.0	...	...
i) Cotisations aux Régimes universels de pensions[3]	826,230	4.5	300,242	1.8	...	...
j) Autres impôts	1,415,573	7.6	775,263	4.6	354,263	4.0
Total partiel	**16,077,250**	**86.7**	**9,158,935**	**54.6**	**3,728,534**	**42.2**
2. Ressources naturelles	8,162	–	640,543	3.8	...	...
3. Privilèges, licences et permis	20,786	0.1	555,499	3.3	50,327	0.6
4. Autres recettes de source en propre	2,435,399	13.1	2,061,210	12.3	980,990	11.1
5. Transferts d'autres niveaux d'administration à des fins générales	–	–	1,508,954	9.0	315,572	3.6
6. Transferts d'autres niveaux d'administration à des fins déterminées	8,233	0.1	2,850,834	17.0	3,756,231	42.5
Total	**18,549,830**	**100.0**	**16,775,975**	**100.0**	**8,831,654**	**100.0**

[1]Les recettes des administrations locales comprennent $10,185,000 au titre des impôts mobiliers. [2]Comprennent les cotisations au titre de l'indemnisation des accidentés du travail, de l'assurance-chômage et des programmes de congés annuels payés. [3]Il s'agit des cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec. [4]Chiffres provisoires. ... N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau 2. Dépenses des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(Année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1971)

Catégorie de recettes	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales[1]	
	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales
	milliers de $	%	milliers de $	%	milliers de $	%
1. Administration générale	1,110,126	6.1	838,463	4.8	336,772	3.6
2. Protection de la personne et des biens[2]	2,213,099	12.2	582,616	3.4	633,582	6.7
3. Transports et communications[3]	1,163,053	6.4	1,422,126	8.2	1,116,452	11.8
4. Santé[4]	133,632	0.7	4,588,329	26.5	465,641	4.9
5. Bien-être social	4,944,968	27.1	1,683,411	9.7	360,370	3.8
6. Éducation	249,422	1.4	2,015,536	11.7	4,416,493	46.8
7. Environnement	22,651	0.1	60,885	0.4	667,687	7.1
8. Transferts à d'autres niveaux d'administration à des fins générales	1,546,254	8.5	350,004	2.0	–	–
9. Transferts à d'autres niveaux d'administration à des fins déterminées						
a) Transports et communications	44,160	0.2	300,960	1.7	–	–
b) Santé	1,469,786	8.1	34,130	0.2	–	–
c) Bien-être social	472,941	2.6	266,645	1.5	–	–
d) Éducation	614,749	3.4	2,623,721	15.2	–	–
e) Autres	242,733	1.3	140,041	0.8	–	–
Total partiel, transfert à des fins déterminées	**2,844,369**	**15.6**	**3,365,497**	**19.4**	–	–
10. Autres dépenses	3,990,726	21.9	2,403,141	13.9	1,442,562	15.3
Dépenses totales	**18,218,300**	**100.0**	**17,310,008**	**100.0**	**9,439,559**	**100.0**

[1]Chiffres provisoires. [2]Comprend la défense nationale. [3]Comprend le service postal. [4]Les dépenses des gouvernements provinciaux comprennent $2,959,686,000 au titre des soins hospitaliers.

Tableau 3. Actif financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(Année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1971)

Actif financier	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total
	milliers de $	%	milliers de $	%	milliers de $	%
1. Encaisse et dépôts	907,581	2.7	1,630,253	10.3	419,808	16.5
2. Sommes à recevoir	285,351	0.8	895,927	5.6	1,116,878	43.8
3. Prêts et avances	20,101,312	59.4	2,780,842	17.5	1,253	...
4. Placement: a) Valeurs canadiennes	11,477,549	33.9	8,557,531	53.9	...	...
b) Valeurs étrangères	214,513	0.7	–	–	...	...
Total partiel, placements	**11,692,062**	**34.6**	**8,557,531**	**53.9**	**830,965**	**32.6**
5. Autres éléments d'actif financier	842,788	2.5	2,025,439	12.7	181,213	7.1
Total	**33,829,094**	**100.0**	**15,889,992**	**100.0**	**2,550,117**	**100.0**

Tableau 4. Passif des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(Année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1971)

Passif financier	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total
	milliers de $	%	milliers de $	%	milliers de $	%
1. Emprunts auprès d'institutions financières	–	–	274,518	1.6	758,542	7.1
2. Sommes à payer	6,064,478	15.7	872,863	5.1	516,692	4.9
3. Prêts et avances	370,279	1.0	863,633	5.0	...	...
4. Obligations	27,258,500	70.6	14,518,901	84.9	9,101,102	85.8
5. Autres éléments de passif	4,924,312	12.7	578,384	3.4	232,654	2.2
Total	**38,617,569**	**100.0**	**17,108,299**	**100.0**	**10,608,990**	**100.0**

Banque et épargne

La monnaie canadienne repose sur le système décimal: le dollar canadien vaut 100 cents. Les billets sont émis par la Banque du Canada, tandis que la monnaie métallique, qui comprend des pièces d'un dollar, de 50c., de 25c., de 10c. et de 5c. en nickel et de 1c. en bronze, est frappée par la Monnaie royale canadienne. A la fin de 1973, l'encours (hors banque) des billets de la Banque du Canada s'établissait à $4,620 millions, et celui de la monnaie métallique, à $589 millions.

Bon nombre de transactions effectuées au Canada se règlent à l'aide de billets de la Banque du Canada et de monnaie métallique, mais une proportion croissante des paiements, et certainement la presque totalité des paiements importants, se fait par chèque. Un chèque est un écrit par lequel le titulaire d'un compte de dépôt dans une banque donne ordre à cette dernière de verser à un tiers désigné sur le chèque une somme d'argent à prélever sur son compte. Les dépôts dans les banques à charte constituent un moyen pratique de régler les transactions et sont ordinairement considérés comme faisant partie de la masse monétaire, car ils sont en général acceptés en règlement des dettes.

Les banques offrent trois sortes de comptes assortis du droit de tirage de chèques: d'une part, les comptes courants et les comptes de chèques personnels, non productifs d'intérêts, et d'autre part, les comptes d'épargne personnels avec faculté de tirage de chèques et qui produisent des intérêts. Il existe aussi des comptes d'épargne sans faculté de tirage de chèques, assortis d'un taux d'intérêt plus élevé. Le système bancaire a mis sur pied un service complet de compensation des chèques tirés sur une banque et encaissés dans une autre. Le 30 avril 1974, les banques à charte détenaient 26,156,325 comptes de dépôt dont le solde moyen était de $1,881.

On compte dix banques à charte en activité au Canada.

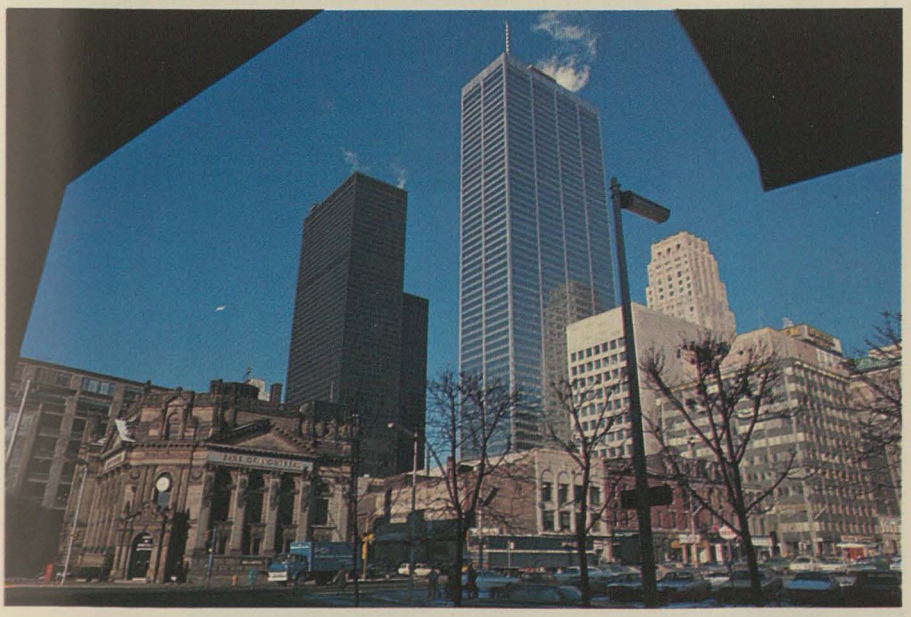

Banques

Il existe actuellement au Canada 10 banques à charte, dont la plupart appartiennent à un grand nombre d'actionnaires canadiens. La majorité de ces banques existent depuis longtemps, mais deux banques ont vu le jour assez récemment, l'une en juillet 1968, l'autre en janvier 1973. Les banques sont toutes assujetties à une charte accordée par le Parlement sous le régime de la Loi sur les banques. Chacune d'elles possède un réseau de succursales qui, dans le cas des plus importantes, s'étend à tout le pays. En décembre 1973, les banques exploitaient 6,701 succursales au Canada. Du point de vue de l'actif total, les deux principales banques canadiennes comptaient en 1972 parmi les 30 premières banques du monde et les trois premières, parmi les 40 plus importantes.

Les banques à charte constituent l'une des principales sources de financement au Canada. Elles offrent également un large éventail d'autres services, dont la vente de devises, l'achat d'actions et d'obligations pour le compte de leurs clients et la location de coffrets de sûreté. Elles accordent des prêts commerciaux et des prêts à la consommation à de multiples fins et à des échéances diverses. Les banques prêtent surtout à « court terme », mais ces dernières années, elles se sont lancées avec assez de vigueur dans le financement à plus long terme des entreprises et dans le crédit hypothécaire résidentiel. Les banques à charte sont tenues par la loi de détenir des réserves-encaisse sous forme de dépôts à la Banque du Canada ou de billets de celle-ci et peuvent également être obligées de maintenir des réserves secondaires. La Banque du Canada est en quelque sorte le banquier des banques à charte et est autorisée à leur consentir des avances à court terme.

Nombre de banques interviennent également dans les opérations internationales et offrent des services bancaires intérieurs dans un certain nombre d'autres pays. En décembre 1973, les banques avaient 266 succursales et agences à l'étranger.

Autres institutions financières

En 1972, l'actif des banques représentait environ 60% de l'actif total des principaux intermédiaires financiers du Canada. Les grands concurrents des banques sont les sociétés de fiducie, les sociétés de prêts hypothécaires, les caisses d'épargne et de crédit, la Banque d'épargne du Québec et les sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation. Les compagnies d'assurances, les courtiers en valeurs mobilières et les agents de change jouent aussi un rôle important dans le système financier canadien.

Les banques à charte demeurent les principales institutions financières du Canada, mais on assiste depuis la dernière guerre mondiale à une expansion rapide des institutions concurrentes; parmi ces dernières, ce sont les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, actuellement au nombre de 100 environ dans tout le Canada, qui ont connu le plus grand essor ces dernières années. Ces deux catégories d'institutions acceptent des dépôts et possèdent des réseaux de succursales. Elles font concurrence aux banques dans la recherche de dépôts d'épargne personnelle, mais la plus grande partie de leurs fonds provient de la vente d'obligations non garanties à terme fixe et de certificats de placement. Une très forte proportion de leur actif est constituée par des hypothèques. Les sociétés de fiducie administrent en outre des caisses de pensions d'entreprises privées et de sociétés ainsi que des successions, gèrent des sociétés en faillite et agissent comme agents financiers de municipalités et de sociétés. Le Département des assurances fédéral ou les autorités provinciales délivrent des permis aux sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires et les surveillent.

Un autre intermédiaire financier important au Canada est la caisse d'épargne et de crédit, connue au Québec sous le nom de caisse populaire. Les caisses populaires ont été créées vers 1900 pour recueillir surtout l'épargne des gens à revenu modique. Plus tard quelques-unes d'entre elles ont également commencé à prêter à leurs membres à des taux réduits. Contrairement aux banques à charte, dont les premières datent des premières décennies du XIX^{e} siècle, la plupart des caisses d'épargne et de crédit ont été fondées au cours des 40 à 50 dernières années. Leur croissance est due en grande partie au régime coopératif et à leur caractère d'établissement local, qui tranchent vivement sur l'orientation de bien d'autres institutions financières.

La Banque du Canada

La banque centrale du Canada, la Banque du Canada, a pour principale fonction de réglementer «le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation». Les banques à charte doivent maintenir, pour chaque quinzaine et sous forme de billets de la Banque du Canada ou de dépôts à cette banque, des réserves-encaisse équivalant à 12% de leurs dépôts à vue et 4% de leurs dépôts à préavis. La Banque du Canada peut également exiger que les banques maintiennent des réserves secondaires, composées de l'excédent des réserves-encaisse, de bons du Trésor et de prêts au jour le jour. Elle remplit son rôle en matière de politique monétaire surtout en modifiant le montant des réserves-encaisse dont dispose le système bancaire. Une augmentation des réserves-encaisse, par rapport au minimum requis, encourage les banques dans leur ensemble à augmenter leurs prêts et leurs investissements, ce qui s'accompagne d'un accroissement de leur passif-dépôts, tandis qu'une diminution a l'effet contraire, c'est-à-dire qu'elle empêche les banques d'accroître leurs opérations, ou les incite même à réduire leurs avoirs et leurs dépôts. Le principal moyen utilisé par la Banque du Canada pour modifier le niveau des réserves-encaisse des banques à charte consiste à augmenter ou à diminuer ses avoirs en titres du gouvernement du Canada.

Stockage de lingots d'or.

Le dollar d'argent du centenaire de Winnipeg frappé à l'Hôtel de la Monnaie. On peut voir dans le premier zéro le croisement de l'avenue Portage et de la rue Principale comme il se présentait il y a 100 ans et dans le second, la même intersection aujourd'hui.

La Banque peut également consentir des avances à court terme aux banques à charte et au gouvernement du Canada. Le taux minimal auquel elle est disposée à accorder des avances s'appelle le taux d'escompte, et la loi exige qu'il soit rendu public en tout temps. La Banque est l'agent financier du gouvernement du Canada; elle gère son compte de dépôts auquel s'inscrivent presque toutes les recettes et dépenses publiques; elle s'occupe également de la gestion de la dette ainsi que des opérations de change pour le compte du gouvernement et conseille ce dernier en matière économique et financière. La Banque du Canada a le privilège exclusif de l'émission des billets destinés à circuler au Canada.

Assurances

A la fin de 1972, les Canadiens détenaient des assurances sur la vie d'une valeur de plus de $148,000 millions. Comme chaque ménage détenait en moyenne $23,000 de polices en cours en 1972, on peut dire que les Canadiens sont bien assurés comparativement aux habitants d'autres pays.

Le secteur canadien de l'assurance-vie groupe environ 240 compagnies et sociétés de secours mutuels, dont plus de la moitié sont enregistrées au niveau fédéral. Ce dernier groupe a absorbé plus de 90% du marché de l'assurance et possède au Canada un actif de plus de $19,000 millions. Outre l'assurance-vie, la plupart des compagnies vendent des polices qui couvrent les frais à supporter à cause de la maladie et dédommagent les assurés des pertes de salaire qu'elle cause. On peut souscrire une assurance en s'adressant à un agent autorisé ou en participant à un régime collectif offert par un employeur, une association professionnelle, un syndicat, etc.

Outre les compagnies d'assurance-vie, environ 340 compagnies assurent contre l'incendie, le vol, les accidents d'automobile et autres sinistres. Parmi ces dernières, les sociétés à enregistrement fédéral détiennent au Canada un actif de près de $3,000 millions.

Commerce

Commerce intérieur

On entend habituellement par canaux de distribution les moyens par lesquels les marchandises sont acheminées du producteur ainsi que des sources secondaires (les importateurs, par exemple) jusqu'au consommateur final. Les principaux sont les grossistes et les détaillants. On regroupe avec les grossistes les agents et les distributeurs qui n'écoulent pas de marchandises pour leur propre compte, mais vendent à la commission. Les succursales de vente des fabricants peuvent vendre en gros ou au détail, ou exercer ces deux activités à la fois. Outre les points de vente au détail, l'exploitation de distributeurs automatiques et la vente directe, qu'il s'agisse de vente par correspondance ou de démarchage, permettent de débiter des marchandises. Il existe en outre des coopératives qui s'occupent de distribution et exercent diverses autres activités. Il faut enfin mentionner les différents modes de prestation de services au consommateur, à l'industrie et au commerce: hébergement, restauration, aménagements de loisirs et de divertissement, location de matériel, gestion, recherche, publicité, consultation, traitement des données, et bien d'autres services spécialisés. Nous examinerons brièvement ici les canaux de distribution susmentionnés, y compris le crédit à la consommation, qui est un aspect important de tout le processus de commercialisation.

La nature et les activités des canaux de distribution évoluent constamment. Dans le commerce de détail et les services, les exploitations en concession semblent se multiplier. Des centres commerciaux bien adaptés aux régions desservies ont fait leur apparition dans les banlieues. Au cœur des villes, dans le quartier des affaires, les marchands s'établissent dans de nouveaux mails commerciaux et des complexes multicommerciaux à plusieurs étages abritant points de vente au détail et établissements de services. Les marchands indépendants se groupent en associations volontaires comportant un service de publicité commune et d'achats centralisés afin de mieux concurrencer les magasins à succursales. L'industrie de l'essence s'occupe de vente par correspondance et débite des appareils et des articles ménagers et de sport. Les entreprises recourent largement à divers organismes et services spécialisés, dont bon nombre ne sont bien connus que depuis quelques années, entre autres les services de traitement des données, les bureaux d'étude des marchés, les maisons de relations publiques, les services de listes d'adresses et les experts-conseil en commercialisation et en gestion.

Commerce de détail

En 1973, d'après les estimations, les ventes au détail par point de vente ordinaire ont atteint au total $38,239.2 millions, soit une augmentation de 12.7% par rapport à 1972. Les chiffres ne prennent pas en compte les ventes par distributeur automatique, ni les ventes directes (correspondance, démarchage ou autre moyen), ni les ventes des librairies de cité universitaire. Pour ces trois catégories, l'estimation des ventes est de quelque $1,250 millions.

Les ventes au détail de 1973 dépasse de 68.6% celles de 1966. Entre 1966 et 1969, l'augmentation a été de 20.8%, mais de 1970 à 1973, le taux d'accroissement a presque doublé: les ventes de 1973 ont été de 36.4% supérieures à celles de 1970. Les hausses les plus fortes ont été enregistrées en Colombie-Britannique et en Alberta; pour leur part, le Québec et la Saskatchewan ont connu les taux d'augmentation les plus faibles au cours des sept dernières années. En Ontario, le rythme de l'augmentation a ralenti depuis 1970 mais entre 1966 et 1973, il était près de la

moyenne nationale. Cette province intervient actuellement pour 38% de toutes les ventes au détail du Canada, le Québec, pour près de 25% et la Colombie-Britannique, pour environ 12.5%.

Selon le genre de commerce, la hausse la plus remarquable des ventes a été enregistrée par les grands magasins: en 1973, les ventes avaient plus que doublé par rapport à 1966 (118%). Les grands magasins représentent 11.3% de toutes les ventes au détail au Canada. Les épiceries et les épiceries-boucheries avec 23.1% du total, demeurent le genre de commerce le plus important bien que le taux d'augmentation de leurs ventes reste inférieur à la moyenne nationale. Les ventes des concessionnaires de véhicules automobiles (réparations, entretien et ventes de voitures neuves et d'occasion compris) figurent pour 17.7% du total. En 1973, leurs ventes dépassaient de 19.2% celles de 1972, la deuxième année en importance. Elles ont néanmoins connu une progression inférieure à la moyenne depuis sept ans. Les bazars et les magasins généraux ont enregistré les taux d'augmentation les plus faibles.

Dans le cadre du commerce de détail, les magasins à succursales (au moins quatre magasins du même genre) et les détaillants indépendants rivalisent. En 1966, 33% des ventes au détail étaient attribuables aux magasins à succursales, contre près de 40% en 1973. Cette augmentation s'explique en partie par l'accroissement marqué des ventes des grands magasins (tous assimilés à des magasins à succursales). Sans les grands magasins, la part du marché des magasins à succursales a été de 24.3% en 1966 et de 28.3% en 1973. On estime les ventes des magasins indépendants en 1973 à $23,101 millions, et celles des magasins à succursales à $15,138 millions. En 1969, les ventes de ce dernier groupe dépassaient de 30.3% celles de 1966, contre 16.1% dans le cas des magasins indépendants. Entre 1970 et 1973, ces derniers ont fait meilleure figure, quoique demeurant à la traîne: les magasins à succursales ont accru leurs ventes de 42.8% et les magasins indépendants, de 32.5%.

En 1966, les épiceries et les épiceries-boucheries à succursales avaient figuré pour 45% des ventes totales de ce genre de commerce. En 1973, la proportion était de 56%; ces magasins à succursales présentent actuellement un chiffre d'affaires sensiblement supérieur à celui des indépendants. Dans la plupart des genres de commerce, les magasins à succursales ont progressé au détriment des indépendants, sauf dans le cas de tous les autres magasins d'alimentation, des bazars, des magasins de meubles, de téléviseurs et d'appareils et des marchands de combustible.

L'implantation des centres commerciaux est probablement le fait le plus impor-

Les ventes des épiceries et épiceries-boucheries du Canada ont maintenant lieu dans une proportion de 22% dans les centres commerciaux.

tant que l'on ait pu observer dans le commerce de détail. Le premier centre commercial du Canada a été construit à Vancouver en 1950. Dès 1956, 64 centres avaient vu le jour et leurs ventes se chiffraient au total à $236 millions, soit 1.6% de toutes les ventes au détail. En 1966, on en comptait 420 avec un chiffre d'affaires de $2,100 millions, soit 9.3% du total pour le Canada. Six ans plus tard, soit en 1972, il y avait environ 600 centres commerciaux groupant 9,324 établissements de vente au détail dont les ventes s'élevaient à près de $5,467 millions, soit 16.1% du total national. (Sans les points de vente au détail qui normalement n'exercent pas leur activité dans les centres commerciaux, qu'il s'agisse de magasins généraux, de concessionnaires automobiles ou de marchands de combustible, les ventes dans les centres commerciaux représentent plus de 20% de tout le commerce de détail du Canada.) En outre, les recettes d'établissements de services (2,990) comme les cinémas, les blanchisseries automatiques et les salons de coiffure (banques non comprises) se sont chiffrées à plus de $226 millions.

Les points de vente les plus importants dans les centres commerciaux sont les grands magasins, dont les ventes se chiffrent à plus de $1,844 millions. Actuellement, 50% des ventes des grands magasins ont lieu dans les centres commerciaux. Les épiceries et épiceries-boucheries, qui jusqu'en 1972 étaient les principaux points de vente, ont vendu pour près de $1,793 millions. Les ventes de ce groupe au Canada s'effectuent maintenant dans une proportion de 22% dans les centres commerciaux. Parmi les autres magasins qui semblent avoir adopté les centres commerciaux on compte les points de vente au détail dans les proportions suivantes: magasins de vêtements pour femmes (36%), de chaussures (30%), de vêtements pour hommes (22%), pharmacies (21%) et bijouteries (20%).

Vente directe

Les données sur le commerce de détail ne prennent pas en compte les ventes directes, c'est-à-dire les ventes par démarchage ou par correspondance et les autres ventes à des particuliers qui ne sont pas effectuées dans le cadre de l'exploitation d'un magasin (bien que les ventes postales par catalogue des grands magasins soient comprises dans les statistiques sur le commerce de détail). En 1972, les ventes directes ont atteint $928 millions, s'ajoutant ainsi à des ventes au détail évaluées à $38,239 millions pour la même année. Les ventes directes de 1972 dépassaient de 34.2% celles de 1966; quoique l'on ait enregistré une croissance soutenue tous les ans, la vente directe n'a pas présenté le rythme d'accroissement des ventes au détail dans leur ensemble. Deux catégories importantes, les produits laitiers et les produits de boulangerie, ont vu leur part du marché diminuer constamment depuis un certain nombre d'années et ce, malgré une augmentation des ventes au détail de ces produits. La part de la vente directe d'aliments congelés en régime de contract a aussi diminué.

Par ailleurs, les ventes par distributeur automatique, qui sont également exclues de la statistique du commerce de détail, ont augmenté de 66.4% depuis 1966 pour atteindre $177.3 millions en 1972. Dans cette catégorie, le principal élément a été la vente de cigarettes, qui s'est chiffrée à $87.4 millions; elle est suivie par la vente de boissons froides ($29.1 millions) et de boissons chaudes ($28.2 millions).

Services

La meilleure façon de mesurer et d'analyser l'évolution du secteur important et diversifié des services consiste à recourir aux données de recensement, car les enquêtes intercensitaires n'en donnent qu'une image partielle. De 1961 à 1966, les services ont progressé à un rythme plus rapide que le revenu personnel disponible

ou les dépenses personnelles de consommation. En 1966, les recettes des services s'élevaient à $4,587 millions dont $2,397 millions provenant des hôtels, camps de touristes et restaurants, $596 millions des services personnels, $442 millions des services récréatifs et de divertissement, $492 millions des services commerciaux. Depuis 1966, les recettes des restaurants ont augmenté de 44.8% pour atteindre $1,561.4 millions en 1973 et celles des services d'hébergement se sont accrues de 42.7% pour atteindre $1,380 millions en 1970 dont $1128.4 attribuables aux hôtels. Les blanchisseries mécaniques et les établissements de nettoyage à sec ont enregistré des recettes de $258 millions en 1970, 1.9% de plus qu'en 1966, et les recettes des cinémas ont atteint $150.4 millions (taxes comprises), soit 52% de plus, dépassant ainsi le sommet de $113.6 millions observé en 1953 (bien que le nombre d'entrées payées ne représente que le tiers du nombre de cette année).

Commerce de détail par province et genre de commerce, 1973 et tendances[1]

Province et genre de commerce	Ventes 1973	Taux de variation 1973/72	1973/66	1973/70	1969/66	Répartition 1973
	millions de dollars	%	%	%	%	%
Province						
Terre-Neuve	686.3	13.7	69.2	39.1	18.7	1.8
Île-du-Prince-Édouard	177.5	14.9	65.0	35.0	14.8	0.5
Nouvelle-Écosse	1,268.7	12.0	68.5	36.4	17.4	3.3
Nouveau-Brunswick	1,033.3	12.5	73.7	39.5	18.1	2.7
Québec	9,538.7	12.4	62.2	34.8	18.4	24.9
Ontario	14,524.7	11.6	68.4	33.4	22.8	38.0
Manitoba	1,676.0	14.0	66.5	36.6	18.0	4.4
Saskatchewan	1,458.8	14.4	39.4	43.2	0.5	3.8
Alberta	3,139.4	12.9	78.6	38.1	28.3	8.2
Colombie-Britannique[2]	4,735.8	15.6	88.9	45.3	26.3	12.4
Total	**38,239.2**	**12.7**	**68.6**	**36.4**	**20.8**	**100.0**
Genre de commerce						
Épiceries et épiceries-boucheries	8,828.8	11.9	65.0	28.9	19.6	23.1
Tous autres magasins d'alimentation	787.1	9.7	42.2	23.3	11.9	2.0
Grands magasins d'alimentation	4,306.8	16.0	118.2	51.0	38.7	11.3
Grands magasins	1,140.5	10.1	76.0	34.4	28.0	3.0
Magasins généraux	757.3	11.7	35.7	31.7	1.7	2.0
Bazars	642.8	4.8	30.1	16.3	9.6	1.7
Concessionnaires de véhicules automobiles	6,764.4	19.2	55.9	61.2	10.6	17.7
Stations-service et garages	3,172.8	9.7	69.4	25.4	23.7	8.3
Magasins de vêtements pour hommes	539.9	6.2	51.1	21.1	18.6	1.4
Magasins de vêtements pour femmes	725.3	7.9	66.7	29.2	25.2	1.9
Magasins de vêtements pour la famille	491.9	7.4	45.8	23.7	14.2	1.3
Magasins de chaussures	393.3	8.2	56.1	20.1	26.1	1.0
Quincailleries	499.3	11.5	40.3	30.4	10.0	1.3
Magasins de meubles, téléviseurs et appareils	1,195.2	11.8	61.8	41.0	17.4	3.1
Marchands de combustible	618.1	6.8	30.1	30.6	−2.0	1.6
Pharmacies	1,081.8	10.3	66.3	28.8	21.8	2.8
Bijouteries	301.5	14.7	57.4	38.0	17.4	0.8
Tous autres magasins[3]	5,992.3	10.5	93.0	33.4	34.7	15.7

[1]Tous les chiffres se rapportant à 1971, 1972 et 1973 sont provisoires, donc susceptibles d'être rectifiés. [2]Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. [3]Comme élément important, on compte dans ce groupe les magasins de boissons alcooliques dont les ventes atteignent $1,500 millions.

Crédit à la consommation

Le crédit à la consommation désigne les avances consenties à des fins personnelles, non commerciales, comptant ou sous formes d'ouverture de crédit en vue de l'achat de certains biens de consommation par contrat de vente. Il ne comprend pas les hypothèques domiciliaires, les prêts d'amélioration des maisons, les prêts bancaires entièrement garantis, les honoraires dus aux médecins et aux avocats, les prêts des agents de change et courtiers en valeurs mobilières et les prêts entre particuliers. Le tableau qui suit présente des estimations nationales du crédit à la consommation, mesuré par l'encours détenu par certains groupes de prêteurs, et indique bien l'usage accru qu'en font les Canadiens. Il convient de noter le déplacement qui s'est produit entre 1966 et 1973 en faveur du «crédit en espèces» consenti par les banques et autres institutions financières. Les banques à charte

Crédit à la consommation: encours selon certains groupes de prêteurs, fins d'année, 1966-73

Fin d'année	Total[1]	Variation annuelle	Détaillants	Autres vendeurs[3]	Prêts bancaires en espèces[4]	Autres prêts en espèces[5]
	millions de dollars	%		(millions de dollars)		
1966	7,778	...	1,353	1,476	2,474	2,476
1967	8,616	+10.8	1,385	1,429	2,997	2,805
1968	9,856	+14.4	1,440	1,504	3,694	3,217
1969	11,134	+13.0	1,529	1,688	4,181	3,736
1970	11,706	+ 5.1	1,551	1,503	4,685	3,967
1971	12,673	+ 8.3	1,606	1,315	5,802	3,950
1972	14,844	+17.1	1,747	1,489	7,174	4,415
1973	17,672	+19.1	1,985	1,642	8,914	5,131

[1]Les légères différences dans les totaux s'expliquent par l'arrondissement des chiffres. [2]Comprend les comptes courants et le crédit à tempérament des grands magasins, des magasins de meubles et d'appareils et des autres détaillants. [3]Comprend le crédit pour achats à tempérament consenti par les sociétés de financement des ventes et de prêts à la consommation, les émetteurs de cartes de crédit et les services publics. [4]Prêts personnels en espèces sans les prêts entièrement garantis ou d'amélioration de l'habitation consentis par les banques à charte et par les banques d'épargne du Quebec. [5]Comprend les prêts personnels en espèces consentis par les sociétés de prêts à la consommation, les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires, et les prêts sur police des sociétés d'assurance-vie. ... N'ayant pas lieu de figurer.

jouent un rôle de premier plan dans ce secteur; elles détenaient en effet 50.5% de l'encours total à la fin de 1973. Leurs soldes comprenaient en 1973 $2,436 millions sur les seuls achats d'automobiles, dépassant les $795 millions détenus par les sociétés de financement des ventes, qui dominaient encore hier ce secteur de financement.

Table de dépeçage du porc dans un établissement de conditionnement de St-Boniface (Man.).

Commerce de gros

Les grossistes s'occupent principalement d'acheter des marchandises pour les revendre à des détaillants, à des consommateurs de l'industrie, des institutions et du commerce ainsi qu'à d'autres grossistes, ou de faire fonction d'agents dans ces transactions. A des fins statistiques, ils sont classés en cinq catégories: les marchands en gros, les agents et courtiers, les distributeurs des fabricants, les intermédiaires en produits primaires et les stockistes et distributeurs par camion-citerne de produits pétroliers. Les marchands en gros, qui achètent et vendent des marchandises pour leur propre compte, sont de loin les plus importants. On trouve dans ce groupe les importateurs-exportateurs, les grossistes au comptant sans livraison, les demi-grossistes livraison fabricant-détaillant, les distributeurs par camion, les grossistes de vente par correspondance, les marchands en demi-gros par étalage ou en simple demi-gros. Au recensement de 1966, cette catégorie figurait pour plus de 60% de la valeur totale ($31,172 millions) des ventes en gros. Le tableau suivant présente les ventes des grossistes selon le recensement de 1966 et l'estimation des ventes pour 1973 d'après les déclarations d'un groupe d'établissements.

En 1973, les ventes dépassaient de 80% celles de 1966: il y a eu progression de 86% pour les biens de consommation et de 75% pour les produits industriels. Les

augmentations les plus importantes ont été observées dans la vente en gros de véhicules automobiles et de pièces et accessoires d'automobiles: en 1973, les ventes ont été près de 2½ fois plus élevées qu'en 1966, les hausses se chiffrant respectivement à 156% et 148%. Seules les ventes de charbon et de coke ont diminué.

Commerce de gros (marchands), 1966 et 1973

Commerce	Ventes		Variation
	1966	1973	1973/1966
	(millions de dollars)		%
Total général	**18,922.4**	**34,081.2**	**80.1**
Commerce de biens de consommation	**8,683.3**	**16,135.9**	**85.8**
Pièces et accessoires d'automobiles	829.1	2,060.4	148.5
Véhicules automobiles	328.7	841.8	156.1
Médicaments et produits pharmaceutiques divers	396.2	754.7	90.5
Vêtements et accessoires	219.3	358.2	63.3
Chaussures	69.5	83.3	19.9
Autres textiles et accessoires vestimentaires	416.5	705.3	69.3
Appareils électroménagers	378.8	801.6	111.6
Tabac, confiserie et boissons gazeuses	668.1	1,182.5	77.0
Fruits et légumes frais	417.9	653.2	56.3
Viande et produits laitiers	589.0	1,060.7	80.1
Revêtements de sol	163.2	369.6	126.5
Articles d'épicerie et spécialités alimentaires	2,887.6	4,799.7	66.2
Quincaillerie	526.4	754.7	43.4
Autres biens de consommation	792.8	1,710.4	115.7
Commerce de produits industriels	**10,239.1**	**17,945.3**	**75.3**
Charbon et coke	106.9	43.1	−60.4
Céréales	1,701.7	2,098.9	23.3
Fournitures pour canalisations électriques; matériaux, appareils et matériel de construction	338.5	626.3	85.0
Autres matériaux et fournitures de construction, bois d'œuvre compris	2,257.9	4,719.7	109.0
Machines agricoles	920.8	1,258.8	36.0
Matériel et fournitures pour l'industrie et les transports	1,775.4	3,168.7	78.5
Matériel et fournitures pour le commerce, les institutions et les services	413.5	789.1	90.8
Papier journal, papier et produits en papier	366.3	518.9	41.7
Matériel et fournitures scientifiques et spécialisés	201.2	407.8	102.7
Fer et acier	757.4	1,758.2	132.1
Rebuts et déchets	368.7	619.6	68.1
Autres produits industriels	1,030.8	1,936.1	87.8

Coopératives

Le mouvement coopératif a des racines dans les 10 provinces du Canada. Pendant la seconde moitié du 19e siècle, il a vu le jour en certains endroits du pays, mais c'est en milieu rural qu'il a su le mieux s'implanter; la faible densité du peuplement et bien souvent le manque de concurrence y suscitaient en effet chez de très nombreux agriculteurs un vif mécontentement à l'égard du traitement dont ils étaient l'objet lorsqu'ils s'adressaient aux agents des circuits commerciaux existants pour écouler leurs produits ou acheter du matériel agricole et des biens de consommation. Le mouvement a ainsi revêtu un caractère avant tout agricole et rural, et ce n'est que

depuis une dizaine d'années qu'il a pu prendre pied dans les villes, grâce à l'établissement de supermarchés et de centres commerciaux coopératifs.

En 1972, à la faveur de la montée de la demande mondiale et des prix du blé et de la majorité des autres produits agricoles, le chiffre d'affaires de 2,200 coopératives locales (par opposition aux coopératives de gros) a atteint $2,792 millions, soit une augmentation de $410 millions ou de 17%. L'actif des coopératives, qui groupaient environ 1.8 million de membres, s'est établi à $1,334 millions en fin d'année. En 1972, le mouvement coopératif de la Saskatchewan est demeuré le plus important du Canada, grâce à sa participation très active à l'exploitation céréalière et à l'élevage, dont dépend en grande partie cette province. Il s'agit là du mouvement qui, en 1972, comptait le plus de membres, et présentait le chiffre d'affaires et l'actif les plus élevés. C'est en Alberta qu'on trouvait encore le plus grand nombre de coopératives, dont plus de la moitié étaient des associations d'électricité rurales.

En 1972, le chiffre d'affaires des coopératives se répartissait de la façon suivante entre leurs quatre principales sources de recettes: commercialisation des produits agricoles, $1,786 millions, vente de biens et d'approvisionnements, $913 millions; services, $72 millions; revenus divers, $20 millions. Au nombre des produits agricoles écoulés par les coopératives, on compte les fruits et légumes, les produits laitiers, les céréales, le bétail, la volaille, les œufs, le miel, les produits de l'érable et le bois d'œuvre. En 1972, les céréales ont de nouveau été à l'honneur, ayant rapporté $812 millions. Les coopératives débitent un grand nombre de biens de consommation et d'approvisionnements agricoles: produits alimentaires pour la consommation humaine et animale, pétrole, engrais et matières de pulvérisation, quincaillerie, machines, matériaux de construction, vêtements, articles d'ameublement, etc. Dans le cas des services, ce sont les coopératives rurales d'électricité et d'assurance médicale qui ont réalisé la plus grande partie du chiffre d'affaires et ce, devant les coopératives de logement, de transport et de nettoyage des semences.

Les ventes des coopératives de gros ont suivi la tendance générale à la hausse de l'activité économique et se sont élevées à $838 millions, soit un accroissement de 17% — identique à celui qu'ont connu les coopératives locales.

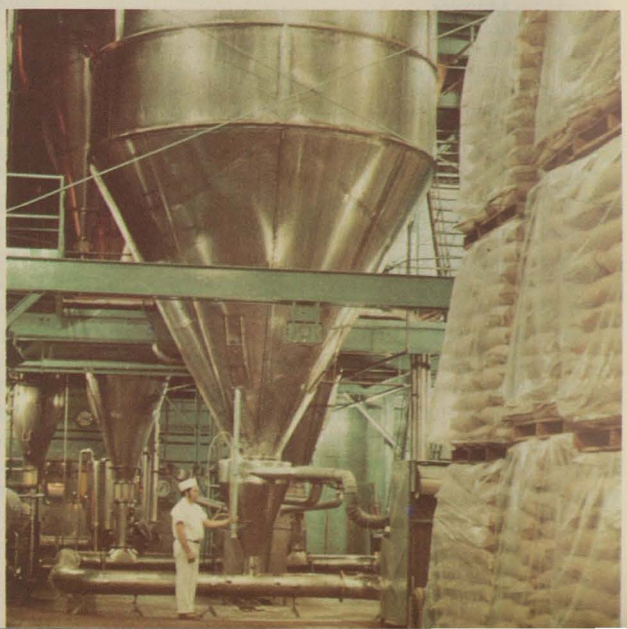

Traitement du lait à la coopérative agricole de Granby (Qué.).

Les ventes d'approvisionnements de toutes catégories ont augmenté d'environ 20%, devançant les ventes de produits agricoles qui, malgré une baisse de la mise en marché de céréales, de semences et de fruits et légumes, ont progressé de 13%. En Ontario, la vente de céréales et de semences a quelque peu diminué tandis qu'au Québec, celle des fruits et légumes a été faible pour la deuxième année consécutive. Les ventes de bétail ont monté en flèche partout, grâce à un accroissement de la production pour la vente et une montée appréciable des prix. Les ventes de volaille ont marqué en valeur une avance exceptionnelle de 25% par suite d'un relèvement des prix et d'une stabilisation de l'industrie. La relance des dépenses d'équipement et des achats de biens durables de consommation a provoqué l'essor des ventes de quincaillerie, de machines et de matériaux de construction; cette reprise marque la fin d'une période où les revenus agricoles avaient été particulièrement faibles.

Deux organismes coopératifs nationaux importants essaient ensemble d'améliorer l'organisation du mouvement coopératif, d'en répandre l'esprit et d'en favoriser l'expansion. Il s'agit de la *Co-operative Union of Canada*, qui œuvre en milieu anglophone, et du Conseil canadien de la Coopération, qui sert les coopératives en milieu francophone.

Certaines universités canadiennes offrent des cours sur le système coopératif, parfois dans le cadre de l'éducation permanente. La plus réputée est l'Université St-François-Xavier, en Nouvelle-Écosse, qui depuis le début des années 30, a un programme de vulgarisation destiné à organiser et à aider les coopératives des Maritimes. Plus récemment, on a créé des cours universitaires abrégés portant sur la gestion et le personnel des coopératives, ainsi que d'autres faisant partie du programme régulier de l'université. L'Institut international Coady, établi à l'Université St-François-Xavier en 1960, enseigne les principes et l'organisation du mouvement coopératif aux étudiants étrangers, notamment à ceux venant des pays en voie de développement où ce système, qui fait avant tout appel à la volonté de s'aider soi-même, semble très bien convenir.

Le *Western Co-operative College* offre des cours de courte durée au personnel des coopératives et des cours de formation aux étudiants étrangers. L'Institut coopératif Desjardins du Québec se spécialise dans l'animation socio-éducative au profit des membres des coopératives et des étudiants étrangers.

L'indice des prix à la consommation

A compter de mai 1973, l'indice canadien des prix à la consommation tient compte de la dernière d'une série de mises à jour périodiques. Une caractéristique de cette dernière révision est l'emploi d'une pondération actualisée visant les régimes des dépenses des familles en 1967 (dans le cas des aliments, il s'agit des habitudes de consommation de 1969), poids qui remplacent ainsi ceux de 1957 utilisés avant mai 1973.

Le taux de variation de l'Indice des prix à la consommation (I.P.C.), c'est-à-dire la différence en pourcentage entre les indices moyens annuels, a augmenté de 1972 à 1973, si on le rapproche des variations annuelles depuis cinq ans. Cette accélération du mouvement des prix a été des plus vives dans le cas des aliments, bien que l'on ait observé des hausses importantes dans le cas de l'habitation et de l'habillement.

Les prix des aliments, qui ont monté de plus de 14% de 1972 à 1973, rendent compte de presque la moitié de la progression de l'I.P.C. en 1973. Ce renchérissement des aliments, le plus élevé que l'on ait observé d'une année à l'autre depuis 1951, est en grande partie attribuable à la viande, aux fruits et légumes frais et aux œufs.

Indice d'ensemble des prix à la consommation et ses principaux éléments (différence en pourcentage entre les indices moyens annuels)

	1968/1967	1969/1968	1970/1969	1971/1970	1972/1971	Moyenne quinquennale	1973/1972
Indice d'ensemble	**4.1**	**4.5**	**3.3**	**2.9**	**4.8**	**3.9**	**7.6**
Aliments	3.3	4.2	2.3	1.1	7.6	3.7	14.6
Indice d'ensemble sans les aliments	4.4	4.6	3.8	3.5	3.7	4.0	5.0
Habitation	4.6	5.1	5.0	4.5	4.7	4.8	6.4
Habillement	3.0	2.8	1.8	1.5	2.6	2.3	5.0
Transports	2.6	4.6	4.0	4.1	2.6	3.6	2.6
Hygiène et soins personnels	4.0	4.9	4.4	2.1	4.8	4.0	4.8
Loisirs, formation et lecture	4.9	5.9	3.5	3.4	2.8	4.1	4.2
Tabacs et alcools	9.1	3.8	1.2	1.7	2.7	3.7	3.2

Contribution relative des principaux éléments de l'indice à la variation d'une année à l'autre de l'indice des prix à la consommation

	1968/1967	1969/1968	1970/1969	1971/1970	1972/1971	Moyenne quinquennale	1973/1972
Indice d'ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Aliments	21	25	18	11	44	24	49
Indice d'ensemble sans les aliments	79	75	82	89	56	76	51
Habitation	36	37	48	52	32	41	28
Habillement	8	7	6	6	6	7	8
Transports	8	12	14	18	7	12	5
Hygiène et soins personnels	6	7	6	3	4	5	3
Loisirs, formation et lecture	6	6	5	6	3	5	4
Tabacs et alcools	15	6	3	4	4	6	3

Lorsqu'on les présente selon les biens et les services, les mouvements des prix à la consommation nous donnent une autre image de l'incidence de la variation des prix. Les prix des produits ont augmenté à un rythme nettement accéléré, le taux d'accroissement s'établissant à 8.8%, contre une moyenne annuelle de 3.1% depuis cinq ans. Cette accélération est principalement attribuable au renchérissement tout à fait exceptionnel des aliments. De 1972 à 1973, les biens non durables, sans les aliments, ont renchéri de 5.3% et les biens semi-durables et durables, de 6.5% et 1.4% respectivement. Les prix des services, qui avaient devancé dans leur progression ceux des biens ces dernières années, ont monté de 6.1% entre 1972 et 1973. Bien que cette hausse dépasse les renchérissements annuels moyens des services observés depuis quelques années, elle demeure inférieure à la majoration des prix des biens de 1972 à 1973.

Le pouvoir d'achat du dollar du consommateur, en base 1961= $1, a diminué, passant de 72 cents en 1972 à 66 cents en 1973.

Commerce international

Une amélioration appréciable de $527 millions du solde commercial du Canada en 1973 a porté l'excédent au titre du commerce à près de $2,000 millions, niveau qui demeure néanmoins nettement inférieur à ceux de $2,900 millions et de $2,200 millions observés respectivement en 1970 et 1971. Les exportations ont atteint $25,301 millions, soit 25.5% de plus qu'en 1972. Les importations se sont accrues de 25% pour s'établir à $23,303 millions. En 1972, les exportations et les importations ont progressé de 13% et 19.5%.

Commerce extérieur du Canada, 1968-73

Année	Exportations			Importations	Total, commerce	Solde commercial
	Exportations nationales	Réexportations	Total, exportations			
	(millions de dollars)					
1968	13,325	354	13,679	12,360	26,039	1,319
1969	14,447	428	14,875	14,130	29,005	745
1970	16,401	419	16,820	13,952	30,772	2,868
1971	17,397	413	17,820	15,618	33,438	2,202
1972	19,661	479	20,140	18,669	38,809	1,471
1973	24,719	582	25,301	23,303	48,604	1,998

La hausse des prix ayant été de 1972 à 1973 de plus de 15% dans le cas des exportations et de 12% dans le cas des importations, l'augmentation réelle des exportations a été d'environ 9% et celle des importations, de 11.4%. Le rapprochement décembre-décembre indique que la hausse des prix a été de 27% pour les exportations et de 155% pour les importations. La hausse du prix des aliments, du pétrole et de la plupart des matières premières a contribué à augmenter en valeur relative les importations et surtout les exportations de matières brutes. Les exportations de demi-produits sont restées au même niveau tandis que les importations diminuaient; en valeur relative, la baisse des exportations de produits finals (finis) ne s'est accompagnée d'aucune variation des importations.

Pourcentages des exportations et des importations selon le stade de fabrication, 1972-73

Stade de fabrication	Exportations		Importations	
	1972	1973	1972	1973
Matières brutes	26.5	29.3	12.1	13.2
Demi-produits	34.6	34.5	20.6	19.9
Produits finals	38.9	36.2	67.3	66.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Exportations

Les exportations canadiennes vers les États-Unis se sont accrues de 22.3% pour atteindre $17,070 millions en 1973. Après une hausse de 16% en 1972, les exportations vers le Japon, qui a été en importance le deuxième client du Canada en 1973,

ont augmenté de 88% pour se chiffrer à $1,811 millions. Les autres clients importants du Canada ont été le Royaume-Uni, l'U.R.S.S., la République populaire de Chine, et les six pays fondateurs de la Communauté Économique Européene. Les proportions des exportations destinées au Japon et aux pays de la C.E.E. ont grimpé respectivement de 4.7% à 7.2% et de 5.2% à 6.1% en 1973. En contrepartie de ces hausses, il y a eu baisse des exportations vers les États-Unis (de 69.3% à 67.5%) et vers le Royaume-Uni (6.9% à 6.3%).

Près des deux tiers de la hausse des exportations vers les États-Unis sont attribuables aux groupes suivants: véhicules automobiles et pièces, bois d'œuvre, pâte de bois, papier journal, pétrole et gaz, minerais et concentrés métalliques et métaux ouvrés. Les véhicules automobiles et pièces (30% des exportations en 1973), sont intervenus pour seulement 20.5% de la progression de ces exportations. Les livraisons de pétrole brut et de gaz naturel ont constitué 10.5% de l'ensemble des exportations et 16.5% de la hausse des exportations vers les États-Unis.

Près des trois cinquièmes de l'augmentation des exportations vers les pays outre-mer sont attribuables aux minerais métalliques et aux métaux ouvrés, ainsi qu'au blé, au bois d'œuvre et à la pâte de bois. On a exporté davantage au Japon, notamment du minerai de cuivre et d'autres minerais, en plus du blé, de l'orge, du lin, du charbon, du bois d'œuvre et de la pâte de bois. La hausse des exportations vers la C.E.E. peut être attribuée aux minerais métalliques et aux métaux non ferreux, au blé, au poisson et au lin. On a observé une progression des livraisons de blé, de colza, de bois d'œuvre et de métaux ouvrés vers les pays du Commonwealth autres que le Royaume-Uni.

Le porte-conteneurs *Columbia Star* au quai du Centenaire à Vancouver (C.-B.).

Principaux pays acheteurs des produits canadiens, 1969-73

Pays	1969	1970	1971	1972	1973
	(millions de dollars)				
États-Unis	10,551	10,900	12,025	13,963	17,070
Japon	626	813	831	965	1,811
Royaume-Uni	1,113	1,501	1,395	1,385	1,599
République fédérale d'Allemagne	281	388	322	319	447
Italie	135	187	211	204	298
U.R.S.S.	10	102	128	285	292
République populaire de Chine	123	142	204	264	288
Pays-Bas	190	281	236	260	287
Belgique et Luxembourg	118	192	183	201	285
France	133	157	157	160	218
Australie	169	202	183	163	215
Norvège	104	179	187	154	182
Inde	97	131	151	103	157
Venezuela	93	112	123	155	131
Mexique	77	96	80	100	120
Brésil	52	93	94	88	114
Cuba	41	59	59	59	82
Suisse	37	41	39	45	69
Espagne	57	67	66	57	68
Corée du Sud	15	19	25	33	66

Marchandises exportées, 1969-73

Marchandise	1969	1970	1971	1972	1973
	(millions de dollars)				
Blé	473	687	833	927	1,220
Animaux et autres produits comestibles	992	1,181	1,271	1,428	1,933
Minerais et concentrés métalliques	1,139	1,522	1,415	1,397	1,997
Pétrole brut	526	649	787	1,008	1,482
Gaz naturel	176	206	251	307	351
Autres matières brutes non comestibles	622	707	811	848	1,189
Bois d'œuvre	696	664	829	1,174	1,598
Pâte de bois	753	785	798	820	1,059
Papier journal	1,126	1,110	1,084	1,158	1,287
Métaux ouvrés	1,499	1,996	1,697	1,716	2,082
Autres demi-produits non comestibles	1,089	1,311	1,389	1,700	2,168
Véhicules automobiles et pièces	3,514	3,499	4,171	4,718	5,338
Autres machines et matériel	1,459	1,665	1,659	2,014	2,454
Autres exportations nationales	383	418	393	445	561
Réexportations	428	419	423	479	582
Total, exportations	**14,875**	**16,820**	**17,820**[1]	**20,140**	**25,301**

[1]A cause de l'arrondissement, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

Importations

Dans le même ordre qu'en 1973, les importations canadiennes provenaient principalement des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, du Venezuela et de la France. Le Canada a acheté aux États-Unis pour $16,484 millions, soit 28% de plus qu'en 1973, et la proportion dans l'ensemble des importations est passée de 69% à 70.7%. La proportion des achats auprès de la C.E.E. n'a que peu varié, s'établissant à 6%. Toutefois, la proportion des importations en provenance du Japon et du Royaume-Uni est tombée respectivement de 5.7% à 4.3% et de 5.1% à 4.3%.

Plus des deux tiers de l'augmentation des importations en provenance des États-Unis sont attribuables aux véhicules automobiles et à leurs pièces, aux autres machines et matériel et aux aliments. L'accroissement des importations en provenance des pays outre-mer s'explique pour les deux tiers par une hausse des achats de pétrole brut, de machines et de matériel (sans les véhicules automobiles) et d'aliments. Fait révélateur, le pétrole brut et les aliments ont représenté 24% de toutes les importations en provenance des pays d'outre-mer et plus de 42% de la progression depuis 1972. La hausse du prix du pétrole brut explique en majeure partie l'augmentation des importations en provenance de l'Amérique latine. Elle intervient pour un tiers du total dans le cas des achats effectués ailleurs qu'aux États-Unis, au Japon, dans les pays de la C.E.E., au Royaume-Uni, dans les autres pays du Commonwealth et en Amérique latine.

Principaux pays de provenance des importations, 1969-73

Pays	1969	1970	1971	1972	1973
			(millions de dollars)		
États-Unis	10,243	9,917	10,951	12,878	16,484
Japon	496	582	803	1,071	1,011
Royaume-Uni	791	738	837	949	1,005
Allemagne	355	371	429	513	607
Venezuela	346	339	388	411	522
France	152	158	213	251	327
Australie	96	146	126	197	241
Italie	141	145	157	204	237
Suède	85	106	114	141	166
Formose	42	52	81	126	164
Iran	30	34	67	71	132
Suisse	84	81	86	102	118
Pays-Bas	79	79	76	92	118
Hong Kong	73	78	80	105	110
Belgique et Luxembourg	61	52	59	90	104
Corée du Sud	12	15	19	44	91
Brésil	42	49	51	62	87
Mexique	64	47	50	53	83
Nigéria	22	45	57	61	82
Afrique du Sud	46	46	55	59	81

Marchandises importées, 1969-73

Marchandise	1969	1970	1971	1972	1973
			(millions de dollars)		
Aliments	933	974	995	1,216	1,625
Animaux et autres produits comestibles	130	141	162	185	356
Minerais et concentrés métalliques	193	244	242	239	330
Pétrole brut	393	415	541	681	941
Autres matières brutes non comestibles	499	513	539	620	745
Ouvrages textiles	403	426	501	588	659
Produits chimiques	662	712	711	830	1,023
Métaux ouvrés	731	663	742	819	1,026
Autres demi-produits non comestibles	1,109	1,084	1,187	1,342	1,573
Véhicules automobiles et pièces	3,546	3,252	4,110	4,934	6,063
Autres machines et matériel	4,031	3,992	4,237	5,183	6,474
Autres importations	1,500	1,536	1,652	2,032	2,486
Total, importations	**14,130**	**13,952**	**15,618**	**18,669**	**23,303**

Balance des paiements internationaux

La balance des paiements internationaux est l'état dressé par un pays de ses sources de devises et de l'utilisation de ces devises pendant une période donnée. On peut encore la définir comme un relevé systématique de tous les flux de ressources réelles entre un pays et le reste du monde, qui mesure en même temps les variations des avoirs et des engagements extérieurs de ce pays.

Les opérations internationales en biens, en services, en transferts et en capitaux influent beaucoup sur l'économie canadienne et sur le système monétaire du pays. Les comptes de la balance des paiements font partie intégrante du système des comptes nationaux. Les opérations en biens et en services constituent un élément déterminant du Produit national brut (P.N.B.) tandis que le compte de capital de la balance des paiements forme un secteur des comptes des flux financiers.

Les sources des données de la balance des paiements sont aussi variées que les opérations reportées dans chacun des comptes. Les relevés annuels, trimestriels et mensuels effectués par Statistique Canada fournissent une somme considérable de renseignements. A cause des délais auxquels sont assujetties les publications trimestrielles, les relevés présentant cette périodicité sont plus restreints que les relevés annuels. D'autres ministères, d'autres divisions de Statistique Canada ainsi que la Banque du Canada procurent des renseignements sur les opérations entre les résidents du Canada et les non-résidents.

En 1973 le déficit du compte courant du Canada s'est établi à $425 millions, soit une diminution de $230 millions par rapport à l'année précédente. L'activité économique au Canada, mesurée par la croissance du P.N.B., a été vigoureuse tout au long de l'année, en particulier au premier et au quatrième trimestre. C'est au cours de ces deux trimestres que les importations et les exportations de marchandises, après désaisonnalisation, ont le plus progressé. La conjoncture de 1973 a été marquée en partie par des conflits du travail, notamment celui de l'industrie ferroviaire pendant l'été. La baisse du déficit du compte courant est attribuable à une augmentation d'environ $600 millions de l'excédent du commerce de marchandises, progression en partie neutralisée par une détérioration persistante du déficit au titre des opérations sur invisibles, qui a augmenté de $356 millions.

Les mouvements de capitaux se sont soldés en 1973 par une sortie nette de $42 millions, soit un revirement de plus de $900 millions par rapport à l'entrée nette d'environ $874 millions enregistrée en 1972. Les entrées de capitaux à long terme ont fortement baissé, perdant plus de $1,100 millions, pour s'inscrire à $659 millions, par suite surtout d'un fléchissement des ventes tant d'émissions canadiennes nouvelles et en cours à l'étranger que de valeurs mobilières étrangères en cours, ainsi que d'un accroissement des investissements directs à l'étranger.

Les mouvements de capitaux à court terme se sont soldés en 1973 par une sortie nette de $701 millions, soit une baisse de presque $200 millions par rapport à 1972. Cette baisse s'explique notamment par une augmentation des avoirs des non-résidents sous forme de créances en dollars canadiens et de titres du marché monétaire canadien, et par une baisse des sorties nettes au titre des «autres opérations sur capitaux à court terme», qui visent surtout l'élément d'équilibre comptable. Ces variations ont été largement compensées par un revirement au titre des opérations sur les avoirs canadiens de devises étrangères, qui ont laissé une sortie nette, car les Canadiens ont augmenté leurs avoirs après les avoir réduits pendant les deux années précédentes.

Le déficit du compte courant, soit $425 millions, joint à une sortie de $42 millions au compte de capital, s'est traduit par une baisse de $467 millions de l'actif monétaire officiel net du Canada, la première diminution annuelle depuis 1966. La

Port pour conteneurs de Halifax (N.-É.); le navire japonais *New York Maru* y est déchargé.

valeur du dollar canadien par rapport au dollar américan n'a que très peu varié tout au long de l'année, baissant légerement à la fin de l'année. Par contre, dans le cas des principales devises des pays d'outre-mer, la situation a été assez différente, car la valeur du dollar canadien a baissé fortement par rapport à ces devises au printemps et à l'été de 1973, pour se redresser ensuite quelque peu avant que l'année ne s'achève. En fait, dans le cas de la livre sterling, ce redressement a eu plus de poids que la baisse précédente.

La conjoncture internationale dans laquelle il faut replacer la balance canadienne des paiements a été en 1973 extrêmement mobile, dominée par des événements dans le domaine de l'énergie susceptibles d'avoir des effets profonds à l'avenir sur le niveau de l'activité économique dans le monde entier, sur le commerce international et sur la réforme du système monétaire international.

Au début de 1973, le dollar américan a été soumis à une pression extrême sur les marchés des changes étrangers. Pour remédier à cette situation, les autorités américaines ont accepté d'augmenter de 10% le prix de l'or, le portant ainsi à É.-U.$42.22 l'once, décision qui s'est immédiatement répercutée sur le cours du dollar américain, même si les mesures officielles d'application de cette décision n'ont été pleinement mises en œuvre qu'en octobre. Toutefois, la spéculation contre le dollar américain s'est poursuivie, obligeant à fermer les marchés des changes en Europe et à modifier les modalités d'application du flottement concerté des principales devises d'Europe continentale. Le dollar canadien est demeuré lié au dollar américain, et il a donc suivi ce dernier dans sa baisse par rapport aux devises européennes. La plus grande partie de cette dépréciation a été effacée au cours des derniers mois de l'année, car le compte courant des États-Unis s'est rétabli de façon appréciable.

La conjoncture dans la plupart des pays industrialisés a été très active en 1973, en dépit de l'omniprésence des tendances inflationnistes. Les aliments et les matières

Balance canadienne des paiements internationaux, 1971-73[p]

Détail	Entre le Canada et tous les pays			Entre le Canada et les É.-U.		
	1971	1972	1973	1971	1972	1973
	(millions de dollars)					
Compte courant						
Recettes courantes						
Exportations de marchandises[1]	17,961	20,222	25,500	12,082	14,025	17,253
Recettes au titre des services:						
Dépenses de voyage	1,246	1,230	1,446	1,092	1,023	1,160
Intérêts et dividendes	558	627	653	363	361	406
Transports	1,182	1,220	1,421	670	704	799
Autres recettes au titre des services	1,324	1,309	1,471	660	700	750
Recettes de transfert[2]	875	906	1,039	300	297	256
Total, recettes courantes	**23,146**	**25,514**	**31,530**	**15,167**	**17,110**	**20,624**
Paiements courants						
Importations de marchandises	15,534	18,577	23,269	10,873	12,792	16,439
Paiements au titre des services						
Dépenses de voyage	1,448	1,464	1,742	898	919	1,073
Intérêts et dividendes	1,699	1,701	1,997	1,444	1,417	1,653
Transports	1,204	1,346	1,591	602	726	860
Autres paiements au titre des services	2,076	2,178	2,355	1,472	1,562	1,704
Retenues fiscales	278	287	322	..	..	..
Paiements de transfert	601	616	679	160	148	152
Total, paiements courants	**22,840**	**26,169**	**31,955**	**15,449**	**17,564**	**21,881**
Solde du compte courant	+306	−655	−425	−282	−454	−1,257
Compte de capital						
Investissements directs:						
Au Canada	+880	+715	+720	+559	+569	+485
A l'étranger	−220	−385	−590	−111	−138	−366
Commerce des valeurs mobilières						
Valeurs canadiennes						
Émissions en cours	−238	+231	+7	−113	−150	−7
Nouvelles émissions	+1,186	+1,756	+1,353	+885	+1,056	+990
Rachats	−826	−551	−663	−632	−415	−382
Valeurs étrangères						
Émissions en cours	+259	+304	+93	+221	+273	+73
Nouvelles émissions	−67	−58	−56	−25	−12	−4
Rachats	+12	+14	+15	+6	+7	+8
Autres opérations sur capitaux						
à long terme	−504	−264	−220	−69	+84	+176
Solde des mouvements de capitaux à long terme	+482	+1,762	+659	+771	+1,274	+973
Solde des mouvements de capitaux à court terme	−11	−888	−701	+764	−1,305	−770
Solde net en capital	+471	+874	−42	+1,535	−31	+203
Solde réglé par des transferts de devises	—	—	—	−194	+776	..
Attribution de droits de tirage spéciaux	+119	+117	—	—	—	—
Actif monétaire officiel net	+896	+336	−467	+1,059	+291	..

[1]Y compris l'or non monétaire.
[2]Y compris les retenues fiscales.
..Chiffres non disponibles.
[p]Chiffres provisoires.

brutes ont particulièrement renchéri, ce qui devait en fin de compte contribuer sensiblement à la progression de l'excédent commercial du Canada.

La protection des approvisionnements en énergie est passée au premier plan en 1973. En mars, les États-Unis assouplissent leurs quotas sur les importations de pétrole brut, car on commence à observer des pénuries d'essence dans ce pays. En février, le Canada introduit un régime de licences pour les exportations de pétrole

brut, et les quantités autorisées sont ramenées à un niveau inférieur à celui demandé par les sociétés exportatrices. Puis, en septembre, on met en place un système à deux prix pour le pétrole canadien; en octobre, on impose une taxe de 40 cents le baril, que l'on porte à $1.90 en décembre. Cette taxe est rattachée aux cours du pétrole sur le marché mondial, notamment aux prix payés pour les importations destinées à l'Est du Canada.

La situation se détériore encore en octobre par suite de la guerre au Moyen-Orient, que suivent des réductions des livraisons de pétrole et de nouvelles majorations de prix décrétées par tous les principaux exportateurs pour cette raison. Les conséquences de cette importante évolution de l'offre et du prix d'un produit dont dépend l'industrie moderne se dégageront plus nettement dans l'avenir. Outre les questions intéressant le niveau de l'activité économique, des problèmes majeurs d'ajustement de la balance des paiements se poseront manifestement pour les pays non producteurs de pétrole, problèmes auxquels feront pendant des déséquilibres dans les comptes de capital à mesure que les réserves de devises des pays producteurs de pétrole, en augmentation rapide, seront recyclées.

D'après les estimations provisoires établies au moyen des données disponibles, la balance canadienne de la dette internationale a atteint une valeur comptable de plus de $32,500 millions à la fin de 1973. Les investissements étrangers à long terme, d'un montant de $53,000 millions, ont progressé d'environ $3,000 millions en raison d'une entrée de capitaux à long terme et d'une augmentation des gains allant aux non-résidents. Les autres engagements à long terme, y compris la part des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger, ont porté la valeur totale des engagements à long terme à plus de $56,500 millions. Diverses créances à court terme des non-résidents sur les Canadiens ont porté le total des engagements extérieurs du Canada à environ $63,000 millions. Les investissements à long terme du Canada à l'étranger ont progressé d'environ $1,000 millions pour dépasser $14,500 millions à la fin de 1973. Cette progression est principalement attribuable à des sorties de capitaux d'investissement direct à long terme, aux bénéfices réinvestis allant aux Canadiens au titre de leurs investissements à l'étranger, aux crédits à l'exportation ainsi qu'aux prêts et souscriptions du gouvernement du Canada destinés aux pays étrangers et aux organismes internationaux de placement. Les créances à court terme sur les non-résidents et l'actif monétaire officiel net, ont porté le total de l'actif extérieur du Canada à plus de $30,000 millions.

Le déficit du compte courant avec les États-Unis est passé de $454 millions en 1972 à $1,257 millions en 1973. Il s'agit là du déficit le plus important avec les États-Unis depuis 1967. Les opérations tant sur marchandises que sur invisibles ont contribué à la détérioration du solde. La poussée des importations a eu pour effet de réduire sensiblement l'excédent du commerce de marchandises, qui a fléchi de 34% pour se fixer à $814 millions. Les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 23% pour atteindre $17,253 millions, conséquence de la fermeté de la conjoncture et de la demande dans ce pays pendant la plus grande partie de l'année. Ce sont les exportations de produits de l'automobile, de pétrole brut, de bois d'œuvre, de pâte de bois, de papier journal, de dérivés du pétrole et du charbon, de zinc, de minerai de fer, d'animaux vivants, de gaz naturel et d'énergie électrique qui ont le plus augmenté. Les produits énergétiques, qui ont représenté environ 14% des livraisons en 1973, ont figuré pour près de 24% dans l'accroissement des exportations aux États-Unis. Cette augmentation est attribuable au premier chef à une hausse de 51% ($526 millions) de la valeur des livraisons de pétrole brut, qui s'explique pour 16% environ par la taxe à l'exportation sur le pétrole brut.

Après une augmentation d'environ 18% en 1972, les importations en provenance des États-Unis ont continué à progresser fortement, puisqu'en 1973 elles ont

augmenté de près de 29% pour se fixer à $16,439 millions. La demande d'importations au Canada a été forte, le taux de croissance économique dépassant en 1973 le taux moyen à long terme. La croissance des importations s'est caractérisée par une hausse des achats de produits de l'automobile, d'aéronefs, d'animaux vivants, d'ordinateurs, d'autres types de matériel de télécommunication et matériel connexe, de matériel et d'instruments divers et d'autres types de matériel de transports. Le passage d'un excédent de $285 millions en 1972 au titre du commerce de l'automobile avec les États-Unis à un déficit de presque $300 millions est imputable à une augmentation de 29% des importations de produits de l'automobile contre une progression de 14% des exportations. En 1973, la part des États-Unis dans les importations canadiennes a progressé de près de deux points pour atteindre 71% environ.

Du côté des invisibles, le déficit avec les États-Unis a augmenté de 20% pour dépasser $2,000 millions. Cette détérioration est imputable à la fois aux services et aux transferts, car le déficit au titre des services a augmenté de $339 millions pour se fixer à $2,175 millions, tandis que l'excédent sur les transferts baissait de $45 millions pour s'inscrire à $104 millions. Dans le cas des services, les mouvements au titre des intérêts et dividendes et des «autres services» ont compté pour plus de 80% de la dégradation du déficit. Les paiements d'intérêts et de dividendes ont augmenté de $236 millions, tandis que les recettes progressaient de $45 millions, portant ainsi le déficit de ce compte à $1,247 millions. En ce qui concerne les «autres services», le déficit s'est accru pour atteindre près de $1,000 millions, en grande partie à cause d'une hausse des paiements au titre des services commerciaux et au compte des revenus divers. La baisse de l'excédent sur les transferts s'explique surtout par un fléchissement de $44 millions des recettes sous forme de successions et de capitaux des immigrants.

Les États-Unis ont fourni la plus grande partie des capitaux d'investissement direct en 1973, surtout dans les secteurs des mines, de la fabrication et du commerce. Les investissements directs des États-Unis au Canada se sont chiffrés à $485 millions, soit $84 millions de moins qu'en 1972.

Les sorties nettes de capitaux d'investissement direct canadien aux États-Unis sont passées de $138 millions en 1972 à $366 millions en 1973—mouvements dominés par une prise de participation appréciable de la Corporation de développement du Canada dans *Texasgulf Inc.* de New York au quatrième trimestre.

Bien que les rachats de valeurs mobilières canadiennes aient augmenté au total de $112 millions en 1973, les opérations avec les résidents des États-Unis ont diminué légèrement, passant de $415 millions en 1972 à $382 millions en 1973. Les opérations sur valeurs mobilières étrangères avec les États-Unis se sont soldées par une entrée nette de $73 millions pour les émissions en cours. Bien que cette entrée le cède de beaucoup à celle observée en 1972 ($273 millions), la tendance à la primauté des ventes sur les achats de valeurs étrangères, apparue en 1969, a de nouveau été observée. L'augmentation appréciable des autres opérations sur capitaux à long terme avec les États-Unis, qui comprennent les prêts bancaires, les placements hypothécaires et les mouvements de fonds d'assurance entre sièges sociaux et succursales, s'est traduite par une entrée nette de $176 millions en 1973.

Les transactions des banques canadiennes à charte sur des avoirs et des engagements en devises avec les résidents des États-Unis se sont soldées par une sortie nette de $263 millions. Les variations des avoirs non bancaires de devises ont laissé une sortie nette de $234 million vers les États-Unis. Les opérations sur les autres effets à court terme, sans les effets ni les autres créances des sociétés de financement, ont donné lieu à une entrée nette de $165 millions en provenance des résidents des États-Unis.

Les transports

Les transports ont joué un rôle clé dans l'évolution socio-économique du Canada, comme en témoigne toute leur histoire. Les habitants de notre pays se sont établis le long des voies navigables, puis le long des chemins de fer et, de plus en plus, le long des grandes routes. Les voyageurs qui nous arrivaient auparavant par bateau et traversaient le pays en chemin de fer dépendent maintenant dans une mesure croissante de l'avion et de l'autocar ou de l'automobile. On peut mieux dégager l'évolution récente en la plaçant dans le contexte des divers moyens de transports, air, rail, route et eau.

Transports aériens

Depuis ses modestes débuts dans les années 1920, l'avion en est venu à occuper une place de choix dans les transports au Canada. La livraison du premier avion à réaction à proprement parler en 1960 a transformé ce secteur de l'activité nationale. Ce nouveau type d'aéronef, plus gros, beaucoup plus rapide et d'un rayon d'action bien supérieur, a inauguré une nouvelle ère non seulement pour les voyageurs, mais aussi pour le transport des marchandises. En 1958, 4.5 millions de voyageurs ont fait appel aux transporteurs aériens commerciaux du Canada; en 1973, on en comptait 17.7 millions. En 1953, les chargements aériens se sont chiffrés à environ 15 millions de milles-tonnes de marchandises, contre près de 500 millions en 1973.

Au Canada, les services aériens commerciaux sont assujettis à la délivrance d'un permis et sont régis par la Commission canadienne des transports. L'immatriculation et l'inspection des aéronefs, la délivrance de permis au personnel, l'exploitation d'un grand nombre d'aéroports, le contrôle de la circulation aérienne ainsi que

Décollage d'un DC8 à l'Aéroport international d'Ottawa.

d'autres activités relatives à la navigation aérienne ne sont que quelques-uns des services que fournit l'Administration canadienne des transports aériens du ministère des Transports (MDT) à l'aviation civile.

Bien que les transporteurs aériens canadiens assurent tout un éventail de services, dont des services spécialisés comme l'aspersion des cultures, la surveillance des incendies de forêt, l'inspection des pipe-lines, les levés et les photographies aériens, la construction au moyen d'avions et la formation du personnel volant, le transport des voyageurs et des marchandises demeure de loin leur principale activité. En 1973, près de 611 transporteurs immatriculés au Canada ont transporté environ 13.1 millions de voyageurs à l'intérieur du pays et environ 4.6 millions dans le monde. Air Canada, CP Air et les transporteurs régionaux (Pacific Western Airlines, Transair, Nordair, Québecair et Eastern Provincial Airways) ont transporté 15.3 millions de voyageurs, soit 86.4% du total.

Les lignes internationales des transporteurs aériens du Canada se sont beaucoup étendues au cours de la dernière décennie. Aujourd'hui, Air Canada, CP Air, Pacific Western Airlines et Nordair relient ensemble le Canada par des vols à horaire fixe aux États-Unis, aux Antilles, à l'Europe occidentale, au Moyen-Orient, à l'Union soviétique, à l'Amérique centrale et méridionale, aux îles Hawaii et Fidji, à l'Australie, sans compter le Japon, la Chine et Hong Kong.

Un autre indice de la progression des transports aériens ces dernières années est la multiplication des mouvements des aéronefs. En 1973, les 56 principaux aéroports pourvus de tours de contrôle du ministère des Transports ont relevé 5,253,970 décollages et atterrissages, les vols d'entraînement compris. Il s'agit là d'une hausse de près de 30% depuis 1968, année où 42 tours avaient signalé 4,048,224 mouvements, et de 128% depuis 1963; cette année-là, les 33 aéroports civils au Canada munis d'une tour de contrôle avaient enregistré 2,299,385 mouvements. L'augmentation de 6% (ou 308,625) sur les 4,945,345 mouvements signalés par 55 tours en 1972 nous indique que cette croissance se poursuit.

Il est difficile de dégager des éléments d'évolution de l'activité aérienne; il convient néanmoins de noter certains changements. Il semble bien que les aéroports satellites situés à proximité des aéroports internationaux figurent pour une partie de plus en plus grande de l'activité totale. Ainsi, en 1973 l'aéroport de St-Hubert au Québec a enregistré pour la cinquième année consécutive le plus grand nombre de mouvements. L'aéroport de Pitt Meadows, près de Vancouver en Colombie-Britannique, et l'aéroport industriel d'Edmonton (Alb.) se sont classés respectivement deuxième et troisième cette même année. En règle générale, le volume de la circulation aérienne dans la plupart des aéroports exploités à l'ouest de la frontière Manitoba—Ontario a été beaucoup plus élevé qu'en 1972, tandis que l'activité fléchissait dans la majorité des aéroports de l'Est du Canada.

Lorsque l'on examine le schéma des mouvements itinérants, c'est-à-dire ceux des aéronefs en provenance ou en direction d'un autre aéroport (ainsi que le présente le tableau à la page 334), on constate que l'utilisation de l'avion à réaction comme tel s'est rapidement accrue en valeur tant absolue que relative; par contre, celle des avions à turbopropulseur a varié numériquement, tout en continuant à fléchir en valeur relative. En 1964, les avions à turbopropulseur intervenaient pour 23% des mouvements d'aéronefs et les avions à réaction, pour 9.5%. En 1973, le tableau était tout à fait différent puisque ces derniers figuraient pour plus du quart des mouvements et les avions à turbopropulseur, pour 9%.

On peut mesurer la croissance de l'aviation civile par le nombre d'immatriculations d'aéronefs et de licences du personnel volant et au sol. Du 31 mars 1965 au 31 mars 1974, le nombre d'aéronefs civils au Canada a plus que doublé, passant de

7,016 à 14,764. Le nombre de licences en vigueur détenues par les pilotes des divers types d'aéronefs, les navigateurs de bord, les contrôleurs de la circulation aérienne ainsi que les mécaniciens navigants et d'entretien s'élevait à 46,941 le 31 mars 1974, soit 7,462 (19%) de plus qu'à la même date en 1971.

Activités, recettes, dépenses et consommation de carburant de l'aviation commerciale canadienne, 1972 et 1973[1]

(en milliers)

	Transporteurs transcontinentaux et régionaux[2]		Tous les autres transporteurs		Total, transporteurs	
	1972	1973	1972	1973	1972	1973
Activités						
Voyageurs	12,600	15,300	1,800	2,400	14,440	17,700
Milles-voyageurs	12,660,900	14,948,200	838,700	1,432,300	13,499,600	16,380,500
Milles-tonnes de marchandises	408,000	454,600	29,200	41,500	437,200	496,100
Vols en partance	310	370	560	650	870	1,000
Heures de vol	490	530	1,400	1,700	1,800	2,200
Recettes et dépenses d'exploitation						
Total, recettes d'exploitation ($)	875,600	1,033,600	180,000	241,700	1,055,600	1,275,300
Total, dépenses d'exploitation ($)	806,500	968,600	171,200	183,900	977,700	1,152,500
Consommation de carburant						
Turbocarburant (gallons)	514,800	558,800	26,600	38,600	541,400	597,400
Essence (gallons)	2,600	130	18,300	19,300	21,000	20,600

[1]Estimations; données définitives disponibles le 1er juillet 1974.
[2]Air Canada, CP Air, Pacific Western Airlines, Transair, Nordair, Québecair et Eastern Provincial Airways.

Répartition des mouvements[1] d'aéronefs aux aéroports munis d'une tour de contrôle relevant du M.D.T. selon le type d'installation motrice, 1964, 1970, 1972 et 1973

	1964		1970		1972		1973	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Piston	729,647	65.5	1,119,486	59.2	1,347,751	60.5	1,583,642	61.2
Turbopropulseur	255,497	23.0	264,913	14.0	230,877	10.4	233,637	9.1
Réacteur	105,969	9.5	440,533	23.3	546,623	24.6	661,837	25.6
Hélicoptères	22,394	2.0	63,618	3.4	91,800	4.1	99,502	3.9
Planeurs	—	—	1,143	0.1	8,834	0.4	4,858	0.2
Total	**1,113,507**	**100.0**	**1,889,693**	**100.0**	**2,225,885**	**100.0**	**2,583,476**	**100.0**

[1]Décollage ou atterrissage d'un aéronef en direction ou en provenance d'un autre aéroport.

Avion Cessna 185 à Prince-Rupert (C.-B.).

Des géologues utilisent un hélicoptère pour visiter le glacier de Victoria et le chaînon Albert dans l'île Ellesmere.

Cour de triage du Canadien National à Maple (Ont.).

Transports ferroviaires

Les chemins de fer constituent l'élément essentiel du réseau de transport du Canada. Deux grands chemins de fer à la dimension du continent s'étendent sur 4,000 milles, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique à travers roches, muskeg stérile, prairies et chaînons montagneux d'aspect presque chaotique. En 1850, les colonies britanniques de l'Amérique du Nord ne disposaient ensemble que d'un embryon de voie ferrée de 66 milles. Cent ans plus tard, le Canada comptait à lui seul 57,997 milles de voies ferrées en service, et il y en avait 60,037 en 1972.

Dans le passé, les chemins de fer ont joué un rôle prédominant dans le rapprochement politique et le développement économique du Canada. Aujourd'hui, ils se joignent pour créer des réseaux multimoyens intégrés capables d'acheminer la production du pays avec rapidité, efficacité et économie. L'amélioration des services, dont témoignent notamment les vitesses plus élevées et un matériel d'une capacité accrue et plus spécialisé, ne peut que ménager aux chemins de fer une place importante dans le secteur du transport interurbain de demain.

Le Canadien National et le Canadien Pacifique dominent toujours l'industrie canadienne des transports ferroviaires. Ils exploitent de grandes lignes transcontinentales et des réseaux secondaires de desserte et œuvrent dans d'autres domaines (lignes aériennes, camionnage, cabotage et navigation océanique, hôtellerie et communications). Les Chemins de fer Nationaux sont exploités par le gouvernement fédéral. Par cette entreprise ferroviaire, ce dernier a également un droit de regard dans des réseaux comme le *Northern Alberta Railway*, pour n'en citer qu'un.

Au nombre des chemins de fer exploités par les provinces, on compte l'*Ontario Northland*, le *British Columbia Railway* et les lignes de la British Columbia Hydro. Dans le secteur des services de trains de banlieue, l'Ontario a établi GO-Transit le 23 mai 1967 au bénéfice des navetteurs de Toronto et de sa banlieue. Les services-voyageurs mis en route en 1972 par la *National Railroad Passenger Corporation* (AMTRAK) des États-Unis comptent deux lignes internationales. Le *Pacific*

International est entré en service le 17 juillet 1972 entre Seattle (Wash.) et Vancouver (C.-B.). Le service de l'Est, qui relie Montréal (Qué.) et Washington (D.C.) par New York et Springfield (Mass.) ainsi que les régions de villégiature du New Hampshire et du Vermont, a débuté le 29 septembre 1972.

Les livraisons par conteneur, qui nécessitent la conjugaison de plusieurs moyens de transport et la mise en place d'un système bien rodé de passage de l'un à l'autre, constituent l'un des faits les plus marquants de l'évolution du transport ferroviaire de marchandises ces dernières années. En 1969, 27,718 wagons de marchandises ont transporté 517,292 tonnes en conteneur. En 1973, ce moyen de transport avait pris une expansion telle que la quantité de marchandises transportées en conteneur dépassait plus de sept fois celle de 1969, s'établissant à 3,886,810 tonnes (138,479 wagons). Autrement dit, moins d'un wagon sur cent transportait de conteneurs en 1969, mais en 1973, ce trafic absorbait 3.5% de tous les wagons chargés.

En 1972, les chemins de fer ont transporté 237,909,761 tonnes (sans double compte) de marchandises payantes contre 236,410,148 tonnes l'année précédente. Pendant la même période, le nombre de voyageurs est tombé de 24,118,978 à 23,011,776. Par ailleurs, le nombre de salariés affectés au transport de marchandises et de voyageurs a baissé au cours de cette période, passant de 131,092 à 130,814. En 1972, chaque tonne de marchandises payantes a parcouru en moyenne 521 milles contre 502 l'année précédente.

Le Canadien National et le Canadien Pacifique ont figuré respectivement en 1972 pour 52.4% et 36.6% des recettes totales ($1,941 millions) au titre du transport ferroviaire au Canada. Le *Quebec North Shore and Labrador Railway*, construit au premier chef en vue du transport du minerai et des concentrés de fer depuis les régions de Schefferville et Wabush au Labrador et au Québec jusqu'aux installations portuaires du fleuve Saint-Laurent, est intervenu pour 1.8% des recettes. Les autres chemins de fer dont les recettes constituent au moins 1% du chiffre global sont le *British Columbia Railway* (2.3%) et l'*Ontario Northland* (1.1%). Le reste des recettes, soit 5.8%, se répartit entre 29 des 34 autres entreprises exploitantes, qui englobent les embranchements canadiens de réseaux américains.

Train de conteneurs d'un mille de longueur franchissant un pont sur chevalets près de Drummond (N.-B.).

Transports routiers

De tous les moyens de transport, c'est le transport routier qui absorbe la plus grande partie des dépenses engagées par les administrations publiques du Canada dans le secteur des transports. Pendant l'année financière 1971-72, les administrations fédérale, provinciales et locales ont dépensé ensemble plus de $2,250 millions au titre de la construction et de l'entretien des 518,318 milles de routes et de rues du Canada. La forte poussée ascendante de la demande de transport ces dernières années explique ces dépenses d'extension et d'amélioration du réseau de chaussées. Pendant la décennie 1962-72, le nombre de voitures immatriculées a augmenté de 64% pour s'établir à 7,407,275; le nombre de camions et de tracteurs routiers immatriculés est passé à 1,639,175, une hausse de 50%; le nombre d'autocars immatriculés a monté en flèche (101%) pour se fixer à 42,802, tandis que dans le cas des motocyclettes, on pouvait observer un bond de 650%, leur nombre passant de 33,101 à 248,501.

Pour la majorité des Canadiens, la voiture particulière demeure le principal moyen de transport. Plus de 73% des salariés canadiens utilisent leur voiture, qu'il y ait d'autres passagers ou non, pour se rendre au travail. D'après les dernières études, 40% des conducteurs canadiens parcourent de 7,500 à 12,500 milles par an en automobile et 33%, plus de 12,500 milles chaque année.

Étant donné le nombre croissant de voitures et de conducteurs sur les routes, les accidents sont également plus nombreux. On est actuellement à arrêter de nouvelles mesures législatives en matière de sécurité, qui prévoieront notamment l'usage obligatoire des ceintures de sécurité.

Comme le nombre de véhicules immatriculés s'est accru au cours de la décennie 1962-72, les ventes annuelles d'essence ont augmenté de 79% pour atteindre 5,934 millions de gallons, tandis que celles de carburant diesel marquaient une avance de 28% pour passer à 706 millions de gallons. Une pénurie de ces carburants pourrait paralyser plus ou moins ce moyen de transport.

Bien que la plupart de Canadiens choisissent l'automobile, 16% des travailleurs préfèrent les transports en commun par autobus, tramway, métro ou train de

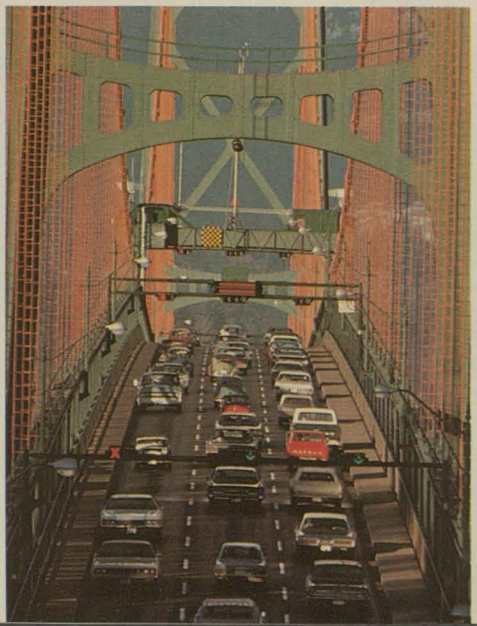

Le pont Lion's Gate à Vancouver (C.-B.).

Le nombre d'immatriculations de camions et de tracteurs routiers a augmenté de 50% entre 1962 et 1972 pour atteindre 1,639,175.

banlieue pour se rendre à leur travail. Les sociétés de transport urbain ont accueilli 1,023 millions de passagers en 1971. Les transports routiers constituent un élément important de l'activité quotidienne du Canada au travail, mais ils jouent également un rôle essentiel dans les loisirs des Canadiens, notamment lorsque ceux-ci deviennent voyageurs ou touristes. Au début des années 70, les Canadiens possédaient 72,000 campeuses sur camionnette, 121,000 caravanes de tourisme et 220,000 tentes-roulottes; tout semble indiquer que les ventes de ces véhicules continueront à augmenter.

Transports par eau

On retrouve dans la navigation le mode de transport le plus ancien du Canada, mais la technique du 20^{e} siècle transforme rapidement la physionomie de cette industrie. Aujourd'hui, les navires peuvent transporter plus de marchandises qu'à toute époque du passé et les multiples innovations sur le plan du matériel et des méthodes de manutention des cargaisons se traduisent par une augmentation du tonnage commercial chaque année. Le Canada comptait 28,053 bateaux immatriculés en 1973 dont 11,924 cargos, bateaux-citernes, bacs, yachts et autres bateaux et 16,129 bateaux de pêche. En 1972, plus de 170 millions de tonnes de marchandises ont été manutentionnées dans les ports canadiens, soit une hausse de 63.4% depuis dix ans.

Au nombre des principaux ports du Canada, on compte Halifax (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.), Québec et Montréal (Qué.), Toronto, Hamilton et Thunder Bay (Ont.) et Vancouver (C.-B.). De fait, 45.3% (80 millions de tonnes) de tout le commerce international du Canada est passé par ces ports. Vancouver occupait le premier rang pour le nombre total de tonnes manutentionnées; il en avait chargé et déchargé 34.9 millions. Montréal, le deuxième port en importance à cet égard, avait manutentionné 20.3 millions de tonnes.

Les exportations par eau du Canada vers les États-Unis comprenaient le minerai de fer, le mazout, le bois d'œuvre (sciages) et le bois non scié. Les exportations vers le Japon, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Chine et l'Italie se composaient de blé et de minerai de fer. Le blé et l'orge constituaient les principales exportations vers l'Union soviétique. Parmi les importations par voie d'eau du Canada, on compte la

houille grasse, le minerai et les concentrés de fer et la pierre calcaire des États-Unis, le pétrole brut du Venezuela, d'Iran, de l'Arabie Saoudite et de l'Angola ainsi que les minerais d'alumine et de bauxite de la Jamaïque, et de Trinité et Tobago.

En 1972, la navigation sur les Grands Lacs a représenté plus de 60% de tout le transport de marchandises par voie d'eau entre le Canada et les États-Unis. La voie maritime du Saint-Laurent a beaucoup augmenté le volume du transport sur les Grands Lacs en allongeant la saison de navigation et en permettant aux transatlantiques de pénétrer profondément dans les terres. Seuls y trouvent passage les navires dont le tirant d'eau ne dépasse pas 26 pieds. On a relevé en 1973 dans la voie maritime 8,284 passages de navires transportant 75 millions de tonnes de marchandises, surtout en vrac. En 1974, la voie maritime a été ouverte du 26 mars au 17 décembre.

Tout comme dans les transports par rail et par route, on assiste à une croissance marquée de la conteneurisation dans le secteur de la navigation. Les importations en conteneur se sont chiffrées à 1,980,576 tonnes en 1972, soit 61% de plus qu'en 1971. Les exportations conteneurisées se sont accrues de 22.7% pour s'établir à 2,039,710 tonnes.

La tendance à l'utilisation de plus gros navires pour le commerce international s'est traduite par une hausse de la quantité de marchandises manutentionnées dans les ports canadiens, mais aussi par une légère diminution des arrivées et des départs de navires dans ces ports. En 1972, on a relevé 49,738 arrivées et départs, un recul par rapport aux 50,239 de 1971.

Poussières de minerai de fer enlevées par tuyau de la cale du *Baie St-Paul*, cargo de la Voie maritime du Saint-Laurent.

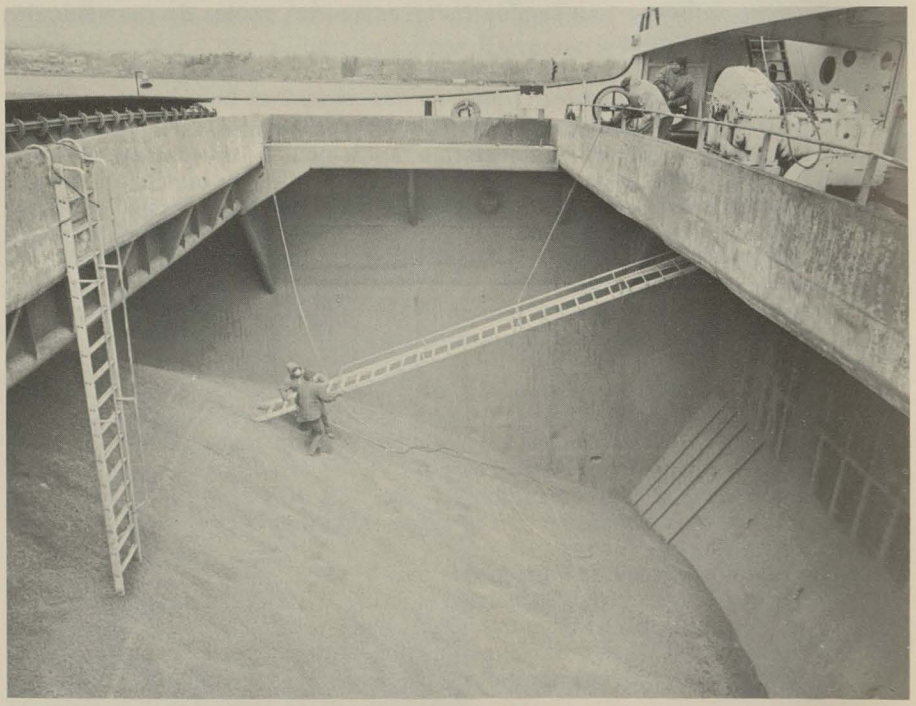

Le *Voyageur 001*, dont on fait l'essai à Toronto, desservira les endroits habituellement inaccessibles avant le gel de l'hiver.

Technologie

La technologie a longtemps servi à résoudre les problèmes particuliers de transport qui se posent au Canada à cause de sa géographie et de son climat. Les distances sans fin, les barrières naturelles et l'état du sol, le pergélisol compris, ont constitué un défi tout nouveau pour nos ingénieurs désireux d'aménager un bon réseau de transport. Un souci récent suscité par la société a été d'assurer que l'évolution technologique dans l'industrie des transports ne dégrade pas l'environnement et tienne compte des divers coûts sociaux auxquels elle donne lieu.

Les pouvoirs publics, l'industrie et les établissements d'enseignement s'efforcent tous d'apporter des innovations et des améliorations dans tous les secteurs des transports. Outre le Conseil national de recherches qui entreprend des études poussées dans la plupart de ces secteurs, plusieurs universités canadiennes ont établi des centres de recherche en matière de transport. Les centres des Universités Queen's et York ainsi que des Universités de Toronto, du Manitoba et de la Colombie-Britannique s'attachent aux grands problèmes qui pèsent sur tout l'avenir des transports et tâchent d'en arriver à des solutions techniques bien précises. Au nombre des nouvelles idées auxquelles est parvenue la recherche, citons un système de communication dans les longs trains que se substituerait aux radiocommunications qui s'avèrent quelque peu insatisfaisantes dans les tunnels, en trajet sinueux, et à proximité d'autres trains; un radar guidé permettant de repérer avalanches et glissements de terrain au-delà des courbes ou des collines grâce à un dispositif électromagnétique de guidage ondulatoire de surface comme un câble coaxial; un contrôle des trains à plusieurs locomotives qui permette d'atténuer le risque de bris de l'attelage par suite de la forte tension qui s'exerce sur les barres d'attelage des longs trains. Des recherches d'un caractère plus futuriste se sont poursuivies sur le transport de surface guidé par lévitation magnétique. Les vitesses

très élevées que comporte un tel système pourraient relier les centres urbains au moyen d'un service de surface de 300 milles à l'heure, qui rivaliserait ainsi vraiment avec l'avion.

Dans les transports aériens, les conquêtes technologiques ont toujours été spectaculaires. Des progrès ont pu voir le jour récemment dans le domaine du contrôle de la circulation aérienne. De nouveaux ordinateurs de pointe permettent aux contrôleurs de la navigation aérienne de mieux identifier les vols et de mieux diriger la circulation aérienne dans toute sa complexité actuelle. On a également observé un progrès dans le domaine de la manutention des bagages et des marchandises, progrès rendu nécessaire par l'apparition d'avions à réaction de taille énorme. Les carrousels à bagages et les trottoirs mobiles sont maintenant chose commune dans les aéroports canadiens.

Bien que dans les transports par eau le progrès technologique se soit surtout traduit par de plus gros navires, des vitesses supérieures, la conteneurisation et le transport de marchandises spéciales, il y a eu des innovations dans les domaines de la navigation et du matériel spécialisé de sécurité. Sur la côte ouest, on a mis au point et construit un bateau spécial à faible tirant d'eau destiné à l'industrie forestière. Il a un tirant de 39 pouces au lieu du tirant normal de six pieds tout en se prêtant à l'emploi des modes ordinaires de propulsion.

Le prototype du train de voyageurs canadien LRC (Léger-Rapide-Confortable) pouvant filer à 120 milles à l'heure subit actuellement des essais.

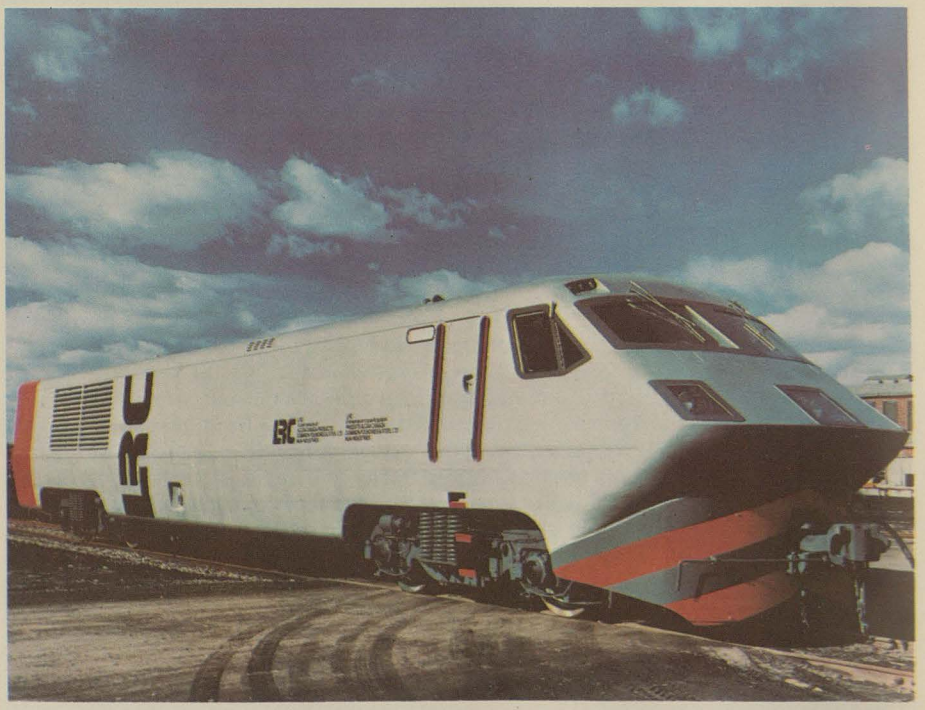

Communications

Télécommunications

L'existence du Canada comme entité politique et sociale a toujours été largement tributaire de bons réseaux de communication est-ouest. Historiquement, c'est ce qui explique le lent tracé des itinéraires des «voyageurs», puis l'établissement progressif d'un océan à l'autre de réseaux de chemin de fer, de télégraphe et de téléphone, de services de radiodiffusion, de lignes aériennes, de réseaux à micro-ondes, de la Route transcanadienne, et enfin, d'un dispositif national de télécommunications par satellite. Ces grands axes de communication, qui apportent un contrepoids à la forte attraction continentale nord-sud, se sont avérés essentiels à l'expansion économique du Canada, à la transmission et la diffusion de l'information et à l'expression et au partage des valeurs socio-culturelles.

Pouvoirs fédéraux et provinciaux

La répartition du pouvoir législatif entre le Parlement du Canada et les assemblées législatives provinciales a été établie par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Or, le seul type de télécommunication que connaissaient en 1867 les

Lorsqu'il travaillait à son phonautographe à Brantford en juillet 1874, Alexander Graham Bell en est venu à l'idée du téléphone.

Pose du câble téléphonique Cantat II en Nouvelle-Écosse. Le dispositif canadien d'arrivée du câble transatlantique de 1,840 circuits se trouve à 90 milles d'Halifax.

Pères de la Confédération, était le télégraphe électrique, encore dans l'enfance. L'application de la Constitution aux modes de télécommunication créés par la suite repose donc essentiellement sur un ensemble de décisions judiciaires, toutes des plus importantes: elles ne sont pas complètes cependant, ni probantes à tous les égards.

En résumé, la situation est la suivante: les radiocommunications, dont les entreprises émettrices et réceptrices de radiodiffusion, sont réglementées par le gouvernement fédéral. De plus, la Société canadienne des télécommunications transmarines, Télésat Canada, les Télécommunications CN-CP, la British Columbia Telephone Company, Bell Canada et quatre autres entreprises de téléphone et de télégraphe de moindre importance sont régies par des dispositions fédérales. Toutes les autres entreprises d'exploitation des télécommunications, soit plus de 1,200, sont réglementées par les provinces.

L'année 1973 a marqué le début d'un rapprochement entre le gouvernement fédéral et les provinces. Lors du dépôt du Livre vert sur une politique des télécommunications le 22 mars 1973, le gouvernement fédéral a invité les gouvernements provinciaux à collaborer à l'élaboration d'une politique nationale des télécommunications destinée à harmoniser les objectifs et l'activité du gouvernement central et des provinces. Le ministre fédéral des Communications a, à cette occasion, invité ses collègues provinciaux à le rencontrer à Ottawa. Une conférence a eu lieu en

novembre 1973. Les ministres ainsi réunis ont décidé d'en tenir une seconde, mais aucune date n'a été arrêtée.

Au début de 1974, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta ont conclu avec le gouvernement fédéral des accords prévoyant la réalisation d'un programme de planification à long terme visant à mettre la technologie des communications au service de l'enseignement dans ces provinces.

Le système canadien

Le réseau de plus en plus complexe des télécommunications influe tous les jours davantage sur la vie des Canadiens. A la fin de 1973, 11,665,336 téléphones étaient en service au Canada, soit un appareil pour deux habitants environ. Les ménages canadiens sont maintenant dotés d'un téléviseur dans une proportion de 96%. Plus de 2.1 millions de ménages canadiens sont des usagers d'un service de télédistribution qui leur apporte télévision et radio FM et qui pourrait leur rendre une foule de services dans l'avenir, y compris des liaisons bidirectionnelles.

La télévision, la radio, le téléphone, le télégraphe, le téléimprimeur, la téléscopie et d'autres moyens de communication font maintenant partie de notre vie. Ces services sont offerts autant par des entreprises privées que par des organismes publics. A la fin de l'année financière 1973-74, 334,571 permis d'exploitation radio étaient en vigueur au Canada.

Le nombre d'entreprises téléphoniques en activité dépassait 1,200 en 1974, allant des grandes entreprises comptant des centaines de milliers de téléphones aux petites coopératives, établies surtout en Saskatchewan et ayant parfois aussi peu que 25 usagers. Toutefois, les huit sociétés membres du Réseau téléphonique transcanadien (R.T.T.) groupent plus de 90% de tous les usagers du téléphone et assurent, grâce à leurs deux réseaux transcanadiens à micro-ondes, l'ensembles des communications interurbaines.

L'appareil Logic 10, mini-PBX à 10 touches, constitue le noyau des nouveaux postes terminaux téléphoniques modulaires; divers éléments peuvent s'articuler autour de ce noyau.

Diverses entreprises fournissent d'autres services de télécommunication. Les Télécommunications CN-CP, spécialisées dans les communications d'affaires, offrent des services comme le télégraphe et le télex. Télésat Canada, qui appartient à titre conjoint au gouvernement du Canada et aux sociétés exploitantes, s'occupe du système canadien de communications par satellite. La Société canadienne des télécommunications transmarines, une société de la Couronne, relie le Canada au reste du monde par des câbles sousmarins et des satellites internationaux de télécommunication.

Faits marquants en 1973-74

L'amélioration des services de télécommunication du Canada s'est poursuivie en 1973-74. Le R.T.T. et les Télécommunications CN-CP ont mis en service leur propre réseau de télétransmission de données. Sous la désignation *Data-route* (R.T.T.) et Infodat (Télécommunications CN-CP), ces réseaux utilisent les techniques numériques pour transmettre les données à une très grande vitesse partout au pays et sont conçus de façon à pouvoir répondre aux besoins des entreprises commerciales. Ils ont ainsi permis de réduire les tarifs de télétransmission de données.

Pendant la même année, Télésat Canada a procédé au lancement du second satellite Anik, devant servir à remplacer Anik I au besoin. Le succès opérationnel de ce premier satellite a permis à Télésat de louer certains canaux d'Anik II sur une base temporaire. Au début d'avril 1973, *RCA Global Communications* et *RCA Alaska Communications* concluaient avec Télésat un accord de location d'un canal d'Anik II à plein temps et d'un second canal d'emploi intermittent en vue de l'acheminement des communications entre l'Alaska et les 48 États du sud. Par la suite, Télésat signait des accords semblables avec d'autres sociétés américaines, et elle prévoit lancer Anik III au premier trimestre de 1975.

Par ailleurs, la Société canadienne des télécommunications transmarines (SCTT) a installé un nouveau câble téléphonique transatlantique avec la collaboration du *British Post Office*. D'une capacité de 1,840 circuits téléphoniques, Cantat II dépasse plus de deux fois la capacité de tous les autres câbles transatlantiques réunis. Installé au coût de $70 millions entre Beaver Harbour en Nouvelle-Écosse et Widemouth Bay en Cornouailles (Angleterre), Cantat II a été mis en service le 1er avril 1974.

Sur le plan international, le Canada a participé à la conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.), qui a eu lieu du 14 septembre au 26 octobre 1973 à Torremolinos en Espagne, ainsi qu'à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications maritimes, qui s'est déroulée à Genève du 22 avril au 7 juin 1974. Conjointement avec la Suède, le Canada a présenté un document lors de la 5e session du Groupe de travail des Nations Unies sur la radiodiffusion directe par satellite, qui a eu lieu à Genève du 11 au 22 mars 1974. Le Canada a en outre signé en mai 1974 une entente sur protocole relative au programme du satellite expérimental Aérosat. Ce programme vise à améliorer les conditions de la navigation aérienne au-dessus de l'Atlantique Nord. Outre le Canada, les États-Unis et l'Organisation européenne de recherches spatiales participent à ce programme.

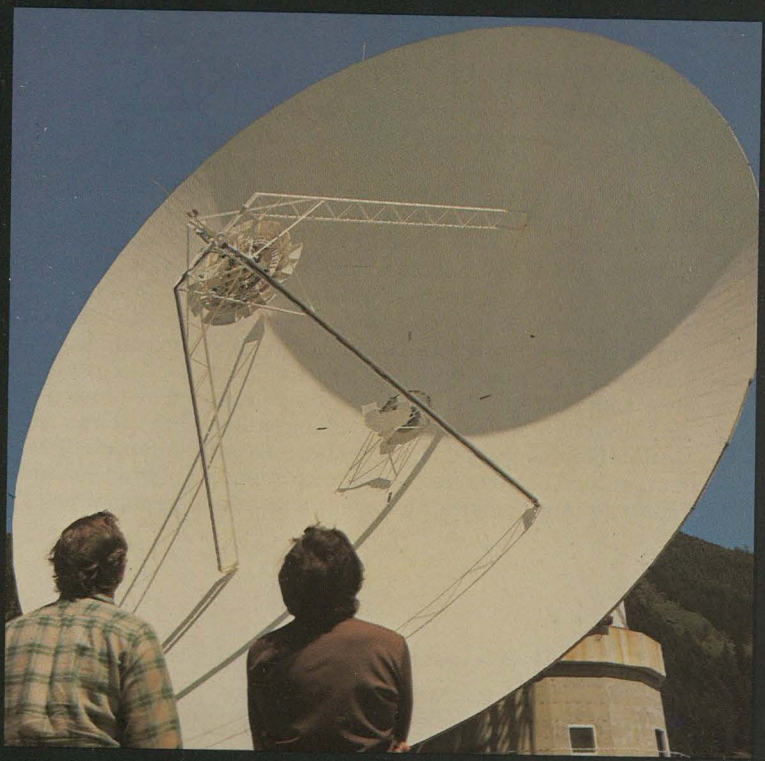

1

1. Le réflecteur de 100 pieds de diamètre du lac Cowichan (C.-B.), achemine des messages vers un satellite.
2. Tour à micro-ondes en banlieue de Winnipeg (Man.).
3. Entretien des installations à micro-ondes du mont Hayes près de Prince-Rupert (C.-B.).

2

3

Le défi à relever

Ces dernières années, les innovations technologiques ont rendu les télécommunications encore plus complexes. Le grand essor des moyens de communication instantanée de l'information par toutes les régions du pays a non seulement aboli la distance qui souvent faisait obstacle au commerce intérieur, mais laisse entrevoir de nouvelles possibilités dans la lutte contre les inégalités régionales et dans la mise en valeur du Nord. Grâce à des réseaux de câbles électroniques, le grand public aura éventuellement accès à des sources nouvelles et plus abondantes d'information de culture, et de divertissement. Dans un avenir prévisible, les téléviseurs privés pourront peut-être capter directement les émissions diffusées par satellite, enrichissant ainsi le choix qui s'offre aux particuliers. Par ailleurs, la mise au point, à un rythme rapide, d'un matériel simple et peu coûteux de magnétoscopie, de cinématographie et de radiodiffusion permet de plus en plus au public de jouer un rôle actif dans le domaine des communications. Il ne s'agit plus, on le voit bien, de faits isolés se rattachant à des besoins particuliers de l'entreprise ou du consommateur; ce sont des manifestations d'une révolution technologique qui aura des répercussions sociales d'une ampleur difficile à imaginer.

Data-route, le premier réseau numérique nationale de transmission de données au monde qui soit sur le marché.

Manifestement, on ne peut considérer, aujourd'hui moins que jamais, les aspects techniques et économiques des télécommunications sans tenir compte de leur incidence sociale et culturelle. Qui plus est, nombre de systèmes naguère autonomes de communication électronique s'acheminent de plus en plus vers l'interconnexion, ainsi que vers une intégration et une puissance accrues. Un indice très révélateur de cette évolution est l'interaction croissante de la radiodiffusion et d'autres modes de télécommunication. L'intégration rapide de la technologie des ordinateurs et des techniques des communications est également très révélatrice. On n'a pas tardé à en exploiter efficacement les possibilités financières, sans toutefois concevoir des moyens de se défendre contre les dangers et les inconvénients qu'elle pourrait engendrer. On observe aussi une forte croissance du marché de consommation pour tous les genres d'appareils audio-visuels électroniques destinés au grand public, qui a ainsi de plus en plus accès aux systèmes collectifs de communication. Le gouvernement veut donc éviter que l'on laisse se créer le monde des télécommunications de demain, que préfigure cette multiplicité de techniques et de matériel nouveaux, sans égard à ses répercussions possibles aussi bien sur les valeurs socio-culturelles et la qualité de la vie que sur l'économie canadienne.

Le service postal

Les Postes canadiennes, qui emploient environ 54,000 personnes, sont entièrement décentralisées, et se divisent selon quatre régions, celles de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest. Ces quatre régions se subdivisent en 14 districts organisés de manière à satisfaire les besoins particuliers des clients locaux.

Le programme de la livraison assurée, lancé à Toronto en février 1971, assure la distribution du courrier le lendemain du dépôt. Ce service est maintenant offert dans 66 villes du Canada. On l'a amélioré en avril 1973 en arrêtant une nouvelle heure limite de dépôt en début de soirée en vue de la livraison du courrier local le lendemain du dépôt.

Le code postal, utilisé pour la première fois à Ottawa en avril 1971, faisait partie intégrante de chaque adresse au Canada à la fin de 1973. Il contient assez de renseignements pour qu'une adresse nous soit parfaitement connue, appartement, immeuble commercial ou côté de rue.

Les premières machines électroniques capables de trier environ 26,000 lettres en une heure dans 288 cases au moyen du code postal, sont en service à Ottawa, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Toronto. En 1978, il y en aura dans 26 grandes villes, où on traitera 85% du courrier au Canada.

Depuis 1972, les Postes canadiennes ont entrepris la construction d'installations postales vastes et modernes destinées à la manutention du courrier et des colis en nombre, et à la mécanisation du tri du courrier. On construit actuellement deux de ces importantes installations à Toronto, et l'élaboration des plans des deux établissements prévus pour Montréal est en bonne voie. Dans d'autres grands centres, de telles installations en sont au stade de la conception ou sont déjà sur le chantier.

Il ne s'agit là cependant que d'une partie du programme d'amélioration le plus vaste qu'aient entrepris à ce jour les Postes canadiennes et qui, une fois réalisé, influera sur chaque Canadien qui envoie ou reçoit une lettre.

Au printemps de 1975, les lecteurs optiques de caractères (L.O.C.), capables de «lire» les codes postaux imprimés ou dactylographiés, travail que doit actuellement exécuter un employé, se seront ajoutés aux machines de tri à Ottawa. Vancouver et Toronto disposeront de ces lecteurs de caractères vers le milieu de 1975, et Montréal et Winnipeg, au début de 1977.

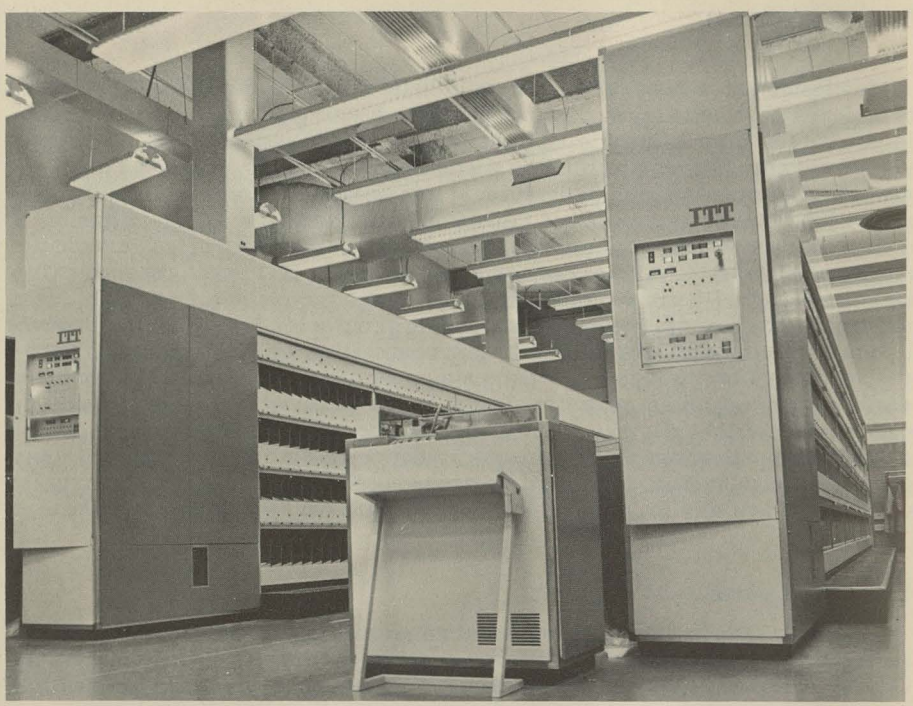

Les lettres sont acheminées vers ces trieuses mécaniques qui peuvent en traiter jusqu'à 26,000 à l'heure.

Sur le marché postal, les Postes répondent de mieux en mieux aux besoins de leurs clients en leur offrant de nouveaux produits et de nouveaux services. La Poste certifiée, inaugurée en 1973, permet à l'expéditeur d'obtenir une preuve écrite que son envoi est bien parvenu à destination. Ce service est moins cher et plus avantageux que la recommandation, qui nécessite l'application de mesures de sécurité particulières. Par contre, la Poste certifiée ne peut offrir toutes les garanties associées au courrier recommandé.

Le service de la Téléposte, établi en octobre 1972, au bénéfice des usagers du Télex, réunit les avantages du courrier de première classe et de la transmission par Télex, à savoir les délais prévisibles de distribution et la rapidité.

La Postpak est un service qui permet à l'homme d'affaires d'expédier plusieurs articles en un seul conteneur vers une destination unique, où ils sont ramassés et livrés immédiatement. Ainsi, on gagne du temps, tout en réduisant les frais de manutention et de traitement.

En octobre 1973, les Postes canadiennes ont lancé sur le marché le domestrogramme, qui vient s'ajouter aux pièces postales. Joli et pratique, réunissant de façon originale papier, enveloppe et timbre, il est orné des fleurs emblématiques des dix provinces et des deux territoires du Canada et offre en même temps l'attrait particulier d'une carte postale et la discrétion d'une lettre sous pli. Les domestrogrammes se vendent en jeux de six pour $1.

On a enfin remplacé l'ancienne lettre-avion par une pièce postale colorée et bien d'avant-garde, l'aérogramme. Il est conçu pour la correspondance outre-mer et se vend en jeux de six pour $1.40.

remerciements

Les collaborateurs

Robbin Frazer (*Arts et culture*), membre fondateur de la *Canadian and Youth Drama Association*, rédacteur adjoint de la revue *Performing Arts in Canada* et journaliste à la pige dans le domaine artistique.

Louis Edmond Hamelin (*Le Nord canadien*), O. C.; Fondateur du Centre d'Études nordiques de l'Université Laval; membre du Conseil des TNO, B. ès A., Montréal, 1945; M. ès Eco., Laval, 1948; D. U. Grenoble, 1951. Auteur de *Le Périglaciaire par l'image/Illustrated Glossary of Periglacial Phenomena* (Québec, 1967) avec Frank A. Cook; *Atlas du monde contemporain* (Montréal, 1967) en collaboration; *Canada* (Paris, 1969; Montréal, 1971; Toronto, 1973); *Nordicité canadienne* (Montréal, 1974) et de nombreux autres ouvrages et articles.

John S. Moir (*Religion*), professeur d'histoire au Scarborough College de l'Université de Toronto, B.A. Toronto, 1948; M.A., 1949; Ph.D., 1954. Auteur de *Church and State in Canada West* (Toronto, 1959); *The Church in the British Era* (Toronto, 1972), vol. 2 de *A History of the Christian Church in Canada, Enduring Witness: A History of the Presbyterian Church in Canada* (Toronto, 1974) et d'autres ouvrages et articles.

Jacques Monet, S.J. (*Histoire*), directeur du département d'histoire de l'Université d'Ottawa. B.A. Montréal, 1955; L.Ph., L. Th. Immaculée Conception, 1956, 1957; M. A. Toronto, 1961; Ph.D., 1964. Auteur de *The Last Cannon Shot: A Study of French Canadian Nationalism, 1938-51* (Toronto, 1969) et de plusieurs autres ouvrages sur l'histoire du Canada.

Olav Slaymaker (*Géographie physique*), professeur agrégé de géographie à l'Université de la Colombie-Britannique. B.A. Cambridge, 1961; M.A. Harvard, 1963; Ph.D. Cambridge, 1968. Corédacteur de "Mountain Geomorphology", *Tantalus*, 1972, et auteur de plusieurs articles sur la géographie physique de l'Ouest du Canada.

Provenance des photographies selon le numéro de page

Couverture et frontispice. Malak
3. D. Muire/Photothèque d'Information Canada
4. Ted Grant/Photothèque d'Information Canada
6. George Hunter/Photothèque d'Information Canada
7. Malak
9. Richard Vroom (haut); Malak
10. Eberhard E. Otto/Miller Services
11. Richard Vroom
13. John Amatt (haut); George Hunter
14. Richard Harrington
16. Tasker/Miller Services
17. Deryk Bodington
19. Malak
20. Malak
22. Malak

24. Service canadien des forêts
25. Fred Bruemmer
31. Louis-Edmond Hamelin
32. (1) Gauthier/Miller Services; (2) Richard Harrington; (3) Louis-Edmond Hamelin; (4) Richard Harrington
34. Miller Services
36. Richard Harrington
41. (1) Malak; (2) Eberhard E. Otto/Miller Services; (3), (4) Paul Baich
42. Fred Bruemmer
43. Fred Bruemmer
44. Musées nationaux du Canada
45. Milne/Office du tourisme du gouvernement canadien
47. Tom Bochsler/Photothèque d'Information Canada
48. Rudolf Haas
49. Dunkin Bancroft/Photothèque d'Information Canada
50. Ted Grant/Office du tourisme du gouvernement canadien
51. Dave Portigal/Photothèque d'Information Canada
52. Dunkin Bancroft/Photothèque d'Information Canada
59. George Hunter
60. Office de la promotion de la femme
64. Photothèque d'Information Canada
67. (1), (2) Richard Vroom; (3), (4) Malak
68. Malak
70. (1) Richard Vroom; (2) George Hunter; (3) Audrey Giles; (4) Paul Baich
72. Malak
75. (1) Centre national des Arts; (2) Robert C. Ragsdale/Shaw Festival; (3) Guy Dubois/Centre national des Arts; (4) Globe Theatre Productions
76. Bob Anderson
77. Robert C. Ragsdale/Stratford Festival
79. Québec, Ministère des Communications
80. Place des Arts
81. Arnott Rogers Batten Ltd.
82. Alberta Ballet Company
83. Royal Winnipeg Ballet (haut); Ballet national du Canada
85. Société Radio-Canada
86. Office national du film
87. Musée national des sciences et de la technologie
89. Galerie nationale du Canada
90. International Cinemedia Centre
101. Environnement Canada
102. Simpson Studio
105. George Hunter
108. Énergie Atomique du Canada, Limitée
113. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
115. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
118. Richard Vroom
120-121. (1) Malak; (2) Murdoch Maclean; (3) Malak; (4) Murdoch Maclean; (5) Malak; (6) Richard Vroom; (7) Alec Burns
124-125. (1) Colin Michie/Photothèque d'Information Canada; (2) Michael Saunders/Photothèque d'Information Canada; (3) Richard Vroom; (4) Miller Services; (5) Richard Vroom; (6), (7) Rudolf Haas

129. Frances J. Menten
130. Société Radio-Canada
132. CTV Television Network
133. La Corporation des films mutuels
134. Office national du film
139. Bryce Flynn
140. Cavouk
141. Malak
142. Cavouk
144. Malak
145. Malak
147. Malak
148. Photothèque d'Information Canada
150. Gendarmerie royale du Canada (haut); Photothèque d'Information Canada
153. Agriculture Canada
155. Barry Dursley
161. Nouvelle-Écosse, Service d'Information
162. Ted Grant/Photothèque d'Information Canada
165. The Canadian Education Association
166. Vancouver Sun
169. Alec Burns
170. Malak
172. Deryk Bodington
177. Environnement Canada
178. Environnement Canada
179. Bob Cunningham
182. Malak
184. Agence canadienne de développement international
186. Presse Canadienne
191. Presse Canadienne
193. Jim White/Agence canadienne de développement international
195. Service administratif canadien outre-mer
196. Service universitaire canadien outre-mer
198. Centre de recherches pour le développement international
200. Ministère de la Défense nationale
202. Edmonton Journal
204. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
205. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
206. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
207. Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
209. Ministère de l'Industrie et du Commerce
211. George Hunter
214. Ron McLeod Photography
217. Great West Steel Industries Ltd.
218. Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
221. Alec Burns
222. Deryk Bodington
224. Archives publiques du Canada
226. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
228. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
229. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

230. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
231. Barbara Johnstone
236. Rudolf Haas
238. Murdoch Maclean
240. Eberhard E. Otto/Miller Services
241. George Hunter
243. Malak
245. (1) Malak; (2) Photothèque d'Information Canada; (3), (4) Malak
246. Deryk Bodington
247. Deryk Bodington
249. Malak
250. Agriculture Canada
251. Agriculture Canada
252. S. Kuretzky Furs Ltd.
254. George Hunter
255. Environnement Canada
256. Environnement Canada
258 & 259. (1) George Hunter; (2) Environnement Canada; (3) Michael Saunders/ Photothèque d'Information Canada; (4) George Hunter/ Photothèque d'Information Canada; (5) Murdoch Maclean; (6) Alex Onoszko
260. Deryk Bodington
261. Alec Burns
263. George Hunter
264. George Hunter
265. Kryn Taconis/Photothèque d'Information Canada
266. Al Savich Photography
267. Canadian Mining Journal
269. George Hunter
270. Al Savich Photography
271. Richard Vroom
272. Sun Oil Company Ltd.
273. Imperial Oil Ltd. (haut); Canadian Mining Journal
275. Roth/Miller Services
276. Richard Vroom
277. British Columbia Hydro
278. Énergie Atomique du Canada, Limitée
282. George Hunter
283. Malak
284. George Hunter
286. Dominion Bridge Company Ltd.
288. Société centrale d'hypothèques et de logement
289. Société centrale d'hypothèques et de logement
290. Richard Harrington
291. George Hunter
292. Dominion Engineering Works Ltd.
293. George Hunter
294. George Hunter
299. Paul Baich
301. George Hunter/Photothèque d'Information Canada
302. Audrey Giles
303. Crombie McNeill/Photothèque d'Information Canada

304. Vancouver Sun
305. Morrison Hershfield/Theakston, Rowan, Ltd.
309. Fred Phipps/Miller Services
311. Malak
312. Winnipeg Free Press
314. Barry Dursley
317. Barry Dursley
318. George Hunter
320. Coopérative agricole de Granby
324. George Hunter
328. George Hunter
332. André Roy/Photothèque d'Information Canada
335. George Hunter/Photothèque d'Information Canada (haut); George Hunter
336. George Hunter
337. George Hunter
338. Ted Grant/Photothèque d'Information Canada
339. Canada Ciment Lafarge Ltée
340. Canada Wide
341. Bell Aerospace Canada
342. Centre de développement des transports
343. Bell Canada
344. Ministère des Communications
345. Ministère des Communications
347. (1) Beautiful British Columbia; (2) Audrey Giles; (3) B.C. Telephone Co.
348. Ron McLeod Photography
350. Postes canadiennes

index

Acte de l'Amérique du Nord britannique 49, 137-144, 146-147, 151
Affaires des anciens combattants, ministère 224-225
Affaires extérieures, ministère 180-181
– Programme d'aide..... 184-185, 187-191, 193-199
– relations 180-200
Affaires indiennes et Nord canadien, ministère..... 40-41
Afrique, relations avec 187-188
Agence canadienne de développement international (ACDI).... 193-194
Agriculture.... 15-23, 152-153, 240-251
– ministère 152-153
Allocations aux jeunes 227-228
Allocations familiales..... 227-228
Ambassades et postes à l'étranger..... 180-181
Amérique latine, relations avec..... 188-190
Anik 346
Appalaches, Région des 8
Arctique, L' 25, 28-37
Arts et culture..... 73-92
Asie et le Pacifique, relations avec..... 190-191
Assistance sociale..... 228-229
Assurance-chômage..... 215-217
Assurance-hospitalisation 202
Assurances, compagnies..... 312

Balance des paiements internationaux 327-331
Banque du Canada..... 311-312
Banque et épargne 309-312
Bétail..... 247-251
Bien-être de l'enfance..... 229
Bien-être international..... 231
Bien-être social 226-231
Bilinguisme..... 62-65
– Programme d'expansion 62-63
Blé, production 242-244
Bois d'œuvre..... 260-262
Bouclier canadien..... 4-8

Cabinet fédéral..... 140-143
Caisses populaires 310-311
Canada et la francophonie..... 188
Cartes 2, 29
Centrales hydrauliques..... 275-278
Centrales nucléaires..... 278
Centrales thermiques..... 277-278
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)..... 197-199
Chambre des communes 140-144
Charbon 269, 274
Chemins de fer..... 336-337
Chômage..... 296-298
– assurance..... 215-217
Citoyenneté 154-155
Climat 15-27
Collèges communautaires 167-170, 175
Commerce..... 313-331
– de détail 313-318
– extérieur..... 323-333
– de gros..... 318-319
– intérieur..... 313
– international 323-331
Commonwealth, relations 183-185
Communications..... 111-112, 343-350
Congés, règlement 211, 213
Conseils des Arts..... 84, 89, 91-92
Conseil national de recherches.....93, 95-96, 98-99
Conseil privé..... 138, 141-142
Conseil de la radio-télévision canadienne..... 128-130
Conseil des Sciences 93, 95
Consommation et corporations..... 156-159
– crédit 317-318
– demande..... 235-237
Consommation, indice des prix..... 321-322
Constitution canadienne... 49, 137-144
Contrôle et abus des drogues. 203, 205
Coopératives..... 319-321
Cordillère, Région de la 12-14

Cour suprême du Canada..... 148-149
Crédit à la consommation..... 317-318
Croissance économique..... 233-239
Croissance industrielle..... 279-284
– recherche..... 98-99

Défense nationale..... 192, 199-200
– Conseil de recherches..... 199
Désarmement..... 191-192

Écoles, administration..... 161-163
– effectifs scolaires... 164-166, 174-175
– organisation scolaire..... 163-164
Écoles de sciences infirmières..... 170
Éducation..... 160-175
– administration scolaire..... 160-163
– dépenses..... 172-173
– enseignement primaire et secondaire..... 161-166
– enseignement universitaire.. 171-172
– financement..... 172-173
– formation professionnelle et technique..... 166-167
– organisation scolaire..... 163-164
– permanente..... 167
– statistiques..... 165, 171-175
Églises..... 96-72
Électricité..... 275-277
Emploi..... 218-219
Énergie..... 275-278
– recherches..... 107-109
Énergie électrique..... 275-278
Environnement, ministère..... 100-101, 176-179
– lois fédérales..... 100-101, 176-179
– protection..... 100-101, 176-179
Esquimaux (voir « Inuit »)
État civil, statistique..... 53-58
États-Unis, relations avec..... 182-183
Études géologiques..... 263
Europe, relations avec..... 185-186
Événements spéciaux..... 123-126
Expansion économique régionale, ministère..... 220
Exploitation forestière..... 260-261
Exportations..... 237, 323-325
Exportations agricoles..... 240, 324-325

Festivals..... 76-78, 123-126
Films (cinéma)..... 133-135
Finances..... 301-308
– gouvernement fédéral..... 301-308
– gouvernements provinciaux 301-308
– institutions financières..... 310-311
– investissements..... 285-287
– locales..... 301-308
– programmes fédéraux-provinciaux..... 301-308
Forêts..... 15-24, 257-262
– recherche forestière..... 103-104
Fourrures..... 252-253
Fruits et légumes..... 244-246

Galerie nationale du Canada..... 88-89
Gaz naturel..... 270-272
Géographie..... 1-14
Glaciation..... 1, 10, 14, 19, 32
Gouvernement fédéral..... 137-144
– financement de l'enseignement..... 172-173
– finances fédérales..... 301-308
– politique scientifique..... 93
– programme de bien-être..... 226-231
– protection de l'environnement, Loi fédérale..... 100-101, 176-179
– recherche..... 93-116
– recherche dans le Nord..... 116
– recherche en sciences médicales..... 115-116
Gouvernement municipal..... 145
– finances locales..... 301-308
Gouvernement provincial..... 144-145
– finances..... 301-308
Gouvernement territorial..... 144-145
Gouverneur général..... 141-142
Grains, production..... 242-244
Grandes cultures..... 242-244

Histoire..... 45-52

Immigration..... 207-208
Importations..... 325-326
Impôts..... 301-308
Indice des prix à la consommation..... 321-322

Indiens 39-41
Industrie et Commerce, ministère 209-210
Industrie laitière 249-250
Industries forestières 260-262
– propriété et administration des forêts 257
Industries manufacturières 291-295
– statistiques manufacturières 295
Inuit (Esquimaux) 42-44
Investissements 285-287

Langues officielles, Loi 65
Législation agricole 152-153
Légumes 244-246
Lettres 91
Levés géologiques 263
Logement 288-290
Loi nationale sur l'habitation 288
Loisirs 117-127

Main-d'œuvre, programmes ... 218-219
Maladie mentale 204-205
Mass media 128-135
Minéraux 263-264
– combustibles 269-274
– métalliques 268
– non métalliques 268
– production 263-269
Moyen-Orient, relations avec 187
Multiculturalisme 66-68
Musées 87-88

Nations Unies ... 181-182, 192, 199-200
Navigation 339-340
Négociation collective 215
Nord canadien 25, 28-37
– (Carte) 29

Oeuvres littéraires 91
Office national du film 133-135
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) 192

Pacifique, relations avec 190-191
Paiements internationaux 327-331
Parcs 119, 122-123
Parcs nationaux 119, 122
Parlement 143-144
Pâtes et papiers 262
Paysage canadien 1-14
Pêches 254-256
– Office des recherches sur les pêcheries 104
Pensions 226-227
Pétrole 270-273
Peuples indigènes 39-44
Plaines intérieures 7
Plan de Colombo 184
Politique étrangère 192
Pollution 100-101, 176-176
Population 53-58
– évolution démographique 53-58
– par âge 56
– par province 53
– par sexe 54-56
– selon l'état matrimonial 58
– rurale et urbaine 54-55
Population active 296-300
Ports 339-340
Pouvoir judiciaire, Le 147-148
Pouvoir législatif, Le 143-144
Premier ministre 141-142, 144
Production agricole 240-251
Produit national brut (PNB) 235-238
Programmes fédéraux-provinciaux 301-308

Radio 128-132
Radio-Canada, Société .. 84-85, 130-131
Radiodiffusion 128-132
Recensement du Canada 53-58
Recherche et développement scientifiques 93-116
Recherche 93-116
– agricole 102-103
– communications et espace ... 111-112
– énergie 107-109
– environnement 100-101
– forestière 103-104
– industrielle 98-99
– informatique 113-114
– médicale 115-116, 206
– minière et métallurgique 106-107

–océans 109-111
–sur les pêcheries 104
–en sciences médicales .. 115-116, 206
–scientifique 93-116
–universitaire 99
Régime de pensions du Canada 226-227
Reine, la 140-141, 143
Religion 69-72
Revenu agricole 244, 246-248, 250
Revenu, national 234
–impôts 301, 303-304, 306
–personnel 234, 239
Richesses naturelles 240-278

Salaires 211-213
–taux minimum 212
Santé 201-206
–recherche 115-116, 206
–services 201-206
–subventions 206
Scieries et atelier de rabotage . 261-262
Sécurité de la vieillesse 227
Sénat 143, 147
Service administratif canadien outre-mer (SACO) 195-196
Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) 196-197
Services de bien-être 226-231
Services aux personnes âgées 226-227, 230
Service postal 349-350
Société centrale d'hypothèques et de logement 288-290
Société du crédit agricole 152
Soins médicaux, programme 201
–assurance-hospitalisation 201-202
–services 201-206
Sports 118-126
Subventions nationales au bien-être 231
Supplément de revenu garanti 227

Télécommunications 343-349
Télévision 131-135
Terre canadienne 1-14
Théâtre 73-78
Transports 114-115, 332-342
–technologie 341-342
Transports aériens 332-335
Transports routiers 338-339
Travail 211-217, 296-300
Travail et main-d'œuvre 211-217, 296-300
–gains 212
–législation ouvrière 211
–négociation collective 215
–organisations 300
Tribunaux 148-149

Universités et collèges 167-172
–recherche universitaire 99

Volaille et œufs 251
Voyages internationaux 126-127

Canada
ÉCHELLE 1:20.900.000 OU 330 MILLES AU POUCE
MILES 100 50 0 100 200 300 400
KILOMETRES 100 50 0 100 200 300 400 500 600 700
Capitale fédérale
Capitale provinciale
U.R.S.S.
Détroit de Béring
ALASKA
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ARCTIQUE
GROENLAND (DANEMARK)
ÎLES DE LA REINE ELISABETH
ÎLE ELLESMERE
ÎLE BANKS
ÎLE VICTORIA
DISTRICT DE FRANKLIN
ÎLE BAFFIN
BAIE BAFFIN
DÉTROIT DE DAVIS
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
TERRITOIRE DU YUKON
DISTRICT DE MACKENZIE
DISTRICT DE KEEWATIN
BAIE D'HUDSON
Détroit d'Hudson
Baie d'Ungava
COLOMBIE-BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
Grand lac de l'Ours
Grand lac des Esclaves
Mackenzie
Fleuve Yukon
Rivière Peel
Rivière Liard
Rivière de la Paix
Rivière Athabasca
Rivière Churchill
Rivière Saskatchewan-Nord
Rivière Saskatchewan-Sud
Rivière Columbia
Fleuve Fraser
Rivière Missouri
Rivière Snake
Rivière Rouge
Lac Winnipeg
Lac Supérieur
Lac Michigan
Lac Huron
Lac Érié
L. Ontario
Baie James
Rivière Albany
R. Outaouais
Fleuve Saint-Laurent
Golfe du Saint-Laurent
Vers l'Europe Nord
Vers la Grande-Bretagne
Vers l'Europe Sud
Vers l'Orient
Vers l'Amérique du Sud
Vers l'Australie
Vers les Grandes Antilles
DAWSON
MAYO
WHITEHORSE
SNAG
SKAGWAY
JUNEAU
KETCHIKAN
STEWART
PRINCE-RUPERT
SANDSPIT
HEDLEY
OCEAN FALLS
PORT-HARDY
CAMPBELL RIVER
TOFINO
PORT ALBERNI
NANAIMO
ÎLE VANCOUVER
VANCOUVER
VICTORIA
SEATTLE
SPOKANE
PRINCE-GEORGE
KAMLOOPS
TURNER VALLEY
CRANBROOK
TRAIL
CALGARY
MEDICINE HAT
LETHBRIDGE
GREAT FALLS
MINOT
GRAND FORKS
FARGO
DULUTH
MINNEAPOLIS
SAN FRANCISCO
CHICAGO
DETROIT
WINDSOR
CLEVELAND
TOLEDO
SARNIA
HAMILTON
TORONTO
BUFFALO
NEW YORK
BOSTON
HALIFAX
SAINT-JEAN
FREDERICTON
MONCTON
CHARLOTTETOWN
PUGWASH
YARMOUTH
LUNENBURG
ÎLE DE SABLE
SYDNEY
GLACE BAY
CAP BRETON
CAMPBELLTON
BATHURST
MURDOCHVILLE
RIVIÈRE-DU-LOUP
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD
NOUVEAU-BRUNSWICK
NOUVELLE-ÉCOSSE
QUÉBEC
MONTRÉAL
SHERBROOKE
SOREL
TROIS-RIVIÈRES
SHAWINIGAN
OTTAWA
SAULT-SAINTE-MARIE
SUDBURY
NORTH BAY
TIMMINS
KAPUSKASING
NORANDA
VAL-D'OR
CHIBOUGAMAU
CHICOUTIMI
ARVIDA
PORT-ALFRED
BAIE-COMEAU
PORT-CARTIER
SEPT-ÎLES
MANICOUAGAN
EASTMAIN
MOOSONEE
WINISK
FORT SEVERN
POSTE-DE-LA-BALEINE
LABRADOR CITY
WABUSH
GAGNON
SCHEFFERVILLE
GOOSE BAY
BLANC-SABLON
CARTIER
CORNER BROOK
CHANNEL-PORT-AUX-BASQUES
ST-PIERRE (FRANCE)
INOUCDJOUAC (PORT-HARRISON)
FORT-CHIMO
KOPEDALE
SAGLOUC
DECEPTION BAY
CAP DORSET
FROBISHER BAY
PANGNIRTUNG
HALL BEACH
CAMBRIDGE BAY
RESOLUTE
EUREKA
ALERT
POLE NORD MAGNÉTIQUE
MOULD BAY
COPPERMINE
HOPE LAKE
NORMAN WELLS
FORT NORMAN
FORT GOOD HOPE
TENNYOMATUN
INUVIK
ARCTIC RED RIVER
AKLAVIK
FORT FRANKLIN
YELLOWKNIFE
WATSON LAKE
FORT NELSON
RAINBOW LAKE
FORT SMITH
HAY RIVER
PINE POINT
FORT CHIPEWYAN
URANIUM CITY
STONY RAPIDS
FORT VERMILION
PEACE RIVER
GRANDE-PRAIRIE
FORT McMURRAY
BUFFALO NARROWS
WOLLASTON LAKE
CHURCHILL
LYNN LAKE
SOUTH INDIAN LAKE
THOMPSON
LA RONGE
FLIN FLON
BAKER LAKE
CHESTERFIELD INLET
BAIE-DU-BALEINE
BAIE-DU-BALEINE
BAIE-DU-BALEINE

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010606365